This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 833 610

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

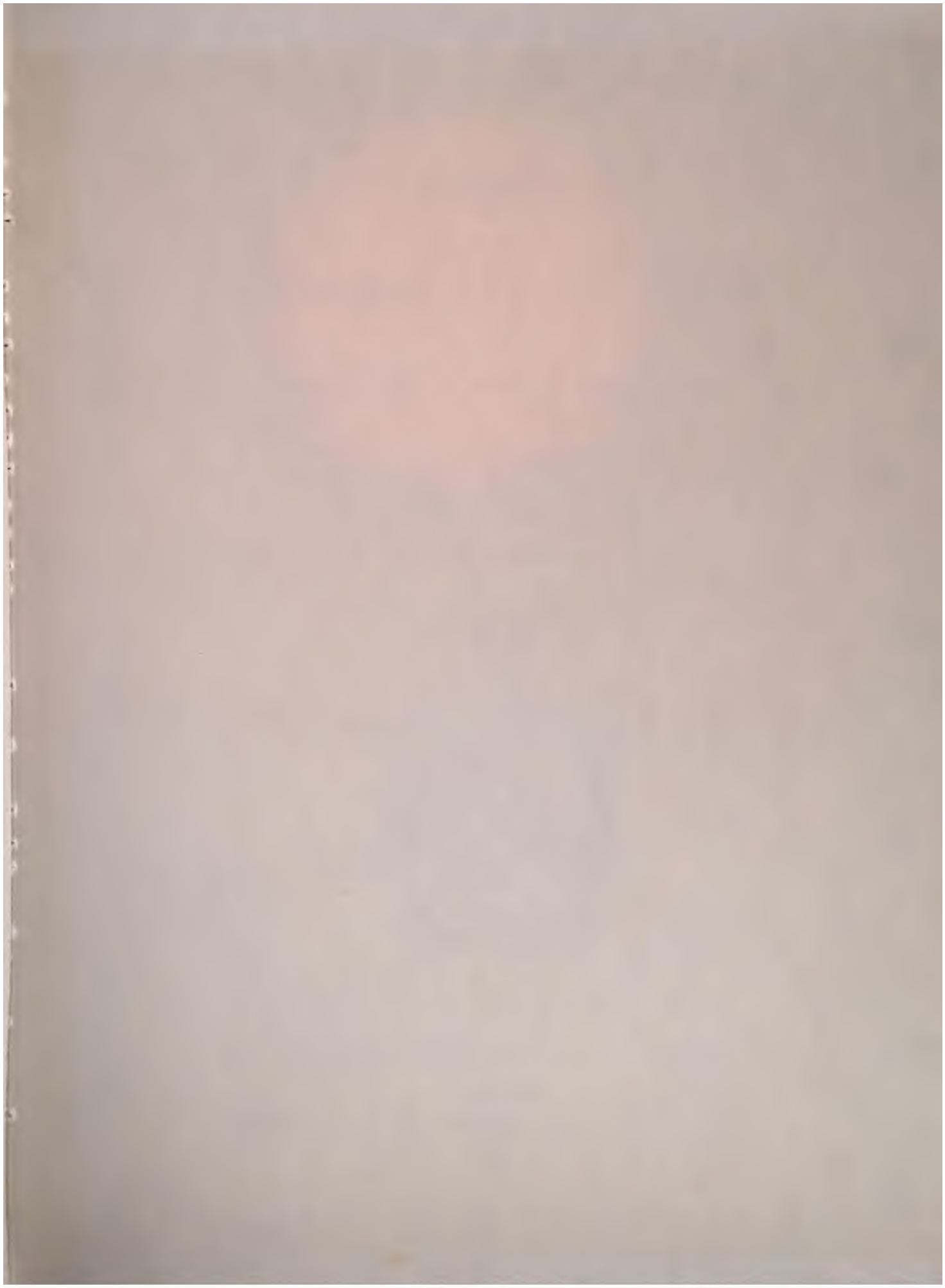

DC611
C84C8

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
AUG 22

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

TOME QUATRIÈME.

ANNÉES 1853, 1854, 1855, 1856.

A DIJON,

CHEZ LAMARCHE ET DROUELLE, LIBRAIRES, PLACE SAINT-ÉTIENNE.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23.

1856.

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

MÉMOIRES

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DU

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

TOME QUATRIÈME.

ANNÉES 1853, 54, 55, 56.

A DIJON,

CHEZ LAMARCHE ET DROUELLE, LIBRAIRES, PLACE SAINT-ÉTIENNE.

A PARIS,

A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23.

1856.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 2 août 1852 au 16 août 1853.

MESSIEURS,

D'APRÈS un usage que vous avez adopté depuis longtemps, vous vous faites rendre compte des travaux qui vous ont occupés pendant la durée de chaque année.

Pour me conformer à cet usage, je vais avoir l'honneur de vous exposer ce qui a servi d'aliment aux séances que vous avez tenues depuis le 2 août de l'année précédente.

§ Ier.

TRAVAUX DES MEMBRES.

M. PROTAT, M. C., à Brazey, vous a fait des communications nombreuses.

1° Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1838, p. LXXIV, et dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, tom. I, p. 129, se trouvent quelques recherches sur une sorte de dé à jouer trouvé à Autun, et dont M. Lavirotte, M. C., a parlé le premier. Ce dé, au lieu de points, porte sur chaque face des lettres dont jusqu'ici on ignorait la signification. M. Protat est parvenu à la découvrir. Il a reconnu que ce dé était un de ceux dont se servaient les Bénédictins d'Autun pour se récréer. C'est ce qu'il démontre dans la dissertation qui fera partie des Mémoires.

Dans la page XXXIX du *compte rendu des travaux* de 1845-1846, inséré dans le *tom.* II des *Mémoires de la Commission*, on a parlé des carreaux de brique historiés, trouvés dans la maison de chasse des ducs de Bourgogne à Brazey. M. Protat en a donné l'explication suivante. Ces carreaux représentent d'un côté un vigneron cultivant la vigne, et sur un autre côté on voit une pelle ou une bêche, avec l'inscription D'UN LABEUR AURA PANIER; c'est-à-dire : Travaille, et tu récolteras; sentence qui rappelle la signification de l'amulette fébrifuge donnée par Duchoul, et figurée dans les *comptes rendus* 1845-1846, p. 11, tom. II, des *Mémoires*, et 1846-1847, p. 10, tom. III, des Mémoires.

Le même membre a rédigé une note sur la *villa Mollensia*, ou *pagus Oscarensis*, et a proposé l'explication de l'inscription tumulaire insérée dans l'Autun archéologique 1848, p. 98. Cette inscription de la fin du Bas-Empire est ainsi conçue : Licet nostra contexta ossa levaverunt annua longa natis cum canesco sede longa.

Le même membre a envoyé à la Commission un extrait des séances tenues à Troyes par le congrès archéologique au mois de mai dernier. Il donne des détails sur les différentes questions qui y ont été agitées.

Il attire l'attention de l'assemblée sur une pierre sigillaire cubique trouvée à Esbarres, sur l'emplacement de l'ancien château de Fangy. Il donne le dessin des figures qui se trouvent sur chacune des six faces de ce cube; il désirerait que l'on pût donner une explication des signes gravés. Cette dissertation sur les pierres sigillaires se termine par la description d'un objet gravé dans *Autun archéologique*, 1848, p. 266, sous le titre *Ampelus*, à la tête d'une longue dissertation. M. Protat regarde cet objet comme un manche de pilon ayant appartenu aux Asclépiades.

L'opinion de M. Protat sur l'attribution des pierres sigillées (1) aux Asclépiades a engagé M. Bessy, M. R, à rédiger à ce sujet une note dans laquelle il cite divers passages du Plutus d'Aristophane, relatifs aux cures qui avaient lieu dans le temple d'Esculape; il cite principalement les vers 410, 653, 708 et 716. Il rappelle le mastic, suc du *pistacia lentiscus*. Linn., masticatoire encore employé aujourd'hui, par les femmes du sérail, pour donner à leur haleine une odeur balsamique, et pour se fortifier les gencives; il pense que le *Silphium* était la *ferula assa fœtida*, ou *sceptrum pædagogorum;* mais cette dernière dénomination ne peut s'appliquer qu'au bouleau, *betula lenta*, Linn., désigné plaisamment sous le nom d'*Arbre de la sagesse*, à raison de l'emploi qu'en faisaient jadis les pédagogues pour punir et corriger leurs élèves.

(1) Mém. 1833, p. 122-145; 1835, p. 321-330; 1841, tom. I, p. 365-388; tom. II, p. 186-192.

Le même membre lit une dissertation sur un ustensile de cuisine (1) en bronze, et sur l'inscription qui se remarque sur la queue de ce *paropsis*.

M. Henri Baudot, président, a lu, à la première séance de rentrée, une notice nécrologique sur M. de Saint-Mémin (2). Il a également donné connaissance à la Commission du rapport sur la découverte des Thermes de Landunum, qui lui a été demandé par M. le Préfet, pour être adressé à M. le ministre d'Etat avant l'ordonnancement de l'allocation accordée pour les fouilles sur l'exercice de 1852.

M. Humbert, M. C. à Beaune, a adressé à la Commission un manuscrit intitulé : « Tapisseries historiques de la collégiale Notre-Dame et du grand Hôtel-Dieu de Beaune, XV^e^ siècle. » Dans cette notice, M. Humbert décrit ces intéressantes tapisseries, dont celles de N. D. représentent les différentes scènes de la vie de la sainte Vierge, et celles du grand Hôtel-Dieu, semées d'écussons, de devises et d'allégories, se rapportent aux fondateurs de ce monument. Ces tapisseries ont été réparées en 1852, sous la direction de M. Humbert, qui, dans sa notice, rappelle d'autres tapisseries à personnages du XVII^e^ siècle, qui, à l'époque de la Fête-Dieu, servent à décorer la grande cour gothique de l'hôpital.

M. Coutant, M. C, aux Riceys, a remis à la Commission le plan des nouvelles découvertes faites à Landunum, et a lu une note sur les différents objets obtenus par les fouilles récentes. La description de ces divers objets se trouvera dans le travail d'ensemble que la Commission se propose de publier sur Landunum. (Voyez ci-dessous le détail des médailles trouvées dans les fouilles.)

Le même membre a annoncé que les fouilles reprises à Landunum ont fait découvrir un autel votif, dont il envoie un croquis avec inscription ; un tronc de statuette en pierre de dix-huit centimètres de hauteur, du plomb fondu, une épingle en os, des tuiles, des poteries.

M. Jules Carlet, M. C., à Saulieu, a adressé à la Commission une *notice* lithographiée *sur la découverte d'une statuette en bronze près du village de Genouilly, canton de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or)*. Cette notice, contenant la description de cette statuette de Mercure, est terminée par le dessin de cet objet vu de face et de profil.

M. Garnier, M. T, a fait voir une épée appelée *estoc*, et deux éperons dorés, trouvés à Lamarche-sur-Saône, et a promis un rapport sur ces objets.

(1) M. Vatelet dépose sur le bureau deux vases en cuivre, trouvés à Molinchart. Ces vases ont des pieds et des anses de même métal. *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tom. 6^e^, 1842, p. 74.

(2) Voyez à la fin du compte rendu.

Il communique à l'assemblée l'objet suivant : Bouton d'argent carré à pans coupés, trouvé aux Chartreux de Dijon, sur lequel on lit : Ce repas les tue. Dans le champ se trouve un groupe de six abeilles entouré par un serpent.

M. Garnier dépose sur le bureau le Recueil des Inscriptions lapidaires relevées dans les églises de Saint-Bénigne, Saint-Jean, et à la Maladière de Dijon, formant la première partie du grand Recueil épigraphique projeté pour la ville et le département, et qui se complétera successivement.

Le même membre annonce l'existence d'une pierre tombale dans l'église de Bure, attribuée, dit-on, à Parizot le Dur, dignitaire de l'ordre des Templiers; il fait espérer qu'on lui en enverra l'estampage.

M. Foisset, M. T., a rapporté que, se trouvant à l'église de Saint-Bénigne, auprès de la tombe de Wladislas, un de nos compatriotes, M. Douhaire, qui a habité Moscou pendant douze ans, survint, et jeta un cri de surprise en reconnaissant sur la tête de Wladislas le bonnet (1) des chefs slaves, tels qu'il les a vus au Kremlin.

Le même membre a déposé sur le bureau l'estampage d'une pierre fracturée prise pour une pierre sacrée, et qu'il démontre être un fragment de pierre tumulaire, en rapportant la partie suivante de l'inscription qu'il a relevée et restituée :

ConditUR HOC TUMULo
Bonæ memorLÆ IAMLYNCHVS ĒPiscopus,
Dies ejus deposiTIONIS VK ▪ IAnuarii
Zenone Aug. III consule, VIXIT ANN.

« Si la dernière ligne, dit M. Foisset, porte le mot *consule* (dont j'ai cru retrouver les linéaments quant aux quatre premières lettres), Jamlynchus serait mort avant 541, époque où finissent les fastes consulaires, le consulat ayant été aboli par Justinien cette année-là même. Si la restitution Zenone tertium consule était admise, la mort de Jamblychus remonterait à 479. »

Le fragment sur lequel est gravée cette inscription est en marbre blanc. Il servait de pierre sacrée à l'église de Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire), arrondissement de Chalon-sur-Saône.

M. Guignard, M. T, a donné la détermination des sceaux suivants, faisant partie du musée de la Commission.

(1) Il n'est pas représenté sur la gravure insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, partie des Lettres, 1852, page 17.

79 350ST 53 005 BB 2 2344
QUALITY CONTROL MARK

SEL ✵ PHILIPE ✵ DE ✵ MALEN ✵
★ S. GVILL(ELM)I PERSONE CI(ERIC)I
✚ SETEVENIDEIVCE :
+ S. ECC(LESI)E. DE CAPELLA. SVPER OROSAM.
— SIG(ILLVM). VICARII. PROVINCIA(LIS). PRO. — REFORM (ATIONE?). PROV(INCIÆ). NARBON(ENSIS).
GAR(DIANI).
✚ S. AIMES. FRANCES.
S. NICHOLAY. DVANETI. CANONICI. REMENSIS.

M. Vallot, D. M., M. T., a communiqué les détails suivants, relatifs à la gravure d'un poignard (1) singulier, donnée par M. Caumont, M. T., et mentionnée page 16 du *Compte rendu* de 1848 à 1849, inséré dans le tom. III des *Mémoires de la Commission.*

Dans l'anneau du poignard, on lit : « Copie exact (*sic*) des infâmes poignards dont étaient armés ceux qui furent arrêtée *(sic)* par la garde nationale le 28 février 1791. » Cette gravure rappelle le soulèvement qui a eu lieu à Paris le 28 février 1791, et que feu notre confrère M. Peignot a indiqué dans son ouvrage intitulé : *De la Maison royale de France*, 1815, p. 274.

« La garde nationale s'était trouvée plusieurs fois dans le château des Tuileries avec une garde courtisane dont les membres furent surnommés les *Chevaliers du Poignard*, » comme il est dit dans l'*Histoire des Montagnards, par Alphonse Esquiros*, 1847, tom. I, p. 318.

C'est sans doute pour faire une caricature, que le dessin de ce poignard a été gravé. « Les serviteurs fidèles et empressés qui voulaient défendre le roi, étaient désignés par le peuple sous le nom de *Chevaliers du Poignard.* Voy. *Histoire de la Convention nationale*, par M. de Barante, 1851, tom. I, p. 102, 103; tom. III, p. 357.

La Commission a tenu le 2 mai 1853 une séance extraordinaire à l'occasion de l'envoi à Dijon des restes de la duchesse de Bedfort.

La Commission a été appelée à la réception des restes de la duchesse de Bedfort à la séance extraordinaire du 2 mai 1853, tenue à l'Evêché, sous la présidence de M. le Préfet, remplacé par M. Guillemot, conseiller de préfecture délégué, et

(1) Il est parlé de *poignards de la superstition* dans le *Vieux Cordelier*, 1825, p. 320. Ces poignards auraient-ils du rapport avec celui signalé ci-dessus?

à laquelle se sont trouvés MM. Henri Baudot, président de la Commission, Prisset, Saintpère, Noirot, Mignard, Lépine, Darbois, Bizouard, Joanne, Josselin, Bessy, Lemaire, Nodot, De Charrey, Paul, Caumont, Rossignol, Garnier, Foisset, Vallot, D. M., secrétaire, M. Colet remplaçant Mgr l'Evêque, M. le maire de Dijon. M. Guillemot, délégué de M. le Préfet, par une lettre à la date du 25 avril dernier, annonce que la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or a été convoquée à l'effet de constater l'identité des restes mortels de la duchesse de Bedfort, fille de Jean-Sans-Peur, extraits des fouilles sur l'emplacement de l'ancien couvent des Célestins, à Paris.

M. Guillemot a appelé l'attention de l'Assemblée : 1° sur une caisse recouverte d'un velours bleu, portant une croix de ruban d'argent;

2° Sur un fac-simile en plomb de la plaque qui était sur le cercueil de la duchesse, et qui sera déposé dans le musée de la Commission des Antiquités, avec les *rapports à M. le Préfet de la Seine sur les fouilles des Célestins*, Paris, 1852, in-4° de 36 pages.

Un membre fait l'observation qu'il serait opportun de réunir aux restes de la fille de Jean-sans-Peur la statue qui décorait le monument élevé à cette princesse. M. Thierry, l'un des commissaires chargés d'accompagner les restes de la duchesse, promet d'en faire la demande, en laissant entrevoir toutefois quelques difficultés résultant du dépôt de la statue dans le musée de Versailles (1).

Après l'absoute par M. le curé de Saint-Bénigne, la caisse renfermant les restes de la duchesse a été portée par MM. Saintpère, Joanne, Garnier et Paul, à l'église Saint-Bénigne, où, après la prière d'usage par le curé de la cathédrale, elle a été déposée dans le caveau renfermant les restes de Philippe le Hardi.

Le cortége était composé du clergé, des autorités présentes, des commissaires du gouvernement, ainsi que des membres présents de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or.

Un procès-verbal de la cérémonie a été dressé par les soins de l'administration, dont un double est déposé dans les archives de la Commission.

(1) La Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or a fait près du Gouvernement une réclamation spéciale et motivée du monument funéraire et de la statue de la duchesse, afin de la placer à l'église Saint-Bénigne, où sont déposés les restes de cette princesse.
Sur la fortune du tombeau d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, voyez la *note curieuse*, à la page 127, 1, des *Annales archéologiques*, 1853, tom. 13.

A cette occasion, M. le président de la Commission a adressé à M. le Ministre d'Etat la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» Votre Excellence a décidé que les restes d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, fille du duc Jean-sans-Peur, découverts dans l'église des Célestins de Paris, aujourd'hui démolie, seraient envoyés à Dijon pour être déposés dans les caveaux de la cathédrale de cette ville, à côté des dépouilles du duc Jean son père, et du duc Philippe le Hardi son aïeul.

» Les restes de la duchesse de Bedfort, morte à Paris le 14 novembre 1432, et dont la mémoire, comme nous l'apprennent les chroniques contemporaines, fut chère même aux Parisiens, ont été escortés par deux délégués de la ville de Paris, MM. Thierry, Daffry de la Monnoye, et déposés dans lesdits caveaux le 2 mai courant, avec tous les honneurs religieux et civils que cette cérémonie comporte et avec le concours du clergé, de la magistrature préfectorale, municipale et de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

» Nous vous remercions, monsieur le Ministre, au nom de l'antique capitale du duché comme en notre propre nom, d'avoir bien voulu désigner notre cité pour ce dépôt qui atteste votre zèle éclairé pour les anciennes illustrations de la monarchie française.

» Mais, Monsieur le Ministre, ce dépôt funèbre, destitué de son monument, perd sans doute de son principal intérêt aux yeux de la science historique, aux yeux des étrangers qui visitent nos édifices du moyen âge, et de la cité qu'ils décorent.

» Nous venons donc prier Votre Excellence d'user de son autorité et de la confiance que lui donne Sa Majesté Impériale, pour obtenir que le monument de la duchesse de Bedfort, déposé aujourd'hui dans le musée de Versailles, soit transféré à Dijon pour être placé dans la chapelle sépulcrale où reposent les restes de cette princesse.

» Notre ville possède déjà les riches mausolées des ducs Jean-sans-Peur et Philippe le Hardi. Il y a donc une extrême convenance à ce que celui de la duchesse de Bedfort soit réuni à ces mausolées.

» Nous espérons, M. le Ministre, que Votre Excellence voudra bien apprécier l'importance de la demande que nous prenons la liberté de lui adresser, et l'appuyer de son puissant concours. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or,

Henri BAUDOT.

M. le directeur des musées impériaux a bien voulu répondre en ces termes :

« Palais du Louvre, le 21 juin 1853.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» La lettre que vous avez adressée à S. E. le Ministre d'État et de la maison » de l'Empereur m'a été transmise, comme rentrant dans mon service. La » demande exprimée dans cette lettre tendant à obtenir la statue de la duchesse » de Bedfort ne peut, malgré mon désir, être complétement exaucée. Dans l'impos- » sibilité où je suis de priver le musée de Versailles d'un monument nécessaire à sa » collection, je demanderai au Ministre de faire exécuter, pour Dijon, une copie de » la statue, dès que l'état de mon budget le permettra. J'espère que vous y trou- » verez un dédommagement que je désire beaucoup vous voir accorder.

» Agréez, Monsieur le Président, etc.

» *Le Directeur général des musées impériaux,*

» C^te^ DE NIEUWERKERKE. »

§ II.

ACQUISITIONS.

Cliché du grand sceau en bronze qui a appartenu à Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, et qui aujourd'hui fait partie du Musée de Berne.

Petit modèle en albâtre de la colonne de Cussy, sur laquelle M. Baudot, Président, a fait une monographie complète, publiée dans le troisième volume des Mémoires de la Société, p. 312.

Statuette de saint Bénigne, qui, avant la révolution, surmontait le bâton du grand chantre du monastère de Saint-Bénigne.

Une charge avec sa botte ou culasse mobile, c'est-à-dire canon ancien, trouvé dans les fortifications de la ville de Beaune.

Une grande plaque de marbre noir sur laquelle est une inscription tumulaire relative à la famille de Bretagne.

Deux plâtres représentant les bas-reliefs existant dans la cour de la maison Detot, rue des Forges, n° 58.

Ces bas-reliefs représentent des guerriers nus à cheval; on les croit de Hugues Sambin, habile sculpteur dijonnais du XVI^e^ siècle.

Pierres sculptées, portant les cordes attachées aux ancres, provenant de l'hôtel de l'amiral Chabot.

Cotte de mailles trouvée sur le territoire de la commune d'Izier, lors de l'arrachement du bois de Varin.

Dessin de la casserole de bronze trouvée sur le territoire de Couchey.

§ III.

DONS DE DESSINS, MÉDAILLES ET OBJETS DIVERS D'ANTIQUITÉS.

M. Larché, M. T., a donné un dessin réduit du fourreau or et argent, d'un très-riche ornement, d'une épée romaine trouvée dans le Danube. Ce fourreau porte un médaillon qui représente l'empereur Tibère; on y remarque aussi un bas-relief qui porte sur le bouclier du principal personnage cette inscription : Felicitas Tiberii.

M. Larché, M. T., a donné trois pièces obsidionales, dont deux d'Anvers : la première, intitulée 10 cent. Monnaie obsidionale, N au centre d'une couronne de lauriers. Anvers. 1814. Ce revers a fourni un fac-simile sur le papier. La seconde porte 5 cent. Monnaie obsidionale. ℞. Deux LL entrelacées au centre d'une couronne de laurier. Anvers, 1814. La troisième pièce porte le faisceau républicain, entouré d'une couronne de chêne, avec la légende République française; à l'exergue, 1793, l'an II. ℞. Monnaie de siége de Mayence, 5 sols.

N. B. Cette dernière pièce donne à M. Vallot l'occasion de rappeler qu'il a été un des otages retenus à Mayence à la suite de la reddition de cette place au roi de Prusse, en 1793, ainsi que le constate l'exemplaire de la capitulation de cette ville, qu'il a donné à la bibliothèque de Dijon, où il est porté sous le numéro 9423. La reddition de Mayence est mentionnée dans le *Moniteur universel*, 1793, n° 212, 31 juillet, p. 903, 2e colonne.

M. Vallot a fait don d'une pièce de monnaie allemande, à l'effigie de François II, empereur d'Autriche. Le revers offre l'écusson impérial, au centre duquel est le chiffre 3, et accosté du millésime 1800, partagé en deux, savoir, 18 à gauche, et 00 à droite.

M. Joanne, M. C., a offert douze échantillons de granit et de marbre recueillis en 1792, lors de la démolition de la crypte de Saint-Bénigne.

M. Demoulin, ancien magistrat, a fait don d'une pierre provenant des démolitions du château de Couchey. Cette pierre porte les armoiries sculptées du cardinal de Givry.

M. Poupier, A. R., a donné à la Commission une portion de tuile à rebord trouvée à Mirebeau sur la voie romaine. Elle porte l'inscription : Legio VIII Augusta. Lappio fecit. (Une figure de tuile à rebords se voit dans le Cours d'Antiquités monumentales par M. de Caumont, 1832, p. 181, pl. XXI, fig. 3.)

Au don de cette tuile, M. Poupier a joint sept médailles trouvées également près de ce bourg. Ce sont les suivantes :

D (dominus) N (noster) Valens, p. f. Aug. ℞. Securitas republicæ. Victoire passant.

Imp. Cæsar Trajan. Hadrianus Aug. ℞. nul effacé. — Imp. Constantinus magnus. ℞. Vota pub. Autel et 2 femmes debout. — M. Aurelius Cæsar Aug. Cos. ℞. Pietas Aug., instruments de sacrifice. — (Gordien III.) Imp. Gordianus Cæs. ℞. Marti pacifero. — Claudius Cæsar. ℞. Concordia Aug. Femme assise. — Charles V : Carolus V, imperator. ℞. Moneta civi(tatis) Bisunti(næ) 1547.

Médailles trouvées à Landunum et envoyées à la Commission par M. Coutant, en 1853 :

1. Trajan. ℞. Femme tenant des épis et une corne d'abondance. S. C. — 2. Faustine jeune. ℞. Femme debout. S. C. — 3. Domitien, M. B. ℞. Femme debout. *Pax Augusti*. S. C. — 4. Hadrianus. G. B. ℞. Femme à genoux devant un personnage debout. — 5. Victorius père. ℞. Personnage debout, *Virtus augusta*. — 6. Alexander Pius Augus. G. B. ℞. illisible. — 7. Trois Tetricus père. ℞. Femme debout, *Virtus augusta*. — 8. ..... Hadr. Antoninus Aug. Pius, p. p. ℞. Femme assise. — 9. Marc-Aurèle. ℞. Trophée. — 10. Imp. Cæs. Vespasianus Cos. VIIII. ℞. *Fides publica*. S. C. — 11. Claud. M. B. ℞. *Virtuti Augusti*. Mars en pied. S. C. — 12. Tetricus. ℞. fruste. — 13. Antoninus. ℞. illisible. — 14. Antoninus Augustus Pius. ℞. illisible. N. B. Deux pièces. — 15. Deux Gallien. ℞. frustes. — 16. Trois Tetricus indéchiffrables. — 17. Deux médailles gauloises, sur l'une (1) desquelles on voit trois poissons sur chaque face; et sur l'autre médaille, une face offre trois poissons, et l'autre un cheval. — 18. Médaille gauloise, offrant des poissons. ℞. fantastique. — 19. Médaille gauloise, offrant sur une face le taureau cornupète, au-dessus duquel on lit : IRman, et sous les pieds NDVTIM. — 20. Jeton antique très-rare, avec la légende *Divus Augustus*. ℞. offrant les deux lettres N et M. servant de contremarque.

M. Michard, M. R., a fait voir à la Commission l'empreinte en plomb d'une médaille d'or, fleur de coin, d'Antoninus Augustus, trouvée dans les fouilles de Landunum.

(1) Mémoires de la Société Eduenne, 1841, p. 79, n° 10, pl. X, fig. 10. Deux cercles concentriques : autour, trois symboles, peut-être une imitation des Dauphins de certaines pièces grecques. ℞. Les mêmes signes plus grossièrement travaillés, entourés de seize perles.

M. Protat, M. C., a communiqué une statuette de Mercure, trouvée rue d'Amont, à Broin, et trois médailles gauloises, dont deux ont été trouvées à Saint-Usage, et la troisième à Villa Mollinsa. Il paraîtrait que les statuettes de Mercure n'étaient pas rares en Bourgogne, témoin celle dont M. Carlet, M. C., a envoyé la lithographie.

M. Josselin a donné une belle boucle de ceinturon mérovingien trouvée entre Vanvey et S.-Phal.

M. Lallemant, rue des Forges, a donné à la Commission le moulage en plâtre de la tête de la statue de sainte Madeleine existant dans l'Eglise de Talant.

M. de Montgolfier, M. C., a envoyé les empreintes en cire de plusieurs des monnaies en or du XIIIe au XIVe siècle, trouvées en grand nombre à Montbard. M. le Président s'est chargé de décrire ces empreintes.

M. Coutant, M. C., a fait don du moulage d'un petit vase à quatre pieds, couvert de mascarons, trouvé à Noyers, et contenant deux médailles. Ce vase a un certain rapport avec celui à trois pieds représenté dans l'*Atlas du Cours d'Antiquités* par M. de Caumont, pl. XXVIII, fig. 5.

M. Baudot, président, a donné le dessin d'une petite table et de deux siéges en pierre provenant de la rotonde de Saint-Bénigne détruite en 1792. Ces objets se trouvent dans le jardin de M. Franois, à la suite de la Tuilerie, faubourg Saint-Nicolas.

Des colonnes complètes, provenant de la même localité, ornent le jardin de M. Mazeau, à Quetigny, et deux autres colonnes soutiennent une galerie dans la maison de Mme de Sassenay, rue des Godrans, no 1.

M. Pansiot, propriétaire à Couchey, fait don d'un ustensile de cuisine en bronze trouvé en labourant un champ sur le territoire de Couchey, à un kilomètre du Mont-Afrique. Cet ustensile consiste dans une grande casserole, sur le manche de laquelle sont gravées des lettres qui ont été relevées. M. Protat a lu une dissertation sur cet ustensile.

M. Lépine, M. T., a donné le dessin de deux petites pièces d'artillerie et de deux boulets trouvés, le 31 octobre 1852, dans le souterrain de la demi-lune qui est entre le pont et la porte d'entrée du château de Dijon. Ces deux pièces d'artillerie sont en fer forgé; la rouille, qui a fortement endommagé une de ces pièces, permet de distinguer les barres de fer, reliées par des bandes circulaires, qui entraient dans leur construction.

Ces pièces sont postérieures à celle de 1339, décrite et figurée dans le Bulletin de la Société académique de Laon, tome II, 1853, p. 27-34, et à celle de 1540, qui

repoussèrent les Français au siége de la ville du Quesnoy, mentionnée dans les *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, p. 157.

Dans l'*Investigateur, journal de l'institut historique, mai* 1853, p. 129, se trouve une *Notice sur les canons laissés par les Anglais devant Meaux en* 1422, *et transportés en* 1842 *au musée d'artillerie à Paris.* Ces anciennes pièces sont de gros cylindres creux, courts, de 1 mètre à 1 mètre 40 cent., d'un calibre de 15-20 centim., garnis de renforts en forme de larges cercles, dénués de tourillons et de boutons de culasse, très-peu maniables, dont la manœuvre devait être lente et difficile, et qui d'ailleurs, au bout de peu d'années, durent être regardés par leurs propres contemporains comme instruments arriérés devant les progrès que Jean Bureau avait fait faire, dès 1439, à l'artillerie, dont il devint grand maître dans la suite. *Ouv. cité, p.* 129-133.

Sur l'emploi des canons. Voy. *De la Maison royale de France*, par G. Peignot. 1815, p. 93.

M. Dormois, M. C., à Tonnerre, a donné les cinq jetons suivants des Maires de Dijon : l'un fruste de P. Comeau, 1659 (Amanton, pl. IX, fig. 87); le second, de Baudinot (Amant., pl. X, fig. 96); le troisième de C. Monin, 1678 (Amant, pl. X, fig. 97); le quatrième, de E. Humbert, 1627 (Amant., pl. VI, n° 55); le cinquième, de Jacques de Frasans, 1631 (Amant., pl. VI, fig. 59).

M. Joanne, M. C., a fait don des gravures des six sceaux suivants :

Quatre de ces sceaux portent la légende : Sigillum Hugonis Ducis Burgundie (sic). L'un représente le duc avec le bouclier rond; un autre avec le bouclier triangulaire, déjà donné par l'abbé Boullemier, *Recueil de sceaux gothiques*, 1779, p. 3, pl. I, fig. 6. Le troisième représente un porte-enseigne du Duc; et le quatrième, un autre porte-enseigne figuré par l'abbé Boullemier. *Ouv. cité,* p. 3, pl. I, fig. 4.

Le cinquième sceau représente Jean, comte de Bourgogne. Ouv. cité, p. 4, pl. I, fig. 4.

Le sixième sceau représente un guerrier avec la légende incomplète + SDJI..... CASTELLETI.

§ IV.

RESTAURATION D'UN TABLEAU SUR BOIS.

Le retable représentant le martyre de saint Léger, évêque d'Autun, adressé à la Commission par M. le curé de Ruffey-lez-Beaune, était dans le plus grand état de dégradation : à la demande de M. le président de la Commission, le congrès archéo-

logique (1) tenu à Dijon en 1852 a donné les fonds nécessaires pour la restauration de ce retable. Cette restauration a été opérée avec la plus grande habileté par les soins de M. Bouder, professeur de dessin à l'école spéciale de peinture, sculpture et architecture de Dijon.

§ V.

OUVRAGES IMPRIMÉS ADRESSÉS A LA COMMISSION.

Etretat, son passé, son présent, son avenir, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, correspondant des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique pour les travaux historiques. 2e édition, Dieppe, 1853, in-8o.

Observations sur la correspondance de Jean Perréal, dit de Paris, avec Marguerite d'Autriche, concernant l'église de Brou, par M. Dufay, à Caen, membre correspondant de la Société d'émulation de l'Ain, de la Société des sciences et arts de Lille, de celle d'archéologie de Dijon, etc. Bourg-en-Bresse, 1853, in-8o.

Lettre de la Société des antiquaires, à Zurich, accompagnée d'une brochure intitulée : Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, siebenter Band, fünftes Heft. Zurich 1852, in-4o.

M. Frantin a fait hommage de son ouvrage intitulé : Pensées de Blaise Pascal, rétablies suivant le plan de l'auteur, par J. M. F. Frantin. 2e édition, 1853, in-8o.

Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Dijon en 1852 par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Paris 1853, in-8o.

Prospectus de l'Histoire, beaux-arts, archéologie, statistique du département de Saône-et-Loire.

Annales archéologiques, par M. Didron, tome XII.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or. Session ordinaire de 1852.

Anne de Sanzay, comte de la Magnanne, abbé séculier de Lantenac, par A. Barthélemy. Saint-Brieuc 1852.

Bulletin monumental, par M. de Caumont, 18e vol.

(1) Voy. *Séances générales tenues à Dijon en* 1852, p. 154-155.

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 1re, 2e et 3e livraisons, Saint-Brieuc 1852.

Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres du département du Var, séant à Toulon, xxe année, n° 1.

Notice sur les sept communes de la Côte dépendant du canton de Gevrey, par H. Vienne, ancien archiviste. Chambolle et Morey. Dijon, 41 pages.

Note sur le village de Saint-Philibert (faisant suite à la notice sur Gevrey), p. 113-120.

Rapport de M. Amédée Thierry sur la découverte des restes de la duchesse de Bedfort dans le couvent des Célestins.

Polyptique de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, par M. B. Guérard, membre de l'Institut. 1853.

Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Bourgogne, par M. César Lavirotte. 1853.

Sceau de Jacques de Clermont, par L. Le Maistre. 1853.

Sur les sceaux de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, par L. Lemaistre, correspondant.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1853, n° 1.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 5e et 6e vol., 1851-1853.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831. Tome II, 1re-6e livraisons. Tome III, 2e livraison. Tome IV, 4e-5e-7e-8e livraisons. Tome VI, 2e-3e-7e livraisons in-4°. Tome VII, 1re livraison.

Episodes des guerres de Bourgogne (1474-1476), par M. Frédéric de Gingins la Sarra, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande. Lausanne 1850, in-8°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres. 1850, p. 175-194, planches 27-30.

Bulletin monumental, par M. de Caumont. 19e volume.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers. 13e livraison, 1852.

Recueil des sceaux du moyen âge, publié par la Société de sphragistique. 1851.

Annuaire des Côtes-du-Nord. Saint-Brieuc 1852, par M. A. Barthélemy.

Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, publié par E. Nesle.

Recueil des sceaux du moyen âge, par la Société de sphragistique. N° 9, 2e année, février.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome VIII, 1852.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. IIe série, 6e et 9e vol. 1852.

Mémoire sur la chapelle Sainte-Anne de la commune d'Etuz (Haute-Saône), par P. Marnotte, architecte. Besançon 1852, in-4o.

Annales archéologiques par Didron aîné, tom. XIII, 2e et 3e livraisons.

Suite de la Monographie du coffret de M. le duc de Blacas, ou preuves du manichéisme de l'ordre du Temple, par Mignard, correspondant du ministère de l'instruction publique et de plusieurs académies. 1853; in-4o.

Statistique de la milice du Temple, par le même.

Histoire de la Bourgogne pendant la période monarchique, par M. Rossignol, etc. 1853; in-8o.

Notes historiques sur l'hôpital de Tonnerre, par Camille Dormois, économe de cette maison, membre de diverses sociétés savantes. 1852; in-8o.

Bulletin de la société archéologique de Sens, 1851, p. 53-124. 1852; in-8e.

Société archéologique de Béziers; séance publique du 5 mai 1853.

Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge. 1853, no 1.

Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, tom. X, 2e livraison. Anvers 1853.

Notices historiques et généalogiques sur les maisons de Penaranda, van der Beke et van der Beken, par M. Nicolas-Jean van der Heyden. Anvers 1853.

Séance publique de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1851, Châlons.

Histoire et légende concernant le pays de la Montagne ou le Châtillonais, par Mignard. 1853.

Recueil de documents relatifs aux sceaux du moyen âge, par la société de sphragistique, 12e numéro de la 2e année.

Bulletin monumental, par M. de Caumont; 19e volume, no 5.

Les Annales du Bien, par M. J. Delvincourt; juillet-août 1853, 4e livraison.

Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Soissons; tom. VI, 1852.

5e et 6e livraisons de l'Album du Châtillonnais.

§ VI.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

MEMBRES ADMIS.

Associés résidants.

MM. Adrien Baudot. — Bessy. — Chevrot. — Poupier.

Membres titulaires.

MM. Guignard. — Foisset. — Lépine. — Noirot père. — Suisse.

Conservateur du Musée.

M. Prisset.

Associés correspondants.

MM. Carlet, conducteur des ponts et chaussées, membre de la Société géologique de France et de la Société éduenne. — Canat, président de la Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — Breuillard, curé de Savigny-en-Terre-Pleine (départ. de l'Yonne). — Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure à Dieppe. — Hureau, curé de Rouvres, membre de la Société française. — Humbert, architecte, à Beaune. — Guéniard, curé à Montlay, canton de Saulieu. — Jules Royer fils, architecte aux Riceys.

§ VII.

De nouvelles relations se sont établies avec la Société des antiquaires de Zurich.

M. le président de l'Académie d'archéologie de Belgique a proposé, de la part de cette société savante, l'association, l'échange des mémoires et la nomination réciproque de quatre membres correspondants.

La Commission a accepté les propositions de l'Académie d'archéologie de Belgique,

§ VIII.

NÉCROLOGIE.

La Commission a fait une perte irréparable dans la personne de M. de Saint-Mémin, dont l'éloge a été prononcé à la séance du 15 novembre dernier par M. H. Baudot, président. En voici les principaux passages.

« La mort vient d'enlever à la Bourgogne, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le dernier rejeton d'une famille illustre, suite non interrompue d'hommes éminents depuis le premier jusqu'au dernier, Charles-Balthazard-Julien Fevret de Saint-Mémin, dont la Commission déplore aujourd'hui la perte. Destiné à parcourir la carrière des armes, la révolution vint surprendre le jeune Fevret de Saint-Mémin dans un régiment des gardes françaises dont il était officier. Forcé de s'expatrier en 1792 et d'abandonner une grande fortune et les plus belles espérances d'avenir, il se rendit en Amérique avec sa famille. Les faibles ressources qu'il avait apportées dans l'exil furent bientôt épuisées, et son talent dut pourvoir à tous ses besoins. Il imagina de faire des portraits et de les graver. En Amérique, où l'art de la gravure était alors inconnu, il n'avait à sa disposition ni burin pour graver, ni presse pour imprimer; il fabriqua donc lui-même tous ses outils, grava et imprima ses œuvres. Cet art nouveau pour ce peuple affairé excita l'admiration, et chacun se disputa bientôt l'honneur de voir ses traits reproduits par l'artiste habile qui avait rapidement acquis dans ce genre une perfection rare. L'œuvre de Fevret de Saint-Mémin contient d'innombrables portraits, parmi lesquels figurent toutes les célébrités américaines de cette époque. Bien des fois, seul avec lui dans son cabinet, nous avons parcouru ce curieux album, qui lui rappelait sa jeunesse et l'exil; les pages qu'il en a détachées pour nous les offrir, nous les conserverons toujours religieusement comme un précieux souvenir de sa bienveillante amitié. Bientôt la faveur que les Américains accordaient au jeune graveur fut telle, qu'il ne pouvait suffire à toutes les demandes, ni reproduire les traits des personnages qui se pressaient dans son atelier; il eut recours à la mécanique pour accélérer le travail, et il inventa le « physiographe. » C'est ainsi que, indépendant et n'ayant d'autre appui que lui-même, il traversa les jours de l'exil entre une mère et une sœur affectionnées.

Après dix-sept ans d'exil, de voyages et de labeur, Fevret de Saint-Mémin put revoir sa patrie, et le musée de Dijon fut confié à son dévouement et à sa science.

Sous sa direction intelligente, cet établissement s'éleva bientôt au premier rang des musées de province. Dès lors Fevret de Saint-Mémin releva de ses ruines la magnifique salle des Gardes. Il conçut et fit exécuter cette belle galerie où la lumière se répand si favorablement sur les tableaux qu'il y a réunis et disposés avec tant de goût. C'est lui qui a rendu à notre admiration des chefs-d'œuvre dont les débris épars eussent été à jamais perdus pour les arts. Il faut, comme celui qui écrit ces lignes, avoir été témoin, pendant vingt ans, des travaux et des soins persévérants qu'a exigés la restauration de ces splendides chapelles portatives ou retables d'autel de nos ducs de Bourgogne, pour s'en faire une idée. Et les tombeaux mutilés de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur eussent-ils jamais été réédifiés sans l'ingénieux concours de notre savant conservateur (1)? On peut dire que tous les objets précieux que le musée de Dijon possède, c'est Fevret de Saint-Mémin qui a su les mettre en lumière et les faire apprécier par un arrangement méthodique. Le catalogue des objets d'art exposés au musée de Dijon, qu'il a rédigé avec un soin tout particulier, restera comme un modèle à suivre. Que les objets disparaissent, ce catalogue aura toujours une véritable valeur archéologique. Il en est de même de son catalogue du cabinet des estampes, qui n'a pas encore été publié, et qui contient des recherches extrêmement curieuses.

Les monuments de l'ancienne Chartreuse de Champmol, l'un des plus beaux établissements religieux du moyen âge, fondé en 1382 par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, furent l'objet de l'admiration et d'une étude particulière de la part de Fevret de Saint-Mémin. Avant lui, ces ruines méprisées n'attiraient pas même les regards d'un propriétaire indifférent au trésor qu'il avait sous la main. Fevret retira des décombres ces restes précieux. Dans un lumineux rapport adressé à la Commission archéologique de la Côte-d'Or le 27 avril 1832, et publié la même année, il fit connaître ces chefs-d'œuvre de la statuaire du XIVe siècle, le nom des artistes à l'habile ciseau desquels on les doit, et les libéralités dont ces TAILLEURS D'IMAIGES avaient été l'objet de la part des ducs de Bourgogne. Nos ducs avaient fait venir de Flandre ces grands artistes pour embellir le lieu choisi pour leur dernière demeure.

L'un de ces monuments, le plus parfait peut-être que nous ait laissé la statuaire du XIVe siècle, c'est le « Puits des Prophètes, » ou le « Puits de Moïse. » Les statues des prophètes et tous les détails du monument étaient pour Fevret de Saint-Mémin l'objet d'un véritable amour : pour avoir constamment sous les yeux ce rare mo-

(1) M. Saintpère, membre de la Commission, en avait réuni les débris, et conçu le projet de cette restauration.

dèle, il l'exécuta dans des proportions réduites, et compléta le calvaire qui avait été détruit, c'est-à-dire la partie supérieure, à force de patientes recherches et à l'aide de débris recueillis par ses soins.

Fevret de Saint-Mémin n'était pas seulement versé dans la connaissance des beaux-arts et de l'archéologie : il dota les arts mécaniques d'importantes et ingénieuses découvertes. Donner à la perspective une précision mathématique, et former cette perspective des monuments et de tous les corps qu'on n'a pas sous les yeux, mais dont on a le plan et la hauteur, n'était pas un problème facile à résoudre. Fevret de Saint-Mémin l'a résolu: son « pantographe perspectif » peut, comme l'a dit le savant rapporteur de la Société des arts mécaniques, être employé avec beaucoup d'avantage par les architectes et les peintres, dont il assure, abrége et simplifie les opérations.

Depuis longtemps des mécaniciens distingués faisaient de vains efforts pour doter les beaux-arts d'un instrument qui permît aux peintres de dessiner dans toutes les attitudes un animal qu'il est impossible de faire poser dans un atelier; le cheval, en effet, ne se prête guère aux caprices du peintre. Fevret de Saint-Mémin résolut encore le problème : son « coursier mécanique » reçoit par une légère impulsion tous les mouvements de la nature; aujourd'hui c'est un modèle indispensable à tous les statuaires et à tous les peintres de bataille.

Nous n'entreprendrons pas de rappeler ici tous les services que Fevret de Saint-Mémin a rendus aux arts et aux artistes, dont il était le généreux et bienveillant protecteur. La Société des amis des arts, qu'il fonda à Dijon, a été témoin de sa libéralité et de son zèle. Doué d'un caractère élevé et bon, ferme et affable, d'une politesse exquise et qui rappelait en lui cette urbanité de l'autre siècle; aussi indifférent aux bruits de la renommée qu'aux avantages de la richesse, jamais on ne l'entendit exprimer un regret, ni proférer une plainte contre ceux qui s'étaient partagé la fortune de ses pères. Modeste et s'oubliant lui-même, son ambition fut d'être utile à ses concitoyens. Lorsque les portes de l'Institut lui furent ouvertes, il s'en étonna, et la croix d'honneur dont on récompensa ses travaux fut un juste mais tardif hommage rendu à un mérite supérieur et incontesté. »

HENRI BAUDOT.

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, D. M.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 16 août 1853 au 21 août 1854.

MESSIEURS,

A la fin de chaque année, vous vous faites rendre compte des divers travaux dont vous vous êtes occupés, et des différents sujets qui ont occupé vos séances : c'est ce tableau que j'ai l'honneur de vous présenter.

§ Ier. — TRAVAUX DES MEMBRES.

Une note sur des pavés du XVe siècle, dont plusieurs échantillons provenant de l'hôtel du chancelier Rolin, forment une portion du pavage du musée actuel de la Commission, a été lue par M. ROSSIGNOL, qui, après avoir rappelé que de pareils carreaux vernis se remarquent dans l'une des salles de l'hôpital de Beaune, fondé par le chancelier Rolin, en a donné l'explication. Sur ces carreaux on lit les deux initiales N et G, qui signifient *Nicolas*, prénom de Rolin, et *Guigone*, prénom de sa femme. Ces carreaux furent fabriqués en 1447. Ils portent la devise que Rolin choisit, en imitant celle que Philippe le Bon avait adoptée : *Aultre n'aurai toute ma vie dame Isabelle*. Mais il la rendit plus laconique : il prit le mot SEULE, suivi d'une étoile, ce qui voulait dire : *Aultre n'aurai ;* damoiselle Guigone de Salins sera mon *unique étoile ;* et, pour donner une traduction hiérographique à la devise, il mit à

côté du mot *seule* une étoile. Rolin compléta la devise en y ajoutant l'emblème du rameau de chêne, symbole de force et de *constance* au moyen âge (1). Dans les châteaux et les monastères on employait des carrelages émaillés: On en voit encore aujourd'hui dans le vestibule de l'appartement du directeur de l'asile des aliénés, à l'ancienne chartreuse de Dijon. Ce carrelage représente une chasse au cerf, où l'on remarque le piqueur sonnant de la trompe, et les chiens courant après le cerf. Un curieux fragment de carrelage est décrit et représenté, p. LXXI du *compte rendu* de 1851-1852. D'autres sont mentionnés dans les *comptes rendus* 1845-1846, p. XXXIX; 1848-1849, p. XIX; 1852-1853, p. II. Dans la chapelle du château de Longecour, on voit des portions de carrelage émaillé, dont M. de Saint-Seine a donné les dessins.

Philippe le Bon avait sa livrée noire et sa devise : « Autre n'aurai » avec la pierre à fusil jetant des étincelles. *Histoire des ducs de Bourgogne, par M. de Barante,* 1826, tom. VII, p. 141. Cette devise fut prise à son troisième mariage avec Isabelle de Portugal, et l'appliquant au mariage seulement, car pour les amours il ne s'en fit faute pas plus qu'auparavant, tom. VI, p. 61. Pour le luxe de la cour de Bourgogne, voyez le récit des fêtes du 9 février 1454 ; le Tournoi et le vœu du faisan à la suite. Vol. cité., p. 446.

M. Rossignol a annoncé qu'à Etormay on a découvert un caveau contenant des tombes gallo-romaines dans lesquelles se trouvaient des squelettes appartenant à l'époque mérovingienne.

M. Vallot, D. M., M. T., a communiqué quelques observations relatives à la *Notice sur la statue en bronze,* insérée dans les *Mémoires de la Commission,* 1835, p. 213 et suivantes, et figurée sous trois faces sur la *planche* II de l'atlas. Il fait observer que cette statuette, trouvée en 1811 dans le climat de la Baumée, territoire d'Arc-sur-Tille, est identique à celle dont la figure se voit dans l'*Antiquité expliquée,* tom II, p. 432, pl. CXCII, fig. 4, et que Montfaucon regarde comme « un dieu gaulois ayant tout l'air d'un Esculape. » Dans le tom. III du même ouvrage, p. 87, pl. LI, fig. 4, se trouve la contre-partie de cette statuette, ce qui prouve que la statuette possédée par M. Madenier n'était pas *unique.*

A cette occasion, il faut observer que Montfaucon a donné comme antique, dans son *Antiquité expliquée,* tom. I, p. 86, pl. L, fig. 3, sous le titre : « Femme ayant sur sa tête rase un ornement qu'on n'a jamais vu ailleurs, » une statuette de femme chinoise, comme on en voit fréquemment chez les brocanteurs. Il en est de même de cette statuette velue donnée, de même *Antiq. expliq.*, tom. III, p. 87, pl. L, fig. 4, sous la rubrique : « Homme barbu et vêtu de peau, donné à tort pour

(1) Voyez ci-dessous, aux Mémoires, p. 133 ou 134.

antique. » Effectivement, cette statuette représente un sauvage analogue à ceux mentionnés par Aldrovandi, *Monstrorum historia*, p. 16.

Le même membre a communiqué la *Monographie complète de la Société de la Mère-Folle de Dijon*, Société qui a joué dans notre cité un rôle important pendant le moyen âge.

Ce travail, distribué en plusieurs chapitres, est le résultat de recherches occasionnées par la reproduction métallique du sceau de l'association, dont un échantillon, reproduit par les soins de M. Forgeais (1), a été donné à la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Voici le bref sommaire de ce travail :

Chapitre Ier. — *Cause de l'ouvrage.*

Le sceau de la Mère-Folle existait dans le cabinet de M. de Migieu, dans son château de Savigny-sous-Beaune ; il est gravé dans le *Recueil des sceaux du moyen âge dits gothiques*, Paris 1779, in-4°. L'abbé Boullemier, auteur du texte de l'ouvrage, a donné, p. 10, pl. III**, fig. 4, une explication inexacte de ce sceau, qui du cabinet de M. de Migieu a passé dans celui de M. Richard de Ruffey, président au parlement de Bourgogne et membre de l'Académie de Dijon. Vendu par M. de Vesvrotte à Tagini, brocanteur d'objets d'antiquités, ce sceau a été cédé à M. Didier Petit, de Lyon, des mains duquel il a passé entre celles de M. Carrand, qui l'a communiqué à M. Forgeais, président de la Société de sphragistique.

Chapitre II. — *Description du Sceau.*

La légende a été mal lue par l'abbé Boullemier.

Chapitre III. — *Origine de la Société de la Mère-Folle.*

Cette Société représentait la censure des mœurs publiques, ou tout au moins des ridicules, dans une monarchie où la sévérité des corps de magistrature et les susceptibilités d'une cour ne permettaient guère d'autre issue à la voix populaire. Le théâtre, dans son enfance, ne pouvait encore remplir cette fonction. Lorsqu'il eut saisi à son tour le sceptre du ridicule, il dut amener la décadence de ces sociétés burlesques, en ne leur laissant que le triste privilége de la licence : ce qui acheva de les ruiner, en attirant sur elles les répréhensions des magistrats et même de l'Eglise.

Chapitre IV. — *Présence dans les Eglises de la Société de la Mère-Folle.*

Dans le moyen âge, la *fête des fous* se célébrait dans les églises. Elle amena tant

(1) Un des fondateurs de la Société de sphragistique et correspondant de la Commission.

d'abus et tant de désordres, qu'elle fut interdite par l'autorité ecclésiastique. Plusieurs livres de piété, et même de prières, sont ornés de dessins relatifs à la Société de la Mère-Folle. Voyez la *fête des fous*, dans *Histoire de la ville de Beaune, par l'abbé Gandelot*, 1772, p. 99-102.

Chapitre V. — *Rapports entre cette Société et celle vouée au culte de Bacchus.*

Il suffit de se rappeler la manière dont les associations les plus respectables dégénèrent avec le temps, pour s'expliquer les abus qui naissent d'institutions joyeuses, quoique innocentes dans leur origine. Ainsi, on ne doit plus être surpris du rôle de l'âne et d'autres animaux dans la *fête des fous*.

Chapitre VI. — *Décorations, insignes, costumes.*

Du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises*, Lausanne et Genève, 1751, a donné la description et la représentation de plusieurs objets appartenant à la société de la Mère-Folle, tels que le bonnet, la marotte (1), l'habit, le char, les sceaux, etc.

Outre les objets indiqués par du Tilliot, M. Vallot a vu :

A. Une tasse en buis (2) servant dans les banquets; une autre tasse en argent, montée sur une corne d'élan, et garnie d'une paire de cornes de chevreuil, de sorte que le récipiendaire, en buvant, se faisait les cornes à lui-même.

B. Un nasal et un mentonnier en bois, servant autrefois aux déguisements à l'époque du carnaval. Ces deux objets font partie du cabinet de M. Larcher, membre de la Commission; j'en donne la description très-curieuse.

C. Médaille d'un grand module, représentant la Folie couronnée, assise dans un fauteuil, au milieu des nuages. Cette médaille fait partie du curieux cabinet de M. Baudot (Henri). On voit une représentation de cette belle médaille dans la *Revue numismatique belge*, 1847, qui, a tort, tom. III, p. 404-407, dit : « On ne connaît plus le sens de cette médaille, » dont M. Vallot donne l'explication.

D. M. Henri Baudot possède également un buste de Mère-Folle, que Bruckmann (*Epistol. itinerar. cent. secunda*, p. 282, pl. XVII, fig. 1), a méconnu, et a regardé comme un Silène précepteur et nourricier de Bacchus.

E. Dans le *Thesaurus numismatum brandeburgensis*, tom. III, p. 300, la tête représentée sous le nom d'Isis. M. Vallot pense que c'est la tête méconnue de la Mère-

(1) Cette marotte a été suspendue à l'entrée du magasin d'épicerie en face de la porte méridionale de l'église Notre-Dame, jusqu'en 1790. Elle a passé dans le cabinet de M. Baudot.

(2) Des tasses analogues sont employées dans tout le Couserans, commune des Pyrénées.

Folle, à laquelle il faut aussi rapporter le *Bacchus bicornis* représenté à la page 240. Montfaucon, *Antiquité expliquée,* tom. II p. 280, pl. CXIII, fig. 1, reproduit cette figure en ajoutant : « Cette figure a des cornes et des oreilles d'âne, qui, à la vérité, ne tiennent point à sa tête (1).

F. M. H. Baudot possède un autre buste de Mère-Folle, en bronze, gros et massif, trouvé à Dijon dans le sein de la terre, où il a séjourné longtemps. Ce buste offre de nombreuses allégories relatives à la Mère-Folle, dans les cérémonies de laquelle il figurait. Ce buste paraît le monument le plus rare et le plus curieux de tous ceux qui ont appartenu à la société de la *Mère-Folle.*

G. Médaille d'argent, offrant sur une face la tête de la Folie, couverte d'un bonnet orné de quatre grelots : au revers, elle représente la tête du pape, unie par le menton à la tête cornue de Satan.

N. B. Il ne faut pas confondre les médailles satyriques analogues, répandues par les protestants, avec les objets relatifs à la Mère-Folle.

H. Médaille fondue, sur laquelle la tête offre des emblèmes relatifs à la Société de la Mère-Folle. Elle a quelque rapport avec une médaille que M. Legouz de Gerland a fait voir à l'*Académie de Dijon* à la *séance du* 10 *juillet* 1772.

Ces deux médailles, G et H, font partie du cabinet de notre confrère, M. Larché.

I. Sceau de la basoche, mentionné dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 1809, p. 14-16, et figuré dans le *Magasin encyclopédique,* 1808, tom. VI, p. 78-86, avec une *planche ;* et 1809, tom. I, p. 125-130.

Philippe le Bel établit, en 1303, le royaume de la Basoche : M. de Fontenay parle du sceau de cette société dans les *Mémoires de la Société éduenne,* 1844, p. 299-302, pl. XXIII ; dans l'*Historique des sociétés scientifiques* d'Autun, 1846, p. 23, 24 ; dans les *Fragments d'histoire métallique,* Autun 1847, p. 99-102, p. 256, pl. IX, n° 1.

M. Victor Fouque a publié des détails sur la *corporation des enfants de ville,* dont une section était commandée par le prince de la Basoche. *Recherches historiques sur la corporation des Archers,* 1852, p. 290-297, p. 460, n° 18.

J. Description du sceau attaché aux lettres patentes accordées en 1626 à Henri de Bourbon, prince de Condé.

CHAPITRE VII. — *Réunions de la Société de la Mère-Folle.*

Les réunions avaient lieu à certaines époques, et avaient pour but le plaisir.

(1) Mascaron de la Mère-Folle, C. R. 1847-1848, p. 41.

CHAPITRE VIII. Cette Société existait dans diverses localités, en Flandre, en Bourgogne, en Lorraine, dans l'Anjou, sous différents noms.

Béguillet, *Description de la France, département du Rhône, gouvernement de Bourgogne*, 1781, p. 200-216, parle du régiment de la Calote, association qui remplaça celle de la Mère-Folle.

CHAPITRE IX. — *Suppression de cette Société.*

Les abus qui surgirent de cette association, forcèrent l'autorité à la supprimer; mais son esprit se conserva dans la comédie foraine et dans la comédie italienne, à laquelle Santeuil, dit-on, donna la devise : *Castigat ridendo mores.*

CHAPITRE X. — *Fous de cour.*

Les fous de cour ont subsisté longtemps à la cour des souverains, et on les retrouve encore aujourd'hui dans quelques royaumes d'Afrique et d'Asie.

CHAPITRE XI. — *Associations qui ont succédé à la Mère-Folle.*

Sous des noms différents se réunirent ses membres dispersés. Le roi René établit, en 1448, à Angers, l'ordre du Croissant, qui s'éteignit avec son fondateur.

CHAPITRE XII. — *Médailles ayant un certain rapport avec ces Associations.*

L'auteur regrette beaucoup de n'avoir pu consulter l'ouvrage de MM. Rigollot et Leber sur les *Monnaies inconnues des évêques, des innocents et des fous*, dont l'édition est épuisée. Il s'est borné à signaler et à décrire les médailles qu'il a vues parmi celles symboliques, satyriques ou plaisantes, et spinthriennes, qui jouaient un certain rôle dans l'association de la Mère-Folle et les diverses associations qui l'ont remplacée.

M. H. BAUDOT, président, a appelé l'attention de la Commission sur la maison dans laquelle est né le grand Bossuet. « Il ne serait pas sans intérêt, dit-il, de déterminer d'une manière précise l'étendue et les limites de cette habitation, dont les restes, malgré les changements qu'ils ont subis par suite des nécessités de l'époque, rappellent des souvenirs auxquels les Dijonnais attachent une haute importance. » D'après l'examen des lieux auquel il s'est livré, M. le président demeure convaincu que « la maison située sur la place St-Jean, portant le n° 10, n'est qu'un démembrement de cette habitation, dont la maison n° 12, qui fait l'angle de la place et de la rue des Novices, faisait également partie. Ces deux maisons, en effet, ne sont séparées que par un mur de refend, dans lequel on remarque plusieurs ouvertures garnies de pierres de taille portant des moulures qui remontent à l'époque de la construction primitive, et servaient de communication entre ces deux parties du bâtiment avant la division

qui en a été faite postérieurement, et à la suite de laquelle les ouvertures ont été murées sans avoir été détruites. M. le président ajoute qu'il est évident que ces deux maisons n'en faisaient qu'une lorsque la famille Bossuet les possédait. L'une d'elles eût été tout à fait insuffisante pour une famille assez nombreuse, et qui, par sa position et ses emplois dans la magistrature parlementaire, devait tenir nécessairement un certain état de maison. Ce qui, au surplus, doit lever tous les doutes à cet égard, ce sont les actes authentiques découverts par les soins de M. Mouzin-Gérardot, et consignés, par extrait, dans son intéressant travail sur les rues de Dijon, qu'il a bien voulu communiquer à la Commission ainsi que l'acte original. Nous y voyons en effet qu'à l'époque de 1622, la maison nº 10 appartenait à noble Jacques Bossuet, conseiller du roi en son parlement, qui devait posséder alors les constructions désignées actuellement sous les nos 9, 10, 11, 12 et au delà. Cela résulte d'un acte passé le 12 mai 1622, devant le notaire Guioty, contenant vente de l'hôtel du baron de Lux à noble Claude Bretagne, conseiller du roi au parlement, lequel acte donne l'indication suivante : *Ladite maison assise audict Dijon, en la place St-Jean, selon l'étendue dicelle du long et large consistant en deux baptiments et corps de logis joints par une gallerie affrontant par ce devant sur la dicte place, et confinant d'un long du costé de bise, à la maison du sieur prince d'Orange ; d'autre bout de midy, aux maisons appartenants à noble Jacques Bossuet, aussi conseiller du roi audict parlement et par derrière encore aud. sieur Bossuet et court de Raine.* — Il résulte des termes de cet acte, que la façade de la maison Bossuet avait du côté de la rue des Novices un développement beaucoup plus considérable que du côté de la place St-Jean. » M. Mouzin-Gérardot donne de nouveaux détails qui confirment le premier résultat de ses recherches; et, après une discussion à laquelle plusieurs membres ont pris successivement part, la Commission, qui partage l'opinion de son Président, a prié M. Mouzin de vouloir bien compléter ses intéressantes recherches, en déterminant l'époque précise où la maison en question a passé des mains de la famille Bossuet en des mains étrangères. La découverte de l'acte de cession aurait de l'intérêt. M. Mouzin consent à faire cette recherche.

M. H. Baudot, président, a encore signalé à la Commission la découverte qui a été faite, par un propriétaire, à Gevrey-Chambertin, de plusieurs sépultures qui paraîtraient appartenir aux époques gallo-romaine et mérovingienne. Il se rendra sur les lieux pour déterminer l'époque précise de ces sépultures, et en rendra compte à la Commission. Il a communiqué à la Compagnie une partie des inscriptions tombales qui existaient à la Sainte-Chapelle de Dijon, et se propose de compléter ce travail, dont il possède tous les éléments.

M. Garnier, M. T., s'occupe activement aussi de recueillir les inscriptions tombales de diverses églises du département de la Côte-d'Or.

Il a lu la notice qu'il a rédigée sur la première partie de l'épigraphie des tombes placées à St-Bénigne, et a signalé l'existence, dans une maison de la rue Verrerie, d'un oratoire particulier, remarquable par les nervures et entre-croisements de sa voûte. Cet oratoire appartient à la fin du XV^e^ siècle.

Le même membre a vu, à Pontailler-sur-Saône, un cippe sur lequel est gravée une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus. Ce monument, provenant de l'église démolie du prieuré de Pontailler, et portant le millésime 1406, est déposé dans le jardin de la cure.

M. PROTAT, M. C., a communiqué à la Commission les notices suivantes :

Une explication de l'inscription figurée sur la queue de la casserole de bronze donnée à la Commission par M. Pansiot, de Couchey. Cet ustensile de cuisine est signalé dans le compte rendu de 1852-1853, p. X.

Note sur un objet en pierre noire et dure, décrit dans les *Mémoires de la Société française*, XVIII^e^ session, p. 214. Sur le renflement de cet objet on lit l'inscription suivante disposée sur deux lignes circulaires : MONIGNATI FAGABI BUBBUTIO NIMON. M. Protat propose de lire : MON *eo* IGN *or* A *n* TI *am* FAG *o* ABI *re* BUB *onis* BUTIONI *s* MON *eo*, dont, dit-il, le sens est : « J'avertis l'ignorant de s'éloigner du hêtre; je l'avertis de la buse et du hibou. » Par cette explication, M. Protat démontre qu'il s'agit d'un appeau ou pipeau antique, employé pour imiter le cri du hibou dans la chasse à la pipée.

Au-dessus de la porte d'une maison sise dans un carrefour de Dole, on lit : NT RURES MURES LEMUR. Cette inscription est expliquée par M. Protat de la manière suivante : *numini tutelario;* à la divinité protectrice : les lémures bienfaisants étaient les lares familiers, et les génies malfaisants étaient appelés *larvæ*, loups-garous, lutins.

Réfutation d'une notice sur un autel et sur la déesse Ros m tæ (1), insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 1844, partie des Lettres, p. 209 et suivantes. — L'auteur rappelle l'inscription donnée par Courtépée, qui l'avait relevée sur une petite colonne placée dans le château de Gissey-le-Vieil, et la statue découverte au même lieu, et attribuée, par M. Morelot, à la déesse ROScida MaTutA, qu'il regarde comme l'Aurore.—M. Protat fait observer que ROS MTA est la dernière contraction de ROS MERTA, dont

(1) Il est également parlé de Rosmerta dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, 1851, tom. I, p. 217, 218.

on a recueilli plusieurs inscriptions chez les Lingons, les Leuques, les Treveri, et recueillies par M. Beaulieu dans l'*Archéologie de la Lorraine, Paris:* tom. I, 1840; tom. II, 1843. M. Beaulieu attribue à *Rosmerta* les fonctions de Mercure protecteur du commerce; il s'appuie sur l'inscription publiée par M. Bottin, *Mémoires de la Société des Antiquaires,* tom. III. Cette inscription rappelle que Rosmerte et Mercure avaient la prérogative de guérir certaines maladies, comme le prouve l'inscription suivante : DEO MERCURIO ET ROSMERTÆ CARANUS, SACRI PRO SALUTE URBICI FIL. V. S. L. M. M. Protat fait remarquer que le nom *Urbicus* se trouve sur un fragment d'ex-voto trouvé dans les fouilles du temple d'Essarois, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* tom. III, p. 139, pl. VII, fig. 1, et que ROSMTA indiquait une divinité symbolique représentant l'action de la pluie et de la chaleur sur les productions de la terre, ainsi que le prouvent les mots ROS, la rosée, la pluie ou l'humidité; M (MITHRA), le soleil; *er* TA, la terre. Sous cette triple dénomination, Rosmerta présidait aux marchés publics, de même que *Nundina* aux foires, et *Mercure* au commerce; et sous le nom de trois fois grand, le Dieu que les Allemands adoraient, suivant Tacite, comme le souverain des dieux. M. Protat termine sa dissertation en rappelant une inscription citée dans l'*Archéologie de la Lorraine,* et trouvée près de Wasserbilligh, où Rosmerte et Mercure avaient un temple.

M. Protat fait voir à la Commission une statuette en bronze trouvée sur le territoire de Bonnencontre. Après examen, on a présumé qu'elle représentait un guerrier du moyen âge.

M. Protat lit une notice explicative de la pierre sigillaire présentée par M. l'abbé Crosnier, chanoine de Nevers, et trouvée à environ dix lieues de celle d'Entrains. Cette pierre porte deux inscriptions sur la tranche. Ce cachet est le 55e décrit, sur lesquels 48 ont été trouvés en France, 3 en Angleterre, 1 en Allemagne, et 3 seulement en Italie; savoir : 1 à Gênes, 1 à Vérone, et 1 à Sienne. Voici les inscriptions sur la tranche de cette pierre :

1re face, L POMP NIGRINI ARPAS
TONADRECENT LIPPIT
VDINE ODENDIE EX OVO
2e face, LPOMP :::··· ΓOOS
AD LIPPI X OVO

M. Protat lit : L. POMPholix de NIGRINUS, médicament, ARPAston, ou qui enlève la récente fluxion des yeux; il regarde les mots EX OVO comme basés sur les pratiques mystérieuses des Asclépiades, prêtres médecins qui avaient puisé les éléments de leur art dans les temples d'Osiris et d'Isis.

M. Mignard, M. T., a lu une dissertation sur la peinture historiée de la voûte de la chapelle Sainte-Thérèse, dans l'église Saint-Vorle, à Châtillon-sur-Seine.

Le même membre a soumis à l'examen de la Commission une gravure représentant une pierre tombale placée dans l'église de Bure, et qu'il croit appartenir à un chevalier de Malte.

M. Lépine, M. T., qui a donné le dessin de deux petites pièces d'artillerie et de deux boulets trouvés dans un souterrain du château de Dijon, mentionnés dans le *Compte rendu de* 1852 à 1853, p. xi et xii, et dont la Commission possède les originaux, C. R. 1852-1853, p. xi, a annoncé le résultat des recherches qu'il a faites au musée d'artillerie, à Paris, à l'occasion des objets mentionnés ci-dessus, et sur lesquels il a promis une note détaillée.

A cette occasion, M. Vallot a communiqué la notice suivante :

D'après l'historien espagnol Conde, les Arabes auraient les premiers employé le canon en Europe, en 1259, p. 277. Dès 1325, les bouches à feu existaient en Italie, p. 278.

L'artillerie a, dit-on, été mise en usage pour la première fois par les Vénitiens, au siége de Chiozza en 1380; et un seigneur allemand fit présent à Charles VI de six pièces d'artillerie de fer, qui furent employées en 1382 à la bataille de Rosbecque contre les Gantois. *Exposition et histoire des principales découvertes modernes,* par Louis Figuier, 1851, tom. II, p. 239. Le cylindre assez court porté sur un long manche qui fait suite à son axe, figuré par MM. Reinaud et Favé, *ouv. cité,* p. 271, rappelle ceux du musée de la Commission. L'existence de l'artillerie en France (1), en 1339, est prouvée par Ducange, p. 283. Jusqu'à l'invention des canons de bronze par les Allemands, les canons avaient été fabriqués au moyen de pièces de fer reliées entre elles par des liens circulaires, comme le sont les douves des tonneaux, p. 283.

Sur l'invention de la poudre à canon en Chine, voy. l'ouvrage de M. de Guignes, intitulé : *Voyage à Pékin, Manille,* etc., 1808, tom. III, p. 31 et suiv.

Dans le XIIIe siècle, les Mongoux avaient une espèce de canon formé de côtes de bambou, réunies ensemble et attachées fortement avec des cordes. A l'imitation de ces canons, les Chinois en firent sur ce modèle en employant des barres de fer qu'ils réunirent avec des cercles de même métal. *Ouv. cité,* p. 35.

(1) Dans un compte curieux de l'artillerie de Bourgogne, sous Philippe de Rouvres, mentionnant toutes les armes alors en usage, on trouve les *canons, les broches à rougir et la poudre pour faire gitter les canons.* (Archives du Duché.)

A Gênes on voit un canon de cuir et de bois, pris sur les Vénitiens au siége de Chiozza, en 1379. *Voyages en Italie,* par M. Valery 1833, v. 46.

Il est parlé de tubes de main dont on se servait du temps de Léon le Philosophe, vers l'an 900. *Feu grégeois,* par MM. Reinaud et Favé, 1845, p. 209.

Ces derniers canons étaient comme ceux du musée de la Commission. *Compte rendu de la Commission du* 2 *août* 1852 au 16 *août* 1853, p. XI.

Dans l'origine de l'artillerie on appela : Serpentin, un canon court tirant vingt-quatre livres de balles; coulevrine ou dragon, tirant vingt livres de balles; demi-coulevrine, dix; l'aspic, douze; le pélican et le sacre, cinq; le fauconneau court, trois; le fauconneau long, deux; le ribaudequin court, une et demie; le ribaudequin long, une et quart. Diego-Ufano Velasco, Artillerie, p. 18. *Hist. du midi de la France, par Mary-Lafon,* 1845, tom. III, p. 236.

M. H. BAUDOT, président, a fait part de la découverte de plusieurs tombes trouvées en creusant les fondations de la maison que M. Pillot, conseiller, fait construire rue des Novices. Il fait observer que l'on a trouvé deux rangs de tombeaux superposés et tournés à l'orient. Parmi ces tombes, que M. Pillot a bien voulu donner à la Commission, il en est une qui porte sur le couvercle une croix byzantine (1). A ce sujet M. ROSSIGNOL, M. T., a fait observer qu'à Lantenay, canton de Dijon ouest, de pareilles croix byzantines se font remarquer sur quelques pierres tombales.

La superposition des tombeaux de la rue des Novices rappelle celle signalée par Jorio, à Herculanum. « Je n'omettrai pas, dit-il, une observation qui, au point de vue archéologique, rend unique au monde ce petit coin de nos environs. Aujourd'hui, dans cet étroit espace, nous pouvons regarder comme existants trois étages de sépultures bien différents.... Immédiatement sous le sol actuel existent les sépultures chrétiennes; à 25 ou 30 palmes de profondeur, on rencontre souvent des tombeaux romains construits en briques. Beaucoup plus bas, au niveau du sol de l'ancienne cité, existent les tombeaux des Herculaniens, dont faisait partie celui mentionné par Jorio. » *Pompeia, par Ernest Breton,* 1855, p. 330.

M. FRANTIN, M. T., a présenté un écrit qui lui est adressé par M. Breuillard, curé de Savigny-en-Terre-Plaine, et correspondant de la compagnie. Cet écrit réclame contre la note de M. Frantin, dont l'objet était de contredire l'assertion de M. Breuillard, qui, dans un mémoire inséré dans la dernière livraison de la Commission, place à Epoisses, près de Semur, l'entrevue de saint Colomban avec les petits-fils de Brunehaut. M. Frantin soutient son premier avis, conformément auquel cette entrevue aurait eu lieu à Epoisses entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne. M. Frantin motive cette opinion principalement sur ce que des terres fiscales du domaine de Bourgogne

(1) A l'époque de la démolition de l'église de Sainte-Geneviève, à Paris, en 1809, des fouilles mirent à découvert quatre tombeaux de pierre franche, offrant extérieurement de petites croix gravées sans régularité. *Histoire de Paris, par Dulaure,* 1834, tom. II, p. 247.

étaient situées dans ces cantons. Ces terres sont Rouvre, Brazey, et notamment Epoisses, que le duc Hugues III détacha de son domaine pour l'ériger en prieuré, et qui par conséquent avait été précédemment une métairie royale, au lieu que l'Epoisses près de Semur ne présente en sa faveur qu'une conformité de nom.

Le même membre a rappelé le prospectus d'un livre intitulé : *Histoire de l'architecture sacrée, du quatrième au dixième siècle, dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion, par J. B. Blavignac, architecte, membre de plusieurs Sociétés savantes.*

M. Frantin en rend compte en ces termes :

MESSIEURS,

L'ouvrage que nous recommandons à votre attention est encore peu connu en France, bien qu'en ce moment même il occupe vivement le monde des antiquaires et des artistes à Genève et dans toute la Suisse romande. Cet ouvrage présente, en fait d'archéologie, un système opposé au système anglais, importé en France par les sociétés normandes.

Vous savez, Messieurs, que les Anglais, n'ayant sous les yeux que les merveilles de l'architecture normande du moyen âge, ont voulu prendre rang parmi les inventeurs, et s'attribuer l'honneur de la construction de leurs belles cathédrales. Quelques écrivains français ont acquiescé à cette prétention. Il est constant, toutefois, que les Anglo-Saxons ont recueilli leur architecture, ainsi que la plupart de leurs autres arts, des Normands, qui les tenaient eux-mêmes des Français du nord. Ce sont des architectes franco-normands qui ont fondé l'art chrétien de l'Angleterre et érigé ses plus nobles monuments. C'est ce que prouve invinciblement un passage de Guillaume de Malmesbury, moine anglo-saxon, qui écrivait peu après la conquête, et qui dès lors, sur cette matière, est un écrivain d'autorité à la fois et d'impartialité.

« A l'arrivée des Normands en Angleterre, dit ce chroniqueur, ils ressuscitèrent l'observance religieuse partout éteinte. Dans les villages, vous eussiez vu des églises, dans les bourgades et les villes, des monastères, s'élever *avec un nouveau et merveilleux système d'architecture;* vous eussiez vu notre patrie refleurir par des rites et des usages nouveaux, à tel point que tout homme opulent croirait avoir perdu un jour s'il ne s'était signalé par quelque acte de magnificence. » *Normanni domi ingentia ædificia moliri.... Religionis normam in Anglia usquequaque emortuam adventu suo suscitarunt. Videas ubique in villis ecclesias, in vicis et urbibus monasteria novo ædificandi genere consurgere, recenti ritu patriam florere; ita ut sibi perisse diem quisque opulentus existimet quem non aliqua magnificentia illustret.* WILHELM. MALMESB. DE GESTIS REGUM ANGLORUM, LIB. III.

Il est donc évident que la prétention des Anglais comme inventeurs, et encore comme constructeurs, est repoussée même par leurs chroniques. On reconnaît d'ailleurs assez généralement que les Anglais modernes, si ingénieux, ont médiocrement réussi dans ce bel art. Quant aux Normands, quoiqu'ils aient poussé très-loin cet art si noble, établis dans la Neustrie depuis environ un siècle et demi lors de la conquête de l'Angleterre, ils ne l'avaient point sans doute importé de la Scandinavie. Peuple de sang mêlé, contractant dès l'origine des mariages avec les filles de leurs sujets (*matrimonia quoque cum subditis jungunt.* WILHELM. MALM.), ils ne furent eux-mêmes que les élèves des Français du Nord.

Qu'un système qui attribue à la seconde moitié du onzième siècle, époque de la conquête normande, un complet renouvellement des monuments chrétiens dans le reste de l'Occident comme en Angleterre, que ce système ait pris faveur chez les Anglais, l'on ne doit pas s'en étonner. Outre qu'il favorisait leur amour-propre national, les Anglais, exclus du continent durant nos dernières guerres, n'avaient point d'autres modèles sous les yeux que l'architecture normande. Ce peuple, d'une jalousie exclusive, data l'architecture du siècle où elle lui avait été apportée avec la conquête, et confondit ainsi sa gloire avec celle des Normands-Français ses vainqueurs. Rentrés à la paix européenne sur le continent, ils retrouvaient encore l'Angleterre dans la Normandie. *Et penitùs toto divisos orbe Britannos.* C'est dans ces conjonctures qu'était née ou du moins qu'avait fleuri chez eux l'archéologie chrétienne, qui n'est guère pour les Anglais que l'archéologie du moyen âge. Mais il semble qu'un tel système n'eût dû être reçu en France qu'après un plus mûr examen.

Cependant les antiquaires de l'école anglaise ont insinué que les anciennes basiliques furent généralement démolies en France, dès le onzième siècle, par l'effet d'un zèle pieux autant qu'artiste qui aspirait à élever à Dieu des temples plus dignes de la majesté du culte catholique et de la grandeur de la nation. De là, cette école exotique a conclu qu'il n'existe plus parmi nous de monuments religieux antérieurs à cette époque, antérieurs du moins au dixième siècle.

C'est cette école que M. Blavignac, architecte de Genève, prétend réfuter; ainsi du moins m'a-t-il été permis d'en juger par un coup d'œil jeté en passant sur ce livre, dont un savant Genevois, qui traversait Dijon il y a quelques jours, m'a prié de vous entretenir.

M. Blavignac établit que la Bourgogne transjurane, l'ancien royaume d'Arles, et les provinces environnantes, dans la période qu'il appelle *rudolphienne* du nom des trois Rodolphes bourguignons qui fondèrent leur domination des deux côtés des Alpes et du Jura par le démembrement de la monarchie carlovingienne, il établit, dis-je, que ces provinces bourguignonnes ont cultivé l'architecture avec succès avant

le onzième siècle, c'est-à-dire avant l'époque indiquée par l'école anglaise comme celle du renouvellement de cet art. Il nous représente par le dessin une suite d'édifices religieux gallo-romains et carlovingiens qui existent encore, soit dans les basiliques des cités, soit dans les chapelles rurales de ces provinces bourguignonnes. Dans cette série de monuments, chaque époque se reproduit, successivement et sans interruption, depuis les premiers âges chrétiens dans nos Gaules jusqu'à l'établissement du style ogival, qui prédomine enfin au douzième siècle.

Cette théorie, qui, du reste, prévalait avant l'introduction de l'archéologie anglaise adoptée par les écoles de Normandie, cette théorie acquiert de la vraisemblance et de l'autorité, par rapport surtout au midi de la France. Il est difficile, à notre avis, de croire que des églises telles que Notre-Dame-du-Port de Clermont, Saint-Paul d'Issoire, et autres églises de l'Auvergne, lesquelles portent tout le caractère de l'architecture romaine dégradée, même dans les mosaïques qui décorent l'extrados de leurs absides, ne remontent pas à une époque antérieure à celle où l'archéologie nouvelle a prétendu fixer leur fondation.

Je sais, Messieurs, qu'il ne m'appartient point d'asseoir un jugement décisif sur ces matières traitées par tant d'habiles gens. Je n'ai pu d'ailleurs, je le répète, que jeter les yeux un instant sur le livre de M. Blavignac, ou plutôt sur les planches qui l'accompagnent. Quoi qu'il en soit, on peut assurer d'avance que cet ouvrage offre de fécondes vues en architecture, et que si l'auteur parvenait à prouver sa thèse, il aurait étendu d'une manière remarquable le champ de l'archéologie chrétienne, en ruinant un système né de l'école anglaise, peu compétente, puisque les monuments romains et autres antérieurs à la conquête normande lui sont étrangers, un système qui semble avoir été accepté parmi nous, sinon aveuglément, du moins un peu prématurément. Aussi cet ouvrage, m'a-t-on dit, obtient un grand succès dans toute la contrée transjurane. En toute hypothèse, il est bon que vous soyez instruits de cette nouvelle phase de la science archéologique qui semble s'ouvrir chez nos voisins; car elle peut engager en France une controverse qui tournera au profit de cette science, et à laquelle, en qualité de limitrophes très-compétents, vous serez probablement appelés à prendre part.

M. Rouhier, M. C., a envoyé un *Mémoire sur des antiquités trouvées près du village de Beneuvre*.

L'auteur donne la description de différents objets trouvés près du village de Beneuvre (canton de Recey), sur l'emplacement d'une ancienne ville à laquelle la tradition donne le nom de Velay (Courtépée, nouv. édit., tom. IV, p. 247).

Ces objets consistent dans quinze médailles gauloises, dont cinq en argent et dix en bronze. L'auteur en donne la description et les empreintes. Il donne ensuite la description d'un assez grand nombre de médailles romaines; de diverses figurines;

de fragments de vases, soit en verre, soit en terre; de divers objets mentionnés dans les comptes rendus de 1836, 1837; des briques; des fragments de colonne; des meules de moulins à bras; des conduits en plomb; des fondations d'une maison dont les chambres étaient pavées soit en mosaïque, soit en dalles, soit en ciment rouge poli et excessivement dur. Sur la plupart des murs sont des peintures d'une belle conservation. M. Rouhier a trouvé sur le Mont-Aigu, qui dominait Velay, de petites portions d'os à demi brûlés; des fragments de poteries antiques, de verre de diverses couleurs, des clous, un grain de collier.

L'auteur rappelle l'envoi fait par lui, en 1845, à la Commission, d'une note concernant une fouille faite l'année précédente à la source de la Dwi; ce travail est terminé par l'indication de plusieurs localités du canton de Recey qui offrent de l'intérêt sous le point de vue des recherches archéologiques.

M. Humbert, M. C. à Beaune, a adressé un travail sur les *Monuments gaulois ou pierres celtiques des environs de Beaune,* qui se trouvent sur les chaumes des montagnes situées entre La Rochepot, Saint-Aubin et Bargy près Decize, derrière le pic de Santenay, ou montagne des Trois-Croix. Les plus remarquables sont les deux beaux dolmens que l'on voit sur le plateau de la montagne au-dessus de Bargy. On remarque sur la grande pierre des cavités et des rigoles creusées, dit-on, de main d'hommes, pour l'écoulement du sang des victimes.

L'auteur signale les restes de la pierre Tonton-Marcel, près Chassagne, et d'une autre à Pierre-Pointe, près de Liernais, laquelle a donné son nom au hameau. Il parle des tuiles à rebord qui se trouvent en très-grande quantité à Saint-Désiré, entre Beaune et Pommard, et au-dessus de la source du Genêt, entre Beaune et Savigny; des grosses pierres percées, debout et plantées en terre (elles appartiennent à l'assise du *forest-marble*). M. H. signale les trois grandes pierres qui recouvrent la fontaine de Châgne, à Orches, entre Saint-Romain et Evelles; à Molinot, un superbe bas-relief gallo-romain représentant deux personnages et portant une inscription; à Saint-Romain, la pierre appelée Saint-Ploto, près la fontaine de ce nom; à Vollenay, les restes de la pierre appelée Saint-Fremi, maintenant chez un habitant de ce village; des bas-reliefs antiques à Monceau, et de ceux de Beaune : les uns sont conservés à la bibliothèque de la ville, les autres sont incrustés dans les murs des cours et des caves de plusieurs maisons particulières. Le curieux sacellum trouvé sur l'emplacement du viaduc du faubourg Saint-Jacques représente Belenus, l'Hermès tricéphale, Pan et le Dieu Lunus; puis des ex-voto gaulois en pierre, représentant des enfants emmaillottés (comme ceux représentés dans les *Mémoires de la Commission*, tom. II, p. 115, pl. VIII, fig. 12-18).

M. Camille Dormois, correspondant à Tonnerre, a donné quelques détails sur les

ruines de l'abbaye de Rougemont-sur-Aisy, transférée à Dijon vers 1673, où elle fut connue sous le nom de Monastère des dames Saint-Julien de Rougemont. Elle occupait, dans la portion de la rue Chabot-Charny, la place où se trouvent aujourd'hui l'hôtel du Parc et la maison de M. Morelet.

M. Baudot, président, a fait connaître que le tronc de l'arbre de Charlemagne, conservé par un particulier de Marsannay-la-Côte, a été acquis par un huissier de Sombernon qui vient de mourir. Cet objet rappelle le tournoi (1) donné par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans la *Champagne* (2), climat de Marsannay-la-Côte, et décrit par Olivier de la Marche; comme souvenir, il mérite d'être conservé. En conséquence, la Commission a confié à son président le soin de se procurer ce précieux débris, si les héritiers du propriétaire sont dans l'intention de s'en défaire.

M. Caumont, M. T., a fait don à la Commission du relevé des inscriptions placées soit sur la maison ducale, soit sur celles qui ont été habitées par des Dijonnais célèbres.

M. Joseph Bard, M. C., a adressé à la Commission des inscriptions composées par lui, et d'autres qu'il a relevées sur quelques monuments religieux de la ville de Beaune.

§ II. — ACQUISITIONS.

La Commission a acheté différents objets : 1° Un exemplaire de la photographie du puits situé dans l'impasse de la Conciergerie;

2° Une pierre portant une ancre avec son câble, et provenant de l'hôtel de l'amiral Chabot-Charny;

3° Quatre dessins, plans, coupe, profil et détails des bâtiments des cuisines des ducs de Bourgogne et des annexes, dont l'administration municipale a opéré la destruction dernièrement, malgré les représentations de la Commission. Ces dessins géométraux ont eu pour but de conserver le souvenir exact de la partie détruite et de l'ensemble du service de table des anciens souverains de la Bourgogne.

4° Trois chenets en fonte, de l'époque du moyen âge, provenant d'un château des environs de Dijon.

(1) Ce tournoi fut fixé au 11 juillet 1443, et pendant six semaines il a duré. *Hist. de N. D. de Bon-Espoir* (par Gaudrillet), 1777, p. 35.

(2) Dans le Montbeillard, comme dans les montagnes du Jura, un terrain désert et en friche s'appelle *une champagne*.

§ III. — DONS DE DESSINS OU AUTRES OBJETS.

M. Protat a fait don de l'empreinte en plâtre d'un sceau représentant un évêque crossé et mitré, tenant de la main gauche une croix; dans le champ sont deux étoiles. La légende est + Sigillum : Sancti : Quiriaci : Pruvini. Il a également donné le dessin d'un petit médaillon trouvé à Brazey, représentant un losange mi-parti verticalement de trois fleurs de lis, dont deux n'offrent qu'une moitié, et de trois bandes obliques.

M. le curé de Rouvres a donné un sceau ovale en bronze sur lequel on voit le champ occupé par la réunion de trois tiges d'inégale grandeur. Celle du milieu, dépassant les deux autres, est terminée par une feuille de trèfle droite; les deux tiges latérales sont terminées par une feuille de trèfle penchée. Deux colombes se remarquent sur des supports latéraux; la réunion des trois tiges porte les trois clous de la croix. La légende est : s. pristini presbyteri.

Ce sceau a un certain rapport avec celui représenté dans le *Recueil des Sceaux du moyen âge* (par l'abbé Boullemier). Paris, 1779, pl. III****, fig. 6, p. 10.

M. H. Baudot, président, a fait don de l'empreinte d'un sceau trouvé sur le territoire de Bèze. Le champ de ce sceau est occupé par la *trompe* ou le cornet de chasse; la légende est : + S. guillemin li fourt. Dans le Recueil des Sceaux cité plus haut, on voit sur la *planche* III**** le revers de la fig. 2, présentant un cornet de chasse, attribut que l'on voit figurer dans le sceau de Guillaume de Nassau, représenté sur la *planche* VI**, fig. 4, p. 13, n° 4, du même recueil.

M. Lavirotte, M. C., à Arnay-le-Duc, a fait don à la Commission du dé en schiste houiller faiblement effervescent, sur lequel il a donné des détails dans les *Mémoires de la Commission*, tom. I, p. 129-135, et dont il est aussi fait mention dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1838, p. 74-76.

C'est l'original de ce dé dont M. Protat a donné l'explication p. 127-130 du tom. IV des Mém., avec une planche sur laquelle sont représentées les combinaisons des faces de ce dé.

M. Joanne, associé résidant, a fait don des objets suivants :

1° Fragment de la grille du chœur de l'église de l'ancien couvent des bénédictines de Pâlon. Cette grille fut cédée en 1744 aux jacobines de Dijon; après la sécularisation de cette dernière communauté, la grille fut vendue. Le sieur Grandmanche, entrepreneur de Dijon, a fait de cette grille dix balcons pour orner les fenêtres du bâtiment qu'il a élevé rue Crébillon (anciennement rue des Carmes) sur le monastère des *Carmes*, aujourd'hui *de la Visitation*.

2° Fragment de la mosaïque qui se trouvait dans la rotonde de Saint-Bénigne, détruite en 1792.

3° Fragment de pavé verni qui se trouvait dans une des salles du château de Mirebeau, aujourd'hui détruit. On voit sur ce pavé une sorte d'encadrement au centre duquel on remarque la moitié postérieure d'un poisson accostée de deux surfaces circulaires.

M. Edouard Fleury, directeur du journal de l'Aisne, annonce qu'il publiera une monographie, accompagnée de plus de 200 dessins, des pavages émaillés dans le département de l'Aisne. *Annales archéologiques*, 1854, tom XIV, p. 214.

M. Amé, d'Avallon, qui publie un ouvrage sur les pavages anciens, a donné un fragment du pavage verni d'une chambre de l'hôtel Guyton-de-Morveau, place Saint-Jean. Sur ce carreau est représenté un lacis difficile à caractériser.

M. Vallot, D. M., M. T., a fait les dons suivants :

1° Une pièce de cinq centimes des colonies françaises, 1825, au type de Charles X, roi de France;

2° Une pièce de douze deniers au type de Louis XVI, à la date de 1792;

3° Une pièce à l'effigie de Napoléon III, 1852. Dix centimes;

4° Deux médailles de confiance de Monneron, l'une de cinq sols, l'autre de deux sols. N. B. De pareilles médailles données par M. Duret sont mentionnées p. 53 du Compte rendu de 1845-1846.

M. Gaulin, M. T., a fait don des planches suivantes, représentant des monuments existant à Arles :

Pl. I. Vénus d'Arles. — II. Autel de la Bonne Déesse, à l'hôtel de ville d'Arles. — V. Restes du théâtre antique d'Arles, dits aujourd'hui la Tour de Roland, ou la Dominante. — VI. Colonnes du théâtre antique d'Arles. — VIII. Elévation de l'amphithéâtre d'Arles. — IX. Coupe et profils de l'amphithéâtre d'Arles. — X. Vue de l'amphithéâtre d'Arles.—XI. Obélisque antique d'Arles, en Provence.— XII. Plan, élévation, coupes et détails des thermes d'Arles. — XIII. Restes de la façade des thermes d'Arles. — XVIII. Médée sur le point d'égorger ses deux enfants. Groupe antique dans l'hôtel de ville d'Arles. — XX. Tombeaux dans le parvis de l'église des Minimes d'Arles. Cueillette d'olives. Sarcophage de Tyrania. — XXII. Tombeau de Flavius Memorius dans la cour devant l'église des Minimes à Arles. — XXIII. Tombeaux chrétiens à Arles : l'un au palais archiépiscopal; l'autre dans la crypte de l'église des Minimes. — XXIX. Tombeau transporté d'Arles à Aix. — XXXI. Plans, coupes, élévations et détails du pont Donnien, dit Surian, près de Saint-Chamas, en Provence.

M. Caumont, M. T., a signalé un fragment de pavage existant dans une maison

de la rue Vannerie et portant le n° 64. Ce carreau présente un compas avec la légende : TOUT PAR COMPAS; d'où l'auteur conclut que cette maison a appartenu à la famille *Compasseur de Courtivron.*

Le même membre a donné le dessin d'une pierre fracturée provenant de la démolition de la tour de la Trémouille. Cette pierre présente une moitié de roue sculptée au-dessous de laquelle paraissent deux fers de faux.

MM. FRANTIN et FOISSET regardent cette sculpture comme appartenant aux armoiries de la Trémouille : de pareilles se trouvent sur les remparts de Beaune.

M. GARNIER a fait connaître une maison de la rue Verrerie, n°.... dans laquelle existent des sculptures parmi lesquelles on remarque des rabots, qui forment l'emblème adopté par Jean-sans-Peur, et qui se voit aussi dans l'escalier de la tour du Palais ducal, aujourd'hui la Mairie.

M. DE SAINT-SEINE, M. T., a fait don d'un fragment de sculpture en pierre blanche trouvé à Pouilly-sur-Vingeanne. Cette sculpture, dont on ne possède que la partie supérieure gauche, présente, dans un encadrement relevé, une tête de femme offrant une grosse figure ou un visage plein. Les cheveux de cette tête sont élégamment nattés; à gauche de la tête on lit :

A × G
R I A
C C O
S × FI-L
I-A E

M. NOIROT, M. T., a donné une médaille de Domitien.

M. CARNOT a donné une médaille romaine.

M. SIRADEY, propriétaire à Flacey, a fait don des médailles suivantes, trouvées en creusant les fondations de la maison qu'il fait construire dans ce village.

La première est un jeton de compte sur la face duquel on lit la légende : HANNS. KRAVWINCKEL IN. NVRENB. Dans le centre du champ on voit un point entouré d'un cercle formé par le rapprochement de six fleurettes. Cette disposition est entourée de trois couronnes alternant avec trois fleurs de lis. Le revers présente le globe terrestre surmonté d'une croix et ceint par l'équateur. Le tout est placé au centre de deux triangles dont les périmètres réunis (1) offrent trois angles alternant

(1) Cette disposition se remarque dans la construction de la chapelle triangulaire à Planès, département des Pyrénées-Orientales, dont le plan a été donné dans les *Annales archéologiques par Didron aîné*, tom XIV, 1853, p. 188; à la page 198 est figurée la construction géométrique de ce plan, qui représente les trois sommets d'un triangle équilatéral sur chaque côté duquel est appliquée une demi-

avec trois demi-cercles; la légende est : GLVCK. BESCHERT. IST. VN. GEWERT. c'est-à-dire, le bonheur promis n'est pas toujours certain.

Des jetons de Nuremberg sont déjà indiqués dans le *Compte rendu*, 1846-1847, p. xv.

Jeton de Nuremberg offrant le globe terrestre surmonté de la croix, placé au centre d'une circonférence formée par les côtés alternatifs de trois demi-cercles et de trois angles (1). — La légende porte : GO. L S REICHEN LIBTEWICK. ℞. Fleur entourée de trois couronnes et de trois fleurs de lis disposées d'une manière alternative. La légende porte : HANNS KRAVWINCKEL. IN⁄ NVR.

La seconde offre une M couronnée accostée de trois fleurs de lis; légende : Marie princesse de Dombes et Montpensier. ℞. Croix de Malte avec fleurettes entre les croisillons.

La troisième offre une tête avec la légende : Vienna S. M. ℞. Croix accostée de quatre besans; légende : Maximo Galliar. pour *Galliarum*.

La quatrième appartient à Henri II de Dombes. ℞. Croix formée par la réunion de quatre fleurs de lys.

La cinquième est un liard tournois de Henri III.

M. Humbert, M. C., a fait don de l'estempage d'une tombe qu'il a relevée dans l'église Notre-Dame de Beaune.

Photographie, par M. Jobard, d'un morceau de sculpture ayant appartenu à la Sainte-Chapelle de Dijon.

M. Lépine, M. T., a déposé dans le musée de la Commission une ancienne pièce d'artillerie à queue trouvée dans les souterrains du château de Dijon. Cette pièce est plus complète que celles mentionnées précédemment dans le Compte rendu du 5 août 1852 au 16 août 1853, p. xi.

Sur le plan de la ville et du siége d'Orléans en 1428, sont représentés des canons entourés de cercles; mais ces canons sont sans queue. Voyez l'*Investigateur, journal de l'Institut historique*, 1855, février et mars, p. 96.

circonférence; elle se remarque dans le contresel de Robert, comte de Flandre, dans celui du comte de Clermont (voy. *Dom Plancher, Histoire de Bourgogne*, tom. II, p. 524, V^e^ *Planche*, dans celui de Louis, prince de la Morée, pl. VI; Boullemier, Recueil de sceaux du moyen âge, p. 13, pl. VI **, fig. 10 et 11; p. 4, pl. IV, fig. 4; p. 6, pl. II, fig. 18.

Cette disposition se remarque sur le liard à compter de Nuremberg, ayant pour légende : RECHEN PFENING. Voy. *Manuel de l'amateur de jetons*, par J. de Fontenay, 1854, p. 137.

(1) Dans les *Annales archéologiques*, tom. XIV, p. 191, est représenté le plan fondamental de la chapelle triangulaire de Planès (Pyrénées-Orientales). Cette disposition est identique à celle qui se voit sur les jetons de Nuremberg.

M. Rouhier, M. C., à Grancey-le-Château, a donné à la Commission l'empreinte de trois sceaux antiques qu'il possède. Le premier de ces sceaux est celui d'un personnage de la maison de Garlande; le second est celui d'un Philippe, roi de France; le troisième, de forme ovale, est celui d'une dame de Dampierre.

§ IV. — OUVRAGES IMPRIMÉS ADRESSÉS A LA COMMISSION.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne : n° 1 1851, p. 1-172; 1853, n°s 1, 2 et 3.

Discours d'introduction à la Bibliothèque historique de l'Yonne, par M. l'abbé Duru.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 1852-1853.

Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse, tom. VII, 2e livraison, 3e série, 1854.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. XI, 1ère et 2e livraison, 1854.

Démolition des anciens bâtiments de l'hôpital de Tonnerre; Monnaies frappées dans cette ville : par M. Camille Dormois, secrétaire-économe de l'hôpital de Tonnerre, correspondant. 1854.

L'Album du Châtillonnais, livraisons 7-11 (souscription).

Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, session ordinaire de 1853 (don de M. le Préfet).

Recueil des sceaux du moyen âge, par la Société de sphragistique, année 1854.

Observations sur l'ouvrage intitulé : Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites par M. B. Fillon, par M. Anatole de Barthélemy. 1853.

Les Annales du bien public, par M. J. Delvincourt, revue contemporaine des actes qui honorent l'humanité.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tom. X, 1854.

Extrait du nobiliaire de Belgique concernant la famille de Kerckhove-Varent, et contenant la biographie du vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent : par N. J. Van der Heyden. Anvers, 1853.

Bulletin de la Société de l'histoire de France, tom. I, n° 5.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais : 1853, 4e trimestre; 1854, 1er trimestre, n°s 14-16.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tom. II, 1853, avec atlas.

Société d'émulation du Jura, année 1852.

Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, séant à Toulon : 20e année, no 2; 21e année, 1853.

Bulletin de la Société de sphragistique, no 3, 3e année, septembre 1853. Envoyé par M. l'abbé Duru.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. x, 4e livraison.

Nobiliaire de Belgique, par N. J. Van der Heyden, architecte, tom. I, 1853.

Notice sur L. Butavand, graveur, par Etienne Rey, peintre. Lyon, 1853.

Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise, par M. T. Pistolet de Saint-Ferjeux, membre correspondant de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Langres, 1852.

Notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins, et de tapis de la Savonnerie, suivie du Catalogue des tapisseries exposées et en cours d'exécution, par A. L. Lacordaire, directeur de cet établissement. Paris, 1853, in-8o.

Histoire du quartier du Bourg, Dijon, 1853, par M. Garnier, M. T.

Notice historique sur la Maladière de Dijon, 1853, par le même.

Manuel de l'amateur de jetons, par M. J. de Fontenay, membre correspondant. 1854. 1 vol. in-8o.

Essai de la numismatique nivernaise, par le comte Georges de Soultrait, membre correspondant. 1854, in-8o.

Rapport archéologique sur les cantons de Moulins (ouest) et de Chevagnes (Allier), par le même. 1852.

Notice sur les stalles de l'église Notre-Dame de Bourg, 1852, par le même.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, tom. III, 1re partie, 1854, in-4o.

Bulletin monumental, par M. de Caumont : 19e vol., nos 4 et 8; 20e vol., no 4.

A la page 320 se trouve la vue de l'église Notre-Dame de Dresde. Son campanile rappelle celui si gracieux de l'ancienne cathédrale de Dijon, transformée aujourd'hui en marché au blé. Ce campanile, détruit en 1793 pour obtenir le plomb qui le couvrait, a été remplacé par le toit actuel.

Dans le no 5 du 20e volume, il est parlé d'un portrait de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, attribué à Van Eyck, existant à Toulouse, et faisant partie de la collection de M. Jules Soulages.

Recueil agronomique, industriel et scientifique publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône, tom. VI, no 2.

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, D. M.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 21 août 1854 au 1er août 1855.

MESSIEURS,

L'USAGE que vous avez adopté, depuis la fondation de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, de vous faire rendre chaque année compte de vos travaux, impose à votre secrétaire le soin de vous en présenter le résultat: c'est pour me conformer à cet usage que je soumets à votre attention l'exposé suivant.

§ Ier. — TRAVAUX DES MEMBRES.

M. MIGNARD, M. T., vous a fait part de la découverte d'un fragment de pierre trouvé aux environs de la fontaine de la Cave, à Essarois. Ce fragment faisait partie d'un fronton sur lequel se trouvait une tête d'Apollon, emblème du soleil, avec une portion d'inscription. L'inégalité de la surface de ce fragment, et la saillie des cordons qui se voient sur cette pierre, se sont opposés à la réussite de trois estampages, dont aucun n'a été couronné de succès. Ce fragment, déposé chez Madame de Chatenay, à Châtillon, a été destiné par elle à la bibliothèque de cette ville.

M. GUIGNARD, M. T., a lu une notice sur la chambre où est né saint Bernard, à Fontaine-lez-Dijon.

M. LÉPINE, M. T., a donné de nouveaux détails sur les trois pièces d'artillerie à

queue (1) formées de lames de fer, rapprochées et maintenues par deux bandes circulaires de même métal. Il a fait observer qu'il n'a encore trouvé ni dans les livres qu'il a consultés, ni dans le musée d'artillerie de Paris, qu'il a eu occasion de visiter l'indication des pièces d'artillerie très-rares qui font partie du musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Il continue ses recherches sur ces pièces d'artillerie, qui datent des premiers temps où l'on a commencé à se servir de canons.

M. Foisset, M. T., a lu la note suivante relative à l'inscription qui se trouvait dans une chapelle de l'église de Semur.

« Il y a quelques années, dit-il, il existait, appliquée à l'église de Semur, du côté de l'est, une chapelle de l'époque de la renaissance. Comme elle nuisait à la régularité, à l'harmonie du monument, elle fut démolie par les ordres de M. Violet-Leduc, chargé des travaux de restauration. Aujourd'hui, on voit en dehors des faces d'un pilier qui se trouvait alors dans l'intérieur de la chapelle, une peinture murale longtemps enfouie sous le badigeon. Cette peinture représente *la mort* montée sur un cheval et armée d'une longue pique ou lance dont elle frappe une femme renversée à ses pieds, dans un champ semé d'ossements. Au-dessous se trouve une inscription latine en caractères gothiques, avec des abréviations qui jusqu'ici l'avaient à peu près rendue illisible. En voici la transcription :

« Mole sub hac tāta tegitr Chirella propago
Burgēsis coniunx grā Joāna vale —
Ah fera tā placidē rupisti fila parētis,
Cur mors bāc civē cur cupis ē ē tuā :
Hoc satis ; et cesses, nā dētibz ōia rodis
Haha jā matrē subripuisse nimis
Siste viator iter p fūcta dēpcor ores
Accipies duplū grata Joāna vale.

» Il est évident qu'il faut lire ainsi :

» Mole sub hac tanta tegitur Chirella propago
Burgensis conjunx. Grata Joanna, vale.
Ah fera ! tam placidæ rupisti fila parentis !
Cur, mors, hanc civem, cur cupis esse tuam ?
Hoc satis, et cesses : nam dentibus omnia rodis.
Haha ! Jam matrem subripuisse nimis !
Siste, viator, iter : pro functa, deprecor, ores;
Accipies duplum. — Grata Joanna, vale.

(1) Compte rendu des travaux, du 2 août 1852 au 16 août 1853, p. XI.

» Autrement, pour le français :

« Sous ce pilier gît dame Bourgeois, née Chirelle. Aimable Jeanne, adieu ! — Mort cruelle, tu as tranché le fil des jours d'une mère si douce ! Pourquoi, pourquoi veux-tu que cette femme soit à toi ? C'est assez ; cesse de frapper, car ta dent dévore tout. Ah ! c'est trop déjà d'avoir enlevé la mère. Passant, arrête : prie pour la défunte, je t'en conjure; tu en seras récompensé au double. Aimable Jeanne, adieu ! »

» Cette inscription n'a pas une grande valeur littéraire; je la donne pour ce qu'elle vaut.

» Je la crois du XV^e^ siècle : la nature des abréviations semble indiquer cette époque.

» Sur la pierre du contre-fort qui est contigu, il se trouve une inscription française gravée en lettres gothiques et que je n'ai pas eu le temps de lire, le jour m'ayant fait défaut.

» Je n'en fais pas moins hommage à la Commission de ce fragment épigraphique, désormais exposé à toutes les intempéries extérieures, et par conséquent en danger de disparaître bientôt.

» Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour hâter de mes vœux la prompte publication du premier fascicule de l'épigraphie de Dijon, renfermant les inscriptions de l'église Saint-Bénigne. »

M. Grasset, M. T., à l'occasion du tableau de l'abbé Guillaume, par M. Lécurieux, et placé dans la cathédrale de Dijon, a lu une note sur ce tableau, et a donné des détails historiques sur l'abbé Guillaume, réformateur des monastères au XI^e^ siècle.

M. de Saint-Seine, M. T., a communiqué les détails suivants sur les caveaux du chœur de l'église Notre-Dame de Dijon, et recueillis par lui pendant les réparations que l'on vient d'exécuter dans le chœur de cette église. On y a trouvé, mais renversée, la tombe de M. Carrelet, curé de la paroisse, inhumé en 1781, vingt-cinq crânes, beaucoup d'ossements, et des cercueils superposés les uns sur les autres. Un autre caveau plus grand, situé du côté de l'orient, a présenté un mortier bien conservé, ayant toutes les propriétés du mortier hydraulique. Le bois qui avait été employé pour la confection des cercueils était de différente nature. On y reconnaissait le chêne, le hêtre, le sapin et d'autres bois blancs. En 1749, un pavage avait été fait sur ce caveau, qui renferme les restes des curés et mépartistes de l'église. A cette occasion, M. Garnier, qui avait visité les caveaux existant sous le portail de l'église St-Michel, assure qu'un de ces caveaux avait également des cercueils superposés.

Dans un autre caveau on a trouvé des cercueils contenant des squelettes entiers, et d'autres cercueils renversés, qui contenaient des enfants, et enfin un cœur en plomb dans lequel était contenu un cœur embaumé. Dans un de ces caveaux on a trouvé vingt-cinq crânes.

M. Rossignol, M. T., a donné lecture d'une lettre du père Vignier, qui lui a été communiquée par M. Coutant, correspondant. Cette lettre est relative à plusieurs inscriptions tumulaires; elle contient de plus différents détails sur les seigneurs d'Epoisses, et doit être regardée comme complément de la notice sur Epoisses, par M. Breuillard, insérée dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tom. IV, p. 85-116.

M. Rossignol a été prié d'en déposer une copie dans les archives de la Commission.

Le même membre a lu une note sur l'origine du fief *Crai-Billon*, situé dans la commune de Chenôve, près Dijon. Ce fief a appartenu aux ancêtres du poëte bourguignon, qui avait pour nom patronymique Prosper Jolyot.

M. Vallot, M. T., a lu la note suivante, relative à une statuette de bronze indiquée dans le *Compte rendu* 1850-1851, p. LIII, trouvée dans les fouilles faites à Landunum par la Commission, et donnée par M. Coutant. Cette statuette représente un danseur. Elle est figurée sur la *planche* XI, *fig.* 10, de la *première livraison* du *tom.* IV des *Mémoires de la Commission*, et n'est point signalée dans le texte.

L'examen attentif que nous avons fait, de concert avec M. Larché, notre collègue, de cette curieuse statuette, nous a fait reconnaître qu'elle était antique et qu'elle pouvait dater d'une époque antérieure à l'ère chrétienne.

En effet, cette statuette, de douze centimètres, représente un danseur. Son visage est grotesque; sa tête est entourée d'un épais bandeau, noué par derrière, et dont les extrémités se terminent sur le manteau qui recouvre la partie supérieure de cette statuette. Le bras droit, nu en partie, laisse voir la main appuyée par sa face dorsale sur la hanche de ce même côté.

Le bras gauche est élevé avec grâce; le dos de sa main est appuyé sur la torsade qui entoure la tête. Le corps est recouvert d'une draperie garnie dans sa partie supérieure par une torsade élégante retenue des deux côtés par des nœuds d'où pend de chaque côté l'extrémité de cette torsade. La cuisse droite est relevée horizontalement, et la jambe, malheureusement mutilée, est pliée à l'articulation du genou.

La cuisse gauche, recouverte par le manteau, se termine par une jambe nue.

Cette figure fort curieuse représente, comme on le voit, un histrion pareil à ceux qui figuraient dans les spectacles des Romains. Voyez *la Danse et les Ballets depuis Bacchus jusqu'à Mademoiselle Taglioni, par M. Castil-Blaze, pages* 30 *et suiv.*

(Consultez l'Encyclopédie, Antiquités, aux mots Grotesques, Saltimbanque, Mimes, etc.)

M. Joanne, A. R., nous a communiqué une notice sur l'ostensoir de la Sainte-Chapelle de Dijon, lequel renfermait l'hostie miraculeuse, dont il donne une représentation gravée.

Nous remarquerons qu'il se trouve au Musée de Dijon un retable qui représente cet ostensoir.

Le même membre a indiqué plusieurs maisons de Dijon dans lesquelles on remarque des carreaux émaillés. Ces maisons sont : 1° l'ancienne maison des Chartreux, dans les greniers; 2° le petit Cîteaux, rue St-Philibert; 3° la maison Milsand, rue des Forges, 4, et plusieurs autres.

Le même membre a communiqué à la Commission trois anciens fers de chevaux pleins, dont l'un cependant a une ouverture centrale.

M. Protat, M. C. à Brazey, a envoyé l'explication de l'inscription suivante, placée sur une croix du XII^e^ siècle, publiée par la Société académique de Laon. Cette inscription porte : Loc I QUO STAS TRARSCAE (*Bulletin monumental* (1), tom. XX, p. 102). Il faut lire, dit M. Protat: Locus IN QUO STAS TERRA SANCTA EST. Exode, chap. III, v. 5. Une autre lettre du même membre donne l'explication de l'inscription romaine suivante, découverte dans un égout à Arras, gravée dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1854, p. 75, et ainsi conçue : LECTAE PINARI SABINI. CAESARIS. c'est-à-dire, LECTI*sternium* AEDE PINARI*orum* SABINI CAESARIS, avec le sous-entendu *legati*. Le grand T de lect indique la séparation du mot suivant.

M. Humbert, M. C., architecte à Beaune, a envoyé une *note sur une statuette* en bronze représentant Louis XIV enfant, donnée par Anne d'Autriche aux Carmélites de Beaune. La Commission remercie l'auteur de sa communication; il est prié de donner des détails plus circonstanciés sur cette statuette.

M. Rouhier, M. C., à Grancey-le-Château, a adressé à la Commission une notice sur la tombe d'un templier, commandeur de Bure, dont le dessin a été publié à Châtillon-sur-Seine par M. Nesles.

Le même membre a adressé un mémoire intitulé : CROYANCES POPULAIRES *et pratiques superstitieuses de notre pays.* — L'auteur rapporte ce qui est relatif à la *croyance aux esprits*, au *sabbat*, au *diable*, aux *revenants*, aux *oiseaux prophétiques*, aux *pratiques superstitieuses*, aux SORTS, à l'*entorse*, au *blanchot* ou *biencheu* (maladie de l'œil), à la *brûlure*, à la *puce maligne* (anthrax), aux *objets perdus* ou *volés*. — M. Rouhier a encore adressé à la Commission une curieuse notice sur toutes les découvertes archéologiques faites à Recey depuis quelques années.

M. H. Baudot, président, a lu une notice supplémentaire ou appendice à son rapport sur la colonne de Cussy (inséré dans les Mémoires de la Commission, tom. III, page 312). Dans cette notice, M. Baudot réfute les assertions émises dans une brochure nouvelle de M. Devoucoux, qui suppose à l'auteur du rapport une opinion

(1) Par M. DE CAUMONT.

qui n'est pas la sienne, sur l'origine de la colonne de Cussy. M. Baudot attaque le système archéologique présenté par M. Devoucoux dans l'introduction et les notes qui accompagnent la nouvelle édition de l'Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas (1 vol. in-4°, Autun, 1846), lequel système repose sur les principes et les formules cabalistiques. Il met en opposition les principes d'après lesquels il procède lui-même dans ses recherches archéologiques.

§ II. — ACQUISITIONS.

La Commission a acquis de M. Joanne une pierre sculptée représentant un lion griffon qui se mord la queue, provenant de l'ancienne église de Saint-Seine.

Fragments de l'ogive du tombeau de Jean de Vienne, ancien abbé de Saint-Seine, mort archevêque de Rouen en 1404, qui existait jadis dans l'église de Saint-Seine.

Bloc d'albâtre orné d'arabesques, provenant du tombeau du maréchal de Tavanne, mort en 1573, qui avait été érigé dans la Sainte-Chapelle de Dijon.

Pierre blanche sculptée représentant un Mercure gallo-romain en relief dans une niche. Cette pierre a été trouvée au nord de Dijon, près la voie romaine de Châlons à Langres.

Deux tombes gallo-romaines trouvées près Gevrey.

§ III. — DONS DE DESSINS, MÉDAILLES ET OBJETS DIVERS D'ANTIQUITÉS.

M. DE SAINT-SEINE, vice-président, a fait don de trois feuilles de dessins faits par M. son fils, de carreaux vernis et historiés qui se trouvent dans la chapelle du château de Longecourt près Dijon.

Parmi ces différents carreaux, qui servent de pavage, on en remarque trois sortes, sur lesquelles sont des inscriptions ou légendes en lettres gothiques. Sur l'un on lit : « Laboravi in gemitu meo : lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis. » Ce passage est extrait du psaume VI, v. 7.

Sur un autre on lit : « Domine, ne in furore tuo arguas me. » Ce verset est le deuxième du psaume VI, ou le deuxième du psaume XXXVII.

Enfin, sur la troisième sorte de carreaux, on lit : « Desideratus gentibus cujus per » alvum fusus est. » C'est la fin de la quatrième strophe de l'hymne que l'on chante à matines dans l'office de la Sainte Vierge, comme on peut s'en assurer dans le *Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des religieuses Ursulines*. Tours, 1840, p. 404.

M. AMÉ, architecte à Avallon, a donné à la Commission deux cents exemplaires du dessin qu'il a publié des carreaux émaillés de l'ancien hôtel du chancelier Rollin,

aujourd'hui hôtel des Archives départementales. Le même carrelage existe à l'hôpital de Beaune.

N. B. Pour se former une juste idée de ces carreaux, il faut renverser la planche de manière que les inscriptions soient à rebours.

M. Noirot, M. T., a fait don d'une médaille de Trajan (grand module), trouvée à la Chaise (département de l'Aube). La légende est : IMP. CAES NERVA TRAIAN. AUG. GERM. *p.* M. ℞. Femme assise, COS. II. S. C.

M. Larché, M. T., a enrichi le médaillier de la Commission par le don des pièces suivantes :

1° Médaillon tétradrachme offrant la tête de Ptolémée Soter, ℞. aigle debout tenant un foudre, avec la légende : Ptolemaiou Basileos. Ces médailles sont perçées d'un trou dans le milieu, pour y placer le cordon de suspension au moyen duquel on les portait au col. Rare.

Parmi les pièces autonomes grecques, on peut citer les grandes pièces de cuivre des Ptolémées, dont la dimension était tout à fait inusitée. *Manuel de numismatique ancienne*, par M. Hennin. 1830, tom. 1, p. 70.

Ces monnaies ont été évidemment frappées, ainsi que l'attestent leur poli et le point rond dans leur centre. C'est une marque indubitable de l'emploi du coin. *Ouv. cité*, p. 80.

Le point creux, dans les monnaies de diverses contrées de l'Egypte et de la Syrie, servait à fixer le flan entre les coins. *Ouv. cité*, p. 84-85. — Le point rond creux se trouve seulement dans des pièces de bronze. *Ouv. cité*, p. 99. — Ptolemaiou Basileos, tom. II, p. 315. Ptolemaeus VIII, Soter II : — 2° Un très-beau liard de Louis XVI, 1791. — 3° Un liard de Louis XIII. — 5° Un double tournois de Charles IX. — 5° Une pièce de six deniers de France, 1710, offrant quatre nœuds surmontés chacun d'une fleur de lis. ℞. Au revers un N; au centre un triangle équilatéral, dont chaque côté est surmonté des LL accouplées, surmontées d'une couronne. Une fleur de lis se voit sur chacun des angles du triangle; la légende est : Louis XIV, roi de France et de Navarre.

M. Coutant, M. C., a fait don d'une collection de sceaux en soufre et bronzés, relatifs à la Bourgogne.

Le même membre a donné un exemplaire de la lithographie représentant la vue de Bar-sur-Seine au XVII^e^ siècle.

M. Baudot, M. T., a fait don de deux médailles romaines trouvées dans la démolition du rempart de la porte Guillaume à la rue de la Prévôté; l'une est un Posthume avec ℞. femme debout avec la légende : Concordia; l'autre est un Tetricus Aug. ℞. Mars passant avec la légende : Virtus.

M. Delacuisine, M. T., a donné une pièce romaine : Antonini filia August. ℞. femme debout, autel enflammé avec les lettres S. C.

M. Garnier, M. T., a communiqué à la Commission une tête en marbre blanc trouvée à Cherchell (Julia Caesarea) en Afrique.

M. Frantin, M. T., a fait don d'un jeton de M. de Loisie, représenté n° 35 de la planche IV du *Recueil de C. N. Amanton*, relatif aux Maires de Dijon.

M. Josselin, A. R., a fait don des deux pièces suivantes, trouvées à Veuvey, dans la localité où l'on a recueilli la plaque de ceinturon mentionnée dans le *Compte rendu* 1852-1853, p. x.

Ces pièces sont : 1° Croisette. Ludovicus rex. ℞. Turonis civit. Portail à la croix, denier tournois de Louis IX ou de Louis X, mais appartenant plus vraisemblablement au premier.

2° Croisette. S. M. Vienna. Tête de saint Maurice tournée à gauche. R. Maxima gall. (les deux L sont barrées); dans le champ, une croix. Cette pièce est un denier anonyme des archevêques de Vienne en Dauphiné.

M. Rossignol, M. T., a donné une copie du sceau de l'église d'Aiserey, représentant un évêque crossé et mitré. La légende est : S. Ecclesiae asergio; à vérifier.

M. Vienne, M. C., a fait don de quatre pavés provenant du carrelage vernissé de la chapelle de Vergy; sur chaque pavé on voit tantôt un cerf, tantôt un chien courant, avec une légende.

M. de Juigné a donné : 1° l'original incomplet de la couronne en fer qui était placée jadis sur la tête du Père éternel, faisant partie du groupe de la Trinité, dont feu M. de Saint-Mémin a fait don à l'église Notre-Dame de Dijon;

2° La pierre lithographique qui a servi au tirage à part de la planche placée en tête de la monographie de cette Trinité.

M. Dutrouille, propriétaire à Selongey, a fait don à la Commission, par l'obligeant intermédiaire de M. Perriquet, qui a bien voulu les transporter à Dijon, des objets suivants, dont la description a été donnée ainsi par M. Caumont :

« 1° Une statue en pierre de 0 m. 96 centimètres de hauteur, sans tête, bien drapée, tenant de la main gauche un bouclier. Le bras droit manque. On pense que cette figure est une Pallas;

» 2° Une tête de Minerve avec son casque, de 0 m. 20 cent. de hauteur sur 0 m. 21 cent. de longueur, et 0 m. 16 cent. de face;

» 3° Un socle de statue avec deux pieds dessus : longueur, 0 m. 45 cent., sur 0 m. 35 cent. de largeur, et 0 m. 18 cent. d'épaisseur, avec une inscription sur le devant de la plinthe gravée en trois lignes ;

» 4° Autre socle de statuette de 0 m. 30 cent. sur 0 m. 20 cent. et 0 m. 15 cent.;

» 5° Angle d'un monument avec moulure de chambranle, et une main sculptée, pierre de 0 m. 20 cent., 0 m. 12 cent., et 0 m. 11 cent.;

» 6° Un torse et les cuisses d'une petite figure de 0 m. 30 cent. de hauteur sur 0 m. 16 cent. et 0 m. 12 cent.;

» 7° Partie circulaire d'une base ou chapiteau composé d'un talon renversé entre deux tores, où quart de rond : hauteur, 0 m. 16 cent.; largeur, 0 m. 16 cent.; et épaisseur, 0 m. 10 cent.;

» 8° Autre base composée d'une plinthe avec une doucine entre deux filets : longueur, 0 m. 35 cent., sur 0 m. 20 cent. et 0 m. 12 cent.;

» 9° Un fragment de tuile en terre cuite rouge : longueur, 0 m. 23 cent.; largeur, 0 m. 30 cent., compris les deux rebords, sur 0 m. 05 cent. d'épaisseur, compris la saillie des rebords de 0 m. 025 millimètres.

Le directeur actuel du Musée de peinture et sculpture de Dijon a déposé dans le Musée de la Commission des antiquités le modèle en pierre de la Bastille, qui figurait dans la salle des tombeaux des Ducs. Ce modèle avait été reçu par l'assemblée départementale de la Côte-d'Or le 13 novembre 1790, ainsi qu'il est constaté dans les registres de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, tom. XV, p. 281. Feu M. de Saint-Mémin a reproduit la notice qui accompagnait ce modèle que la Commission a reçu en dépôt.

M. Baudot, président, a donné les dessins : 1° d'un petit objet rond en schiste noir percé dans son milieu, portant cette inscription dans son pourtour : AVEVALE BELLATV. Cet objet, de même matière que le dé trouvé à Autun et donné à la Commission par M. Lavirotte, a été découvert dans le même lieu;

2° Un autre dessin fait aussi d'après nature par M. Baudot d'une statuette en bronze de 21 centimètres 1/2 de hauteur, découvert en avril 1854 dans le bois dit de *Biacrot*, sur le territoire de la commune de Toutenant (Saône-et-Loire), près la voie romaine de Verdun à Bellevèvre, au pied d'un chêne, dans la propriété de M. de Sancy, qui conserve ce précieux objet d'antiquité, que M. Baudot pense représenter un Jupiter. Il est entièrement nu, tient la haste de la main gauche; la droite devait porter le foudre, qui n'existe plus.

§ IV. — CONCOURS.

La Commission des antiquités de la Côte-d'Or a renouvelé le concours qu'elle avait ouvert, relatif à la monographie d'un des monuments religieux existant à Dijon : « Donner le plan, l'élévation, les faces principale et latérales, les coupes et

les détails d'une des églises de Dijon. » Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de *trois cents francs*, sera adjugé à l'ouvrage reconnu le meilleur. Le terme du concours est fixé au 1er janvier 1856.

§ V. — NOMINATIONS.

Associés résidants.

M. Bougaud, aumônier des Visitandines, à Dijon.

M. Morelot fils, ancien élève de l'école des Chartres, membre de la Commission des arts et édifices religieux, à Dijon.

Membres correspondants.

M. Challe, à Auxerre.

M. Charles Rouhier, à Grancey-le-Château.

M. Ph. Salmon, à Sens.

M. Nesle, à Châtillon-sur-Seine.

§ VI. — OUVRAGES IMPRIMÉS ADRESSÉS A LA COMMISSION.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1854.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nos 1 et 2 1854.

Rapport verbal fait au Conseil administratif de la Société française pour la conservation des monuments, sur plusieurs excursions en France, en Hollande et en Allemagne, par M. de Caumont. Paris, 1854, in-8o. Aux p. 59-62 se trouvent des détails sur les bains de Landunum; et p. 118, une note sur la Vierge Noire de Notre-Dame de Dijon, dont la figure est donnée p. 119.

Liste des députés élus dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854, par M. Lemaistre.

Bulletin monumental, par M. de Caumont, 20e vol., no 6. P. 449-462, sur les statues équestres qui décorent les tympans de quelques églises du Poitou. P. 463-472, explication de quelques figures du grand portail de la cathédrale d'Amiens, et livraisons suivantes.

Recueil des sceaux du moyen âge, troisième année. P. 348-354, légende du moine Théophile expliquée par un sceau.

Discours prononcé par M. Challe à la clôture de la 7e session du Congrès des délégués des Sociétés savantes, le 27 mars 1855, 4 pages.

Note sur les maîtres des œuvres des Ducs de Bourgogne, suivie d'une note sur Joseph Colare, fondeur et canonnier, par M. Marcel Canat. Février 1855.

Annales archéologiques, publiées par Didron aîné, livraisons des tom. XIV et XV.

Recherches historiques sur le sexe du chevalier d'Eon, par M. Lemaistre. 1855.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome IX, 1855, in-8°. P. 1-10, pl. I-VII, plaques ou agrafes de ceinturons et vases. P. 326-336, monnaies arabes trouvées à Meudon.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tom. XI. 4e livraison, 1854.

Annales du bien public, par M. J. Delvincourt, 2e année, septembre et octobre, 5e livraison, 1854.

Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte d'Or, session de 1854, accompagné de la lettre d'envoi par M. le Préfet.

Fragments de numismatique sénonaise, par M. Ph. Salmon. Blois, 1854.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. Tours, 1854, 1er et 2e trimestre du tom. VI.

Description du Musée lapidaire de la ville de Lyon, par le docteur A. Comarmond. 1846-1854. — M. le Président a adressé des remercîments à l'auteur.

De la Pisciculture de la truite, et en particulier de celle du lac de Saint-Front, par M. Comarmond. 1853, in-8°.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1853, IX.

Rapport archéologique sur les cantons de Moulins (ouest) et de Chevagnes (Allier), par le comte Georges de Soultrait. 1852.

Notice sur les sceaux du cabinet de Mme Febvre, de Mâcon, par le même. Paris, 1854, in-8°.

Le Congrès archéologique de Moulins. Extrait de l'annuaire de l'Yonne 1855, p. 434, par M. CHALLE.

Inscriptiones confœderationis Helvetiæ latinæ; edidit Theodorus Mommsen. Turici, 1854, in-4°.

Histoire des légions XI et XXI, par le docteur H. Mener, in-4°, en allemand.

Constructions celtiques sur pilotis en Suisse, par le docteur Ferdinand Keller, in-4°, en allemand. La figure 4 de la table première est reproduite avec quelques légères différences dans le *Magasin pittoresque* 1855, p. 37, avec l'indication suivante : « Village gaulois sur pilotis, non loin du village de Meilen, au lac de Zurich. Restauration d'après les découvertes de 1854.

Institut des provinces de France, assises scientifiques de la Bourgogne, session de 1855.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome douzième, 1re livraison.

Anvers, 1855. Dans ce numéro se trouve, p. 77-94, une notice sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, par M. le baron de Hody, chevalier de l'ordre. L'auteur entre dans des détails curieux sur cet ordre composé de « chrétiens isolés, qui rentraient, après leur pélerinage, dans la vie civile, obligés, par un serment libre, volontaire et solennel, à ne pas s'en tenir, pour la splendeur et la défense des lieux saints, à de stériles vœux. »

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, août 1854 et janvier 1855. Dans ce dernier numéro se trouve, p. 143-148, un rapport sur le Congrès scientifique tenu à Dijon au mois d'août 1854.

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, D. M.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS

DE LA CÔTE-D'OR,

du 1er août 1855 au 1er août 1856.

MESSIEURS,

Vous avez l'habitude chaque année de jeter un regard en arrière pour connaître le point d'où vous êtes parti et celui où s'arrêtent vos travaux : tel est le but de l'exposé que j'ai l'honneur de vous présenter. Mais auparavant il est nécessaire de vous rappeler la bienveillance de l'autorité municipale, qui, par sa délibération du 23 août 1855 et par celle du 18 décembre dernier, a concédé à la Compagnie, pour y placer son musée, les trois salles sises au rez-de-chaussée de l'aile orientale du Palais des Etats, entre l'escalier de l'école des beaux-arts et la porte centrale de cette partie du Palais faisant face au théâtre. La Commission, sensible à cette faveur, s'est empressée d'en témoigner sa reconnaissance à l'autorité municipale. Nos richesses archéologiques, convenablement disposées par les soins de M. le président et de M. Caumont, pourront enfin être offertes aux yeux du public.

§ 1er. — TRAVAUX DES MEMBRES.

D'anciens fers à cheval et à bœuf, présentés à la Commission, ont donné lieu à une discussion à la suite de laquelle M. LÉPINE, membre titulaire, a été prié de formuler ainsi l'opinion qu'il avait émise :

» Dans une des séances de la Commission archéologique, j'ai eu l'honneur de vous soumettre mon opinion relativement à des objets qui, pour les uns, sont d'anciens fers à cheval et à bœuf, et qui pour d'autres seraient des *étriers*. J'avoue que cette dernière hypothèse me paraît peu admissible : la forme de ces objets doit faire rejeter cette idée ; car il est impossible d'admettre qu'un pied humain, chaussé ou nu, ait pu se placer sur une surface qui n'a, avec sa forme et sa grandeur, aucune espèce de rapport. D'un autre côté, la plupart de ces soi-disant étriers sont pourvus à leur partie postérieure d'un rebord ou d'un fort crochet recourbé, au point d'être complétement fermé. Dans tous ceux que j'ai vus, le crochet est usé à la partie inférieure; ce qui prouve qu'il a frotté longtemps sur des corps durs qui en ont déterminé l'usure et ont mis cette portion du crochet de niveau avec la surface inférieure de ce qui constituerait la grille, ou, pour mieux dire, la sole ou la semelle du prétendu étrier. Cette usure n'existerait pas si ce crochet était simplement un moyen de suspension, ce que l'on serait obligé d'admettre dans l'hypothèse ci-dessus; mais alors comment pourrait-on placer le pied, si l'étrier était suspendu antérieurement, latéralement et postérieurement par des courroies?

» La forme et les dimensions de ces objets indiquent, il me semble, d'une manière irrécusable, l'usage auquel ils étaient destinés : il suffit de présenter le pied d'un bœuf ou le sabot d'un cheval sur l'un d'eux, pour voir qu'ils s'y placent avec la plus grande aisance; les crochets, les anneaux, les rebords, ou la bride en forme d'anse que l'on remarque sur le contour de ces fers, étaient destinés à passer les courroies qui devaient les assujettir au pied de l'animal.

» Ceux que je suppose avoir dû servir au ferrage des bœufs, présentent sur leur surface supérieure une ligne saillante ou arête qui correspond à l'intervalle qui sépare les deux ongles du pied.

» Ceux qui devaient servir aux chevaux et aux mulets sont plats, d'une forme plus allongée que les précédents; ils présentent souvent dans le centre de la sole une ouverture ovale ou losangique, autour de laquelle on remarque quelquefois des rainures symétriques qui devaient empêcher l'animal de glisser sur les pierres larges et plates.

» Je crois que ces fers ne devaient être employés que dans le cas où une bête de somme venait à se déferrer en route, et dans des circonstances où l'on n'avait ni le temps ni la possibilité de procéder à un ferrage plus régulier : ce n'était donc probablement qu'une ferrure temporaire, à moins que l'on ne suppose que, suivant l'usage qui existe encore dans certains pays, on ait eu l'habitude de ne ferrer les animaux que dans des circonstances exceptionnelles, telles que, par exemple, lorsque, quittant les pays de plaines, on les conduisait dans les montagnes ou dans des terrains pierreux.

» Pour appuyer par des faits les raisons que j'ai émises, j'ai cru devoir exécuter en zinc des copies exactes, quant à la forme et aux dimensions, d'un fer à bœuf et d'un fer à cheval; je ne crois pas inutile de dire que les fers que je possède, et qui m'ont servi de modèles, sont tellement endommagés par la rouille, qu'ils n'auraient pu servir à mon expérience. J'ai placé sur chacun de ces fers ainsi imités un pied de bœuf et un sabot de cheval, je les ai assujettis avec une lanière de cuir, et il est facile de se convaincre que ce moyen de ligature, extrêmement simple, devait parfaitement remplir le but que l'on se proposait. »

Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1820, p. xxx et p. xxxv, sont figurés plusieurs fers. Beaucoup d'auteurs ont également parlé de fers analogues conservés dans diverses collections d'antiquités.

L'inscription: DEO SEGOMONI. DONAVI, que M. Protat, membre correspondant, a restituée par DEO SEGVSIANO MONImentvm DONAVI; c'est-à-dire, au dieu ségusien (ou des SEGOves) j'ai donné ce monument, a été confirmée par cette explication. L'auteur s'appuie sur l'inscription ci-dessous, trouvée à Rome, publiée par Gruter, 956, 4, ainsi que dans l'excellent recueil d'Orelli, sous le nº 4,567:

HOC MONIMENTV L. TITVRIVS
SABINVS SE VIVO DONAVIT.
L. SALVIO SYMPHORO MANCV | PAVIT.
QUE SESTERTIO NVMMO VNO.

Le même membre a adressé un mémoire, avec dessins, ayant pour titre: *Excursion archéologique à Mâlain*.

M. Protat signale d'abord la base de la croix du cimetière; on lit sur cette base, qui avait fait partie d'un autel votif: ET LITAVI EX VOTO SVSCEPTO V. S. L. M. inscription qui devait être précédée du verbe COLLVI, formule indiquant que les ablutions avaient été faites, et que les dieux mânes avaient été apaisés par un sacrifice. Cette inscription est reproduite d'une manière très-fautive par Courtépée, *nouvelle édition*, tome IV, p. 72.

L'auteur donne la description de nombreux fragments d'architecture et de sculpture qui se remarquent dans l'habitation de M. Suget; il rappelle l'inscription d'Aignay, donnée dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1850, 1re livraison, page 50; il cite un poids romain en pierre de Sampans, de forme sphéroïde, aplati, sur lequel on remarque la lettre P (*pondus*), accompagnée du chiffre romain LXXV, ou 75 livres; deux agrafes, sur l'une desquelles sont sept petites étoiles; deux tubes en os (1) percés, l'un d'un trou latéral, l'autre de deux trous; une petite clef analogue à celle figurée dans le Mémoire sur Landunum.

(1) De pareils tubes ont été mentionnés dans de précédents Comptes rendus.

M. Protat donne la description de diverses médailles : 1° D'une gauloise en bronze, avec animal fantastique au revers. — 2° D'une en argent, avec la tête de Bel ou d'Apollon. ℞. Cheval sans frein, avec les lettres SOT (1).—3° M. AURELIUS ANTONINUS AUG. Tête laurée de l'empereur (m. b.). ℞. TR. P. XX. COS. III. La Victoire grave sur un bouclier le commencement des mots ARMENICUS et PARTHICUS, qui rappellent les victoires remportées en Orient sous ce règne. — 4° COMMODUS (m. b.). ℞. Femme casquée tenant une haste et un bouclier. — 5° IMP. ALEXANDER PIUS AUG. (m. b.), recouvert d'une belle patine. ℞. Un guerrier tenant un bouclier et une haste; légende : MARS ULTOR.— 6° Idem (m. b.), même tête. ℞. La Victoire écrit des vœux décennaux sur un bouclier; légende : VICTORIA AUGUSTI. — 7° IMP. GORDIANUS PIUS FEL. AUG. (m. b.). ℞. TR. P. III. COS II. PP. Femme représentant la paix, placée sur un rameau. — 8° Idem (ar.). ℞. TR. P. IIII. COS. II. PP. Guerrier tenant une lance d'une main, et de l'autre le globe, qui représente l'empire du monde. — 9° IMP. CÆSAR CLOD. PUPIENUS AUG. (m. b.). ℞. Une Victoire tenant un instrument difficile à déterminer; pour légende : VICTORIA AUG. Rare et un peu fruste. — 10° MARCIA OTACILIA SEVERA AUG., femme de Philippe le père. ℞. Personnage tenant une patère, avec la légende..... AUGUSTÆ. Le coin ayant échappé sur cette médaille, la fin d'Auguste est superposée.

Ces médailles, qui proviennent d'un temple gallo-romain, confirment l'antiquité de Mâlain.

M. Protat a donné l'explication suivante de l'inscription frappée sur la queue du vase en bronze de Mâcon, acquis par la commission. Cette inscription est :

APLINI-DIOGEN qu'il faut lire : APOLLINI DIOGENES, c'est-à-dire A APOLLON, FILS DE JUPITER. Cette inscription, non gravée, mais frappée à l'estampille, a paru à d'autres membres une simple marque de fabricant; ils ont lu AELINI DIOGENIS, c'est-à-dire d'Elinus Diogène.

Le même membre communique un *Essai sur l'interprétation du mot* IEVRV (2), remarqué sur quelques *inscriptions* gallo-*romaines* trouvées à Alise, Poitiers et Nevers (3).

M. Garnier, M. T., dépose sur le bureau l'estampage de l'inscription gravée en minuscules gothiques sur le portail de l'église de Cessey-sur-Tille, qui constate que N. de LATALEM a fait reconstruire le portail de Cessey-sur-Tille.

Il rend compte également d'un recueil manuscrit envoyé de Nantes par M. le baron

(1) SOT, c'est-à-dire soter, *sauveur*.

(2) Dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1853-1855, M. l'abbé Anber a fait imprimer son intéressant mémoire sur la signification du mot IEVRV, et du sens qui lui revient dans les inscriptions votives du vieux Poitiers, d'Alise et de Nevers. Note de M. Didron aîné dans les ANNALES ARCHÉOLOGIQUES, tom. XVI, 1856, p. 194.

(3) Voir l'inscription d'Alise, reproduite page 283 du présent volume.

de Gérardot, secrétaire général de la préfecture et correspondant de la commission : c'est la copie de plusieurs lettres écrites par Gaspard de Saulx-Tavanes, lieutenant-général de Bourgogne, au roi, à M. de Vergy, gouverneur de Franche-Comté, à d'autres personnages, et les réponses de ceux-ci. Toutes ces lettres sont relatives à des mouvements de troupes allemandes qui avaient lieu sur la frontière du Rhin, dans le comté de Ferrette, et qui donnaient de l'inquiétude à la Bourgogne. Cette correspondance est d'un véritable intérêt historique.

Le même membre signale à la commission l'existence, dans le magasin de l'hôpital général, d'un curieux mortier en bronze, actuellement hors de service. Ce mortier, qui a 30 cent. de hauteur, 23 cent. de diamètre à la base, 41 cent. à l'orifice, pèse 68 kilogrammes. L'inscription en lettres gothiques qui se lit sous le cordon supérieur est ainsi conçue :

† Ihs × max × Girard × maire × fit × faire × ce × mortier.

M. Gaulin, M. T., a déposé sur le bureau le dessin de ce mortier, sur lequel est représenté un garçon apothicaire, tenant le pilon des deux mains et une fiole sous le bras gauche; il porte la braguette, qui, au XVI^e^ siècle, ne paraissait plus que dans les campagnes ou sur le théâtre, comme on peut le voir dans l'*Administration de la police de Paris, par Fregier*, 1850, t. 2, p. 44.

M. Garnier a communiqué une note sur le *Champ-de-Bol*, à Nuits, et a signalé l'existence, dans le même canton, d'une villa romaine qui, de même que celle du *clos Prieur* de Gilly, avait échappé aux recherches des archéologues. C'est la *villa* dite de Poncey, située à l'extrémité du finage de Boncourt, joignant celui de Vosne à une portée de fusil du viaduc de la Bornue, sur le sommet du contre-fort, et séparant ce bassin de la Bornue de celui du Musin. Il présente à la commission des fragments de mosaïque, des marbres blancs qu'on y trouve en quantité, seuls restes de cette *villa*.

La commission, après avoir témoigné le désir de voir ces différentes découvertes, dont l'authenticité lui paraît démontrée, consignées à la fois dans ses procès-verbaux et sur une carte spéciale, charge M. Garnier de faire disposer des feuilles de la carte du département, afin que tout d'abord : 1° on y trace les voies romaines existantes, celles retrouvées, les localités d'origine romaine : 2° que désormais, quand une découverte importante lui sera signalée et que son authenticité sera nettement constatée, elle puisse l'y consigner séance tenante, et arriver ainsi bientôt à produire la carte archéologique de cette partie de la Bourgogne.

M. Coutant, membre correspondant, a annoncé la découverte d'une patère en argent, trouvée aux Riceys : sur une face de cette patère on voit Mercure avec le petase ailé, le caducée à la main gauche, et la bourse tenue par la main droite; aux pieds de Mercure, on voit à droite le bouc, et à gauche le coq et la tortue.

De l'autre côté de la patère, on a effacé d'anciens ornements en relief pour y buriner les trois mots : DEO. MER. CLAVARIATI.

M. Carnot, M. C., à Nolay, signale à la Commission la découverte d'une pierre sculptée, dont il envoie un dessin très-exact. Cette pierre a été trouvée, le 20 mars dernier, sur la grande chaume située à deux kilomètres de Nolay, et au N. E. de ce pays, à quelques pas seulement de la *fontaine* dite *d'Argent*. Le dessin représente un personnage tenant de la main droite le gobelet. On en trouve d'analogues dans le musée de la Commission, et figurées dans les *Antiquités de Dijon*, par Legouz de Gerland.

Un sieur Bilbaut, maçon à Beneuvre, a signalé à la Commission la découverte de deux pierres extraites d'un emplacement voisin du bourg de Velay. Sur l'une de ces pierres se trouve un ornement en bas-relief, et sur l'autre une inscription incomplète. M. le président a été chargé d'écrire à M. Rouhier, correspondant à Grancey-le-Château, pour le prier de vouloir bien aller examiner ces pierres, qui n'ont pas été trouvées assez intéressantes pour être acquises et transférées dans le musée de la Commission.

La Commission a renouvelé la demande à M. le ministre de l'intérieur de la copie du monument d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, fille de Jean sans Peur, aujourd'hui à Versailles. La Commission a également demandé à M. le préfet la somme suffisante pour placer à Saint-Bénigne une inscription commémorative du dépôt des restes de cette princesse, du sang des Valois, dans le caveau de Philippe le Hardi.

La Commission a chargé son président de faire les démarches nécessaires pour faire placer dans un local plus convenable un beau tableau sur bois, de l'école de Jean de Bruges, représentant un Christ en croix, déposé dans la prison de la Conciergerie, où il se détériorait. Ce tableau, qui était probablement un don des ducs de Bourgogne à la chambre des comptes, établie dans ce local, est aujourd'hui placé dans un lieu où il est à l'abri de toute détérioration.

M. Rouhier, M. C. à Grancey-le-Château, a adressé une note sur des cercueils de pierre trouvés au Grand Foiseu, commune de Recey-sur-Ource, arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Près d'un de ces cercueils, on a trouvé un crâne; à côté du corps était un fer de lance; au niveau de la ceinture étaient des plaques, des boucles, et un coutelas; les plaques et les agrafes étaient incrustées d'argent. D'après l'examen de ces objets, M. le président a reconnu qu'ils appartenaient à l'époque mérovingienne. La lettre de M. Rouhier est terminée par un *post-scriptum* indiquant des préjugés ridicules fondés sur des croyances populaires relatives au sabbat qui se tenait au Grand-Foiseu, aux sorciers, aux foulletaux, etc.

Le même membre a donné trois empreintes en cire, dont les deux premières représentent un centaure; l'inscription est : ΠΑΖΑΛΙΑΣ. La 3e empreinte est celle d'un sceau représentant un cavalier armé de toutes pièces et pourvu d'un casque ayant pour cimier une tête de cerf; la légende est × S. Raoul de Fesques, chevalier.

M. Rouhier a fait don d'un acte en parchemin contenant vente de quelques portions de terre, par les moines cordeliers de Châtillon-sur-Seine. A la fin de cet acte se trouvait l'empreinte sur papier du scel de cette communauté, sur lequel on voit un personnage debout, la mitre en tête, écartant son manteau épiscopal; la main droite est levée, la gauche tient une croix; à droite est un arbre chargé de fruits, auquel est suspendu un chapeau de cardinal.

Le même correspondant a adressé 1° un mémoire intitulé : *Description du village de Recey au siècle dernier;* 2° quelques documents historiques sur Menesbles, dans le voisinage de Recey.

M. Claudon, M. C., desservant de Cessey-sur-Tille, annonce la découverte d'une voie romaine construite avec la pierre des carrières de Binges.

M. Rossignol, M. T., a lu une notice sur un émail représentant le buste de Catherine de Médicis, qui était placé dans une des salles du château de Beaumont-sur-Vingeanne, et qui vient d'être acquis par M. de Rothschild moyennant 15,000 fr.

Le château de Beaumont ayant appartenu à la maison de Saulx, on doit supposer que cet émail avait été donné par Catherine de Médicis elle-même au maréchal Gaspard de Tavannes, chef de son conseil, pendant la minorité de Charles IX. Ce portrait acquiert ainsi une grande importance.

M. Humbert, M. C. à Beaune, a signalé à la commission une ancienne croix, et un tabernacle très-curieux, faisant partie du mobilier de l'église de Chenôve-lez-Dijon. La croix est de la même forme que celle d'Ahetze (Basses-Pyrénées), figurée et décrite dans les *Annales archéologiques*, 1855, tom. xv.

M. Caumont-Bréon, propriétaire à Meuilley, près Nuits, a annoncé la découverte de sépultures gallo-romaines faite dans cette commune.

M. Henri Baudot, président, a donné des détails sur la découverte des tombeaux découverts à Sainte-Sabine par M. Rocaut, et faussement attribués à des Templiers. L'examen qu'il a fait des tombes et des objets qu'elles contenaient lui ont démontré qu'elles appartiennent à des Bourguignons de l'époque mérovingienne. Il dépose sur le bureau des dessins qu'il a faits de ces tombes et de différents objets qu'elles contenaient, et qui se rattachent à un travail étendu sur les sépultures mérovingiennes en Bourgogne.

M. Barthelet, membre correspondant, notaire à la Cluse (département du Doubs), a adressé un manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et ses possessions.*

§ II. — ACQUISITIONS.

Fibules. — Sceaux différents, au nombre de sept : 1° Cour d'arrêt séant à Dijon (Côte-d'Or), représentant l'aigle sur le manteau impérial ; 2° Or (dre) de l'Intimité de Chalon-sur-Saône : Serpent se mordant la queue entourant deux mains réunies ; 3° Direction de Besançon. Génie militaire : Aigle couronné tenant la foudre entre ses serres ; 4° Ressort de justice de paix de Jouvence (Saône-et-Loire) : la Justice assise, appuyée sur un cippe portant : *Mores et Leges.* R. F. (1) A l'exergue : J. Febvre Nore à Jouvence ; 5° Municipalité de Bussières, district de Mâcon : Faisceau d'armes, accosté de deux drapeaux ; 6° Duchesne, notaire à Digoin : Statue de la Liberté. A l'exergue ; District de Saône-et-Loire ; 7° Municipalité d'Arinthal.

Trois casseroles en bronze, dont le fond de l'une d'elles offre extérieurement des lignes profondes et concentriques.

Vase en terre avec couvercle, et plusieurs statuettes en terre cuite.

Vestale faisant un sacrifice (2) trouvée dans des ruines situées à St-Aubin (département du Jura), à 2 lieues de Saint-Jean-de-Losne. (Statuette en bronze, 11 centimètres environ de hauteur.)

§ III. — DONS DE DESSINS, MÉDAILLES ET OBJETS DIVERS D'ANTIQUITÉS.

Fragments de poterie et plaques de ceinturon trouvés au Grand-Fosseu et donnés par M. Bizot. Ces objets ont été adressés par M. Rouhier, membre correspondant, qui a fait don des trois médailles suivantes :

N° 1er. Croisette. Ludovicus rex. Crosse épiscopale accostée à gauche d'un croissant, à droite d'une étoile. ℞. Croisette. Urbs Lingonis. Croix cantonnée d'une croisette au 5e, et d'un croissant au 4e. — *N. B.* C'est un denier d'un évêque de Langres. N° 2. Croisette. Ludovics. dlhs. (Ludovicus. delphinus.) Vienensis. Ecusson de France et dauphiné. ℞. Sit. nome. dni. beneditu (domini. benedictum). Croix couronnée d'une fleur de lis au 2e, et d'un dauphin au 3e. Demi-blanc de Louis XI, dauphin de Viennois. N° 3. Couronnette. Henricus⁝ rex. Deux écus accolés : le premier de France, le deuxième de France et d'Angleterre. ℞. Couronnette. Sit⁝ nomen⁝ dni⁝ benedict. Croix longue accostée de H. R. (Henricus Rex.) Petit blanc de Henri VI d'Angleterre, frappé pendant la période anglo-française de 1422 à 1436. Enfin, une empreinte en terre cuite.

M. DARBOIS, M. T., a donné la gravure du vase en argent trouvé dans le département de l'Isère, avec une notice sur ce vase.

(1) République française.

(2) Analogue à celle trouvée dans la Saône, donnée par M. de Loisy. *Mémoires de la Commission des Antiquités*, tom. I, p. 446.

M. Antoine, juge au tribunal de 1re instance à Châlon-sur-Saône, a fait don d'une planche gravée de l'ouvrage intitulé : *Manuel de l'étranger à Aix,* sur laquelle est représenté un cadran ou gnomon, creusé en cône dans un bloc de travertin.

M. Rossignol, M. T., a fait don du dessin d'une statuette en plomb récemment trouvée près du moulin Chaudot, sur le Muzin, à Nuits (Côte-d'Or). Ce dessin est d'une exactitude scrupuleuse et de la grandeur de l'original. On remarque sur la base qui supporte la statuette cinq signes ou caractères inconnus qui forment une inscription. Cette figurine en plomb représente un grotesque d'un genre différent de celui trouvé à Landunum et figuré dans les *mémoires de la commission, compte rendu* 1854-1855, page XLIV.

M. Larché, M. T., a donné deux anciennes gravures intitulées : l'une, la prise de Valence en Dauphiné, où fut tué le sieur De la Motte-Gondrin, le 25 apuril 1562; l'autre, la paix faite en l'Isle-aux-Bœufs, près Orléans, le 13 de mars 1563.

M. Caumont, M. T., a fait don d'un exemplaire du plan des constructions à faire pour le marché du Nord, à Dijon.

M. Lépine, M. T., a donné le dessin d'une ampoule en argent qui servait à administrer les saintes huiles dans l'époque carlovingienne, et qu'il avait présentée à la Commission.

Ce même membre a donné un médaillon en soufre représentant N. FILZIANUS ÆT : 20,1575. Au-dessous du bûste se trouvent les armoiries du personnage, dont la famille appartient à la magistrature de Bourgogne.

M. Seguin fils a adressé les dessins de trente-quatre pavés émaillés qui se trouvent dans l'abbaye de Fontenay, où était jadis établie une fabrique de ces pavés, dont M. Seguin a bien voulu donner à la commission un certain nombre des plus intéressants.

M. Garnier, M. T., a donné un échantillon de béton romain trouvé à Gilly, près Nuits, terre dépendant autrefois de Cîteaux.

M. Rouhier, M. C. à Grancey-le-Château, a adressé les plâtres de deux pierres récemment découvertes par M. Bilbaut sur l'emplacement du bourg de Velay : sur l'une de ces pierres se trouvent les lettres suivantes : D. M. MAIIIV, relatives à un monument funéraire. L'autre pierre offre des ornements; elle a été trouvée, avec des fragments de conduits de chaleur et du charbon, dans le vallon de Forey, près la limite des territoires de Bussières et de Beneuvre.

M. Henri Baudot, président, a fait don de plusieurs médailles et des empreintes en cire des trois cachets suivants :

1° La légende du n° 1 est : *Fortis sublimia sperat.* Le centre est occupé par des lettres entrelacées qui forment le nom du propriétaire. Ce sceau est moderne. 2° La légende du n° 2 est : *S. Jacque de Tréal.* Le champ est occupé par un bois de cerf,

c'est-à-dire par le crâne de cerf portant le bois. — (Le bois de cerf, mais avec une croix, forme le cimier du casque et celui du cimier de la tête du cheval de Jean de Montagu (*Recueil des sceaux du moyen âge*, par l'abbé Boullemier), 1779, p. 9, planche III*, MAREVHAUT, fig. 6, et rappelle le cerf blanc portant une croix entre ses cornes, et vu par saint Jean de Matha. *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, par Gorres, 1854, 1, p. III. 3o La légende du n° 3 est : A. Le champ est occupé par un fer à cheval au centre duquel est un clou. (Ne serait-ce pas un cachet d'une confrérie de marchands)?

M. LÉPINE fils, associé résidant, a fait don d'une copie de l'épitaphe de *Philippe de Bouton*, chevalier, seigneur de Corberon, gravée sur une planche de cuivre scellée dans le mur d'une chapelle latérale de l'église de Corberon, près Beaune.

Le même membre donne également la copie de plusieurs dessins d'objets découverts dans les tombeaux de Sainte-Sabine, communiqués à la Commission par M. le président.

§ V. — MOUVEMENT DU PERSONNEL.

MEMBRES ÉLUS.

Associés résidants.

MM. GRANGE.
POISOT.
CHEVREUL (Henri), ancien magistrat.
LÉPINE fils.

Correspondants.

SIRODOT fils (Alfred-Philippe-Auguste), ingénieur-architecte, à Lyon.
BARTHELET, notaire à la Cluse (département du Doubs).

Pendant l'exercice de la présente année, la Commission a à regretter la perte de M. MOREAU, sculpteur, membre titulaire (1), et de M. SAUNAC, ancien député et membre honoraire, décédé à Paris le 21 juin dernier.

§ VI. — OUVRAGES IMPRIMÉS ADRESSÉS A LA COMMISSION.

Les Fontaines publiques de la ville de Dijon. Exposition et application des principes à suivre et des formules à employer dans les questions de distribution d'eau, par Henri DARCY, avec atlas grand in-4° de 28 planches. Don de l'Administration municipale de Dijon.

Voyages de Saint-Loup-de-la-Salle à Chagny, et de Beaune à Chalon-sur-Saône, par Joseph BARD, 1855. Don de l'auteur.

(1) Voyez son éloge, par M. le président, dans le *Journal de la Côte-d'Or*, n° 58, du 13 mai 1856.

Bulletin monumental, par M. de Caumont, 21e vol., années 1855-56. Abonnement.

Table générale des matières contenues dans les six premiers volumes des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. — Amiens, 1850.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. 1, 3e trimestre de 1854.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 14e livraison, 1855.

Recueil agronomique, industriel et scientifique de la Hte-Saône, 7e livraison, 1854.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, avril 1855.

Fables nouvelles ou leçons d'un maître à ses élèves, par M. l'abbé L. M. Duru. 1855, 2 volumes.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. 1855, 2e série, 10e volume; 3e série, 1er volume.

Notices : sur Brochon, — sur Couchey, 1855, — sur Fixey, — sur le village de Saint-Philibert, par M. Vienne, ancien archiviste, 1855. Dons de l'auteur.

Notice historique sur l'abbaye des Mores, par M. Lucien Coutant, de la Société académique de l'Aube. Don de l'auteur.

Notice sur les Déesses Mères, par M. Adolphe Grange. — Extrait du compte rendu de la 21e session du Congrès archéologique de France. *Id.*

Notice biographique sur M. Roard de Clicby, par M. Le Maistre, 1856. — Rectifications à la liste des députés élus dans le département de l'Yonne, de 1789 à 1854, par le même. *Id.*

Le Dormois (Pagus Dulcomensis, 812-1020), par Anatole de Barthélemy. *Id.*

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, du département de la Marne. Séance publique, 1855.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. III, 2e livraison. Anvers, 1856.

Notice historique sur Epinac, jadis Monestoy, par M. César Lavirotte, 1856. Don de l'auteur.

Compte rendu du Congrès scientifique de France, XXIIIe session.

Circulaire du ministère de l'instruction publique, relative à la correspondance du cardinal Mazarin. — Circulaire du ministre de l'instruction publique, relative à la publication d'un recueil des inscriptions de la Gaule et de la France.

Annales archéologiques publiées par Didron aîné, tom. I, XV et XVI, année 1855-56. Abonnement.

Notice sur le tableau du martyre de St-Symphorien, par M. Ingres. Autun, 1856.

Société d'agriculture et d'industrie de l'arrondissement de Tonnerre, no 1. Mars 1856.

Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, par Hippolyte Abord, avocat, tome 1, 1855.

Notice sur un vase antique en argent découvert dans les environs de Vienne (Isère) en 1842.

Auxerre il y a cent ans, par M. Challe, correspondant, etc. Auxerre, 1855. Don de l'auteur.

Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome huitième.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, tome xii, 4e livraison. Bruxelles, 1855.

Les Annales du bien, par M. S. Delvincourt, tome 3e.

Recueil des sceaux du moyen âge, 4e année, janvier à septembre 1855, par la Société de sphragistique, années 1855-56.

Procès-verbal des délibérations du Conseil général de la Côte-d'Or, session 1855.

Discours prononcé par M. G. Laperouse, sous-préfet de Sens, à la distribution des prix aux élèves du Lycée impérial de cette ville, le 21 août 1855. — Madame la comtesse Victorine de Chastenay, par le même. — Discours prononcé par M. G. Laperouse, sous-préfet, à la fête musicale de Sens le 21 août 1855. — Discours prononcé par M. G. Laperouse, au concours agricole de Vauluisant, le 15 juin 1850. Dons de l'auteur.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1855, n° 3.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, tome iv. 1855, in-4°.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. Janvier 1856.

Ephémérides Tonnerroises. 16 août, par Le Maistre. — Commune de Quincerot. Construction d'une nouvelle église, par M. Le Maistre. — Notice généalogique sur la famille de Livingston, Levingston ou Leviston, par M. Le Maistre. 1856. Dons de l'auteur.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Yonne. Auxerre, 1855, 9e vol.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 19 (août 1852), n° 20 (avril 1853). Pages 333-342, sur une figurine en terre cuite représentant une Déesse mère. N° 21 (juillet 1853), n° 22 avec le titre, tome iii, 1850-1854.

Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine, par Lucien Coutant, des Riceys, tome 1er, 1855. Don de l'auteur.

Alesia, par M. Dey. Auxerre, 1856. *Id.*

Le Secrétaire de la Commission,

VALLOT, Dr-M.

FOUILLES

DE

LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT

(COTE-D'OR).

FOUILLES

DE LA COLLINE DE VERTAUT.

RAPPORT

FAIT A LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA COTE-D'OR,

PAR MM. MIGNARD ET COUTANT MEMBRES DE LA COMMISSION.

SOMMAIRE.

Topographie générale des lieux. — Description de l'intérieur de la ville : quartier est; quartier ouest. — Bains publics. — Monnaies trouvées dans les fouilles. — Murailles d'enceinte et portes de ville. — Voies romaines qui y viennent aboutir. — Opinion des auteurs sur le nom et la durée de la ville. — Son origine véritable et sa fin.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE DES LIEUX.

A 22 kilomètres du *castrum* romain nommé *Castellio ad Sequanam*(1), mais à une moindre distance de ce castrum, si l'on suivait, par les plateaux où elle passe, la voie romaine conduisant à une autre ville ruinée dont le nom est *Latisco* ou *Latiscum* (2); à 22 kilomètres de Châtillon, disons-nous, est une colline isolée, oblon-

(1) Aujourd'hui Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

(2) Sur le plateau de la montagne de Vix, à 6 kilomètres de Châtillon (Côte-d'Or). Cette montagne a de longueur, du *nord* au *sud*, 490 mètres, et de largeur 190 mètres de l'*ouest* à l'*est*; elle est oblongue; ses deux plus grands côtés sont exposés l'un au *levant*, et l'autre au *couchant*. L'aspect au *nord-ouest* regarde Pothières, et, celui au *sud-est* regarde Châtillon.

gue, assez régulière et assez distante d'autres plateaux pour paraître les dominer. Dans le lointain, on est frappé, à la première vue, du rapport de configuration de cette colline avec celle d'Alise: la seule différence est que la dernière semble tenir, par le côté opposé aux Laumes, à d'autres contre-forts, quoiqu'elle en soit pourtant séparée par un étroit vallon. Notre colline en diffère aussi pour la gloire et la renommée : car peut-être trouverons-nous son origine et son nom même, lorsque nous aurons fait d'abord connaître ce que les fouilles ont révélé de son existence.

Au pied de cette colline, et du sud au nord, coule une rivière appelée *la Laignes*, d'un cours sinueux et d'une belle eau limpide et toujours pérenne. Sur ses bords on trouve journellement des vestiges de *villa* romaines.

Le plateau où était située la ville a été fouillé soigneusement sur différents points (1). La commission, afin de signaler les divers

Le bois de Vesvres règne du *nord-ouest* au *sud*, au pied de la montagne.

Aux deux extrémités *sud* et *nord* on voit des pierres qui ont servi à des constructions; mais c'est surtout au *sud*, et non loin de l'église, que sont les plus beaux moellons, et encore sur l'arête du *sud* au *nord*. On rencontre des pierres sciées et plates comme sur la colline de Vertaut, et des débris de poterie, mais d'un grain et d'un vernis moins fins que dans cette dernière localité. Ici et là les fragments de tuiles portent des traces évidentes d'incendie. — Au *levant*, vers le milieu du flanc *est* de la montagne, sur la première pente, et vis-à-vis du moulin actuel du village de Vix, est un puits creusé dans la roche et aujourd'hui rempli des décombres provenant de la ville ruinée.

(1) Les premières fouilles ont eu lieu en 1846, et ont été faites par M. Coutant, qui avait acheté quelques parcelles de champs sur la colline de Vertaut. Il se livra d'abord seul à des recherches actives, dans lesquelles il fut encouragé par M. Pissier, membre correspondant de la Commission et médecin aux Riceys. Sous les débris d'une habitation composée de deux pièces, découvertes par M. Coutant le 5 janvier 1846, dans un de ses champs, il trouva des médailles de Nerva, d'Adrien, d'Antonin, de Posthume; le tout avec une belle fibule, de nombreux fragments de poterie, et, parmi quelques outils en fer, une espèce de petite pioche aiguë des deux côtés. M. Coutant, ayant compris bientôt la nécessité d'agrandir ses ressources et de donner aux fouilles une bonne impulsion, fit part de l'heureuse issue de ses premières tentatives à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dans le ressort de laquelle il opérait. La compagnie, comprenant à l'instant l'importance des re-

lieux de substructions mises à jour, a fait faire un plan de grande dimension, qui a été réduit pour être joint plus facilement au format de ses mémoires. C'est à ce plan réduit que nous renverrons nos lecteurs.

Le plateau a 25 hectares de superficie (1). Quelques traces de rues ont été découvertes vers son point culminant : l'une d'elles a un peu plus de sept mètres de largeur, et se trahit par la présence d'un hérisson de pierres assez grossièrement accumulées. En cet endroit, un singulier genre de pavage attire l'attention : il ressemble à une étoile à rayons inégaux, scindée par son milieu a l'aspect de l'*est*. Cette ligne est symétriquement occupée par trois socles ou bases de colonnes, tandis que six pointes ou plutôt six coins de ce pavage rayonnent diversement. Cette disposition semble annoncer une place où auraient abouti plusieurs rues.

cherches sur ce point qui lui était parfaitement connu, mit, sans hésiter, à la disposition de M. Coutantles ressources les plus larges dont il lui fut possible de disposer. On loua des terrains; les chantiers se multiplièrent, et bientôt la réussite la plus complète vint couronner les vœux et les efforts de la Commission. — Il est présumable qu'à une époque où l'archéologie naissait à peine, la colline de Vertaut était couverte de débris à sa surface : car J. Vignier dit y avoir fait chercher en 1651, *pendant un jour*, et y avoir trouvé un joli pied de marbre blanc, une clef antique, différents ustensiles propres à la vie humaine, des médailles de Trajan et de Probus, des tuiles et des poteries. Il ajoute naïvement : « N'ayant pas eu le temps de continuer, j'engage à poursuivre ces recherches. »

Quel n'aurait pas été le succès des travaux de la Commission, si tout le plateau eût pu être fouillé par elle de 1846 à 1853, puisque les faibles sommes qu'elle a pu employer en mettant en œuvre toutes ses ressources, et en dirigeant les fouilles avec une étude réfléchie et un discernement infini, puisqu'enfin la persévérance et les démarches multipliées de son estimable président ont amené de beaux résultats ! Il a fallu louer très-cher des terrains, compter, pour les fouilles, avec des propriétaires exigeants, faire surveiller les découvertes, rendre les lieux à leur état primitif, etc., etc., et toutes ces dépenses aggravaient le budget déjà bien restreint dont la Commission peut disposer. Il faut dire néanmoins que plusieurs propriétaires ont facilité les travaux et montré un empressement dont la Commission les remercie publiquement ici.

(1) Ce résultat a été trouvé tant par M. Maître, arpenteur-géomètre, que par M. Canterelle, géomètre à Dijon, lequel a réduit le grand plan avec une parfaite précision.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'arrête vers ce point culminant et à peu près central du plateau, on a le *sud* en se tournant vers la source de la Laignes et le village de Griselles (1), le *nord* en regardant Molesmes, son antique abbaye et les flèches aiguës des églises des Riceys.

Au *sud-est* et au pied même de la colline est le village de Vertaut. Tout à fait à l'*est*, et à un kilomètre de là, se montre le village de Villedieu, et, sur une éminence en face, son église, à l'extrémité du transsept de laquelle est une vieille tour coupée en biseau, seul vestige d'un castel où la pieuse Marguerite de Bourgogne venait, comme partout où elle portait ses pas, répandre les bienfaits et les dons de la charité (2). On aperçoit au *nord-est* une ferme-modèle appartenant à l'hospice de Tonnerre, dont la fondation est l'œuvre de cette princesse. A ce même aspect, la colline offre une défense naturelle par ses rochers à pic, et, en se déprimant un peu plus bas, elle forme comme un cirque d'une certaine étendue.

D'après les idées reçues dans la contrée, le bourg de *Villedieu*, autrefois plus considérable, et qui laisse voir encore çà et là quelques vestiges de vieux murs, était, vers le III^e^ ou IV^e^ siècle, époque à laquelle le Christianisme s'introduisit dans les Gaules, la *ville de Dieu*, par opposition à notre ville gallo-romaine, *ville du démon*, que la petite cité chrétienne naissante avait en face, et dont elle pouvait déjà affronter la ridicule impuissance, où peut-

(1) C'est là qu'on a trouvé le corps de saint Valentin, enfermé dans une tombe de pierre portant une inscription où est le nom de *Sabineius*. L'amour du merveilleux a vu aussitôt des souterrains, Eponine, ses enfants, et enfin *Sabinus* lui-même, etc.

(2) C'était la seconde fille d'Eudes de Bourgogne, fils aîné du duc Hugues IV. Elle épousa, le 12 octobre 1268, Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Aux nobles titres de reine de Naples, de Sicile et de Jérusalem, elle joignait celui de comtesse de Tonnerre. Elle était *aumônière*, pour parler le langage d'un écrivain des Annales de France; *elle se tenait en l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, qu'elle fit faire et édifier à ses dépens, et elle servait et administrait de ses propres mains, sans le faire faire par ses serviteurs, les nécessités des pauvres passants; leur lavait les pieds, guérissait leurs plaies, habillait et cousait leurs vêtements.*

être déjà le seul souvenir. Le prestige que causait alors dans ces contrées voisines d'Auxerre la sainteté et la popularité de saint Germain (1), donnait alors des ailes aux grandes destinées de la révolution nouvelle, contre les superstitions payennes et contre les lieux qui les avaient entretenues si longtemps.

C'est aussi sans doute par suite de l'hostilité flagrante des deux villes, qu'une autre tradition encore assignait une vertu malfaisante aux eaux de la fontaine de *Jouvence*, placée au nord-ouest et au pied de la colline de Vertaut (2). Plus haut, en face de cette fontaine, sont le village et la ferme de *Béchineuil*, dans le voisinage desquels passe le grand chemin des Romains, venant de Saint-Florentin et gagnant la cité des Lingons (3), singulière destinée de cette voie antique, qui, après avoir servi aux relations de deux grandes cités gauloises, a vu Louis XIV (4) la parcourir, et les bataillons *russes* (on pourrait dire les Barbares, comme l'auraient fait les Romains) la profaner, en 1814, de leur présence, parce que les cartes de leurs officiers là leur indiquaient sous le nom de

(1) Il est possible que le nom de *Villedieu* vienne tout simplement de *villa Dei*, dénomination ordinaire, pendant le moyen âge, aux lieux de charité et de refuge; mais nous avons dû mentionner les traditions encore assez vives de la contrée dont nous faisons l'histoire. Au IV^e^ siècle, saint Germain, un des plus illustres prélats des Gaules, avait été d'abord chef, duc ou gouverneur de la milice dans cette partie de l'empire romain. Après s'être distingué dans les armes, la foi toucha son cœur, il se convertit au Christianisme, et fut élu évêque d'Auxerre. Il fut envoyé dans la Grande-Bretagne avec saint Loup, évêque de Troyes, pour aller combattre la fausse doctrine des Pélagiens; et, à son retour, sa marche vers Auxerre fut un véritable triomphe. Indépendamment de sa haute capacité et de ses vertus, sa vie fut si bienfaisante et si exemplaire, que la mémoire de saint Germain est encore en grande vénération dans tout le pays qui se rapproche d'Auxerre, comme est, en effet, celui dont nous parlons.

(2) Voir la carte des voies romaines, pl. I. C'est à cette fontaine que J. Vignier fait allusion, lorsqu'il dit (collection Delamarre, mss de la bibl. impér.) : « Partie de la ville était sur une roche, coupée à l'extrémité d'un ravin, d'où sort une grosse fontaine qui sert de défense. »

(3) Pl. I, n° 9.

(4) Avant 1793, on lisait, sur un angle des murs de l'abbaye de Molesmes, une inscription qui rappelait ce passage du grand roi.

grand chemin des Romains. Cette même voie, que l'on trouve bien caractérisée entre Molesmes et Villedieu, passe à peu de distance des hameaux nommés Fermes du Petit et du Grand-Haut du *Lai*. Sur son parcours, entre ces hameaux et le Bois-aux-Moines, se trouve une contrée portant, de temps immémorial, le nom de *Course-aux-Chevaux;* et, à peu de distance de là, on peut suivre les vestiges d'un retranchement où l'on rencontre de la brique, des poteries, des clous, et toutes les marques d'importantes constructions *gallo-romaines.*

Enfin, presque à l'opposé, et dans la direction du sud-ouest, on aperçoit d'abord un petit bois venant aboutir en pointe sur les champs qui bordent le pied de la colline (1); puis, à l'horizon, la vue se repose sur la forêt de Maulne qui domine la contrée, ainsi que notre colline elle-même.

DESCRIPTION DE L'INTÉRIEUR DE LA VILLE.

Entrons d'abord dans cette ville muette et souterraine dont nous exhumerons mieux le nom et les destinées accomplies, quand nous aurons été initiés à toutes les données que nos curieuses investigations nous fourniront d'elles-mêmes.

Trente ou quarante substructions et vestiges de murailles, appartenant à des habitations, ont été mises à jour (2); elles sont généralement composées de deux pièces au rez-de-chaussée, et quoiqu'elles semblent agglomérées comme on peut le remarquer (3), l'espace offert par la colline n'est pas de nature à faire supposer une population de plus de douze ou quinze mille habitants. On voit parfaitement le dessin d'une rue dans l'alignement des murailles mises à nu, à l'*est* du plateau, et les ouvertures ou seuils des portes, à l'*ouest*, annoncent aussi l'existence d'une autre rue à cet as-

(1) C'est de là incontestablement que lui vient le nom de *Bois de la Pointe.*
(2) Voir les nos 3 et 4 du plan réduit, pl. II.
(3) Voir, au même plan, la ligne de substructions, figures 3, 4, 11, au-dessus du pavage étoilé, fig. 7.

pect (1). Plus bas (2), la ligne des maisons paraît un peu plus tortueuse; mais, en la suivant dans tout son prolongement, on voit qu'elle a dû constituer, avec deux autres rangs de maisons, deux autres rues encore, l'une à l'*est*, l'autre à l'*ouest*: de sorte que, selon toute apparence, la direction des rues aurait été du *sud-ouest* au *nord-ouest* (3). L'aire de ces habitations se rapproche beaucoup de celle des voies romaines : ainsi, une couche de moellons, noyée dans un bain de mortier, forme le *statumen;* un blocage de petites pierres concassées, retenues par de la chaux, constitue le *rudus;* enfin, une multitude de fragments de briques et de sable, liés par un ciment très-dur, forment le *nucleus* ou couche extérieure d'une grande fermeté.

Nous devons dire qu'aucune trace de foyers n'a été rencontrée dans plusieurs de ces maisons; cependant, un calorifère ou hypocauste, pris dans l'épaisseur des murs, a été remarqué avec beaucoup de cendres et de traces de fumée aux parois d'une vaste pièce (4); et, ce qui prouve que de tels amas de cendres ne sont pas ici comme dans une multitude d'endroits de la colline, le résultat d'un incendie accidentel, c'est que ces murs, tout noircis de fumée, étaient creux, circonstance que nous ferons encore remarquer un peu plus tard dans les édifices des Thermes.

On a trouvé dans cette pièce une belle cuiller à parfums, ou polybatoire, en argent (5). Ailleurs, et dans une autre pièce carrée,

(1) Voir id., ib.

(2) A partir de la fig. 7 et dans la direction du nord au sud.

(3) Cette disposition est bien conforme à ce que dit Vitruve (liv. I, ch. 6) sur l'orientation des rues : « Il faudra tracer les alignements des rues entre deux régions, pour ne pas être incommodé par les vents, car s'ils parcouraient les rues directement, il n'y a point de doute que leur impétuosité, déjà si grande dans l'air libre et ouvert, n'augmentât beaucoup, étant resserrée dans des rues étroites. C'est pourquoi l'on donnera aux rues une direction telle, que les vents, soufflant sur les angles formés par les maisons, se brisent et se dissipent (traduction des classiques latins, édition Nisard).»

(4) C'est la seconde fig. 3 du plan, à partir de l'extrémité *est* des substructions.

(5) Voir pl. XI, fig. 6.

on a aperçu, à gauche et à peu de distance de la porte d'entrée, lorsqu'on a pénétré dans cette substruction (1), une cheminée construite en briques. Elle ne formait pas beaucoup de saillie, et l'âtre était façonné aussi avec des briques. Les quatre coins ou encoignures de cette salle étaient ornés de dessins sur enduits. Des ferrailles de portes, des tuiles entières, les unes courbes *(imbrices)*, destinées au faîte des toitures; les autres, plates et à rebords *(Tegulæ)*, remplissaient cet intérieur et provenaient, à n'en pas douter, de l'affaissement des combles. Parmi ces ruines, on a ramassé un fragment d'une magnifique poterie ornée de bas reliefs (2), représentant une femme nue, un gladiateur, et une sorte d'enseigne grotesque où l'on voit un chien et deux personnages. On a aussi trouvé là deux médailles, l'une d'*Antonin*, l'autre de *Faustine*, et un chapiteau de colonne dorique (3).

Pour une plus grande intelligence de nos descriptions, on peut, ce nous semble, diviser le sol de la ville en deux quartiers; et rien ne sera plus commode, si l'on prend pour ligne de démarcation le chemin de desserte coupant notre plateau en deux parties à peu près égales (4). Le lecteur aura au-dessus de lui et de cette ligne le *quartier est*, et, au-dessous, le *quartier ouest*, comme dans une ville vivante. Nous ne sommes pas encore assez riches en substructions pour adopter deux autres aspects. Décrivons donc, ou plutôt achevons de décrire le *quartier est* (5), tant pour l'usage apparent de ses substructions que pour les objets qu'on y a découverts.

(1) Fig. 3, la première à droite de la fig. 5 du plan réduit, pl. II.

(2) Voir pl. IX, fig. 5. — (3) Voir au bas de la planche XIII.

(4) Ce chemin relie entre elles, par les plateaux, diverses communes du voisinage. Il porte depuis longtemps le nom de chemin rural de la contrée des *Lanuines*.

(5) Il est bon de prévenir que nombre de ces substructions n'existeront bientôt plus pour les yeux que sur le papier : car la culture se hâte chaque jour de reprendre ses droits dans la plus grande partie des lieux fouillés.

QUARTIER EST DE LA VILLE.

Au troisième rang des substructions, à partir de l'*est* (1), on a trouvé dans la première maison (2) plusieurs outils en fer, tels que ciseaux, gouges, emporte-pièces, limes (3), etc.; plus, des poteries, et, parmi elles, une amphore de grande dimension qui est tombée en morceaux quand on a voulu l'enlever. Il est à noter que, dans le plus grand nombre des habitations, on a trouvé, placée à un angle, une amphore enveloppée d'une épaisse couche de ciment, pour la préserver d'un rude contact (4). Quelques-unes de ces amphores renfermaient des os de volailles ou de porcs. Les éboulements des voûtes ont empêché d'en réunir beaucoup d'entières. Au même rang de substructions, et dans les deux maisons suivantes, on a encore trouvé des poteries et, dans l'une d'elles (5), une quantité de petits vases, les uns grisâtres, les autres d'une couleur plus vive; mais généralement les poteries extraites de ces habitations ou d'autres lieux de la colline sont d'un rouge *cerise* ou cire à *cacheter*, et revêtues d'un vernis lisse et brillant, et souvent même d'une teinte de bronze doré. Elles ont, en outre, les formes les plus variées et les plus gracieuses, comme on en peut juger soit par le galbe artistement allongé et arrondi d'un vase à bas reliefs de portiques et de colonnes (6), soit par la jolie frise des bords et par le gracieux cordon de feuil-

(1) Voir le plan réduit, pl. II. — (2) I^re^ fig. 3, en allant de gauche à droite.

(3) Pl. XII, fig. 1, 3, 6, 9, etc.

(4) La plupart de ces amphores renfermaient vraisemblablement du vin : car c'était l'usage de mettre un enduit autour des vases destinés à conserver le vin, et de les boucher avec du plâtre entouré de poix ou d'autres substances résineuses (Pétrone, ch. 34. —Encycl. méth., Antiq., t. 5, p. 849, et aussi t. I, p. 159).

(5) Troisième fig. 3, pl. II.

(6) Pl. IX, fig. 9. — Les personnages occupent, au milieu de ces portiques, des postures peu décentes. C'est assez souvent que, parmi les dessins de poteries gallo-romaines, on rencontre des sujets grotesques et souvent graveleux. Les fragments de ce vase ont été trouvés dans une cave à escalier ou citerne (fig. 2 de la pl II), à l'est.

lage qui couronne le socle. C'est en réunissant les morceaux, ou c'est d'après des fragments d'une grande dimension, que le dessinateur a pu rendre l'existence à ces intéressants modèles de l'art céramique.

Le plus grand de ces vases (1) a dû sa seconde vie aux soins dont je parle. Il est remarquable par ses gorges, son guillochis à écailles, sa chasse d'un lion prêt à se précipiter sur un animal qui fuit, et par les torsades des franges qui en bordent le pied.

Nous avons pu réunir en un petit nombre de ces poteries, une assez grande variété de formes, de dessins et de modèles. On en jugera en jetant les yeux sur la planche IX. Le deuxième de ces vases a, sur son rebord, un petit orifice rond, dissimulé ou orné par une tête de fantaisie (2). Le trop-plein du vase retombait par cette ouverture, et il faisait, vraisemblablement, l'usage de nos meubles-fontaines.

On a rencontré beaucoup de vases en poterie rouge, de la forme de nos bols, et ayant au-dessus ou au-dessous de leur fond l'estampille du potier (3). Deux vases noirâtres, couleur effacée de bronze doré, et à parois très-minces, ont été trouvés dans le voisinage des bains. Tous deux sont à bords arrondis sortants et rentrants, de sorte que chaque face alterne présente un creux destiné à fixer les doigts. Leur légèreté, leur forme et leur élégance, peu ordinaires aux vases d'un usage commun, annoncent que ceux-là étaient destinés à contenir des parfums ou des essences (4).

(1) Voir pl. IX, fig. 15.

(2) Une tête de lion. — Les fragments de ce vase ont été trouvés avec une petite amphore intacte, dans une piscine du Temple, fig. 8 de la pl. II.

(3) Voici, entre autres caractères imprimés sur les poteries, ceux que nous avons remarqués : OF. MEM. (officina Memii), — PAVILI. M. (Pavili manu), — OF. BASSI. (officina Bassi).

(4) Pl. IX, fig. 1.—Deux vases pareils, presque entiers, et provenant de la colline de Vertaut, sont à la bibliothèque de Châtillon. On y voit aussi un fragment de vase à losanges pointillés, rappelant celui de notre planche IX, fig. 8, ainsi que des débris semblables à ceux des fig. 3, 4, 6 et 10, même planche IX. — Des touristes châtillonnais un peu trop empressés d'enrichir, aux dépens de la Commission, leur biblio-

Il ne nous est pas facile de préciser absolument les endroits où ont été découvertes une assez grande quantité d'autres poteries, ni de déterminer leur usage (1). Toutefois nous n'y manquerons pas lorsque nous pourrons le faire avec certitude : c'est ainsi que nous signalerons ici la quatrième maison du troisième rang de substructions du quartier *est* (2), comme ayant renfermé deux meules de ces moulins à bras, d'un usage si général à Rome et chez les Gallo-Romains. Ces meules ont été trouvées dans cette habitation, sur un tronçon de colonne (3).

Dans les substructions du quatrième rang du même quartier *est*, on a remarqué une vaste galerie autrefois voûtée, mais ayant dû s'affaiser sous l'action du feu. Elle allait en s'élargissant d'un mètre au moins, du nord au midi, et, à une profondeur de deux mètres environ, il s'était accumulé une épaisse couche de cendres et de charbons, sous laquelle étaient demeurés ensevelis une quantité d'ossements de chevaux et de bœufs (4). Ces bœufs et ces chevaux paraissent avoir été abandonnés dans le lieu de leur retraite habituelle, au moment où les habitants quittaient, en gémissant, leur

thèque, déjà fort intéressante d'ailleurs, auraient pu, sans intention et sans profit pour personne, nuire à l'unité de ce travail, si le bibliothécaire, M. Chaillier, homme dévoué, dans tous les instants, à la science et au public, n'avait mis à notre disposition, avec une bienveillance parfaite, tout ce que possède la bibliothèque en médailles ou autres objets provenant des fouilles entreprises par la Commission. C'est ainsi qu'il nous a fait voir un fragment de poterie jaunâtre, où sont peintes en relief des tiges de roseaux avec leurs feuilles ; un autre fragment qui représente Hercule s'appuyant d'une main sur sa massue, et portant de l'autre la peau du lion de Némée ; et enfin une jolie tête de Mercure en pierre, et provenant aussi de nos ruines, etc.

(1) Voir pl. X, fig. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

(2) A partir de gauche à droite du plan, pl. II.

(3) Ces meules sont au musée de la Commission.

(4) Une fois que la pelle eut débarrassé ce charnier des monceaux de cendres qui le recouvraient, il s'en exhala une odeur si infecte, que les ouvriers se virent contraints d'interrompre leur travail jusqu'au lendemain. — Des visiteurs indiscrets ont pris de là occasion de publier partout que cette galerie était pleine d'ossements humains. Il est toujours fâcheux que des questions qui attendent l'examen soient exposées à l'imagination de gens trop zélés ou incompétents.

ville qui allait être livrée à la dévastation et à l'incendie. Un seul d'entre eux, peut-être, n'avait pu fuir dans les forêts: car on a reconnu les vestiges d'un squelette humain dans les décombres d'une des habitations de ce quartier (1).

A peu de distance du point de la place publique (2) indiqué par le pavage étoilé, se trouvent deux substructions contiguës, dont l'une, par son abside (3), a donné à tous ceux qui l'ont vue, l'idée d'une basilique; l'autre, séparée de celle-ci par un mur, était, selon toute apparence, l'*atrium* ou salle d'attente du public, et nous ne serions pas surpris, si l'on fouillait encore, que l'on ne trouvât, à l'aile *sud* de ce monument, un second *atrium*. L'entrée du public étant à un aspect différent de celle des magistrats et des contestants, on évitait par là l'encombrement et la gêne d'une trop grande foule, dans le lieu même où se rendait la justice.

L'édifice indiqué au plan sous le n° 8, a l'aspect d'un temple païen, d'abord par sa forme carrée et dont la largeur est juste moitié de la longueur (4), puis par ses colonnes de la façade extérieure et méridionale, annoncées par autant de bases symétriquement rangées sur trois rangs parallèles (5); puis, à l'intérieur, par autant d'hémicycles qu'il y a de parois latérales; puis, encore, par son orientation : en effet, comme le veut Vitruve, chacune des faces regarde ici un des quatre aspects du ciel; mais l'entrée est au couchant (6). Dans l'hémicycle tourné vers ce point du ciel, devait être placée

(1) Note particulière de M. Coutan.

(2) On sait que le forum occupait toujours le centre de la cité. — (3) Fig. 5 de la pl. II.

(4) C'est un des principaux caractères, d'après Vitruve, liv. III, c. 3. — Voir aussi Encycl. méth., Antiq., t. 5, p. 565. — Batissier, Elém. d'arch., p. 217.

(5) Autour des temples païens régnaient des galeries couvertes, soutenues d'un ou de plusieurs rangs de colonnes. Ces temples recevaient un nom technique d'après le nombre et la disposition des colonnes.

(6) Voici à cet égard ce que dit Vitruve lui-même (liv. IV, c. 5, trad^on^ des classiques latins, édition Nisard).

« Les temples des dieux doivent être orientés de telle sorte que, pourvu qu'il n'y ait rien qui l'empêche, l'image qui est dans le temple regarde vers le couchant, afin que ceux qui iront sacrifier soient tournés à la fois vers l'orient et vers l'image, et

la statue de la divinité principale ou tutélaire, occupant un rang plus élevé que les statues des autres divinités placées au centre des autres hémicycles (1).

Quel était le dieu protecteur de notre petite cité?—Si nous connaissions quelque chose des mœurs, des sympathies et de l'esprit de cette antique population, il ne nous serait sans doute pas difficile d'opter, au milieu de plusieurs autres, pour cette divinité particulièrement protectrice (2). Quoi qu'il en soit, nous avons des données sur ce point : ainsi, d'après Vitruve, on plaçait le temple de Mercure au forum (3), près du lieu des affaires et de la justice. Or, rappelons-nous que notre basilique (4) touche, pour ainsi dire, au temple en question, et que la divinité principale des Gaulois, au rapport même de César, était *Mercure*, dont ils avaient beaucoup de statues (5). Au surplus, les faits eux-mêmes corroboreraient ces preuves morales que la divinité tutélaire de notre ville devait être Mercure; car les vestiges de ce Dieu y abondent : ainsi, on a trouvé une tête de Mercure décorée de deux petites ailes (6). Ce joli frag-

qu'ainsi, en faisant leurs prières, il voient tout ensemble et le temple et la partie du ciel *qui est au levant*, et que les statues semblent se lever avec le soleil pour regarder ceux qui les invoquent dans les sacrifices, etc. »

(1) Id., ib., c. 9.

(2) Les temples des dieux *tutélaires de la ville*, de même que ceux de Jupiter, de Junon et de Minerve, seront placés dans l'endroit le plus élevé, afin que de là l'on découvre la plus grande partie des murailles (Vitruve, liv. I, ch. 7).

(3) Suivant Vitruve, la situation des temples était déterminée d'après les divinités auxquelles ils étaient consacrés : ainsi *l'on plaçait le temple de Mercure au forum;* ceux de Mars, de Vénus et de Vulcain, auprès des portes des villes, etc. — Voir aussi Batissier, loc. cit. p. 216.

(4) Fig. 5, pl. II.

(5) *Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra*, etc. (Cæs. de Bello gallico, lib. VI).— Le motif de ce culte privilégié, c'est que les Gaulois, d'après César encore, font de Mercure l'inventeur de tous les arts, le dieu des chemins et des voyages, et lui attribuent la plus grande influence sur le commerce et les bénéfices pécuniaires. Dans l'ordre de leurs sympathies religieuses venaient ensuite Apollon, qui chasse les maladies, puis Mars, Jupiter et Minerve.

(6) Cette jolie tête ailée appartient à la bibliothèque de Châtillon.

ment, en pierre dure, fait désirer le torse qu'on retrouvera peut-être dans des fouilles ultérieures, s'il n'a pas été anéanti par la pioche des ouvriers. Ainsi, encore, une petite statuette en bronze, représentant Mercure et provenant de notre intéressante colline, fait aujourd'hui partie d'une collection particulière(1); de plus, on a retiré des fouilles un petit coq en pierre (pl. XI, fig. 17). On sait que le coq était un symbole de ce dieu(2). On a trouvé aussi quatre ergots de coq adhérant chacun à un tarse et renfermés, avec des cendres, dans un vase de terre (3). Une des bases symétriques de la façade méridionale du temple était encore surmontée d'un tronçon de colonne. Généralement l'ordonnance paraît être dorique(4), parmi tous les débris de ce genre qu'on y a rencontrés.

Le résultat des fouilles à l'intérieur de ce monument n'a pas été très-riche. On n'a guère trouvé qu'un polybatoire ou cuiller à encens, en ivoire, et la base d'un autel ayant près d'un mètre de haut sur 50 centimètres de largeur. Cette base occupait le centre de l'hémicycle placé au sud et ayant plus de développement que les hé-

(1) Cette statuette a été vendue à M. Bourée, ancien bibliothécaire de la ville de Châtillon. — Un autre objet précieux, provenant de nos fouilles, un style en or, surmonté d'une figurine de Mercure, a été vendu à un orfévre de Châtillon qui l'a mis au creuset. A l'extrémité supérieure de ce style était un chaton monté à vis et renfermant une matière odoriférante rougeâtre.

(2) La vigilance que les nombreux ministères de ce dieu réclamaient, ont fait qu'on lui donnait un coq pour symbole (Chompré, à l'art. Mercure).—Le coq matinal était consacré à Mercure (Encycl. méth., Ant., t. 4, p. 47). — Sur une agate onyx, Mercure, debout, tenant de la main droite une bourse, et de la gauche le caducée, a, vers ses pieds, *un coq, son symbole ordinaire* (id., ib., p. 50).

(3) Autre motif en faveur du culte de Mercure. — Voir p. XXXII des Comptes rendus des Mémoires de la Commission, année 1850.

(4) Voici ce qu'on lit, page 19 d'un rapport sur une excursion archéologique en Bourgogne par le plus renommé et le plus infatigable des touristes, M. de Caumont : « J'ai retrouvé dans les débris des colonnes qui gisent sur le sol de la colline de Vertaut, le *chapiteau dorique* si commun dans toutes nos ruines gallo-romaines, et le plus en usage partout, à en juger par sa présence presque constante au milieu de nos anciennes villes. — M. de Caumont, ayant reconnu dans ce chapiteau un évasement plus grand qu'on ne le remarque ailleurs, en a donné l'esquisse à la même page de son rapport.

micycles placés aux autres aspects. La muraille avait là un mètre et demi d'élévation, et elle était encore garnie de son mortier peint, sur lequel dominaient des lignes ou filets rougeâtres. Notre base, fixée par un ciment dur, renfermait des cendres mêlées avec des ossements d'animaux divers, dont la présence a donné lieu à toutes sortes de conjectures. Le seul parti à prendre était de les soumettre à des anatomistes compétents (1), lesquels furent unanimes pour reconnaître, dans ces débris, les os d'un jeune porc et d'un agneau.

Il est évident que cet hémicycle, d'un rayon presque double des autres, était le lieu des sacrifices; mais alors le dieu n'était plus ni le terrible Theutatès, ni l'éloquent Ogmius (2); la conquête romaine l'avait modifié : c'était *Mercure*, le dieu du trafic et de la civilisation, Mercure annonçant une ville de commerce (3), Mercure gardant des attributs bien mitigés de ceux de ses prédécesseurs, et n'acceptant plus pour holocaustes que certains animaux d'une facile offrande (4).

(1) C'est aux anatomistes de l'école d'Alfort que M. Coutan a soumis l'examen de ces ossements.

(2) Il pourrait bien y avoir un préjugé ou une fausse idée répandue sur le dieu gaulois Theutatès, idée provenant de ce que Lucain (Pharsale, liv. I) en a fait un dieu sanguinaire, et sur ce que *Lactance* et *Minutius Felix* ont dit qu'on immolait à Theutatès des victimes humaines.

Quant à nous, s'il nous est permis d'émettre ici notre opinion, nous pensons que Theutatès et *Ogmius* ou *Ognius* étaient un même mythe chez les Celtes, absolument comme Mercure, leur successeur naturel, était un mythe complexe, chez les Grecs et chez les Romains; mais dans tous leurs rôles, ces divinités, de divers temps et de divers lieux, étaient, selon nous, essentiellement civilisatrices et nullement sanguinaires, ce qui jure d'être accouplé. Voici du reste un passage de l'Encycl. méth. (t. 5, p. 627) qui appuie bien notre sentiment : « Le mot *Theutat*, dans la langue des Celtes, signifie *père du peuple*. Il avait des temples dans toutes les Gaules, etc. »

(3) Voir Encyl. méth., Antiq., t. 4, p. 46.

(4) Les preuves qu'on immolait ce genre d'animaux à Mercure sont loin de manquer : dans certains pays, le mieux fait des jeunes garçons de la ville faisait le tour des murailles en portant, avant qu'on les immolât, un *bélier* ou un *agneau* sur ses épaules (id., ib., au mot ériophore). — Les marchands de Rome célébraient une fête en l'honneur de Mercure, le 15 mai, et lui sacrifiaient une truie pleine, en priant le dieu de leur être favorable dans leur trafic et de leur pardonner les supercheries qu'ils y mettraient en œuvre (id., ib., t. 4, p. 46).

Le sol ou l'aire de ce temple était composé d'un ciment dur, compact et parfaitement uni. Des dessins en ornaient çà et là le fonds. Depuis, et à l'aide d'indemnités proposées aux propriétaires des champs voisins, on poursuivit les fouilles et l'on rencontra des substructions s'étendant de plus de 20 mètres, à l'*ouest*, et dépendant de l'édifice principal du temple : c'était, principalement, l'*aire* ou vestibule (1), indiqué par deux piscines recouvertes maintenant par la voie publique ou chemin actuel du plateau. On vida l'une de ces piscines, et l'on y trouva une grande quantité d'ossements de bœufs, moutons, porcs, sangliers et oiseaux de diverses espèces, des fragments de poterie et une petite amphore intacte. Les deux premières substructions carrées, en face aussi l'une de l'autre, devaient accompagner et desservir le péristyle qui s'ouvrait directement à l'ouest, comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons vu quelques personnes s'imaginer que ce chemin dont il vient d'être parlé était, comme à Alise (2), l'une des rues formant l'axe principal de la ville; en effet, ce chemin coupe notre colline de Vertaut presque en deux parties égales, du sud au nord; mais si c'eût été la voie publique d'alors, elle n'aurait point, d'une part, été obstruée dans sa largeur, soit par un édifice sacré; soit par des maisons (3); et, d'ailleurs, les fouilles qu'on y a pratiquées n'ont révélé aucune des conditions d'une voie romaine. Il n'y avait

(1) Les anciens appelaient cette partie de l'édifice *area*. C'était là qu'était la piscine dans laquelle on puisait l'eau lustrale pour se purifier avant de pénétrer dans l'*adytum* ou lieu saint. Là, il fallait garder l'attitude d'un profond respect (Encycl. méth., Antiq., t. 5, p. 564).

(2) On est en effet, à la première vue, porté au rapprochement : car le plus grand diamètre du plateau d'Alise est coupé par une voie romaine qui devait être la rue principale de cette glorieuse cité.

(3) Sur la même ligne que le temple, et en allant au *sud*, on voit encore les murailles d'une maison couper ce chemin dans toute sa largeur (voir fig. 3, au-dessus de la fig. 6, pl. II). C'est dans cette muraille qu'a été trouvée la statuette en pierre représentant une *matrone romaine*, d'autres disent une *Vénus pudique* (voir pl. VI, fig. 4). On a trouvé aussi dans ces substructions, des tuiles, une grande quantité de clous et un fer de serpette (pl. XII, fig. 13).

là ni *rudus,* ni *statumen*, etc., mais des remblais et des fondations de murailles faites avec des tronçons de colonnes et de monuments plus anciens encore. Des ruines sur des ruines, voilà tout le sort des cités et de leur pauvre gloire monumentale !

Dans une ville exposée à être investie ou assiégée, et sur un plateau aussi sec, on devait rencontrer des citernes (1) ou réservoirs d'eau pour l'usage public ou particulier; or, voici là-dessus le résultat de nos observations. — Le grand nombre de pierres plates trouvées dans les fouilles annoncent manifestement une double destination: les unes étaient percées et portaient l'empreinte de clous à deux têtes (2); d'autres, retrouvées entières, n'avaient ni trou, ni empreinte; celles-là, fixées aux cloisons, leur donnaient de la consistance; les autres, placées en pente autour des habitations, servaient, et à préserver les murs de l'humidité, et à recevoir les eaux pluviales pour les réunir dans des conduits en pierre. Ces dalles légères, liées ensemble par du ciment, permettaient de ne rien perdre du bienfait des pluies sur une montagne aride.

La légende du plan donne le nom de caves (3) à trois substructions, dont deux au quartier *est*, et une au quartier *ouest*, sont re-

(1) Les excavations qu'on a rencontrées jusqu'alors ne sont pas d'une profondeur à faire soupçonner des puits; cependant à *Latiscum* (l'ancien Roussillon), à 12 kilomètres de là, et sur la montagne de Vix, lieu beaucoup plus élevé que notre colline, il y avait un puits d'une grande profondeur, d'un large orifice et d'une structure remarquable. Il est aujourd'hui comblé, comme nous l'avons dit précédemment.

(2) Pl. XII, fig. 10. — Un de ces clous à deux têtes, fort bien conservé, se trouve parmi les collections archéologiques de la bibliothèque de Châtillon.

(3) Voir à la pl. II les fig. 2 indiquées par des marches d'escaliers. Une autre fig. 2, qui est dans le voisinage de celle du centre, vers le *sud*, est dépourvue de cet appareil. — Ce qui peut expliquer pourquoi l'on ne rencontrerait pas beaucoup de ces caves, c'est que les anciens serraient très-diversement leurs vins. Ils avaient des espèces de celliers appelés *horrea vinaria*, ou *apothecæ vinariæ*, qu'on pourrait presque traduire par greniers au vin (*Enc. méth., Ant.*, t. 5, p. 849). Les vaisseaux en bois ou fûts, entourés de cercles, étaient déjà connus, ainsi qu'on le voit par ces expressions de Pline (*Hist. nat.*, liv. 28, c. 12) : *Circa Alpes vina ligneis vasis condunt circulisque cingunt.* Toutefois, on faisait un emploi plus général de grands vases de terre cuite (comme les jarres en Provence), accompagnés de deux anses

marquables par de beaux escaliers, et paraissent distancées entre elles comme pour un service public. A l'*est*, la première de ces substructions, dont la voûte, en s'affaissant sous l'incendie, avait jonché le fond de cendres et de charbons à plus de 4 mètres au-dessous du sol, était précédée d'un long mur et d'un carré long parcouru par des rigoles en pierre qui semblaient d'abord se perdre dans les terres, mais qui amenaient plus profondément et de divers points les eaux pluviales dans ce réservoir souterrain (1). On y a trouvé des débris de grandes amphores, et l'anse d'une amphore moyenne, où est moulé, en lettres majuscules, le mot AFRICANI (2); puis une amphore plus petite, fort peu endommagée, et d'autres fragments de belle poterie. On y a découvert aussi un style, un petit timbre en cuivre très-oxydé, un fragment de flûte en os, portant le chiffre romain XXI, et, à côté, des aiguilles ayant servi à travailler la laine (3). Les habitants de la contrée ont ramassé sur les terres extraites de cette fouille plusieurs médailles, parmi lesquelles se trouvaient des moyens bronzes d'Adrien et d'Antonin. Au-dessus,

et pointus par le bas pour être fixés en terre ou dans des greniers, où l'on ménageait des trous, afin de donner à ces amphores une assiette ferme et solide :

Parcis deripere horreo
Cessantem Bibuli consulis amphoram.

(Hor., *Ode* 28, liv. III.)

Pline a aussi dit quelque chose de la diversité avec laquelle les anciens serraient le vin : « Dans les régions de moyenne température, les uns mettent leurs vins dans des vaisseaux de terre qu'ils enfouissent entièrement ou en partie, selon que la région est tempérée, ou bien ils les laissent à l'air et à découvert. Ailleurs, d'autres placent leurs vins dans des caveaux ou celliers » (*Hist. nat.*, liv. XIV, c. 21).

(1) Pl. II, fig. 12.

(2) C'est, sans aucun doute, l'estampille des potiers. — Voir la pl. X, fig. 3.

(3) Pl. XI, fig. 7. — On a émis beaucoup d'opinions diverses sur ces fragments d'os à un ou plusieurs trous; et, quoique le nom de flûte leur soit pour ainsi dire resté, il est plus vraisemblable, selon nous, que ces ustensiles servaient aux filatures. Les auteurs latins, Virgile, Horace, Columelle, etc., ne cessent de vanter les belles toisons de la Gaule; et Pline (liv. XVIII, c. 1) s'écrie : « *Galliæ universæ tela texunt.* » César dit aussi qu'on élevait en Bretagne comme en Gaule de nombreux

et non loin de là était une véritable citerne carrée, de 5 mètres environ de profondeur, et qu'on avait taillée dans la roche. Le fond et les parois étaient cimentés d'un enduit très-dur, et l'eau y arrivait par un conduit en pierre de 15 mètres de longueur, venant d'un vaste bâtiment qui se reliait, au *nord*, à celui que nous avons déjà signalé comme ayant un hypocauste (1). La citerne en question était-elle une dépendance particulière de cette dernière maison? Les fouilles ont été trop restreintes pour l'affirmer: quoi qu'il en soit, la cave, ou soi-disant telle, avec son bel appareil de marches, est armée de conduits servant à y amener de plusieurs points les eaux pluviales; et la grande quantité de débris d'amphores de toute dimension qu'on y a rencontrées, faisait dire à un témoin important de ces fouilles : « Chaque maison a bien pu adopter un système différent pour la conservation des eaux pluviales; mais je suis assuré qu'ici les eaux étaient reçues dans toutes ces amphores, grosses, moyennes ou petites, dont nous trouvons des fragments si nombreux et si variés (2). » Au centre, et le plus au *sud* du même quartier *est*, se trouve la seconde des substructions destinées au même usage public. L'entrée de ce caveau est remarquablement belle: dans la muraille, en moyen appareil, d'une solide et régulière construction, s'ouvre une porte cintrée, bâtie en belles pierres de taille, alternant avec la brique. Chaque marche est d'une seule pierre lisse et polie; en un mot, l'ensemble de cet édifice a quelque chose de flatteur à l'œil, et de monumental (3). Il était avantageusement placé; car tous les alentours sont remplis de

troupeaux : *Pecoris magnus numerus* (*Cæs. de Bell. gallico*, lib. V). On sait combien, dans le Châtillonnais, le travail des laines était l'industrie principale; cela est si vrai que les statistiques, encore trop immuables d'à présent, vantent toujours cette industrie comme existante, quoiqu'elle soit presque éteinte aujourd'hui et remplacée par la métallurgie. Châtillon semble donc avoir, pendant tout le moyen âge, et presque jusqu'à notre temps, repris l'industrie particulière aux villes gauloises auxquelles elle a succédé dans la même contrée.

(1) Voir pl. II, seconde figure 3, après la fig. 12. — (2) Voir pl. X.

(3) Voir au centre du plan la substruction n° 2 avec escaliers, la plus rapprochée

tronçons de colonnes de forte dimension (1), de telle sorte que ce lieu semble se reçommander de préférence aux fouilles qu'on pourra ultérieurement pratiquer (2). On a trouvé dans cette cave un fragment de statuette en pierre (3): elle est mutilée; mais on distingue dans son ensemble un personnage assis et chaussé du cothurne. Non loin de là, et parmi les mêmes décombres, on a déterré une colonne dont la forme est d'un goût singulier (4): le socle a plusieurs gorges ou compartiments, et le fût est surmonté de deux consoles, distantes entre elles de 50 centimètres. Cette colonne a dû servir de piédestal à la statuette précédente, car les deux objets semblent s'ajuster très-bien. Près de là encore était une colonnette grêle, d'ordre dorique, d'un mètre 25 centimètres de haut: par derrière, et dans toute la longueur règne une rainure disposée pour le scellement (5).

La troisième de ces substructions accompagnées d'escaliers existe au quartier *ouest* (6), non loin des thermes. Il y a huit belles marches tournées directement vers l'*est;* les murailles sont enduites d'un ciment d'une dureté extraordinaire, où l'on a, pour ainsi dire, tracé à la règle les interstices des moellons. Il y a de plus, dans la direction du sud-est à une petite distance du chemin dit des Lansuines (voir pl. II). — Voir aussi pl. XIII, fig. 16.

(1) Il n'y avait pas de nuits où il ne se fît des soustractions sur le lieu des fouilles. On emportait ou l'on brisait les chapiteaux, on roulait au pied de la colline des tronçons de colonnes; etc. Mais des gardes ont été assermentés, et ce désordre a pris fin.

(2) Une singulière circonstance a donné lieu à la découverte de cette substruction. Le propriétaire du champ où elle se trouve avait remarqué que le soc de sa charrue rendait un son inaccoutumé, et il n'en fallut pas davantage pour que ses nuits fussent troublées par la perspective de quelque trésor enfoui sous sa terre. N'y pouvant tenir, il se met un matin à l'œuvre avec ses deux fils, et à peine tous les trois avaient-ils donné quelques coups de pioche, que le propriétaire s'affaissait le premier avec une voûte de 15 ou 16 siècles sur les belles marches d'escalier que nous avons décrites. Or, quelle fut la récompense du pauvre homme? Un morceau de cuivre doré, du poids de 2 kilogrammes, et ayant la forme d'un gland ou d'une olive. O fortune! Et comment en un cuivre vil l'or pur s'était-il changé!

(3) Voir pl. VII, fig. 3. — (4) Voir pl. XIII, fig. 10. — (5) Voir id., fig. 11.

(6) Voir pl. II, fig. 2, à droite et au-dessus de la fig. 15.

rection du *sud*, une galerie souterraine attenant à cette même substruction, et dont la voûte s'est en grande partie affaissée.

Avant de quitter le quartier *est* de notre ville gallo-romaine, jetons encore sur ce point un dernier coup d'œil rapide.

Quoiqu'il paraisse, à la première vue, qu'à côté de substructions plus ramassées, il y en a d'éparses, on peut se convaincre néanmoins que les maisons les plus éloignées des groupes de bâtiments sont sur la même ligne qu'eux(1); de telle sorte que si, sans les obstacles de la propriété et le manque de subventions pécuniaires, on eût pu suivre dans les fouilles un meilleur plan, on aurait trouvé cette ville fort régulièrement bâtie, quoique composée généralement d'habitations étroites, rapprochées et exiguës, comme on le remarque presque toujours sur tout le sol gaulois (2). En effet, on ne rencontre pas plus de deux pièces au rez-de-chaussée dans les substructions qu'on a mises à découvert, et, parmi tout ce nombre, une seule trace de foyer fixe a été constatée : le reste en est totalement dépourvu (3).

(1) Voir toutes les fig. 3 de la pl. II.

(2) Et comme l'avait remarqué César lui-même, qui, en parlant de la Bretagne, dit : « Les habitations, presque semblables à celles de la Gaule, sont très-rapprochées. *Hominum infinita multitudo, creberrimaque ædificia ferè Gallicis consimilia* (*Cæs. de Bello Gall. lib.* V).»

(3) La note suivante, prise tant dans Alexandre Adam (t. II, p. 419) que dans les auteurs de l'antiquité, s'accorde avec nos observations : « Les anciens n'avaient pas de cheminées pour conduire la fumée le long des murailles, comme les modernes; aussi en étaient-ils très-incommodés (Vitruve, liv. VII, c. 3) : de là l'épithète *fumosæ* donnée aux images des dieux placées dans l'atrium (Cic. Pis. 1; — et Juv. VIII, 8); de là encore le nom de *fumosus* donné par Martial, au mois de décembre, à cause du feu nécessaire à cette époque de froid. — On faisait sécher le bois avec soin, et on l'enduisait de lie d'huile pour exciter la flamme. De là on l'appelait *ligna acapina* d'α priv. et καπνὸς fumée (Plin. XV, 8). — Martial, XIII, 15. —Ulp. de Leg. III, liv. 53. — *Cato de Re rust.* c. 130. — On employait les fourneaux portatifs (*camini portatiles, fornaces, culæ, foculi, ignitabula, escharæ*) à transporter du feu et des charbons ardents (*prunæ vel carbones igniti*) pour échauffer les différentes parties d'une maison (*cinis e favella a carbonibus ad calefaciendum triclinium illatus*, etc. (*Suet. Tib.*, 74). — On plaçait aussi ces fourneaux au milieu des salles (*Cat. de Re rust.* XVIII. — *Colum.* XI, 1).

Partout la même disposition s'est présentée, et jusqu'au pied des murailles d'enceinte (1), sur la déclivité *est* de la colline, où ont été pratiquées des fouilles. Là, dans l'une de deux habitations contiguës, était une flûte à deux trous, une pièce en cuivre (2) et un moyen bronze d'Antonin.

Une chose digne de remarque, c'est que, dans le quartier que nous achevons de parcourir, les murailles des habitations ou des édifices publics avaient peu de hauteur, tandis que dans le quartier *ouest* où nous allons entrer, il n'est pas rare de rencontrer des murailles de 3 à 4 mètres, et plus encore, d'élévation. Cette différence s'explique facilement : l'incendie a promené ses ravages dans cette ville comme dans beaucoup d'autres de la Gaule, à une époque d'invasions qui nous occupera un peu plus tard : en effet, les couches épaisses de cendres et de charbons, les pierres noircies ou calcinées, les lingots de plomb ou autres métaux fondus qu'on a rencontrés presque partout, attestent d'une manière irréfragable la destruction violente de cette cité gallo-romaine, par le feu. Aussi, ces pierres calcinées, exposées ensuite à toutes sortes d'agents destructeurs, comme l'air, le soleil, la pluie, la gelée, ont dû se réduire promptement à l'état de poussière; et, de même que des monceaux de neige peuvent obstruer les pentes et les cavités des montagnes, en couvrant seulement les faites d'une couche légère, de même aussi les vents, en balayant la poussière de ces ruines, les ont accumulées sur les pentes et dans les cavités de notre colline ; puis les eaux pluviales les ont pétries et fixées peu à peu; enfin, ces alluvions de débris, en s'accumulant, ont enfoui profondément les vieux pans de murs mieux abrités. Aussi, quand sur le plateau même où fut la ville, le laboureur commença ses travaux, il déracina pierre à pierre, avec le soc de la charrue, jusqu'aux premières assises des fondations de ces antiques murailles, tandis que sur les flancs du mont, il en effleurait à peine le faite.

(1) Voir, pl. II, la fig. 3 tout à fait au nord-est de la colline.
(2) Pl. XI, fig. 2.

QUARTIER OUEST DE LA VILLE.

Plusieurs habitations et pans de murailles (1) ont été aussi mis à jour dans cette partie de la colline; mais ces substructions n'ont rien offert de particulier. Un moment, les ouvriers employés aux fouilles avaient cru avoir rencontré un puits (2), vers un point où commence le versant *ouest* de la colline; mais la profondeur de ce prétendu puits, dont la forme est ronde, en effet, n'a été trouvée que de 5 mètres : le fond repose sur la roche, et les parois n'en sont point cimentées. Toutefois, il faut noter une circonstance essentielle, c'est la présence de deux couches, l'une de sable et l'autre de charbon. Or, (et les documents fournis par les anciens (3) autorisent cette conjecture), voici ce qu'il y a de plus vraisemblable : les eaux pluviales, comme nous l'avons déjà dit, étaient rassemblées avec le plus grand soin sur cette colline aride et exposée aux siéges ou aux investissements; les pierres plates et les conduits en pierre qu'on rencontre partout en sont des témoins parlants : le prétendu puits n'était donc, selon toute apparence, qu'une de ces citernes de filtration dont parle Pline, et d'où les eaux rendues claires passaient ensuite dans une citerne cimentée. Il reste à pratiquer des fouilles vers ses alentours, afin de vérifier une assertion qui en vaut bien la peine; et, s'il n'en a pas été pratiqué tout d'abord, c'est qu'il fallait s'arrêter à chaque pas, à cause du

(1) Voir les fig. 3 et 4 au-dessous du chemin des Lansuines qui partage la colline en deux parties.

(2) Pl. II, fig. 6.

(3) En effet, on lit dans Vitruve, liv. VIII, chap. 6 ou 7, selon les éditions : « On fait des réservoirs où l'eau puisse passer pour se purifier. — On y ajoute du sel qui la rend plus pure. » Les anciens croyaient que le sel purifie tout. A force d'étendre cette idée, ils en faisaient, comme ici, de fausses applications; mais il y avait eu progrès depuis Pline (mort l'an 79 de J. C.), et, comme l'expérience est plus puissante que les théories, les appareils de filtration devinrent indubitablement plus ingénieux, même dans notre ville gallo-romaine.

respect dû aux propriétés adjacentes. Ce puits était rempli de fragments de poterie, d'amphores et de plusieurs vases entiers (1).

A 15 mètres environ à l'*ouest* de ce puits à filtrer, si l'on veut bien admettre cette expression, est une substruction carrée (2), entre les murs de laquelle on a rencontré, à 4 mètres de profondeur et sans mélange de charbons, un lit de cendres de 3 mètres de puissance : c'est un indice sûr qu'aucune fouille n'avait encore été pratiquée dans ce lieu, qui est sec et exposé au *sud*. Il n'y a là ni escaliers, ni ouvertures, ni voûte, et la muraille, du côté du versant de la colline, présente des angles saillants et des angles rentrants de 10 à 15 centimètres, comme feraient des contre-forts ayant pour but d'offrir plus de résistance aux terres et d'empêcher les écartements qui auraient pu donner lieu à l'irruption de l'air ou de l'humidité. Plusieurs personnes fort compétentes, qui ont examiné cette substruction, se sont demandé si ce ne serait pas une de ces *fosses*, où, selon l'antique usage du pays, on serrait le blé pour le conserver sans avarie le plus longtemps possible (3).

On a trouvé, dans les décombres de cette même substruction, le joli torse d'un petit cheval en pierre (4) et plusieurs ergots de coq renfermés dans un vase d'argile, où ils se sont parfaitement conservés (5). Ces deux objets avaient servi d'offrandes, sans doute : la première, au dieu Mars, et la seconde, à Mercure. On a trouvé encore plusieurs morceaux de fer aigus, paraissant provenir de quelque ustensile aratoire (6); un vase entier sans reliefs ni dessins,

(1) Voir pl. X. — (2) Voir pl. II, fig. 2, au-dessous de la fig. 6, au quartier ouest.

(3) « La manière la plus avantageuse de conserver les blés, dit Pline (liv. XVIII, chap. 73), est, comme en Cappadoce et en Thrace, dans des fosses nommées *silos*. (Ce mot est resté dans la langue espagnole, comme exprimant un lieu sous terre, disposé pour la conservation des grains.) En Espagne et en Afrique, la première précaution est de pratiquer ces *silos* dans un terrain sec, où l'on fait un lit de paille; en outre, on y serre les grains avec leurs épis : de la sorte, si aucun air n'y pénètre, on est sûr qu'il ne s'y engendre rien de nuisible. » — Varron (*de Re rustica* 1, 57) dit, qu'ainsi placé, le *blé* se garde cinquante ans, et le *mil* se conserve cent années.

(4) Voir pl. VIII, fig. 9. — (5) Ils sont au musée de la Commission.

(6) Douze dents d'une sorte de râteau (Voir pl. XI, fig. 14).

mais d'une pâte fine et rouge du plus beau vernis (1); des fragments de poterie qui, ayant pu être réunis, ont offert aux yeux, des dessins élégants (2); enfin, on a retiré de là une médaille gauloise et d'autres médailles romaines très-frustes, une fibule (3), de la ferraille de diverses sortes, des épingles en os, et enfin une petite pièce ronde en plomb (4).

Entre le temple (5) et les thermes (6), et à l'origine de la déclivité *ouest* de la colline, est une substruction formant un carré long, entièrement ouvert à l'aspect de l'*est*, et annonçant, par deux bases de colonnes placées aux deux angles opposés, un édifice public. Plusieurs conduits en pierre y amenaient l'eau ; l'aire de cette substruction formait, comme dans presque toutes les autres, une rudération solide et impénétrable; les murs étaient enduits de couches de peintures de différentes couleurs (7). Evidemment, il y avait eu là un des nombreux édifices destinés par les habitants à concentrer les eaux pour l'usage du quartier. L'établissement des thermes ou bains publics, qui n'est pas loin de là, est trop important sans doute pour avoir pu se contenter d'un simple réservoir d'eaux pluviales (8). Des fouilles ultérieures et entreprises largement pour-

(1) Pl. IX, fig. 7.

(2) Pl. IX, fig. 15. — Il a déjà été parlé de ce vase à l'occasion des poteries en général.

(3) Pl. XI, fig. 2, 4 et 5.

(4) Quelques personnes ont pensé que cette *rondelle*, comme on l'a nommée improprement, était une monnaie de convention d'une haute antiquité gauloise. Sans doute on s'est inspiré avec un peu trop de ferveur du texte de César (de Bell. Gall. lib. V), qui dit des Bretons : « Leur monnaie est de cuivre ou d'anneaux de fer d'un poids déterminé, *utuntur aut ære aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo.*

(5) Pl. II, fig. 8. — (6) Pl. II, fig. 15.

(7) Un dessin qu'on a remarqué là, et qui paraît être le plus ordinaire partout ailleurs dans les habitations, consiste en rayures brunes, vertes ou rougeâtres, de 15 millimètres de largeur, sur un fond jaunâtre. Ces teintes ont résisté au temps et à l'humidité; mais il ne reste plus de traces de bleu.

(8) Des réservoirs appelés *castella* (dit Pline, lib. XXXVI, c. 15) recevaient les eaux, et des conduits les distribuaient de là dans toute la ville. C'est à quoi Horace

ront faire découvrir l'aqueduc principal, et, peut-être, convertir en un des réservoirs ou châteaux d'eau *(castella)*, l'édifice sur la destination duquel nous n'osons encore nous prononcer (1).

Toujours est-il que nous avons constaté sur la colline plusieurs réservoirs publics, selon toutes les apparences; or, si les eaux pluviales qui servaient à les entretenir avaient dû être ménagées pour le service des thermes, on ne les aurait pas diverties, ce nous semble, pour d'autres usages journaliers : mais, pendant les temps de sécheresse, que seraient devenus, en cas de guerre, les habitants auxquels l'ennemi aurait interdit l'approche de la rivière ? Il fallait donc, pour l'entretien des thermes, un surcroît abondant d'eau, et c'est ce qu'ont fort judicieusement conjecturé tous les archéologues en renom qui ont visité notre colline (2). Nous reviendrons,

(Ep. X, liv. 1) fait allusion quand il veut entraîner aux champs son ami le poëte *Aristius :*

« Purior in vicis aqua tendit rumpere plumbum
Quam quæ per pronum trepidat cum murmure rivum ? »
— Et cette onde que l'art a su rendre docile,
Qui s'efforce en grondant de rompre ses canaux,
Vaut-elle ce cristal qui fuit dans nos ruisseaux ? (Daru.)

L'eau des aqueducs, dit Batissier (Elém. d'arch., p. 235), avant d'être distribuée dans la ville, était reçue dans de grands réservoirs ou châteaux d'eau, *castella*. C'est là qu'étaient établies les différentes prises d'eau destinées aux édifices publics ou appartenant à des particuliers qui en avaient obtenu la concession. La charge de directeur des eaux, *curator aquarum*, était une des premières de la ville.

(1) Voici ce que nous lisons p. 235 d'un Mém. de Delamothe, manuscrit renfermant des documents curieux sur le *pays châtillonnais :* « Il y a environ vingt ans (l'auteur écrivait à l'époque de Courtépée, vers 1780), on a trouvé sur la colline de Vertaut plusieurs ustensiles, un casque antique, *des voûtes, des restes d'aqueducs très-bien et très-solidement bâtis*. Une quantité de briques couvrent encore le terrain, malgré celles qu'on y a prises. »

(2) Voici ce qu'en dit M. de Caumont dans son rapport sur une excursion archéologique en Bourgogne, p. 17 : « L'éminence sur laquelle est la ville se rattache et fait suite à une chaîne d'éminences dont elle forme l'extrémité, de sorte qu'il a été possible d'y amener des eaux au moyen d'un aqueduc. Quoique cet aqueduc n'ait pas encore été reconnu, je ne doute pas qu'il n'ait existé, et qu'on ne le retrouve dès qu'on voudra le chercher. Il fallait bien qu'il y eût de l'eau pour le besoin des habitants et pour le service des bains qui n'étaient pas sans importance. » — Cette opinion donne plus de poids à la note précédente.

un peu plus bas, sur cette question; il faut étudier d'abord avec soin la plus importante des découvertes faites par la Commission, c'est-à-dire les *thermes ou bains publics*.

Au *nord-ouest* de la colline, et à peu de distance de la muraille d'enceinte, est une sensible dépression du sol qui, en se combinant naturellement avec la rampe du versant *ouest*, forme une anse des plus favorables, non-seulement pour s'abriter contre le *nord*, mais pour sentir les bienfaits du soleil pendant la meilleure partie du jour, c'est-à-dire de midi jusqu'au soir. Indépendamment de cette position choisie à mi-côte, le même lieu est protégé contre les vents d'*ouest* par les plateaux couronnés de bois qui lui font face (1).

C'est là qu'on a trouvé les *thermes* ou bains publics. A peine avait-on fait travailler une journée dans ce lieu, qui révélait pour ainsi dire par lui-même la nature des substructions ensevelies sous la terre, qu'on découvrit, à l'aspect de l'*est*, des murailles de quatre à cinq mètres d'élévation (2), puis un *hypocauste*, puis des conduits communiquant à cet hypocauste, puis un pavé en mosaïque, puis enfin plusieurs salles dont l'ensemble ne devait se compléter que dans les dernières fouilles de 1853.

L'édifice dont il s'agit est placé de telle sorte que les principaux jours qu'il recevait autrement que par en haut (3) lui venaient du

(1) Pl. II, fig. 15.

(2) Les murailles, au couchant (voir pl. IV, fig. 1 représentant l'aspect extérieur ouest des thermes), n'ont pas été trouvées aussi hautes que les murailles au levant (voir même planche, 2e figure, représentant un dès aspects intérieurs du balneum). En effet, celles du côté de l'ouest paraissent avoir été successivement dégradées par la charrue, au point de n'avoir conservé qu'un reste de hauteur de 2 mètres.

(3) Voir au plan des thermes, pl. III, deux fenêtres à l'aspect que nous indiquons. Elles sont signalées par la lettre N. —Un seul jour, au nord-est, avait été pris du côté opposé. On comprendra facilement que les voûtes ayant été détruites par l'incendie, lors de la ruine de notre ville, les fouilles n'aient pas pu constater absolument ce jour venant d'en haut, jour que Pline (voir Alexandre Adam, t. 1, p. 420) et Vitruve (liv. V, c. 10) décrivent de la même manière.

sud-ouest, pour éclairer les *étuves* chaudes et les tièdes, et que cet édifice faisait un angle sensible vers le *sud* (1).

Le *tepidarium* ou étuve sèche, dont nous venons de dire un mot en passant, a été la première conquête de cette période des fouilles. On a trouvé ensuite, aux divers côtés opposés et environnants, les autres parties constitutives de l'édifice. Nous ne suivrons point ces parties dans l'ordre de leur découverte ; cela serait peu méthodique : nous préférons prier le lecteur de l'étudier avec nous, dans une analyse des plus rationnelles, c'est-à-dire en commençant par le fourneau de l'hypocauste (2).

Avant d'arriver à l'ouverture de ce fourneau d'hypocauste, on passe sous une porte cintrée et en belles pierres de taille (3), puis on se trouve en face d'un escalier composé de trois marches de 50 centimètres de largeur, et surmonté d'une plate-forme d'un mètre carré environ (4). Sous cet escalier est un petit conduit voûté ayant dû vraisemblablement servir à l'écoulement des eaux.

Au pied de cet escalier est l'entrée du fourneau d'hypocauste,

(1) Cette position et cette orientation de nos thermes n'est-elle pas complétement identique avec celle que signale Vitruve (loc. cit.), par ces paroles : « Il faut commencer, pour les bains, par choisir l'exposition la plus chaude, c'est-à-dire celle qui ne regarde pas le septentrion. *Les étuves chaudes et les tièdes doivent avoir leurs fenêtres au couchant d'hiver*, ou, si l'on éprouve quelque empêchement à cela, il faut les tourner *au midi*, parce que le moment de se baigner est ordinairement de midi jusqu'au soir. » Et ailleurs (liv. VI, ch. 4 ou 7, selon les éditions), Vitruve dit encore : « Les salles à manger d'hiver, ainsi que les bains, doivent regarder le couchant d'hiver, parce que l'on y a principalement besoin de la clarté du soir, et que le soleil couchant, les éclairant directement, y répand une chaleur assez douce vers le soir. »

(2) Voir pl. III.

(3) C'était l'entrée du vestibule de l'hypocauste (voir pl. III, b, et pl. IV, fig. 1). C'est de là que les habitants des villages voisins étaient venus sans façon arracher de belles pierres, et allaient jusqu'à les tailler sur place pour leur usage.

(4) Nous ne donnerons pas toujours les mesures des compartiments de l'édifice, et nous pourrions même nous en dispenser tout à fait, puisque, d'après l'échelle établie au pied du plan des thermes, chaque millimètre, mesuré sur la longueur et la largeur de ces divers compartiments, répond à un mètre.

montrant une voûte solide, et présentant, sauf quelque légère différence dans les dimensions (1), la même structure que les hypocaustes des thermes de *Julien,* à Paris; de *Lillebonne,* en Normandie; de *Drevant,* dans le département du Cher, etc. Deux couloirs s'offrent à droite et à gauche du *Propnigeum.*

Au-dessus et des deux côtés de ce fourneau de l'hypocauste, règnent trois compartiments carrés qui n'étaient autre chose que trois cuves ou réservoirs d'eau, en *stuc,* enduits d'une épaisse couche de ciment. On arrivait à ces cuves par l'escalier dont nous avons parlé (2).

La disposition de ces trois cuves ou *milliaria* est identiquement conforme à la description de Vitruve (3). D'une part, un *grand vase* (pour employer sa propre expression) contenait ici l'eau froide; un autre, placé immédiatement sous le fourneau, renfermait l'eau bouillante; et, enfin, le troisième, à l'*ouest,* était destiné à l'eau tiède. Un foyer particulier communiquant avec l'hypocauste principal existe sous ce dernier récipient, tandis qu'aucune communication de ce genre n'existe entre la cuve du milieu et celle de l'*est.* Nous avons remarqué, à 2 mètres 20 centimètres au-dessus de la voûte de l'hypocauste, un orifice pratiqué au niveau et tout à la surface de l'eau que pouvait contenir la cuve placée à l'*ouest.* Un orifice semblable paraît avoir existé à la cuve de l'*est.* C'est par là, et comme l'atteste la disposition des tuiles placées sous ces orifices, que s'échappait sans cesse le trop plein du *vasarium* pour alimenter la baignoire du balneum. Ces trois grands réservoirs en

(1) Le foyer d'hypocauste (voir pl. III, H) a 3 mèt. 35 cent. de longueur sur 1 m. 70 cent. de largeur, et une ouverture de 0,90 c. Il est précédé d'un petit couloir ou *præfurnium* ayant 0,80 c. de largeur. On peut voir, pour la similitude que nous indiquons, le plan des autres thermes décrits dans le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, t. 3.

(2) Chacune de ces cuves a 1 mèt. 55 cent. au carré, 1 mèt. 20 c. de profondeur, et se trouve à 0,95 c. du sol (voir pl. III, c. G. d.).

(3) On mettra sur le fourneau trois grands vases d'airain, dont l'un sera pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, et le troisième pour la froide (Vitruve, liv. V, c. 10).

maçonnerie, existant ici aussi bien qu'aux thermes de *Drevant*, décident enfin une question déjà plusieurs fois agitée, c'est à savoir si, par un progrès survenu dans les arts utiles depuis Vitruve (1), on n'aurait pas enfin remplacé de simples vases par de plus vastes appareils, comme ceux qui nous occupent (2).

A partir du foyer de l'hypocauste s'ouvrait une longue et large voûte en béton de 75 centimètres d'épaisseur environ, reposant sur de petits piliers placés sur le sol disposé lui-même en pente, et présentant une surface solide et bien cimentée. Ces piliers, hauts de 75 centimètres, et distancés entre eux de 0,55, supportaient de grandes briques de 75 centimètres carrés. La voûte reposait tant sur ces briques réunies entre elles en un seul plan, que sur les parois des murailles. Les huit ou dix pierres qui composaient ces piliers étaient d'égales forme et dimension (3), et, afin qu'elles pussent résister à la grande chaleur, elles étaient liées entre elles par un mortier argileux mêlé de poils d'animaux (4); néanmoins, dans certains endroits où ces piliers pouvaient être en contact plus direct avec le feu, ou près de certaines ouvertures disposées pour livrer passage aux courants chauds, les piliers étaient établis en briques arron-

(1) Il vivait au 2e siècle de l'ère chrétienne.

(2) M. de Caumont (Cours d'arch. mon., t. 3, p. 60) s'exprime ainsi : « Les trois vases dont parle Vitruve pourraient bien avoir été, dans beaucoup d'établissements, remplacés par des réservoirs en maçonnerie; etc. La disposition qu'on remarque aux bains de Drevant semble donner à cela une grande probabilité »

Il y a lieu de penser que les trois grands réservoirs en maçonnerie étaient, comme les vases de Vitruve, en communication entre eux : car on a remarqué qu'une de ces cuves avait un orifice à sa base.

(3) Voir pl. IV, fig. 2.

(4) Il est curieux de rapprocher de cette description ce qu'a dit Pline, liv. V, c. 10 : « Le dessous des bains sera chauffé par un seul fourneau (alveus). Le *plancher des étuves* (aire ou sol), qui doit être creux et comme suspendu, sera fait en penchant avec des carreaux d'un pied et demi. Sur ce pavé on bâtira des piles avec des briques de huit pouces, espacées de deux pieds au carré, hautes de deux pieds, et maçonnées avec de la terre grasse *mêlée avec de la bourre*, et elles porteront des carreaux de deux pieds au carré sur lesquels sera le pavé » (traduction de Perrault).

dies (1). La voûte ainsi suspendue régnait sur toute l'étendue du *balneum* (2), et s'arrêtait au mur de séparation du *tepidarium* (3). Là l'hypocauste se réduisait à de simples fossés occupant les pourtours de cette pièce, excepté le côté qui regarde le *sud;* mais ces fossés étaient en communication directe avec l'hypocauste principal (4). La chaleur considérable développée dans les souterrains n'y demeurait pas concentrée : on faisait plonger dans l'hypocauste, tout autour des murailles du *balneum* et du *tepidarium* des tuyaux carrés en terre cuite, lesquels, liés les uns aux autres et incrustés dans les murs, faisaient saillie au-dessus du pavé (5); d'autres tuyaux de même sorte, mais placés horizontalement, faisaient le tour des pièces qu'on voulait échauffer, et nous aurons bientôt occasion d'en signaler quelques-unes munies de cet appareil. Ces conduits de chaleur étaient couverts de mortiers et d'enduits divers qui s'attachaient aux raies qu'on avait pratiquées exprès à leur surface extérieure, et on a trouvé dans les murs un grand nombre de clous à deux têtes ou *fiche-pattes*, ayant servi à fixer ces conduits de chaleur, soit avec l'aide du ciment, soit avec l'aide de pierres sciées et polies. C'est ainsi qu'une chaleur uniforme et constante régnait dans ces lieux : sur le seul côté *est* du *tepidarium*, nous avons compté vingt de ces tuyaux en brique, ayant 28 centimètres de large, et garnis çà et là de bouches de chaleur en terre cuite, assez semblables à des cols d'amphores (6).

(1) C'est ce qui a été remarqué près de certaines ouvertures ou bouches de chaleur pratiquées dans le mur qui sépare le balneum (pl. III, F) du tepidarium (*id.* E), ouvertures signalées par de légers traits qui ressortent sur le noir.

(2) Grande pièce bien reconnaissable au plan des thermes, par la présence des piliers qui y sont indiqués par autant de petits carrés symétriques.

(3) Salle désignée au plan des thermes par la lettre E, et où apparaissent les dessins en mosaïque.

(4) A l'aspect de l'est, on voit les tuyaux de chaleur sortir dans toute la longueur d'un de ces fossés du tepidarium (voir pl. III, près de l'orifice T).

(5) C'est bien ce qu'a dit Sénèque (Epistola 90) : « *Impressos parietibus tubos per quos circumfunderetur calor qui ima simul et summa foveret æqualiter.*

(6) On en a recueilli plusieurs qui étaient encore tout noircis de fumée.

Dans la partie principale des thermes, c'est-à-dire le *balneum* (1), on aperçoit, à l'extrémité *ouest*, un hémicycle de 2 mètres 20 centimètres de large, sur un mètre 45 centimètres de profondeur. Deux conduits y venaient aboutir : l'un, dans le fond, servait à l'écoulement des eaux ; l'autre, à 2 mètres au-dessus, servait à amener les eaux dans la baignoire. Les deux orifices que nous indiquons sont parfaitement visibles (2).

Au côté opposé de cet hémicycle est une niche carrée, de 1 mètre 90 centimètres de long, sur 85 centimètres de profondeur. Elle est plus élevée au-dessus du sol du *balneum* que l'hémicycle lui-même : de telle sorte que la baignoire qui occupait l'espace compris entre ces deux niches était inclinée dans le sens de l'*est* à l'*ouest* (3). Il arrivait que la hauteur de l'eau se graduait à la volonté des baigneurs jusqu'à l'endroit le plus profond, qui était le centre même de l'hémicycle, où l'on descendait par des marches, dont l'une, arrondie et placée à un angle de cet hémicycle, devait aussi servir pour entrer au bain ou pour en sortir (4).

Cette baignoire était supportée, comme l'aire du *balneum*, par quantité de petits piliers en briques plus serrés encore entre eux que ceux de l'hypocauste. Une couche épaisse de ciment les dissimulait et couvrait encore le stuc (5) dont cette baignoire était faite,

(1) Pl. III, F.

(2) Voir cette disposition à la planche V, figure 1re, qui donne l'hémicycle dans son état de délabrement, et où l'on aperçoit aussi quelques piliers de l'hypocauste.

(3) Dans une piscine des bains de Bayeux, on a remarqué la même différence de niveau, ce qui a fait dire à M. de Caumont (Antiq. mon., t. 3, p. 29) : « La différence dans le niveau du pavé avait probablement pour but de permettre aux baigneurs de plonger plus ou moins avant dans l'eau, selon qu'ils se plaçaient dans l'une ou dans l'autre partie du bassin. »

(4) Cette marche est indiquée à l'hémicycle ouest du balneum (du côté du sud) par un rond (voir pl. III).

(5) Pour fabriquer le stuc, dit Vitruve (liv. VII, c. 2 et 3), il faut employer alternativement la chaux et la poussière de marbre. — Sur la première couche de mortier de poudre de marbre à gros grains, et avant qu'elle soit sèche, il en faut mettre une seconde de la même poudre un peu plus fine, et, après qu'elle aura été bien battue et *repoussée*, on mettra la troisième, faite de poussière très-fine (traduction des class. lat., édit. Nisard).

et dont on a trouvé sur place de nombreux et irrécusables fragments (1). Elle occupait exactement le milieu de cette vaste pièce. La partie la plus rapprochée du fourneau était le *laconicum* ou *sudatorium*, étuve destinée à exciter une vive transpiration (2). De chaque côté de l'axe intérieur du foyer de l'hypocauste, deux murs s'élevant à peu de hauteur du sol, et garnis de tuyaux de chaleur, formaient une sorte de galerie ou *schola* (3) où venaient s'asseoir les personnes qui désiraient provoquer la transpiration.

En face de ces siéges, et à la muraille de l'*est*, on avait pratiqué une niche où se faisaient remarquer des mosaïques d'un dessin correct et de couleurs variées (4). Les parois du mur près de l'ouverture de l'hypocauste étaient ornées d'enduits ou mortiers peints de diverses couleurs, où dominaient le vert, le brun, le jaune d'ocre et le rouge, d'un aspect dont les rayures droites ou contournées des étoffes écossaises peuvent donner une assez juste idée (5). Plusieurs fragments de ces enduits étaient encore adhérents à cette partie des murailles du *balneum*, entre autres ceux d'un arbre peint avec des couleurs très-vives.

Au milieu de ces ruines du *balneum* on n'aperçoit plus comment les baigneurs franchissaient la baignoire en stuc; mais il est facile de voir qu'ils y arrivaient par deux ou trois marches placées au bas du point N de la niche carrée, et que des marches semblables établies d'autre part, ou, même encore, un simple bloc de pierre, placé du côté opposé et à l'angle de ces premières marches, suffisaient pour livrer passage aux habitués du *sudatorium*.

(1) Une baignoire, entièrement formée de petits cubes en pierre liés entre eux, longue de 3 mètres sur 2 m. de largeur, et haute de 1 mètre, a été trouvée en 1851 par M. Coutan, à Neuville (Aube), dans une villa romaine. Cette baignoire fait partie des plus curieux objets d'antiquité du musée de Troyes.

(2) Voir Vitruve, liv. V, c. 10.

(3) Voir à la pl. III les lignes ponctuées à égale distance du point e.

(4) Voir pl. III h, et pl. IV, fig. 2.

(5) Des dessins tout à fait semblables ont été observés aux bains de Saintes. — (Voir le Cours d'ant. mon. de M. de Caumont, t. 3, p. 44.)

C'est dans le *tepidarium*, pièce bien chauffée, précédant le *balneum*, qu'attendaient leur tour ceux qui étaient venus les derniers. Pour cela, il existait de distance en distance, le long de la muraille *sud* du *tepidarium*, où on les voit encore à leur place, des consoles en pierre sur lesquelles on plaçait des bancs (1). Un chanfrein, pratiqué au bas de chacune de ces consoles, s'adapte parfaitement à une plinthe en pierre faisant saillie tout le long de la même muraille. Ces bancs formaient la *schola*, destinée à ceux qui aimaient à rester dans la douce température du *tepidarium*.

Tout contribuait à l'agrément de ce lieu; un pavé en mosaïque, de l'aspect le plus varié, s'offrait à la vue (2). On peut encore remarquer, malgré les dévastations dues aux visiteurs, une multitude de petits cubes blancs et noirs, dessinant, au pied de la muraille *sud*, un rang de portiques avec leurs corniches et leurs colonnades. Quatre autres compartiments de ces mosaïques (3) offrent aux yeux des dessins disposés en damiers de divers tons de couleurs, selon la nature des dés ou petits cubes qui formaient l'assemblage de cette mosaïque, les uns étant de pierre blanche calcaire, d'autres de pierre brune argileuse, plusieurs de lias bleu ou noirâtre, comme on sait, et de brique d'un vernis très-fin. Quelques-unes de ces mosaïques étaient chargées de mouchetures brunes et rougeâtres sur un fond blanc. Çà et là le stuc remplaçait les dés ou petits cubes, ce qui prouve qu'on avait réparé l'aire de cette salle. C'était vraiment une chose agréable à voir que le brillant poli de ces mosaïques (4) du

(1) Voir pl. XIII, fig. 13. — Ces bancs régnaient dans la longueur de la muraille de la salle E, au sud, où l'on voit des dessins de portiques en mosaïque.

(2) Voir pl. V, fig. 2, et pl. III, E.

(3) Le carrelage de petits cailloux nuancés de couleurs variées, *pavimenta tessellata* ou *sectilia* (*Cæs. ap. Suet.* 46), s'appela *opus museum vel musivum* (d'où mosaïque), parce qu'on l'exécuta d'abord dans des grottes consacrées aux Muses. — (Pline, XXXVI, 21. — Alex. Adam, t. 1, p. 26.)

(4) Vitruve (liv. VII, ch. 1) donne des détails curieux sur la manière dont on polissait le pavé qu'on avait d'abord incrusté soigneusement et à la règle dans la rudération. « Que ce pavé, soit de grands carreaux ou de *pierres rapportées*, on l'usera avec le grès, en sorte que s'il est fait de petites pièces taillées en carrés

tepidarium, au moment où elles se sont offertes pour la première fois aux yeux.

Un demi-jour régnait dans ce lieu de prédilection; et à la différence du *balneum* qui était plus particulièrement éclairé par des fenêtres de côté, il était plus particulièrement, lui, éclairé par en haut. Des morceaux de fer trouvés dans les décombres de cette salle, et quatre fragments de pierre (1) creusés dans leur milieu et s'adaptant ensemble, paraissent avoir appartenu à l'espèce de *bouclier* qui, en s'ouvrant et se fermant à volonté, augmentait ou diminuait l'intensité de la chaleur (2). Les nombreux débris de tuf qu'on y a recueillis témoignent que la voûte était construite avec cette pierre poreuse et légère, où toute la vapeur pouvant venir du *balneum* allait se concentrer et se perdre dans une multitude d'anfractuosités, de manière à ne pas retomber en gouttelettes comme d'une voûte compacte. L'ouverture donnant entrée du *balneum* au *tepidarium*, et réciproquement, gardait le milieu des deux pièces; mais il y avait deux portes, l'une en dehors (*fores*) et l'autre en dedans (*valvæ*); de doubles gonds offrent encore la preuve de cette disposition, qui avait pour but d'arrêter des deux parts des courants d'air. Elle a été sans aucun doute le résultat d'une amélioration locale; car une autre porte cintrée, qui existait d'abord assez près de l'angle de la muraille du côté de la niche carrée du *balneum*, avait été murée (3). Des peintures murales décoraient le *tepidarium*, et des frises ornées

oblongs, en triangles, en carrés, ou en hexagones, elles n'offrent rien de raboteux, et que les jointures soient parfaitement unies, etc. Lorsqu'à force d'user les éminences, les carreaux seront bien égaux, bien unis, on sassera du marbre, et, pardessus, on couchera une composition faite de chaux ou de sable » (trad. des class. lat., éd. Nisard).

(1) De l'apparence de celle de la figure 2, pl. VIII.

(2) Au milieu de la voûte, dit Vitruve (liv. V, ch. 10), on doit laisser une ouverture pour donner du jour, et y suspendre avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le haussant ou en le baissant, on pourra augmenter ou diminuer la chaleur, etc.

(3) Comme on peut le voir aux dessins, la fig. 2 de la pl. IV, en effet, représente cette ouverture dans son état primitif, et la fig. 2 de la pl. V la représente murée.

de moulures élégantes régnaient tout autour. On peut en juger par un joli fragment déposé au musée de la Commission. Il représente des oiseaux becquetant des raisins(1).Trois chapiteaux doriques, des tronçons de colonnes et quelques médailles entièrement oxydées par l'air humide, ont été trouvés dans cette salle. D'autres objets plus précieux y ont aussi été découverts : c'est d'abord un bas-relief en pierre, représentant un enfant vêtu d'une ample draperie et tenant de la main gauche un raisin : la main droite est brisée(2); puis, c'est un autel votif orné de trois bas-reliefs qui nous semblent exprimer quelque chose de symbolique se rattachant à la ville que nous décrivons (3). Ainsi, une des faces semble être un hommage au dieu du travail métallurgique : les marteaux qu'on y voit figurer réveillent naturellement l'idée de *Vulcain*. La troisième face paraît être un hommage à la divinité tutélaire du commerce, à *Mercure*, qu'on représente souvent, soit en habits de voyageur, soit une bourse à la main. *Festus* pensait même que le nom de ce dieu, dont le culte, comme on sait, était très-répandu dans les Gaules, vient d'un mot latin qui rappelle un de ses attributs (4). La face principale de notre autel votif représente le culte des eaux (5). Et comment sur le sol aride d'une montagne où se plaçait une population guerrière pour mieux dominer les campagnes et pour mieux se défendre, comment oublier de rendre hommage à la source lointaine, venant répandre ses bienfaits au sein de cette population? Comment enfin ce peuple n'aurait-il pas consacré un autel à cette bienfaitrice? Jusqu'à la preuve du contraire, nous croirons que le *votum solvit libenter merito* de cette principale face de notre autel votif est

(1) Voir pl. VIII, fig. 6.

(2) Ce bas-relief est au musée de la Commission. Voir pl. VI, fig. 2. — Il a été trouvé dans l'hypocauste.

(3) Pl. VI, fig. 1. — Cet autel votif est au musée de la Commission.

(4) *Mercator, mercibus*, etc. — Les *Vulcanales*, ou fêtes de Vulcain, chez les Romains, duraient huit jours, et les *Mercuriales*, ou fêtes de Mercure, étaient en grand honneur. (Alex. Adam, t. 1, p. 101, et Encycl. méth., aux mots Mercure et Vulcain.)

(5) Voir, pl. VI, la face principale du monument, où sont écrites les lettres V. S. L. M.

l'expression de ce pieux sentiment. Le contact de l'air et de l'humidité a fait disparaître les belles couleurs rouges et vertes et les dessins dont ce socle et ces personnages étaient revêtus, et dont quelques faibles traces restent encore.

Enfin, vers la muraille *nord* du *balneum*, et tout à fait près de l'entrée de l'hypocauste (1), a été trouvé un magnifique torse de marbre blanc, dont les belles proportions et les suaves contours révèlent l'art grec. Une des cuisses, les jambes, les pieds, un mollet, une main de cette charmante statue, ont été recueillis dans diverses parties des thermes. Nous indiquerons ces lieux, par respect pour ces précieux restes d'un art si pur, et pour protester, même après tant de siècles, contre la barbarie de tous les temps. Elle semble, en effet, avoir bien compris qu'elle exerçait sa stupide malveillance contre l'objet le plus digne : car nul monument n'a été plus mutilé, ni ses débris plus éparpillés (2). Est-ce un Apollon, est-ce un Mercure (3)? Puisque les formes du torse sont si heureuses, il est permis d'être avide de ce secret, destiné à demeurer enseveli jusqu'à des fouilles ultérieures; car la tête de ce joli chef-d'œuvre de la statuaire antique nous manque encore.

Des fossés d'hypocauste, régnant vers le côté *ouest* du *tepidarium*, et ayant environ 1 mètre 20 centimètres de large, part un conduit de chaleur passant sous un seuil en pierre placé vers la porte de communication qui, du *tepidarium*, conduit à une

(1) Voir, pl. V, fig. 2, ce torse appuyé contre la muraille.

(2) La cuisse de cette statue était au milieu des cendres et des charbons qui encombraient encore le fourneau de l'hypocauste.

(3) Souvent on représentait Mercure en jeune homme, beau de visage, d'une taille dégagée; tantôt nu, tantôt avec un manteau sur les épaules, mais qui le couvre peu (Encycl. méth. antiq.). — Cette description se rapporte à merveille à la figure 3 de la planche VIII, représentant un torse à peine vêtu d'un manteau. Et nous ne serions nullement surpris que la tête ailée, qui est à la bibliothèque de Châtillon, n'appartînt à ce dernier torse en pierre. — Chez les Grecs, les sculpteurs du plus beau temps de l'art donnaient à Mercure les traits et les formes d'Alcibiade. Les artistes qui leur succédèrent suivirent cet exemple. Cette remarque a été faite par Winckelmann, d'après Clément d'Alexandrie.

salle de 9 à 10 mètres de long, sur 15 mètres environ de large (1). Ces tuiles calorifiques se bifurquent en un point assez distant, et vont communiquer, des deux côtés opposés, avec des tuyaux incrustés dans les parois opposées de la salle.

Deux murs ou contre-forts intérieurs, d'un mètre de saillie, accompagnés chacun d'une colonne (2), établissaient comme un lieu réservé, et la séparation pouvait bien consister en une simple tenture. Cette pièce était, selon toute apparence, un cabinet (3) dépendant de l'*eleothesium* (4), lieu plus vaste et déjà chaud, où les baigneurs se faisaient frotter avec de l'huile ou des parfums. Ce cabinet était bien placé là pour les *unguentarii* ou *unctores*, et pour garder, avec les instruments à leur usage, les pommades grasses ou liquides, les huiles parfumées, les essences et les vêtements légers indispensables aux baigneurs.

De l'*eleothesium* ou *unctorium cubiculum*, salle de friction, qui n'est autre que celle que nous venons de décrire (5), on passait dans une grande pièce (6) remarquable par ses belles dalles de pierres polies (7). Et là, soit en entrant, soit en sortant, on ressentait les premières ou les dernières impressions de la chaleur de l'hypocauste; car des tuyaux conducteurs se reliant à ceux dont nous avons parlé tout à l'heure régnaient encore dans toute la longueur de la muraille qui regardait cette nouvelle salle à l'aspect du sud; là était, dans toute la partie occupée par le beau

(1) Voir pl. III, D, une salle offrant à la vue un parallélogramme terminé par un polygone.

(2) On les a dessinées. Pl. IV, fig. 1. — (3) Pl. III, P.

(4) Pl. *id.*, D. — Dans l'*éléothesium*, dit Champollion-Figeac (Histoire élémentaire d'Arch., t. 1, p. 90), on conservait des huiles et des parfums dont on se servait au sortir des bains comme avant d'y entrer.

(5) Pl. III, salle D.

(6) Pl III, salle C. —La porte est indiquée presque vis-à-vis la bifurcation des conduits de chaleur.

(7) Un même système de pierres carrées, trouvées dans une villa de Clinchamps (Calvados), reposait sur une couche de ciment, mêlé à de la brique pilée, au-dessous de laquelle existait un blocage épais à bain de chaux (Antiq. mon., t. 3, p. 161).

pavé poli, le *spoliatorium*, lieu où l'on déposait ses habits avant de pénétrer dans *l'onctuaire* (1). Nous parlerons un peu plus bas de la destination du reste de cette salle (2), reste que des monceaux de terre et de décombres des fouilles avaient envahi, et qui n'a pu être lui-même bien exploré.

Non-seulement ce que nous venons de dire relativement à la destination de ces deux salles est d'accord avec des signes et des caractères évidents, mais encore avec les théories des *Pline*, des *Palladio* et des *Champollion-Figeac*, et avec les faits qui ont été constatés, soit à Lillebonne, soit à Saintes, soit à Drevant, etc., à l'aide de l'habile expérience de M. de Caumont (3).

Après avoir repris ses vêtements sur les tablettes du *spoliatorium*, le baigneur se dirigeait vers une belle et vaste pièce (4), ayant 18 mètres de long sur 8 de large. Vers le milieu, deux contre-forts arrondis (5) flanquaient les parois opposées des murailles intérieures, et un socle en pierre occupait juste le milieu de cette

(1) Pl. III, salle D. — (2) Partie f de la salle C.

(3) Pline dit qu'il ne faut pas rester dans le bain chaud plus de temps que dans le bain ordinaire, et qu'il ne faut pas s'en aller sans se faire frotter d'huile (liv. XXXI, c. 32).

Palladio, thermes romains, p. 5, dit : « On trouvait à chaque bout du frigidaire des *tablettes* où l'on plaçait les habits. Les baigneurs entraient ensuite dans un passage chaud qui les conduisait à *l'onctuaire*, d'où, après s'être oints, ils gagnaient le *sphéristère*, etc. »

Champollion-Figeac dit : « On se faisait frotter d'huile dans une salle où régnait une chaleur douce; puis on passait dans l'étuve sèche, et de là dans l'étuve humide où l'on prenait le bain chaud » (Extrait du Dictionnaire de Conversation et de Lecture, à l'article Bains).

Voir, pour les rapports des bains de Lillebonne, Saintes, Drevant, etc., avec les nôtres, le t. 3 du Cours des Antiq. monumentales de M. de Caumont.

(4) L'entrée de cette pièce est figurée au plan des thermes, pl. III, entre les lettres C et O.

(5) Aux bains de Bayeux, on a trouvé aussi des *contre-forts* ou *saillants* accolés aux murs à l'intérieur. — M. Surville pense que ces contre-forts ont servi de base à des colonnes ou à des pilastres. — Des contre-forts intérieurs de cette espèce ont été remarqués aux bains de *Valognes* (de Caumont, Cours d'Antiq. monum., t. 3, p. 32 et 41).

salle, dont l'aire, d'une dureté et d'une solidité à toute épreuve, est formée d'un béton en ciment et en tuile concassée, présentant dans tout son ensemble une surface lisse et polie (1). On retrouve encore ailleurs la même disposition (2). Une substance noirâtre, d'une certaine surface en quelques endroits, et présentant un peu plus loin des lignes interrompues, avait donné lieu, à plusieurs personnes, de croire qu'un plancher établi sur cette aire s'était carbonisé par le temps; mais le sentiment le plus vraisemblable, c'est que les charpentes des voûtes, en s'affaissant pendant l'incendie, avaient achevé de se carboniser sur le lieu même. Des clous nombreux, qu'on a trouvés là, appartenaient sans aucun doute à cette charpente (3).

Examinons un peu ce qui a été découvert dans cette salle, la plus spacieuse de toutes (4). Le centre, comme nous l'avons déjà dit, était occupé par un socle ou base carrée; mais nous commençons ici par une énigme : car tout près de ce socle se trouvaient: 1° une tête de Cybèle en marbre, surmontée de la tour à créneaux (5); 2° un tronc de statue (6) en pierre; 3° une corne d'abondance en marbre (7), un fragment de mollet de notre charmant torse grec; et, enfin, un autel votif (8) d'une hauteur de 80 centimètres (9).

(1) Voici comment Vitruve (liv. VII, ch. 1) nous donne le secret de cette aire : « Dans la *rudération*, on mettra une partie de chaux pour trois de cailloux, si ces cailloux sont neufs ; car, s'ils proviennent de vieilles démolitions, on ne mettra que deux parties de chaux pour cinq de cailloux. La matière de la rudération étant couchée, on la fera battre longtemps avec des leviers par des hommes disposés dix à dix, en sorte qu'après avoir été suffisamment battue, elle n'ait pas moins de 9 pouces d'épaisseur. Là-dessus on fera le noyau qui n'aura pas moins de six doigts d'épaisseur, et qui sera fait avec du ciment auquel on aura mêlé une partie de chaux pour deux de ciment, etc. » (traduction des Class. latins, édit. Nisard).

(2) Dans la salle M ^{bis}, par exemple, de la pl. III, ainsi que dans la galerie S.

(3) Il n'y a pas un seul lieu dans les ruines de la colline de Vertaut qui ne porte des traces d'incendie.

(4) Voir à la pl. III, fig. B. — (5) Pl. XIII, fig. 5. — (6) Pl. III, n° 8.

(7) Pl. XIII, fig. 7. — (8) Pl. XIII, fig. 17.

(9) Cet autel votif présente dans la partie supérieure une inscription dont la terminaison des mots est fort indécise. Voici cette inscription :

Dans ce pêle-mêle de ruines, quel est celui de ces objets qui a eu les honneurs du socle en pierre occupant le milieu de la salle? C'est ce que nous ne savons pas. On pourrait bien croire aussi que ce socle avait servi à poser le joli bassin de pierre polie, dont nous parlerons bientôt.

Un peu plus loin se voyaient : un fragment de statuette en pierre (1), du plomb fondu (2), des fragments de corniches en marbre blanc (3), un angle de tablette ou meuble d'encoignure en marbre rouge (4), quantité de pierres sciées, provenant des voûtes (5); et, enfin, sur la troisième marche de la porte d'entrée à l'*est*, et regardant la ville (6), des vestiges de très-belles peintures

DE
KOR ou KOB
DONA \
ADVIIN.

M. Coutan pense que c'est un hommage à un dieu KOBNERT qu'il répute Germanique. M. Protat, dont on connaît les ingénieux efforts pour donner la chasse aux inscriptions les plus difficiles, paraît convaincu que cette inscription est un souvenir introduit dans notre ville gallo-romaine par ces Germains qui furent si souvent à la solde des armées romaines pendant la durée des invasions du Nord dans les Gaules. Il faudrait lire, selon lui, DONARIA ADVIINTITIA, dons accidentels, dons étrangers ou offerts par des troupes auxiliaires *adventitiæ copiæ*.

Il pourrait bien être arrivé que Constance-Chlore ou *le pâle*, élu Auguste, gouverneur des Gaules en 305, époque où notre petite cité subsistait encore (puisqu'on y trouve des médailles de Constantin, mort en 337,) il pourrait bien être arrivé, en effet, que Constance-Chlore, lequel, après une terrible défaite des Allemands, sous les murs de Langres, choisit des *Lètes* parmi les vaincus, pour repeupler et garder certaines parties du territoire, ait dirigé une de ces colonies sur notre ville.

(1) P. III, salle B, n° 3.

(2) *Id.*, *ib*, n° 4. — Une grande quantité de plomb fondu a encore été trouvée no 18.

(3) Pl. VIII, fig. 1, 5 et 8. — Aux bains publics de Vienne en Dauphiné, les murs d'une grande salle étaient revêtus de marbre blanc, appliqué dans un mastic rouge, et retenu par des crampons en fer artistement ajustés (de Caumont, Antiq. monum., t. 3, p. 53).

(4) Pl. III, n° 21. — (5) *Id.*, n° 22.

(6) La principale entrée, dit M. de Caumont, était tournée vers le centre de la

murales (1). L'entrée est remarquable par sa large ouverture, d'un mètre 50 centimètres (2). La porte était scellée avec du plomb, qu'on remarque encore dans l'orifice des gonds détruits par l'oxydation. Quatre belles marches, de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, d'un calcaire lisse et uni, et visiblement usées par leur temps de service, conduisent au péristyle. Mais là, l'implacable droit de propriété a fait tomber la pioche des mains, au moment même où c'était peu d'avoir à renoncer à la découverte d'une façade, quand la Commission avait été assez favorisée pour rencontrer les six ou sept pièces qui composent régulièrement les thermes antiques (3). La surface de nos thermes, en n'y comprenant que les substructions, est de 630 mètres carrés (4).

Cette belle salle où nous sommes encore, annonce, par sa vaste dimension, par ses statues, par ses placages et ses encoignures en marbre, par ses fragments peints et par ses belles corniches avec moulures, un centre d'assemblée ou de réunion générale. Depuis le règne d'Auguste, en effet, il n'y eut pas de bains publics dans tout l'empire où l'on n'établît des lieux d'exercices (5). On en voyait d'abrités, et cette précaution doit être regardée comme indispensable dans nos climats inconstants; il y en avait en plein air, où,

ville. Et c'est ce qui se remarque aux bains de Lillebonne, qui avaient aussi une issue du côté du sud (Antiq. mon., t. 3, p. 37).

(1) Pl. III, n° 23.

(2) M. J. Royer, qui a fait le plan des thermes joint à cet ouvrage, a remarqué que les diverses dimensions n'ont généralement pas de fractions autres que la 1|2 de l'unité principale.

(3) Or, ce nombre est complet pour nous : 1° le *propnigeum* ou vestibule de l'hypocauste (pl. III, b); 2° l'étuve ou *sudatio* (*id.*, e); 3° le *balneum* (*id.*, F); 4° le *tepidarium* ou étuve sèche (*id.*, E); 5° l'*eleothesium* ou salle pour se parfumer ou se faire frotter d'huile (*id.*, D et P); 6° le *frigidarium* et l'*apodyterium* dans la même pièce, ce qui avait lieu fréquemment (*id.*, C et f); 7° et enfin l'exèdre ou salle d'exercices (*id.*, B).

(4) Note de M. J. Royer, architecte aux Riceys.

(5) Sénèque, de Tranq. anim., 9. — Alex. Adam, t. 1, p. 279. — Palladio, thermes romains, p. 5.

avant le bain, on se livrait à tous les mouvements les plus variés (1), pour donner de la souplesse au corps et y susciter une température à peu près semblable à celle qu'il allait rencontrer dans le *balneum*. « En effet, dit Palladio (2), quand les exercices » étaient finis, on allait au bain chaud par un passage où il y avait » autant de chaleur qu'il en fallait pour entretenir la température » excitée dans le sphéristère (3). Ainsi, lorsque les baigneurs ar- » rivaient au bain chaud et qu'ils prenaient place dans la bai- » gnoire, ils n'éprouvaient presque aucune transition, puisque » la chaleur de l'eau se trouvait à peu près au même degré que » celle de leurs corps. »

Dans l'état actuel des fouilles, le lieu d'exercices en plein air pourrait bien avoir été placé où l'on remarque ces longues murailles ceignant un grand espace de terrain, et dont la principale est adossée au vestibule de l'hypocauste (4). Ce terrain est aussi vaste que celui qui est occupé par les édifices thermaux eux-mêmes, pris dans leur ensemble.

Avant de passer à une dernière partie intéressante de l'intérieur de nos thermes, nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur un charmant petit bassin en pierre polie comme du marbre, dont il a l'aspect. Les débris de ce bassin se trouvaient éparpillés dans la salle d'exercices (5), en face d'une porte qui, de là, ouvrait au public le passage vers le milieu même d'une autre pièce moindre en étendue, mais décorée avec un luxe peut-être plus recherché encore.

Lorsqu'on eut réuni en un groupe les débris de cette jolie bai-

(1) *Exercitationes campestres.* — « On jouait au ballon ou à la paume, au disque ou au palet, à sauter ou courir. Les jeunes gens et les enfants s'amusaient à faire tourner en courant un cerceau de fer et de cuivre garni d'anneaux. On appelait ce jeu *trochus*. » (Antiq. rom. d'Alex. Adam, t. 1, p. 273.)

(2) Loc. cit.—(3) On appelait ainsi le lieu destiné aux exercices de la balle.

(4) Voir pl. II, fig, 15. Cette longue muraille qui descend de l'est à l'ouest.

(5) Pl. II, salle B.

gnoire, qui avait été taillée dans un seul bloc, on s'aperçut que la plus grande partie des fragments se rajustaient avec une symétrie telle qu'il devenait facile de se faire une idée parfaitement sûre de l'ensemble. Ainsi, le diamètre de ce *bassin*, *cuve* ou *baignoire*, comme il plaira de lui donner un nom, est de 1 mètre 70 centimètres, et sa profondeur de 25 centimètres. Un bloc de pierre, percé comme pour recevoir un tuyau rond en métal, et se terminant en entonnoir, s'applique avec justesse dans le centre au-dessus duquel il émerge de 35 centimètres. Le fond de notre joli bassin est plat; mais les bords sont gracieusement arrondis en cuvette, ainsi que l'extérieur qu'on a mis autant de soin à polir que tout le reste de la surface. Elle ne pouvait donc être posée à même sur le sol, mais bien sur un piédestal. Les uns pensent qu'elle occupait le socle placé au centre de la salle d'exercices; d'autres croient qu'elle était au milieu de la salle carrée dont nous avons parlé tout à l'heure, et que, de là, les destructeurs en auraient lancé les fragments par-dessus l'appui de l'escalier ou par l'ouverture de la porte donnant dans la grande salle (1).

Les nombreux vestiges de peintures sur enduits et les fragments de placage en marbre qu'on a rencontrés dans la salle carrée (2), annoncent le luxe et la destination de cette salle. Elle était précédée d'une galerie de 20 mètres de longueur sur 4 de large; et si, au milieu même, l'hémicycle extérieur du *balneum* vient faire saillie en forme d'abside et en présentant aux yeux des enduits revêtus de couleurs vives et de dessins variés, un cintre ou hémicycle intérieur se dessine vis-à-vis, dans le même axe, à la muraille opposée (3), et, à en juger par certains débris, c'est au centre de cet hémicycle pratiqué pour la symétrie, que devait être placée notre belle statue grecque (4).

(1) Pl. III, M bis g. — (2) Pl. III, n° 10, et pl. VIII, fig. 5, 8, 13.

(3) Voir, pl. III, les deux hémicycles placés vis-à-vis l'un de l'autre.

(4) En effet, au n° 2 de la galerie pl. III, S, on a trouvé le pied droit de notre belle statue en marbre, et un tronc d'arbre aussi en marbre qui lui servait d'ap-

De nombreux débris de verre à vitres (1), trouvés au-dessous de l'hémicycle saillant du *balneum*, attestent le voisinage des jours qui, en effet, régnaient en cet endroit, comme nous l'avons déjà dit. Toute cette galerie, venant aboutir à la salle carrée, était, comme on voit, séparée du tumulte des bains et de la grande salle des exercices. Il est donc hors de doute que là était l'exèdre (2) ou salle de conversation.

pui (voir pl. VIII, fig. 7).— Au n° 13 de la même galerie S s'est trouvé le pied gauche, appartenant au même torse et s'y ajustant parfaitement bien (voir pl. XIII, fig. 3). — Au n° 14, *id.*, une main en marbre provenant du même torse.— Au n° 15 *id.*, les doigts de cette main.—Enfin, au n° 16, *id.*, des fragments de jambes de cette même statue. — Tous ces curieux débris sont au musée de la Commission.

(1) Pl. III, n° 12.—Ce verre est plat et épais, comme il convient à son usage.— On ne comprend pas qu'Alexandre Adam (Antiq. rom., t. 1, p. 425) dise que l'emploi du verre pour les fenêtres n'est pas mentionné avant le IV^e^ siècle. Il aurait dû voir que Pline (liv. XXXVI, ch. 26) disserte assez longuement sur le verre et sur les manufactures de verre.—Le poëte Lucrèce, contemporain de Cicéron, parle d'ouvertures garnies de verres (Encycl. méth., Antiq., t. VI, p. 804); Pline le Jeune, en faisant à Gallus la description de la terre de Laurentin (lettre XVII, liv. 2^e^), parle d'une galerie fermée de toutes parts par des vitres, et de fenêtres qui sont aussi hautes que les portes.— Et de plus, dans la ville de *Pompéia*, ensevelie sous les cendres du Vésuve, l'an 60 de notre ère, on a trouvé une maison dont les fenêtres étaient garnies de vitres (Encycl. méth., Antiq., t. 6, p. 809);—que les Romains aient déjà connu, sous les premiers empereurs, les *vitrages*, c'est, dit Winckelmann, ce qui est clairement prouvé par les morceaux de verre plat trouvés à *Herculanum* (*id.*, *ib.*, p. 810).

(2) Ce mot signifie proprement un lieu où l'on s'assied. C'était là, en effet, que se réunissaient les personnes paisibles et les gens de lettres. — Si les grandes choses peuvent se comparer aux petites, on trouve de nombreux rapports entre nos thermes de la colline de Vertaut et ceux de la villa de Laurentin, appartenant à Pline le Jeune, et qu'il décrit lui-même dans son épître à Gallus : « La salle des bains est grande et spacieuse; *des deux murs opposés, sortent en rond deux baignoires*, si profondes et si larges que l'on pourrait au besoin y nager à son aise. *Auprès de là est une étuve pour se parfumer*, et ensuite le *fourneau nécessaire au service du bain*. De plain-pied, vous trouvez encore deux salles, dont les meubles sont plus galants que magnifiques, et un autre bain tempéré, d'où l'on voit la mer en se baignant. *Assez près de là est un jeu de paume, placé de manière que le soleil, dans la saison où il est le plus chaud, n'y entre que sur le déclin du jour et lorsqu'il a perdu sa force.* » Le jour arrivant à la salle des exercices dans nos thermes de la colline de Vertaut, est

Le mur épais du *balneum* était creux du côté de la galerie (1), afin d'y placer des tuyaux de chaleur, et, dans le mur du *tepidarium*, au niveau de la salle, il y avait un orifice rond (2) qui, communiquant dans les fossés de l'hypocauste, amenait dans cette même salle une bonne dose de calorique.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que nous avons négligé pour un instant de leur signaler le *frigidarium;* mais une rigole en pierre va nous y conduire directement.

Cette rigole de pierre, plus ou moins dure et en plusieurs fragments ajustés bout à bout, ayant 40 centimètres de largeur et 20 centimètres de creux, prend naissance (3) entre deux substructions, dont l'une (4) paraît avoir été destinée à desservir le *vasarium*. De là, avec une pente de 40 et 50 centimètres (5), elle longe la muraille *ouest* du *balneum* et du *tepidarium*, en suivant par un circuit le contour de l'hémicycle. Après un parcours de 20 mètres, du *nord* au *sud*, elle traverse le mur de la grande salle des exercices, et, s'inclinant à l'*ouest*, coupe cette pièce en diagonale dans un espace de 10 mètres, presque à fleur de terre (6); jus-

pris à l'aspect de l'ouest, et absolument dans les mêmes conditions que celles dont parle Pline le Jeune.— Martial (Epig., liv.V, c. 20) décrit avec entraînement, et en épicurien, le charme des jours paisibles qui s'écoulaient, loin du faste, dans les promenades, sous les portiques et dans les conversations de salons ou *exèdres* des bains publics.

Nossemus nec imagines superbas :
Sed gestatio, fabulæ, libelli,
Campus, Porticus, umbra, Virgo, Thermæ ;
Hæc essent loca semper, hi labores.

(1) On peut y introduire un long bâton parallèlement au mur.—(2) Voir pl. III, T.

(3) Pl. VIII, fig. 9, et pl. III, à la lettre J, entre les lettres U et I. — C'est bien là le commencement de cette rigole : car le talon qu'on remarque à cet endroit dans la pierre, indique suffisamment qu'il n'y a jamais eu de prolongement de ce côté.

(4) Pl. III, a.

(5) Dans la salle B, la rigole n'a plus que 30 centim. de largeur et 15 centim. de creux. Cette rigole est taillée avec soin, tant qu'elle parcourt l'intérieur des salles; mais au dehors elle est plus grossièrement façonnée.

(6) On a trouvé dans cette partie de la rigole, au n° 1, un fragment de statuette en pierre.

qu'au pied de la muraille *sud;* puis, après avoir traversé ce mur, elle entre dans un fossé de 2 mètres de large, qui suit parallèlement le même mur jusqu'à l'angle *ouest* de l'édifice (1). Là, enfin, elle remplissait d'eau la piscine du *frigidarium,* d'où une autre rigole, appuyée sur un mur plus élevé (2), laissait échapper le trop-plein dans un caveau pratiqué au-dessous d'une petite substruction remarquable (3) dont la voûte est d'un seul bloc de ciment. La petite salle au-dessus, entièrement tapissée de peintures murales, était aussi décorée de corniches en marbre, comme la salle d'exercices et l'exèdre (4); et, de plus encore, elle était chauffée par des tuyaux de chaleur se ramifiant avec ceux des pièces précédentes et de la salle C, que nous nommerons enfin le *frigidarium.*

Après avoir eu la bonne fortune d'y avoir été amenés de la manière la plus indubitable, par les rigoles de pierre, nous aurons encore celle d'être parfaitement d'accord avec Palladio (5), qui termine ainsi son exposé des actes du baigneur : « Après avoir pris le bain chaud, on s'en retournait par un chemin plus court, en traversant une salle dont la chaleur diminuait à proportion qu'on s'approchait du *frigidaire,* où l'on avait laissé ses habits. Ainsi, d'après la distribution de leurs thermes, les transitions paraissent parfaitement ménagées, soit à l'aller, soit au retour, quand bien même on ne se serait pas mis d'abord en haleine par l'exercice; car après avoir parcouru cette grande salle, et s'être arrêté au *frigidarium,* déjà échauffé par quelques bouches de chaleur, on entrait dans l'*eleothesium,* où une chaleur plus forte était nécessaire à ceux *qui avaient laissé leurs vêtements au vestiaire du frigidarium.* » On faisait au *tepidarium* une station engageante par l'atmosphère de chaleur douce et régulière qui y régnait; et enfin, après toutes ces transitions calculées, on entrait dans le bain pour

(1) Pl. III, J', Q, R et J''. — (2) *Id.,* à la lettre J'''.
(3) Pl. III, M.
(4) *Id.,* B et M *bis.*
(5) Thermes romains, p. 5.

n'y éprouver qu'une sensation de bien-être. Le *sudatorium* était le dernier degré, et quand on en revenait il fallait, sans contredit, séjourner plus longtemps au *tepidarium* avant de revenir graduellement par des salles moins échauffées.

Les bains étaient, à cette époque où le luxe n'existait pas, d'une si grande nécessité, que les établissements thermaux étaient sous la haute protection de l'Etat. On donnait au gardien une modique rétribution (1). Quelque chose de ce régime désintéressé et salutaire pour l'hygiène publique était sans doute suivi dans les Gaules, comme dans toutes les autres provinces de l'empire (2). Si quelque chose pouvait faire croire à l'idée fort naturelle, d'ailleurs, d'une rétribution, c'est la médaille qui a été trouvée dans un des compartiments de nos thermes (3). Elle est à l'effigie d'Auguste, et porte pour légende : DIVVS AVGVSTVS; au revers, qui est tout à fait plat et lisse, on remarque comme un M et un autre signe tracé au burin.

La terre garde sans doute encore, autour de ces édifices si intéressants, quelques autres mystères; aussi, ne prétendons-nous pas avoir dit le dernier mot, et faisons-nous pour l'avenir toutes les réserves que la prudence et la sagesse nous imposent, et formons-nous des vœux pour que cette page de notre vieille histoire puisse se compléter un jour.

Nous finirons enfin ce long exposé de nos bains publics, par un coup d'œil sur quelques parties de leur extérieur. Les murailles

(1) Alex. Adam. (Antiq. rom., t. 1, p. 273). — C'est aussi le sens du *quadrante lavari* de Juvénal.

(2) Les Gallo-Romains ne portaient que des vêtements de laine; leurs bras étaient nus, et leurs chaussures, bien différentes des nôtres, laissaient voir à découvert une partie des jambes et des pieds. L'usage fréquent des bains était donc nécessaire, soit pour la propreté extérieure, soit pour l'hygiène. Tout cela fait dire à Sénèque (Ep. 86), que ce n'est pas comme un plaisir, mais comme une nécessité, qu'il faut envisager les bains, *in usum non oblectamentum*.

(3) Voir pl. III. Cette médaille a été trouvée à l'endroit indiqué par le chiffre 17 du compartiment marqué de la lettre U. — Voir la médaille en question, pl. XIII, figure 8.

du *balneum* et des hémicycles ont 2 mètres d'épaisseur, et étaient enduites d'une couche épaisse de ciment, double précaution en faveur de la solidité et contre l'humidité. Quelques fondations d'une époque antérieure se font remarquer, soit au pied de l'hémicycle placé en face de l'*ouest*, soit ailleurs (1). Près de ces vieilles fondations du voisinage de l'hémicycle, et à deux points opposés, on a trouvé, à un jour d'intervalle, deux fragments de bas-reliefs qui s'adaptent parfaitement ensemble : ils représentent les déesses mères (2). On a trouvé encore au même endroit un pendant d'oreille et une bague en cuivre (3), beaucoup de ferraille (4), une truelle (5), divers genres de poteries, du verre, du plomb fondu, des médailles de Faustine, Trajan, Antonin et Posthume; puis, enfin, un mollet de la belle statue de marbre. D'épaisses couches de cendres et de charbon, de 2 mètres d'épaisseur par endroits, ont révélé dans les thermes, comme sur beaucoup d'autres points de la ville, un incendie violent et général.

On a remarqué encore, à l'*ouest* et entre les édifices des thermes et le mur d'enceinte de la ville, certains petits cercles en fer (6) ayant dû servir de supports à des tuyaux en bois, destinés à l'écoulement de l'eau. Selon toute apparence, l'eau, après avoir servi à l'usage des bains, était dirigée, par des conduits souterrains, vers une petite tour carrée faisant saillie de 7 mètres 50 centimètres en dehors de la muraille d'enceinte (7). La base de cette tour présente une substruction dont la profondeur est d'environ 1 mètre, et dont les parois sont revêtues d'une couche de

(1) Voir pl. III, aux lettres Z.
(2) Voir pl. VI, fig. 3.
(3) Pl. XII, fig. 18.
(4) Voir pl. XII, divers objets dont nous ne donnons pas ici le détail.
(5) *Id.*, fig. 16. — (6) Voir pl. XII, fig. 15.
(7) Cette tour ne figure pas au plan particulier des thermes, parce que l'échelle ne l'a pas permis; mais on a eu soin de la comprendre au plan général des substructions du plateau, où ses dimensions et sa distance des thermes sont données avec exactitude (voir pl. II, n° 16).

ciment d'une ténacité égale à celle de la roche. Au *midi* et à l'*ouest*, un contre-mur en moellons, recouvert d'une pareille couche de ciment de 5 centimètres d'épaisseur, ajoutait à cette substruction une très-grande solidité. Au *nord*, des rainures encore existantes de chaque côté d'une ouverture en maçonnerie, font deviner la présence d'une vanne qui servait alors à laisser tout juste au bassin de cette tour la quantité d'eau qui pouvait être utile pour un lavoir public, sa destination la plus vraisemblable. On a recueilli là des anneaux d'une chaîne et quantité de fer oxydé. Un mur de 10 mètres de longueur, en se joignant au grand parallélogramme de murailles dont nous avons parlé, et qu'on peut voir sur le plan des thermes, mettait ainsi la tour carrée en rapport direct avec l'établissement des thermes. Aussi bien, cette partie-là n'est pas suffisamment explorée encore (1); nous éviterons donc d'entrer davantage, en ce qui la concerne, dans le domaine des conjectures.

Parmi les édifices placés au *nord* des thermes (2), il en existe un qui se distingue par un hémicycle. A l'extérieur, et près de cette substruction, gisait un tronçon de colonne cannelée (3).

Voilà tout ce qu'il y a à dire, jusqu'à présent, sur le quartier *ouest* de cette ville ruinée. Notre grand regret, en terminant cette partie de notre travail, est de n'avoir pu, par des fouilles suffisantes, trouver le château d'eaux vives qui entretenait les thermes et toute la cité. Le nombre des aqueducs était considérable dans les Gaules (4), où, d'après l'art introduit par les Romains (5), on

(1) On peut en dire autant, soit de l'espace indiqué par la lettre K, pl. III, où l'on n'a trouvé qu'un blocage et un hérisson de pierres, soit encore de l'emplacement Y, où était un amas considérable d'ossements d'animaux, tels que bœufs, cerfs, sangliers, porcs et moutons; des coquilles d'huîtres et de moules, etc.: le tout mélangé avec une quantité de poteries grossières.

(2) Voir les nos 3, 4, 17 et 18 de la pl. II. — (3) Voir pl. XIII, fig. 15.

(4) Non-seulement on en trouvait dans toutes les villes, dit M. de Caumont (Antiq. monumentales, t. 3, p. 212); mais il y en avait pour certains villages et même pour de simples villa.

(5) Les Romains, dit Alexandre Adam, ne construisaient pas toujours des aque-

mettait en œuvre, dit M. de Caumont, toutes sortes de moyens pour ménager l'eau des hauteurs, pour la concentrer et pour l'amener souvent de très-loin. C'est ainsi que l'eau des *thermes de Julien*, à Lutèce, était prise à Arcueil (1). L'aqueduc de *Metz* avait son point de départ à 16 kilomètres de la ville, et suivait sous terre la pente des coteaux, en recrutant çà et là quelques nouvelles sources (2). L'aqueduc de *Saintes* avait 12 kilomètres d'étendue (3); à *Fréjus*, la prise d'eau se faisait à la distance considérable de 32 kilomètres de la ville (4); à *Autun*, l'eau était amenée de divers points, notamment de *Montjeu* (5); à *Jublanc*, près de *Mayenne*, dans l'emplacement d'un simple camp romain, on vient de trouver des bains importants, où l'eau était amenée, de 12 kilomètres de distance, par un aqueduc dont la trace a été constatée presque sans interruption (6).

Les hauteurs où l'on peut trouver de l'eau ne manquent pas aux alentours de notre colline (7), dont le sommet est à 51 mètres seulement au-dessus de la vallée de la Laignes.

A 6 kilomètres environ de Vertaut, il existe sur un des points culminants de la forêt de Maulne (8), dont le plateau domine le

ducs dispendieux. Ils n'ignoraient pas que l'eau, conduite par des tuyaux, s'élève toujours à la hauteur de la source, témoin ce passage de Pline, *aqua in plumbo subit altitudinem exortûs sui* (Antiq. rom., t. 1, p. 276).

Cet autre passage de Pline est d'ailleurs significatif : « Il convient de noter que l'eau remonte toujours autant qu'elle descend depuis sa source, et si la chute vient de loin, il faut faire souvent monter et descendre cette eau pour la maintenir toujours à son niveau » (Pline, liv. XXXI, ch. 6).

(1) Antiq. monumentales, t. 3, p. 58. —(2) *Id.*, *ib.*, p. 198.— (3) *Id.*, *ib.*, p. 202.

(4) *Id.*, *ib.*, p. 206. — (5) Histoire de la ville d'Autun, par Rosny.

(6) Il y avait dans ce *castrum* romain jusqu'à un théâtre et de grandes citernes creusées dans le granit. Ces renseignements ont été donnés au congrès archéologique de Troyes, tenu en juin 1853 (Rapport de M. Protat, à la Commission des Antiquités de Dijon).

(7) On a désigné ces points culminants à la planche 1re : ce sont, au nord-ouest, le petit *Haut du Lai*, à 4 ou 5 kilomètres de là; à l'ouest, le puits de la *Margelle*, et au sud-ouest, la *fontaine de Maulne*. Cette dernière est à une distance de 10 kilomètres environ de Vertaut.

(8) Dans un lieu nommé *Vau de l'Envers*.

nôtre, une source toujours abondante, autour de laquelle, de temps immémorial, on avait placé des rebords en pierre ou *margines* (en latin), d'où le nom de *puits de la Margelle* est venu à cette source. La hauteur de l'eau est toujours la même en été; mais dans les saisons plus inconstantes elle dépasse les digues qu'on lui a opposées, et contribue, plus que les eaux réunies de toutes les autres petites vallées environnantes (1), à inonder la campagne au pied de notre ville à l'*ouest*.

Cette source est dans les meilleures conditions possibles, pour avoir gratifié une population gallo-romaine du tribut de ses eaux. L'étude des niveaux a été faite à plusieurs fois et avec un soin scrupuleux, et il en résulte la certitude que la surface du sol où est placée la fontaine de la *Margelle* est à 68 mètres au-dessus du point culminant de la colline de Vertaut, qui, lui-même, domine de 20 mètres le *vasarium* des thermes (2).

Une ville ceinte de murailles et exposée aux siéges avait tout intérêt à dissimuler sa prise d'eau; si donc il existe un aqueduc, comme nous le supposons, il est caché, à peu de profondeur sous terre, dans une direction qu'on peut étudier, et que des fouilles ultérieures signaleront certainement un jour.

MÉDAILLES TROUVÉES DANS LES FOUILLES DE LA COLLINE DE VERTAUT.

Quoique les fouilles soient encore incomplètes, la série des médailles qu'on y a trouvées présente assez de suite pour nous permettre de dire que notre ville, devenue *gallo-romaine* aux pre-

(1) A l'ouest du plateau, en effet, est le lit d'un ruisseau ou torrent qui, dans l'hiver et dans les temps de pluie, conduit dans la Laignes les eaux de plusieurs petites vallées, dont on appelle les principales *Vaux de Bugy* et de *Charry*. A leur point de convergence, en un lieu appelé les *Grands-Vaux*, et tout près du bois de *la Pointe*, on a établi un pont en simple libage, à cause de la difficulté qu'il y a à franchir ces lieux quand les eaux s'y accumulent. Elles sont principalement alimentées par les débords *du puits de la Margelle*, et c'est à cause des fréquentes inondations de ce lieu qu'on lui a donné le nom de *Port* et de *Bois-Flotté*.

(2) Cette donnée résulte d'une prise de niveau faite avec soin par M. Royer, géomètre et architecte aux Riceys.

miers jours de la conquête, s'éteint au IVe siècle, soit dit d'abord en passant, et avant d'aborder plus amplement cette question.

Avec des haches en *silex*, dont un beau fragment a été recueilli par M. Coutan, on a trouvé plusieurs médailles gauloises, dont une des plus distinctes représente, sur les deux faces, trois dauphins entourés d'un pointillé très-apparent (1). Cette médaille a été trouvée dans un puits figuré au n° 6 du plan réduit. Elle paraît être exactement la même que celle qui est figurée pl. X, n° 10, des Mémoires de la *Société Éduenne*, année 1844, et mentionnée p. 79 de ce même ouvrage (2). Deux autres médailles gauloises, semi-frustes, ont été trouvées dans une des maisons signalées au plan : l'une paraît semblable à celle que nous venons de décrire; l'autre a été indiquée par un des numismates de la Commission comme représentant, d'un côté, des poissons, et de l'autre le *cheval fantastique*. Une dernière médaille, qui est de facture gauloise, porte néanmoins le nom de *Germanus* (3). Ne doit-on pas l'attribuer à *Posthume*, un des trente tyrans, surnommé l'*Hercule gaulois*, et dont le nom était très-populaire, parce qu'il préservait la Gaule des *Allemands*? Il avait pris le titre de *Germanus* ou *Germanicus Maximus*, à cause de la gloire qu'il avait acquise dans ses expéditions contre les Germains.

Nous allons indiquer par siècles, à partir de la domination romaine dans les Gaules, les médailles provenant des fouilles suivies avec un intérêt si persévérant par la Commission (4).

(1) Une fibule ronde, ornée de trois dauphins, a été aussi trouvée dans les fouilles (voir pl. XIII, fig. 6).— (2) Note de M. Vallot, aux Comptes rendus.

(3) Rapport de M. Prisset à la Commission, le 2 mai 1853.

(4) Les monnaies décrites ici ont été envoyées à la Commission, par M. Coutan, au fur et à mesure de leur découverte, et ont été déterminées par la Commission elle-même, ou par ses numismates, ainsi que les Comptes rendus, auxquels nous avons soin de renvoyer, en font foi (voir le procès-verbal de la Commission, du 15 mars 1853).

Toutes les médailles qui ont été proposées depuis par des chercheurs avides ou étrangers aux fouilles ont été réjetées, comme n'offrant pas une certitude suffisante de leur origine.

PREMIER SIÈCLE.

Trois médailles d'Auguste. M. B. (1) — Une médaille d'Auguste. P. B. (2) — Une médaille d'Auguste. M. B. (3) — Une médaille d'Antonia Augusta, fille d'Auguste et femme de Tibère. M. B. — Deux médailles de Claude. M. B. (4) — Une médaille de Néron. M. B. (5) *Cæs. Aug. Nero.* — Deux médailles de Victoria. M. B. — Une médaille du temple de Janus en argent (6) : PACE P. R. (*perpetuâ recuperatâ*). TERRA MARI QVE IANVM CLAVSIT. (Rare.) — Une médaille de Vespasien. M. B. (7) — Deux médailles de Domitien (frustes). M. B. (8)

DEUXIÈME SIÈCLE.

Une médaille de Trajan. M. B. (9) — Cinq médailles d'Adrien, dont trois M. B. (10) et deux G. B. — Trois médailles d'Antonin (frustes). M. B. (11) — Une médaille de Faustine. P. B. — Trois médailles de Marc-Aurèle. M. B. (12) — Une id. CONCORDIA.

(1) Compte rendu des travaux de la Commission, t. 2 des Mémoires, p. 54, fouilles de 1846.

(2) *Id., ib.* — (3) *Id.*, t. 3, *ib.*, p. 33.

(4) *Id.*, t. 2, *ib.*, p. 54. Une de ces médailles a été trouvée dans les dernières fouilles de 1853.

(5) *Id.*, t. 3, p. 33. — (6) *Id.*, *ib.* — (7) *Id.*, t. 2, p. 54.

(8) L'une de ces médailles provient des fouilles de 1853. — (9) *Id.*

(10) Une seule provient des fouilles de 1853, et les quatre autres des fouilles antérieures (voir aux Comptes rendus de la Commission, t. 3, p. 33).

(11) Comptes rendus, t. 2, p. 54 et t. 3, p. 33. Une de ces médailles a été trouvée dans les fouilles de 1853.

En outre, une belle médaille d'or d'Antonin a été trouvée au plateau des *Replats-Nets* ou *Tête-de-Cheval*, de l'autre côté et à peu de distance du talus des fortifications, à l'aspect du *sud*. La légende porte ANTONINUS. AUG. PIUS. Au revers, on lit ces abréviations : TR. PO. COS. IIII (*tribunitia potestate*, consul pour la 4e fois). — C'est M. Gontard, pharmacien à Châtillon, qui possède cette médaille.

(12) Comptes rendus, t. 3, p. 33. — Fouilles de 1846 et 1853. — Une de ces médailles a été trouvée dernièrement en nettoyant les thermes. Trois autres, mais méconnaissables à cause de leur trop grande oxydation, ont été trouvées de la même manière.

P. B. (les deux empereurs Marcus-Aurelius et Lucius-Verus). — Une médaille de Commode. G. B. (1)

TROISIÈME SIÈCLE.

Une médaille d'Alexandre-Sévère. M. B. (2) — Une médaille de Gordien. G. B. (3) — Une médaille de Philippe. M. B. — Une médaille de Licinius Valerianus (billon), APOLLINI PROPUGNATOR. — Une médaille de Gallien. P. B. (4) — Une médaille de Salonina Augusta (femme de Gallien). M. B. — Une médaille de Claude le Gothique (fruste). M. B. — Une médaille de Posthume (un des trente tyrans), billon. IMP. POSTUMUS. PP. AUG. Au revers, une femme debout, armée d'une lance, avec cette légende: PROVIDENTIA AUG. (5) — Deux médailles de Victorin (un des trente tyrans). M. B. (6) — Cinq médailles de Tetricus (un des trente tyrans). P. B. (7) — Une médaille de Probus. M. B.

QUATRIÈME SIÈCLE.

Une médaille de Constantin. M. B. (8) CONSTANTINUS MAGNUS MARTI PATRI CONSERVATORI (rare).

MURAILLES D'ENCEINTE, PORTES DE VILLE ET VOIES QUI Y VENAIENT ABOUTIR.

Ce n'est pas seulement pour les thermes que l'observateur trouve les choses d'accord avec les descriptions de Vitruve, mais aussi pour l'enceinte des murailles et pour le système de défense de la place. Ainsi la ville, trop abordable au *sud* par un second pla-

(1) Comptes rendus, t. 2, p. 54.
(2) Rapport de M. Prisset à la Commission, le 2 mai 1853.
(3) Fouilles de 1853. — (4) *Id.*
(5) C'est une allégorie de la Gaule, sauvée par Posthume de l'invasion des Germains.
(6) L'une provient des fouilles de 1846, et l'autre de 1853.
(7) Comptes rendus de la Commission, t. 2, p. 54, et Rapport de M. Prisset, du 2 mai 1853.
(8) *Id.*, t. 3, p. 33.

teau (1), avait été défendue de ce côté par une tranchée pratiquée dans le vif de la roche, et par des terrasses (2) en dedans des murailles. Il y a là, en effet, une telle accumulation de décombres, que la première idée qui vient aux visiteurs est celle qu'une forteresse existait en cet endroit. On est porté aussi à voir dans l'axe du chemin vicinal actuel le lieu d'une porte d'entrée de ville; mais les fouilles ont détruit ces illusions: on reconnaît, en effet, au-dessous de ces amas pierreux, derniers vestiges des ter-

(1) C'est le plateau des *Replats-Nets*, qui, tout en se déprimant, est une continuation de notre colline. Il y avait sur ce plateau des *villa*, et non pas une seconde ville, qui avait remplacé la première après sa ruine, comme on s'est plu à le croire. C'est dans le lieu occupé par une de ces *villa*, lieu connu sous le nom de *la Bergerie*, qu'on a trouvé une médaille d'or d'Antonin le Pieux.

(2) Voici un passage très-curieux, emprunté aux Mémoires inédits de Delamothe, historien châtillonnais (p. 234) : « On distingue encore les restes d'un camp et *de l'enceinte e la ville*, vers l'extrémité de la pointe d'une montagne, sur la rive gauche de la rivière de *Laignes*, et à l'ouest de Vertaut, au pied de laquelle montagne ce village est situé. Il était fortifié par la nature à l'*est*, au *nord* et à l'*ouest*, la montagne étant fort escarpée de ces trois côtés. Néanmoins il est à présumer qu'au dessus de cette montagne *on avait élevé un épaulement dont le parapet était palissadé et fraisé* (garni de pieux) *pour en rendre les approches plus difficiles;* mais il n'en paraît maintenant aucun vestige.—*Le terrain étant ras au sud, on s'était servi de l'art pour le fortifier*, en y faisant un grand fossé ou retranchement qui va de l'*est* à l'*ouest :* ce qui, au reste, est de la largeur de treize à quatorze toises. Il y a des endroits plus larges de quelques toises, vers la partie de l'*ouest*. Sa longueur est d'environ cent toises; mais l'escarpe et rempart se prolongent à plus de soixante toises en tournant à l'*ouest*. L'escarpe, y compris le parapet ou épaulement, a vingt-cinq et, en quelques endroits, jusqu'à quarante-cinq à cinquante pieds de hauteur. Ce rempart doit avoir été beaucoup plus élevé, parce que le dessus du parapet est labouré : ainsi les terres, avec le temps, sont descendues à douze et quinze pieds de profondeur. La hauteur du rempart, du côté du *camp*, est encore, en plusieurs endroits, de douze à quatorze pieds. »

Les *terrasses*, dit Vitruve (liv. I, c. 5), ne sont nécessaires (et c'est justement le cas de notre colline à cet aspect du *sud-ouest*) que lorsque les assiégeants ont une éminence très-rapprochée des murs sur lesquels ils peuvent s'avancer de plain-pied. — Les assiégés cherchaient à éloigner les assiégeants des remparts à coups de traits. Cela s'appelait : *Nudare muros propugnatoribus* (Salluste, Jugurtha, 57). — L'objet principal était de défendre l'approche des murailles : *Mœnibus appropinquare prohibebant* (Cæsar de Bell Gall. VII, 22).

rasses de défense, une belle muraille en pierres sèches, de moyen appareil, existant, sur une longueur de 45 ou 50 mètres, du *sud* à l'*ouest* (1); entre cette muraille et une autre, de dimension à peu près semblable, qui reparaît en suivant le périmètre de la colline à l'*ouest*, est une dépression sensible du sol et un espace libre qui fait toucher du doigt une entrée véritable tout à fait au *sud-ouest* de la colline. Cette entrée de ville s'annonce d'elle-même par la facilité de la rampe à gagner le chemin de ceinture.

Une particularité de la muraille d'enceinte est d'être percée, à des intervalles de 3 mètres (2), d'un premier rang de trous de 40 centimètres de hauteur sur 30 de largeur; un deuxième rang alterne avec le premier. Ces ouvertures, plus rétrécies à leur partie inférieure, vont en s'évasant vers leur partie extérieure (3). On a encore trouvé scellés à quelques-unes d'elles des morceaux d'une tige de fer de la longueur de ces ouvertures. Ces tiges de fer sont, pour la plupart, tordues et oxydées au dernier degré (4).

(1) Voir pl. II, n° 1, à l'extrémité sud du chemin des *Lansuines*, le trait noir qui descend du *sud* à l'*ouest*.

(2) Il n'y a pas toujours une grande régularité dans l'intervalle de ces trous des remparts. Certains d'entre eux sont un peu plus rapprochés les uns des autres, et les assises ou faîtières présentent tantôt un seul moellon, tantôt deux.

(3) Voir pl. IV, fig. 3.

(4) Pl. XII, fig. 4.— « Les murailles des villes gauloises, dit Rollin (Histoire romaine, t. 13, p. 215), étaient formées de grosses et longues pièces de bois, et de pierres de taille posées alternativement les unes sur les autres. César loue cette construction, en ce que la pierre résiste au feu, et le bois au bélier. » — Or nos ouvertures n'auraient-elles point servi à assujettir des pièces de bois posées horizontalement, soit pour former les terrasses dont nous avons parlé, soit pour être là une partie constituante de la muraille elle-même? Dans ce cas, les tiges de fer auraient fixé ces pièces de bois dans les ouvertures dont il s'agit. — Il faut se rappeler à cette occasion le passage suivant de César (*de Bell. Gall.*, *liv.* VII, c. 23, *édit. Panckouke.*) : « Voici quelle est à peu près la forme des murailles de toutes les villes des Gaulois : Des poutres sont posées en longueur, à la distance de deux pieds; elles sont liées en dedans par des traverses et remplies de terre. Les intervalles sont, sur le devant, revêtus de grosses pierres. A ce premier rang, ainsi formé, on en ajoute un second, gardant toujours les mêmes intervalles, de manière que les poutres ne se touchent point, et soient supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est

On suit, pour ainsi dire, sur une espèce d'arête circulaire de la colline, les vestiges de la muraille d'enceinte, et il ne faudrait pas creuser à une grande profondeur pour la découvrir tout entière avec ses tours (1). Nous avons déjà trouvé les substructions de l'une d'elles, qui a été ci-dessus l'objet de notre examen (2).

Un pan de murailles de 25 mètres de longueur fait suite à cette tour; et, après un léger intervalle occupé par des amas de décombres, on en retrouve un autre pan de 30 mètres. Celles-ci sont mieux conservées et plus hautes que les précédentes, et elles ont offert trois rangs d'ouvertures armées de la pique ou barreau de fer (3). Tout ce rayon *ouest,* jusqu'au contour *nord,* n'offre pas d'entrée de ville, parce que le chemin de ceinture aurait été une bonne partie de l'année inabordable à cause des eaux venant, des versants des collines opposées, baigner le pied de la colline en cet endroit. Une telle situation pouvait servir à la défense de la ville, concurremment avec le secours des eaux de la fontaine *Jouvence* (4).

Une dépression de terrain, semblable à celle que nous avons remarquée au *sud-ouest,* se trouve également au *nord.* Là aussi est une porte d'entrée de ville, et l'on pourrait presque joindre ces deux

ainsi continué jusqu'à ce que le mur ait atteint toute sa hauteur. Ces rangs de poutres et de pierres, ainsi entrelacées en échiquier, sont, par la variété même, assez agréables à l'œil, et ils ont surtout de grands avantages pour la défense des places : la pierre les défend du feu, et le bois, des ravages du bélier; les poutres ont ordinairement quarante pieds de long, et, attachées, en dedans, l'une à l'autre, elles ne peuvent ni se disjoindre ni se rompre. » (*Traduction de M. Artaud.*)

(1) Les tours, dit Vitruve (loc. cit.), doivent s'avancer hors des murs, afin que, lorsque les ennemis s'en approchent, celles qui sont à droite et à gauche leur donnent dans le flanc.

(2) Voir pl. II, fig. 16.

(3) Voir nos 16 et 1, à la suite de la tour carrée, pl. II.

Hors de l'enceinte, et à peu de distance de ces murailles, on a trouvé de nombreux débris d'os d'animaux.

(4) Voir pl. I, où cette fontaine est figurée au *nord.*— C'est à l'affluence des eaux venant de divers points baigner le pied de la colline à l'*ouest,* que sont dus à cette partie de la contrée les dénominations de *Port* et de *Bois-Flotté.*

points par une diagonale passant sur le plateau. Là encore, à cette porte du *nord*, recommence une pente douce qui contournait une partie de la ville (1).

Tout le contour *est* se défendait par sa position naturelle, soit par des roches à pic (2), soit par un versant très-abrupte au *sud-est*. C'est à cet aspect, et un peu avant le contour *sud*, qu'était la troisième entrée de ville. Il est impossible de s'y méprendre : car sur une longueur assez considérable, à partir de l'angle d'un talus qui est dans l'axe du clocher de Vertaut, les champs forment comme une rampe dessinant presque encore la voie publique; et la roche, au point où aboutissent ces champs (3), a été aplanie, pour être de niveau avec le chemin de ceinture qui descend en pente douce sur le village.

Non loin de ce chemin, et sur le plateau des *Replats-Nets*, on a trouvé assez de vestiges d'os humains pour faire supposer que là était le champ du repos (4).

Après avoir rendu compte de la ville, il faut bien aussi l'étudier dans ses rapports extérieurs. A cet égard, la première pensée qui préoccupe l'esprit est celle des voies romaines. Nous allons donc essayer d'en rendre compte (5).

(1) Il est impossible de ne pas être frappé ici de l'accord avec les théories de Vitruve : « Il faut que les chemins qui vont aux portes ne soient pas droits, mais qu'ils tournent à gauche de la porte; car, par ce moyen, les assiégeants présenteront à ceux qui seront sous la muraille le côté droit qui n'est point couvert du bouclier. » (*Vitruve, livr.* 1, c. 5.)

(2) Au nord-est.

(3) A 200 pas environ de la croix qui est vis-à-vis le chemin des Lansuines, à l'aspect du sud.

(4) On sait qu'une loi romaine prohibait l'inhumation dans l'intérieur des villes : « *In urbe ne sepelito.* »

(5) M. Faucher, maire de Vertaut, et M. Gallereux, médecin à Laignes, ont donné sur les voies romaines des indications utiles. M. Faucher a fait, avec M. Coutan, plusieurs recherches couronnées de succès. La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or croit devoir remercier ici M. Faucher et M. Gallereux.

De la porte du nord dépendaient trois chemins : le *premier* (1) laisse voir un tronçon près de la fontaine *Jouvence*, et un autre vis-à-vis la ferme de *Belle-Raie*. Il va rejoindre à la hauteur de Beauvoir une grande voie (2) venant de Saint-Florentin (*Eburobriga*), laquelle, traversant Molesmes, venait toucher, à Etrochey, celle d'Auxerre à Langres.

Le *second* (3), partant en droite ligne de la porte du *nord*, traversait la *Laignes* au *gué pavé* (4), coupait, près du bois des Moines, la grande voie de Saint-Florentin, déjà décrite par nous, et allait dans la direction des Riceys. Un titre de 1580 lui donne le nom de voie de *Brienne*, et on lit dans les Eclaircissements de l'abbé Lebeuf, t. 1, p. 85 : « Il y a un canton du diocèse de Troyes qui s'appelle de *Brienne*, et qui est d'une assez grande étendue pour former le district d'un des archidiaconés. »

Le *troisième* (5) faisait un léger coude pour arriver à la porte du *nord*. La *rudération* se fait remarquer presque au sortir de la ville, vers le vieil étang, et au pied de Molesmes où ce chemin coupe la grande voie de Saint-Florentin.

En poursuivant au delà de Molesmes, et à un kilomètre environ de cette localité, est un champ de sépulture d'une forme circulaire et bombée comme un *tumulus*. Le mur de ce champ est fait pour ainsi dire avec les débris de ces tombes (6). Il n'y a que des fouilles qui puissent permettre de se prononcer sur le caractère de ces sépultures ; mais ces fouilles sont encore à faire.

Deux tronçons de cette même voie se remarquent dans les bois de *Ferrière*. Près de celui qui est plus intérieur dans la forêt, est un autre champ de sépulture, indice presque toujours sûr d'une

(1) Pl. I, n° 8. — Ce chemin, en touchant, près de la *Grosse-Pierre*, l'angle *nord-ouest* de notre colline, en suivait la rampe et le contour jusqu'à la porte du nord.

(2) Pl. I, n° 9. — (3) *Id.*, n° 1.

(4) Deux tronçons se font remarquer en cet endroit : l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche de la Laignes.

(5) Pl. I, n° 2. — (6) Compte rendu du 14 août 1849, p. xxvi.

voie romaine (1). On a trouvé à moins de deux kilomètres de ce champ de sépulture une amphore remplie de cent dix médailles de bronze argenté; une seule était en argent (2). Ces médailles offrent les mêmes effigies d'empereurs que celles provenant des fouilles de la colline (3) : seulement on remarque que les monnaies de Marcus Julius Philippus y abondaient. On sait que vers le milieu du IIIe siècle (de 247 à 249), cet empereur, ayant repoussé sur le Danube une invasion de barbares qui menaçaient les provinces occidentales, pouvait bien, à ce titre, avoir conquis sa popularité dans les Gaules.

La porte du sud-est était dans l'axe du clocher de l'église de Vertaut. Deux chemins y tendaient, non pas en droite ligne, mais par la rampe ou chemin de ceinture auquel ils aboutissaient, l'un à l'*est* et l'autre au *sud-est*. Le premier conduit à *Latiscum* (4) : deux fragments notables en ont été reconnus sur la lisière du bois de *Ferrière*. Près du tronçon le plus rapproché de *Latiscum*, ce chemin est coupé par la voie de Saint-Florentin, qui, de ce point d'intersection au pont d'Etrochey, forme une chaussée très-remarquable et bien connue dans le pays sous le nom de *route de César* (5). L'entrée de ville était entre nos deux chemins en question. Celui au *sud-est* (6) a, sans contredit, le plus de droits à notre

(1) Et réciproquement, pourrions-nous dire : car on sait que les Romains et les Gallo-Romains ensuite enterraient leurs morts sur la lisière des chemins.

(2) Voir l'emplacement à la pl. I, à l'extrémité *nord-est* du bois de *Ferrière*.—Voir aussi au Compte rendu du 14 août 1848, p. III.

(3) Ce sont des Antonin, des Philippe, des Gordien, des Valérien, etc.

(4) Pl. I, n° 3.

(5) Quand on va encore aujourd'hui d'Etrochey à Molesmes, on suit cette voie qui, passant au pied de l'ancienne forteresse de Latiscum, longe le bois de Vesvre, et laisse *une levée inculte* à travers la campagne de Bouix. Elle est très-distincte vers les hauteurs et dans le voisinage de fermes du nom de *Belair* et de *Cœur-d'Acier*.

(6) Pl. I, n° 4. — Ce même chemin est coupé à la hauteur du *Champ-de-la-Bataille* (voir pl. *id.*, n° 10) par une voie de Tonnerre à Latiscum, dont un fragment bien conservé se remarque dans le bois de *Maulne*, et trois autres dans la campagne. Le dernier, sur la rive gauche de la Laignes, près du moulin, se nomme le *Gué-Ferré*.

attention par les nombreux vestiges historiques qui se révèlent sur son parcours.

Tout en quittant le plateau des *Replats-Nets*, et sur la rive droite de la *Laignes*, on rencontre un tronçon important de ce chemin. Plus loin, et en se rapprochant de *Larrey*, on arrive à une contrée dite le *Champ-de-la-Bataille*. Ce nom traditionnel repose sans aucun doute sur les nombreuses découvertes d'armes et d'ossements qu'on y fait journellement (1). Ce chemin, à la hauteur du village de *Bouix*, coupe la grande voie d'Auxerre à Langres, à deux ou trois cents pas d'un *tumulus* qui a occupé tous les historiens et archéologues de la Bourgogne (2). Un intérêt aussi général doit, ce nous semble, s'accroître bien plus encore depuis qu'on a trouvé dans les champs voisins de ce *tumulus* douze belles médailles en argent (3, de moyen module, et dont neuf, se rattachant aux familles consulaires contemporaines de César, témoignent bien hautement par là du rôle que jouait notre contrée aux premières époques de la conquête romaine. *Ces médailles* sont trop intéressantes pour que nous ne nous croyions pas obligés de les mentionner au moins dans les notes qui accompagnent et expliquent notre texte (4).

(1) Des fouilles dans ce champ seraient fort utiles.

(2) Voir pl. I, ce tumulus qui, sur notre carte, forme le sommet d'un triangle dont la base s'étendrait de Bouix à Cerilly.

(3) Elles avaient été apportées à M. Mariotte père, président du tribunal civil de Châtillon, et c'est M. Mariotte fils, aujourd'hui maire de la ville de Châtillon, qui en a fait un gracieux don à la bibliothèque.

(4) 1. *Famille Claudia.* —Tête laurée et une lyre à gauche; grénetis au revers. Champ de la médaille occupé par Diane, portant une torche de chaque main. Pourtour ayant pour légende: *C. Clodius.* D'après *L. Patin*, ce Clodius aurait été un administrateur de la monnaie à l'époque du triumvirat de César, Pompée et Crassus, 56 ans environ avant J. C.

2. *Famille Lucretia.* — X, signe du denier Romain. Tête de femme, radiée; au revers, un croissant avec sept étoiles. Le mot TRIO au champ supérieur, et le mot LVCRETI à la partie inférieure. — Cette médaille a eu sans doute pour objet un hommage à l'agriculture ou la consécration d'une origine : car on trouve dans L. Pa-

A partir de ce *tumulus*, qui vraisemblablement bornait le ter-

tin, et d'autres auteurs, que le mot TRIONES signifie *bœufs de labour*. Ce nom était donné par les paysans romains aux sept étoiles de la *petite Ourse*. — On trouve dans l'Encyclopédie méth. (Antiq., t. 5, p. 704), que TRIO est le surnom de la famille LVCRETIA.

3. *Famille Marcia.* — Tête couronnée et bâton augural par-derrière, avec cette légende : ANCVS. — Au revers, un cheval excité par un chien, et portant un cavalier, avec cette légende : L. PHILIPPVS. Le tout forme un monument équestre, placé sur un aqueduc, dans l'intervalle des arches duquel se lit le mot AQVA, accompagné de M, c'est-à-dire AQVA MARCIA, eau fournie par les soins d'*Ancus Marcius*. Les numismates et L. Patin, entre autres, ont pensé qu'en faisant frapper cette médaille, *L. Philippus* a voulu exprimer sa descendance d'Ancus Marcius, auquel Rome a dû les premiers aqueducs qui aient amené l'eau du Tibre dans les divers quartiers de Rome. Ils conjecturent que cette médaille a été frappée vers 537, lorsqu'un membre de sa famille, ou lui-même, était préteur.

4. *Famille Plancia.* — Tête couverte d'une coiffure en forme de carène, et accompagnée de cette légende : CN. PLANCIVS. AED. CVR. S. C., c'est-à-dire Cn. PLANCIVS *Ædilium curator, Senatûs consulto.* — Au revers, un cerf, un arc et autres attributs de l'édilité ; car parmi les attributions de ces édiles étaient compris les jeux solennels, la chasse, les combats de gladiateurs, etc. *Ædiles enim* (*Cicer., lib.* III, *de legibus*) *curatores erant ludorum solemnium in quibus, præter alia, venationes et gladiatorum munera exhibebantur.*—Sous le consulat de *L. Domitius Ahenobarbus et d'App. Cl. Pulcher*, l'édilité fut sollicitée par Plancius. Ayant été accusé de brigues, ce dernier fut défendu par Cicéron, dans le discours intitulé *Pro Cn. Plancio ;* et c'est pour honorer le souvenir de l'édilité de Cn. Plancius, que le sénat permit, par un décret, que la médaille fût frappée. Cette édilité date de l'an 699 de Rome.

5. *Famille Papia.* — Tête de Junon, couverte d'une peau de chèvre. Au revers, *Pégase* remplit le champ de la médaille; plus bas, un vase. A l'exergue, on lit : L. PAPI en monogramme. — L'effigie de Junon Protectrice, *Junonis Sospitæ*, qui était adorée à *Lanuvium*, indique que la famille *Papia* était originaire de cette ville.

6. *Famille Pinaria.* — X. Signe du denier romain. Tête casquée avec des ailes ; au revers, un bige entraîné avec rapidité. L'aurige ailé tient d'une main une couronne, et de l'autre les rênes des coursiers : c'est une allégorie de la victoire. Au bas et dans le champ se lit : NAT, et à l'exergue, ROMA. — Il s'agit ici, selon Papin, d'un *Pinarius* qui portait le surnom de *Natta*. Cicéron en parle comme d'un jeune homme d'une haute naissance. C'est le même que César, dictateur, établit son héritier pour un quart avec Q. Pedius, comme le rapportent Suétone, Appien et Dion. Tacite fait aussi mention d'un Pinarius Natta, client de Séjan, sous le règne de Tibère.

7. *Famille Rubria.* — Tête laurée d'un vieillard, avec barbe épaisse; par-derrière

. ritoire de deux peuplades gauloises (1), le chemin continue dans la

est un trident avec cette légende : DOS. SEN. en monogramme, c'est à-dire *Dossenus Senior*. Au revers, un quadrige et un char appelé par les Romains *thensa*, lequel servait pour porter les statues des dieux. Une Victoire est penchée sur le char, et porte une couronne.—A l'exergue, on lit : L. RVBRI. — Appien (liv. I, des Guerres civiles) cite ce L. Rubrius Dossenus comme un partisan de Pompée. Plutarque dit que ce même personnage avait été préteur en Macédoine. Il fut un de ceux que César fit venir en sa présence pour les garantir des outrages des soldats, et qu'il renvoya sains et saufs (*incolumes*). Il perdit apparemment la mémoire de cet acte de clémence, si, comme le dit Appien, il fut du nombre des conspirateurs qui attentèrent à la vie de César.

8. *Famille Serveilia.* — Tête casquée, et, par-derrière, une couronne avec un X traversé par un trait. Au revers, deux cavaliers, dont les lances se croisent; à l'exergue, on lit : C. SERVEILI. M. S. —D'après l'opinion de Patin, un des deux cavaliers serait *C. Serveilius Ahala*, maître de la cavalerie, lequel, par l'ordre du dictateur *Q. Cincinnatus*, tua MELIVS, soupçonné d'aspirer à la tyrannie. M. Serveilius, fils de C. Serveilius, aurait fait frapper cette médaille pour perpétuer, dans sa postérité, la mémoire de son ancêtre, et pour témoigner de sa haine traditionnelle contre la tyrannie. On le compte en effet, ajoute Patin, parmi les conspirateurs et les assassins de César.

9. *Famille Vibia.*—Tête de vieillard barbue; à la légende : C. PANSA; au revers, deux mains unies; un caducée, symbole de paix, occupe verticalement le champ, et une autre légende porte ALBINVS. BRVTI. F. Ce fils de Brutus a sans doute fait frapper cette médaille en l'honneur de *Caius Vibius Pansa*, qui avait été envoyé par le sénat pour délivrer *D. Brutus*, assiégé dans Modène par Antoine.—Le signe de confraternité exprime la façon d'agir de Pansa, qui ne cessa d'exprimer des idées de concorde entre les partis, et alla, dit Cicéron, jusqu'à consentir que le meurtre de César demeurât sans vengeance.

10. *Médaille impériale* avec cette légende : AVGVSTVS. TI. CÆSAR. DIVI AVG. F. — Au revers, un personnage assis sur une chaise curule, tenant un rameau d'une main, et de l'autre une baguette ou une lance. On lit au revers : PONTIF MAXIMVS.

11. *Autre médaille impériale.* Tête laurée avec cette légende : AVGVSTVS DIVI F. Au revers, une statue équestre avec les attributs de la puissance (le faisceau). A l'exergue, on lit : AVGVS. P. *Augustus Pius.*

12. *Médaille votive.* Tête nue avec cette légende : AVGVSTVS. DIVI F. Au revers, le champ représente un taureau dans l'attitude du combat, et à l'exergue, on lit : IMP. V.

Nota. Non-seulement nous devons la communication de ces médailles à l'obligeance de M. Chaillier, bibliothécaire à Châtillon, mais encore c'est avec son aide que nous les avons déterminées.

(1) C'était l'opinion du docte M. Bourée, et cette opinion est reproduite en ces

direction du *Castrum castellionense* (1) où il vient aboutir.

De la porte du sud-ouest partaient deux chemins : le *premier* (2) traverse tout le plateau situé au *sud* de notre colline, où des substructions annoncent çà et là quelques métairies ou villa. Un tronçon de cette voie a été reconnu vers un lieu nommé *Tête de Cheval;* un autre à deux kilomètres plus loin, et enfin un troisième non loin de *Griselles* (3). Ce chemin ne s'arrête pas à Laignes, ni à Balot; il continue par Puits et Savoisy jusqu'à Alise, et c'était la voie la plus directe pour les communications de notre ville avec cette cité de premier ordre.

Le *deuxième* chemin de la porte du *sud-ouest* (4) laisse voir encore à des intervalles peu éloignés, trois remarquables tronçons.

termes dans l'histoire de Châtillon de M. G. Lapérouse (t. I, p. 30) :

« La situation de la butte de Cerilly, sur les confins des *Lingons et des Eduens*, fait croire à M. Bourée que ce n'est autre chose qu'une marque de délimitation entre ces deux nations, de même que la motte de *Gurgy* qui séparait cette commune de celle de *Sassenay;* et de même que les monticules de *Champignat,* au nombre de quatre, qui servaient de limites entre le *duché et le comté* de Bourgogne. » — Cette opinion doit prendre aujourd'hui d'autant plus de consistance, que la butte, fouillée dans tout son diamètre, n'a laissé apercevoir aucune trace de squelettes ni de tombeaux.

(1) Vraisemblablement les Romains occupaient alors la position du *Castrum castellionense.* Des vestiges de voie romaine qui se remarquent, du nord au sud, entre *Cerilly* et *Sainte-Colombe,* aux environs d'une ferme appelée la *Fourtelle* (Mém de De La Mothe, p. 196), paraissent être la continuation de la voie (pl. I, n° 4) qui nous occupe. Ne serait-ce pas aussi la même qui, au sortir du *Castrum castellionense,* se dirigeait vers un lieu appelé aujourd'hui *La Borde* (lieu où l'on voit un beau tronçon de cette voie), pour gagner le village de *Nod*, et pour conduire jadis les Gallo-Romains dans les villes alors florissantes de *Pseudunum* et *Bremur,* placées tout à fait dans cette direction ?

(2) Pl. I, n° 5. — Nous ne parlerons pas d'un troisième chemin, signalé comme venant de Tonnerre (pl. *id.*, n° 7). Il n'a pu être assez étudié encore.

(3) *Griselles, Villedieu,* et autres localités, confinant à la fois avec les Eduens et avec les Lingons, ont causé diverses indécisions relativement à l'autorité civile ou ecclésiastique à laquelle ces lieux ressortissaient. On voit, dans le mémoire de De La Mothe, p. 70, que la terre des Riceys, sise dans la même contrée, relevait de l'évêché de Chalon-sur-Saône.

(4) Pl. I, n° 6.

Il se dirigeait sur Channay et Sennevoy, et de là, d'après M. Coutan, il conduisait à Hermand'hal, ville ruinée dont le souvenir est encore traditionnel dans la contrée où est placé *Nuits-sous-Ravières*.

La voie d'*Augustobona* (Troyes), qui coupe du *nord* au *sud* la forêt de *Maulne* et se rend à *Sennevoy*, n'est, pour ainsi dire, qu'indiquée ici (1), et demanderait une étude longue et difficile à cause des détritus des forêts qui ensevelissent son parcours. Il semble que les mots latins *Senex via* (vieux chemin), appliqués à un bourg traversé par cette voie, annoncent une direction primitive, que d'autres voies postérieures et plus directes auraient supplantée.

OPINION DES AUTEURS SUR LE NOM ET SUR LA DURÉE DE CETTE VILLE.

Dans aucun historien du moyen âge on ne trouve d'indications sur la ville qui couronnait la colline de Vertaut. Il faut aller jusqu'à la deuxième moitié du XVII^e^ siècle pour en rencontrer la première trace, et c'est dans un manuscrit de la collection de Philibert Delamarre (2) qu'il faut la poursuivre. Ce savant et laborieux magistrat au parlement de Bourgogne avait pour collaborateur Jacques Vignier, de Bar-sur-Seine, recteur de l'ordre des Jésuites à Dijon (3). Le temps manqua à ce dernier pour réunir d'immenses documents sous le titre de *Décade historique du diocèse de Langres*, et il les résuma dans un petit volume intitulé *Chroniques Langroi-*

(1) Pl. I, n° 2. — Avant de prendre congé de notre lecteur, en ce qui concerne les voies romaines, nous voulons encore lui faire remarquer combien la direction de ces voies est conforme aux théories militaires exposées par Vitruve. En effet, dans les huit chemins qui aboutissaient à la ville, il y en avait tout au plus deux qui arrivassent en droite ligne aux portes. Il fallait suivre la rampe et les contours, nécessité très-défavorable à des assiégeants plus exposés par là aux traits lancés des tours et des remparts. La voie n° 4 venait aboutir à égale distance de la porte du *sud-ouest* et de celle du *sud-est*.

(2) Bibliothèque impériale, n° 10396.

(3) Il était de la même famille que l'historiographe de France, Nicolas Vignier, et il est mort à Dijon en 1670.

ses (1). Voici ce qu'on lit sur la fin du premier chapitre où il s'agit de la *période romaine* : « *Lansuinium ad Lagnim fluvium anno* 269, *aut.* 270, *arcem firmissimam deletam fuisse, ex ruinis, nummis ibi repertis, et aliis conjecturis, opinamur* » (2). Mais dans ces documents destinés à la décade, et reproduits au manuscrit Delamarre (3), J. Vignier est plus explicite encore, et voici ses paroles : « J'ai grande opinion que ce fut du temps d'Aurélien et de Probus qu'arriva le siége, la prise et la reddition de l'ancienne ville de *Lanssuine,* au voisinage ou au pays des Ambarres (4), etc. Cette place est sur une montagne assez élevée, à deux petites lieues des Riceys, sur la petite rivière de Laignes qui sépare le Tonnerrois du Laçois, et de laquelle rivière on croit qu'elle a été nommée Lan-sur-Laignes, et par corruption *Lansuine.* La place était forte et inaccessible de tous côtés, et on n'y pouvait aborder que par le chemin de Montbard qui est à son midi, *étant, de ce côté, les derniers vestiges de murailles* (sic). C'est un fossé assez large, et on y trouve des médailles d'Auguste, en bronze, au milieu des ruines, et mille petites *antiquailles.* »

Philibert Delamarre était aussi en rapport archéologique avec *Camusat,* chanoine à Troyes, et auteur d'un livre sur les antiquités troyennes (5). Ce dernier savant n'est pas très-sûr : il confond, sur ouï-dire, *Latiscum* avec le *Lansuine* de Vignier (6).

(1) Chronicon Lingonense.

(2) D'après les ruines, d'après les médailles qu'on y a trouvées, et d'après d'autres conjectures, l'abbé Lebeuf ne diffère pas d'opinion avec Vignier sur l'époque où cette ville a pu être détruite.

(3) T. 2, deuxième partie, p. 51 et suiv., ch. VII des *Ambarres,* etc.

(4) On voit que Vignier déplaçait les *Ambarres* de la position que les géographes et les historiens leur assignent. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette question.

(5) *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ Diœcesis,* in-12, 1610.

(6) On peut le voir par ce passage du *Promptuarium* : « *Monuit me vir eruditus* Latisconem *montem esse qui Gallico vocabulo* Lansuine *indigitatur; quinque et decem leucis a Tricassina civitate distat, tribus vero a Cœnobio Molismensi, in cujus montis vertice olim munitissimum castellum extructum erat quod ante annos multos funditus dirutum et solo adæquatum est,* etc. »

L'abbé Lebeuf, historien éminemment judicieux, critique non-seulement Camusat d'avoir fait cette confusion, mais il critique aussi quelques savants de la ville de Troyes, lesquels, ne trouvant point ce *Lansuine* de Camusat à une distance suffisante, croyaient que *Latisco* devait être le bourg de Laignes (1). Quant à lui, avec sa sûreté de vue habituelle, il désigne notre colline par ces mots : « On voit à une petite demi-lieue de Molesmes, du côté du couchant d'hiver, une colline qui est fort escarpée du côté d'orient et du midi, sur laquelle a été bâtie autrefois une petite ville. Les gens du pays disent qu'elle se nommait *Lan-sur-Laigne*, etc. Le père J. Vignier l'appelle sans façon *Landunum ad Lagnim fluvium, sive Lanssuinum*. Comme j'ai été sur les lieux, je me suis convaincu par mes yeux qu'en effet il y a eu une ville sur cette éminence : on y en trouve toutes les marques, de même que dans les champs de l'ancien Autun ; et il s'y rencontre des médailles romaines. Elle avait sept cents pas communs de long, et un peu moins de large, etc. C'était une de ces villes *de second rang*, et qui pouvait porter le nom de *castrum*. » — Jusqu'ici c'est fort bien ; mais l'abbé Lebeuf retombe à l'instant dans la faute qu'il reproche à ses adversaires, en ajoutant : « Probablement cette ville est le *Lætissium castrum*, dont M. Leblanc a produit une pièce de monnaie (2). » Dans cette confusion de noms, il s'appuie sur ce que *Ricey* et *Bagneux*, peu éloignés de la place en question, sont déclarés dans une charte du VIII^e^ siècle comme situés *in pago Lastcense* ou *Ladscense*, et sur ce que Héric, moine d'Auxerre, dit dans son premier livre des miracles de saint Germain,

(1) Lebeuf. Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France et de supplément à la notice des Gaules, t. I, p. 77 et suiv.

(2) En effet, Leblanc, dans son Traité historique des Monnaies de France, p. 134, éd. de 1690, cite un denier d'argent portant pour inscription : *Latissio Caste*. Ce même auteur avait dit, p. 127 : « Le mot *Castis*, qu'on trouve sur beaucoup de monnaies, signifie la même chose que *castellum* et *castrum*. » — A la p. 120, id., il dit encore que *castro* et *caste* ont une signification semblable.— A la table du même ouvrage, Leblanc indique que *Castis* et *caste* existent sur plusieurs monnaies, pour *castellum*.

que *Larrey* se trouve *in pago Laticensi*, etc. Mais Courtépée trouve, avec infiniment de bon sens, que l'abbé Lebeuf ne parle de tout cela qu'en hésitant (1), et lui, Courtépée, croit pouvoir dire avec plus de vraisemblance que le *pagus* dont il s'agit a pris son nom du *mont Lassois* ou *mont de Roussillon* (2), l'un étant pris indistinctement pour l'autre dans le pays et dans les chartes où l'on trouve indifféremment *comitatus Rossilionis* et *comitatus Latiscensis*.

Courtépée ajoute que ce canton est connu dès le milieu du VI^e^ siècle par la naissance de saint Valentin (*in Latiscensi oriundus*), et que le pape Eugène III l'a fait aussi connaître dans le XII^e^ siècle par la bulle de réunion de l'église (3) (*ecclesiæ montis Lassonis*) à celle de Molesmes.

Courtépée cite aussi, d'après Lebeuf, le *denier* portant pour inscription *Latissio caste;* mais ce qui a le droit de nous étonner, c'est que notre historien bourguignon ne relève pas la confusion de noms où tombe l'abbé Lebeuf à propos de cette particularité. En effet, ce denier, qui, d'après les incontestables documents fournis par Leblanc lui-même, appartient à une époque où *Lansuine* n'existait plus (4), n'a pu être trouvé que sur le *mont Lassois* et dans les ruines même du château dont parle Courtépée en ces termes : « Gérard de Roussillon est le seul comte de ce canton que l'on connaisse. Il paraît avoir pris son surnom du château qu'il avait sur le *mont Lassois* ou de *Roussillon*, et dont on trouve encore quelques vestiges. » Cette omission de la part de Courtépée n'a pas échappé à l'auteur

(1) Courtépée. Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, 2^e^ édit., t. I, p. 253.

(2) Mont où était la ville de Latiscum, ajoute-t-il plus bas.

(3) C'est l'église Saint-Marcel, qui existe encore au haut de la montagne de Vix.

(4) Nous avons vu où s'arrêtent les médailles; et, si l'on veut la moyenne des opinions des auteurs, c'est du III^e^ au V^e^ siècle que cette ville aurait disparu. On lit dans un appendice de Courtépée, 2^e^ édition, t. 4^e^, p. 757 : « La ville celto-romaine de *Landunum. Lansugne*, Lanssuine ou Lantz-sur-Laignes, fut successivement détruite par les trente tyrans au III^e^ siècle, et par les Vandales au V^e^. »

Nous discuterons un peu plus bas cette question, en la plaçant sur son véritable terrain.

de l'Histoire de Châtillon, M. G. Laperouse, qui, en parlant de l'usurpation de pouvoirs des comtes à l'époque des progrès de la féodalité (1), dit: « Ce qui est une marque non équivoque d'un grand pouvoir ou d'une audacieuse usurpation au milieu de l'anarchie de ces temps-là, les comtes avaient ou s'étaient arrogé le droit de battre monnaie (2); c'est ce que confirme une pièce frappée au château de *Latiscon*, sur laquelle on lit : *Latissio caste,* etc. »

De la Mothe, contemporain de Courtépée, et *butinant* pour l'histoire du Châtillonnais comme ce dernier butinait pour l'histoire de la Bourgogne, a laissé d'intéressants mémoires où se trouvent des documents précieux sur la question qui nous occupe. Voici ce que nous y avons lu (3): « Je crois le *pagus Latiscensis* d'une antiquité *celtique*, comme plusieurs autres, conséquemment antérieur à la conquête des Gaules par les Romains, antérieur aux premiers

(1) Histoire de Châtillon, t. 1, p. 97.

(2) L'historien de Châtillon aurait pu montrer moins d'hésitation. On connaît les ordonnances multipliées du roi Charles le Chauve pour les monnaies. « La plus ancienne (voir Leblanc, loc. cit., p. 110) fut faite dans le parlement assemblé à *Attigni* au mois de juin 854. — Une autre fut faite au parlement de *Pisles* le 7 des calendes de juillet, même année : ce sont les plus importantes. D'après les termes de la dernière, il fallait que le nom de la ville où était fabriquée la pièce de monnaie y fût exprimé : « *In medio nostri nominis monogramma, ex altera verò parte nomen* civitatis *et in medio crux habeatur*. — Le titre de *civitas* était toujours donné aux villes épiscopales; mais les autres lieux étaient nommés *vicus*, *villa*, *castrum*, *castellum*, *fiscus*, etc. (*id.*, *ib.*, p. 131). —Les deniers de Charles-le-Chauve sont fabriqués en plus de soixante lieux différents (*ib.*, *ib.*, p. 137). Pour Dijon, Charles le Chauve accorda, l'an 874, aux évêques de Langres le droit d'y battre monnaie (*id.*, *ib.*, p. 135). Il nous paraît évident que le denier cité par Leblanc, sous cette dénomination *Divioni caste* (*id.*, *ib.*, p. 129), est contemporain du denier *Latissio caste*. Comment refuser à un feudataire, comme Gérard de Roussillon, un droit qu'on accordait à beaucoup d'autres personnages de l'époque? Les meilleurs de nos historiens, ajoute Leblanc (*id.*, *ib.*, p. 135), remarquent que sous Charles-le-Simple, environ l'an 900, après la mort du roi Eudes, presque tous les gouvernements devinrent héréditaires; que ceux qui les possédaient alors s'en rendirent les maîtres, et qu'ils usurpèrent les droits royaux, du nombre desquels était celui de battre monnaie en leur nom (Voir encore le même, p. 155).

(3) P. 148. — A moins que De La Mothe n'entende par là une délimitation gallo-

évêques de Langres et à l'invasion des Francs et des Bourguignons, etc. »

« L'abbé Lebeuf (dit-il ailleurs) (1) se trompe en plaçant la ville *de Latiscum* à une demi-lieue de Molesmes, et en la confondant avec *Lansuine*, qui peut bien avoir été le chef-lieu de notre comté avant *Latiscum*. Cette dernière ville, que l'abbé Lebeuf confond avec la première, n'a été ruinée qu'au IX^e^ siècle par Charles le Chauve, au lieu que *Lansuine* peut l'avoir été au III^e^. »

Enfin, si l'on veut connaître tous les noms que De la Mothe donne à notre ville de la colline de Vertaut, on les trouvera dans ce passage (2) : « Le château de Châtillon n'est devenu qu'accidentellement le chef-lieu du comté de *Lassois*, depuis la ruine entière de la forteresse de Roussillon, et ce dernier lieu n'a commencé à être la résidence des comtes et le chef-lieu du même comté que depuis que *Latsuine* ou *Laonsuine*, *Lætiniacum* ou *Lædiniacum* a cessé de l'être. »

DE L'ORIGINE VÉRITABLE DE NOTRE VILLE GALLO-ROMAINE, ET DE SA FIN.

Ce qui surnage de plus clair du petit chaos de noms donnés à notre ville gallo-romaine, c'est qu'on a ignoré jusqu'ici son nom véritable. Après quatorze ou quinze siècles d'enfouissement de

romaine, conservée lors de la création des pagi, il ferait remonter à outrance selon nous, l'existence de ces *pagi*, qui ne nous semblent dater que du IV^e^ ou V^e^ siècle. (Voir aux Mémoires pour servir à l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne jurane, par de Gingins. Lausanne 1841, p. 4 et suiv.). Voir surtout l'Essai sur le système des divisions territoriales par M. Guérard, qui s'exprime ainsi, p. 11 : « Vers la fin du 4^e^ siècle et le commencement du 5^e^, les dix-sept provinces de la Gaule étaient divisées en 115 cités, ainsi que nous l'apprend la notice de la Gaule, rédigée sous l'empereur Honorius (de l'an 395 à l'an 423). — Les cités étaient, au moins pour la plupart, subdivisées en *pagi* ou districts.

(1) Page 48 du même Recueil manuscrit de De La Mothe.

(2) Page 72, *ib.*

cette ville, et lorsque l'archéologie a commencé à poindre au XVII^e^ siècle, les érudits du temps se sont reportés naturellement aux dénominations les plus ordinaires de l'antique géographie gauloise : ce fut ainsi que le mot assez sonore de *Landunum* (1) prit naissance, et fut ensuite estropié de diverses sortes, soit par d'autres investigateurs, soit par la population locale, elle-même; mais qu'on adopte tant qu'on voudra cette dénomination toute moderne, nous n'en persisterons pas moins à dire que la géographie seule et l'histoire ont gardé là-dessus le secret, et qu'il faut chercher dans ces deux sources le vrai nom de notre ville.

Or, le point de géographie des Gaules le plus contesté et qui faisait dire au géographe *Mérula*, après avoir bien débattu : *Adhuc hæreo* (j'hésite encore) (2), c'est la position des *Boïens* sur la carte de l'ancienne Gaule.

On sait que lorsque César eut défait les Helvétiens, une peuplade germaine, qui avait fait partie de l'expédition, et qui se nommait les *Boïens*, obtint de César, par l'entremise des Eduens, la permission de s'établir dans un district particulier que leur concédèrent ces derniers sur les limites de leurs possessions (3). Ils étaient au nombre de 32,000 hommes (4), et, pour le courage, c'étaient des

(1) Le mot *lann* ou *lan*, dit Legonidec (dictionnaire celto-breton), n'est plus connu aujourd'hui que dans la composition des noms propres entre eux. Il répond au *land* des peuples du Nord, et signifie territoire, contrée, région, pays. Ainsi, en l'associant au mot *doun* (même dictionn.), latinisé par *dunum*, désinence si commune aux noms de villes ou de lieux gaulois, et signifiant aussi bien hauteur que profondeur, il n'y a pas de doute qu'on n'ait eu l'idée d'exprimer par là une ville bâtie sur une colline. — Il y a un mot celto-breton, qui, d'après les autorités les plus recommandables (Lavillemarqué et Legonidec), signifie *ville haute* : c'est *Gorrékear*. Rostrenen cite de plus l'assemblage de mots celto-breton *Kear-Uhel*, qui veut dire *ville élevée*. Or le nom de *Gergois* que porte encore la montagne de Clermont en Auvergne, se rapproche beaucoup de ces vieilles dénominations celtiques. Ce *Gergoie*, comme on sait, n'est autre chose que le *Gergovia Arvernorum* dont César (de Bell. Gall., édit. Panck., liv. VII, c. 36) dit : *Urbs posita in altissimo monte omnes aditus difficiles habebat, et de expugnatione desperavit.*

(2) Lebeuf, Eclairc., t. 2, p. 241. — (3) Cæsar, loc. cit., liv. I, ch. 28.

(4) *Id*, *ib.*, c. 29.

guerriers d'élite (1). Cette condescendance de César les lui attacha inviolablement, et ils n'abandonnèrent jamais sa fortune. Mais quel coin de terre, sur les confins des Eduens, cette peuplade occupa-t-elle? Nous l'avons déjà dit, c'est la question la plus controversée de toute la géographie des Gaules.

Danville reprend Pline (lib. IV, c. XVIII) d'avoir placé les *Boii* entre les *Carnutes* et les *Senones*, et il dit avec raison qu'il faut chercher le canton des Boii dans les limites de l'ancien territoire des *Ædui*, qui les ont reçus chez eux (2). Un grave historien, Tacite, indique bien que le territoire des Boii était contigu à celui des *Ædui* (3). Danville ajoute (4) : « Cette ville des Boïens, dont il est fait mention sous le même nom de *Gergovia* que celui que portait une ville des *Arverni*, ne nous est point connue. » — Schoepflin dit (5) : « La ville des Boïens, c'est Gergovie, *oppidum Boiorum fuit Gergovia a Cæsare memorata.*

Adrien de Valois (6) s'exprime de la sorte : « Qui sont donc ces Boïens, demandera-t-on ? Je prétends que, d'après César, il faut les chercher dans les frontières des Eduens, non loin des Bituriges; mais, comme les limites des Eduens s'étendent loin en longueur et en largeur, et renferment quatre diocèses (7), il n'est pas fa-

(1) *Egregia virtute erant* (*Cæs.*, *ib.*, c. 28).

(2) Danville, Notice de l'anc. Gaule, p. 167. — (3) Tacite, Histoire, liv. II, cap. 66.

(4) Danville, loc. cit. — (5) *Vindiciæ Celticæ*, p. 110. — (6) *Notit. Gall.*, p. 91.

(7) La confédération puissante des Eduens comprenait, à l'époque de la conquête de César, les *Ædui Alesienses* (l'Auxois), les *Ædui Ambarri* ou Cabillonenses (le Châlonnais), les *Ædui Lingones* (les Lingons), les *Ædui Lugdunenses* (le Lyonnais), les *Ædui Matiscones* (le Mâconnais), les *Ædui Morvinni* (le Morvan), les *Ædui Nivernenses* (le Nivernais). Vers la fin du IVe siècle (vers 383, sous le règne de l'empereur Gratien), lorsque la Gaule fut divisée en dix-sept provinces et cent quinze cités (ainsi que nous l'apprend la notice de la Gaule, rédigée sous l'empereur Honorius, de l'an 395 à l'an 423), cette confédération des Eduens fut renfermée dans les limites de la première lyonnaise, et comprit les peuples des cités de Lyon comme métropole, et des cités ou diocèses de *Langres*, d'*Autun*, de *Chalon-sur-Saône*, de *Mâcon*, de *Nevers* et pays adjacents. Quoique généralement les circonscriptions diocésaines se rapportent aux anciennes divisions territoriales de la Gaule, cepen-

cile de dire où ces Boïens peuvent être trouvés : surtout à cause que la ville était de moindre importance, de peu de population et

dant il y a des exceptions, et il est cerain, comme l'a dit l'abbé Lebeuf (Eclairc., t. 2, p. 237), que dans la distribution des dix-sept provinces, on ne s'est pas réglé sur les commentaires de César. Les Eduens, en effet, ont perdu du terrain aux divisions postérieures. C'est ainsi qu'une partie du territoire de *Nevers*, dépendant de la cité d'Autun, a été rattachée depuis à la quatrième lyonnaise ou *Sénonie*, dont la métropole est *Sens* (voir *Gallia christ.;* et Essais sur les Divisions territ. de la Gaule, p. 123, par M. Guérard).

Il était impossible aussi que, dans les pays frontières, les divers diocèses ne s'échancrassent pas mutuellement. Il y a des *pagi* qui en sont la preuve : c'est ainsi que le *pagus Duesmensis* (dans la Côte-d'Or) est, pour la plus grande partie, du diocèse d'Autun, et pour l'autre du diocèse de Langres. C'est encore ainsi que les frontières du *pagus Tornodorensis* (le Tonnerrois) et celles du pagus Latiscensis (le Lassois), ont été longtemps douteuses; ce qui a fait dire au savant *Henrion de Pansey* que le Tonnerrois, *composé de pièces rapportées*, relevait en partie de l'évêché de Langres, en partie de la Bourgogne, en partie de l'évêque de *Chalon-sur-Saône* (Notice sur l'ancien Tonnerre, par M. Le Maistre). — Ces frontières éduennes, où se trouvent placés *Molesmes* et *Vertaut*, et par conséquent l'ancienne ville qui nous occupe, ont été pour ainsi dire flottantes dans les différentes divisions qu'elles ont subies; mais, une mouvance passive, comme celle qui a pu les placer dans le diocèse de Langres, n'est pas une dépendance primordiale. Comme il existe un archidiaconé du *Lassois* ou *Lessois*, on en a appliqué les effets à notre ville de *Lansuine* ou *Laonsuine*, sans réfléchir que l'existence des archidiaconés est de beaucoup postérieure à la ruine de cette ville. Cela vient toujours de ce qu'on a confondu avec elle la ville plus moderne de *Latisco*, qui a donné son nom au pays de Lassois ou de la Montagne, dont Châtillon a été la deuxième capitale. Cependant nous devons dire que cette confusion était déjà critiquée il y a un siècle : car nous lisons dans une lettre à *Grosley*, historien de la ville de Troyes (journal de Verdun, février 1755) : « Il y a dans le pays et le diocèse de Langres un canton qu'on a appelé anciennement l'archidiaconé de Lassois, en latin *archidiaconatus Pagi Laticensis* ou *Latiscensis*, dont Châtillon était le chef-lieu. » Qui croira, s'écrie de la Mothe (manusc., p. 231), en faisant allusion au prétendu archidiaconé de *Laonsuine* (notre Landunum), qui croira qu'un archidiaconé ait pris et retenu jusqu'à nos jours le nom d'une ville qui avait cessé d'être bien avant que cet archidiaconé n'eût pris son existence?» —Et d'ailleurs on voit dans l'Annuaire du département de l'Yonne, 1845, que Molesmes et Vertaut étaient dans l'archidiaconé de Tonnerre, archidiaconé fait de toutes pièces, comme le comté lui-même. — Toutes ces raisons militent fortement en faveur de l'opinion de Walckenaër, qui place les *Boïens* dans le voisinage d'Auxerre, ville qui n'avait pas dans la Gaule le titre de cité, que lui a conféré plus tard l'érection d'un évêché, et dont le territoire, en quelque sorte neutre, borde celui des Eduens au nord-ouest.

Boui formait la limite *nord-est*. Ce pays était étroit et sans largeur : car les Mandubiens touchaient presque à *Entrains*, et les Lingons à *Boui*. Il avait à peine douze lieues de longueur.

Ces mêmes limites de *Boui* et du tumulus voisin ont servi à une époque plus moderne; car on lit dans les Chartes bourguignonnes de M. Garnier, p. 57 : « Le canton des *Attoariens* était l'un des plus » vastes de ceux qui composèrent l'ancienne Bourgogne. Sur la fin » de la dynastie mérovingienne, *Poinçon* (village tout près de celui » de *Boui*), Grancey et les sources de l'Ource le bornaient encore » du côté du *Pagus Lingonicus*, etc. »

Le récit de César s'accorde, comme on va le voir, avec ces données.

Ce grand homme de guerre tombait, comme on sait, à l'improviste sur ses ennemis, et les étonnait par sa célérité. Vercingétorix ayant appris le retour de César, qui était allé en Italie pour relever son influence politique, rapprocha son armée du pays des Bituriges; mais, voulant aussi faire diversion et attirer les Romains hors de ce pays (1), et surtout de celui des Arvernes, sa patrie (2), il alla mettre le siége devant Gergovie, ville des Boïens, les plus fidèles alliés de César. Ce dernier fut d'abord très-embarrassé sur le parti qu'il devait prendre. Réunira-t-il ses légions sur un seul point, pendant que son ennemi occupe deux contrées séparées (3)? Mettra-t-il, pendant l'hiver, son armée en campagne, et l'exposera-t-il à manquer de vivres? D'un autre côté, en abandonnant les *Boïens*, ses meilleurs alliés, ne s'exposera-t-il point à ce que ses autres alliés moins sûrs ne l'abandonnent lui-même lorsqu'ils sauront, par expérience, qu'on ne peut pas compter sur lui? — Dans cette perplexité,

(1) *Hac re cognita, Vercingetorix, rursus in Bituriges exercitum reducit atque* inde profectus, *Gergoviam Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prælio victos Cæsar collocaverat, Æduisque attribuerat, oppugnare instituit* (Cæs. de Bell. gall., édit. Panck., liv. VII, c. 19).

(2) Vercingétorix était un prince du pays des Arvernes.

(3) Cæs. de Bell. gall., liv. VII, c. 10, édit. Panck.

il prit le parti de s'exposer à tout, plutôt que de s'aliéner ses alliés. Il commença donc par faire prévenir les Boïens qu'il allait à leur secours, et les exhorta à tenir ferme (1).

Voici la marche mémorable de César :

Il part d'Agendicum (Sens) et arrive le lendemain sous les murs de *Vellaunodunum*. En deux jours la circonvallation de cette place est achevée, et le troisième jour la ville se rend. Il se remet en marche, et le deuxième jour de ce départ il assiége *Genabum*, qu'il enlève d'assaut le lendemain à minuit. César, d'après son récit, avait formé tous ces siéges pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui et pour que ses vivres circulassent librement (2). Il accomplit cette campagne en 7 jours (3). Aussi Vercingétorix, alarmé des progrès de César, leva-t-il brusquement le siége de Gergovie (4).

De même que les auteurs ont varié sur le *Gergovia Boiorum*, de même aussi, et par conséquent, ils ont varié sur *Vellaunodunum* (5). Quelle que soit la confiance qu'inspirent certains auteurs dont l'opinion est que *Genabum* était Orléans (6), les preuves morales et matérielles abondent pour les réfuter. L'abbé Lebeuf a démontré irrésistiblement que *Vellaunodunum* est Auxerre, et que *Genabum* est

(1) *Cæs*, *ib.*

(2) *Ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur.* (Cæs. loc. cit., liv. VII, c. XI, édit. Panck.)

(3) *Id.*, *ib.* — (4) *Id.*, *ib.*, c. XII.

(5) Walckenaër (Géog. anc. des Gaules, t. I, p. 410) pense que cette ville était au sud de Genabe, entre Châtillon-sur-Loing et Château-Renard (Loiret).

(6) Aimoin, Guillaume Lebreton et Hugues de Fleury ont eu cette opinion; mais quelle que soit leur autorité comme historiens, ils sont parfaitement récusables comme géographes, et ils n'ont jamais songé à se mettre d'accord avec César. — Il est bien plus probable, comme le dit l'abbé Lebeuf (Eclairc., t. 1, p. 247) et beaucoup d'autres, qu'*Aurelianum* sur la Loire doit son existence à Aurélien, et ne date que du IIIe siècle. Lorsque 30 ou 40 ans après Aurélien, Orléans devenait une ville florissante, *Gien* était sur son déclin. C'est en cet état que la vit Ammien Marcellin : « *Desertam quidem civitatem sed non ignobilem quondam ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant.* » (Citation de l'abbé Lebeuf, Eclairc., t. 2, p. 256.)

la ville de *Gien* (1). « En effet, dit-il, dans les environs de la place où Auxerre est situé, il a existé une ville appelée *Vellaunodunum*, bâtie et fermée à la manière des Gaulois; et il y a encore dans le voisinage un ruisseau qui se jette dans l'Yonne, et qui, du nom de l'ancienne ville, conserve encore son nom dégénéré en celui de *Vallaon* ou *Vallan*. Ce ruisseau est dominé par une colline dont le nom, cité par Héric et par divers légendaires, est *mons Autricus* ou simplement *Autricum*, d'où est venu *gens Autricidorum*, et enfin *Autissiodorum*, suivant les Bollandistes.»—Paradin et Ceréalis, eux-mêmes, ont placé *Vellaunodunum* à Auxerre, sans avoir connu ni le nom ni la contrée de *Vallan* (2).

César, en parlant d'une ville placée de telle sorte qu'il n'y a que la Loire à traverser pour arriver sur le territoire des Bituriges (3), n'a certainement pas voulu parler d'Orléans, qui est à une grande journée des frontières du Berry. Mais *Gien* est en effet sur les frontières des Carnutes et des Bituriges; car le Berry commence au bout du pont de Gien. Cette ville est à 15 lieues *sud-est* d'Orléans. Outre son nom de *Gien*, celui de *Génabie* est toujours resté au quartier qui touche à Gien-le-Viel (4). Selon la remarque judicieuse de l'abbé Lebeuf, aucuns vestiges de la substitution des rites du christianisme au paganisme ne se sont trouvés à Orléans; aucun évêque d'Orléans ne s'est qualifié *Episcopus Genabensis*, mais bien *Aurelianensis Ecclesiæ Pontifex* : car Prudence, évêque de Troyes, si versé dans l'histoire du IX^e^ siècle, qu'il fut choisi pour la continuer sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve (5), parle huit fois d'Orléans dans ses annales, et toujours sous le nom d'*Aureliani*.

Et d'ailleurs, pour revenir aux chiffres que nous avons cités plus haut, César se serait éloigné bien inconsidérément, si d'Auxerre il

(1) L'abbé Lebeuf, Eclairc., t. 2, p. 180 et suiv. et p. 220 et suiv..
(2) *Id.*, *ib.*, t. 2, p. 209.
(3) *Exercitum Ligerim transducit, atque in Biturigum fines pervenit.* (Cæs. de Bell. gall., liv. VII, c. XI.)
(4) Lebeuf, loc. cit. — (5) Annn. Bertin., ad ann. 856.

eût été passer la Loire à Orléans : en effet, pour la première traite de Sens à Auxerre, qui est de 12 ou 13 lieues, l'itinéraire s'accorde bien avec un jour de marche; quant à la seconde traite, d'Auxerre à Gien, qui est d'environ 17 lieues, cela s'accorde aussi parfaitement avec un jour et demi de marche; mais 15 lieues de plus pour aller jusqu'à Orléans, auraient nécessité au moins 9 jours pour toute la campagne, au lieu de 7 que César a employés d'après son propre récit.

Et quel chemin plus direct pour César que celui d'Auxerre, afin d'aller au secours de ses fidèles alliés les *Boïens,* qui touchaient à cette contrée, comme nous avons essayé de le démontrer d'après les plus graves opinions? Si César n'avait pas suivi sa première pensée d'assurer ses vivres et ses fourrages, il serait allé tout droit et sans détour à Gergovie, dont il avait bien pris la route en se dirigeant sur Auxerre; mais il ne voulait pas pourtant, comme il l'a dit lui-même, courir ce risque avec un ennemi implacable, qui n'hésitait point à incendier au loin les villes et les bourgs, afin de ne laisser aucune ressource aux Romains (1).

Quant à l'époque où *Gergovia,* pour parler selon l'histoire et la géographie des Gaules, et où *Landunum,* pour continuer le langage de Vignier et de Camusat, a dû finir son existence, nous avons des données dont il est impossible de révoquer en doute l'importance et la gravité.

D'une part, nos monnaies recueillies dans les fouilles successives s'arrêtent au IV^e^ siècle; d'autre part, rien n'a été trouvé sur la colline qui atteste le moindre rapport avec le culte catholique: maisons, temple, basilique, rues, place publique, thermes, statues, peintures murales, mosaïques, etc., etc., tout, en un mot, est païen, absolument païen. Quel indice plus manifeste de la destruction de *Landunum* avant l'époque où le christianisme s'est introduit dans les Gaules, c'est-à-dire entre le III^e^ et le IV^e^ siècle? Le bourg de Villedieu

(1) César, édit. Panck., lib. VII, c. 15.

posté en face de notre colline, semble avoir reçu son nom en haine de ces ruines païennes et encore fumantes de *Landunum*, et pour protester contre des souvenirs odieux. Cette haine était si vive que les populations régénérées par le christianisme naissant, dévouaient alors au démon jusqu'à la source voisine de ces lieux (1).

Un moment, et sur la fin de son existence, *Landunum* fut en rapport de voisinage avec *Latiscum* (2) ou ville des Lètes, fondée au III^e^ siècle par les milices germaines, vaincues vers Langres par Constance-Chlore (3).

« En effet, dit Perreciot (4), indépendamment du territoire de Trèves, de celui des Bataves et des Nerviens, indépendamment de celui de l'Artois, où les Lètes occupèrent le pagus Læticus, etc., on trouve de ces milices létiques dans le territoire de Langres, où elles donnèrent leurs noms au pays *Laçois*, si connu dans les monuments du moyen âge. On peut prouver que près de trente colonies de *peuples transrhénains*, de diverses nations, furent admis à peupler les lieux déserts des Gaules, en différents temps, à la charge du service militaire, etc. »

Quoi qu'on ait pu dire sur les guerres intestines des trente tyrans, elles ont peu troublé le centre des Gaules. Ceux surtout dont la Commission a trouvé les médailles à *Landunum*, tels que Posthumus (5), Victorinus (6), Tetricus (7), n'ont nullement bouleversé nos contrées, qui n'ont jamais été, comme les frontières au delà du Rhin, le champ de bataille où les tyrans subalternes se voyaient

(1) La fontaine Jouvence, au pied de la colline de Landunum (voir pl. I).

(2) Une voie romaine, qui relie les deux villes, atteste ce fait (voir pl. I, n° 3).

(3) De 293 à 297, il y eut, dans nos contrées, dit M. Leclerc (la Franche-Comté à l'époque romaine, p. 10), une irruption d'Allemands, en telle multitude, que Constance-Chlore en tue soixante mille près de Langres, et que, d'abord vaincu, il en avait été réduit à se faire hisser avec des cordes sur les murs de cette ville, etc.

Ce sont les Chamaves et les Attoiriens qui repeuplèrent et cultivèrent nos contrées.

(4) De l'Etat civil des personnes, t. 1, p. 329.

(5) De 257 à 267. — (6) De 267 à 268. — (7) De 268 à 274.

arracher par leurs rivaux la victoire avec l'empire. Ces derniers, au lieu d'opprimer la Gaule, la défendaient contre les invasions germaniques, et la Bourgogne compte, parmi ses meilleurs écrivains, un savant historien qui les a bien ingénieusement appréciés en les appelant des *usurpateurs magnanimes* (1). « Non-seulement Posthume, dit-il encore (2), avait défendu courageusement les Gaules contre les invasions des Barbares, Allemands et Francs, etc.; mais l'on va jusqu'à dire que si le nom romain ne fut pas dès lors éteint, on le doit à Posthume et à ses successeurs, que la Providence donna en quelque sorte à cet empire, pour le sauver à la fois de la rage des Barbares et de la lâcheté de Gallien. »

Une sœur de Posthume, la fameuse *Aurelia Victoria*, notre Zénobie gauloise, avait mis son fils Victorinus à la tête des armées dont elle était l'idole (3).

Tetricus, qui avait régné six années environ sur les Gaules, céda, plutôt qu'elle ne lui fût arrachée, la victoire à Aurélien dans les plaines de Châlons-sur-Marne (4), et il ne résulta de ce quasi-conflit aucun bouleversement dans les Gaules.

Probus, enfin, dont une pièce de monnaie nous reste et a été sauvée de la dilapidation de certains touristes ou soi-disant tels (5), Probus, pendant six années (6), chassa les nations germaniques qui, cette fois, avaient pénétré jusqu'au cœur de notre pays; et, ne

(1) Annales du moyen âge. — (2) *Id.*, t. 1, p. 139.

(3) Ses médailles lui donnent le titre de *Mater Exercituum*.

(4) Annales du moyen âge, t. 1, p. 165.

(5) Pendant les fouilles, il ne se passait pas un jour que les personnes préposées par la Commission n'aperçussent des rôdeurs qui secouaient les terres pour en retirer ce qu'ils pouvaient. Cet abus, difficile à empêcher, a privé la Commission de beaucoup de médailles qui auraient pu compléter les données de notre rapport. Certaines gens à collections, gens égoïstes et avares, sont le fléau de la science, et l'on peut affirmer que là où il s'en trouve, ils joignent à leurs vues étroites et souvent à leur incompétence un enfouissement nouveau mille fois pire que le premier.

(6) De 276 à 282.

se contentant pas de cet important service, voulut encore ramener l'abondance avec la paix, et rendit aux riants coteaux de la Gaule, la vigne qui en avait été arrachée par l'ordre de Domitien (1).

Rien de ce que nous venons de dire ne ressemble aux dévastations et aux prétendues guerres des Gaules, que quelques historiens modernes ont rêvées, de la part des trente tyrans.

Enfin, les travailleurs préposés aux fouilles par la Commission ont été assez heureux pour rencontrer une médaille de Constantin le Grand (2); mais à cette époque du IV^e^ siècle, l'histoire *monétaire* des empereurs romains, si l'on peut parler ainsi, s'arrête partout, ce qui a fait dire à M. Edmond Clerc : « Depuis lors(3) on n'aperçoit dans les contrées de la *Séquanie* que de grandes solitudes; le règne des empereurs n'y laisse plus de traces, etc. Quarante-cinq villes des Gaules tombent au pouvoir des Barbares; ils pénètrent jusqu'à Autun, à Troyes, Sens, Auxerre; ils campent à côté des cités dont ils ont abattu les remparts, puis ils les livrent au feu. »

C'est en vain que quelques-uns ont voulu soutenir, en se fondant sur une méprise de Surius, que saint Loup, au V^e^ siècle, après avoir apaisé la fureur d'Attila (4), vint demeurer deux ans, soit à *Latiscum*, soit à *Landunum*. D'après une autre question secondaire

(1) Voici ce qu'on lit dans les Annales du moyen âge (t. I, p. 185) :

« En 277, après la mort d'Aurélien, les nations germaniques avaient repassé le Rhin, et, parmi elles, l'on compte les Francs, les Bourguignons, les Vandales et les Logions ou les Lyges, ancien peuple de Germanie. Probus les trouva dispersés dans toutes les Gaules, où ils erraient en sûreté et sans crainte. Il les chassa devant lui, les défit en plusieurs combats, et principalement sur les bords du Rhin, etc. Il fit périr, dit-on, par le fer, près de 400,000 de ces barbares qui avaient envahi les terres romaines, et força le reste à repasser le fleuve. Il reprit sur eux soixante-dix villes qu'ils avaient occupées, etc. Pour mettre dorénavant les Gaules à l'abri des invasions, il éleva des citadelles sur le sol ennemi, y plaça des garnisons auxquelles il assigna des terres et des vivres pour y subsister et s'y maintenir. »

(2) Voir aux Comptes rendus de la Commission, t. 3, p. XXXIII des mémoires.

(3) Années 350–355–357, M. Ed. Clerc, loc. cit., p. 10 et 11.

(4) L'invasion d'Attila date de 451 à 452.

de distance avec la ville de Troyes, l'abbé Lebeuf a triomphalement prouvé que ce n'est pas à *Latiscum* que le saint était demeuré deux années, mais à un autre endroit que *Surius* a pris pour un nom adjectif, et qui est dans le diocèse de Troyes (1).

Ainsi donc, le *Gergovia Boiorum* antique (2) ou le *Landunum* moderne a vraisemblablement péri au IV^e^ siècle, en même temps que nombre d'autres villes où conduisait le réseau des voies romaines dans nos contrées. Cela soit dit pourtant encore, et selon les lois de la prudence, sous le bénéfice des fouilles que la Commission, qui a bien acquis, ce nous semble, le droit d'achever son ouvrage (3), sera mise à même d'entreprendre ultérieurement.

(1) Voir cette intéressante discussion aux Eclaircissements donnés par l'abbé Lebeuf, t. 1, p. 63 et suiv.

(2) Aucun des géographes qui ont placé en des lieux divers le *Gergovia Boiorum* n'a pu en indiquer la moindre trace : cette circonstance est importante à noter; car ceux qui ont cherché cette ville au midi de la confédération Eduenne, n'ont pas songé, comme nous, à la chercher au nord de cette même confédération.

(3) Indépendamment de l'impulsion intelligente et active donnée aux fouilles de *Landunum* par la Commission, le rapport qu'on vient de lire est le résultat d'observations faites tant par M. Coutant, qui a dirigé ces fouilles, que par M. Mignard, qui, pendant toute la durée des travaux, a étudié avec persévérance et nombre de fois la colline de Vertaut et toute la contrée, pour en rendre compte aux divers points de vue historiques et archéologiques qu'il a envisagés. M. Coutant a adressé à la Commission des notes très-utiles, et, en outre, les deux collaborateurs, quoique séparés l'un de l'autre, n'ont cessé de s'entendre et de se communiquer, dans une correspondance suivie, tout ce qui pouvait contribuer à jeter quelque lumière sur les découvertes dues aux fouilles. Chacun d'eux a étudié, dans des limites convenues, les voies romaines tendant à *Landunum;* mais la tâche principale a été remplie de ce côté par M. Coutant, qui a trouvé dans le zèle de quelques personnes citées déjà par la Commission, un concours précieux. Plusieurs dessins, soit des aspects intérieurs et extérieurs des thermes, soit d'autres objets des fouilles, ont été exécutés sur place, tant par M. le docteur Pissier que par M. Coutant, et seront reproduits à la suite de ces mémoires. Enfin, la Commission doit à M. J. Royer, architecte aux Riceys, et l'un de ses correspondants, des communications précises, soit sur les niveaux, soit sur les questions hydrologiques qui se sont présentées à l'occasion de l'étude des thermes.

ORDRE DES PLANCHES

QUI APPARTIENNENT AU TEXTE DU RAPPORT DE MM. MIGNARD ET COUTANT,

SUR LES FOUILLES DE LANDUNUM.

Pl. I. *Carte des voies romaines se dirigeant sur Landunum.*
— II. *Plan général des fouilles.*
— III. *Plan particulier des thermes.*
— IV. *Coupe des fortifications et aspect tant intérieur qu'extérieur des thermes.*
— V. *Salles principales des thermes avec leurs mosaïques et divers monuments d'architecture à la place même où ils ont été trouvés.*
— VI. *Sculptures entières en tête desquelles figure un autel votif trouvé dans le tepidarium.*
— VII. *Sculptures tronquées parmi lesquelles se voit un beau torse de marbre trouvé dans le balneum.*
—VIII. *Fragments d'architecture, etc.*
— IX. *Poteries ornées de dessins.*
— X. *Poteries plus communes.*
— XI. *Fibules, styles, objets divers;— statuette en métal trouvée dans une habitation de Landunum.*
— XII. *Ustensiles en fer.*
—XIII. *Vue des thermes à vol d'oiseau; et divers objets de sculpture et d'architecture.*

Il faut remarquer, dans cette dernière planche, la figure 2, qui est le torse *vu de dos*, et la figure 3e qui est aussi un pied de la précieuse statue en marbre dont il a été parlé au texte dans l'énumération des objets trouvés dans les thermes. — Il faut remarquer, de plus, la figure 5e qui est une tête de Cybèle en marbre, et la figure 14e qui donne la coupe et les contours d'un joli bassin en pierre.

Tout le reste a été décrit en son lieu.

Nota. — P. 20 du texte, à la 2e ligne, il faut une virgule après le mot *préférence*. —P. 42, note 3, au lieu de : *l'exèdre* ou salle d'exercices, lisez : *l'exèdre* et la salle d'exercices à côté.—P. 62, *Bouix*, dans les titres, s'écrit indifféremment *Bouix* ou *Bouï*. — Pages 33, 41, 53 et 59, aux notes, et p. 66, 3e ligne, au lieu de : M. *Coutan*, lisez : M. *Coutant*.

Carte

LÉGENDE.

1. *Murs des remparts.*
2. *Caves.*
3. *Maisons.*
4. *Vestiges de murs.*

ORDRE DES PLANCHES

QUI APPARTIENNENT AU TEXTE DU RAPPORT DE MM. MIGNARD ET COUTANT,

SUR LES FOUILLES DE LANDUNUM.

Pl. I. *Carte des voies romaines se dirigeant sur Landunum.*
— II. *Plan général des fouilles.*
— III. *Plan particulier des thermes.*
— IV. *Coupe des fortifications et aspect tant intérieur qu'extérieur des thermes.*
— V. *Salles principales des thermes avec leurs mosaïques et divers monuments d'architecture à la place même où ils ont été trouvés.*
— VI. *Sculptures entières en tête desquelles figure un autel votif trouvé dans le tepidarium.*
— VII. *Sculptures tronquées parmi lesquelles se voit un beau torse de marbre trouvé dans le balneum.*
—VIII. *Fragments d'architecture, etc.*
— IX. *Poteries ornées de dessins.*
— X. *Poteries plus communes.*
— XI. *Fibules, styles, objets divers;— statuette en métal trouvée dans une habitation de Landunum.*
—XII. *Ustensiles en fer.*
—XIII. *Vue des thermes à vol d'oiseau; et divers objets de sculpture et d'architecture.*

Il faut remarquer, dans cette dernière planche, la figure 2, qui est le torse *vu de dos*, et la figure 3e qui est aussi un pied de la précieuse statue en marbre dont il a été parlé au texte dans l'énumération des objets trouvés dans les thermes. — Il faut remarquer, de plus, la figure 5e qui est une tête de Cybèle en marbre, et la figure 14e qui donne la coupe et les contours d'un joli bassin en pierre.

Tout le reste a été décrit en son lieu.

NOTA. — P. 20 du texte, à la 2e ligne, il faut une virgule après le mot *préférence*. —P. 42, note 3, au lieu de : *l'exèdre* ou salle d'exercices, lisez : *l'exèdre* et la salle d'exercices à côté.—P. 62, *Bouix*, dans les titres, s'écrit indifféremment *Bouix* ou *Boui*. — Pages 33, 41, 53 et 59, aux notes, et p. 66, 2e ligne, au lieu de : M. *Coutan*, lisez : M. *Coutant*.

Fig. 3 ve un ouze ines

Carte

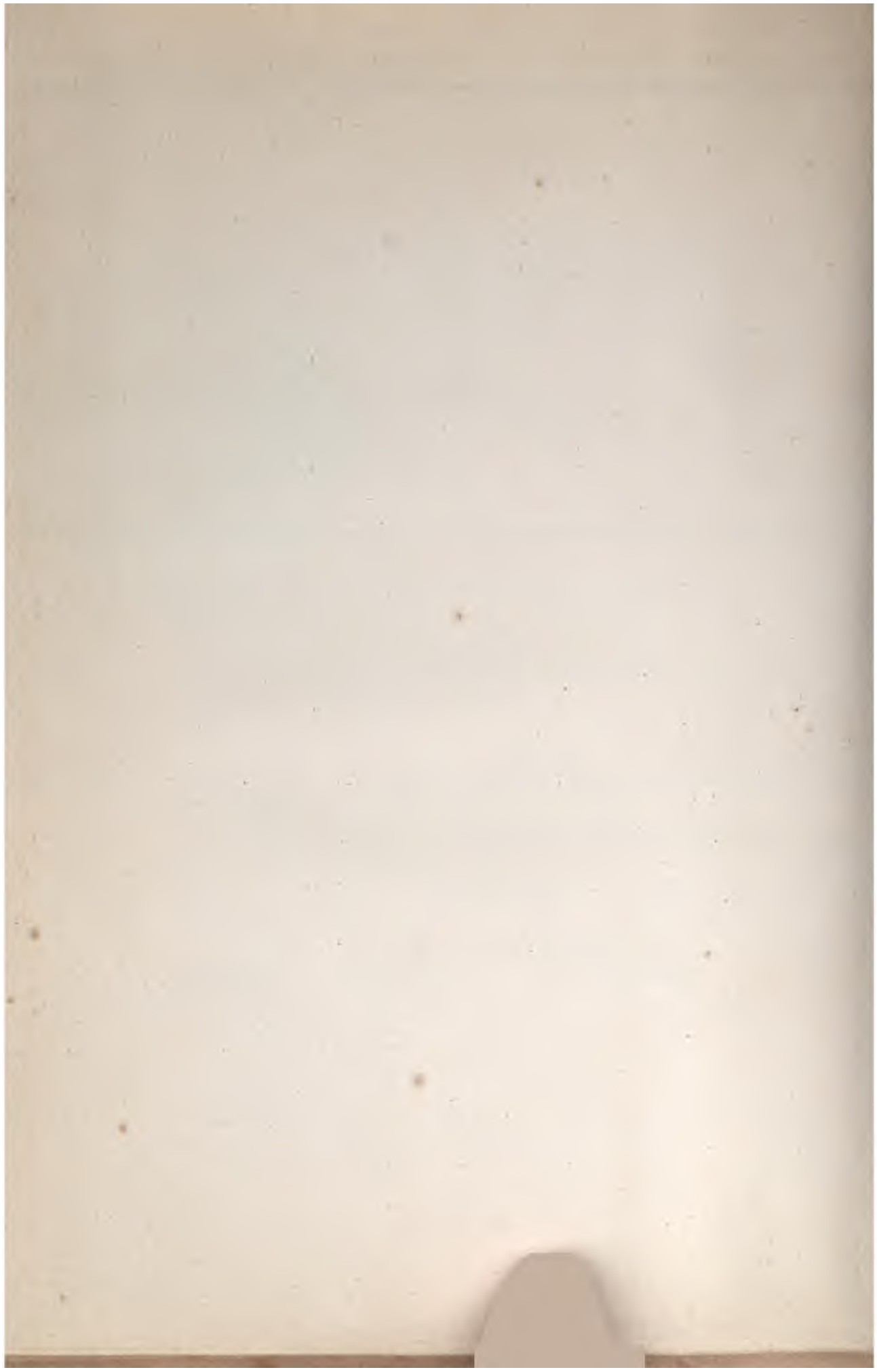

Indication par N°. d'ordre

Indication par N.os d'ordre

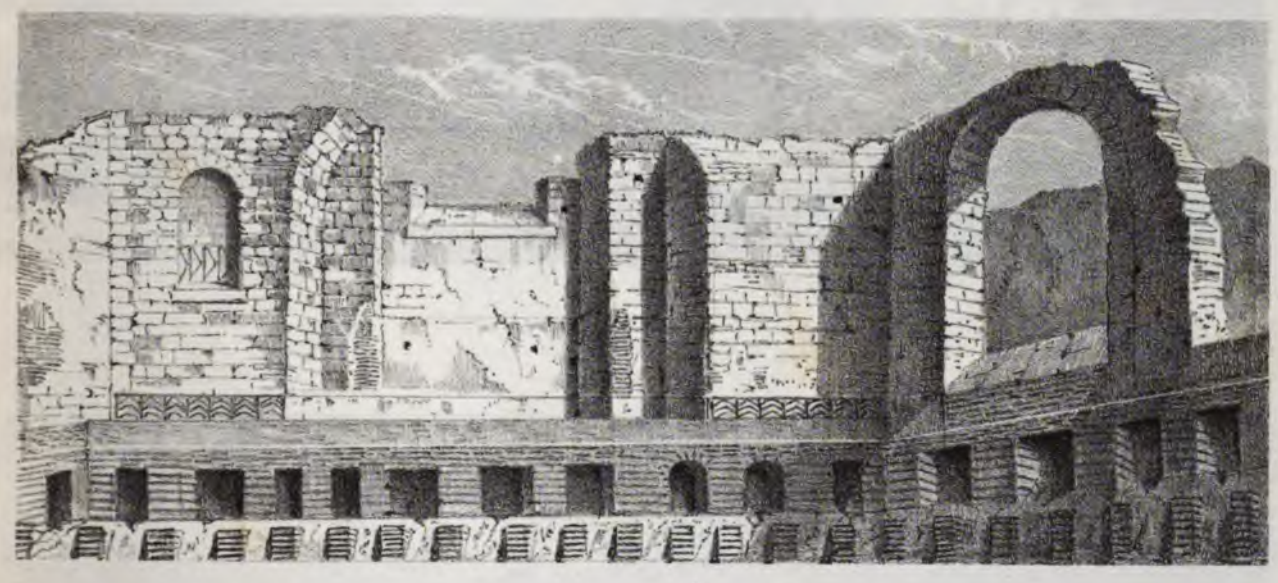

T. de Jolimont del et Lith. Lith. de Feyolle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

T. de Jolimont Lith. Lith. de Feyolle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

1

Face latérale. Face principale. Face latérale.

2

3

4

48 Cent. 62 Cent. 50 Cent. 48 Cent.

T. de Jolimont del et Lith. Lith. de Feyolle à Dijon

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

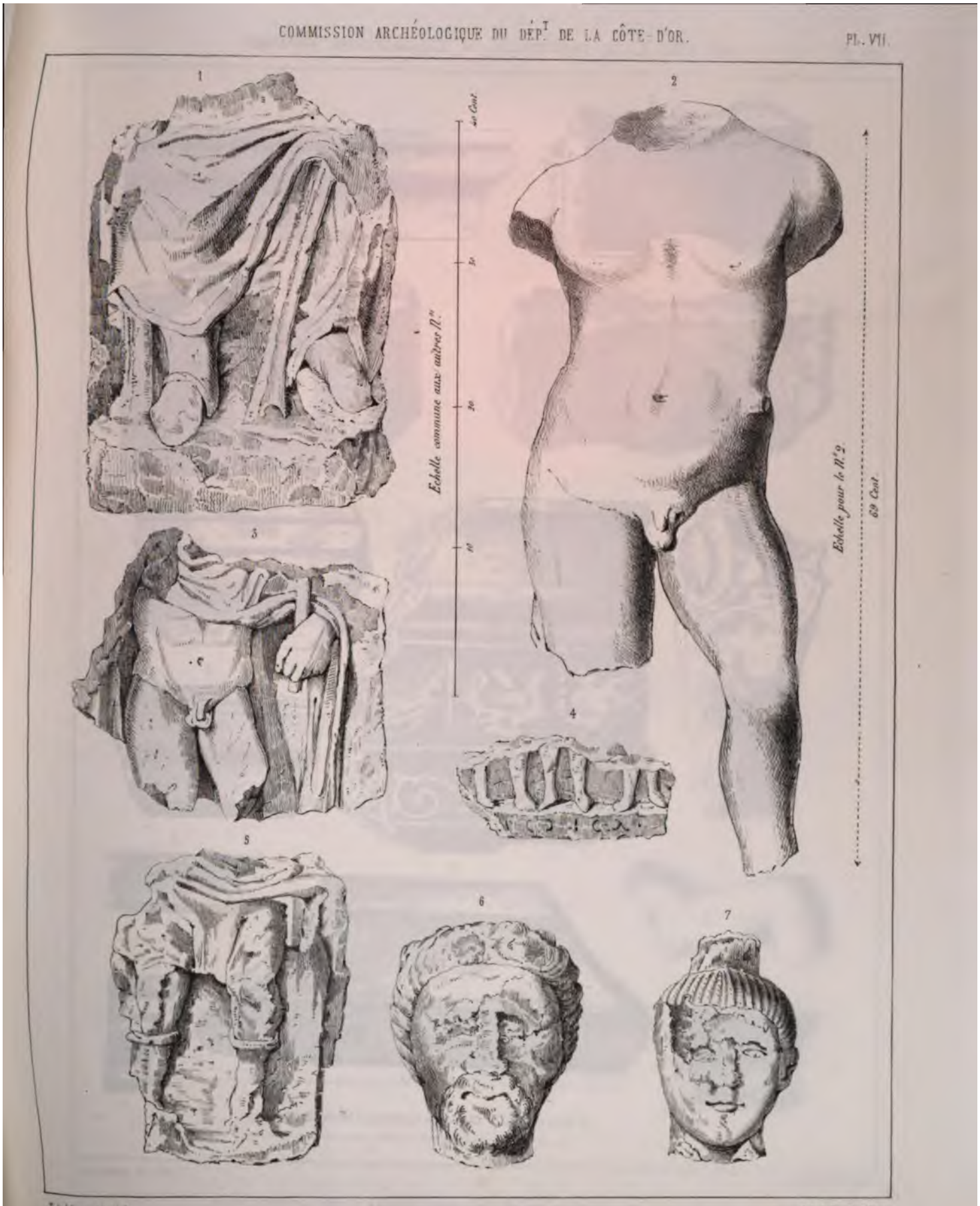

T. de Jobimont del. et Lith. Lith. de Feyalle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or)

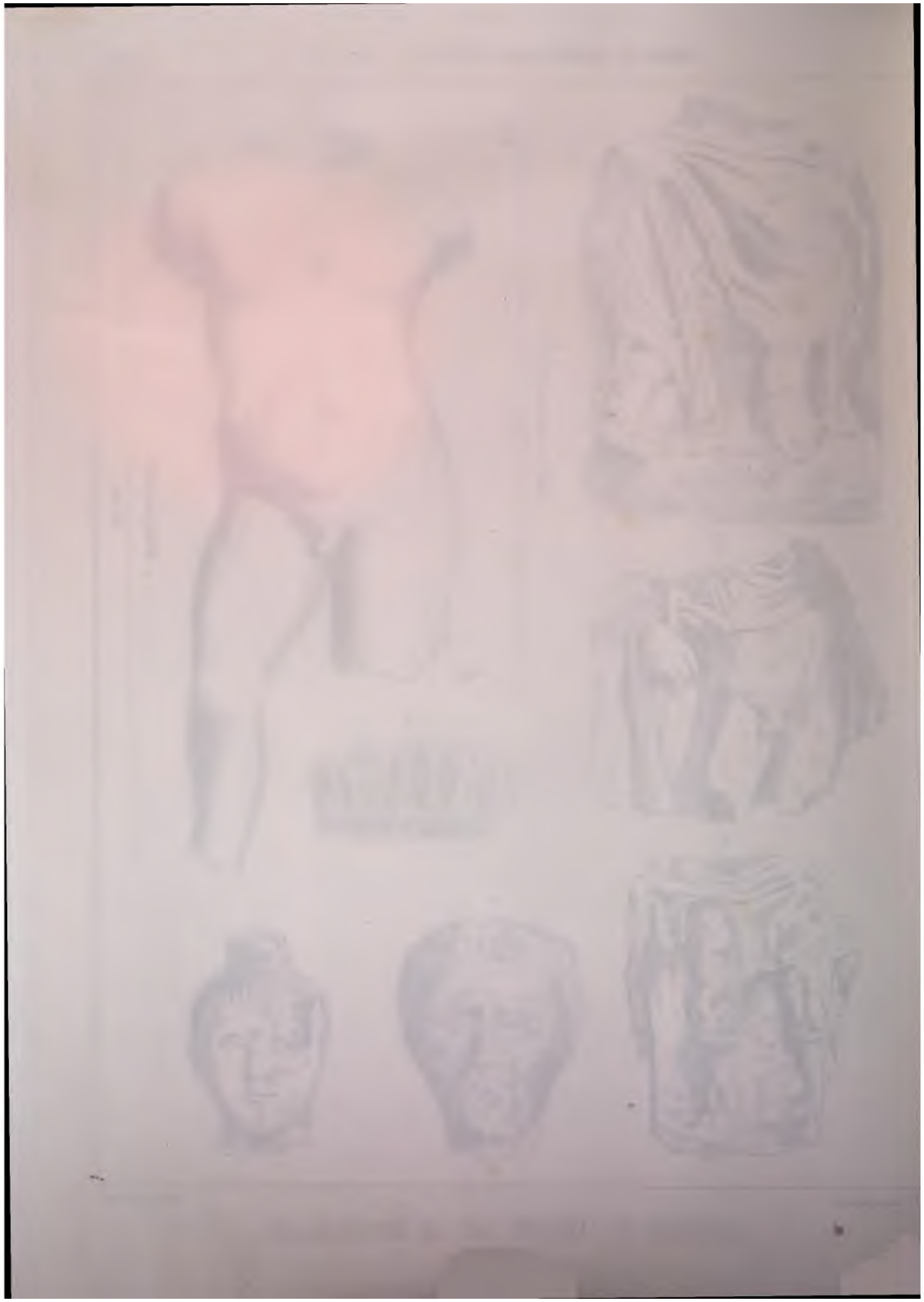

T. de Jolimont del et Lith. Lith. de Feyelle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

Echelle de 30 Ctres commune à tous les Nos excepté au N.o 13 qui est moitié de grandeur naturelle.

10. 20. 30.

T. Alex. Joliment del et Lith.

Lith. de Feyelle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte - d'Or.)

T. de Jolimont del et Lith. Lith. de Fayolle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

Chaque objet de cette planche est de la grandeur de l'original.

T. de Jolimont del. et Lith. Lith. de Feyelle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

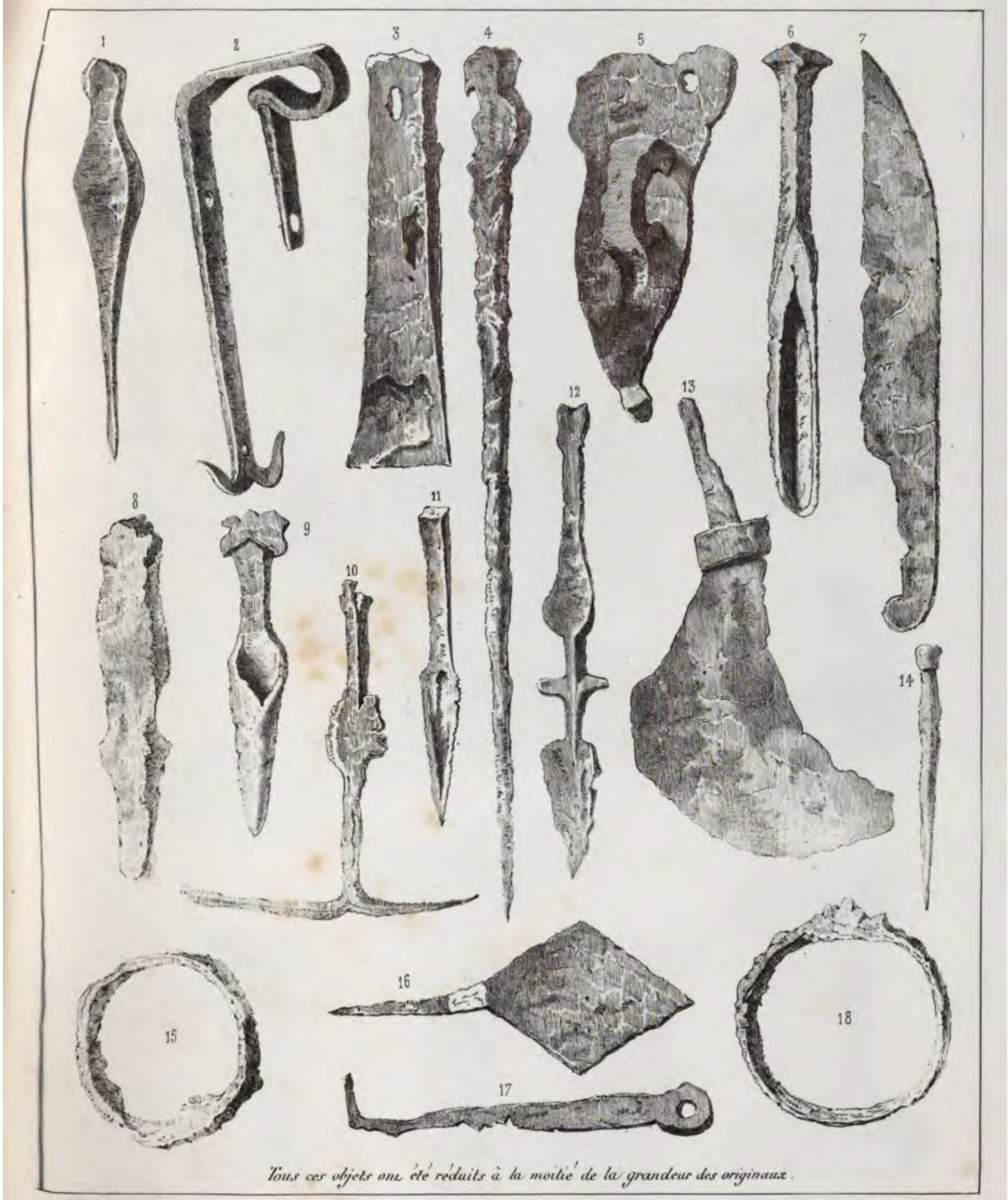

Tous ces objets ont été réduits à la moitié de la grandeur des originaux.

T. de Jolimont del. et Lith. Lith. de Fayolle à Dijon.

ANTIQUITÉS DE LANDUNUM PRÈS DE VERTAUT (Côte-d'Or.)

2

Echelle de 1/10.e commune aux N.os 2, 3, 4, 5 et 7.

3

10

6

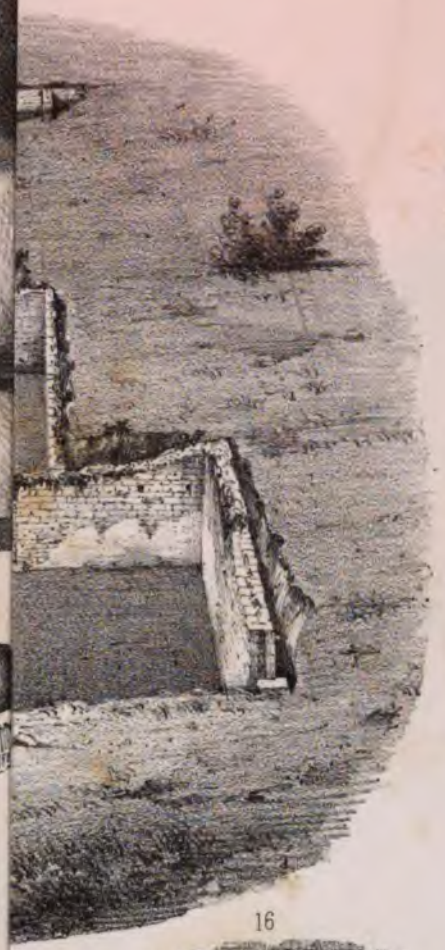

16

4

5

17

Echelle de 5/10.e

E. Nesle del et Lith.

Imp. de Fayolle à Dijon.

MÉMOIRE
SUR ÉPOISSES
SITUÉ
ENTRE SEMUR ET AVALLON,

PAR M. L'ABBÉ BREUILLARD, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

Le bourg d'Epoisses, situé dans une belle et riche vallée qui en porte le nom, entre la ville de Semur et celle d'Avallon, est loin d'être aujourd'hui aussi considérable qu'il paraît l'avoir été jadis. On dit, en effet, qu'il y avait douze rues, qui avaient chacune leur dénomination particulière; mais le malheur des temps, les guerres et surtout les maladies contagieuses, autrefois si fréquentes, l'ont réduit en l'état où il est maintenant.

On voyait anciennement à un petit quart de lieue de ce bourg une chapelle dédiée sous le vocable de Notre-Dame-des-Champs, que l'on peut croire en avoir été primitivement l'église paroissiale. Cette chapelle, connue plus tard sous le nom de Cure du Bouchot, était dotée de 55 journaux 1|2 de terres labourables et de 8 soitures de prés. Tombée en ruines, et *pollutée* tant par les passants, étant sur un grand chemin au milieu des champs, que par les animaux auxquels elle servait souvent de retraite, l'évêque de Langres, sous la juridiction duquel elle se trouvait alors, après informations prises, en transféra le service en celle du château, par ordonnance du 22 septembre 1679, à la requête de M. Mazeux.

Le château d'Epoisses, dont l'histoire parle comme d'une maison royale, connue dès le 6e ou 7e siècle, était flanqué de sept tours, saillant hors des murs. Six d'entre elles étaient de forme carrée, l'autre était à huit pans, bien logeables et à cheminées. Quatre de ces tours étaient en pierres de Domont, y compris celle

de la porte par laquelle on y entrait. Cette dernière, sur laquelle était la lanterne, avait double pont-levis. Des fossés pleins d'eau entouraient la place en entier.

On voyait jadis en son enceinte une chapelle qui y avait été construite en l'honneur de Notre-Dame. Les vénérables chanoines de l'église collégiale Saint-Symphorien étaient tenus, moyennant une somme de vingt sols, d'y célébrer chacun an les vêpres, les matines, la grand'messe, ainsi que toutes les heures canoniales, le jour de l'Immaculée Conception.

Il y avait aussi au-devant de ce château une vaste et immense basse-cour, fermée de hautes murailles, avec cinq demi-ronds en forme de tours, fournies de canonnières. Cette basse-cour, qui était aussi entourée de fossés, renfermait plusieurs maisons pour l'usage des retrayants. On y voyait aussi l'église paroissiale encore existante, dont le service était fait par les chanoines et leurs vicaires. Les seigneurs d'Epoisses, qui en étaient les principaux fondateurs, avaient donné au chapitre qu'ils y avaient établi, des moulins avec des dîmes de vin et de blé, ainsi que plusieurs autres droits, sans autre réserve pour eux que celle de nommer à une prébende sur onze dont il était composé. On entrait en cette basse-cour par une tour qui avait canonnières, meurtrières et ponts-levis. Les fossés qui l'entouraient devaient être entretenus par les retrayants. Les villages d'Epoisses, Toutry, Corombles, Epoissotte, Torcy, Pouligny, Vic-de-Chassenay, Menetreux, Menetoy et Sainte-Magnence, étaient tenus comme tels d'y faire guet et garde, lorsqu'ils en étaient requis, et pouvaient s'y retirer en temps de guerre et d'éminent péril, avec tout ce qui leur appartenait.

On voit par les lettres qui ont érigé en titre et dignité de marquisat l'antique baronnie d'Epoisses, que ce château avait sous sa dépendance vingt-deux villages ou bourgs, dont on y peut lire les noms, et plus de *deux cent cinquante* fiefs nobles, entre lesquels il y en avait *six* qui portaient le titre de seigneurie, savoir : la

baronnie de Bourbilly, celles de Forléans, de Chevigny, Coulonge, Soucey et Villers-Frémoy.

S'il en faut croire Mabillon, dans sa Diplomatique, page 326; Ruinart, dans son *Sancti Gregorii Turonensis,* annotation B, p. 613; Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, t. 8, page 211 et 212; dom Ceillier, dans son Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, t. 17, page 466, auxquels il faut joindre Adrien Valois, au mot *Brocariacum*, page 102, saint Colomban, abbé de Luxeuil, y vint trouver Thierry, roi de Bourgogne, pour tâcher, dit-on, de prévenir les suites fâcheuses que pouvait avoir pour ses disciples aussi bien que pour lui, le refus qu'il avait fait quelques jours auparavant de bénir ses bâtards à la Bourcheresse, entre Chalon et Autun. Quant à moi, je suis beaucoup plus porté à croire que, peu soucieux des intérêts temporels de son couvent, il n'y vint que pour voir et s'assurer par lui-même de l'effet qu'avaient produit ses réprimandes, et saisir une occasion pour achever, Dieu l'aidant, la conversion du prince, agissant en cela comme un médecin, qui, après avoir administré à son malade un remède violent, en attend avec anxiété le résultat. Quoi qu'il en soit, Colomban était à peine arrivé à Epoisses, que le prince, qui en fut instruit, s'empressa de lui envoyer quelques-uns de ses officiers, pour l'engager à venir loger au château. Colomban ayant refusé d'obtempérer à ses désirs, Thierry, qui, malgré ce qui s'était passé à la Bourcheresse, conservait toujours pour notre saint un profond respect, appréhendant que le monarque du ciel, mécontent des mauvais traitements qui avaient été faits à son serviteur, ne vînt à l'en punir lui-même en déchargeant sur lui sa colère, ordonna sur l'heure qu'on lui portât des aliments, en recommandant expressément qu'on ne le laissât manquer de rien; mais le saint les refusa, en disant que le Seigneur n'acceptait pas les présents des impies, ajoutant qu'il se garderait bien de goûter des viandes qui lui étaient offertes par des gens qui, non contents de chasser ses serviteurs de chez eux, défendaient encore aux

autres de les recevoir. Il n'avait pas achevé de prononcer ces paroles, s'il faut aussi en croire les historiens du temps, que tous les plats dans lesquels étaient ces viandes, et deux coupes à boire, se brisèrent. Le roi, à qui on s'empressa d'aller rapporter ce fait, en fut si effrayé, qu'il vint le lendemain matin avec Brunehaut trouver le saint pour lui demander pardon et lui promettre de se corriger. Satisfait des promesses qu'on lui fit, Colomban s'en retourna dans son monastère, d'où Thierry le chassa peu après, à la sollicitation de la reine mère.

Le fait que je viens de rapporter d'après les plus graves auteurs, avec lesquels le chartrier du château concorde parfaitement, est pourtant contesté par un savant de Dijon (1), qui s'appuie sur D.

(1) C'est sous ce titre que l'auteur de ce mémoire veut bien désigner l'auteur des Annales du moyen âge. J'ai dit, en effet, que le lieu nommé Epoisses, *Spissia Villa*, où saint Colomban aborda les petits-fils de Brunehaut, est le prieuré d'Epoisses situé près de Rouvre, et non le bourg d'Epoisses situé dans l'Auxois, entre Semur et Avallon. Je sais qu'en cela je ne suis pas d'accord avec la plupart des modernes; mais voici sur quoi je fonde mon opinion. Si l'on suppose, comme il est vraisemblable et comme l'atteste dom Grappin, que *Brocariacum* est la métairie royale, puis ducale, de Rouvre, on peut raisonnablement en induire que le *Spissia Villa* des rois de Bourgogne était dans le voisinage de Rouvre. Tout ce canton (Rouvre, Epoisses, Brazey,) était le siége principal des terres fiscales des princes qui régnèrent dans la Bourgogne. Chalon-sur-Saône avait été leur capitale. Meillecey, Saint-Marcel, voisins de Chalon, étaient encore des métairies royales. Des rois francs, la plupart de ces terres, situées au centre du duché, passèrent aux ducs capétiens. Hugues III fonda un prieuré à Epoisses, voisin de Rouvre. Cet Epoisses, avant la fondation du duc Hugues, était donc une terre ou métairie fiscale des ducs, et antérieurement, des rois bourguignons. Considérez, d'ailleurs, que le bourg d'Epoisses est situé sur la frontière septentrionale du duché, dans le voisinage des terres austrasiennes, et qu'il est ainsi peu vraisemblable que les princes qui régnèrent en Bourgogne aient établi leur résidence et fondé un manoir sur cette frontière, souvent disputée entre les princes mérovingiens d'Austrasie et de Bourgogne.

J'avoue que ce point historique est de peu d'importance. J'accorderai que les monuments contemporains nommant *Spissia Villa* sans autre désignation géographique, l'on est parfaitement libre de se décider pour l'un ou l'autre Epoisses; mais je crois que la vraisemblance est de mon côté. Si Adrien de Valois, dont l'autorité est si grande, se prononce pour l'Epoisses d'Auxois, on peut croire, sans lui faire tort, qu'il a ignoré l'existence du *Spissia* situé entre Dijon et Laone (Ladona), qui n'est indiqué que

Grappin, pour soutenir que ce n'est point à Epoisses, entre Semur et Avallon, qu'il aurait eu lieu, mais à Epoisses près Rouvre; mais il faut croire que ce savant respectable a été induit en erreur, puisque D. Grappin, tout en parlant, dans sa vie de l'abbé de Luxeuil, des visites fréquentes qu'il fit à Thierry, dans son palais de *Brocariacum*, qu'il croit être Rouvre, n'y dit pas le plus petit mot de l'un ni de l'autre Epoisses.

Raymond de Montbard est le premier seigneur d'Epoisses dont les titres conservés aux archives du château fassent mention. Il était oncle maternel de saint Bernard, et vivait encore en 1113. On serait tenté de lui attribuer la fondation du chapitre Saint-Symphorien d'Epoisses; mais, n'en ayant aucune preuve certaine, on se contente de dire que ce chapitre existait déjà de son temps, soit que les membres dont il se composait fussent connus alors sous le nom de chapelains, ou de chanoines, vivant en corps et possédant en commun.

Raymond de Montbard eut de sa femme, dont on ignore le nom, Bernardin, qui lui succéda en la baronnie d'Epoisses. Ce fut lui qui, du consentement de sa femme, dont on ignore aussi le nom, donna conjointement avec ses fils André et Ansèric, le 3 des calendes d'avril 1203, pour le remède de son âme et de ses antécesseurs, aux chanoines les dîmes de ses blés; et s'il arrivait que les seigneurs vinssent à négliger un jour le labourage de leurs champs, il y fut dit que, dans ce cas, il leur serait permis d'en labourer autant qu'ils voudraient et pourraient, sans être tenus d'en payer la tierce; et s'il plaisait plus tard aux seigneurs de labourer

sur des cartes particulières, et réduit dès longtemps à une simple métairie, au lieu que l'Epoisses d'Auxois a toujours été un bourg assez considérable. Quant au chartrier, il est de peu d'autorité sur la question, n'offrant qu'un extrait fait dans les derniers temps, où l'on a pu intercaler le récit de la visite de Colomban, dont sans doute les archives n'ont pu faire mention.

FRANTIN,
Membre résidant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or

de nouveau leurs terres, les chanoines y devaient prendre la dîme comme auparavant. Bernardin y concède encore aux mêmes chanoines tout le droit qu'il possédait sur les terres et prés que l'église avait acquis avant leur institution. Peu content de leur avoir accordé ces faveurs, Bernardin, leur y donne encore sur les moulins de Mouzeron, trois muids de blé, mesure de Rouvrai, par moitié froment et avoine, avec la dîme du foin qu'il récoltait dans son parc ainsi qu'en un autre pré. Cette charte fut scellée des sceaux d'Hilduin, évêque de Langres, et d'Eudes ou Odon, duc de Bourgogne. Louis d'Ancienville retira des mains du chapitre le moulin de Mouzeron, le 15 janvier 1621, moyennant trente setiers, moitié froment et avoine.

Un ancien pouillé de l'évêché de Langres porte que le chapitre de l'église Saint-Symphorien d'Epoisses était composé de onze prébendes, dont sept étaient à la disposition de l'évêque, une à celle du seigneur temporel, une à celle du prieur de la Maison-Dieu de Saint-Bernard-des-Monts, à cause du prieuré de Montréal, et deux prébendes *layes* qui n'exigeaient ni résidence ni office. Une contestation s'étant élevée, en 1211, entre l'abbé de Réôme, comme chanoine né d'Epoisses, et le chapitre, elle fut apaisée par la médiation des évêques d'Orléans et d'Auxerre, qui statuèrent que les chanoines ne pourraient excéder le nombre de ceux qui composaient alors ce chapitre, ni recevoir de nouveaux chanoines, sans appeler l'abbé de Réôme, qui y devait donner son consentement, comme l'un des chanoines. Quant au prêtre qu'on devait établir pour curé, et pour ce qui concernait la portion qu'il devait percevoir comme tel, ils crurent devoir en laisser la fixation à la discrétion du chapitre.

Bernardin de Montbard fit aussi plusieurs autres donations à l'ordre naissant de Citeaux, comme à Pontigny, la Charité-les-Lésines et Rigny près Vermanton, qu'il affecta sur sa terre d'Epoisses. Il avait fait aussi donation au prieuré du Grand-Val-des-Choux, de *six setiers* de froment sur ses revenus d'Epoisses, et trois muids de

vin sur sa vigne de Corallion. Cette donation fut confirmée par une bulle d'Innocent III, donnée à Saint-Jean-de-Latran la 13e année de son pontificat.

Bernardin, comme on l'a déjà vu plus haut, fait mention dans la donation qu'il fit au chapitre d'Epoisses, d'André et d'Anseric, ses fils. Il en eut encore deux autres depuis, connus sous le nom de Bernard et de Guy. Ce dernier fut trésorier de l'église de Langres, puis doyen. L'auteur du *Chronicon Lingonense*, en parlant des personnages illustres de l'église de Langres, compte parmi eux Guido de Spissia, *sancti Bernardi pronepos*. Bernard eut pour son partage, comme cadet, la seigneurie de Vic-Chassenay. On voit par une charte de 1232, qu'il donna pour le remède de son âme, aux frères de Vance, de l'ordre du Val-des-Choux, *un muid de blé*, par moitié froment et avoine, à percevoir annuellement sur ses tierces de Vic-Chassenay, à la fête de saint Remi, mesure de Semur. Cette donation fut approuvée par André, son frère, seigneur d'Epoisses, dont le fief de Vic-Chassenay était mouvant.

André de Montbard, comme l'aîné, succéda à son père dans la terre d'Epoisses. Il est dit dans les mémoires de Palliot, qu'en l'an 1224, au mois de septembre, il *quitta au duc de Bourgogne, le nommé Bon de Beaune, son homme, sa femme, ses hoirs et ténemens, du consentement d'Huguette sa femme, de Jean et de Bernard ses fils, et de Guy son frère.*

André fut aux croisades en Orient, et y fut fait prisonnier. En en revenant, il amena avec lui des religieux de l'ordre Teutonique de Jérusalem, auxquels il donna à titre de fief l'hôpital ou Maison-Dieu d'Epoisses. La charte est de 1225. Ces religieux y reconnaissent que tout ce qu'ils tiennent à Epoisses, ils le tiennent de lui, et promettent de ne point acquérir en cette terre, ni vendre, ni ôter de leurs mains l'aumône qu'il leur avait faite, sans son consentement ou celui de ses successeurs. André y loue et approuve aussi la donation du muid de froment et des trois muids de vin, qui avait été faite par son père aux religieux du Val-des-Choux, dont

il a déjà été parlé. Un acte passé devant Robert, évêque de Langres, en 1233, nous apprend qu'il avait aussi, avant de mourir, donné à l'église de Notre-Dame de Fontenay, pour le remède de son âme, la troisième partie de toutes les contenances de Corombles, ainsi que toutes les tierces qu'il avait droit d'y lever.

André de Montbard laissa de son mariage avec Clémence, Jean et Bernard, morts sans postérité, et Elvis, qui épousa Dreux de Mello ou Marlo, issu d'une famille considérable de Picardie.

Dreux de Mello et sa femme Elvis approuvèrent, dans le courant de 1237, les aumônes qu'André de Montbard avait faites aux religieux de Fontenay; ils donnèrent aussi eux-mêmes en pure aumône, pour le remède de leurs âmes, après leur mort, en 1245, aux frères de Vance, cent sols tournois, à charge d'un anniversaire, et confirmèrent encore les aumônes qui leur avaient déjà été faites aussi précédemment par Bernard de Vic-Chassenay.

Dreux de Mello avait épousé en premières noces Elvis, fille unique de Hugues, seigneur de Lormes et de Château-Chinon, dont il eut Dreux de Mello. Elvis, fille d'André de Montbard, qu'il avait épousée en secondes noces, et dont il n'eut pas de postérité, l'institua son héritier. En elle finit l'antique et illustre maison d'Epoisses, descendant des comtes de Montbard, Montréal et Bar-sur-Seine. S'étant vouée à saint Loup, titulaire de l'église de Genay-lez-Semur, dans une maladie sérieuse, cette pieuse et illustre dame, pour accomplir son vœu, fit don à cette Eglise et au curé de cette paroisse, d'un bois appelé les Communes de Genay, contenant environ quinze cents arpents, avec la justice et le titre de vicomte qu'avait droit de prendre ce curé, qui, par un motif de reconnaissance, veut bien faire chaque année son anniversaire, don prodigieux qui n'a plus rien d'étonnant lorsqu'on se reporte aux temps où il a été fait.

Dreux de Mello étant mort, la terre d'Epoisses passa sur la tête de ses deux frères, qui l'un et l'autre ont porté le nom de Guillau-

me. Le cadet, mort sans postérité, a été inhumé en l'abbaye de Bussières, au diocèse d'Autun. On voit, par son testament du 8 octobre 1284, qu'il avait donné à cette abbaye son palefroi, son sommier et son lit, avec dix livres tournois, pour faire *pitance* au couvent. Morerï dit que Guillaume de Mello, seigneur d'Epoisses, était fils de Dreux de Mello; mais les titres du château établissent le contraire. Guillaume de Mello avait épousé Agnès de Saint-Verain, dont il eut Guillaume de Mello qui épousa Albert de Torrette. Huguenin de Vignes lui vendit, le mercredi après la Saint-Martin d'été, en l'an de grâce 1274, moyennant cent sols, le maisonnement, l'ouche et le curtil, qu'il possédait dans la ville du château d'Epoisses. Cet acte, passablement curieux, porte que le vendeur et tous autres qui voudront revenir contre cette vente *seront excommuniés*, quelque part qu'ils soient. Guillaume, commandeur de l'Hôpital aux Allemands, au royaume de France, lui vendit aussi, dans le courant de juin 1281, du consentement de ses frères de la Maison-Dieu d'Epoisses, tout ce qu'ils possédaient en cette terre, moyennant deux cent vingt-cinq livres tournois.

Guillaume de Mello succéda à son père dans la terre d'Epoisses, mais ce ne fut pas aussitôt après sa mort. On voit, en effet, par un acte de partage du mois de juillet 1298, qu'il n'en dut prendre possession qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Il prit pour épouse Marie de Château-Villain. S'étant fait caution en faveur d'Eudes, duc de Bourgogne, pour une somme de 5,000 florins d'or de Florence, qui lui fut prêtée par des négociants de cette ville, le prince lui en fit donner acte d'indemnité le vendredi d'après la Madeleine 1319; puis, par charte du jour de Notre-Dame, en août 1326, il lui fit encore, pour le récompenser de ses bons et loyaux services, donation de ce que la dame de Saillenay avait à Sauvigny-le-Bois près Avallon, par suite de la saisie qui en avait été faite, pour cause de forfait ou désaveu. Guillaume de Mello mourut la même année; il fut inhumé dans l'abbaye de Fontenay, à laquelle il avait donné dix francs de rente pour son anniversaire, laissant de son

mariage avec Marie de Château-Villain, Gibault de Mello et Alix de Mello.

Gibault de Mello, que Philippe, duc de Bourgogne, qualifie de cher cousin dans un arrêt du parlement-ambulatoire des ducs, séant à Beaune, en date du 16 octobre 1387, succéda à son père. Un acte du 24 septembre 1380 nous apprend qu'avant de partir pour les croisades, non content de ratifier les dons qui avaient été faits à l'abbaye de Fontenay, tant par son père que par ses prédécesseurs, il y avait encore fondé deux anniversaires: le premier était pour son père; le second, qui était pour lui, avec une messe chaque semaine pour ses successeurs, ne devait avoir lieu qu'après sa mort. A son retour il y eut, à l'occasion de cette clause, un procès qu'il perdit. Gibault avait épousé, par contrat du 31 janvier 1335, Isabelle de Latour, fille de *noble et magnifique Bernard de Latour*, relicte de noble homme Amédée Dauphin, seigneur de Rochefort en Auvergne. Morts sans enfants, ils ont été inhumés l'un et l'autre dans le sanctuaire de l'église Saint-Symphorien d'Epoisses.

Guillaume de Mello, fils de Guy de Mello et d'Agnès de Cléry, devint, par la mort de Gibault de Mello, son oncle, et de celle de son père, seigneur d'Epoisses et de Givry. Il mourut fort jeune, laissant de son mariage avec Isabeau de Bourbon, Guillaume et Jeanne de Mello.

Guillaume de Mello, cinquième et dernier du nom, succéda à son père. Ayant témoigné à Jean de Bourgogne le désir qu'il avait d'élever dans sa terre d'Epoisses un gibet ou signe patibulaire à quatre piliers, pour la punition des malfaiteurs, au même lieu où il y en avait déjà eu un de tout temps, mais à deux piliers seulement, ce duc l'y autorisa par lettres patentes du 19 août 1412. Louis de Savoye, prince de la Morée, lui demanda par lettres du 1er octobre, dans lesquelles il le qualifia de cher cousin, souffrance durant l'espace de trois ans, pour reprendre le fief de sa terre de Bourbilly, comme relevant d'Epoisses. Il mourut vers l'an 1419, sans avoir contracté d'alliance, et laissa la terre d'Epoisses, ainsi

qu'une riche succession à Jeanne de Mello, sa sœur, qui épousa Jean de Montagu, seigneur de Couches, de la maison de Bourgogne.

Jean de Montagu et Jeanne de Mello, sa femme, étant morts peu de temps après leur mariage, les terres de Couches et d'Epoisses passèrent sur la tête de *Claude Montagu,* leur fils unique, qui, « par » acte du 7 juin 1448, affranchit du lien de servitude et de la » mainmorte ses hommes et femmes d'Epoisses, Epoissotte, Co- » rombles, Toutry, Torcy, Pouligny, Menetreux, Menétoy, Chasse- » nay et Vic-de-Chassenay, avec leur postérité, née et à naître, sans » autres charges que celles des droits et redevances, tailles, censes, » coutumes, corvées et autres choses quelconques, dont ses prédé- » cesseurs et lui avaient joui de toute ancienneté, ni d'autres ré- » serves que celle-ci, savoir : que, dans le cas où ils vendraient leurs » héritages à des étrangers et autres que les *demourans* dans ses » terres, ces derniers seraient tenus préalablement et avant toutes » choses, de prendre son plant, de payer les lots, et de venir les » toucher dans le temps dû, et à la manière accoutumée de les faire » inscrire en ses terriers, et de payer, chacun an, toutes les charges » que pourraient devoir les maisons et héritages acquis à la dé- » charge des vendeurs, sans préjudice du droit de retenue.

» On voit encore, en lisant cet acte, que plusieurs sujets s'étaient » déjà départis et absentés du pays, tant à cause des guerres, fa- » mines et mortalités, que autres inconvénients qui étaient adve- » nus par loigis (le fait) des *gens d'armes et de feux boutés,* telle- » ment que, nonobstant les diminutions et allégements qui leur » avaient déjà été accordés par les temps passés, les terres et sei- » gneuries d'Epoisses se trouvaient alors si dépeuplées, que les » champs, vignes et autres héritages en étaient et demoraient » chaque jour en friche, ruyne et désert, et faillaient plus avant » venir encore à bien plus grande désertion, mesmement, est-il » encore dit, qu'on ne les pourrait vendre, aliéner, ni transpor- » ter en aultres mains, sinon ès hommes et femmes de pareille et » telle condition. » Cet affranchissement, que Claude de Montagu

accorda à la prière de Louise de Latour, son épouse, fut confirmé et ratifié peu de temps après par Philippe de Bourgogne, sur l'avis des gens de la chambre des comptes, puis enregistré au bailliage d'Auxois. Louise de Latour fonda, par testament du 14 mai 1471, en l'église Saint-Symphorien d'Epoisses, une messe haute, chaque semaine de l'année, à l'autel Notre-Dame. Claude de Montagu et Louise de Latour avaient aussi fondé le chapitre de Couches en 1469.

Jean d'Aumont, leur successeur en la baronnie de Couches, sollicita, dans le courant de 1489, auprès du duc, des lettres d'amortissement pour les fonds qu'ils avaient donnés à l'effet de subvenir à son entretien.

Claude de Montagu et Louise de Latour étant morts sans laisser de postérité, de nombreux héritiers se présentèrent pour partager leur succession. On compte parmi eux *Philippe d'Hochberg*, maréchal de Bourgogne, Arnoult de Gourres, seigneur d'Etormay, Jeanne de Gourres, Simon de Salins, à cause de Lazarette de Gourres sa femme, Charles de Chalon, seigneur de Vitteaux, Louis, Bernard et Antoine de Chalon, Guillemette de Vergy, Jean de Jaucourt, seigneur de Ville-Arnoult, Ferry de Cousances, seigneur de Beauvoir, Jean, seigneur d'Aumont, Antoine de Rochefort, Guillaume de Rabutin, à cause de Jeanne de Montagu sa femme, Hugonet, chancelier de Bourgogne, Hugonet, cardinal de Mâcon, Jeanne de Montagu, Gérard, Philippe et Etienne de Longvy. Plusieurs d'entre eux prirent possession du château d'Epoisses, notamment le chancelier Hugonet, qui, après avoir acquis les portions de quelques-uns de ses cohéritiers, se les fit adjuger par arrêt du mois de novembre 1474. Philippe de Hochberg, ayant aussi acquis de son côté les parts et portions des autres cohéritiers, la terre d'Epoisses se trouva divisée entre ces deux seigneurs, qui eurent à cette occasion un grand procès, pendant le cours duquel le chancelier mourut.

La ville de Semur étant tombée, sur ces entrefaites, au pouvoir du duc d'Autriche, celui-ci fit entrer une garnison au château

d'Epoisses, qui en fut chassée, dans le courant de 1478, par Philippe de Hochberg même. Mais comme, malgré ces divisions, Charles Hugonet, fils et successeur du chancelier, ne laissait pas de poursuivre le procès commencé du vivant de son père, on proposa un accommodement, d'après lequel Hugonet se départit, au profit du maréchal, de tous les droits qu'il avait et pouvait avoir sur la terre d'Epoisses. Philippe de Hochberg, pour le récompenser et l'indemniser, lui céda de son côté une somme de 660 livres de terre et rente, en toute justice et seigneurie, réservé de fief, sur les villes, finages et terres de Torcy, Pouligny, le Vic-de-Chassenay, Menétoy, Genouilly, Ampoignepain, Sainte-Magnence et Athiés-sous-Montréal, avec faculté de réachat.

Philippe d'Hochberg, chevalier, comte souverain de Neuchâtel en Suisse, grand-chambellan du roi, seigneur d'Epoisses, fit, en 1490, un accord en forme de testament mutuel avec Cristophe, marquis de Bade, d'après lequel l'une de ces maisons, survivant à l'autre, en devait hériter, par la raison qu'elles étaient sorties l'une et l'autre d'une même tige, et portaient à peu près les mêmes armes.

Philippe de Hochberg avait épousé Marie de Savoye, dont il eut Jeanne de Hochberg, comtesse souveraine de Neuchâtel, dame de Seurre, Saint-Georges, Noyers, Montbard, Villeneuve, Saumaise, Montcenis, Château-Chinon, baronnie d'Epoisses.

Jeanne d'Hochberg avait épousé haut et puissant prince, Louis d'Orléans, premier du nom, duc de Longueville, marquis de Rothelin, comte de Dunois, connétable, chambellan héréditaire de Normandie, et grand-chambellan de France. Ayant donné ses terres à Jeanne de Hochberg, celle-ci lui donna aussi les siennes, et notamment celle d'Epoisses. François Ier lui accorda, le 14 décembre 1525, des lettres patentes pour la confection du terrier d'Epoisses, qui fut achevé par les soins de sa veuve, qui obtint, le 5 août 1530, un arrêt du parlement qui obligea Charles Hugonet à se désister à son profit de la seigneurie de Vic-Chassenay, Athies, Ampoignepain, Sainte-Magnence, Torcy et Pouligny, conformément au traité

qui mit fin au procès dont il a été parlé plus haut. Cette dame donna, le 29 août 1536, à Jacques aux Epoules, son maître d'hôtel, et à Marie de Chatelux sa femme, procuration pour affranchir les sujets qu'elle avait en Bourgogne ; en conséquence de laquelle, en confirmant et ratifiant, autant que cela était nécessaire, les lettres d'affranchissement qui avaient déjà été précédemment données aux habitants d'Epoisses le 14 juin 1448, elle affranchit aussi, par acte du 27 novembre 1537, de tous liens de servitude et mainmorte, ses hommes et sujets, résidant au même lieu, ainsi que leur postérité, née et à naître, moyennant les charges seigneuriales accoutumées, précédemment dues, auxquelles elle ajouta douze deniers par chaque habitant, pour droit de bourgeoisie, payables chacun an, le lendemain de Noël, et réduisit à 5 sols de ceux annuels 16 boisseaux d'avoine de coutume, qui lui étaient encore dus à Epoisses pour droit de fouage. Ces deux affranchissements furent encore confirmés et ratifiés, les 12 décembre 1548 et 24 septembre 1616, par Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, comme tuteur de François d'Orléans, et Louis d'Ancienville.

Jeanne de Hochberg avait eu de son mariage avec Louis d'Orléans, Charles d'Orléans, tué au siége de Pavie, sans avoir contracté d'alliance. Décédée sans postérité le 5 juillet 1545, elle fut inhumée dans le sanctuaire de l'église collégiale Saint-Symphorien d'Epoisses. Ses cendres, qui reposaient là en un cercueil de plomb (qui, par parenthèse, a été vendu à je ne sais qui, comme un meuble inutile), ont été jetées, c'est le mot, dans le courant de juin 1823, sans aucune formalité, dans le caveau de la maison de Guitaut. Quant à la tombe qui avait été posée sur elle, elle gît encore en ce moment, à demi-brisée, sous des arbres, dans l'enceinte du château. L'inscription, encore intacte, est ainsi conçue :

« Cy gist très illustre princesse dame Jeanne de Hochberg, du-
» chesse de Longueville, comtesse de Dunois et palatine de Neu-
» châtel en Suisse, dame d'Epoisses, elle trépassa, le 5 juillet 1545,
» Priez pour elle. »

Après la mort de Jeanne de Hochberg, la terre d'Epoisses passa sur la tête de François d'Orléans, troisième du nom, fils de Louis d'Orléans, deuxième du nom, et de Marie de Lorraine.

François d'Orléans étant mort sans alliance, en septembre 1551, il y eut procès, pour sa succession, entre Jacques de Savoye, duc de Nemours, Jeanne de Savoye sa sœur, enfants et héritiers pour le tout de Philippe de Savoye, duc de Nemours, et de Charlotte d'Orléans, et Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orléans, en qualité de mère et tutrice de Léonard et François d'Orléans. Ce procès fut terminé par arrêt de conseil, du dernier février 1554, qui adjugea les terres d'Epoisses à Jacques de Savoye, ainsi qu'à sa sœur, Jeanne de Savoye, femme de Nicolas, duc de Lorraine, comte de Vaudémont.

Jacques de Savoye et sa sœur ayant procédé au partage de leurs terres le 11 de décembre 1556, Jacques de Savoye, duc de Nemours, comte de Genève et du Genevois, marquis de Saint-Sorlin, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent cinquante hommes d'armes de son ordonnance, colonel général de la cavalerie légère, eut celle d'Epoisses, qu'il conserva pendant l'espace de cinq ans, au bout desquels il la vendit à Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté deçà les monts, marquis de Saluces, maréchal de France, moyennant 90,000 livres en principal. L'acte en fut passé à Turin le 10 juin 1561. Imbert de la Platière avait épousé en premières noces Claudine de Damas, dame de Ragny, veuve de Gérard de la Madelaine, et en deuxièmes noces Françoise de Birague, fille de René de Birague, chevalier conseiller du Roi en son conseil privé, et surintendant de ses finances. Ce haut et puissant seigneur affranchit du lien de servitude et mainmorte les habitants d'Athies-sous-Montréal, le 3 décembre 1563, moyennant *deux sols six deniers* tournois par-dessus les cens et autres droits seigneuriaux auxquels ils étaient déjà assujettis, non compris six muids de vin qu'ils lui baillèrent pour la belle main de cette franchise. Imbert de

la Platière mourut à Fontainebleau le 4 avril 1567. Son corps fut transporté à Epoisses, où il repose au chœur de l'église. Quant aux restes de Claudine de Damas, sa première femme, ils ont été déposés en celle de Savigny-en-Terre-Plaine, comme l'attestent deux morceaux de tombe qui s'y voient encore en ce moment, l'un dans le passage qui mène au clocher et presque au pied de la chaire, l'autre près de la porte de la sacristie.

Françoise de la Platière, fille de N. de la Platière, seigneur des Bordes et de Marault, succéda au maréchal, son oncle, dans la terre d'Epoisses, après la mort de Françoise de Birague, à qui le maréchal en avait réservé l'usufruit sa vie durant. Françoise de la Platière avait épousé Henri de L'Hopital, vicomte des Vaux, maître de la garde-robe du duc d'Alençon. S'étant pourvue en dissolution et cassation de son mariage, pour cause d'impuissance, devant l'official de Sens; après toutes les formalités nécessaires en pareil cas, intervint sentence sur les conclusions du promoteur, le 21 novembre 1573, qui cassa son mariage, lui permit de convoler à d'autres noces, et fit défense à Henri de passer à d'autres. Cette sentence ne fut pas plus tôt rendue, que Françoise de la Platière, qui était alors âgée de vingt-un ans, s'empressa d'épouser Louis d'Ancienville, chevalier des ordres, baron de Reuillon, dont elle eut cinq enfants: Philippe et Cristophe, morts l'un et l'autre sans avoir contracté d'alliance; Louis, qui succéda à son père dans la terre d'Epoisses; Achille, qui n'eut qu'une fille qui épousa Achille de la Grange, comte de Moligny, son cousin germain, et Anne, qui épousa Antoine de la Grange, seigneur d'Arquien.

Le château d'Epoisses tomba de son temps, par trahison, au pouvoir des ligueurs, qui le lui rendirent au bout de cinq ans.

Symphorien Utin et Jean Barbier, chanoines d'Epoisses, Pierre Bouquin, Elisabeth Borot sa femme, Jean Massoyer, Marc Chosreau, Philippe Grosse-Tête, Pierre Lallement, dit la Fortune, et un nommé Lafleur, furent ceux qui leur en ouvrirent les portes le jour de carnaval 1596, sur les neuf heures du matin, après être, à force

d'argent, venus à bout de corrompre un nommé Jean, qui en était portier.

Louis d'Ancienville ayant, après être rentré en possession de son château, adressé à l'official de Langres une supplique pour avoir permission de faire publier un quérimoniaire, afin de découvrir ceux qui pouvaient être détenteurs d'objets soustraits, vendus ou achetés pendant que les ligueurs en étaient restés les maîtres, Pierre d'Avout de Vignes comparut à cet effet devant le vicaire de cette paroisse, le 10 janvier 1596, vers les dix heures du matin, et déclara, après avoir prêté serment sur les saints Evangiles :

1° Que longtemps après la prise du château d'Epoisses, il avait vu au cou d'une femme de Vignes, qu'il nomme, et dont je m'abstiendrai de citer le nom, *une chaîne de perles, avec un poinçon* d'argent doré à ses cheveux, où il y avait *cinq pierres*, dont celle du milieu était plus grosse que les quatre autres, et lui semblait être un diamant;

2° Qu'il avait ouï dire à ses enfants qu'ils avaient vu sur sa table à lui un grand vase, aussi d'argent doré, que la même femme apportait d'Epoisses;

3° Qu'un jour, étant à Avallon, en un lieu qu'il désigne, il y avait encore vu la même femme, qui voulait vendre à des dames des pierres et autres besongnes provenant de la même maison;

4° Que, pendant qu'il était en otage à Epoisses, pour M. de Reuillon, et avant que M. de Nemours fût dehors, il avait vu entre les mains de M. de Villeneuve un grand vase et une grande coupe d'argent doré, que M. de Villeneuve disait avoir achetés, et ne savait combien;

5° Que, pendant son otage et lorsque le sieur Thenissey expulsa le capitaine Desmani de la maison d'Epoisses, la femme de Desmani lui avait fait porter en sa chambre deux fort beaux pieds de lit en or, qu'il n'eut que 24 heures en sa garde;

6° Que beaucoup de vaisselle, provenant aussi de la maison d'Epoisses, fut vendue par Massoyer à M. de Basoche, avec une coupe

d'argent doré, pour donner au marquis de Nesle, comme il l'avait entendu dire à M. de Basoche.

Nicolas d'Avout, son fils, dit aussi le lendemain, qu'un jour, bien longtemps après la prise de la maison d'Epoisses, il avait tenu un vase d'argent, que la fille de la femme dont il a déjà été parlé avait apporté d'Epoisses, et voulait porter, disait-elle, à M. de Ragny.

Nicolas dit aussi avoir vu, comme son père, et à la même personne, un poinçon d'argent doré, où il y avait cinq pierres, dont celle du milieu était plus grosse que les quatre autres.

On peut encore voir, parmi les mémoires du château d'Epoisses, les dépositions que firent en cette circonstance une foule d'autres personnes, qu'il est inutile de rapporter.

Le capitaine Desgeorges, qui, au moyen des traîtres dont j'ai cité plus haut les noms, était parvenu à surprendre cette place, y avait fait faire des fortifications, pour le prix desquelles Louis d'Ancienville lui remboursa une somme de *six mille écus*.

Les choses étaient en cet état, lorsque le roi, sur la demande qu'en firent MM. les Elus, arrêta que les nouvelles fortifications des places qui étaient au milieu de la province, et qui n'étaient point entretenues par Sa Majesté, seraient démolies : il ordonna à M. de Bellegarde, son lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, de procéder à leur démolition.

M. de Bellegarde n'eut pas plus tôt reçu les ordres du roi, qu'il s'empressa d'écrire au prévôt des maréchaux du bailliage de l'Auxois, le 26 décembre 1602, pour qu'il eût à faire abattre et démolir, avec tous les ménagements possibles, toutes les fortifications qui avaient été faites pendant les derniers troubles, hors l'enceinte, clôture et fossé du château d'Epoisses, à charge de rendre compte des pièces, poudres, boulets et munitions qui y étaient, lorsqu'il en serait requis par lui ou Sa Majesté.

Louis d'Ancienville, fils du précédent, deuxième et dernier du nom, n'eut pas plus tôt connaissance des ordres que M. de Bellegarde venait de donner à ce dernier, que, pour parer le coup qui le frap-

pait, il en écrivit aussitôt à M. de Nemours, comme à celui qui pouvait lui être le plus utile en pareille circonstance.

Rempli de bonnes intentions pour M. d'Ancienville, M. de Nemours n'eut pas plus tôt reçu sa lettre, qu'il s'empressa en effet d'aller trouver M. de Bellegarde, qui lui promit de surseoir pour son regard à l'exécution de l'arrêt qui avait été rendu pour la démolition des places de Bourgogne. La lettre que M. de Nemours écrivit à M. d'Ancienville, pour lui en donner avis, est datée de Paris, le 12 juin 1626. En voici le texte :

« Mon cher ami,

» Soudain que votre lettre ma esté rendue, j'ay esté trouver » M. de Bellegarde pour lui parler de l'affaire dont vous m'avez » escript, et sur la prière que je lui ay faite, il m'a promis de faire » supercéder pour votre regard à l'exécution de l'arrêt qui a esté » donné pour la desmolition des fortifications des places de Bour- » gogne. Il m'a fait quelques plaintes de vous que j'ay dites à se » porteur pour vous les faire entendre nonobstant les quelles il » n'a pas laissé de passer outre, et de vous accorder pour l'amour » de moy ce que je lui ay demandé, si la Royne mère et M. le Cardi- » nal eussent esté issy, j'eusse fait le mesme offisce vers eus, mais » ils sont à Blois avec le Roy il y a desja quelque temps. Je rese- » vray tousjours un particulier contantement lorsqu'il se présen- » tera occasion ou je puisse avoir moyen de vous servir pour le » désir que j'ay de vous tesmoigner qu'il n'y a personne au monde » qui ayt plus d'affection à se qui vous touche, ny qui vous soit » plus acquis que moy, qui seray toujours,

» Mon cher ami,

» Votre plus affectionné à vous faire service,

» HENRY DE NEMOURS. »

M. de Bellegarde écrivit aussi de Paris, dans le courant de la même année, trois lettres à M. et Madame d'Ancienville, dont voici la teneur; la première est du 14 juin 1626 :

« Monsieur,

» Il est vrai que MM. les Eslus ont demandé la desmolition des » nouvelles fortifications des places qui sont au millieu de la Pro- » vince, et qui ne sont point entretenues de Sa Majesté, et ce qui » a le plus fait envers la vostre a esté la façon dont vous y vivez, » et la jalousie que vous tesmoignez avoir qu'il n'y entre personne, » car sy vous vous y fussiez comporté comme l'on a accoutumé de » faire en une maison particulière, cela n'aurait pas donné l'apré- » hension qu'estant une fois surprise elle pourrait causer du pré- » judice au pays, elle est pourtant à couvert pour ceste fois tant » à cause de vostre mérite qu'en considération de l'instante prière » que m'en est venu faire M. de Nemours, sy en quelqu'autre oc- » casion, je vous puis rendre service, je vous tesmoignerai tous- » jours que je suis, Monsieur, vostre très humble et très justement » affectionné serviteur,

» ROGIER DE BELLEGARDE.

« Monsieur,

» Avec votre permission,

» Madame la marquise

» Que je suis son très humble serviteur. »

Les deux autres lettres de M. de Bellegarde, datées du 16e jour de septembre de la même année 1626, ne sont ni moins gracieuses, ni moins rassurantes.

« Monsieur,

» La parole que je vous ai donnée de conserver vostre maison » vous doibt mettre en repos de ce costé là puisqu'elle est fondée » sur l'assurance que j'ay tirée du Roy que les choses demeureront » en l'estat quelles sont, en quoy je vous serviray en tout ce qui » sera en ma puissance, quant toutes les autres places seraient » mesme desmolies, pour en garentir la vostre, car je desire non » seulement en ceste occasion; mais encore en toutes celles qui se » présenteront vous estre utile.

» Vostre très humble serviteur,

» ROGIER DE BELLEGARDE. »

« Madame,

» Quand je n'aurais pas déjà donné ma parole à M. vostre ma-
» ry d'empescher que les fortifications de sa maison ne seront
» point desmolies, vous devez croire que tout ce que vous désirez
» m'est en telle considération qu'assurément vous pouvez atendre
» de resevoir de moy tous les services et l'assistance que je pourray
» vous rendre puisque vous avez pris la peyne de me tesmoigner
» qu'elle vous pouvait estre utile, je souhaite qu'il s'ofre souvent
» des occasions ou j'aye moyen de vous en donner de plus dignes
» preuves, et atendant que vos commandemens me les facent nais-
» tre, je vous suplieray de croire que personne ne peut estre tant
» que moy,

» Madame,

» Vostre très humble et très affectionné serviteur,

» ROGIER DE BELLEGARDE. »

Louis d'Ancienville avait déjà obtenu de Louis XIII, dans le courant de janvier 1613, des lettres patentes, par lesquelles ce prince, après en avoir dûment informé la reine régente, érigea en titre et dignité de marquisat l'antique baronnie d'Epoisses.

Madame de Chantal, relicte de Christophe de Rabutin, que ses vertus ont fait placer au rang des saints, lui fit acte de foi et hommage en 1615, au nom de son fils, Bénigne de Rabutin, encore mineur, pour raison de la baronnie de Bourbilly.

Louis d'Ancienville avait épousé Claudine de Saulx-Tavannes, fille de Gaspard de Saulx-Tavannes, maréchal de France et gouverneur de la Bourgogne, dont il n'eut point d'enfants, veuve de Louis, marquis de la Chambre, maison considérable de Savoye. Cette dame avait fondé en l'église collégiale d'Epoisses une messe annuelle et perpétuelle, qui devait se dire tous les premiers dimanches de chaque mois. Son mari, Louis d'Ancienville, fit présent au chapitre de cette église, le 12 avril 1639, d'un magnifique chapelet composé de soixante patenôtres, à gros grains ronds enfilés d'or, marqués de six pièces d'or en forme d'ange, enrichis et relevés de diamants,

également au nombre de six, auxquels étaient encore attachées treize autres pièces d'or, ayant la croix d'un côté et trois fleurs de lis de l'autre, non compris une baye aussi d'or, sur laquelle il y avait un saphir et une feuille jaune. Ce don précieux, que M. d'Ancienville avait fait au chapitre d'Epoisses, était un cadeau qu'il avait fait à son épouse le jour de son mariage.

Peu content d'avoir aussi fondé en l'église d'Epoisses, outre une messe basse qui devait s'y dire tous les mois le jour de son décès, quatre services solennels, plus un service à diacre et sous-diacre dans toutes les paroisses de son marquisat, ainsi que plusieurs en diverses maisons religieuses, comme chez les Cordeliers d'Autun et de Lisle-sous-Montréal, les Carmes et les Capucins de Semur, Louis d'Ancienville avait encore, par son testament du 14 septembre 1652, après avoir recommandé son âme à Dieu, ordonné que le jour de son enterrement on habillât de *boge blanc* cinquante pauvres de sa terre, pour suivre son corps, avec un cierge à la main.

MM. les chanoines d'Epoisses étant venus, nonobstant un arrêt rendu contre eux le 18 mai 1624, à négliger, comme ils l'avaient déjà fait précédemment, le service de la collégiale, M. d'Ancienville porta une seconde fois contre eux des plaintes, et les fit assigner pour les forcer à mieux s'en acquitter qu'ils ne le faisaient. Mais, se voyant dans l'impossibilité d'éviter une seconde condamnation, ils s'empressèrent de lui donner satisfaction en prenant l'engagement d'être plus exacts à l'avenir; seulement, parce qu'aux termes de leur acte de fondation et de l'arrêt précité, ils devaient être au nombre de *huit* pour en faire le service, le curé non compris, ayant représenté à M. d'Ancienville que plusieurs d'entre eux avaient des cures dans lesquelles ils étaient obligés de résider, en vertu des ordonnances ecclésiastiques, ajoutant qu'ils avaient fait tout ce qui avait dépendu d'eux pour trouver des chapelains capables et en nombre suffisant pour les remplacer, sans pouvoir y parvenir, il fut convenu, par transaction du 23 août de la même année, qu'à l'avenir le service s'en ferait par *six prêtres* au lieu de *huit*, sans qu'ils

pussent s'absenter ni entreprendre d'autre service que celui de la collégiale, à peine, en cas d'absence, de se voir privés d'une partie de leur prébende et chapelinage, et d'encourir la peine portée par l'arrêt dont il a été déjà parlé, sans déroger aucunement, ni préjudicier à la transaction qui avait déjà été passée le dernier de décembre 1619.

Plein de zèle pour tout ce qui pouvait rehausser l'éclat du culte, Louis d'Ancienville, comme fondateur de l'église collégiale d'Epoisses, donna et délaissa, par acte du 20 décembre 1636, la prébende *laye*, à laquelle il avait droit de nommer, consistant en *neuf* setiers, moitié froment et avoine, qui devaient se prendre annuellement sur les greniers du chapitre, à un organiste, à la condition qu'il entretiendrait les orgues et en jouerait pendant les saints offices, les dimanches et fêtes commandées; et dans le cas où MM. du chapitre ou le curé pourraient en jouer et les entretenir, il était dit : « Qu'ils seraient préférables à tous autres pour en prendre le re-» venu, sans qu'elle pût être divertie à autre chose, si ce n'est que » la moitié de son revenu devait être pris et perçu annuellement par » Jean Larcher, son homme de chambre, sa vie naturelle durant, » par charité, pour lui aider à subvenir à l'entretien de sa famille, » après quoi le tout devait retourner à l'organiste, pour en user » en la forme et à la condition susdite, et non autrement. »

Louis d'Ancienville et Claudine de Saulx-Tavannes, son épouse, ont été l'un et l'autre inhumés dans l'église d'Epoisses. Le mausolée qui les représentait tous deux à genoux a été brisé en 1793, à l'exception de deux pierres enclavées dans le mur sud de la chapelle Saint-Nicolas, sur lesquelles se lisent encore les deux inscriptions suivantes, qu'en blanchissant l'église on a eu soin de barbouiller de chaux vive. La première est ainsi conçue :

« Cy gist très haut et très puissant seigneur Messire Louis d'An-» cienville de Bourdillon, marquis d'Epoisses, comte de Suelly, » conseiller d'Estat, capitaine de cinquante hommes de ses ordon-» nances, maréchal de camp dans les armées du roi, bailly d'Au-

» xois, gouverneur des ville et chateau de Chatillon sur Seine, » chevalier des ordres du roi.

» Passant ce que tu voy c'est l'image de ce grand héros, si elle » paraist insensible et sans mouvement ne t'en étonnes pas, car » Mars en a pris le cœur, Minerve la langue, le ciel l'esprit, ne » laissant à la terre que son corps qui fut précieusement enfermé » souls ce marbre. »

Voici la seconde :

« Cy gist Claude de Saulx, fille de Messire le maréchal de Ta- » vannes, gouverneur de Bourgogne, femme de très haut et très » puissant seigneur Messire Louis d'Ancienville de Bourdillon, » marquis d'Epoisses, comte de Suelly, maréchal de camp dans les » armées de Sa Majesté.

» Elle fut le miracle de son siècle et le phénix de son sexe, pa- » rangon des fidèles épouses, l'ornement de son très illustre sang, » laquelle après avoir servi de modèle à tous les mortels, ravi la » terre de ses incomparables vertus, ne trouvant rien plus à imi- » ter, y laissant de quoi admirer à tout le monde, s'en alla dans le » ciel, chercher parmi les anges les amplois dignes de sa belle » âme.

» Le 25 mars 1639. »

Achille de la Grange, conseiller du roi en ses conseils, maréchal de camp, comte de Moligny, allié à la maison de Bourgogne de la première race, et Louise d'Ancienville, comtesse des Bordes, son épouse, que Louis d'Ancienville, leur oncle, avait institués ses héritiers par son testament du 14 septembre, lui succédèrent en la terre d'Epoisses, et fournirent leur dénombrement le 20 octobre 1658.

Achille de la Grange et Louise d'Ancienville eurent de leur mariage Madeleine de la Grange, qui épousa, par contrat du 21 mars 1661, Guillaume de Péchéperou Comminge, comte de Guitaut, chambellan de Son Altesse Sérénissime M. le prince de Condé. Ce mariage ne dura que six ans, et plusieurs enfants moururent avant la mère,

qui, par le testament du 17 mars 1667, institua pour ses héritiers ses enfants, chacun en leur légitime, dans le cas où elle viendrait à en avoir qui pussent se trouver vivants lors de son décès; à leur défaut, elle institue son père et sa mère, ou l'un d'eux, chacun aussi en leur légitime, quant au surplus des biens qui lui appartiendraient lors de son décès, les légitimes, dont il vient d'être parlé, comprises. Dans le cas où il ne se trouverait personne pour les recueillir, elle institue pour son héritier le prince de Condé; et, dans le cas où ce prince serait venu à décéder avant elle, son fils, le duc d'Enghien, qu'elle supplie d'accepter cette marque de son respect et de sa reconnaissance; veut que son corps soit inhumé en l'église des religieuses de Sainte-Marie de Nevers, en habit de religieuse, et prie son mari, en cas de survivance, de ne point souffrir qu'on l'ouvrît après sa mort, qui ne tarda pas à arriver, et par suite de laquelle la terre d'Epoisses se trouva possédée par Achille de la Grange, Françoise d'Ancienville et le prince de Condé, Son Altesse Sérénissime Louis de Bourbon, premier prince du sang, qui en fut mis en possession le 24 mai 1667.

Achille de la Grange, Louise d'Ancienville, son épouse, et Henri de la Grange, marquis d'Arquien, ce dernier se disant avoir les droits cédés d'Achille son frère, ayant prétendu faire casser le testament de M. de Guitaut, il intervint un arrêt du parlement de Paris, le 8 juillet 1669, qui déclara le testament bon et valable, maintint et garda Son Altesse Sérénissime le prince de Condé en la propriété, jouissance et possession des biens délaissés par la testatrice, à la réserve de la *légitime*, conformément à la coutume de Bourgogne, dont Achille de la Grange et Louise d'Ancienville ne tardèrent pas de se départir eux-mêmes en faveur du prince, comme on le voit par deux actes des 25 janvier 1670 et 9 juillet 1672.

Guillaume de Péchéperou Commioge, comte de Guitaut, bailli d'Auxois, succéda en la terre d'Epoisses au prince de Condé, dont il était le premier chambellan. Voici comment et à quelle oc-

casion cette terre passa sur la tête de ce dernier. Ayant épousé en deuxièmes noces Antoinette-Elisabeth de Vertamont, par contrat du 11 octobre 1669, Son Altesse, pour leur donner des marques de sa bienveillance, leur fit don d'une somme de deux cent mille livres (200,000), pour leur aider à faire l'acquisition d'une terre. Comme, aux termes du contrat, cette somme devait être remise au comte dans l'espace de dix-huit mois, le prince, pour satisfaire à ses promesses et se soustraire aux poursuites qu'on lui faisait à cette occasion, transigea avec lui le 16 août 1672, et lui permit de prendre cette somme sur la terre d'Epoisses. M. et Madame de Guitaut ayant, aussitôt après cette transaction, présenté leur requête à MM. de la chambre des comptes, ceux-ci, sur leur exposé, leur permirent d'entrer en possession de la terre d'Epoisses, à charge d'en rendre les devoirs et de former les dénombrements d'usage.

M. de Guitaut fit sa première campagne en Catalogne; il se trouva en 1646 au siége de Lérida. Ce fut à l'occasion de cette campagne, où il s'était fort distingué, qu'il commença à être connu du prince de Condé, dont il eut depuis toute l'estime et la confiance. L'année suivante, il accompagna ce prince en Flandre, et se trouvèrent ensemble à la bataille de *Lens*, où il reçut des blessures considérables. Les troubles de la Minorité, dans lesquels il se vit impliqué, lui firent perdre, ainsi qu'à beaucoup d'autres, le mérite d'un grand nombre d'actions éclatantes, aussi bien que le fruit des plus grands emplois qui lui furent confiés, dont le plus glorieux, sans aucun doute, fut celui d'avoir été choisi en 1659 pour y mettre un terme. M. de Guitaut mourut dans un voyage qu'il fit à Paris en 1685, le 27 décembre, à l'âge de soixante ans. Son corps fut amené à Auxerre, et de là transporté sur une litière à Epoisses, où il est inhumé. M. de Guitaut a laissé d'Antoinette Vertamont son épouse, cinq enfants : trois filles et deux fils, dont le second est connu sous le nom d'abbé de Guitaut, doyen de l'église de Tours.

Louis-Athanase Péchéperou Comminge, comte de Guitaut, marquis d'Epoisses, lieutenant général des armées du roi, inspecteur d'infanterie, colonel du régiment de Rouergue, élu de la noblesse de Bourgogne en 1731, hérita de la terre d'Epoisses par suite de la donation que lui en fit sa mère, par contrat de mariage, le 19 septembre 1719. Il épousa Madeleine-Elisabeth Chamillard, rendit la foi et hommage pour sa terre d'Epoisses et son comté de Guitaut, les 18 février 1715 et 1er septembre 1724, et mourut à Paris le 10 juin 1748, après avoir institué son fils pour son héritier universel.

Charles-Guillaume de Guitaut Péchéperou Comminge, comte de Guitaut, marquis d'Epoisses, capitaine lieutenant des gendarmes d'Artois, chambellan de Sa Majesté Polonaise duc de Bar, épousa, par contrat du 19 juin 1758, Louise-Adélaïde Durey de Mesnières, et mourut le 24 janvier 1763, en son château de Bréau, âgé de vingt-six ans, laissant de son mariage deux enfants, un fils et une fille, Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis et Marie-Marc de Guitaut.

Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis Péchéperou Comminge, comte de Guitaut, marquis d'Epoisses, né le 26 septembre 1759, avait épousé Victoire-Charlotte du Champ, dont il a laissé Guillaume-Louis-Athanase Péchéperou, qui lui succéda.

Guillaume-Louis-Athanase Péchéperou Comminge, comte de Guitaut, a épousé Henriette Thomassin de Bienville, dont il a eu Antoine-Adolphe-Charles-Athanase Péchéperou, comte de Guitaut, possesseur actuel du château d'Epoisses. Son épouse, Marie-Louise-Bernardine Le Cornu de Balivière, dont il a déjà plusieurs enfants, a fait don à l'église d'Epoisses du beau maître-autel qui s'y voit en ce moment.

Cette église, dont on se propose d'exhausser le clocher, fut dédiée et consacrée en l'honneur de saint Symphorien, le quinzième jour de décembre 1386, témoin une inscription en caractères coupés, gravée sur le premier pilier qui est au bas de la grille qui

sépare le sanctuaire d'avec le chœur, côté du sud. Cette inscription, dont je ne sache pas que personne ait encore fait mention jusqu'ici, qu'un notable de cette commune avait cru, sur la parole de son vieux père, être des *vers de Job*, est ainsi conçue :

« Anno dom^ni^ mill^o^ c. c. c. octuag^o^ die dec^o^ Msis Decembris » fuit dedicata et in honore SS^tissimi^ Symphoriani ipsi consecrata. »

Le trésor de l'église d'Epoisses, comme j'ai pu m'en convaincre par la lecture et l'inspection d'un inventaire authentique encore existant parmi les archives du château, indépendamment du beau et magnifique chapelet qui lui avait été donné par M. d'Ancienville, se composait encore :

1° Du chef de saint Symphorien;—2° D'un bras de saint Blaise; — 3° D'une étole de saint Léger, enfermée dans un petit coffre d'ivoire; — 4° D'un petit reliquaire de bronze, où étaient les reliques de saint Ursin; — 5° D'une grande croix de bois, couverte d'argent, avec une chape de fleurs d'argent et les franges aussi d'argent; — 6° D'une petite croix à doubles croisillons de bois couverts de feuilles d'argent;—7° De quatre calices d'argent avec les patènes, et deux chopinettes aussi d'argent; — 8° De deux autres calices, les coupes étant d'argent et les patènes aussi; — 9° De deux chandeliers d'argent; — 10° D'une lampe aussi d'argent; — 11° D'un encensoir d'argent; — 12° D'un portatif de bronze; — 13° D'un grand vase d'argent; —14° D'une petite boîte d'argent à mettre le saint Sacrement.

Ces richesses, que sont-elles devenues? C'est sur quoi il m'a été impossible d'obtenir aucun renseignement (1).

(1) Gaillard Péchéperou est le premier seigneur de ce nom dont l'histoire fasse mention ; il vivait encore en l'an 1233. Louis Simon, comte de Montfort, au service duquel il était, étant venu mettre le siége devant la ville de Moncuy en Quercy, il y trouva plus de résistance qu'il ne s'y était attendu ; mais le comte, qui avait de plus grands projets en tête, au lieu de s'amuser à perdre le temps devant cette place, se contenta de laisser des garnisons dans ses environs, et passa outre. Parmi les cavaliers auxquels il en confia le commandement, se trouvait Gaillard Péchéperou, auquel il donna le Capmas-Delcros à fortifier. Gaillard y bâtit une ville qui retint le nom de

DROITS SEIGNEURIAUX.

Les seigneurs d'Epoisses avaient en leur bourg, ainsi qu'en toute l'étendue de leur terre, haute justice, moyenne et basse, avec tous droits y annexés.

Le maréchal de Bourdillon ayant, pour éviter des frais à ses sujets, représenté au roi, le 27 mars 1563, que ses prédécesseurs et lui

Péchéperou, et fut plus tard contestée à ses enfants par le sieur de Saint-Geniez, qui finit par leur céder ses prétentions après une procédure d'environ 40 ans. C'est aujourd'hui un village où paraissent les ruines d'un château et l'enclos d'un bourg assez grand, que l'on appelait alors ville, près d'un lieu appelé Lascabanes, entre Cahors et Lauserte.

L'assiette de Péchéperou était extrêmement forte et en lieu commode pour faire la guerre à Cahors, ainsi qu'à Moncuy, étant presque aussi près de l'un que de l'autre.

Le comte d'Armagnac, étant entré dans le Quercy, dans le courant de 1408, avec une forte armée, vint mettre le siége devant Lauserte; n'ayant pu prendre cette ville, il alla loger à Lascabanes, prit et rasa le château de Monbéligni ainsi que plusieurs autres qui tenaient le parti des ducs de Bourgogne. Ce fut alors qu'il assiégea la ville de Péchéperou. Cette place tenait déjà depuis onze jours, lorsque, l'eau venant à manquer aux assiégés, ils firent une sortie la nuit pour en aller querir à une fontaine qui est au pied de la montagne; et, de fait, ils en avaient fait une assez bonne provision, lorsque le malheur voulut qu'une chambrière qu'ils avaient menée avec eux restât en arrière, et tombât, dans une charge qu'on leur fit, au pouvoir de l'ennemi. Le comte, à qui on s'empressa de la conduire, l'ayant fait gêhenner, apprit d'elle que, du côté de la basse-cour du château, la muraille menaçait ruine et n'était étayée que par un tas de fagots, les assiégés n'ayant rien autre chose pour l'appuyer. Le lieu étant si raide et si malaisé, que de jour il était impossible de l'aborder, on attendit qu'il fût nuit pour l'attaquer. Ayant alors trouvé moyen de faire brèche à la muraille, les soldats y mirent le feu, et la place fut forcée un peu avant le jour : tout fut passé au fil de l'épée, à l'exception de Gaillard, qui se sauva à la faveur de la nuit, et se réfugia à Lauserte. Le vainqueur fit raser la place, qui depuis n'a jamais été relevée.

On ne sait pas précisément de quel pays est sorti Gaillard; mais le mot *Péchépero*, aujourd'hui *Péchéperou*, fait croire qu'il était de la Guienne ou du Languedoc, parce que les mots dont la terminaison était en *o* devaient s'y prononcer en *ou*, comme Pechepero, Péchéperou, ce qui ne se pratiquait point ès autres provinces de France. (Extrait d'un mémoire de noble Bernard de Péchéperou, tiré sur les actes que possédaient alors MM. les Chartreux de Cahors.) Bernard de Péchéperou est mort le 2 janvier 1622.

avaient eu de tout temps à Epoisses un bailli et un châtelain qui allaient rendre la justice ès paroisses de Torcy, Vic-Chassenay, Athies, Sainte-Magnence, Cussy-les-Forges et autres lieux dont les appellations étaient relevées et poursuivies par-devant le bailli d'Epoisses, et de là par-devant celui de Semur-en-Auxois, ou son lieutenant; Charles IX, après avoir pris l'avis de son conseil, rendit un édit qui unit et incorpora la juridiction du châtelain à celle du bailli; et, à partir de ce jour, la justice ne fut plus exercée et administrée aux sujets de l'impétrant que par un seul juge. Quant aux appellations, le cas échéant, il fut dit qu'elles seraient jugées et relevées par le bailli de Semur-en-Auxois, ou son lieutenant, ainsi qu'il avait été fait par le passé. Les lettres de réunion furent lues et enregistrées au Parlement le 21 mai 1564.

La taille d'Epoisses était de quatre-vingt-sept livres onze sols, payables le jour de la Saint-Barthélemy.

Le portier de la basse-cour avait, en raison de sa charge, droit de lever chacun an, le jour de saint André, deux blancs sur chaque tenant feu; les locataires et les veuves n'étaient tenus de lui en payer qu'un.

Le *bau-vin* (1) commençait le jour de Pâques, au premier coup des vêpres, et se terminait la veille de la Pentecôte.

Il n'y avait primitivement que trois foires à Epoisses, et un marché le lundi de chaque semaine. On y en ajouta un quatrième avec une vente de vin en 1627, à la requête de M. d'Ancienville. Les lettres qui lui furent accordées pour l'établir, portent confirmation des trois autres.

Les seigneurs d'Epoisses percevaient à leur occasion un droit de minage qui s'élevait annuellement à la somme de 200 livres. Le terrier porte qu'il se percevait de *seize* l'un. Il fut réduit au 40^{e} par madame de Guitaut, pour le soulagement des vendeurs. Il se levait sur toutes sortes de graines, et personne n'en était exempt.

(1) *Botagium, præstatio pro vino.* Du Cange.

Les seigneurs d'Epoisses percevaient encore à leur occasion un droit de hallage, qui s'amodiait et pouvait produire annuellement une somme de 53 livres.

Indépendamment des droits dont il vient d'être parlé, les seigneurs d'Epoisses percevaient encore en nature les droits de boucherie, tels que les langues des bœufs et des vaches que les bouchers tuaient sous les halles, qu'ils étaient tenus de leur apporter, soit à eux, soit à leurs commis, à peine de 3 livres 5 sols d'amende.

Chaque boucher leur devait aussi payer annuellement, le 1er d'octobre, un cens de 20 sols, et un chapon pour chaque banc, non compris 80 livres de suif qui devaient aussi se payer, par tous et en commun, le jour de carnaval (règlement du 17 septembre 1601).

L'état de boucher était héréditaire, et nul ne pouvait exercer cette profession à Epoisses, Corombles et Epoissotte, s'il n'était issu et descendant des nommés Bert, Bouverot, Gallard, Maillard, Mongin et Royer, à peine aussi de 3 livres 5 sols d'amende; et, dans le cas où il ne se rencontrait pas à Epoisses *huit bouchers* qui fussent de cette *qualité*, il était loisible aux seigneurs d'y en établir jusqu'à concurrence du nombre indiqué, et pas davantage (transaction des 17 septembre 1601 et 21 août 1622).

Les femmes de ces bouchers, vivant en viduité, pouvaient, le cas échéant, exercer comme les autres la profession de leurs maris, leur vie durant, à charge de payer toutefois leur portion des droits énoncés; et le cas de non-payement au terme fixé, ou du moins quinze jours après, venant à échoir, les défaillants ne pouvaient plus exercer leur métier.

Il en était de même pour ceux qui refusaient de contribuer pour tuer du bœuf pendant toute l'année, le carême excepté, lorsqu'ils en étaient requis.

Françoise de Birague épousa en deuxièmes noces Jean de Laval, chevalier, marquis de Nesle, et en troisièmes noces Jacques d'Amboise, chevalier de l'ordre du roi. On ne parle pas d'eux dans ces mémoires, par la raison que, n'ayant épousé qu'une usufruitière, ils n'ont pu prétendre à la terre d'Epoisses d'autres droits que ceux qu'elle y avait elle-même.

NOTICE

SUR LES FRAGMENTS ROMAINS

DÉCOUVERTS

DANS LES SUBSTRUCTIONS DE L'ANCIEN PALAIS DUCAL

DE DIJON.

PAR M. FRANTIN, MEMBRE TITULAIRE.

Les ruines récemment explorées dans les substructions de l'ancien palais ducal de Dijon, et qui ont été derechef enfouies dans les constructions du nouveau palais municipal, ont excité puissamment l'attention de tous les amis des arts, de tous les investigateurs de l'antiquité romaine. Mais à quel édifice pouvaient se rattacher ces belles frises d'un style si pur, si noble, si élégant, ces sculptures d'un fouillé si parfait et si savant? Et comment un municipe aussi peu considérable que le *castrum divionense* pouvait-il renfermer un monument aussi grandiose que le font supposer ces précieux vestiges? C'est une question qu'il est curieux d'examiner et qu'il n'est pas impossible de résoudre.

Le *castrum divionense* était un municipe romain de peu d'étendue. De l'emplacement du nouveau théâtre jusqu'à la porte aux Lions; de ce même théâtre jusqu'à l'angle de la rue Saint-Etienne et de la rue Buffon; de là se prolongeant vers la rue Portelle; puis de la rue Portelle à la porte aux Lions; flanqué de tours de distance en distance, au nombre de trente-trois; ce *castrum* au-

rait formé un quadrilatère régulier, si ses murs, s'arrondissant à l'orient, n'eussent englobé dans leur enceinte l'ancienne abbaye de Saint-Etienne. C'était là, sans doute, un bien faible espace relativement à celui qu'occupa plus tard la capitale du duché. D'où vint donc l'importance attachée à cette place au centre des Gaules, dont aucun historien, ni même aucun des itinéraires romains n'a fait mention?

Les itinéraires romains n'étaient, comme on sait, que des espèces de livres de poste qui indiquaient seulement le nom des lieux que traversaient les légions, leurs distances respectives et les points de station. Or, la voie romaine de Langres à Chalon-sur-Saône s'éloignait de plus d'un kilomètre du *castrum divionense.* D'autre part, ce *castrum* ne sortit de son obscurité que dans les derniers temps de l'âge romain. C'est ce qui explique à son sujet le silence des historiens et des tables itinéraires.

Il en est de quelques lieux historiques comme de certains génies, qui ne sont grands, qui du moins n'acquièrent toute leur valeur que dans la décadence des nations. Dijon est l'un de ces lieux historiques. Ce n'est point une capitale géographique. Loin des fleuves navigables où se trouvaient les étapes gauloises, loin des frontières naturelles de la Gaule, n'appartenant qu'à l'extrémité d'un de ses bassins topographiques intérieurs, d'abord simple bourgade des Lingons située aux confins du territoire de ce peuple celtique, Dijon n'eût point eu jamais d'importance civile ni militaire, sans quelques circonstances particulières qu'il est à propos d'expliquer.

Ce petit municipe, comme nous venons de le dire, était très-fort par sa circonvallation. Entouré de belles fontaines, dit Grégoire de Tours, *pretiosi scaturiunt fontes,* le torrent de Suzon inondait encore ses fossés. Ce torrent, aujourd'hui presque desséché, était alors pérenne, comme il le serait encore très-probablement, si, par la vieille et successive incurie de l'administration, l'on n'avait fait en quelque sorte de son lit une carrière ou une vaste ex-

cavation destinée à l'extraction du sable. Car le sol de Dijon, sur ce point septentrional et à l'orient, ne forme qu'un profond banc de sable, où le cours de cette petite rivière se perd dans l'espace de moins d'un quart de lieue. Dijon servait donc de fortification intérieure; c'était, comme disent les ingénieurs, le *réduit* pour la milice de toute cette partie centrale des Gaules, parmi les révoltes intestines qui ne cessèrent d'agiter l'empire romain, parmi les invasions des barbares qui se prolongèrent presque durant trois siècles jusqu'au dernier bouleversement de l'empire.

Mais à quelle époque de l'âge romain le *castrum divionense*, jusque-là si obscur qu'aucun géographe ancien n'en a même prononcé le nom, devint-il une de ces citadelles intérieures, où les forces romaines se reployaient pour servir de dernière barrière à l'empire expirant?

Je pense que l'on ne se trompera point en l'assignant à cette période de convulsion qui précéda l'avénement d'Aurélien. Ce grand homme de guerre procura par ses victoires un moment de repos à l'empire; il détruisit les petits princes qui s'étaient inaugurés sur la surface de l'empire, et qui s'en partageaient le territoire ainsi que les forces militaires. C'est cette période remarquable que l'histoire appelle l'âge des trente tyrans, par une fausse similitude avec la célèbre tyrannie d'Athènes.

Non que ces princes fussent précisément au nombre de trente. L'histoire en compte un certain nombre qu'il est difficile de fixer exactement. Ce n'est pas non plus qu'ils méritassent le nom de tyrans, car leur institution était à peu près aussi légitime que celle d'Aurélien lui-même. Comme lui, ils avaient été institués par les légions qui cantonnaient dans les provinces. Mais Aurélien, par sa fortune ou par la supériorité de son génie, s'éleva sur leur ruine, et réunit encore une fois les membres dispersés de l'empire. Ce n'est point encore qu'ils eussent été infidèles à leur mission. L'histoire remarque au contraire qu'ils repoussèrent bravement et avec constance les incursions des barbares. Aussi Aurélien les traita

comme de vrais défenseurs de l'empire, et n'abusa point de sa victoire. Il les admit aux dignités de l'empire ou leur donna d'honorables retraites après leur soumission. Les Tétricus, les Lollien, les Posthume, ont été considérés comme des chefs romains qui n'avaient point dégénéré. Ces habiles capitaines possédaient des forteresses au centre des Gaules. Dijon fut l'une de ces places. Aurélien, vainqueur, en répara les fortifications, comme nous l'apprend Grégoire de Tours. Dans cette période, qui remplit trois carrières d'empereurs, on avait eu le temps de fortifier des places et même d'ériger des palais. Ce fut donc probablement à l'un de ces tyrans, peut-être à Tétricus lui-même, le dernier de ces illustres vaincus, que Dijon dut la construction de ce monument, dont les ruines ont excité de rechef notre admiration. C'est ce qu'indique suffisamment le court examen de l'importance qu'obtint notre *castrum* dans cet âge de convulsion.

Il faut ajouter qu'aucune autre époque historique n'est moins éclaircie que celle-ci. A ce moment de crise, les grands historiens nous manquent. Nous n'avons plus que des abréviateurs, des épitomateurs, comme on les appelle, et des biographes, des Vopiscus, des Spartien, des Trébellius, qui ne nous ont donné, pour ainsi dire, que le squelette et le cadavre de l'histoire.

Ces écrivains sans valeur n'indiquent nulle part la résidence des chefs de parti ou usurpateurs gallo-romains, contemporains ou prédécesseurs d'Aurélien.

Avant cette période d'émancipation, à peu près semblable à celle qui marqua dans nos provinces la chute de Néron, Alexandre-Sévère et Gallien, momentanément occupés à tenir en échec les envahisseurs Germains, n'avaient guère quitté les bords du Rhin. Ce ne fut que plus tard, dans la période constantinienne, qu'il fallut, pour satisfaire aux besoins croissants de l'empire, instituer dans nos Gaules un César résidant. Trèves, Arles, décorés de palais impériaux, devinrent alors, aux deux extrémités des Gaules, les principales métropoles de ces provinces toujours me-

nacées, et où la force de l'empire épuisé se concentra. Puis commence le rôle modeste d'une cité destinée à une plus haute renommée. Un véritable historien, Ammien-Marcellin, désigne Paris, capitale jusqu'alors sans réputation d'un des petits peuples des Gaules, comme le séjour habituel du César Julien; et l'on y visite encore les restes de son palais, habité, quelques siècles après, par les rois mérovingiens. Cependant Trèves n'a point cessé d'être le siége du gouvernement et le boulevard des Gaules depuis Constance-Chlore. Puis les invasions se multipliant chaque jour plus importunes, l'Occident est à l'abandon. Milan, et bientôt Ravenne, en sont les derniers remparts, comme ils sont les derniers témoins des pompes impériales évanescentes. Je ne vois donc que l'époque d'anarchie ou d'émancipation, cette époque intermédiaire que je signale avant les victoires d'Aurélien, où l'un des princes de la Gaule soulevée contre Rome et divisée en elle-même ait pu asseoir dans l'obscur Dijon les fondements du palais admirable dont les vestiges nous ont été récemment rendus. C'est ce que l'on doit induire, ce nous semble, du récit de Grégoire de Tours.

Venons au moyen âge.

A cette nouvelle époque, le *castrum divionense* remplit à peu près le même office qu'à l'âge intermédiaire et aux derniers temps de l'empire romain dans les Gaules. Ici les chroniques sont plus explicites. Elles nous apprennent en effet que, lors des dévastations normandes, Dijon, par la force de son assiette que ces mêmes chroniques rappellent et décrivent, servit de dépôt aux reliques des Saints, alors si révérées. Les paisibles habitants des monastères, fuyant devant ces farouches vainqueurs normands, emportaient avec eux les châsses de leurs saints patrons. Les plus renommés apôtres des Gaules trouvèrent un asile pour leurs reliques dans le *castrum* lingon; saint Médard entre autres, évêque de Soissons, qui florissait sous les fils de Clovis. Son nom et ses reliques, conservés jusqu'à nos jours, y fondèrent une paroisse. Saint Bénigne lui-même, l'apôtre de Dijon, émigra de son monas-

tère situé hors des murs, et chercha un refuge dans l'enceinte de l'étroite cité. *Contigit tunc corpus hujus patroni nostri sancti Benigni deferri intrà muros Divionis castri, ibique servari in ecclesiâ sancti Vincentii.* Ainsi s'exprime la chronique de saint Bénigne.

Voilà donc notre faible municipe une seconde fois illustré dans les Gaules, jadis le réduit des légions romaines qui se repliaient sous ses murs, puis l'asile des martyrs dont les restes vénérés venaient lui demander un abri contre les dévastations normandes qui s'attaquaient surtout aux monastères. Car les richesses des cloîtres tentaient surtout leur convoitise, en même temps que le fanatisme scandinave dévouait les temples chrétiens à la fureur d'Odin.

Par succession de temps, dans le chaos féodal, dans ces temps d'hostilité universelle, Cîteaux, Clairvaux, Morimont, possédèrent dans l'enceinte de Dijon des maisons de retraite, et les maisons de secours de ces trois ordres ont formé jusqu'à nous trois quartiers de la nouvelle cité, alors agrandie comme nous la voyons. Dès lors le bourg de Saint-Bénigne, situé à l'Ouest, s'était rejoint à la cité.

Mais c'est à la décadence carlovingienne que Dijon, surtout, acquiert de la célébrité. Ce fut sans doute cette célébrité du municipe qui, malgré son étroite enceinte, le fit choisir comme une forteresse pour la capitale du nouveau duché, lorsqu'un frère de Hugues Capet vint y planter le siége d'une des grandes souverainetés féodales qui s'élevèrent dans le démembrement de la monarchie carlovingienne. Ici commence le Dijon moderne.

Deux cités semblaient devoir l'emporter sur le médiocre municipe : Autun, l'une des anciennes métropoles de la Celtique; Chalon, également ville épiscopale. Quant à Mâcon et Auxerre, situées hors du ressort du nouveau duché, on sait qu'elles n'y furent annexées que longtemps après, par le traité d'Arras, conclu entre Charles VII et le duc Philippe le Bon, qui vendit à ce prix la paix au roi de France. Pourquoi l'une ou l'autre des deux pre-

mières cités ne fut-elle pas préférée au faible *castrum* par le duc Henri, pour siége de ses nouveaux Etats? Suivant les documents historiques les moins contestés, l'illustre maison de Chalon, issue, comme toute la haute noblesse de France, du démembrement de la souveraineté qui signala la décadence carlovingienne, cette puissante maison de Chalon qui occupa tant de fiefs dans les deux Bourgognes, et s'éteignit au seizième siècle dans la maison de Nassau, s'était déjà implantée dans Cabillonum. Quant à Autun, ville toute sacerdotale, on supposera sans peine que son évêque, comme la plupart des grands prélats, y avait fondé une espèce de principauté ecclésiastique. Dans le haut Autun, l'on peut remarquer encore les vestiges gothiques d'une tour et d'une porte fortifiée. Cette porte introduisait dans la résidence de l'évêque, qui comprenait son château ou maison forte, les manoirs de son chapitre encore habités aujourd'hui par le clergé de la cathédrale, ceux de ses officiers et vassaux immédiats. Dans ces deux cités, le nouveau duc ne put ainsi que faire reconnaître sa suzeraineté féodale.

Il ne restait donc au frère de Hugues Capet que notre *castrum*. Le duc Henri acquit ou obtint sa capitale par concession de l'évêque de Langres, dont les prédécesseurs l'avaient souvent occupée dès le temps de Grégoire de Tours. Et tandis que les noms de ces prélats sont consacrés sur les autels, plusieurs de leurs sépultures s'abritent, non encore ignorées, sous les dalles de notre vieille église de Saint-Jean-Baptiste *hors des murs*, baptistère du *castrum*, où le jeune Chramne, fils de Clotaire, rebelle et fugitif devant les armes de son père, vint interroger les *sorts des Saints*, où le dernier Père de l'Eglise, le grand Bossuet, reçut sur son front naissant l'onde sacrée. C'était là que le futur métropolitain de Tours, l'Hérodote du moyen âge, venait se préparer à ses travaux historiques près du tombeau de son bisaïeul, saint Grégoire de Langres, qui avait fui le séjour et l'âpre climat de sa résidence épiscopale pour la riante plaine de Dijon, *planitie satis jucunda in quo situ maximè*

erat assiduus. Et j'ignore, ajoute l'historien à la vue de ces beaux monuments qui décoraient le *castrum,* j'ignore pourquoi il ne porte pas le titre de cité. *Quæ cur civitas dicta non sit, ignoro* (1).

Le nouveau palais ducal fut construit sur l'emplacement même qu'avait occupé le palais du César romain qui y avait siégé. Les ruines de ce palais formèrent les premières assises et les fondations de la demeure féodale. Ce sont ces mêmes ruines qui ont été nouvellement exhumées, d'abord par la honteuse démolition de la sainte-chapelle des ducs de Bourgogne; puis tout récemment, par la destruction d'une partie des cuisines ducales que l'on vient de raser, sous prétexte d'ouvrir des jours sur l'aile orientale du nouvel hôtel municipal érigé en ce moment.

Du moins l'on pouvait espérer que ces vestiges de l'antiquité romaine seraient conservés dans une cité qui se vante de ses lumières et de son amour pour les arts. Que sont-ils devenus? Qu'a-t-on fait de ces restes si précieux pour l'instruction des architectes et des statuaires? C'est ce que nous allons examiner à présent.

Il est à croire que quelques reliefs de la belle frise qui décorait le palais romain avaient été déjà exhumés et connus dans le moyen âge. En effet, la frise de l'admirable église de Notre-Dame de Dijon, cette frise qui répond au buffet d'orgue et qui orne le portail de la basilique, n'a nullement le caractère de la sculpture du moyen âge. Cette frise est quasi romaine et de style romain.

(1) Nous rappelons ces souvenirs pour montrer combien mérite d'intérêt la conservation de cette vénérable basilique de Saint-Jean, dont l'architecture d'ailleurs, dans sa simplicité robuste et élégante, offre un des plus beaux modèles de ce style que les archéologues ont caractérisé par le nom d'*école bourguignonne,* et dont la charpente sans entraits, formant voûte en berceau dans son unique nef et coupole dans son transsept, fait l'admiration des vrais connaisseurs, et l'a fait justement classer parmi les monuments historiques de la France. Les roses des collatéraux et les galeries qui surmontent les tours sont également remarquables comme spécimens de l'ogival flamboyant, et font un heureux contraste avec la coupe hardie des frontons.

Les rinceaux qui la décorent sont fouillés de la même manière, et sont presque une reproduction des fragments récemment découverts.

Il était donc bien important de conserver dans leur intégrité ces fragments. L'artiste du moyen âge avait été plus intelligent. C'était là une belle étude à proposer aux architectes et aux statuaires de notre ville. J'oserai même ajouter qu'il eût été bon d'en offrir des copies moulées à toutes les écoles d'architecture, même à celle de la capitale. Qu'a-t-on fait de ces beaux modèles?

L'on ne peut accuser ici le zèle de la commission archéologique de la Côte-d'Or. Cette société éclairée a sollicité en faveur de son musée lapidaire et défendu, autant qu'elle l'a pu, ces précieux débris. Mais l'architecte municipal avait besoin, disait-il, de pierres tendres pour former les clefs de voûte de ses arcades, où il voulait faire tailler des mascarons. Il s'en est donc emparé malgré le vœu de l'administration municipale qui les avait cédés à la société archéologique, et qui avait bien senti la convenance d'en enrichir le musée lapidaire de notre ville. La société archéologique a réclamé. Alors on a scié les frises et on n'a livré que quelques placages incomplets.

Cependant les frises n'étaient point tout; elles ne suffisaient point pour éclairer le dessein général de l'œuvre. Il y avait des architraves, des entablements entiers que l'on retirait en masse des substructions du vieux palais ducal. Ces fragments complets étaient nécessaires pour mesurer et comprendre tout le système de l'architecture romaine, pour relever en quelque sorte sur ses fondements le palais que la barbarie des invasions germaniques avait renversé. Ces fragments appartenaient de droit au musée conservateur. Nous les avons vus durant plusieurs mois tristement étalés sur le parterre des constructions municipales. Là, le ciseau du tailleur de pierres enlevait impitoyablement les cimaises, les doucines des corniches, pour former des équarrissages de ces

belles pierres qui ont été ensevelies dans cette construction, aussi fastueuse que stérile. Certes, il y aurait eu lieu à une publication bien intéressante. Un plan étudié eût pu retracer aux yeux et à l'imagination un édifice qui, à en juger par le peu de débris que l'on a pu sauver, était sans doute l'un des plus insignes que l'empire romain eût élevés après l'âge des Antonins. Nous suppléons à ce travail, devenu à peu près impossible, en reproduisant par la gravure les fragments de frises et de corniches qui ont échappé à une destruction si regrettable.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

PLAN DE DIJON
AVEC L'ENCEINTE DU CASTRUM.

Enceinte du Castrum.
1. *Palais Ducal.*
2. *S.t Etienne. (P.sse S.t Médard).*
3. *Notre-Dame.*
4. *S.t Bénigne et le Bourg.*
5. *S.t Jean.*
6. *S.t Vincent. (détruit.)*
7. *Maison de secours de Cîteaux.*
8. *id. de Clairvaux.*
9. *id. de Morimond.*
10 10. *Ancien Cours de Suzon.*
11 11. *Nouveau Cours de Suzon, dérivé de l'ancien lit au nord du Castrum.*
12 12. *Cours de la rivière d'Ouche.*

Echelle de 500 mètres.

0 100 200 300 400 500

Lith. de Regalle à Dijon.

A CÔTE D'OR

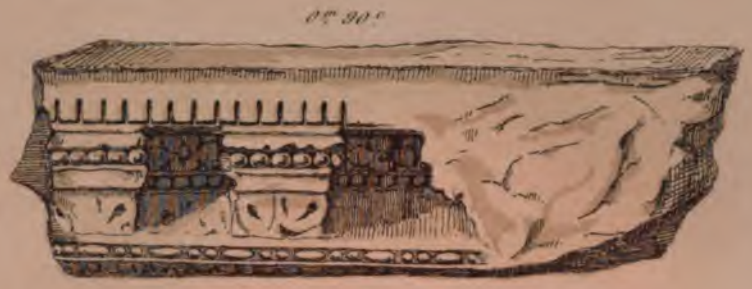

Lith. Eug. Jobard Dijon.

AINTE-CHAPELLE & DU PALAIS DUCAL.

Je viens donc vous soumettre, quoique tardivement, un travail qui m'a été suggéré par la lecture récente de cette partie de vos Mémoires.

M. Lavirotte, en vous présentant ce dé comme romain, le fait avec une certaine indécision qui, de la part d'un homme instruit, équivaut à une négation.

Je l'ai recueilli, dit-il, *en dehors* d'une des parties latérales du théâtre romain.

Plus loin votre correspondant reconnait que sur tous les dés romains trouvés jusqu'ici à Autun, les nombres sont indiqués par des points, et ajoute: Que doit-on conclure de cet assemblage de lettres, dont plusieurs ne sont pas employées dans la numération romaine, et qui sur ce dé marquent des nombres et semblent de plus former des mots?

La conclusion sera très-simple; ce dé n'est pas romain.

Avant d'établir son origine, je m'élèverai, Messieurs, avec force contre cette tendance assez générale d'attribuer aux vainqueurs des Gaules les objets découverts sous le sol, surtout quand ces objets sortent de lieux qui ont été plus particulièrement soumis à leur puissante domination, tendance perfide qui détourne l'attention au détriment de la vérité.

Je n'interrogerai pas les ruines accumulées durant plusieurs siècles sous la domination romaine, et je franchirai d'un seul coup les temps anciens pour arriver à l'époque également désastreuse de nos guerres civiles.

Parmi les religieux qui souffrirent le plus des troubles qui ont agité l'Europe pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, je citerai les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, comme étant les seuls en rapport avec mon sujet : souvent dispersés, ces moines avaient vu plus d'une fois leur église pillée et les ruines de leur monastère recouvrir celles des constructions païennes, lorsque d'autres Bénédictins, de la congrégation de Saint-Maur, furent introduits dans cette maison (1) en 1655.

(1) Courtépée dit en 1635. Erreur évidente, et le Gallia Christiana en 1655, sous

L'abbé de cet ordre célèbre avait sous son patronage vingt-trois cures, au nombre desquelles se trouvait Cussey-les-Forges.

Courtépée, auquel j'emprunte ce document, s'exprime ainsi (t. 4, page 6, N. E.) :

Cussiacum, vocable Saint-Martin, patron l'abbé de Saint-Martin d'Autun; dans l'église fondation par Louis d'Anssienville de Bourdillon, 1629, avec sa devise : *Trois dés*, UT SORS VOLET.

Vous apprécierez, Messieurs, ce qu'un pareil rapprochement a de remarquable, lorsque vous aurez vérifié que les lettres composant la devise, au nombre de onze, se retrouvent disséminées sur le dé présenté par M. Lavirotte; plus le mot CVSIA d'une face et le commencement de VOLET sur l'autre, qui trahissent assez son origine. Cette devise, qui pouvait rappeler l'élévation de saint Martin à l'épiscopat (1), trouvait naturellement sa place, tant à Cussey que dans l'ancienne basilique d'Autun; que les Moines l'aient ensuite appliquée à leurs jeux, cela ne fait aucun doute; qu'ils aient été guidés par un sentiment religieux, ou parce qu'ils y avaient rencontré un certain à propos, peu importe.

Mais personne ne sera surpris que des Bénédictins, dont les prodigieux travaux font encore l'admiration de notre époque, recherchent quelques distractions, et

Jouent à ceux de dés ou de tables
Qui à Dieu ne sont delitables (2).

Nous arrivons à cette conviction, que les Moines de Saint-Mar-

Henri Jeanniu de Castille, *sub quo abbate patres congregationis S. Mauri in hoc monasterium inducti sunt die 1 Julii* 1655.

(1) Désigné par une grande partie de la population pour remplacer Litorius, évêque de Tours, saint Martin se refusait par modestie à cet insigne honneur, lorsqu'il fut conduit par ruse dans la basilique, et acclamé dès son entrée. Cependant un parti, à la tête duquel se trouvait Defensor, évêque d'Angers, était opposé à cette élection; l'exaspération et le tumulte commençaient à s'emparer de l'un et de l'autre camp, lorsqu'un des assistants prit le Psautier, l'ouvrit au HAZARD pour tirer le SORT des Saints, et lut à haute voix ce verset : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem ut destruas inimicum et defensorem.* Ce dernier mot, appliqué à Defensor, évêque d'Angers, devint le signal de sa défaite, et Martin fut proclamé.

(*Extrait des Mémoires de la Société éduenne.*)

(2) Mss. de la Bibliothèque imp. 7630-4.

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT DE MUSIQUE ANCIENNE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON,

PAR M. STÉPHEN MORELOT.

La Bibliothèque de la ville de Dijon, peu riche en documents relatifs à la musique, en possède cependant un que son importance historique nous engage à signaler à l'attention des amateurs de jour en jour plus nombreux de ce genre d'érudition. Nous croyons rendre par là service à la science; car, on le sait, l'histoire des progrès de l'art musical avant le XVI^e^ siècle n'est point faite encore, et l'achèvement d'une pareille œuvre, dépendant de la connaissance de monuments pour la plupart inédits, ne pourra avoir lieu tant que ces monuments attendront dans la poudre des bibliothèques qu'on veuille bien faire connaître leur existence.

Celui qui fait l'objet de cette notice est un manuscrit de la fin du XV^e^ siècle, qui renferme plus de 200 chansons françaises à trois et quatre parties. Ce manuscrit, qui porte le n° 295, a reçu d'une main récente un titre qui ne pouvait en faire soupçonner ni la nature ni l'importance. On doit s'étonner néanmoins qu'il n'ait attiré jusqu'à présent l'attention de personne, sinon de notre compatriote M. Ch. Poisot, qui l'a mentionné dans son *Essai sur les musiciens bourguignons*. On s'explique plus difficilement encore que ce manuscrit, le seul de ce genre qui existe dans la collection dijonnaise, ait échappé aux recherches d'un bibliographe musicien aussi laborieux et aussi avide de découvertes que M. Th. Nisard,

qui, dans le cours d'une mission entreprise aux frais du gouvernement, a eu l'occasion, il y a quatre ou cinq ans, d'examiner à loisir tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la musique dans les bibliothèques de plusieurs départements, et particulièrement dans la nôtre.

A défaut de l'intérêt musical, lequel ne peut se révéler qu'à un petit nombre d'initiés, ce codex se recommandait aux amateurs par son admirable exécution calligraphique, et plus encore par l'élégance des miniatures dont il est orné. Ces miniatures servent d'accompagnement aux grandes initiales qui précèdent chaque fragment de musique. Une partie d'entre elles est coloriée, une autre n'est qu'esquissée, mais d'un trait si fin et si spirituel, qu'on ne regrette point que la couleur y manque. Un certain nombre de pièces est même resté dépourvu de ces initiales dont la place est toute préparée. On voit par ces détails qu'il en est de ce manuscrit comme de beaucoup d'autres, dont l'ornementation n'a jamais reçu son complément. Heureusement que, pour celui-ci, il n'en est point de même de ce qui en constitue la substance. Il ne renferme que des compositions complètes; et l'on n'aurait rien à désirer à cet égard, si une main coupable de vandalisme n'eût, on ne sait à quelle époque, décomplété d'un seul coup, par l'enlèvement d'un feuillet, trois chansons, qui se trouvent ainsi privées : l'une de ses parties basse et moyenne, et les deux autres de leur partie supérieure, et peut-être du nom de l'auteur, ordinairement inscrit en tête de cette partie. Chaque pièce occupe, suivant la disposition adoptée dans tous les recueils de cette époque, le *verso* d'un feuillet et le *recto* du suivant. Ces feuillets, d'un beau vélin, sont d'un format à peu près égal en hauteur à nos in-12, mais presque carré. Le caractère de l'écriture, qui est d'une seule main, aussi bien que le style des miniatures et le costume des personnages qui y sont représentés, ne saurait le faire descendre en deçà des dernières années du xv^{e} siècle, date qui s'accorde parfaitement avec son contenu. Il y a cependant un appendice d'une autre écri-

ture, qui est évidemment postérieur. Les cinq pièces dont il se compose ne sont pas registrées dans la table alphabétique qui précède le recueil, et qui est de la même main que le reste du volume. A la suite de cet appendice viennent un certain nombre de pages vides, préparées pour recevoir de la musique, et sur l'une desquelles est inscrite la date de 1566. Est-ce celle de la partie la plus récente du manuscrit? ou ne faut-il voir là qu'une fantaisie de propriétaire, dont la plume s'est exercée à tracer dans cette même partie du volume diverses sentences latines et françaises? Nous serions tenté d'adopter cette dernière hypothèse.

Après la table alphabétique des chansons, vient un tableau des figures de notes employées dans le recueil. Ce tableau, qui occupe trois pages, et qui est particulièrement consacré à l'explication des *ligatures*, ne renferme rien de particulier et qu'on ne retrouve dans les ouvrages didactiques de cette époque. Il faut remarquer seulement qu'il n'y est traité que de la combinaison métrique dite *temps parfait* ou *imparfait* (c'est-à-dire d'une sorte de mesure valant deux ou trois semi-brèves ou rondes, selon qu'elle est binaire ou ternaire), sans aucune mention des anciennes mesures, désignées sous le nom de *modes majeur* et *mineur*, qui se composaient de valeurs plus considérables, et dont l'usage tendait à devenir plus rare, bien que, jusqu'au XVII^e^ siècle, les traités de musique continuent à en faire mention.

Ce qui doit intéresser davantage, dans l'examen de ce volume, ce sont les noms des musiciens dont il renferme les compositions. Malheureusement le plus grand nombre d'entre elles ne porte aucune indication à cet égard. Ce n'est pas que, dans un certain nombre de cas, l'anonyme ne puisse être levé, on en verra bientôt la preuve; mais, ce résultat ne pouvant être atteint que par des comparaisons multipliées entre les divers recueils contemporains, le seul moyen d'arriver à des découvertes de cette nature serait de dresser des tables thématiques de toutes les pièces qui s'y trouvent contenues; car il ne suffirait pas d'un index ordinaire, les mêmes textes

ayant été souvent mis en musique par différents auteurs (1). Nous ne connaissons qu'une seule publication qui contienne une table de ce genre : c'est l'intéressant et utile opuscule de M. de Coussemaker sur les collections musicales du département du Nord (2); et encore ce relevé n'y est-il fait que pour les messes. Pour des fonds aussi riches que ceux qui faisaient l'objet des recherches de M. de Coussemaker, l'application du même procédé aux motets et aux chansons eût constitué un surcroît de travail et de frais trop considérable. Pour nous, qui n'avons pas la même excuse à invoquer, il nous a semblé que la table thématique de notre manuscrit devait être le point de départ nécessaire des études auxquelles il peut donner lieu (3).

Il est temps de faire connaître les noms des musiciens que ces pages nous révèlent.

1° *Dunstable,* ou *Dunstaple.* Ce compositeur, Ecossais d'origine, et mort en 1458, est probablement le plus ancien de ceux qui ont fourni à notre recueil les pièces dont il se compose. Si nous inscrivons ici son nom, ce n'est pas que nous l'ayons lu dans le manuscrit de Dijon, mais seulement parce que des recherches antérieures nous ont permis de le rétablir d'une manière certaine en tête de l'une des compositions qu'il renferme. Et, à ce propos, qu'il soit dit une fois pour toutes que dans toutes les comparaisons de manuscrits que nous aurons l'occasion de faire dans le cours du présent travail, nous nous servons des notes qu'un voyage en Italie, accompli il y a quelques années, en compagnie de M. Danjou, nous a permis de rassembler. Si cette notice acquiert par là

(1) Qu'il nous suffise de citer, en dehors des pièces que renferme notre manuscrit, la fameuse chanson de l'*Homme armé,* sur laquelle il a été composé, du XV^e^ au XVII^e^ siècle, un si grand nombre de messes. Si l'on a éprouvé tant de difficultés à en constater l'identité, bien que le thème se retrouvât dans ces messes, cela ne vient-il pas tout simplement de ce que ce thème n'était pas le même dans toutes?

(2) Paris, Techener, 1843.

(3) On trouvera cette table à la suite de cette notice.

un peu plus d'intérêt, qu'il nous soit permis d'en faire honneur au savant compagnon de voyage dont l'expérience nous a initié nous-même à cet ordre de travaux.

La pièce que nous rétablissons sous le nom de Dunstable est une chanson dont le texte moitié italien, moitié français, commence par ces mots : *O rosa bella*. Ce texte, nous l'avons trouvé avec une musique correspondante dans deux manuscrits d'Italie, l'un de la bibliothèque communale de Pérouse, et l'autre du Vatican. Ce dernier ne paraît point postérieur à la première moitié du xv^e^ siècle, puisque les pièces qu'il renferme sont écrites en *notation noire* (1), notation qui cessa d'être en usage après cette époque. Ce magnifique manuscrit, que nous ne saurions en ce moment indiquer d'une manière plus précise, a été en la possession de Cosme de Médicis, ainsi que l'atteste une note inscrite sur une feuille de garde. La chanson *O rosa bella* s'y trouve prise pour texte de deux compositions musicales, l'une de Jean Ciconia (auteur du commencement du xv^e^ siècle, suivant M. Fétis), et l'autre de Dunstable.

La pièce que renferme le manuscrit de Pérouse est toute différente des deux premières. Le manuscrit de Dijon reproduit la composition de Dunstable, mais avec une différence qui doit être remarquée. Des trois parties qui la composent, voix supérieure, *tenor* et *contratenor*, le copiste de Dijon n'a pris que les deux premières, transposant le ténor à l'octave aiguë, sans toutefois changer l'intitulé de cette partie; et comme l'harmonie serait par là devenue fautive, même suivant la doctrine d'alors, il a ajouté au grave ce

(1) Puisque j'en trouve l'occasion, je dirai ici que l'on ne se fait pas une juste idée de la notation noire, si l'on y considère l'empoi de la couleur rouge dans certaines notes comme indiquant toujours un changement de proportions, c'est-à-dire le passage du rhythme binaire au rhythme ternaire. Dans ce morceau de Dunstable, que nous avons mis en partition, la différence des *minimes noires* aux *minimes rouges* est dans le rapport d'un à deux, et correspond exactement à la distinction des *blanches* et des *noires* dans notre notation. Dans le cas particulier, cette traduction est inattaquable, puisqu'elle a pour elle l'autorité du manuscrit de Dijon, qui donne le même morceau en *notation blanche*.

que nous appellerions aujourd'hui une basse de correction (1). Cette substitution, qui est d'ailleurs exécutée avec une incontestable habileté, n'avait rien que de fort naturel, eu égard aux procédés de composition en vigueur à cette époque. Comme les compositeurs n'en étaient pas encore arrivés à concevoir du premier coup une réunion de trois ou quatre parties concertantes, ils commençaient par établir un contre-point à deux parties; puis ils y ajoutaient de leur mieux une ou deux autres parties, soit au grave, soit à l'aigu, lesquelles portaient le plus ordinairement le nom de *contratenor*. Cette méthode de composition successive, qui n'était pas encore complétement abandonnée au XVI^e^ siècle, et qui se trouve exposée par les auteurs du temps (2), se reconnaît facilement à deux caractères : 1° Les deux parties principales forment un duo régulier qui peut se passer de l'addition d'une troisième partie. 2° Celle-ci se fait remarquer par un tour souvent pénible et forcé, et toujours moins élégant que celui des parties principales. C'est une observation qu'on ne doit pas perdre de vue dans l'étude de la musique de ces temps.

Quant à la chanson de Dunstable, on ne saurait douter que le manuscrit du Vatican ne la donne dans sa forme originale et primitive, quoique avec un certain nombre de fautes que le manuscrit de Dijon nous a mis à même de corriger (3). La pièce de ce dernier manuscrit n'est probablement qu'une retouche postérieure

(1) Voir dans l'appendice le double fragment mis en partition. Les lettres A et B indiquent les parties identiques dans l'une et l'autre version.

(2) On peut voir là-dessus, entre autres, Franchino Gafori, auteur de la fin du XV^e^ siècle, dans son livre intitulé : *Musicæ utriusque practica*. Un siècle plus tard, alors que le contre-point était arrivé à sa perfection, Zarlino, le plus célèbre théoricien de l'époque, enseignait encore (*Institut. harmon.*, p. 2^a^, c. 64) à ajouter une troisième partie à deux parties données. Comme exercice d'école, cette pratique, aujourd'hui abandonnée, serait encore d'une grande utilité.

(3) La présence de fautes de copie, même en grand nombre, dans un manuscrit exécuté avec luxe, ne doit pas surprendre, si l'on considère que le copiste, en reproduisant séparément chaque partie, sans avoir presque aucun moyen de la confronter

dans laquelle on n'a pas même pris la peine de changer l'intitulé des parties primitivement composées, bien que celui de *tenor* donné à une partie aiguë ne fût déjà plus dans les habitudes du temps. Si, au contraire, on aimait mieux voir dans ce morceau une refonte de la composition originale, faite par l'auteur lui-même, il n'en serait que plus précieux encore. Car les productions de Dunstable sont excessivement rares, et M. Fétis, à l'époque où il rédigeait pour sa *Biographie* l'article relatif à ce maître, n'en connaissait qu'un fragment publié par Gafori.

2° *Busnoys* (sic). Chantre de la chapelle de Charles le Téméraire, ce musicien, qui paraît avoir commencé sa carrière vers 1410, se retira en Flandre après la catastrophe qui mit fin aux jours de ce prince devant Nancy, le 5 janvier 1477, et mourut dans la petite ville de Furnes, dont il était doyen. M. Fétis, qui a consacré un article plein d'érudition à l'éclaircissement de la biographie de cet artiste, dont le nom est d'une grande importance dans l'histoire des progrès de la composition musicale, déplore la rareté excessive de ses compositions, dont un très-petit nombre seulement est venu à sa connaissance. L'inspection de notre manuscrit serait de nature à adoucir les regrets du savant musicographe. Il s'y trouve, en effet, sous le nom de Busnois, dix-huit chansons, dont deux à quatre parties; plus une dix-neuvième (*J'ay mains de biens*), qui est anonyme dans notre manuscrit, mais que nous avions mise en partition d'après un manuscrit de la bibliothèque *Magliabecchiana*, de Florence, où elle porte le nom de Busnois (2). La même bibliothèque nous a procuré la connaissance de treize

avec les autres, ne pouvait se rendre compte de l'exactitude de son travail. On voit, d'après cela, quelles difficultés présente la mise en partition de l'ancienne musique, et combien y est nécessaire la connaissance des règles de la composition propres à chaque époque de l'art.

(1) M°. 53, fonds Strozzi, cl. XIX. — Le m°. 126 du même fonds ne donne qu'une pièce sous ce nom. C'est la chanson *Fortune*, qui est peut-être l'original de tant de pièces ecclésiastiques ou autres qu'on a faites depuis sur le thème ainsi indiqué. — Il y en a une autre dans le manuscrit précité de Pérouse.

autres chansons du même auteur. Nous sommes tenté de croire que le manuscrit de Dijon en renferme beaucoup d'autres de lui; mais l'absence de toute individualité propre dans le style des musiciens de cette époque ne permet guère de lever l'anonyme, à moins d'un document précis.

3° *Tinctoris* (c'est le génitif de son nom, *Tinctor*, ainsi modifié selon l'usage du temps). Ce célèbre Flamand, considéré par le P. Martini comme un des fondateurs de l'école de Naples, vivait encore en 1495. Plus connu comme théoricien que comme compositeur, bien que presque tous ses ouvrages soient demeurés inédits, c'est un des musiciens de ce temps, si nous nous en rapportons à nos propres recherches, dont les œuvres sont le plus rares. Le manuscrit de Dijon donne, sous son nom, la chanson à trois voix : *Vostre regart si tres fort m'a feru.*

4° *Okeghem* (sic), l'un des plus habiles musiciens du xv^e^ siècle et l'un de ceux qui paraissent avoir contribué le plus efficacement aux progrès de l'art, si l'on considère les noms de ses élèves, Josquin, Agricola, Loyset Compère, etc. Chantre de la chapelle du roi de France Charles VII, en 1461, Ockeghem, nommé aussi Ockenheim, vivait encore en 1512. Notre manuscrit contient de cet auteur sept chansons à trois voix, dont deux (*Ma bouche rit*, et *L'autre dantan*) ne portent pas son nom. Nous l'avons restitué à la première d'après le manuscrit 126 de la *Magliabecchiana*, et à la seconde, d'après Tinctor, qui en cite le commencement au chapitre III de son *Proportionale*. Il est probable que le manuscrit de Dijon renferme encore d'autres morceaux dus à la plume de ce fécond musicien.

5° *Caron*. Les compositions de cet auteur, cité avec éloges par les écrivains du temps, paraissent à M. Fétis d'un style plus élégant que celles de Busnois et d'Ockeghem, dont il était contemporain, étant né au plus tard en 1420. Son nom ne se trouve qu'une fois dans notre manuscrit; c'est en tête de la chanson à trois voix : *Hélas que pourra devenir.*

6° *Barbinguant* (sic). Selon M. Fétis, ce musicien aurait fleuri,

comme les précédents, dans la première moitié du xv^e^ siècle. Ses compositions ne paraissent point fort communes; c'est à peine s'il nous est arrivé de rencontrer une ou deux fois son nom dans le cours de nos recherches en Italie (1). Et cependant, même dans ce pays, ce nom devait jouir d'une certaine célébrité, puisque Tinctor, qui écrivait à Naples, le cite souvent dans ses traités de musique. C'est dans les écrits de ce théoricien qu'on trouve un court fragment à deux voix de Barbingant, qui est tout ce que M. Fétis déclare en connaître. Notre manuscrit donne sous son nom deux chansons à trois voix et en temps parfait (ou mesure à $\frac{3}{1}$).

7° *Hayne.* Voici un nom nouveau à ajouter à la liste des compositeurs du xv^e^ siècle. Ce nom, que M. Fétis n'a point enregistré dans sa *Biographie,* nous l'avons trouvé, pour la première fois, à Florence, dans un recueil de chansons françaises dont la date doit être postérieure à celle de notre manuscrit (2), et qui en contient trois sous le nom de Hayne. Celle qui commence par ces mots : *De tous biens plaine est ma maistresse,* se trouve dans l'un et l'autre recueil. Elle est écrite à trois voix avec une remarquable pureté, bien que son style ne soit pas exempt d'une certaine lourdeur commune à toutes les compositions de cette époque. On y trouve même très-peu de ces *notes changées,* ou dissonances résolues par saut, qui donnent tant de dureté à l'harmonie des vieux contrapuntistes (3).

M. de Coussemaker ayant publié, dans les pièces justificatives de l'opuscule cité plus haut, une chanson à quatre parties sur les mêmes paroles que celle de Hayne, nous avons eu la curiosité de comparer les deux morceaux. Le ténor est bien le même, quoique, dans la partition donnée par M. de Coussemaker, la simplicité de la mélodie se trouve altérée par de nombreuses *diminutions.* Aussi

(1) Le m^s^. 126 cité plus haut, de la *Magliabecchiana* renferme deux chansons françaises signées *Ballingan* et *Bellingan.* Pour ceux qui sont au courant des corruptions que les noms étrangers sont habitués à subir de l'autre côté des Alpes, il n'y a pas à douter de l'identité du personnage ainsi désigné.

(2) Bibl. Magliab., fonds Strozzi, cl. xix, n° 178.

(3) Voir à l'appendice cette pièce mise en partition.

l'auteur appartient-il à une école plus avancée, puisque, selon l'appréciation du savant magistrat de Dunkerque, il doit être de la fin du xv^e^ siècle, ou du commencement du suivant, c'est-à-dire de l'époque même de Josquin. Notons encore que les paroles, qui, dans la pièce la plus récente, ne sont indiquées que par les premiers mots, sont écrites tout au long dans notre manuscrit.

8° *Morton.* Encore un nom nouveau qui vient grossir la liste des compositeurs du xv^e^ siècle. Nous ne saurions pourtant affirmer d'une manière certaine que le musicien qui l'a porté ait fourni un contingent à notre manuscrit. Mais parmi les pièces sans nom d'auteur qu'il contient, se trouve la chanson suivante, qui fait mention de Morton, et dont nous reproduisons le texte en entier :

La plus grant chière de jamais
Ont fait à Cambray la cité
Morton et Hayne. En vérité,
On ne le [vous] pourrait dir huy mais.
Se ont esté servis de beaux mais
Tout partout où ils ont esté.
Encore, vous jure et promets,
Sur bas instrumens, a planté,
Ont joué et si fort chanté
Qu'on les ouy pres de mais.

Ce texte n'a pas besoin de commentaire. Destiné à conserver le souvenir d'un voyage fait à Cambrai par Morton, en compagnie de Hayne, voyage qui avait été pour ces artistes l'occasion d'une réception conforme aux vieilles traditions de l'hospitalité flamande, il a dû être mis en musique par l'un d'eux ; peut-être y ont-*ils* travaillé en commun. Cette musique est écrite d'une manière moins correcte que celle qui porte le nom de Hayne, ce qui nous ferait pencher à l'attribuer plutôt à son compagnon. Celui-ci était déjà pour nous une ancienne connaissance. Ce que nous avions vu sous son nom dans le manuscrit 180 de la bibliothèque de Pérouse, nous montrait en lui un contrapuntiste peu rigoureux. Dans la chanson *Est temps,* que nous avons mise en partition d'après ce

manuscrit, on trouve dès les premières mesures un saut de quarte diminuée dans la partie supérieure, et un de septième mineure dans le *contratenor*.

Outre les pièces de Morton que contient ce manuscrit, nous en avons trouvé d'autres sous son nom dans le manuscrit 126 de la Magliabecchiana. C'était un artiste de quelque réputation, puisque le carme anglais Jean Othby (ou Hothby), qui avait parcouru toute l'Europe et qui connaissait bien les musiciens de son temps, le cite dans un de ses ouvrages, parmi d'autres compositeurs célèbres. Voici ce passage, qui révèle plusieurs noms inconnus jusqu'à ce jour. « Sic..... in quamplurimis..... aliis cantilenis recen- » tissimis, quarum conditores plerique adhuc vivunt, Dunstable » anglicus ille, Dufay, *Leonel, Plumeret, Frier,* Busnoys, *Morton,* » Octinghem (Ockeghem), *Pelagultus, Bicheleth, Baduin,* Forest (1), » *Stane, Fich,* Caron, etc. (2). » Ce passage prouve de plus que M. Fétis s'est trompé, en faisant d'Hothby un auteur du XIV^e^ siècle.

9° *Loyset Compère.* C'est le dernier nom qu'il nous reste à signaler, et le plus récent de tous ceux qui figurent dans notre manuscrit. Selon M. Fétis, le musicien qui l'a porté serait né vers le milieu du XV^e^ siècle, et vivait encore en 1524. On a vu plus haut qu'il était élève d'Ockeghem. D'après ces diverses circonstances, on pourrait s'étonner de trouver ses compositions mêlées à celles des auteurs que nous venons d'énumérer. Aussi devons-nous ajouter qu'elles ne figurent que dans la partie la plus récente du manuscrit, auquel elles ont été ajoutées après coup, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Le nom de Loyset Compère s'y lit en tête de deux chansons : *Ne doibt-on prendre quant on donne,* et : *Dictes-moi toutes vos pensées.*

(1) L'abbé Baini cite *Mathurin* (et non *Mathieu*, comme l'écrit M. Fétis) *Forestyn*, parmi les musiciens du XV^e^ siècle qui ont écrit des messes sur la chanson de l'*Homme armé*. Je pense que c'est ce même musicien qui figure dans l'énumération d'Hothby. Il est même probable que c'est une faute du copiste qui aura séparé en deux ce nom ainsi défiguré : *Forestane.*

(2) « Dialogus Johannis Ottobi anglici in arte musica. » — M^s^. de la Magliabecchiana, cl. XIX, n° 36.

En marge de la première, et vis-à-vis le nom de Loyset, est écrit d'une autre main celui de *Bourbon*. Si l'on connaissait un musicien de ce nom, on pourrait voir là une revendication de propriété.

Nous en avons fini avec la partie de notre recueil dont les auteurs sont connus. On voit qu'ils appartiennent tous à la dernière moitié du xv^e^ siècle. Si ce recueil eût été formé à une époque postérieure à celle que nous avons indiquée, on y trouverait certainement des compositions de Josquin Després, qui remplit de son nom toute l'Europe à la fin du xv^e^ et au commencement du xvi^e^ siècle. En sorte qu'il y aurait lieu de croire que notre manuscrit n'est pas postérieur à 1485, qui est, suivant M. Fétis, l'époque probable à laquelle l'influence de ce célèbre musicien commença de se faire sentir.

Il nous reste à parler des compositions anonymes, qui sont malheureusement les plus nombreuses, mais dont le nombre pourra être réduit au moyen de recherches analogues aux nôtres. A ce point de vue, la publication de notre table thématique ne saurait être sans utilité.

Plusieurs des pièces de cette catégorie sont accompagnées de devises ou canons, circonstance fort commune dans les compositions musicales de ce temps, où les contrapuntistes, faisant assaut de subtilités scolastiques, n'étaient jamais plus contents d'eux-mêmes que lorsqu'ils avaient réussi à faire entrer dans la trame harmonique de leur œuvre quelque artifice caché dont ils supprimaient à dessein la résolution, afin de la laisser deviner au chanteur, averti cependant du piége qu'on lui tendait par le *canon* inscrit en tête du morceau, et rédigé, bien entendu, d'une manière aussi peu claire que possible. De là vint que ces sortes d'artifices, connus aujourd'hui sous le nom d'*imitations*, et qui consistent à déduire d'une partie notée une ou plusieurs autres faisant harmonie avec elle, retinrent par la suite le nom de *canon*, qui ne s'appliquait originairement qu'à la devise indicatrice de la résolution, au lieu de celui de *fugue*, sous lequel on les désignait autre-

fois, et qu'ils conservent encore dans notre manuscrit. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le sens de cette dernière expression n'est plus le même dans la terminologie musicale, où elle est encore, comme on sait, employée fréquemment.

Voici les canons que nous fournit notre manuscrit :

1° *Trinus in unitate.* Cet adage, inscrit au-dessous de la partie supérieure, indique que l'on doit déduire de cette partie deux autres qui forment avec elle le trio. L'imitation ainsi désignée se réalise à l'unisson. Quant aux deux autres parties (ténor et basse), elles ne se joignent pas aux trois précédentes. Une pareille complication, devenue fort commune plus tard, était au-dessus de l'expérience et de l'habileté qu'on pouvait avoir acquises à cette époque. Aussi l'auteur a-t-il écrit en tête de la partie de ténor l'indication suivante : « Tenor solus cum *basitonante* et alto. » (*Basitonans* est mis là pour *barytonans,* mot fréquemment employé au xv^e^ siècle pour désigner la basse). Ce qui veut dire que lorsqu'on voulait chanter les parties de basse et de ténor, on supprimait les parties canoniques qui se déduisaient de la partie supérieure. Tel est, après vérification, le mécanisme de la chanson : *Ah ! que vile et abhominable.*

2° *Tempora bina sile, dyapason postea scande.* Ce mauvais hexamètre a au moins le mérite d'exprimer assez clairement ce qu'il signifie, savoir que, pour trouver la seconde partie, il faut compter deux *temps* (c'est-à-dire, dans la terminologie de l'époque, deux brèves, soit quatre semi-brèves ou rondes), puis faire entrer le *conséquent* une octave plus haut que l'*antécédent.* En joignant à ces deux parties une troisième nommée *concordans,* qui n'est pas astreinte aux lois de l'imitation, on forme un trio régulier, comme on le voit dans la chanson : *Puisque vous estes campieur.*

3° *Fuga octo temporum.* Ce canon n'est pas moins clair que le précédent. Il signifie que le conséquent ne doit entrer qu'après huit temps, c'est-à-dire, suivant notre manière actuelle de compter la mesure, après la valeur de seize rondes.

4° *Auge et imperfecte.* Je laisse à de plus patients ou plus expérimentés que moi l'honneur de deviner ce logogriphe. Les termes dans lesquels il est conçu semblent indiquer une augmentation dans le conséquent des valeurs rhythmiques de l'antécédent, et le changement du *temps parfait* ou mesure ternaire en *temps imparfait* ou mesure binaire (1).

Un autre genre de subtilités musicales, qui joue un grand rôle dans notre manuscrit, c'est le concours simultané de diverses mélodies qui n'avaient point été destinées à se faire entendre à la fois. Comme c'est là un fait important dans l'histoire de l'art musical, il ne sera pas inutile de nous y arrêter un instant.

On sait, et nous l'avons déjà rappelé plus haut, qu'au moyen âge, et surtout à l'époque des premiers essais de musique à plusieurs voix, l'acte de la composition ne pouvait comporter la conception simultanée de ces diverses parties. Aujourd'hui, il en est autrement, et une mélodie ne sort point de l'imagination d'un compositeur sans être escortée de ses principaux accessoires harmoniques dont elle est inséparable ; en sorte qu'il est très-vrai, en un sens, que c'est l'harmonie qui produit la mélodie, quelle que soit d'ailleurs la prépondérance de cette dernière dans l'intention de l'auteur comme dans l'opinion du public. A l'origine, au contraire, lors des premiers essais de ce genre de musique, les compositeurs ne purent faire autre chose qu'ajouter une ou plusieurs parties à un chant donné (*cantus prius factus*) tiré soit de l'*Antiphonaire*, soit des mélodies vulgaires et profanes, chant composé en dehors de toute préoccupation harmonique. La partie qui exécutait ce chant portait le nom de *tenor* (*quasi cantum tenens*), et était presque toujours plus grave que la partie de contre-point nommée *discantus*. Les parties ajoutées à celles-là étaient désignées par les noms de *contratenor* ou *concordans*, *motetus*, *triplum*, *quadruplum*. Il ne faut pas chercher dans ces désignations un système régulier de nomenclature des voix classées suivant leur étendue

(1) Voir à l'appendice la chanson : *Les Douleurs*.

respective. On peut dire cependant que les deux premières s'appliquaient plus généralement aux parties les plus graves, la troisième aux moyennes, les dernières aux aiguës.

On voit par là que l'éducation de l'esprit humain en cette matière se fit comme a continué de se faire celle des individus. La première initiation à la pratique de l'art d'écrire la musique se fait au moyen de thèmes imposés par le maître à son élève, et sur lequel celui-ci réalise les diverses combinaisons harmoniques que lui indiquent le goût et l'imagination dont il est doué. On conçoit que, sans cette méthode, la production des idées musicales, livrée au hasard par l'inexpérience du commençant, tournerait fatalement dans un cercle étroit qu'elle ne pourrait franchir. Aussi faut-il, avant tout, faire passer à l'état d'habitude l'emploi des procédés techniques, si l'on veut que cette production devienne facile et libre d'entraves. On sent tout de suite l'analogie de cette méthode avec celle qui préside à l'éducation littéraire.

Tel fut donc le point de départ de la composition à plusieurs parties : un chant donné sur lequel on établissait après coup une ou plusieurs parties d'accompagnement. Plus tard, le besoin de nouveauté et le désir d'agrandir le domaine de l'art firent imaginer de réunir dans une même composition plusieurs mélodies différentes. M. Danjou a très-bien expliqué ce procédé de composition : « Pour ajouter, dit-il, une seconde partie à un chant (qu'il suppose tiré d'une chanson profane), on prenait souvent au hasard le chant d'un répons, ou même quelquefois d'une autre chanson ; puis, modifiant et altérant la valeur primitive des notes, prolongeant l'une, diminuant l'autre, on ajustait ce chant au-dessous de la mélodie principale, et on formait ainsi une seconde partie ou ténor. Si on voulait une troisième voix ou *contratenor*, on cherchait un troisième chant qu'on accommodait, tant bien que mal, avec les deux autres (1). »

(1) *Gazette musicale*, du 9 janvier 1849.

On voit que M. Danjou raisonne dans la supposition que le point de départ du compositeur aurait toujours été la partie supérieure. Cette supposition, qui peut être vraie en certains cas, ne nous paraît pas de nature à pouvoir être généralisée. Il nous semble même que l'examen des compositions aussi bien que des écrits théoriques de cette époque permettrait d'établir d'une manière certaine que les contrapuntistes procédaient généralement du grave à l'aigu, sauf les croisements de parties très-communs dans toute l'ancienne musique. Nous n'avons pas besoin à cet égard d'un autre témoignage que de celui qu'invoque notre ancien collaborateur. Enumérant dans l'ordre de leur formation les diverses parties de l'ensemble harmonique, l'auteur cité par M. Danjou, et sur lequel nous reviendrons dans un instant, s'exprime ainsi : « Primo « accipe tenorem alicujus antiphonæ, etc. » Or ce mot « tenor » désigne généralement une partie grave qui en admet toutefois de plus graves au-dessous d'elle. Au XVI^e^ siècle même, où l'étendue des parties s'était régularisée et leur nomenclature définitivement fixée, la partie que nous appelons de ce nom encore aujourd'hui était regardée comme le type principal et la règle de toute la composition : *Tenor est vocum rector.* Et cependant il s'en fallait beaucoup en pratique que la prépondérance de cette partie fût ce qu'elle avait été dans l'âge précédent.

Sauf cette réserve, il faut reconnaître que l'explication de M. Danjou est parfaitement d'accord avec les faits. Mais le texte d'Egidius de Murino (1), qu'il apporte à l'appui de sa thèse, ne nous paraît d'aucune utilité pour l'établir. Ce musicien du XIV^e^ siècle, inconnu avant la découverte que nous fîmes de son traité, M. Danjou et moi, dans la bibliothèque du Vatican, en 1847, expose dans son IV^e^ chapitre l'ordre dans lequel on doit procéder à la composition des différentes parties d'un motet; et ce passage, tout vague et obscur qu'il soit, suivant l'usage du temps, confirme

(1) Voir ce texte dans le savant ouvrage de M. de Coussemaker, *Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, p. 29.

cependant d'une manière assez claire ce que nous avons dit précédemment de la méthode de formation successive de ces parties; mais aucune des expressions qu'il renferme n'implique l'hypothèse qu'elles fussent préexistantes à l'acte qui les réunit. Car, et c'est là un point sur lequel notre opinion diffère de celle de M. Danjou, cet amalgame de mélodies préexistantes n'a jamais été employé d'une manière exclusive, même à l'époque de sa plus grande vogue. Nous ne croyons pas non plus qu'on puisse établir l'antériorité de cette méthode sur celle qui consistait à former le contre-point sur un seul chant donné. Bien plus, il ne faudrait pas s'imaginer que dans les pièces mêmes où l'on réunissait plusieurs chants donnés, il n'y eût aucune partie nouvellement composée pour concorder avec les autres. Une pareille obligation eût engendré, surtout dans les premiers temps, une gêne telle, qu'elle eût rendu à peu près impossible toute combinaison tant soit peu régulière.

M. de Coussemaker, qui admet l'interprétation donnée par M. Danjou au passage d'Egidius, pense qu'on doit entendre de la même manière cette définition de Francon : « Discantus est ali» quorum diversorum cantuum consonantia, in quo (qua?) illi » diversi cantus per voces longas, breves vel semibreves proportionaliter adæquantur et in scripto per debitas figuras proportionari ad invicem designantur (1). » Voilà assurément un texte clair et qui donne une idée fort exacte du genre de modifications auxquelles on soumettait les divers chants donnés que l'on forçait à s'accorder ensemble. Cependant rien n'oblige à l'entendre exclusivement en ce sens, ces termes pouvant s'appliquer aussi bien à des parties de contre-point expressément composées sur un thème principal qu'à un assemblage forcé de mélodies préexistantes. En sorte que si la réalité historique de ce singulier procédé de composition musicale est à l'abri de toute contestation sérieuse, cette certitude se fonde bien plutôt sur l'examen des monuments eux-

(1) C'est le texte de Jérôme de Moravie, cité par M. de Coussemaker, *op. cit.*, p. 27. Cf. *Gerbert. Script.*, t. III, p. 2.

mêmes que sur les témoignages, plus ou moins obscurs et équivoques, que peuvent fournir les écrits des théoriciens.

Au reste, ce n'est point là un fait qui ait pu passer inaperçu dans l'histoire de l'art. On sait à quelles réclamations donna lieu de la part de l'autorité ecclésiastique ce mélange bizarre de chants et de paroles différentes, souvent puisés à des sources profanes, qui fit irruption dans le service divin, réclamations renouvelées de concile en concile et qui aboutirent enfin au célèbre canon de Trente. On sait avec quelle force ces abus furent signalés dès le commencement du XIV^e^ siècle par le pape Jean XXII, dans sa fameuse bulle *Docta Sanctorum*. Car ce savant pontife ne se borne pas à des généralités, comme on l'a fait trop souvent en pareil cas : il n'hésite pas à se servir des termes du métier pour flétrir les nouveautés qu'il a en vue (1). Et pour ne relever dans cette pièce, si curieuse au point de vue historique, que ce qui a trait à la question dont nous nous occupons en ce moment, ces *triples* et ces *motets vulgaires* dont on surchargeait les mélodies ecclésiastiques, qu'est-ce autre chose que les fragments de chansons profanes que certaines parties d'accompagnement, qui portaient précisément ces noms-là, faisaient entendre en même temps que le plain-chant exécuté par le ténor? Ces *hoquets* qui venaient à chaque instant rompre la contexture mélodique de ce dernier, qu'est-ce autre chose que l'artifice de composition, qui figure sous ce nom dans les traités de musique figurée du XII^e^ au XIV^e^ siècle, et qui consistait dans une fréquente et arbitraire interposition de silences évidemment destinée à faciliter au contrapuntiste l'accomplissement de la tâche bizarre qu'il s'était imposée?

Nous ne pousserons pas plus loin ces considérations, qui nous écarteraient trop de notre sujet. Aussi bien, le manuscrit que nous décrivons n'ayant aucune destination ecclésiastique, les particula-

(1) « Melodias hoquetis intersecant, discantibus lubricant, triplis et motetis vulgaribus nonnunquam inculcant..... » *Extrav. comm.*, lib. III, tit. I, c. 1.

rités de ce genre qu'il renferme ne sont et n'ont jamais été que de pures curiosités musicales. Deux ou trois pièces au plus paraissent faire exception sur ce point. La première est un motet latin à trois voix en l'honneur de sainte Catherine, et n'a rien qui doive nous arrêter. La seconde est une pièce moitié latine, moitié française, le seul morceau à cinq voix que renferme notre manuscrit, et dont l'analyse fera parfaitement comprendre le procédé que nous avons décrit plus haut. Cette pièce est travaillée sur deux chants *prius facti*, qui sont l'un et l'autre des antiennes de l'office de la Sainte Vierge : « Sancta Dei genitrix, Virgo semper Maria, etc. » et : « Pulchra es et decora, etc., » toutes deux appartenant au premier ton grégorien. La mélodie de ces antiennes, exactement conservée quant à la note, mais défigurée par de continuelles variations dans les valeurs métriques et de nombreuses interpositions de silences, est disposée de façon à produire un ensemble harmonique, qui serait néanmoins inadmissible, si une partie ajoutée au grave et deux autres à l'aigu ne venaient en remplir les lacunes et en faire disparaître les mauvaises successions. Ces trois parties font entendre un cantique français en l'honneur de la Sainte Vierge (*Permanent vierge plus digne que nesune femme*), dont les paroles sont écrites en entier sous les notes de la partie supérieure. Aucune d'entre elles ne peut être considérée comme un chant donné à l'avance; ce n'est qu'un contre-point fait après coup sur le tissu revêche formé par l'amalgame des deux ténors : leur mélodie enchevêtrée et pénible le dénote suffisamment.

Cette pièce est suivie d'une autre à quatre voix qui est écrite dans le même système, au moins en ce qui concerne le mélange des idiomes. Nous devons nous y arrêter à cause de l'intérêt historique qui s'y rattache. C'est une complainte sur la mort de Gilles Binchois, célèbre compositeur de la fin du XIV^e^ siècle et du commencement du XV^e^. Suivant les conjectures de M. Fétis, cet artiste, originaire de la Picardie, aurait été attaché à la cour du duc de Bourgogne, où il aurait encore figuré vers 1420 ou 1425, et aurait

été le maître de Busnois. S'il était possible de prouver que ce dernier est l'auteur de cette pièce, ainsi que nous serions tenté de le croire, cette dernière hypothèse de M. Fétis, d'ailleurs infiniment vraisemblable, acquerrait un nouveau degré de probabilité. Quoi qu'il en soit, le texte de cette complainte nous apprend que Binchois, après avoir embrassé dans sa jeunesse la profession des armes, se fit plus tard religieux. C'est ainsi, du moins, que nous entendons ce texte, qui forme un complément de la biographie jusqu'à ce jour très-hypothétique et très-peu riche en détails de ce chef d'école. En voici les principaux passages :

Mort, tu as navré de ton dart
Le père de joyeuseté,
En desployant ton étendart
Sur Binchois, patron de bonté.
. . . . . .
Rétoricque, se Dieu me gart,
Son serviteur a regretté,
Musique par piteux regart
Fait deul et noir a porté.
. . . . . .
En sa jeunesse fut soudart
De honorable mondanité,
Puis a eslu la milleur part,
Servant Dieu en humilité.
. . . . . .

Pendant que la voix supérieure fait entendre ces paroles, les trois autres chantent ce qui suit :

Miserere, miserere,
Quem in cruce redemisti
Precioso sanguine.
Pie Jesu Domine
Dona ei requiem.

Cette dernière phrase reproduit note pour note, aussi bien que mot pour mot, la strophe finale de la Prose des morts, avec une imitation fort ingénieuse entre le ténor et la basse. L'emploi de

ce texte liturgique dans une telle composition paraît indiquer qu'elle a été faite pour figurer au service funèbre de celui dont elle célèbre la mémoire.

Nous ne donnons pas cette pièce pour une composition à plusieurs chants *prius facti*, circonstance que n'implique point nécessairement la diversité des paroles dans les différentes parties. Cet usage de faire chanter des paroles différentes à chacune des voix concertantes a duré jusqu'au XVI^e^ siècle, et n'a cessé dans la chapelle pontificale que par la mise à exécution de la réforme décrétée par le concile de Trente. On peut voir, sur cette matière, Baini, qui l'a traitée avec un grand détail dans le chap. v de la 2^e^ partie de ses Mémoires sur Palestrina.

Quant à l'origine de cet usage, elle paraît remonter aux premiers essais de contre-point figuré. Francon l'indique positivement dans le passage où, énumérant les différents genres de compositions musicales à plusieurs voix, il dit que les unes se font avec un seul texte (*cum eadem littera*), les autres avec plusieurs (*cum diversis litteris*) (1). Il met dans la première classe les chansons, rondeaux et pièces ecclésiastiques, et dans la seconde les motets : d'où l'on voit que cette dernière espèce de composition n'était pas destinée au service divin. Aussi les réclamations ne manquèrent-elles point, dès qu'on tenta de les y introduire. Elles se firent entendre bien avant la publication de la bulle de Jean XXII, qui n'eut pas plus qu'elles la puissance de faire cesser les abus (2).

Notre manuscrit renferme encore d'autres pièces à paroles différentes, la plupart à quatre voix et au nombre de 15 ou 16. Mais ces paroles n'ont rien d'ecclésiastique; ce sont des chansons profanes, très-profanes, et même plus que profanes. La même pièce

(1) Voyez *Gerb. Script.*, t. III, p. 12. Ce passage, qu'une faute de copiste a rendu inintelligible dans le texte de Gerbert, a été corrigé par M. Bottée de Toulmon, dans un article de la *Gazette musicale* du 28 février 1835.

(2) V. Ducange, vv. *Motetus* et *Motulus*.

renferme toujours au moins deux textes différents, et parfois davantage. Ainsi, pendant que le *superius* chante ces paroles :

Puisque achascun vit et quaquectes (*caquette*)
Sans craindre en rien les médisans, etc.

l'*altus* fait entendre celles-ci :

Pardonneis-moi se j'ay mespris,
Ma très belle maistresse, etc.

et le *tenor :*

L'autr'ier m'aloie esbatoyant
Devant l'ostel de mon voisin, etc.

tandis qu'une quatrième partie, celle de basse, écrite sur le même texte que la partie supérieure, forme le complément nécessaire de l'harmonie. Si l'on examine chacune de ces différentes parties, on reconnaîtra sans peine que les deux intermédiaires sont formées de thèmes populaires remarquables par la naïveté de leur mélodie et la franchise de leur rhythme. La première, placée à l'*altus*, paraît mesurée à trois temps, et ce rhythme se reconnaît encore malgré l'arrangement auquel il a fallu la soumettre pour la faire cadrer avec la mélodie du ténor, qui est à deux temps. Rien de plus ingénieux que la manière dont ces deux thèmes sont agencés, sans que cette combinaison difficile ait nécessité l'emploi de ces coupures grossières et à contre-sens qui dénaturent la mélodie. Remarquons encore dans cette pièce l'emploi de l'*hémiolie*, sorte d'artifice qui consiste à faire chanter une voix en mesure ternaire pendant qu'une autre retient la mesure binaire. A la 14^{e} mesure, les deux parties extrêmes passent du *temps imparfait* au *parfait*, tandis que les deux chants *prius facti*, continuant à se proportionner au temps imparfait, n'exécutent que deux semi-brèves contre les trois que font entendre les autres parties.

Notre manuscrit réunit donc deux genres d'intérêt, puisque, tout en nous faisant connaître les formes scientifiques les plus compliquées dont faisaient usage les compositeurs du XV^{e} siècle, il

nous fournit des monuments de la musique populaire de ce même temps. Les ténors d'un certain nombre de pièces, de toutes celles au moins qui sont traitées *cum diversis litteris*, appartiennent à cette dernière classe, ainsi que le prouve le caractère du texte non moins que de la mélodie. La chanson populaire apparaît là dans toute sa réalité, avec ses franches et vives allures, son style peu châtié, ses refrains plus sonores que significatifs, tandis que les paroles chantées en même temps que celles-là, et qui semblent solliciter davantage l'attention de l'auditeur, sont, en général, d'une galanterie froide et prétentieuse.

Un mot encore sur la manière dont ces chants populaires se trouvent employés. Comme ils ne formaient que le fondement pour ainsi dire matériel de la composition, les contrapuntistes ne s'obligeaient pas toujours à en reproduire la cantilène d'une manière exacte et complète; mais ils subordonnaient cette reproduction à l'effet musical qu'ils voulaient produire. Parfois même, et c'est le cas pour plusieurs pièces de notre manuscrit, ils formaient leur ténor de fragments de diverses chansons populaires, sans s'inquiéter du sens et de la liaison des idées. Ainsi, la chanson à trois voix :

Souviegne vous de la douleur
Ou je suis la nuit et le jour, etc.

a pour ténor le singulier amphigouri que voici :

A bien amer sont mes seuls jeulx gracieux.
— Hoc sur la mer quant il vente,
Il y fait dangereux aller.
— Gaillarde pensée,
My larrez-vous morir?
— Quant le roy alla en Flandres
Il fit oindre ses ouseaux.
— L'amy Baudichon, madame,
L'amy Baudichon.

Il est impossible de ne pas voir là un pot-pourri de diverses chansons dont les sujets n'ont rien de commun entre eux. La der-

nière (*L'ami Baudichon*) est connue pour avoir servi de thème à Josquin dans une de ses messes.

Voilà bien des détails qui paraîtront aussi vides d'intérêt que d'utilité pratique aux personnes pour lesquelles la musique n'est qu'un art destiné à émouvoir la sensibilité, sans qu'on se préoccupe des moyens dont il dispose pour atteindre à ce but. Pour ces personnes, et c'est l'immense majorité, des artifices du genre de ceux que nous avons décrits ne sont que des puérilités dignes de risée, bonnes tout au plus à servir de pâture à une curiosité oiseuse et sans portée, et dont la place est de droit parmi ces sortes de choses qu'un ancien a nommées *difficiles nugæ*. Sans prétendre justifier les anciennes écoles de l'abus de ces sortes de recherches, nous pensons, avec les hommes du métier, qu'il était nécessaire que l'art passât par ces sentiers ingrats et pénibles. C'est à cette condition seulement que les compositeurs pouvaient acquérir cette science des procédés difficiles dont le génie sait tirer un si grand parti, lorsque l'habitude les lui a rendus familiers. Sans doute la difficulté vaincue n'est point le but de l'art, mais elle est souvent le résultat inévitable des efforts que l'on fait pour en varier les formes, et la variété est une des qualités que l'on exige le plus d'un art tel que celui-ci, produit d'une civilisation avancée. D'ailleurs, en fait d'art, la recherche de la difficulté vaincue est de tous les temps, et le nôtre n'est pas plus que ceux qui l'ont précédé à l'abri de tout reproche à cet endroit. Seulement, cette recherche s'est portée sur un autre terrain, et, au lieu d'énigmes qui intéressaient l'esprit, on fait admirer au public des prodiges de prestidigitation instrumentale qui font d'un virtuose un acrobate. Entre ces deux écoles, qui pratiquent chacune à leur façon le culte des *nugæ difficiles*, il est permis d'hésiter et de se demander laquelle mérite le mieux le boisseau de pois qu'un grand homme de l'antiquité décernait comme la plus digne récompense de ce genre de mérite.

APPENDICE.

I.

Chanson de **Dunstable**, *d'après les mss. de Dijon et de Rome.*

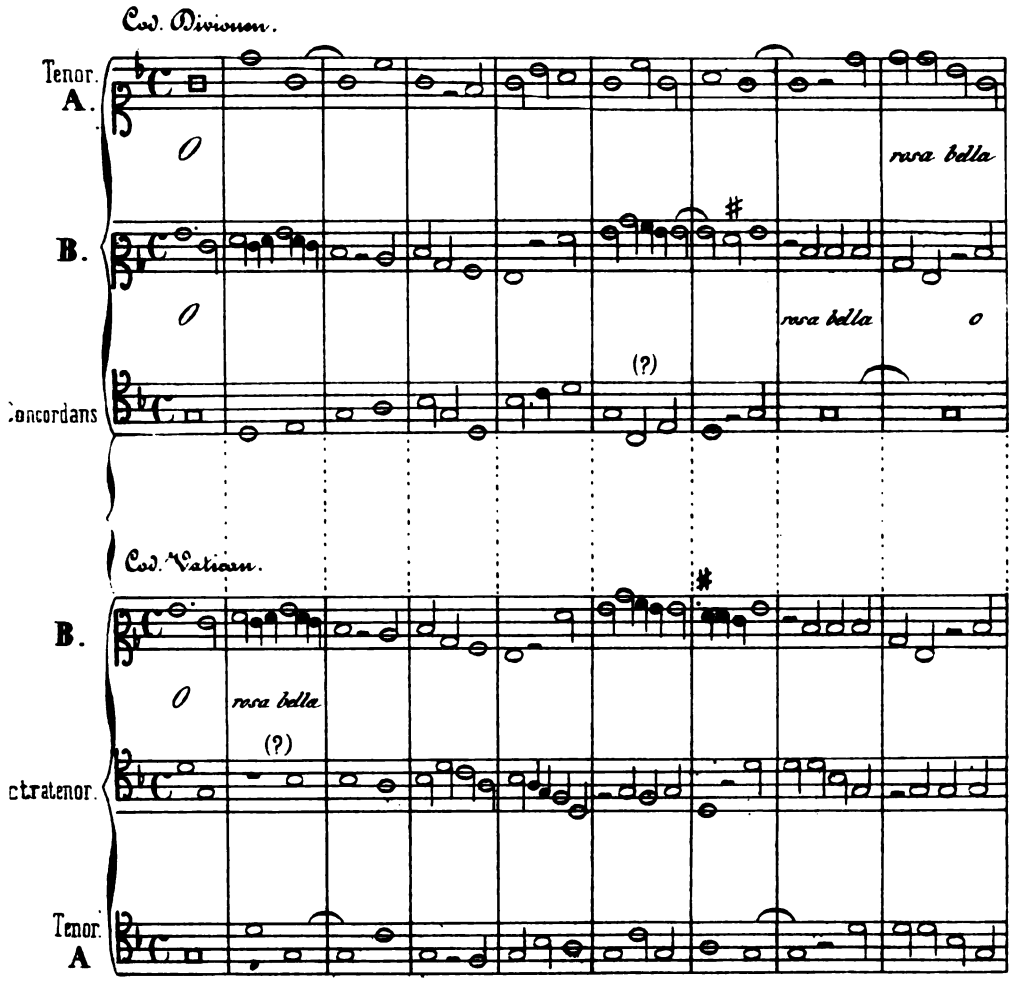

A.

B.

dulce a mi ca me - a non me lassar mori - re in

B.

A.

A.

B.

cortesi - a in corte - si a in cortesia

B.

(?) (?)

A.

A. *A l'asme*

B. *A l'asme* *a l'asme* *a l'asme*

B.

A.

A.

B. *dolente* (?) *dexo finire* *pour bien servire* *Et longuement* (?)

A. (*Sic.*)

II.

Motet à quatre voix.

A.
A l'asme
B.
A l'asme
a l'asme
a
l'asme
B.
A.

A.
B.
(?)
dolenté
dexo finire
pour bien
servire
Et loyaument
(?)
B.
(Sic)
A.

III.

Motet à quatre voix

Complainte sur la mort de Gilles Binchois.

(. . . . . ?)

Son corps est

Quem in cruce

plaint et lamenté qui gist sous l'ame

redemisti. preciose sanguine

Hélas plaise vous en pitié

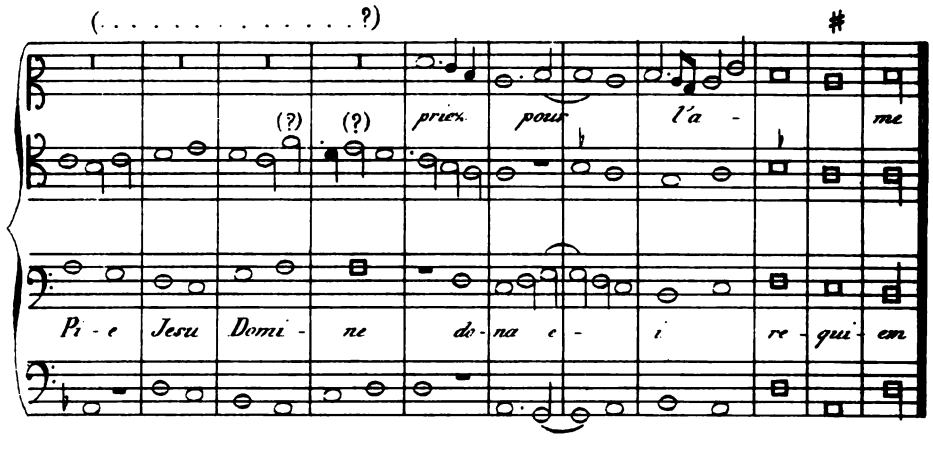

IV.

Motet à cinq voix.

(. . . . . ?)

Son corps est

Quem in cruce

plaint et lamente

qui gist sous l'ame

redemisti

preciose sanguine

Hélas plaise vous en pitié

V.

Chanson à trois voix de **Hayne.**

(. . . . . ?)
couverte du soleil de justice
(?)
a Jheru - sa - lem
Dei ge - ni - trix, Virgo semper Ma - ri - a

Chief couronné par divin artifice de douze
ter - ri - bi - lis ut ca - stro - rum
inter- ce - de pro no - lis ad Do-mi-num Je - sum

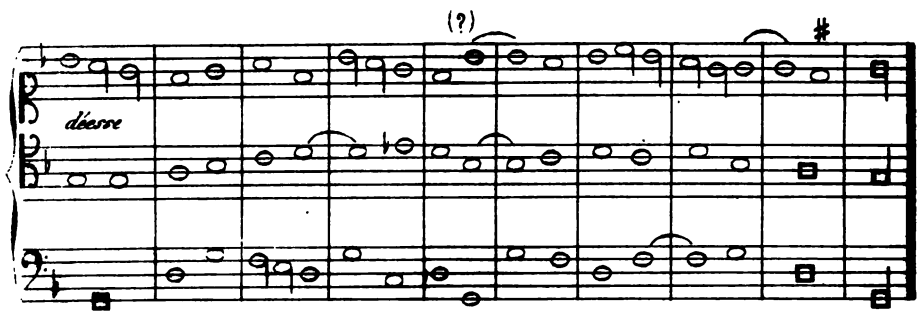

En la veant i'ay tel liesse
Que c'est paradis en mon cueur.
Je n'ay cure d'aultre richesse
Sinon d'estre son serviteur,

Et pour ce qu'il n'est chois milleur
En mon mot porteray sans cesse:

De tous biens plaine.....

VI.

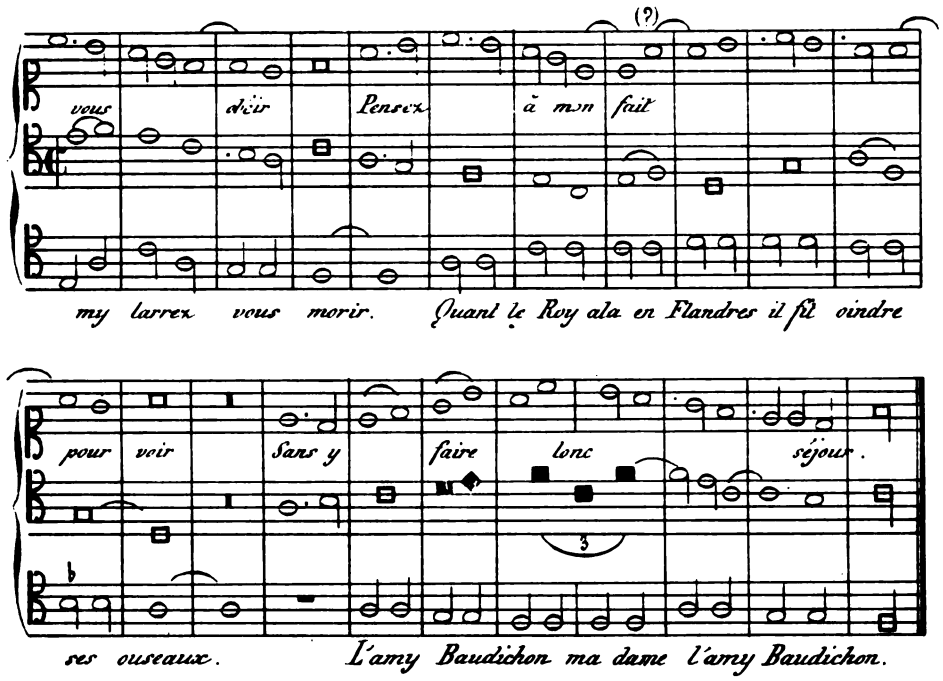

Souviẽgne . . . .

Je n'ay riens que deul et paour,

Je n'ay liesse ne douleur,

Sinon par vostre bon plaisir.

Dangier me tient a tel atour

Que n'apercoy voie ne tour

Comment vous puisse revoir.

Envoiez moi donc secourir

Ou je suis mort pour vostre amour.

Aliage dun perfecte.

VII.

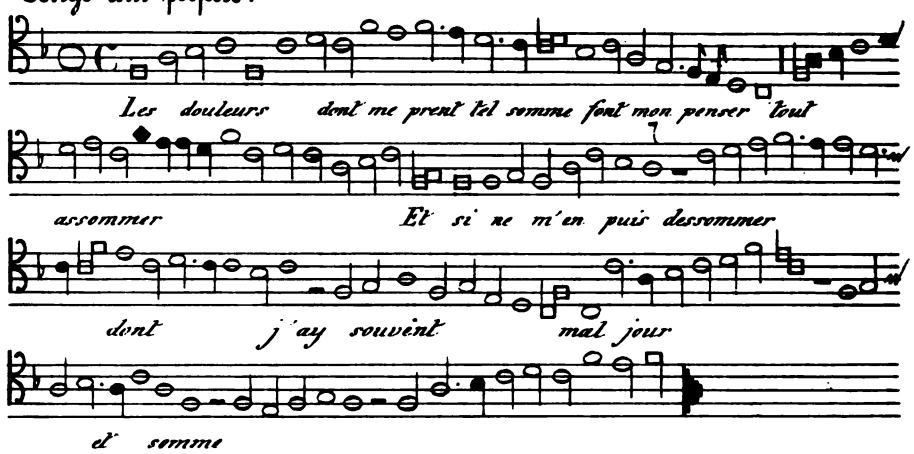

Conctratenor.

Conctratenor.

Les douleurs
Et sans cesser je compte et somme
Pensant tousjours les assommer.

Mais moi-mesmes du cop m'assomme
Et se mort me devoit sommer
Et de sa massue assommer
Si ne les puis-je mectre en somme.

TABLE THÉMATIQUE

des pièces contenues dans le Manuscrit 295

de la Bibliothèque de Dijon.

Tenor. (Le dessus manque).

J'ay pris amours

BUSNOYS.

Quant ce vendra au droit

S'il advient que mon deul

(OKEGHEM.)

Ma bouche rit

Souvlié m'a la belle

Ung seul baiser m'a secouru

Tenor. (Le dessus manque).

Pour vostre amour

OKEGHEM.

Les desleaulx ont la saison

Mon corps s'en va

HAYNE.

De tous biens plaine

BUSNOYS.

Ma damoiselle ma maistresse

Sans racoincter tout d'un accord

Se je garde bien vostre honneur

Trium in unitate.

A (h) que ville est (sic) abhominable

Tant est mignonne

(OKEGHEM).

L'autre dantan l'autr'ier

Or vous sans autre

BUSNOYS.

Bel acueil le sergent d'amours

Puis qu'a vous servir

BUSNOYS.

C'est bien malheur qui me queurt

Du bon du cueur sans autre

Le moys de may fort me contraint

TINCTORIS.

Vostre regart si très fort m'a feru

OKEGHEM.

Vivre seulement l'attente que je meure

BUSNOYS.

Joie me fuit et douleur me queurt

Servant leal qui a si bien

BUSNOYS.

Ma plus qu'assez et tant bruittée

Le resjouy d'une seule espérance

Le dormir m'est-il défendu

Mon mignon et mon quamque j'ayme

OKEGHEM.

Quant de vous seul je pers la veue

BUSNOYS.

Je ne puis vivre ainsi toujours

Tant est mignonne

(OKEGHEM).

L'autre dantan l'autr'ier

Et vous sans autre

BUSNOYS.

Bel acueil le sergent d'amours

Puis qu'a vous servir

BUSNOYS.

C'est bien malheur qui ne meurt

Du bon du cueur sans autre

Le moys de may fort me contraint

TINCTORIS.

Vostre regart si très fort m'a feru

OKEGHEM.

Fors seulement l'attente que je meure

BUSNOYS.

Joie me fuit et douleur me queurt

Servant leal qui a si bien

BUSNOYS.

Ma plus qu'assez et tant bruittée

Le resjouy d'une seule espérance

Le dormir m'est-il défendu

Mon mignon et mon quamque j'ayme

OKEGHEM.

Quant de vous seul je pers la veue

BUSNOYS.

Je ne puis vivre ainsi toujours

A ceste derraine venue

Comme femme desconfortée

OKEGHEM.

D'un autre amer mon cueur

Mon cueur a demy se départ

Mort j'appelle de ta rigueur

BUSNOYS.

C'est vous en qui j'ay espérance

Quant mes ieulx de vous départirent

Les trèves d'amours

Pour vos péchiez je porte pénitence

C'est par vous que tant je souspire

Jamais si bien ne me peut advenir

La plus dolente qui soit née

BUSNOYS.

Je m'esbaïs de vous mon cueur

L'omme enragié hors du sens

OKEGHEM.

Presque transi un peu mains

Tant ara quaresme prenant

Sur mon âme ma mie

Est il mercy de quoy l'on sceust

Comment suige de vostre cueur

BUSNOYS.

Sa que luy ne si attende

BARBINGUANT.

Au travail puis que peu de gens croiroient

BUSNOYS.

Vostre gracieuse accointance

A cede fois je me vois a la souete

BUSNOYS.

Quelque poure homme que je soie

Pour acomplir le vouloir de mon cueur

BUSNOYS.

A une dame j'ay fait veu

N'esse pas bien peurs departir

Jamais nul jour de ma vie

La plus bruiant celle qui

Quant seray je dame

BUSNOYS.

En voyant sa dame au matin

Que voulez vous que je devise

Se mieulx ne vient d'amours

Videz dehors car vous estes trop chaut

Ma plus ma mignonne mamye

Ostez la moi de mon oreille

CARON.

Hélas que pourra devenir mon cueur

Pour changier l'air ne pour fuir les lieux

Je demeure seule esbaye

Le serviteur hault guerdonné

A quatre voix.

(DUNSTABLE).

O rosa bella

BUSNOYS.

En tous les lieux ou j'ai esté

Tant ara mon cueur sa plaisance

Chargé de deul plus que mon fais

L'omme bany de sa plaisance

A trois voix.

Le souvenir de vous me lue

Je le prens sur ma conscience

En quelque lieu que on sache aller

L'aumosne au poure desireulx

Tempora linea sile dyapason postea scande

Puis que vous estes campieur

BARBINGUANT

Espèrant que mon bien vendra

M'a vostre cueur mis en oubli

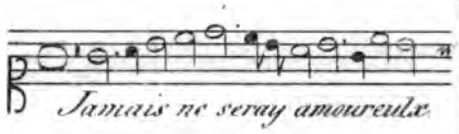

A quatre voix.

A trois voix.

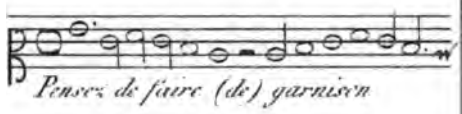

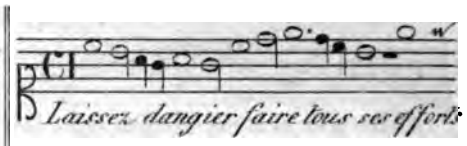

BUSNOYS.

BUSNOYS.

Le corps s'en va et le cueur vous demeure

Le très des plus heureulx du monde

Pardieu madame c'est à tort

J'ay prins deux pous à ma chemise

Puis qu'a Dieu plaist et à fortune

Nulle plus dolente de moi

Depuis deux ou trois jours en ça

En soustenant vostre querelle

Ravy d'amours despourveu de bon sens

Orsus sitam perfecte

Les douleurs dont me prent tel somme

Mon deul mon souvenir ma mye

Dictes moi ce qu'il vous en semble

Jars du désir si enflamé

Nul ne s'frotte à ma maistresse

Vive ma dame par amours

A quoy passeray-je mon deul

Aime qui vouldra

Nul ne me doit de ce blâmer

(BUSNOYS).

Se trouver je y savoie

J'ay mains de biens

J'en ay le deul et vous la joie

Laissez les moi toutes porter

De la montagne ou je souloie

A qui vens tu tes coquilles

Souviegne vous de la douleur

S'il ne demeure mon amy

Virgo sancta Katherina

La plus grant chiere de jamais

Nouvellement ay cuite pris

Gardez le trait de la fenêtre

S'une fois me dictes ouy

Je ne suis plus si esbatant

O infâme desleauté

Puis que d'elle j'ay eu le bien

Cent mille escus quant je vouldroie

Puis que je suis héritière

A quatre voix.

A cinq voix.

A quatre voix.

A trois voix.

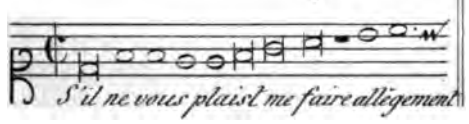

A quatre voix.

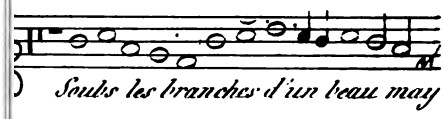

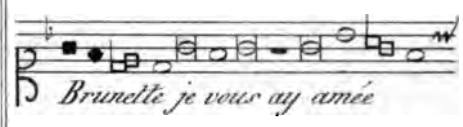

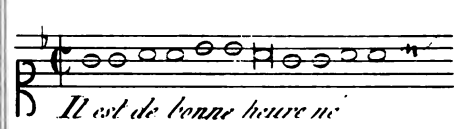

BUSNOYS.

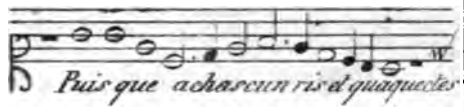

A trois voix.

(Les pièces suivantes sont d'une autre main et de date plus récente.)

LOYSET COMPÈRE.

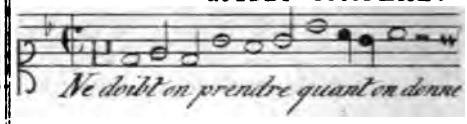

LOYSET COMPÈRE.

POST-SCRIPTUM.

A l'appui de ce que nous avons dit plus haut de la composition des différentes parties qui forment le contre-point, et de leur subordination à la partie principale ou ténor, nous croyons devoir rapporter un passage du *Proportionale* de Tinctor, lequel, outre qu'il fait assez bien comprendre ce mécanisme, a encore le mérite d'être tiré d'un ouvrage jusqu'à ce jour inédit (1).

« Est autem primaria pars totius compositi cantus fundamentum relationis, qua » primo facta ut principalem ceteræ respiciunt. Et hæc frequentius, immo fere » semper, Tenor est, ita quidem dictus quasi ceteras partes sibi subditas tenens. » Hoc patet per infinitos cantus, quorum, si Tenor prætermittatur, ceteræ partes » ad invicem discordantes difformiter et acerbe nostras aures offendunt. Interdum » vero suprema pars primaria est, scilicet dum alicui alto cantui simpliciter com- » posito unam aut plures addimus partes..... vel dum supra Supremum cujusvis » cantus multipliciter compositi aliam partem novam edimus..... Contratenor » autem raro vel nunquam primaria pars est. » (Jo. Tinctoris, *de Proportionibus*, l. III, cap. IV.)

Il résulte de ce passage :

1° Que la partie principale, celle qui, formée la première, servait de fondement pour la composition et l'arrangement des autres, était presque toujours le Ténor;

2° Que cette partie était placée au grave, puisque Tinctor l'oppose à une autre qu'il nomme *altus cantus* ou *supremus;*

3° Que l'on procédait par l'addition d'une ou plusieurs parties nouvelles, soit à une, soit à plusieurs parties déjà composées (*cantus simpliciter vel multipliciter compositus*);

4° Que le Contraténor ne jouait presque jamais le rôle de partie principale.

Il nous reste à donner quelques explications sur les pièces qui composent l'Appendice joint à la présente notice.

La première est une chanson de Dunstable, transcrite d'après deux manuscrits.

(1) M. E. de Coussemaker ne manquera pas, sans doute, de comprendre les traités de Tinctor dans la grande publication qu'il prépare des écrivains du moyen âge sur la musique.

Ce que nous en avons dit ci-dessus suffit à justifier l'intérêt qui nous a paru s'attacher à cette pièce. Nous y joindrons seulement la citation suivante, qui, en même temps qu'elle fait connaître le rôle qui appartient à Dunstable dans l'histoire de l'art, établit d'une manière fort précise la chronologie des musiciens dont les noms figurent dans cette notice. C'est encore le *Proportionale* de J. Tinctor qui nous la fournit. Dans le préambule de cet ouvrage, qu'il paraît avoir composé vers 1478, le savant théoricien, parlant des encouragements que la musique tirait alors de la libéralité des princes, s'exprime ainsi : « Quo fit ut hac tempestate facultas nostræ » musices tam mirabile susceperit incrementum, quod ars nova esse videatur. Cujus, » ut ita dicam, novæ artis fons et origo apud Anglicos (quorum caput *Dunstable* » extitit) fuisse perhibetur. Et huic contemporanei fuerunt in Gallia *Dufay* et » *Binchois*, quibus immediate successerunt moderni *Okeghem*, *Busnoys*, *Regis* et » *Caron*, omnium quos audiverim in compositione præstantissimi. »

Le nom de *motet* que nous avons donné à la pièce n° 2, dont les paroles sont toutes profanes, n'a rien que de conforme aux habitudes de l'ancienne terminologie musicale. On a vu plus haut (p. 153), par une citation de Francon, que l'on appelait ainsi les compositions où différentes parties faisaient entendre des paroles différentes, compositions qui n'étaient dans l'origine que de pures fantaisies d'artiste, sans aucune destination liturgique. Au reste, ce mot a conservé longtemps son acception profane, ainsi qu'on peut le voir dans les musiciens du moyen âge, notamment dans J. de Muris. — Pour l'analyse de ce morceau, voir p. 154.

Nous ferons observer que cet art de composer sur plusieurs chants donnés (*cantus prius facti*), cultivé avec succès par Josquin et son école, avait continué à être en faveur jusqu'au XVI^e^ siècle. Il suffit de citer à ce sujet le tour de force exécuté par ce maître, et répété par son élève Nicolas Gombert, maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint, consistant à faire chanter ensemble, dans une même composition, les quatre antiennes de la sainte Vierge; tour de force qui valait encore à ces musiciens, à la fin du XVI^e^ siècle, cet éloge du célèbre maître de chapelle de Saint-Marc, Zarlino : « Cotal cosa è molto lodevole, per esser ingegnosa. » (Istituz. armoniche, 3^a^ p., c. 66.)

Motet n° 3. — Nous n'avons rien à ajouter à l'appréciation que nous avons donnée de cette pièce (p. 152), sinon que, le signe de la mesure étant barré (¢) dans la seconde partie du morceau, il y faut considérer toutes les valeurs métriques comme diminuées de moitié dans toutes les voix (1); ce que nous eussions pu réaliser dans notre transcription, en substituant à chaque figure de notes celle qui vient

(1) TINCTOR, *Proport.*, l. I, c. III, *in fin.*

immédiatement au-dessous d'elle dans l'échelle des durées. — Nous avons conservé les notes noires (*obscuratæ*) pour figurer l'*hémiolie* (voy. p. 154) qui se rencontre au début de cette seconde partie.

Motet n° 4. — Voy. p. 151.

La chanson n° 5 (voy. p. 141) ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est qu'on veuille bien, en raison du signe barré de la mesure, se rappeler ce qui vient d'être dit à ce sujet.

La pièce n° 6 est encore un *motet*, dont le *tenor* est formé de fragments empruntés à divers chants populaires (voy. p. 155). Dans la transcription de ce morceau, nous avons tenu à nous rapprocher autant que possible de la notation originale, et cela afin de donner une idée des subtilités puériles dont l'étude formait, sous le nom de *proportions*, une branche importante de la science du musicien. Au lieu d'écrire, comme on le fait aujourd'hui, toutes les parties dans le même système de valeurs figurées, on se plaisait, pour exercer la sagacité des exécutants, à donner à chaque partie des valeurs différentes, absolument comme si, de nos jours, on écrivait pour le même morceau composé à trois temps, par exemple : le dessus en mesure à $\frac{3}{2}$, le ténor à $\frac{3}{4}$, la basse à $\frac{3}{8}$, etc. Tel est le système de la pièce que nous examinons. Chacune des semi-brèves de la partie de ténor en vaut deux de la partie supérieure ou *discantus*. Quant au *contra-tenor*, après s'être conformé au *tenor* pendant la première moitié du morceau, il change le signe de la mesure et suit jusqu'à la fin le système de proportions du *discantus*. On reconnaît ici l'influence de la barre (*virgula per medium traducta*), dont l'effet est de diminuer de moitié les valeurs qui lui sont soumises. Cette proportion, selon laquelle les valeurs qui la composent se trouvent établies dans le rapport de 2 à 1, est celle que les théoriciens nomment *proportio dupla* (1). C'est la moins compliquée de toutes celles qui sont fondées sur un rapport d'inégalité. — Quant au cercle préposé à la partie du *tenor*, on sait que sa fonction est d'indiquer le *temps parfait*, c'est-à-dire une mesure à trois temps composée de trois semi-brèves. Nous n'avons pas reproduit cette disposition tout artificielle, qui, loin de résulter du rhythme naturel de la mélodie, semble plutôt le contrarier. Il sera facile de la rétablir, en groupant trois par trois les *caselles* ou mesures entre lesquelles nous avons dû partager le morceau pour le réduire en partition.

La pièce n° 7 n'est qu'une reproduction telle quelle du manuscrit de Dijon, et pourra exercer la patience de ceux qui auraient la curiosité de la mettre en partition. Voy. ci-dessus, p. 146.

(1) Tinctor, *Proport.*, l. I, c. V.

Pour les pièces que nous avons mises en partition, à part la forme des notes, qu'il nous a fallu souvent changer, nous avons reproduit scrupuleusement le manuscrit que nous avions sous les yeux, sauf dans quelques passages, évidemment corrompus, où le sens harmonique faisait défaut et qui réclamaient en conséquence une modification de notre part. Cette modification porte ou sur la valeur des notes altérée par le copiste, ou sur un défaut d'exactitude dans l'indication des silences, ou sur le déplacement de quelques figures qu'il a suffi de remettre à leur place pour rendre au passage sa véritable physionomie. Nous avons expliqué (p. 138, n. 3) la cause de ces erreurs presque inévitables dans les anciennes transcriptions de musique. Bien que la plupart de nos corrections soient de nature à ne laisser aucun doute sur leur conformité à la leçon originale, nous avons cru devoir les marquer d'un point d'interrogation.

CARRELAGES ÉMAILLÉS

DU MOYEN-AGE ET DE LA RENAISSANCE.

Ensemble.

Dessiné par **Emile Amé**.

Lith. de Mme Jouhaneau et Lorge à Paris-Batignolles

CARRELAGE DU XVe SIÈCLE.

ANCIEN HÔTEL DU CHANCELIER ROLLIN, A DIJON (CÔTE-D'OR).

Echelle de 15 centimètres pour mètre.

LETTRE

SUR LA DEVISE DU CHANCELIER ROLIN

ET SUR SES PAVÉS ÉMAILLÉS,

PAR M. ROSSIGNOL, MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

La Commission des antiquités de la Côte-d'Or a publié, l'année dernière, une ingénieuse explication d'un pavé qu'elle possède. Elle en a d'autres sur lesquels je vous demande la permission de dire quelques mots : je voudrais que cette lettre vous fît autant de plaisir que nous en a donné Jacques Bonhomme disputant son sceptre au lion couronné (1).

Les carrelages formés de pavés émaillés et ornés de figures, dont on trouve encore quelques vestiges dans les vieux châteaux, semblent avoir de grands rapports avec les mosaïques et venir des Romains en ligne droite. Il n'en est rien; leurs mosaïques n'étaient point émaillées; c'est un travail qui diffère en tout du pavage qui nous occupe, et l'on ne pensait plus aux Romains quand il s'établit. Contemporain des croisades et du style ogival primitif, il nous est venu, par la guerre, d'Espagne, d'Afrique, des bords du Nil, de Constantinople, où il était en usage depuis long-

(1) Elle est insérée dans les Mémoires de la Commission : *Compte rendu des travaux* du 14 août 1851 — 2 août 1852, p. LXXI.

temps. Voyez les maisons mauresques et les mosquées : il faudrait probablement aller plus loin et remonter plus haut encore, pour trouver l'origine de nos vieux pavés; car les savants qui remuent les cendres de Ninive et de Babylone nous envoient des briques historiées et émaillées, prises dans ces ruines prodigieuses; et, en Chine, l'usage de ce pavé se perd dans la nuit des temps.

Que le monde est petit, puisque nos aïeux déjà en touchaient si facilement les deux bouts! Quoi qu'il en soit, Rolin, chancelier des ducs de Bourgogne, avait à Dijon son hôtel sur l'emplacement même de celui des Archives. Il ne reste plus guère de ce vieil édifice qu'un escalier, la cheminée d'une salle basse, la fenêtre ogivale de la chapelle, deux colonnes encore debout dans le jardin, et quelques pavés dont il faut enfin que je vous entretienne, parce qu'il a été commis plus d'une erreur à leur endroit, et que ceux qui rencontrent ces débris dans le Musée des antiquités en demandent sans cesse l'explication.

Ces pavés ont tous la même dimension : leur surface présente invariablement un carré de 0^{m},135 de côté. Ils ont tous des figures dessinées en jaune sur un fond rouge; ils portent tous, sur une bande circulaire de 45 degrés, une légende composée du mot seule, en lettres gothiques, et d'une étoile *unique* à six rayons. Enfin, sur ces carreaux réunis se joue une branche de chêne qui, partant du pied des lettres, les enlace et se divise en quatre parties, dont chacune passe sous la légende circulaire pour aller garnir les quatre angles du tableau.

Au premier coup d'œil, chacun de ces pavés semble l'exacte reproduction de tous les autres et pouvoir les remplacer partout. Ne vous y trompez pas; il y a eu quatre modèles distincts, qui avaient chacun une moitié des deux lettres gothiques, formées par la juxtaposition de quatre pavés, et encadrées par la légende circulaire, qui, dès lors, porte quatre fois l'*étoile* et quatre fois le mot seule.

Ignarus rerum, l'artiste qui a gravé la planche qui accompagne cette lettre a renversé son dessin sans s'en douter. Pour y voir

clair, prenez-le par la tête; dans ce sens, il vous sera facile de distinguer les deux lettres minuscules gothiques n et g, pour lesquelles le reste a été fait.

Que signifient donc ce mot seule, cette *étoile*, ces lettres n *et* g?

Les uns disent que les lettres sont l'abrégé du nom de la femme du chancelier, Guigonne, fille d'Etienne de Salins, seigneur de Poupet; et que le mot seule est une allusion à son veuvage.

M. Boudot a eu raison de ne pas tenir à cette hypothèse; je vous dirai pourquoi. Mais il a tort d'attacher une grande importance à celle qu'il a fait imprimer en 1834 (1). Il suppose d'abord, sans discussion préalable, que le dessin formé par les quatre pavés est la devise de madame la chancelière, entraîné qu'il a été sans doute par le féminin seule, et par la pensée du lieu où ces pavés se trouvaient; comme si la chambre qu'ils ornaient eût été interdite au chancelier, son mari, ou qu'à cette époque il fût descendu dans la tombe!

M. Boudot a trouvé moyen de s'arranger de la présence de Rolin et du mot seule, appliqué à sa femme : « Gardez-vous bien, » dit-il, de prendre cette expression pour ce qu'elle a l'air de » dire, car ce n'est pas du français; c'est un mot celtique signifiant *lumineuse*, exprimant la qualité de l'étoile qui brille; c'est » une phrase hybride, celtico-hiéroglyphique, disant : Je suis » brillante comme cette étoile; ou bien encore : Comme elle, » l'éclat m'accompagne! »

C'est magnifique, n'est-ce pas? Mais comprenez-vous, Messieurs, cette bonne madame Guigonne se faisant une devise avec du celtique ou du bas-breton dont elle ignorait l'existence, et plaçant cette orgueilleuse et sotte légende à côté de Jésus-Christ souffrant tout près d'eux, couronné d'épines, au milieu de tous les instruments de la passion! car l'auteur ajoute qu'il

(1) Voir les Mémoires de 1832 et 1833, p. 90 et suiv. Ces Mémoires ont été imprimés en 1834.

a encore vu cette devise dans le vitrail de la chapelle du chancelier (1).

Cette explication étant fort peu satisfaisante, voici celle que je vous propose de lui substituer. Il est certain que les pavés en question appartenaient à l'hôtel du chancelier Rolin; je les y ai pris moi-même il y a quelques années, quand on démolissait son hôtel (2).

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que les figures tracées sur les pavés des anciens châteaux étaient le plus souvent relatives aux seigneurs qui les habitaient. A cette époque, on aimait à mettre partout ses armes et ses devises : châteaux, pannonceaux, vêtements, harnais, tapisseries, meubles, carreaux, les toits eux-mêmes, tout annonçait par quelque signe héraldique le seigneur du manoir.

En supposant que les pavés qui fixent mon attention sont relatifs au maître de l'hôtel, je fais donc une hypothèse des plus admissibles.

Ce que je vais ajouter fera cesser tous vos doutes.

Le chancelier s'appelait *nicolas*, sa femme *guigonne*.

Les deux lettres qui sont formées par la réunion des quatre pavés sont donc les initiales des noms de baptême de l'illustre chancelier et de sa pieuse épouse. Quant au mot seule, accompagné d'une étoile, je me permettrai de n'y pas voir du celtique; je pense que c'est du bon français; cela me paraît plus simple. Voici comment j'explique cette légende :

(1) Je l'ai cherchée en vain; je n'y ai trouvé que le monogramme Ihs, ce qui ne ressemble guère à ng. Si M. Boudot a été embarrassé dans la lecture de ce monogramme, c'est sans doute parce qu'il a voulu le lire depuis l'intérieur de la salle; il faut le lire de l'extérieur, parce que le vitrier qui a réparé ce vitrail l'a retourné en le posant.

(2) Après la mort du chancelier Rolin, son hôtel fut vendu 3,300 livres à la ville de Dijon, et il devint l'hôtel municipal. La ville y avait ses cachots, qui ont été détruits il y a quelques années. Cet hôtel appartient aujourd'hui au département, qui l'a acheté pour y déposer ses archives.

Enfin, pour que personne ne pût s'y tromper, il écrivit à côté de l'astre sous lequel sa barque descendit le fleuve de la vie, un mot unique et en grosses lettres, le mot seule. C'était, en d'autres termes, la devise de Philippe-le-Bon : Autre n'aurai.

Voilà ma traduction; le texte est si clair, que je ne comprends pas qu'il ait embarrassé personne.

J'ajouterai cependant, pour la satisfaction de ceux qui ne croient à la vérité que quand elle les brûle, deux mots contre les partisans du veuvage, et ceux qui persistent à dire qu'il s'agit ici de la devise de madame Guigonne.

Rolin mourut le 18 janvier 1461 (1); or, en 1447, Jehannot Bar, qui tenait les comptes des travaux que le chancelier faisait exécuter à l'hospice de Beaune, qu'il venait de bâtir, dit dans ses cahiers que les carreaux de cet hospice étaient faits de quatre pièces, qu'ils portaient la devise du fondateur; enfin, qu'ils étaient en tout semblables à ceux du carrelage de son hôtel de Dijon. En effet, les pavés qu'on voit encore à l'hospice de Beaune, dans la salle du conseil, et dans une pièce de la tourelle qui sert de colombier à l'angle sud de la belle cour, sont en tout semblables à ceux qui ont été conservés de l'hôtel du chancelier Rolin à Dijon.

L'attestation de Jehannot Bar, des plus authentiques, prouve donc 1° que la devise de nos pavés est celle du chancelier de Bourgogne; 2° qu'elle fut faite au moins vingt ans avant sa mort.

J'ignore le nom de l'artiste qui dessina le modèle d'après lequel furent faits les pavés de l'hôtel Rolin; mais celui qui en fit une copie était un tailleur *d'imaiges* de Dijon, appelé Jehannin Fouquerel, dont le nom était oublié. Quand son travail fut terminé, il l'apporta au chancelier, qui était dans son hôtel; Rolin approuva les dessins, et donna 18 gros à l'artiste.

Le jour de l'Ascension 1447, le fondateur de l'hospice de

(1) Compte de Guyot-Jacquin de 1461.

Beaune remit les modèles au fils Denizot, d'Aubigny près Brazey. Cet enfant était venu les chercher au nom de son père, qui avait pris l'engagement de faire pour l'hospice 50 milliers de carreaux d'après ces modèles et au prix de 2 francs le millier. Ce marché avait été passé à Dijon quelques jours auparavant, le 22 mars de la même année.

Pour ne rien négliger dans mon calcul, je dois ajouter que le chancelier fournit 400 milliers de plomb au fabricant d'Aubigny, pour émailler ses 50 milliers de carreaux, et qu'il lui donna, après la livraison, un florin du Rhin de gratification exceptionnelle, non compris six gros pour le *galopin* qui était venu à Dijon chercher les modèles.

Je vous donne tous ces détails pour vous montrer que je suis bien informé, et que je n'adopte jamais une opinion qu'à bon escient. Heureusement, mes chers collègues, que je suis au bout de ma science; si j'en avais su davantage, je vous jure que j'aurais été encore un peu plus ennuyeux.

Dijon, hôtel des Archives, 15 novembre 1853.

DES LACRYMATOIRES,

PAR M. ROSSIGNOL.

Il existe dans les collections archéologiques une grande quantité de petits vases auxquels on a donné le nom de *lacrymatoires*, parce qu'ils auraient été destinés à recueillir les larmes dans des cérémonies funèbres. Pour quiconque a étudié les mœurs des Romains, rien, ce semble, ne devait paraître plus probable que cette opinion. Cependant des archéologues distingués, ici comme dans une foule d'autres questions, se sont divisés en deux camps, et ont prétendu, les uns, avec Schœfflin et Paciaudi, que ces vases n'avaient servi qu'à recueillir des *larmes;* les autres, avec Chifflet et Kirchman, qu'ils étaient uniquement destinés à renfermer des *parfums*.

Je ne dirai pas les raisons apportées de part et d'autre à l'appui de ces opinions diverses : ce serait un livre qu'il faudrait faire, et je n'ai que le temps de rédiger une note. Je ferai seulement observer que, si les uns ont raison de préférer les parfums, les autres n'ont pas tort de prendre parti pour les larmes. Une fois qu'il est établi que les larmes et les parfums avaient un rôle dans les sépultures romaines, rien n'empêche de donner aux unes et aux autres des vases plus ou moins semblables; celui-ci a mis des parfums où la *prœfica* ou pleureuse a pu verser ses larmes.

Des explications si simples ne sont pas toujours du goût de certaines intelligences, qui veulent tout ou rien : elles croiraient leur honneur compromis par une conciliation ou une retraite; il leur faut des combats à mort. Mais, sur ce terrain, le mort a toujours la faculté de se relever pour batailler encore : il en résulte souvent que la lumière faite est comme non avenue, que les querelles s'éternisent et engendrent souvent le scepticisme. J'espère que nous n'en sommes pas là, dans la question des petits vases appelés lacrymatoires; je suppose seulement que le procès est encore pendant, *sub judice*, et qu'il me sera permis d'apporter en

faveur des larmes une pièce justificative, dont la production doit singulièrement inquiéter les partisans exclusifs des parfums.

Dans la curieuse collection de M. Baudot, existe un petit vase qui vient de fixer mon attention. Il n'est pas en verre, et sa base n'est point arrondie comme dans la plupart des lacrymatoires généralement connus : il est en argile blanchâtre, et contrairement aux ampoules en verre, il a un fond plat sur lequel il se tient debout.

Il a 7 centimètres de hauteur et environ 5 de diamètre. Il a un col étranglé, surmonté d'une bouche en entonnoir, dont les bords ne sont pas arrondis comme ceux des autres pièces de la céramique ordinaire et contemporaine; les lèvres sont coupantes, pour faciliter à la *prœfica* le moyen de les appliquer facilement sous l'œil, et de recueillir les larmes sans en perdre beaucoup.

Ce qui donne à ce petit vase une valeur incontestable, c'est qu'il porte sur sa panse la réfutation positive de Chifflet; on y lit distinctement *lacryma*, pour *lacrymarum* ou *lacrymæ*. Pour éviter une objection, je me hâte d'ajouter que ce mot est en relief. Qui sait si, pour jouer niche aux partisans des parfums et aux archéologues en général, un mauvais plaisant n'aurait pas, avec la pointe de son canif, gravé le mot que nous venons de lire? Je le répète donc, il est écrit en relief, imprimé sur l'argile, il y aura bientôt deux mille ans. L'antiquité de ce petit vase ne peut être révoquée en doute; son état, qui doit inspirer des craintes au propriétaire, sa forme et la matière, le caractère des lettres, tout concourrait à écraser la contradiction, s'il était possible que la contradiction surgit.

De l'autre côté, on lit un autre mot : *ossa*, également formé par impression; il exprimait l'autre partie du contenu, ou l'objet auquel les larmes s'adressaient. Ces deux mots ne forment pas une phrase; ils sont séparés sur le vase et indépendants, comme dans les médailles les mots du revers relativement à ceux de la face. Ce sont deux idées qui s'expliquent et s'appellent réciproquement.

Pourquoi ces lacrymatoires, en argile étiquetée, sont-ils si rares, et les autres si communs? La raison est facile à trouver. Les lacrymatoires en terre ont des parois extrêmement minces et conséquemment très-fragiles. Cette circonstance explique la rareté de l'espèce: comment une argile si délicate aurait-elle résisté à l'action dissolvante de tant de siècles? Le verre résiste; la terre se réduit en poudre, quand elle n'a pas une épaisseur un peu forte, ou un vernis qui la protége. Voilà, ce me semble, pourquoi il y a si peu de lacrymatoires en terre (1).

Je n'en connais que deux: celui de M. Baudot et celui de M. de Montluzun, dont le cabinet est si riche en pierres gravées. Le dernier a conservé la couleur primitive de son argile; elle est semblable à celle des petites têtes et des Vénus anadyomènes trouvées aux sources de la Seine et dans la Cave d'Essarois. Le lacrymatoire de M. Baudot a malheureusement perdu sa physionomie primitive. A une époque inconnue, un sot amateur, pour donner sans doute à son petit vase l'aspect du bronze, a caché l'argile sous une couleur bâtarde qui a la prétention d'imiter le vert antique. Malgré ce masque regrettable, ce lacrymatoire, qui est peut-être le seul qui existe avec celui de M. de Montluzun, est une des pièces les plus importantes du procès que je signalais tout à l'heure.

J'ajoute qu'il serait urgent de le mettre sous verre pour le conserver: le fond se détache, et il est à craindre que la pression de doigts indiscrets ne finisse par l'anéantir. S'il continue à demeurer dans la collection où il se trouve, avec des bronzes et des fragments de marbre, la fable du pot de terre et du pot de fer pourrait bien devenir une histoire dans le cabinet de M. Baudot.

(1) M. A. Lenoir a fait graver, en 1808, un bas-relief romain, qui existait encore en 1780 dans le mur de l'église de Clermont, en Auvergne. Il représentait l'inhumation d'une jeune fille de 17 ans, appelée Emma Lucia. On y voyait une *præfica* versant ses larmes dans deux lacrymatoires de forme allongée comme celle des lacrymatoires en verre, généralement connus. Dans la salle du Musée Charles X il y avait un lacrymatoire double comme une jumelle. Il était inscrit sous le numéro 1528.

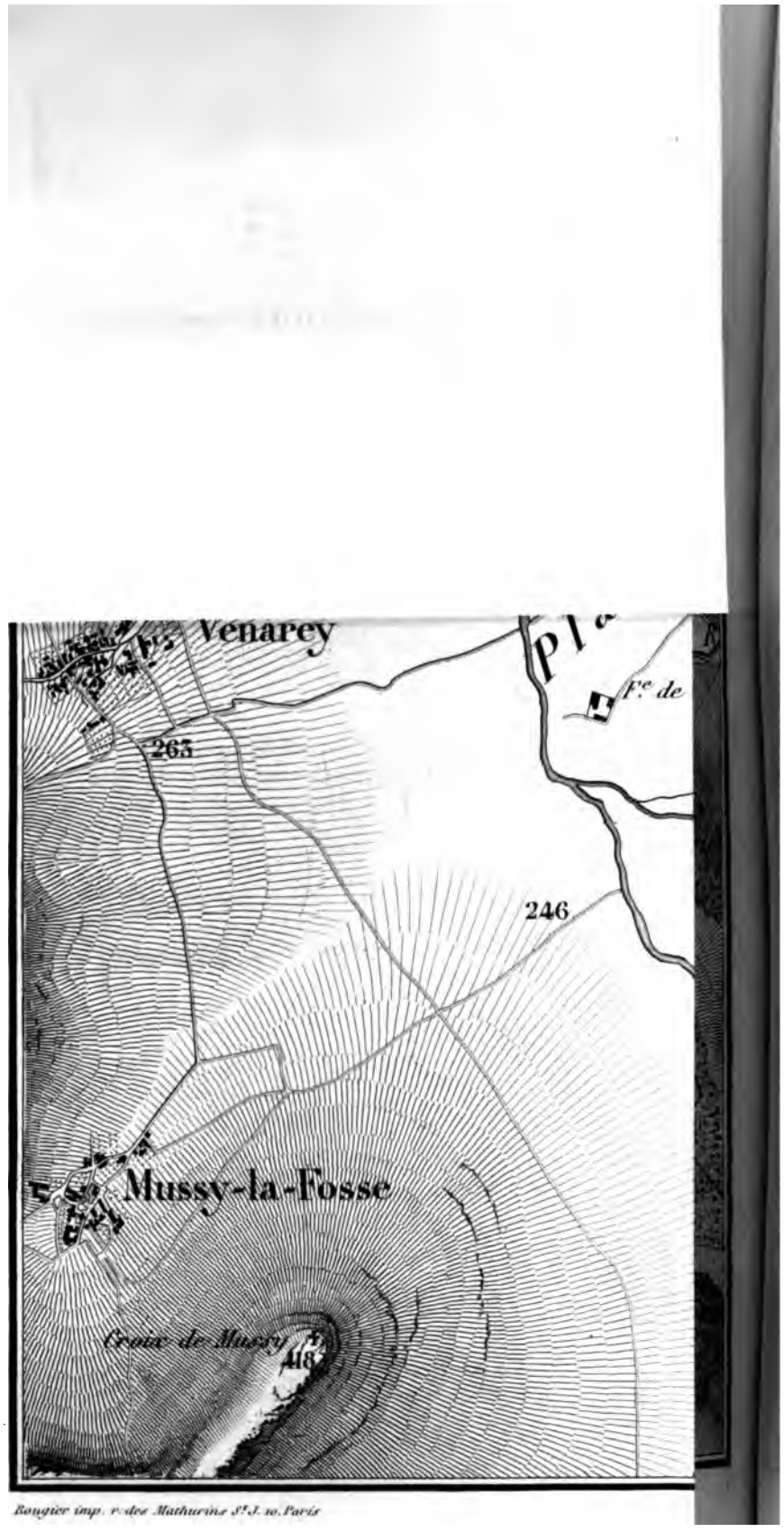
Venarey
263
246
Mussy-la-Fosse
Croix de Mussy
418
Bougier imp. r. des Mathurins St J. n. Paris

ALISE

ÉTUDES SUR UNE CAMPAGNE

DE JULES-CÉSAR

PAR M. **ROSSIGNOL**, MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION.

« Place forte située en Bourgogne; c'est là que
» s'est décidée la destinée des Gaules. »
NAPOLÉON.

I.

EXPOSITION.

L'année dernière, en allant en Crimée, nos soldats saluaient le tombeau d'Achille. En traversant la France, à la station des Laumes, combien ont tourné les yeux vers le tombeau de la liberté gauloise? On passe devant Alise, sans se douter que ce bourg est une tradition vivante, l'inscription tumulaire d'un grand peuple (1).

Peut-être pouvait-on regretter cette indifférence et se taire; mais le silence n'est plus permis, quand des savants se présentent avec un marteau pour l'anéantir, afin d'en graver une autre à vingt-cinq lieues de là, sur un contre-fort des Alpes.

La Société d'Emulation du Doubs vient de publier un Mémoire de M. Delacroix, architecte de Besançon, membre de la société des architectes de France. Il a pour but de prouver que le *hasard* lui a fait *découvrir* au pied du Jura l'*Alesia Mandubiorum*,

(1) Alise-Sainte-Reine, l'ancienne Alesia, se trouve dans le département de la Côte-d'Or, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, près de la station des Laumes, sur le mont Auxois, à 5 kilomètres de Flavigny, à 14 kilomètres de Semur, à 54 de Dijon.

jusqu'ici placée en Auxois, sur un des versants supérieurs du bassin de la Seine (1).

Une Revue de Paris, l'Athenæum français, le journal de l'instruction publique, et plusieurs autres journaux, ont reproduit un long article de M. J. Quicherat, se terminant par ces mots absolus : « Personne ne renversera nos conclusions : oui, l'Alesia de César » est l'Alaise de M. Delacroix (2). »

Nous osons cependant espérer que nos savants adversaires ont trop d'impartialité pour ne pas douter au moins de leur *découverte*, quand ils auront lu nos humbles remontrances.

II.

DOCUMENTS A CONSULTER.

Tous les historiens n'ont pas la même valeur. Les uns ont vécu dans les événements qu'ils racontent; les autres n'en ont entendu que les lointains échos qu'ils répètent plus ou moins bien. Qui cherche la vérité ne balance pas : on préfère le contemporain qui dit ce qu'il voit ou fait, au simple littérateur qui pèse dans son cabinet les témoignages qu'il a recueillis.

M. Delacroix, cependant, confond tous ces guides; il manifeste même des prédilections pour les plus dangereux de tous, les Grecs, placés à un autre bout du monde.

Les Grecs avaient trop d'imagination pour écrire l'histoire d'une contrée qu'ils ne connaissaient guère plus que les sources du Nil.

Les Grecs ont tout brouillé dans les Annales des peuples. Ne sont-ce pas eux qui ont découvert que la Seine prenait sa source

(1) Mémoires de la Société d'Emulation du département du Doubs, pour 1855, imprimés en 1856, troisième volume de la deuxième série, pages 113 et suivantes. Ce travail forme une brochure grand in-8° de 52 pages, accompagnées de deux cartes.

(2) Athenæum français, revue universelle de la littérature, de la science et des beaux-arts, paraissant tous les samedis. Le numéro qui contient l'article de M. J. Quicherat est celui du 10 mai 1856.

dans les Alpes? qui ont trouvé dans leur langue le nom celtique d'Alise? qui lui ont donné pour fondateur Hercule, vainqueur de Géryon? qui, pour le plaisir de dire un bon mot, ont suspendu l'épée de César dans un temple gaulois, à une époque où les Gaulois n'en avaient pas (1)? Il ne faut écouter les Grecs parlant des Gaules que quand tout le monde se tait; et, quand ils ont parlé, il faut peser longuement leurs dépositions et en rejeter souvent la plus grande partie.

Nous entendrons cependant Plutarque et Dion-Cassius, puisque M. Delacroix en a fait les deux colonnes de son édifice; mais nous déclarons que nous ne voulons suivre César qu'avec César, parce qu'il devait savoir mieux que personne ce qu'il pensait, ce qu'il faisait, et que, d'ailleurs, dit Cicéron, c'est le plus simple et le plus fidèle de tous les historiens.

M. Delacroix étaye sur l'étymologie une partie notable de son argumentation. Quand l'étymologie se présente avec la modestie qui lui convient, avec de sérieuses garanties, accompagnée de tout ce que peuvent lui donner l'histoire, la géographie, la connaissance intime de l'organe vocal et la science comparée des langues, c'est un écho qu'on peut écouter; car il nous apporte quelquefois de la profondeur des âges des syllabes précieuses qui s'étaient effacées de la mémoire des hommes. Mais l'étymologie a été si souvent employée par des hommes qui en méconnaissaient les lois essentielles, qui, au lieu de se recueillir devant elle pour recevoir prudemment ses oracles, lui ont tant de fois soufflé leurs rêves, qu'elle a été dédaignée comme une vile esclave : c'était justice.

M. Delacroix ne l'a pas traitée de manière à la réhabiliter; il l'a couchée sur son chevalet et déshonorée; il n'a qu'à vouloir, et

(1) « César vit cette épée, dit Plutarque, et ne fit qu'en rire. Ses amis l'engageaient à l'enlever; mais il ne le voulut pas, parce qu'il la regardait comme une *chose sacrée*. » Vie de César, XXVI.

aussitôt l'étymologie confesse tout ce qu'il veut, en allemand, en espagnol, en français, en latin, en grec, en celtique, — en celtique que personne ne sait, pas même M. Delacroix!

Encore si son étymologie se contentait de parler tour à tour ces différents idiomes! mais elle les confond dans un même mot. Il y a dans celui-ci du germain et du celtique; dans cet autre, du celtique, du français ou du grec, greffés l'un sur l'autre. La saine critique repousse les mots hybrides, comme la nature les monstruosités. Il est aussi impossible que *Mandubien* vienne de l'allemand *man* et du nom celtique de la rivière du *Doubs*, que *Besançon* d'un mot français ou latin encadré dans deux racines celtiques, comme *Bèze-anse-on*, qui signifient, d'après M. Delacroix : *Pré plat-dans l'anse-d'une rivière!*

Un mot germain sur du celtique avant les invasions allemandes? Une alliance de latin et de celtique avant la conquête? Et puis, ce n'est pas dans la forme moderne *Besançon* qu'il fallait chercher la vérité radicale du mot. L'expression moderne, c'est le mot défiguré par les barbares pendant deux mille ans; le traduire dans cet état, c'est vouloir faire parler un mort.

Mais M. Delacroix eût pris, pour faire sa traduction, le primitif *Vesuntio*, qu'il n'aurait pas trouvé moins d'incrédules, par la simple raison que si Vercingétorix ressuscitait, il ne serait compris de personne.

Nous déclarons donc que nous ne voulons pas jeter devant nous de semblables tirailleurs, ni répondre à ceux qu'on nous adresse. Mais il y a des documents d'une grande valeur, des hagiographes mérovingiens, des chartes du temps de Charlemagne, des diplômes royaux, d'antiques cartulaires, des poëtes, des chroniqueurs, une tradition publique et non interrompue, témoignages que MM. Delacroix et Quicherat auraient dû consulter, au lieu de chevaucher sur l'étymologie pendant toute leur expédition. Avec eux, il est vrai, ils ne seraient pas arrivés où ils voulaient; mais, ce qui vaut mieux, ils auraient eu l'incomparable

avantage de trouver la vérité. C'est avec eux que nous espérons l'atteindre, dussions-nous la rencontrer à Salins.

III.

CÉSAR ARRIVE D'ITALIE; SES PREMIÈRES OPÉRATIONS.

Alesia, où César assiégea et prit Vercingétorix, était-elle sur l'emplacement d'un petit village inconnu qu'on appelle Alaise, caché dans les gorges solitaires des montagnes de Salins, en Franche-Comté; ou bien à *Alise* en Auxois, dans l'ancien diocèse d'Autun, qui représente le pays des Eduens (1)? Telle est la question que nous allons examiner.

Avant de se renfermer dans *Alesia*, Vercingétorix avait été battu dans les environs. Cherchons donc le champ de bataille; quand nous l'aurons trouvé, nous verrons les murs de cette place forte.

MM. Delacroix et Quicherat n'ont point ainsi procédé: ils sont partis d'une hypothèse, en plaçant ce champ de bataille en *Séquanie*. Il est certain que si la rencontre des deux armées romaine et gauloise a eu lieu entre la Saône et l'Ognon, l'Auxois est trop loin de là pour que les fuyards aient pu s'y retirer. Le nœud de la question est donc ce champ de bataille; ce n'est qu'en le traversant que nous arriverons à *Alesia*.

Pour trouver le lieu où s'est fait un combat, il y a un moyen bien simple: suivez la marche des deux armées pas à pas, avec de bons guides, et en examinant les reliefs du terrain. Où les deux lignes se rencontreront, là, soyez en sûrs, se trouvera le champ de bataille.

Il y avait déjà six ans que Jules-César se battait dans la Gaule, et avec tant de bonheur qu'il pouvait la croire définitivement vaincue. Ses dernières victoires avaient eu pour théâtre

(1) Le petit village d'Alaise est dans le département du Doubs, arrondissement de Besançon, canton d'Amancey, derrière le mont Poupet, tout près de Salins.

les contrées septentrionales; il avait même passé le Rhin et épouvanté les tribus germaines. L'automne venu, tout étant calme, il laisse ses légions en quartier d'hiver dans le voisinage des contrées récemment soumises, sur les frontières des Trévires, chez les Sénones et les Lingons, et passe en Italie, c'est-à-dire dans la Gaule cisalpine, l'autre partie de son gouvernement, pour mieux voir de là ce qui se passait à Rome, dont il méditait l'asservissement.

Mais il eut à peine franchi les Alpes, que l'Arverne Vercingétorix soulève une partie de la Gaule, et menace tout à coup le nord et le midi : le nord, où les légions romaines, loin de leur chef, se reposaient sous leurs tentes; le midi, où la Province servait de base à ses opérations (1).

César pouvait perdre le fruit de six belles campagnes, et les vieux soldats avec lesquels il devait un jour passer le Rubicon. Il quitte à la hâte la Cisalpine, arrive sur le Rhône avec la rapidité de la foudre, entraîne quelques soldats, passe avec eux les Cévennes, malgré six pieds de neige, et les jette de l'autre côté des montagnes, en Auvergne, pour y attirer Vercingétorix, frapper de terreur les cités soulevées, et arrêter celles qui étaient encore dans le devoir.

Pendant que cette petite armée se répand dans les campagnes de la Loire supérieure, César seul repasse furtivement les Cévennes, prend de la cavalerie qui l'attendait à Vienne, remonte la Saône au galop, arrive chez les Lingons, où deux de ses légions campaient, et rallie toutes les autres, quand les Arvernes le croyaient encore devant eux.

Vercingétorix apprend que César est à la tête de ses légions. Il met le siége devant la principale ville des Boïens, placés par César entre la Loire et l'Allier, et qui lui étaient restés fidèles.

(1) Commentaires de César, — Guerre des Gaules, dernier chapitre du livre VI et le livre VII.

Le général romain descend alors comme un torrent, du nord dans le cœur des Gaules; il traverse la Seine, enlève *Vellaunodunum* (Château-Landon), brûle *Genabum* (Orléans), passe la Loire, entre dans le Berri, égorge les 40,000 habitants d'*Avaricum*, et va fièrement camper sous les murs de Gergovie des Arvernes.

Après ces courses soudaines et sanglantes, si Jules César s'était rendu maître de cette ville, il aurait accompli la plus brillante et la plus décisive de ses expéditions : la Gaule était enfin vaincue.

Vercingétorix vole au secours de sa patrie. Les deux armées sont en présence sous les murs de *Gergovie*, et se livrent de continuels assauts; mais César est exposé aux sorties de la place et aux attaques d'une armée de secours qui va grossissant; il peut être enveloppé, le siége traîne en longueur, les soldats sont fatigués, les vivres manquent, une des légions romaines est presque anéantie : la levée du siége est décidée.

IV.

MARCHE DE CÉSAR APRÈS LE SIÉGE DE GERGOVIE.

De quel côté César se dirigera-t-il? C'est une des importantes questions du problème, le premier point sur lequel nous sommes divisés.

« Il n'y avait que deux partis à prendre, payer d'audace ou re-
» tourner dans la Province romaine; mais ce dernier parti eût
» tout perdu, dit Napoléon dans ses études sur les guerres de
» César (1).

» MM. Delacroix et Quicherat répondent à Napoléon que,
» vaincu à Gergovie, César s'éloigne de la Gaule à marches for-
» cées, que les Allobroges ont la plus grande peine à se dé-

(1) Précis des guerres de Jules-César, par Napoléon, écrit à l'île Sainte-Hélène, sous la dictée de l'empereur, par M. Marchand. 1836, p. 102.

Le voilà donc entre la Loire et l'Allier, sur un terrain plus solide : car il était chez les Boïens, que sa présence avait sauvés, qui pouvaient protéger sa marche, et au besoin lui faciliter le passage de la Loire.

Son dessein était certainement de l'effectuer à Noviodunum des Eduens (Nevers). Il y avait son équipage, sa caisse, ses subsistances, les chevaux d'Italie et d'Espagne destinés à la remonte, et les otages dont il devait se servir pour arrêter les défections.

Il avait appris, d'ailleurs, de Viridomare et Eporédorix qu'un prince de leur nation l'avait quitté avec toute sa cavalerie pour aller soulever les Eduens.

Les plus grands intérêts appelaient donc César à *Noviodunum*.

Mais Viridomare et Eporedorix appartenaient déjà à la révolution. Ils disent à César qu'ils le *précèdent* dans cette place pour l'y attendre et retenir la nation dans le devoir. Ils y sont à peine, qu'ils soulèvent les habitants, massacrent tout ce qu'ils trouvent de Romains soldats, marchands, voyageurs. Ils partagent l'argent et les chevaux, envoient les otages à Bibracte (Autun), chargent sur des bateaux une partie des vivres, jettent le reste dans la Loire, et mettent le feu à la ville : « Oppidum incenderunt [1]. »

César avait un besoin extrême de subsistances : il avait compté sur *Noviodunum* pour faire ses provisions et passer la Loire.

Pris entre deux rivières considérables, l'une gardée par Vercingétorix, l'autre par Viridomare, le général romain croit encore qu'il a quelque chose de mieux à faire que de gagner l'Italie à marches forcées. Au lieu de suivre les inspirations de la peur, César paye d'audace : il marche en avant quand même, arrive tout à coup sur la Loire, il en remplit le courant avec ses chevaux, pendant que les fantassins la passent plongés dans l'eau jusqu'aux épaules, et répand ainsi la terreur chez ses ennemis : « Hostibus primo aspectu turbatis [2]. »

[1] Cap. XL.
[2] Cap. XI.

REMI
TREVIRI
PARISII
SENONES
LINGONES
AEDUI
Loire
BITURIGES
AEDUI
CABILLONUM
MATISCO
SEQUANI
GERGOVIA
ALLOBROGES
VIENNA
ARVERNI
HELVII
PROVINCIA
Echelle de 20 Lieues
MARCHE
de César et de Vercingétorix
pour arriver
A ALISE
d'après les Commentaires
Par M. Rossignol
Marche de César
Marche de Vercingetorix

Voilà comment César répond aux bruits de la retraite des Romains, que Vercingétorix faisait alors courir pour accélérer le soulèvement des Gaules. Une chose m'étonne, c'est que ces fantômes aient pu être pris de nos jours pour des réalités.

César enleva le blé et les troupeaux qu'il trouva dans les campagnes voisines, et se dirigea vers les Sénones : « Repleto iis rebus exercitu, *in Senones* iter facere instituit (1). »

Rien de plus positif; mais il ne descendit pas l'Yonne jusqu'à Sens, *Agendicum* (2), où il avait le meilleur de ses lieutenants, ses recrues et quatre légions. Il passa très-probablement l'Yonne à Auxerre, où Labienus les lui amena : « Revertitur Labienus Agendicum; inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit (3). » C'était la voie la plus directe pour atteindre Saint-Florentin, une des premières villes des Lingons, restés fidèles à César.

La jonction est opérée; il avait donc fait soixante lieues en ligne droite, réparant des ponts, passant des rivières, chassant devant son armée des troupeaux de bœufs, et ramassant le blé des campagnes, sans que ses ennemis, glacés par sa présence, aient osé une seule fois l'attaquer. Laissons-le se reposer un moment dans les prairies de l'Armançon, pendant que nous irons chercher Vercingétorix.

V.

MARCHE DE VERCINGÉTORIX.

Que fit-il après la levée du siége de Gergovie?

César, il est vrai, avait traversé le pays des Eduens sans être attaqué; mais le sac de Noviodunum était le signal de leur défection; et en entrant dans la ligue avec leurs nombreux clients, ils entraînaient le reste des Gaules : « Bellum augebatur (4). »

(1) Cap. 56.

(2) Nous n'ignorons pas qu'on a placé depuis quelque temps *Agendicum* à Provins; mais cette question n'a aucune importance dans le cas présent, puisqu'il est certain que César ne passa pas la Seine.

(3) Cap. 62.

(4) Cap. 63.

Ils envoient des députés sur tous les points; crédit, autorité, argent, ils emploient tout pour soulever le reste des populations celtiques. Maîtres des otages que César avait laissés à *Noviodunum*, ils menacent de les faire périr pour effrayer ceux qui hésitent (1). Leur ancien titre de frères des Romains augmente leur ardeur. Nation prépondérante, qui avait mis autrefois la moitié de la Gaule dans son parti, avec leur réputation, leurs richesses, leurs forces, leur influence, au milieu des tribus gauloises, dans le voisinage et sur le passage présumé des Romains, les Eduens devaient être le centre des opérations de la campagne. C'est ce que n'ont pas compris MM. Delacroix et Quicherat; ils ont fait, dirait-on, tous leurs efforts pour supprimer un rôle qui renversait leurs idées.

Vercingétorix, qui en avait d'autres, devait chercher à s'établir dans ce poste, pour y saisir les rênes, que les Eduens pouvaient lui contester; pour y réunir autour de lui, comme dans un point central, toutes les populations, rencontrer vite les Romains et les enfermer dans un cercle de nations soulevées.

Les Eduens n'attendirent pas que Vercingétorix passât la Loire. Ils avaient à peine brûlé *Noviodunum*, qu'ils le prièrent de venir chez eux : « Petunt ad se veniat (2). »

Vercingétorix s'empresse de se rendre à des vœux qu'il aurait voulu prévenir. Le voilà dans Bibracte; une assemblée générale lui défère le commandement en chef de l'armée. Donc, après la levée du siége de Gergovie par César, le général gaulois se dirigea sur Autun, le rendez-vous général de tous les députés des tribus celtiques : « Eodem conveniunt undique frequentes; Vercingeto-» rigem probant imperatorem (3). »

Ce jalon planté, cherchons la direction que ce général en chef va prendre; mais pour la trouver, il ne faut pas perdre de vue la

(1) Cap. 63.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

position que garde César. Il est dans le nord, campé sur l'Armançon. Il ne nous dit pas qu'il ait fait le moindre mouvement, depuis sa jonction avec Labiénus, et personne n'a le droit de le faire marcher, quand il ne dit pas qu'il s'est mis en marche, quand tout prouve au contraire qu'il devait rester sous sa tente. Ses troupes étaient fatiguées du siége de Gergovie, de privations, de marches et de contre-marches, du long voyage qu'elles venaient de faire pour rejoindre les légions d'*Agendicum*. Ces légions étaient elles-mêmes rompues par les travaux d'une expédition qu'elles avaient dirigée contre les *Parisii*. César n'était point attaqué; il se trouvait chez des amis, protégeant leur territoire menacé par une formidable confédération, et à portée de voir ce qui se passait chez les Eduens révoltés. Il ne voulait pas lever son camp sans avoir toutes ses forces, et il était bien placé pour attendre les cavaliers germains dont il avait besoin. En effet, depuis le pont qu'il avait construit, l'année précédente, sur le Rhin pour les besoins de la guerre de Germanie, jusqu'au camp de l'Armançon, la route était gardée par les Trévires, par les *Remi* et les Lingons, tribus qui n'étaient point entrées dans la ligue, et qui devaient favoriser l'arrivée des recrues germaines, en leur ouvrant un passage court et sans entraves. M. Delacroix a beau dire : Marche! l'armée romaine reste immobile, et le laisse, seul, courir en Franche-Comté.

Une autre raison engageait César à demeurer sur les frontières des Eduens. En entrant dans la confédération des tribus soulevées, ils avaient cru qu'ils auraient la direction de la guerre et le commandement en chef. Leur pays allait évidemment devenir le théâtre de la guerre : Vercingétorix avait trop de perspicacité pour ne pas le voir. Bibracte était le quartier général de la Gaule depuis la levée du siége de Gergovie; Bibracte, qui se mettait dans la balance avec tout ce qu'elle avait de force, qui venait de faire, dans l'intérêt de la liberté, le sacrifice d'une alliance qui

l'honorait et qui l'avait remise debout; Bibracte comptait qu'un Eduen commanderait l'armée des Gaules.

L'élection de Vercingétorix avait donc profondément blessé l'orgueil de la nation; c'était le triomphe de l'Arvernie, sa rivale.

Les chefs mêmes de la révolte, Eporédorix et Viridomare se croyaient humiliés; ils n'obéissaient qu'à regret à un homme dont l'élection était à leurs yeux une injustice publique et le triomphe de leurs ennemis d'outre-Loire. C'est ce que les *Commentaires* nous apprennent : « Inviti parent (1). »

Et César, à qui tous les chemins étaient fermés, se serait éloigné de celui qui s'ouvrait sous ses pas? Il aurait dédaigné des germes de contre-révolution, qu'il aurait dû susciter s'ils ne s'étaient pas spontanément offerts? Il se serait retiré du voisinage d'un peuple qui avait une antipathie profonde pour Vercingétorix? de guerriers célèbres « gratia, auctoritate, pecunia valentes (2), » qui se glorifiaient hier du titre d'alliés, d'amis, de frères des Romains? des Eduens, qui, de tout temps, avaient eu la principale autorité dans les Gaules : « Omni tempore totius Galliæ principatum? »

Leur territoire comprenait ce qui était renfermé dans les anciens diocèses d'Autun, de Mâcon, de Chalon-sur-Saône et de Nevers. Ils avaient dans leur dépendance les Ségusiens, les Insubres, les Ambivarites, les Aulerci-Brannovices, les Mandubiens, et plusieurs autres peuples, dont la position et le nom même sont inconnus. Les Sénones, sur les frontières desquels César est campé, étaient sous leur protection, *in fide*. Les Bellovaques, les plus puissants d'entre les Belges, reconnaissaient les Eduens pour patrons et amis. Les Bituriges même, ce peuple qui avait eu un moment la domination des Gaules, réclamaient leur protection. Et l'on veut que César, sans y être forcé, se détache des frontières d'un peuple où il avait de si nombreux partisans? qu'il tourne le

(1) Cap. 63.
(2) Passim.

dos à une grande puissance qui le regrette, pour aller se cacher dans les montagnes de la Suisse?

Sur une des rives de l'Armançon, César observait ce qui se passait de l'autre côté; il pouvait de là caresser, menacer, corrompre, souffler la discorde dans le camp ennemi, s'y jeter ensuite à la faveur de l'incendie.

Voilà ce que fit César. « N'oubliez pas ce que j'ai fait pour vous, » — disait-il aux Eduens. — Je vous ai trouvés dans l'abaissement » et la faiblesse, enfermés dans vos villes. Vos champs étaient » envahis, vos troupes détruites; vous étiez soumis à de honteux » tributs, et forcés de livrer des otages. Ne l'oubliez pas, c'est de là » que je vous ai élevés à une grande prospérité. Je ne vous ai pas » seulement rétablis dans votre premier état, je vous ai faits plus » honorés et plus puissants que dans votre plus brillante fortune : » *Omnium temporum dignitatem et gratiam antecessisse* (1). »

César devait donc rester au flanc des Eduens. Il ne nous dit pas qu'il s'en détacha. Sonner leur retraite, après dix-neuf cents ans, c'est un peu tard; et ce qui est toujours trop tôt, c'est faire mentir César et le défigurer.

On vient de voir l'intérêt qu'avaient les Romains à rester sur les frontières éduennes; en avaient-ils à suivre MM. Delacroix et Quicherat en Franche-Comté? En quittant ces frontières, César livrait les Lingons à la rage de leurs ennemis, et perdait, avec sa réputation de protecteur, à laquelle il tenait, le seul point des Gaules qui lui était resté fidèle. En quittant les Lingons, il laissait un terrain solide, sur lequel il pouvait s'appuyer pour recommencer la guerre. Il entrait chez des ennemis, où il devait rencontrer cent fois plus d'obstacles que partout ailleurs. Hommes et choses l'arrêtaient à chaque pas. Quitter les frontières éduennes pour la Séquanie, c'était préférer pour la cavalerie, sur laquelle il comptait, des torrents et des rochers à des plaines où elle pouvait aller vite et hardiment; c'était la jeter à cent milles plus loin, dans

(1) Cap. 54.

l'inextricable réseau des rivières du comté, par-dessus la Saône, par-dessus l'Ognon, par-dessus le Doubs, par-dessus la Loue, le Lison et leurs précipices, le tout à angle droit, pour aller ensuite se briser contre le Jura, ou se noyer dans le Rhône : c'est faire un soldat inepte du plus grand capitaine des temps anciens.

Vercingétorix, lui aussi, aurait-il été digne de son nom, s'il avait attendu, pour attaquer les Romains, qu'ils eussent franchi les montagnes de Saint-Seine ou de Sombernon, et passé la grande rivière de Saône, où il lui était si facile de les arrêter?

La réputation des deux généraux, leurs intérêts, le texte des Commentaires, qui deviennent plus précis à mesure que la catastrophe approche : tout prouve donc que César est encore sur l'Armançon, à l'extrémité de la ligne qu'il a suivie depuis *Gergovia*, un pied chez les Lingons son appui naturel, l'autre chez les Sénonais qu'il réfrène, les yeux fixés sur les Eduens que son regard inquiète.

Ce point solidement établi, que va faire Vercingétorix, laissé à Autun (Bibracte), avec le commandement général de l'armée des Gaules?

César nous l'apprend : « Il demande aux Eduens et aux Ségusiens, voisins de la Province, dix mille fantassins; il y ajoute huit cents chevaux, donne le commandement de ces troupes au frère d'Eporédorix, et lui dit d'attaquer Vienne.

» Il fait marcher les Gabaliens et les plus proches cantons des Arvernes contre les Helviens (sur l'Ardèche). Il envoie les Rhuténiens et les Cadurces ravager le pays des Volces-Arécomiens, (vers Narbonne et Montpellier).

» En même temps, il sollicite par des messages secrets les Allobroges, espérant que le ressentiment de la dernière guerre n'était pas éteint dans leur cœur. Il promet de l'argent aux chefs, et à la nation la souveraineté de toute la Province (1). »

C'était assez pour inquiéter la Province et intercepter les com-

(1) Cap. 64.

munications. Mais le danger n'était pas dans le Midi; il était dans le Nord, où se trouvaient les aigles et ces vieux soldats qui depuis sept ans parcouraient la Gaule en triomphe. Vercingétorix garde pour lui l'honneur de marcher contre César; il fait venir chez les Eduens les troupes qui étaient chez les Arvernes : *Copiæ ex Arvernis* conveniunt (1); » et se porte aux frontières éduennes menacées par les légions, pour leur couper les vivres, gêner leurs fourrageurs, et brûler les blés. C'est encore César qui nous l'apprend : « Frumentationibus pabulisque prohibere.... sua ipsi fru- » menta corrumpant (2). »

Le plan de Vercingétorix lui fait donc une obligation de ne jamais perdre de vue les Romains, puisqu'il voulait les épuiser par la famine, les achever ensuite par l'épée.

César est resté près du confluent de l'Yonne et de l'Armançon; donc Vercingétorix n'en est pas loin; donc, enfin, si un combat a lieu, ce ne sera pas en Séquanie.

Le premier mouvement de César prouvera que nous ne nous sommes pas égarés.

VI.

CÉSAR SE REMET EN MARCHE. SA DIRECTION.

Quand César vit le danger qui menaçait Vienne, sa première pensée fut de se rapprocher de cette ville, aux frontières des Allobroges, pour les rassurer par son voisinage et leur envoyer plus facilement des secours, s'il le fallait. Mais rien ne prouve que César se précipite vers le lac de Genève, par-dessus vingt montagnes et autant de rivières.

Vercingétorix, il est vrai, depuis la levée du siége de Gergovie, ne cesse de dire et de faire répéter par toute la Gaule que César est en fuite, qu'il gagne la Province et l'Italie; mais plus Vercingétorix le dit, moins César le fait. A Gergovie, quand il était

(1) Cap. 66.
(2) *Ibid.*

affaibli par des pertes notables, il tourne hardiment le dos à la Province, passe l'Allier, passe la Loire, passe l'Yonne, sans être une seule fois attaqué, malgré ses pertes, malgré le cri de guerre qui retentit partout, et malgré les bruits sinistres que fait courir son ennemi. Et il fuirait, maintenant qu'il a terrifié par sa présence toutes les peuplades qui l'ont vu? quand il a doublé ses forces par sa jonction avec Labiénus? quand il s'est posé triomphant dans les prairies de l'Armançon et chez un peuple qui veut lui rester fidèle? quand son armée s'est grossie de cavaliers germains, intrépides soldats qui lui ont si souvent donné la victoire? De semblables hypothèses sont repoussées sans hésitation, surtout quand celui qu'elles regardent les flétrit par ce mot accablant : *infamia!*

Donc César fuit moins encore sur l'Armançon qu'à Gergovie. Son mouvement n'est qu'un simple changement de position, motivé par l'attaque de Vienne. César veut seulement quitter le bassin supérieur de la Seine, où il était trop éloigné de cette place, pour s'établir dans les plaines de la Saône, d'où l'on pouvait *plus facilement* envoyer des renforts du côté de Lyon : « Quo facilius subsidium ferri posset (1). »

Subsidium, c'est un corps d'auxiliaires que César veut pouvoir donner au besoin; et vous traduisez ce mot par du secours qu'il irait chercher, en passant par Genève! Vous traduisez ce mot si clair, si tranquille, par une « *fuite* à marches forcées. » Napoléon est d'une grande exactitude, en disant que César « voulait se trouver à portée de la Province (2): *quo facilius subsidium.* »

Remettons les choses dans leur vraie situation. Après un *repos* assez prolongé, César se remet en marche; et, comme il l'avait fait sur toute sa route depuis Gergovie à Auxerre, il recommence à nous l'indiquer avec une clarté et une précision frappantes: « In Sequanos, per extremos Lingonum fines, iter faciens (3). »

(1) Cap. 66.
(2) *Précis des Guerres de César*, par Napoléon, p. 103.
(3) Cap. 66.

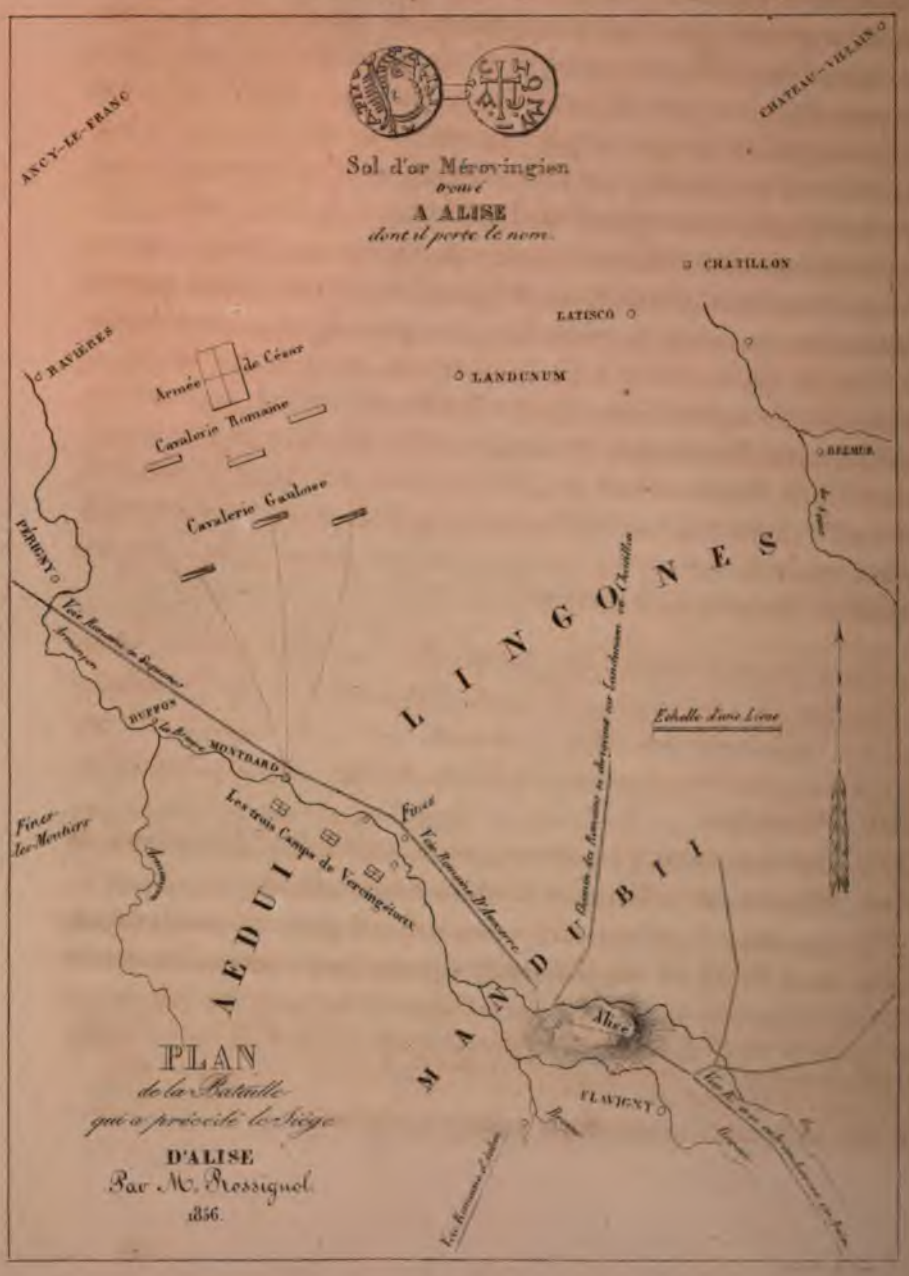
ANCY-LE-FRANC
CHATEAU-VILLAIN
Sol d'or Mérovingien
trouvé
A ALISE
dont il porte le nom.
CHATILLON
LATISCO
LANDUNUM
RAVIÈRES
Armée de César
Cavalerie Romaine
Cavalerie Gauloise
BRÉMUR
PÂRIGNY
Voie Romaine de Dijon à Autun
DUPPOS
MONTBARD
Les trois Camps de Vercingétorix
Voie Romaine d'Auxerre
Voie Romaine de Langres à Autun par Landunum et Alesia
Echelle d'une Lieue
Fines-les-Moutiers
LINGONES
AEDUI
MANDUBII
Alise
FLAVIGNY
Voie Romaine d'Autun
PLAN
de la Bataille
qui a précédé le Siège
D'ALISE
Par M. Rossignol
1856.

Il se dirige *vers* les Séquanais, en passant par les confins *extrêmes* des Lingons.

En abordant ce texte et toutes les questions qui précèdent, nos intelligents adversaires ont compris qu'ils marchaient sur des charbons ardents; ils ont passé avec une rapidité qui ne leur a pas permis de bien voir. Devant Gergovie et la Loire, ils n'ont pas vu l'*indignitas rei* qui révolte César, mais qui favorisait leur hypothèse. — Sur l'Yonne ou l'Armançon, ils n'ont pas vu le mot *extremos* (1), qui les éloignait de leur but.

Il y a une grande différence entre *per Lingonum fines,* — et *per* extremos *Lingonum fines.* Avec la première forme, vous pouvez peut-être aller passer la Saône à Gray, en traversant par son centre le pays des Lingons. Mais avec la seconde, vous êtes obligés de vous écarter du centre pour longer les frontières, et, partant, de laisser au nord Mantoche, de supprimer le combat de l'Ognon et d'abandonner Alaise dans sa solitude. Rendez donc à César ce que vous lui avez pris; et, cette borne milliaire remise sur la voie romaine, cherchons où se trouvent les *confins extrêmes* que les Romains se proposent de suivre.

Il est un fait incontesté : les anciens diocèses représentent, dans leur étendue, les divisions politiques des Gaules avant l'établissement du christianisme. Nous pouvons donc facilement préciser les *frontières extrêmes* dont parle César, campé près de Saint-Florentin, *Eburobriga.*

Elles commençaient près de ce point, suivaient l'Armançon, la Brenne, l'Ouche, et allaient *toucher* la Séquanie (2).

Là se trouvaient les grandes voies de communication des deux bassins de la Seine et de la Saône; aujourd'hui encore, les routes

(1) Voir la dissertation de M. Delacroix, chapitre intitulé : *Guerre de Séquanie,* page 127 des Mémoires de la Société d'Emulation. Il traduit ainsi : « Puis, traversant le pays des Lingons. »

(2) Voir les Pouillés des diocèses de Langres et d'Autun.

de Paris à Genève, *in Sequanos*, passent par les confins extrêmes des Lingons.

Les traces de ces délimitations sont écrites sur le sol, dans les noms de localités. *Montbard* ne signifie point, comme ont dit quelques étymologistes de la Renaissance, *Mont des Bardes*. Retranchez le *d* final; c'est une lettre parasite qui n'appartient pas à ce mot: les anciens titres ne la donnent pas. Est-ce qu'elle se trouve, par exemple, dans la charte d'affranchissement de cette ville? Sous cette forme restaurée, *Montbar* signifie *mons finitimus*, ou *mont du péage*, ce qui est la même chose. J'en appelle à Ducange. En traversant à Montbar, on passait donc « per extremos » fines. »

Le village de *Fins*, à une lieue de Montbar, sur la même route, au bord de la rivière, est, lui aussi, un vieux souvenir des frontières lingones et éduennes : la chronique de Hugues de Flavigny, rédigée vers 1097, écrit ce mot par une *i*, et au pluriel : *Fines, Finium*. C'est donc la traduction exacte du passage des *Commentaires*.

Ce village s'appelle Fins-lez-Montbar; il y en a un autre, dans le voisinage, qui porte le nom de Fins-lez-Moutiers. Cette expression est très-commune : d'Anville, Adrien de Valois, Walkenaer, nos plus savants interprètes de la géographie des Gaules, avaient déjà remarqué dans les anciens Itinéraires plusieurs autres villages de ce nom, tous situés sur des routes, le long des rivières, près des chaînes de montagnes, parce que ces obstacles forment des barrières naturelles et persistantes : l'extrémité d'un canton, la *fin* d'une justice seigneuriale. Aujourd'hui même, *fins* est employé dans le sens de limites, dans presque tous nos villages. Nous ne faisons donc pas une étymologie en l'air; nous sommes en réalité sur les confins extrêmes des Lingons, sur une ligne droite dont César donne les deux bouts : *In Senones, inde in Sequanos.*

MM. Delacroix et Quicherat ne se sont pas contentés de supprimer dans leur traduction le jalon directeur, l'*extremos* des *Com-*

mentaires; ils font entrer César dans la Séquanie, sans qu'il ait même manifesté l'intention d'y pénétrer, bien mieux, malgré son affirmation formelle du contraire. Le combat qui le mena sous les murs d'*Alesia* eut lieu, dit-il, chez les Lingons: « Quum per » extremos Lingonum fines iter faceret (1). » L'Empereur ne s'y est pas trompé : « Il se porta, dit-il, sur la frontière du pays de » Langres, pour se trouver à portée de la Province romaine atta- » quée. » Il a même rejeté le mot *Sequanos*, pour être plus clair; mais ne rejetons rien, lisons la phrase dans toute son étendue: « Quum Cæsar in Sequanos, per extremos Lingonum fines, iter fa- » ceret, circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris » Vercingetorix consedit (2). » Rien de plus clair; mais la traduction récente de M. Artaud, inspecteur général des études, prouvera au moins notre impartialité : « Tandis que César se dirigeait » vers les Séquanais, par l'extrême frontière des Lingons, pour » porter à la Province un plus facile secours, Vercingétorix, se » voyant à la tête de troupes nombreuses, vint asseoir trois camps » à dix mille pas des Romains (3). » Cette déclaration seule devrait finir toute discussion : car elle est faite par un des généraux qui commanda l'attaque; et si, comme il l'assure, elle eut lieu chez les Lingons, toute la *Guerre de Séquanie* de MM. Delacroix et Quicherat n'est qu'un rêve.

Dion Cassius, dites-vous, a cru que Vercingétorix surprit César chez les Séquanais. — Qu'est-ce que fait Dion Cassius à la question? Dites d'abord pourquoi vous lui sacrifiez César? Vous récusez Napoléon parlant de la bataille de Marengo? vous préférez un Grec de Nicée, écrivant à Capoue, à Jules César, qui vous montre son champ de bataille? Vous ne savez donc pas que Dion Cassius est plein de contradictions et d'étourderies? N'a-t-il pas pris un dé-

(1) Cap. 66.
(2) *Ibid.*
(3) 1840, édition de Panckouke, tome II, p. 87.

campement pour une expédition (1)? N'a-t-il pas dit que, César ne pouvant aller chez les Eduens, parce que la Loire lui barrait le passage, il fit volte-face (ἐτράπετο) et alla à Langres (ἐπὶ Λίγγονας), sans se douter que, pour y aller, comme pour aller à Autun, il fallait passer la Loire, et surtout ne pas faire volte-face? N'est-ce pas Dion Cassius qui prenait pour des réalités les bruits (*rumores*) que Vercingétorix faisait courir? N'est-ce pas lui qui fait venir chez les Allobroges César en personne, en même temps par le midi et par le nord? Dion Cassius est, en ce moment, comme un homme ivre qui balbutie, qui tour à tour recule, avance, chancelle et tombe. Et c'est cet homme que vous préférez à César!

Oh! s'il y avait dans les *Commentaires* une lacune, et que Dion Cassius la remplît, ce serait autre chose; mais tout s'y enchaîne, rien n'y manque: nous suivons César pas à pas, nous l'entendons parler, sa voix est sonore; et, dans la question géographique, au moins, il n'a pas d'intérêt à nous tromper: le nom du champ de bataille n'ajoute ou ne retranche rien à sa gloire.

D'ailleurs, le ἐν Σηκουανοῖς, dans la bouche d'un Grec, n'a pas le sens précis que vous lui donnez. Les Romains étaient près des sources de la Seine (*Sequana*); ils marchaient (*in Sequanos*), où elle prenait sa source, au dire des Grecs. Dion Cassius pouvait donc parfaitement les croire dans les régions *séquanaises*, en d'autres termes, enfermer la source de la *Sequana* dans le territoire de la *Séquanie*. Ainsi, Dion Cassius est d'accord avec César, et déserte vos drapeaux.

Quand, par une sage interprétation, deux auteurs peuvent être mis en harmonie, à quoi bon les diviser? Il y a dans ce monde assez de ténèbres, sans en chercher encore. Plutarque, lui aussi, à part quelques coupures que son analyse a trop brusquement faites, peut facilement s'accorder avec l'original qu'il avait sous les yeux. Ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικά ne signifie pas nécessairement, comme

(1) Ἐπ' αὐτοὺς στρατεῦσαι.

MM. Delacroix et Quicherat supposent, que l'armée romaine traversa par son centre le pays lingon. Si l'on remarque la composition de ce verbe, on y trouve, dans ὑπέρ, l'idée d'un point extrême à franchir, comme dans ὑπερπλέω, en parlant d'un navire. On y trouve encore l'idée d'un obstacle à *sur*monter, de régions montagneuses qui auraient formé la partie *supérieure* de la contrée. Voilà le sens radical de l'expression de Plutarque; il concorde parfaitement avec le texte latin et le relief du pays lingon, *au-dessus* duquel César passa. Le verbe grec condense admirablement, dans l'intérêt de l'analyse, l'*extremos Lingonum fines*.

Les deux mots grecs qui suivent sont encore plus frappants. Plutarque ne dit point que les armées romaines entrèrent dans la Séquanie; il ne dit pas même qu'elles eussent l'intention d'y pénétrer. Il dit, comme César, que ce général se dirige par les frontières des Lingons, comme pour aller *toucher* la Séquanie : βουλόμενος ἅψασθαι. Il est impossible de traduire plus littéralement, et de rendre en même temps avec plus de fidélité la pensée des *Commentaires*. Relisons toute la phrase de Plutarque pour mieux la comprendre et nous résumer: « César passait au-dessus du pays » lingon, voulant aller toucher celui des Séquanais, (ἐνταῦθα) quand » les Gaulois vinrent l'assaillir. »

C'est évidemment le « Quum in Sequanos iter faceret, consedit » Vercingetorix (1). »

Quand donc la grande autorité de César n'existerait pas, nous ne trouverions point encore dans le grec des raisons suffisantes pour entrer en Séquanie. Revenons donc, en définitive, aux *Commentaires;* ils sont, en plein midi, un grand spectacle qui se déroule devant nous.

(1) D. Bouquet, dans son premier volume des *Documents sur l'Histoire de France*, a parfaitement traduit le passage de Plutarque: « Quare motis inde castris, fines » Lingonum superavit, quo ad Sequanos perveniret. »

VII.

CÉSAR ET VERCINGÉTORIX SE RENCONTRENT SUR L'ARMANÇON. DÉFAITE DE LA CAVALERIE GAULOISE. RETRAITE DE VERCINGÉTORIX SUR ALISE.

La fidélité est la politesse des traducteurs et des historiens, plus encore que l'exactitude n'est celle des rois; parce que, chez les premiers, une infidélité n'est rien moins qu'une trahison. Plutarque est évidemment infidèle en disant d'une manière absolue que la Séquanie était du parti de César : Σηκουανῶν φίλων ὄντων. Il n'est point parlé de cette affection dans les *Commentaires;* c'est le contraire qui s'y trouve, et ressort du fond même des choses.

En effet, après sa jonction avec Labiénus, aux frontières lingones, César dit qu'alors *tous* les chemins lui étaient fermés, qu'il ne lui restait aucun moyen de tirer des secours de l'Italie et de la Province : « Interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia » atque Italia sublevari poterat (1). »

Si, comme Plutarque l'assure, les Séquanais avaient été pour César, leur pays se trouvant entre les Lingons, où il campait, et la Province, qui était romaine, Province, Séquanais et Lingons se donnaient la main et portaient César en Italie, s'il avait voulu y aller, ou lui apportaient tous les secours dont il pouvait avoir besoin; il ne pouvait pas dire : « Omnibus interclusis itineribus; » sa situation était des plus avantageuses.

Plutarque s'est donc trompé; c'est ce que devait dire franchement M. Delacroix. Au lieu de cet aveu qu'exigeait son auteur, il a préféré lui faire violence, pour en tirer ce qu'il ne voulait pas dire. Par ces mots Σηκουανῶν φίλων ὄντων, Plutarque entendait que *tous les Séquanais* étaient amis des Romains; M. Delacroix, qui n'avait pas besoin de tant de monde, en a, de son autorité privée, licencié la plus grande partie; il n'a même gardé pour *amis* des Romains que les *seuls habitants de Mantoche*, juste ce

(1) Cap. 65.

qu'il lui fallait pour faciliter à César le passage de la Saône, qu'il n'a point passée. C'est un expédient; mais il est clair que ce n'est pas de la fidélité.

Nous avons prouvé, au delà de toutes les exigences, que les deux armées n'ont point passé la Saône : elles s'observent chacune sur son terrain, des deux côtés de l'Yonne et de l'Armançon, aux limites des anciens diocèses de Langres et d'Autun.

Quand Vercingétorix, qui avait ses éclaireurs sur les montagnes, s'aperçut de l'ébranlement des colonnes romaines remontant les cours d'eau sur lesquels s'appuyait leur droite, il comprit qu'elles avaient l'audacieuse intention de défiler sous ses yeux, pour aller se placer dans les plaines de la Saône, afin d'y établir plus facilement des relations avec la Province.

César avait de grandes facilités pour opérer ce mouvement. Les Lingons étaient ses amis; leur territoire *extrême,* sur lequel il se trouvait, se prolongeait jusqu'au delà de Dijon. C'était la voie la plus naturelle, la plus directe, et en même temps la plus sûre. César pouvait espérer que, fidèle à son plan, dont l'incendie faisait la base, Vercingétorix n'oserait point mettre le pied sur un territoire qui ne lui appartenait pas, et attaquer résolument des légions qui, depuis sept ans, battaient les armées gauloises.

Dans ce mouvement, César gardait ses anciens avantages; il ne perdait pas de vue les Eduens; il restait chez ses alliés les Lingons; il trouvait des plaines, des fourrages, le voisinage d'une grande rivière, et il pouvait attirer ses ennemis en rase campagne.

Vercingétorix ne voulut pas sans doute abandonner tant d'avantages à ses ennemis; d'ailleurs, la fougue celtique, la résistance des Eduens, peut-être son honneur, ne lui permettaient guère de suivre son plan devant une armée qui le bravait, et passait, pour ainsi dire, en revue devant lui. Il avait des troupes ardentes et

nombreuses : « Magno coacto numero; » il se décida à une attaque; mais ce fut à la dernière extrémité.

Le terrain sur lequel les armées romaines se trouvaient, forme une presqu'île ovale enveloppée par la Seine, l'Yonne, l'Armançon et la Brenne, et inclinée *vers les Séquanais*. Leurs sources se rapprochent; elles tombent d'un massif de montagnes qui clôt à l'Orient cette presqu'île, avec trois forteresses qui en défendaient l'entrée.

Deux appartenaient aux Lingons, c'étaient *Latisco* et *Landunum;* l'autre était *Alesia,* qui dépendait des Eduens, dont elle faisait au nord le principal boulevard.

Les deux premières occupaient sur le plan incliné une position inférieure, sur des collines d'environ 250 mètres d'élévation; la seconde était au col même de la presqu'île dans des montagnes de quatre à cinq cents mètres. Celle-ci était au pouvoir de Vercingétorix; car *Alesia* était une des places fortes des Mandubiens, clients de la république éduenne.

La route qui mettait en communication cette presqu'île avec le bassin de la Saône, qu'on le remarque, traversait *Alesia.* On voit encore aujourd'hui, sur une longue étendue, des tronçons d'une voie romaine, qui a dû succéder aux chemins antérieurs à la conquête; car cette voie mettait en relation les deux bassins, en allant des Sénones à la Saône et à Vienne. Il y en avait une autre qui de là pénétrait chez les Lingons, et une troisième qui allait à Bibracte, capitale des Eduens. Toutes ces circonstances seraient favorables à l'hypothèse d'un combat, si les Commentaires ne le signalaient pas.

Vercingétorix laissa les Romains s'avancer dans les montagnes, au plus étroit du col, en vue de masses rocheuses qui leur barraient le passage (1). Quand ils furent arrivés à dix mille pas de

(1) Ce sont les montagnes dont le sommet a été percé pendant plus de 4,000 mètres, pour y faire pénétrer le chemin de fer.

Montbard, au moment de pénétrer dans le beau vallon de la Brenne, qui les eût menés droit à Dijon, il s'avança, et vint camper sur le bord de l'eau, près de *Fines*, de manière à prendre ses ennemis par leur flanc droit au moment de leur passage. (*Voir le plan de la bataille.*)

L'armée gauloise était nombreuse; il ne voulut pas la masser sur un point unique: il fit trois camps, que nous plaçons à Montbard, à Nogent et à Corcelles, derrière la Brenne, sur des collines qui se touchent et occupent ensemble une lieue d'étendue : « Circiter millia passuum x, ab Romanis trinis castris consedit (1). »

Nous choisissons ces points, parce qu'ils nous paraissent s'accorder avec les exigences de la bataille qui va se livrer; mais que les camps des Gaulois et des Romains aient été un peu plus haut ou un peu plus bas, c'est indifférent.

On lit dans le *Spectateur militaire* du 15 septembre 1839 une note ainsi conçue : « Un officier supérieur du génie, homme fort » distingué, et qui a fait une étude particulière des campagnes » de César, désigne le point de Perrigny comme le lieu où cette » action s'est passée. Les motifs qui militent en faveur de cette » opinion lui donnent de la valeur. »

Une dissertation du savant d'Anville place également ce combat à une lieue de Perrigny, de l'autre côté de Ravières.

Je déclare que mon opinion est indépendante de celles de d'Anville et de l'officier de génie; je ne les ai connues qu'après mes études particulières. Il faut en conclure que tout homme qui lira sérieusement les Commentaires arrivera sur le même terrain.

Si j'ai choisi un point un peu plus près d'Alise, c'est qu'après une grande bataille, qui n'a pas dû commencer de bonne heure, Vercingétorix aurait peut-être eu de la peine à gagner immédiatement cette place, près de laquelle il avait très-certainement choisi le lieu du combat, pour s'y réfugier au besoin.

(1) Cap. 66.

Quoi qu'il en soit, Vercingétorix place ses camps sur le cours d'eau, il réunit tous les chefs de sa cavalerie, car c'est elle qui va combattre, et leur dit : « Le moment de vaincre est venu : les » Romains s'enfuient dans la *Province et abandonnent la Gaule.* » C'est assez pour la liberté, mais trop peu pour le repos de » l'avenir. Attaquons-les dans l'embarras de leur marche! »

C'est toujours le même ressort que Vercingétorix met en mouvement. Tous jurent de ne rentrer dans leurs maisons, de ne revoir femmes, enfants, familles, qu'après avoir deux fois poussé leurs chevaux dans les bataillons ennemis : « Bis per equitum agmen perequitaverit (1). »

Le combat fut fixé pour le lendemain, et chacun se retira sous sa tente.

Le lendemain, Vercingétorix fit passer ses bandes sur l'autre rive de la Brenne, où elles se montrèrent en armes. Il voulait, par cette démonstration de toutes ses forces, épouvanter les Romains et donner du courage à sa cavalerie qui devait combattre. Il lui ordonne d'attaquer à la fois de front et sur leurs flancs les légions qui allaient passer.

Cette disposition était habile. Le territoire éduen était protégé; les bagages n'avaient rien à craindre, gardés à la fois par le voisinage de l'infanterie et par le lit de la Brenne. Les Gaulois avaient l'avantage de l'attaque et de la position. Si les cavaliers de Vercingétorix étaient vainqueurs, et il avait de bonnes raisons de l'espérer, l'infanterie, disposée devant ses camps, se jetait dans la mêlée, et pouvait anéantir les Romains. Dans le cas contraire, elle repassait sur l'autre bord de l'eau, ramassait ses bagages et opérait sa retraite, protégée par le cours de la rivière jusqu'à Alise.

César, sans doute, n'ignorait pas ces préparatifs. Il se met en marche, heureux de trouver enfin une occasion d'en venir aux mains.

(1) Cap. 66.

« Ad flumen ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consede-
» rat. » C'est la position que nous lui avons donnée.

La cavalerie gauloise fut alors sur le point d'être enveloppée, et se mit à fuir : « Ne circumvenirentur. » Il est évident que si la division gauloise attachée à l'aile droite des Romains a reculé sur la rivière jusqu'à Vercingétorix, la cavalerie germaine, qui venait de remporter cet avantage en s'avançant, pouvait tourner par le flanc gauche et tomber ainsi sur les derrières des deux autres divisions qui étaient dans les plaines de Coulmier-le-Sec, aux prises avec le reste de l'armée romaine. Ce point est capital, puisqu'il décida de la victoire. Dans les petites comme dans les grandes choses, nous sommes donc en parfaite harmonie avec les rapports officiels de la bataille.

Ils ne disent ni l'heure où elle s'engagea, ni le moment où commença la fuite de la cavalerie gauloise; mais comme César ne fut pas surpris, qu'il dut le matin, lui aussi, prendre des dispoɜitions pour cette rencontre devenue inévitable; que, d'ailleurs, il était déjà en marche quand se présenta la cavalerie gauloise, on peut supposer que l'engagement n'eut pas lieu de bonne heure, et que la déroute ne commença qu'assez tard.

Cette affaire ne fut pas seulement une escarmouche de quelques cavaliers; ce fut une grande bataille qui eut ses péripéties. L'armée romaine fit halte; il fallut placer les bagages entre les légions, faire un plan, donner des ordres. La lutte fut acharnée; les Gaulois repoussés revenaient à la charge et lançaient leurs chevaux sur les chevaux des Romains, qui cédaient à leur tour et reprenaient ensuite l'avantage avec l'aide des enseignes et des cohortes, que César dirigeait partout où fléchissaient les Romains. Chassés d'une position, Gaulois ou Romains en reprenaient une autre et s'y battaient encore avec intrépidité.

Tous ces mouvements de deux armées qui se dévorent, le nombre des victimes, l'ensemble de la description donnée par César, les illustres prisonniers qu'on lui amène, le *tandem* qui ar-

rive dans le texte avec les Germains, tout prouve que ce moment décisif fut longtemps attendu.

Ce n'est pas tout : quand ils furent venus à bout de s'emparer de la colline de droite, ils poursuivirent les fuyards jusqu'en vue du camp de Vercingétorix, et ils en tuèrent un grand nombre. C'est alors que les divisions gauloises qui étaient encore aux prises avec le centre et l'aile gauche des Romains, craignant d'être enveloppées, tournèrent le dos et se firent hacher partout : *Omnibus locis fit cædes.*

César ajoute qu'à la vue de ce désastre, Vercingétorix rappela les troupes qu'il avait placées à la tête des camps, et qu'il prit *aussitôt* le chemin d'Alise. Il est évident que le général gaulois s'était ménagé cette ressource.

La journée n'était cependant pas encore finie. César laisse ses bagages sur un coteau et se met à la poursuite de l'infanterie gauloise, atteint son arrière-garde et lui tue trois mille hommes.

La nuit approchait; la tête des colonnes ennemies était sans doute à Alise; César ne voulait pas s'exposer si tard et inutilement dans des vallées qu'il connaissait peu. Il revint sur ses pas, enterra ses morts, recueillit ses bagages, et vint tranquillement le lendemain mettre le siége devant Alesia : « Circiter » tribus millibus ex novissimo agmine interfectis, altero die ad » Alesiam castra fecit (1). »

Il résulte de tous ces détails, rapidement esquissés parce que César avait hâte d'arriver au dénoûment, que la victoire fut longtemps disputée; que cette journée fut laborieuse pour les vainqueurs comme pour les vaincus; que la retraite des Gaulois sur Alise ne dut commencer que dans l'après-midi; que cette ville devait être fort rapprochée du champ de bataille, parce que Vercingétorix l'avait choisi, nous le répétons, et qu'en homme prudent, qui savait par une longue expérience l'infériorité des Gaulois, il avait dû, au cas d'échec, s'établir dans le voisinage d'une place forte.

(1) Cap. 68.

Aussi, à peine s'aperçut-il de la fuite de sa cavalerie, qu'*immédiatement* il se porta sur Alise : « Protinus Alesiam (1). » Il y arriva dans la nuit; mais César préféra s'arrêter avec le jour, et ne se présenter sous ses murs que le lendemain matin « altero » die » avec le reste de son armée, et ses bagages qu'il avait laissés sur le champ de bataille.

Or, l'Alise de la station des Laumes n'est qu'à quatre heures de Montbard, et précisément dans les régions *extrêmes* des limites éduennes, qui touchaient celles des Lingons : « Per fines » extremos. »

Cette circonstance est frappante; elle serait, elle aussi, décisive; car si les Romains furent attaqués sur ces frontières et vainqueurs, qu'y a-t-il de plus naturel que les vaincus s'y trouvent? Ils n'avaient qu'à reculer de deux pas pour rentrer sur leur territoire et s'y retrancher.

N'avons-nous pas le droit de conclure, sans plus attendre, que nous sommes dans la vérité?

Est-ce que les montagnes de Salins, est-ce que le Jura, ont jamais été frontières éduennes?

Si le combat de cavalerie avait eu lieu de l'autre côté de la Saône, entre cette rivière et l'Ognon, une armée en fuite, poursuivie et taillée en pièces, aurait-elle eu *immédiatement*, — *protinus*, — l'inconcevable pensée de se faire hacher pendant 50 kilomètres, pour aller chercher votre Alaise?

Vercingétorix, je le répète encore, n'avait pas été surpris par les Romains. C'est lui qui présenta la bataille, lui qui en choisit le lieu; donc il dut se mettre à portée d'une place de refuge. Et vous le faites, des environs de Gray, par monts et par vaux, courir jusqu'à Salins? Jamais général n'a fait projet semblable.

Si la bataille avait eu lieu sur l'Ognon, n'était-il pas plus naturel que les fuyards, battus, poursuivis, massacrés, se renfer-

(1) Cap. 68.

massent vite à Vesuntio (Besançon), qui était près d'eux? Vesuntio était une des plus fortes places des Gaules; c'était le centre de la puissance des Séquanois; elle était dans une presqu'île du Doubs fermée par des rochers inattaquables, et bien approvisionnée.

Et Vercingétorix l'eût mise en oubli? Il serait allé, en passant trois ou quatre rivières en plusieurs jours et semant sa route de cadavres, chercher au fond des bois, sur des rochers stériles et inhabités même aujourd'hui, une place où il devait nécessairement mourir de faim?

Vous avez donc, enfin, oublié que les Germains et les légions romaines étaient en pleine victoire et sur les talons de Vercingétorix? que les Gaulois auraient été quatre fois écharpés au passage des rivières, et anéantis avant de pouvoir atteindre les rochers de Salins?

Il en est autrement, si le combat a eu lieu près de Montbard, sur les confins extrêmes des Lingons, où César le place. Les fuyards remontent sans obstacle le cours de la Brenne, qui les protége, et arrivent en quatre heures à Alise.

VIII.

DU NOM D'ALISE, ET DE LA PEUPLADE A LAQUELLE CETTE PLACE APPARTENAIT.

Ne nous laissons pas séduire par une similitude de noms propres, qui n'est qu'un dangereux mirage. Il y a partout des Alaise, des Alise, des Aloxe; je sais même, près de l'Alaise de M. Delacroix, un village qui s'appelle Alièze, tout disposé, lui aussi, à revendiquer ses droits.

Le mot ne s'est présenté à nous qu'en dernière analyse, au point de rencontre des deux armées, aux frontières des Eduens et des Lingons, là même où César l'a écrit dans ses Commentaires, et, il faut le dire, là même où Napoléon l'a lu (1).

Mais nous n'avons pas dit assez: le nom d'*Alise* porte un cachet que personne ne lui contestera, et toute la tradition va le proclamer.

(1) Napoléon. — Précis des Guerres de Jules-César. 27

M. Delacroix a cru donner un fleuron à Alaise de Salins, en faisant remarquer que ce pauvre village est appelé *ville* ou *velle* dans quelques circonstances : « Nous montions à Alaise, dit-il, et » je demandai brusquement à un habitant s'il aurait des motifs » de croire qu'il eût existé une *ville* en cet endroit. Sa réponse » fut qu'on appelait le four du village, *Four de la Velle*, et un cli- » mat *Terre-sous-Velle* ou *Ville* (1). »

Il fallait conclure de cette déposition qu'Alaise de Salins n'avait jamais été qu'une réunion de quelques chaumières. M. Quicherat, lui, sait mieux que personne que le mot *villa* ou ville, dans toutes les anciennes chartes, est généralement donné à des villages et à des maisons de campagne. M. Delacroix ne sait-il pas lui-même que toute la France, la Normandie surtout, est pleine de *villages* qui portent ce nom (2)? On s'en est partout servi pour distinguer l'habitation des paysans de celle des seigneurs. Magny-la-*Ville* et Magny-le-*Château*, Antigny-la-*Ville* et Antigny-le-*Château*, Berzé-la-*Ville* et Berzé-le-*Châtel*, Blaisy-la-*Ville* et Blaisy-le*Château*, Chaudenay-la-*Ville* et Chaudenay-le-*Château*, Navilly-la-*Ville* et Navilly-le-*Château*, cent autres noms de localités auraient dû apprendre à M. Delacroix que le *château* était le maître, et la *ville* l'esclave; qu'Alaise n'était, en définitive, qu'une agglomération de quelques cabanes habitées par des *Villains*.

J'entends tous les jours nos vignerons dire, en retournant chez eux : « I m'en vas ai lai *velle;* » mais soyez-en sûr, M. Delacroix, aucun d'eux n'a la pensée d'habiter une antique capitale.

Il n'y a que la France qui ait perdu la signification primitive de ce mot; l'Italie l'a gardée intacte. Ce n'est pas ici le lieu de dire quand et comment cette transformation s'est faite; il suffit d'avoir montré à l'auteur de la prétendue *Découverte d'Alesia*, qu'il a dit précisément le contraire de ce qu'il voulait prouver.

(1) Dissert. de M. Delacroix, chapitre intitulé *Découverte d'Alesia*.

(2) . . . Has igitur villas seu mansioniles iisdem fratribus et monachis nostris per labentia tempora illic degentibus concedimus. — Charte de la fondation du monastère de Corbigny; et passim.

Pour nous convaincre que votre chétive *Alaise* avait été la capitale des Mandubiens, il aurait fallu nous montrer son nom élevé dans l'histoire et la tradition à la dignité d'*oppidum*, mieux encore à celle de *civitas* ou de *cité*, expression non équivoque d'un corps politique et d'une incontestable nationalité.

L'Alaise de MM. Delacroix et Quicherat n'est qu'un *meix* ou *mas de Villains;* on va voir qu'Alise-en-Auxois, dans tous les siècles et jusqu'à nos jours, a gardé en haut relief le sceau de son antique importance.

Nous ne jouerons pas avec des noms propres de localités; nous laisserons à nos adversaires tout l'avantage qu'ils peuvent trouver à voir dans le nom d'*Epomanduodurum* un frappant souvenir des *Mandubiens*, et dans la rencontre impossible du mot allemand *man* et du mot celtique *Doubs*, encore un frappant souvenir des *Man-dubiens* (1). Ces armes-là se brisent dès qu'on les touche.

D'ailleurs, si les *Mandubii* sont une tribu des bords du Doubs, si Alaise doit être prise pour une de leurs villes fortes, et *Epomanduodurum*, à vingt-cinq heures de là, pour un autre de leurs boulevards, il s'ensuit que cette peuplade a été par toute la Séquanie, et que celle-ci n'était nulle part. Ce système efface donc les *Séquanois* que César a vus dans toute cette contrée, et met à leur place les *Mandubii*, qu'il n'y a pas rencontrés pendant toute la campagne qu'il y fit contre Arioviste.

Il eût été plus simple de dire que le nom des *Mandubii* s'est perdu, comme Bibracte, Andematunum, Boii, Allobroges, et cent autres noms de la vieille géographie des Gaules.

Celui de *Mandubii* a dû disparaître plus facilement encore que beaucoup d'autres, parce que leur clientèle les fit confondre après la conquête avec les Eduens. Rome et les évêques qui prirent sa place dans le cataclysme général, ne connaissaient que des Eduens.

(1) M. Delacroix dit que le nom de la ville d'Epomanduodurum signifie : cheval-homme du Doubs du ruisseau : — *Epo-man-duo-deu-reu !*

L'administration politique et celle de l'Eglise ne faisaient usage que de ce nom. Quand il n'y eut plus qu'un chef et plus qu'un nom, l'ancien dut peu à peu s'oublier et finir par disparaître.

Cependant il en est resté quelques souvenirs dans les traditions locales. Au x^e^ siècle, Lille-sous-Montréal, qui faisait partie du *Pagus Alesiensis*, s'appelait quelquefois *Insulæ in Mandubiis* (1); et les Bollandistes, dont l'érudition et l'indépendance sont connues, ne désignent pas autrement Alise-en-Auxois : « Alesiam olim ur- » bem *Mandubiorum* in Gallia celtica, nunc ducatus Burgundiæ » vicum (2). » Ladonne, poëte latin de la Renaissance, disait aussi en parlant de la fondation de Semur-en-Auxois :

..... Aliam duce et auspice fundat
Hercule, Mandubiis sedem. . .

Mais si le nom a presque disparu, le peuple est resté sur le sol avec ses limites et ses souvenirs de république distincte. Alésia résumait toute la gloire de cette tribu; son héroïque défense la signalait à tous : Gaulois et Romains étaient fiers de ce nom; il n'y eut plus de *Mandubie*. On dit avec quelque orgueil : le pays d'Alésia, l'*Alesiensis*, l'*Alesois* ou l'*Auxois*. C'est le nom qui est encore aujourd'hui dans toutes les bouches.

Aussi, jamais *Alise* n'a été appelée *villa*, comme l'Alaise de M. Delacroix; elle porte le nom d'*oppidum* et de *civitas*. Voici un passage du *Chronicon Virdunense :* « Anno DCCCLXIV, translatum est » corpus sanctæ Reginæ, virginis et martyris de Alesia civitate (3). »

La chronique de Verdun fut composée par Hugues, d'abord moine de S.-Vanne de Verdun, en 1097, puis élu abbé de Flavigny, près d'Alise.

(1) COURTÉPÉE, Description du duché de Bourgogne, I, Dissertation sur les anciens *Pagi*, p. 337.

(2) BOLLANDISTES, 7 septembre, vie de sainte Reine.

(3) D. Bouquet, VII, p. 248. Voir aussi l'ancien Bréviaire d'Osnabruck en Westphalie, imprimé en 1515. Charlemagne aurait fait porter à Osnabruck des reliques de sainte Reine d'Alise.

Ce n'était ni une innovation, ni une erreur de l'écrivain; le martyrologe de Flavigny se sert de cette même expression. Ainsi, jusqu'au commencement du XII^e^ siècle, le souvenir de l'ancienne capitale s'était conservé sans interruption.

Mais le nom de *civitas* donné à Alise n'est pas une ombre vaine. Alise, malgré ses ruines, malgré le *castrum* de Flavigny et celui de Semur, qui avaient en réalité le pouvoir, Alise donnait son nom à toute la contrée qu'avaient occupée les *Mandubii*. Le pays ne s'appela point *Pagus Flaviniacensis;* il s'appela *Pagus Alesiensis.*

Avant 569, époque de la mort de Fortunatus, ami de saint Germain de Paris, dont il avait écrit la vie, *Alise* paraît avec le même titre (1).

En 720 ou 727, un laïc, abbé d'Alise, appelé Widrad, se sert des mêmes expressions dans son testament : « Ad habendum loca » sanctæ Reginæ Alsinse..... Flaviniaco, in pago *Alsinse* (2). »

En 806, Charlemagne, dans sa charte de la division de son Empire, n'est pas moins positif : « Carta divisionis Imperii Fran- » corum quam Carolus Magnus fecit.....

» Divisiones vero a Deo conservati et conservandi imperii vel » regni nostri tales facere placuit, ut Aquitaniam totam et Was- » coniam, excepto pago Turonico, et quidquid inde ad occiden- » tem atque Hispaniam respicit, et de civitate Nivernis, quæ est » sita super fluvium Ligerem, cum ipso pago Nivernense, pagum » Avalensem, atque *Alsensem,* Cabillonensem, Matisconensem, » Lugdunensem..... Ludovico dilecto filio nostro consignavimus. »

Ainsi de la chute de l'empire romain à Charlemagne, Alise reste à la tête du pays par son nom, et consacre ainsi les souvenirs de sa gloire.

(1) Voir la vie de saint Germain de Paris, par Fortunatus.

(2) Ancien cartulaire de Flavigny. Le premier titre est la fondation de l'abbaye de Flavigny, faite la première année du règne de Théodoric ou Thierri de Chelle, vers 720.

Quand le mot de *Pagus* disparait pour faire place à la circonscription des comtés, Alise garde ses anciennes prérogatives.

En 1004, la seizième année du roi Robert, le comte d'Alesia s'appelait Aymo. Il fit une donation à l'abbaye de Flavigny; voici le commencement de la charte : « Quoniam, juxta predicatoris » eximii vocem, non habemus hic manentem civitatem..... idcirco » ego in Dei nomine Aymo amministrator rei publice *comitatus* » *Alsinsis*... »

Le vicomte s'appelait Gérard. Ce testament finit ainsi : « Testamentum hoc a me et a nostris heredibus atque proceribus confirmatum..... *Aymo comes*, Gvalo filius ejus, Valterius filius ejus, Hubertus, Gerardus, Helinannus nepotes ejus, Girardus archidiaconus Senemurensis Castri, Girardi *vicecomes*. »

Après ces premiers noms viennent ceux de vingt seigneurs de la cour du *Comte* (1).

Alise a donc, depuis les Romains, représenté par son nom la nationalité d'une antique peuplade. Nous ne balançons pas à la désigner sous le nom de *Mandubii;* car la tradition qui, dans tous les siècles, nous a montré le nom d'Alise gardé sur le pinacle par l'orgueil de la nation, n'a point oublié de nous la montrer encore tombant sous les coups de Jules César.

Après la translation des reliques de Sainte-Reine, de la *cité* d'Alesia ruinée, dans le *castrum* de Flavigny, où elles devaient être plus en sûreté, le culte de cette sainte prit un éclat extraordinaire. Les moines contemporains de cet événement, sur la fin du IX^e^ siècle, introduisirent dans leur Bréviaire un office complet de sainte Reine, dont quelques débris nous ont été conservés.

On sait que, sous le titre de *Lectio*, on chante aux Matines, de temps en temps, et sur le ton rapide et monotone d'une *lecture*, des fragments historiques relatifs à la fête du jour. C'était un moyen d'instruire le peuple et de conserver la tradition des

(1) Ancien cartulaire de Flavigny.

événements qui se rattachaient à la vie des saints dont on célébrait la fête.

Or, la 5me lecture des Matines du dimanche de l'octave de sainte Reine est une page qu'il faut intégralement citer.

« Il ne faut pas qu'on ignore la cause de la ruine d'Alesia (1). » Le lecteur attentif saura donc que Jules, le plus courageux des » généraux romains, qui eut ensuite la monarchie, qui, par sa » valeur et des guerres très-grandes soumit presque tout le » monde à la domination romaine, s'était arrêté après avoir » dompté la Gaule. Mais toutes ses villes conspirèrent, et tour- » nèrent contre César leurs forces réunies. Mais il les vainquit » après les plus grands travaux et des efforts multipliés; il nous » l'apprend lui-même dans le livre de la *Guerre Gauloise*. Enfin, » contre sa nature, dont il vantait la douceur, il punit cruelle- » ment les auteurs de la révolte; et, pour qu'elle ne se renouvelât » plus, il détruisit notre *cité* (2). »

La fête de sainte Reine était célébrée dans tout l'Auxois. Aussi, les vieux martyrologes latins de Semur, de Moutier-Saint-Jean et de Flavigny sont conformes aux *leçons* du Breviaire. Voici la traduction du passage où ils fixent l'époque de cette fête :

« Le VII des ides de septembre, dans la Gaule, dans un lieu des Eduens appelé Alesia, *cité autrefois très-forte, mais détruite par Jules César*, est la nativité de Madame très-sainte Reine,

(1) Alise, d'où les reliques de sainte Reine étaient sorties, est à une petite lieue de Flavigny, où cet office se célébrait.

(2) Ancien Bréviaire de Flavigny, cité dans l'apologie de sainte Reine par D. Georges Viole : « Ne vero lateat eversionis Alesiæ causa, diligens lector noverit fortissimum imperatorum romanorum Julium, qui postmodum monarchiam obtinuit, et totum penè orbem maximis bellis et viribus romanæ ditioni subegit, ut ipse in libro Belli Gallici scribsit, post domitam Galliam constitisse; et conspiratione Gallorum rebellionem passum omnium civitatum, quæ simul omnes suas vires contra eum effuderant, maximis operibus, plurimisque congressibus pariter superasse, et contra suam naturam, quam lenem jactabat, in auctores seditionis atque conspirationis acerbius animadvertisse, eoque..... securi percussisse, civitatemque (Alesiam), ne quid deinceps simile moliretur, diruendam curavisse.

Ils s'étaient imaginé qu'Alise-en-Auxois n'avait été regardée comme l'Alésia Mandubiorum que depuis la renaissance; et voici une tradition non interrompue qui se révèle, tout le moyen âge qui réclame, des diplômes royaux, des testaments de grands seigneurs, une foule de chartes, un poëme qui a plus de mille ans, ouverts sous leurs yeux et tranchant la question encore une fois.

Donc, ni la célébrité, ni la vieille dépendance des Mandubiens, ni le nom d'Alésia que leur place forte portait du temps de César, n'ont jamais été oubliés. La charrue a passé et passe encore sur les ruines de cette ville et les a enfouies; mais le nom d'*Alesia* reste assis sur ce plateau désert et domine encore toute la contrée (1).

IX.

DESCRIPTION COMPARÉE DE LA SITUATION D'ALISE, DE SES COURS D'EAU, DE SA PLAINE, ET DU CAMP DE VERCINGÉTORIX.

Nous sommes devant Alise. « Elle occupait, dit M. du Mesnil, » chef d'escadron d'état-major, le sommet d'une très-haute col- » line qui est enveloppée aux deux tiers de sa hauteur (à cent » mètres) par une ceinture de rochers abordables par un petit » nombre de points. Elle se termine, de l'est à l'ouest, par des » éperons distants l'un de l'autre de deux kilomètres. Sa lar- » geur dans le sens opposé est de 800 mètres. La ceinture a » 4,800 mètres de développement, et la surface qu'elle com- » prend, cent hectares.

» La colline, qui se rattache à l'est au mont Plevenel par un » col, est baignée de deux côtés dans le sens de sa longueur par » deux rivières, l'Ose et l'Oserain, qui vont aboutir à la Brenne,

que font les habitants des villages voisins d'Alaise en appelant ceux qui y demeurent *Mangeurs de crasse de beurre fondu*, — Mingeux de kermeuche!

(1) Alise-Sainte-Reine est sur le plan incliné de la *collis;* l'ancienne Alise en occupait le sommet; la montagne s'appelle Mont-*Auxois* (Alesois, Aulsois, Auxois.)

CARTE
du
SIÈGE D'ALESIA
d'après M. Delacroix.

ALAISE
Départ.t du Doubs.

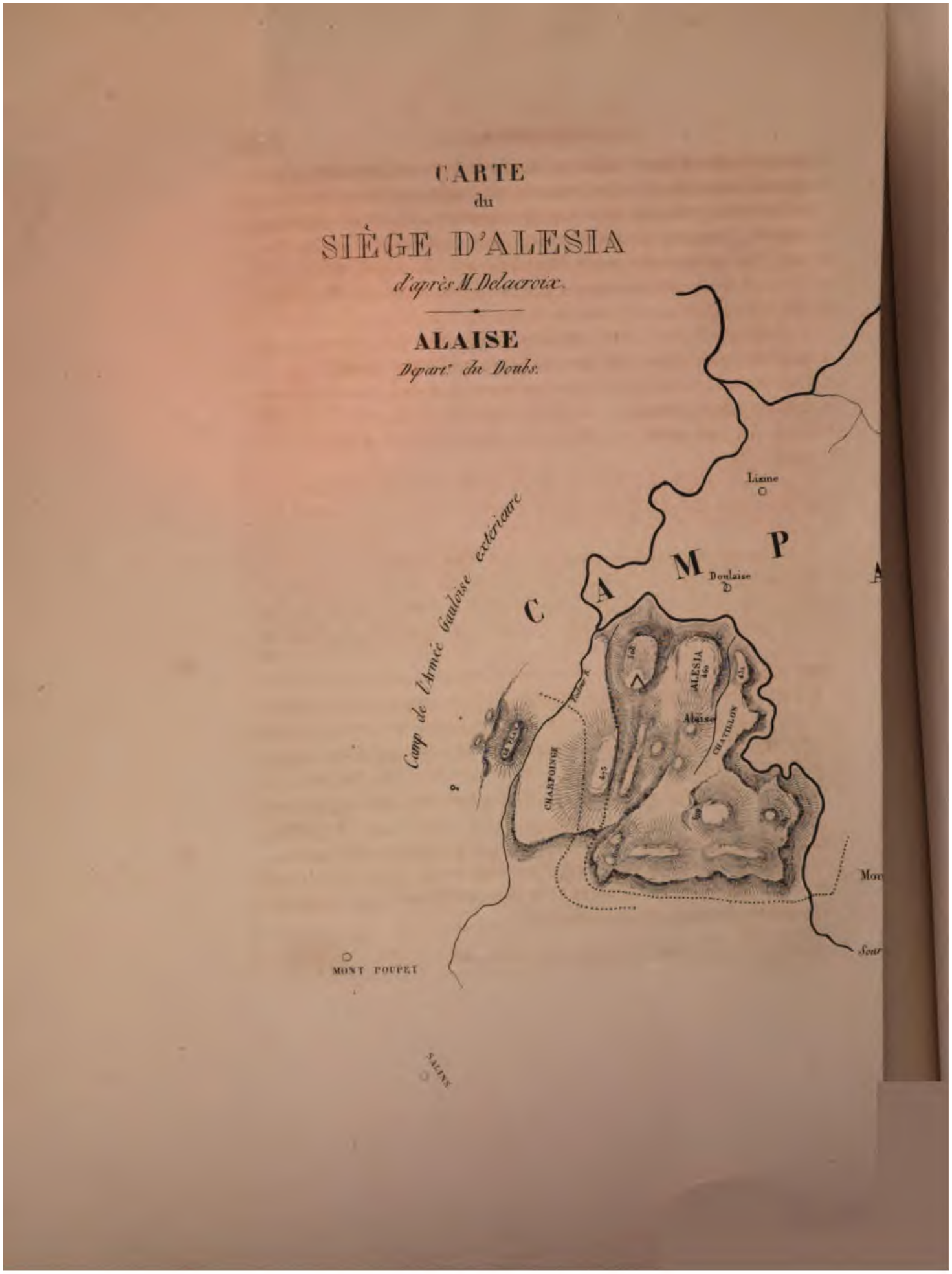

» en ménageant entre elles et le pied de la colline une plaine » quadrangulaire dite des Laumes, de 2,400 mètres de côté.

» La crête rocheuse des versants opposés, qui est découpée en » festons, présente un relief à peu près égal à celui de la ceinture. Sa distance à cette dernière est de 1,200 mètres. Le » versant nord est interrompu par la vallée profonde du Rabutin.

» Enfin, le terrain situé au delà de la crête des escarpements » offre de vastes plateaux avec de légères ondulations (1). »

Que disent, maintenant, les Commentaires de César? « Ipsum » erat oppidum (Alesia), in colle summo (2). » Ce que Napoléon traduit par ces mots : « Alise est située sur un mamelon es» carpé (3). »

C'est net, conforme au relief du terrain et au résultat des fouilles faites de siècle en siècle à Alise : c'est *un mamelon qui la porte.*

L'Alaise de M. Quicherat est au pied d'un coteau.

Elle est en face d'un autre petit coteau, sur lequel il a écrit en grosses lettres le mot *Alesia,* qu'aucun document ne lui donne, ni une charte, ni la tradition, pas une médaille gauloise, pas même un débris gallo-romain!

M. Delacroix l'avoue.

Ce tertre était trop étroit pour porter une ville considérable et en même temps les troupes de Vercingétorix. Il n'a que 700 mètres en quelque sens qu'on le mesure; et il faudrait pouvoir y loger 80,000 hommes!

Son élévation est de 460 mètres; et toutes les montagnes des environs sont plus élevées; elles ont 478, 508, 522, 572, 581, 599, 600, 700. Le mont Mahoux n'a pas moins de 830 mètres, et le Poupet, qui le regarde, 853.

(1) Spectateur militaire, 15 septembre 1839.
(2) Cap. 69.
(3) Page 104 de son *Précis des Guerres de Jules-César.*

Ce relief est tout à fait contraire à un passage des Commentaires que M. Delacroix a sous-entendu. César dit que le mamelon d'*Alesia* était environné de collines d'une égale hauteur : « Colles, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant (1). » Le rocher de M. Delacroix n'est donc qu'un nain dominé par des géants qui l'écrasent; partant un véritable contre-sens.

Il n'en est pas ainsi du mont Auxois, que couvrent les ruines d'Alesia. Il a 418 mètres d'élévation.

Les collines qui l'entourent en ont 386, 401, 402, 418, 420. Quand César aurait pris ses mesures avec nos instruments modernes, il ne serait pas plus exact. Nous sommes donc aussi rapprochés de lui que nos adversaires en sont éloignés.

Les Commentaires délimitent ce mamelon, devenu célèbre, en disant que ses racines de droite et de gauche sont baignées par deux cours d'eau : « Cujus collis radices duo duobus partibus flumina subluebant (2). »

Le coteau de M. Delacroix n'est point dans ces conditions; ses racines ne sont point baignées par deux cours d'eau. Le Lison et le bief de Tòdeure ne baignent pas de deux côtés les racines d'une colline *unique;* ils enferment huit ou dix montagnes! L'une s'appelle le Mouniot ou la Chasnée de Myon, l'autre la Sarra; celle-ci Charfoinge, celle-là Montfordes, cette autre Forrey. On trouve encore le Scey, Querches, Pérouses.....

Et vous supposez que ces huit ou dix montagnes distinctes, séparées par des vallons, toutes plus élevées que votre rocher, toutes portant un nom, doivent s'appeler *une colline, un mamelon!*

Je sais bien que, votre rocher ne vous offrant pas assez de surface, vous avez été obligés de mordre sur le massif et de l'envelopper tout entier. Mais vous n'en aviez pas le droit, ou vous devez

(1) Cap. 69.
(2) *Ibid.*

prouver que César, toujours si exact dans ses descriptions, est singulièrement coupable d'avoir pris pour *un* mamelon ce que des officiers d'état-major ont pris pour huit grosses montagnes!

Encore si ce massif répondait aux données générales de César! César limite le mont d'Alesia par *quatre* côtés, dont deux sont deux rivières; les deux autres, devant et derrière, sont une plaine et des collines (1).

Et vos huit montagnes forment un *triangle* équilatéral, dont chaque côté a deux lieues.

Est-ce qu'un delta peut avoir quatre côtés? César ne savait donc pas la propriété des termes; il avait mal vu; ou ses lieutenants, qui avaient travaillé sur ce terrain avec lui, n'ont pu ensemble, pendant un mois au moins d'étude, découvrir et tracer le plan d'une ville qu'ils assiégeaient!

La description de César, au contraire, s'accorde en tous points avec les reliefs du terrain où une tradition non interrompue a toujours reconnu *Alesia*. Le plateau allongé sur lequel cette place était assise, est limité, de par la nature, comme selon les Commentaires, par quatre points : deux rivières, l'Ose et l'Oserain, — une plaine en avant : « Ante id oppidum planities; — des montagnes derrière. Voyez la carte : cette colline isolée représente un grand vaisseau de guerre détaché d'une flotte, et au moment d'entrer dans le lit de la Brenne. Il est appuyé à droite et à gauche sur les deux courants que César appelle *flumina*. Son avant se porte sur la belle plaine des *Laumes* qui s'ouvre devant lui, et semble l'attendre : « Ante id, planities patebat. » Sa poupe laisse derrière elle des collines ondulées, j'allais dire les flots qu'il a soulevés en passant : « Reliquis ex partibus colles. »

Entrons dans cette plaine, et mesurons-la. César dit qu'elle avait environ trois mille pas : « Circiter millia passuum III in longitudinem. »

(1) Cap. 69.

Celle qui est devant Alise a cette même longueur. Prenez les plans du cadastre; mieux encore, mesurez le plan qui accompagne cette étude. Il était hier dans les cartons du ministère de la guerre, où l'avaient déposé les officiers d'état-major en 1837, après qu'ils eurent exécuté leurs grands travaux topographiques pour la carte de France, Nous le devons à la bienveillance de M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre. Pour être cru dans une question de relief et de siége, il fallait la déposition d'ingénieurs désintéressés et habitués au travail des fortifications.

Cette mesure est importante; César la donne trois fois, parce que cette plaine n'est pas seulement une des limites du mont Auxois, c'est encore parce qu'elle joue un grand rôle dans l'histoire du siége. Elle a, comme le disent les Commentaires, environ trois mille pas. Si M. Quicherat l'a trouvée *immense*, c'est que la rapidité de son wagon ne lui a pas laissé le temps de bien voir, ou qu'il a voulu se ménager une batterie pour son siége.

On voit partout les limites de cette plaine; il est impossible de ne pas les voir; elles sont sous les yeux, elle a trois mille pas, et l'on dit qu'elle est *immense!*

Cette plaine, sur laquelle César et l'état-major nous établissent solidement, et que nos adversaires tirent en tous sens pour la déformer et la rendre impossible, est une pièce trop importante et trop bien indiquée par les Commentaires, pour qu'il ait été possible à M. Delacroix de la supprimer. Il l'a donc cherchée dans les environs d'Alaise-lez-Salins. Il l'a cherchée devant, où elle devait être, il l'a cherchée derrière et partout.

J'ai été sur les lieux; j'ai cherché partout, moi aussi, et je n'ai trouvé partout qu'une nature horriblement tourmentée, des rochers à pic, des ravins qui déchirent le sol, une terre constamment mouvante et comme en ébullition, partout des plans fortement inclinés ou verticaux, mais de plaine nulle part.

Servons-nous des termes de M. Delacroix, pour n'être pas ac-

cusé d'exagération : « A vingt-cinq kilomètres de Besançon (1), » près de la source du Lison et des monts de Salins, se trouve le » pays d'Alaise, massif de rochers presque inaccessibles. Là sont » cachés, dans les clairières d'une vaste forêt, les deux hameaux » d'Alaise et de Sarraz. Rarement quelqu'un se hasarde à visi- » ter le pays, à moins qu'il ne soit agent du fisc ou chasseur » de sangliers. L'isolement est incroyable;—c'est un pays sau- » vage; — il y a là réunis de merveilleux tableaux, une riche » collection de belles grottes, de cascades, de précipices cou- » ronnés d'arbres.

» M. Delacroix nous apprend qu'il n'aurait jamais eu la pen- » sée de visiter cette solitude, ces ruisseaux desséchés, ces gor- » ges étroites, ces forêts profondes, ces escarpements, ces eaux » qui sautent de conque en conque, ces fossés de cent mètres de » profondeur, ces immenses cavernes que la nature a prodiguées » dans ces localités, ce qu'il appelle enfin un labyrinthe de préci- » pices, s'il n'avait pas été forcé d'y aller pour construire une » maison de chasse à M. le comte de Pourtalès. »

Nous n'avons donc rien dit de trop.

M. Delacroix cependant a trouvé sur ce terrain la plaine des Commentaires; on l'appelle dans le pays le *Plan*.

J'étais en quête sur le chemin qui va de Sézenay à Myon, à environ une lieue et demie d'Alaise, la carte de M. Delacroix en main, les pieds sur le point où il a écrit : le *Plan*, au fond de la vallée qui sépare le Malcartier de la Charfoinge. — Ne voyant nulle part de plaine : « Où donc est le *Plan*? m'écriai-je en voyant un pauvre homme gardant sa vache près de là. » — « Regardez en haut, me répondit-il, là-haut, derrière vous; c'est ça qu'on appelle le *Plan*. »

Je vis, en effet, sur ma tête, au flanc du Malcartier, une pièce de terre divisée en plusieurs parcelles, un *Plan* moins incliné que

(1) M. Delacroix dit que Besançon ou *Bèze-ance-on* signifie *Pré plat dans l'anse de la rivière*. — En quelle langue, s'il vous plaît? Et *Vesuntio*, que signifie-t-il?

le reste de la montagne, à laquelle il adhère à cause de sa nature marneuse, plus élevé de beaucoup que le fond de la vallée et le chemin qui la traverse, inabordable sur plusieurs points, enfin une table étroite, élevée, mal assise, dressée à mi-côte sur des rochers, quand il faudrait qu'elle fût en bas : « demissis locis (1). »

C'est le Plan de M. Delacroix; c'est là-dessus que sautèrent et se battirent, avec de grandes évolutions, la cavalerie des Gaules et la cavalerie des Romains; là-dessus que se sont jouées trois ou quatre fois les destinées de l'Occident!

Il ne faut pas qu'on prenne nos paroles pour autre chose que ce qu'elles signifient. Le Plan en question présente une superficie de 35 hectares 79 ares 74 centiares, mesure donnée par M. le Maire de la commune de Myon, sur laquelle se trouve cette pièce de terre (2). Or, l'extraction de la racine carrée de ces chiffres donne 598 mètres (3) à l'étendue linéaire de ce plateau, qui, pour être la plaine des Commentaires, *planities*, ne devrait pas avoir moins d'une lieue de long (4).

On le voit, au défaut de la chose, qu'on cherche inutilement partout, on s'est contenté d'un mot pris lui-même à contre-sens; car entre une plaine et un plateau la différence est considérable.

Encore si ce plateau se trouvait devant la place d'*Alesia*, comme le texte de César l'exige : « Ante id oppidum patebat! » Mais le Plan de M. Delacroix est à une lieue de là, sur une autre commune, pendu aux flancs de la montagne de Malcartier!

(1) Cap. 72.

(2) Lettre de M. J. L. Moyne, maire de Myon, en date du 30 mai 1856, adressée à M. *Saint-Thomas* : « Ces 35 hectares 79 ares 80 centiares forment l'étendue totale du plateau dont vous m'avez parlé. »

(3) Plus exactement, 598 mètres 31 centimètres.

(4) Circiter millia passuum III in longitudinem patebat, — cap. 69. — III millia passuum in longitudinem patere, supra demonstravimus, — caput 70. — Omnem eam planitiem quam, in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, — cap. 79.

Si votre plaine est au pied des murailles, comme celle des Laumes chez nous, les assiégés pourront voir tout ce qui s'y passera; il le faut, si vous tenez à être en harmonie avec les dépositions de César : « Erat ex oppido despectus in campum. » — « His auxiliis » visis (1). » — « Ex arce Alesiæ suos (in planitie) conspicatus (2). » — « Du haut d'Alise, on *découvrait* la campagne, *campum*... A la » *vue* de ces secours, on s'empresse dans la ville, on se félicite, » on se livre à la joie. Les assiégés déploient leurs troupes; ils se » rangent en avant de la place... »

La plaine était donc sous les yeux des assiégés : *ante oppidum.*

Ils ne devaient pas seulement voir, ils devaient pouvoir entendre les cris de leurs amis de la plaine : « Clamore et ululatu » suorum animos confirmant (3). »

Or, du coteau franc-comtois, où l'on place Alesia, au *Plan* de Myon, il y a plus d'une lieue. Je doute qu'à cette distance des cris s'entendent, et surtout qu'on puisse distinguer s'ils sont poussés par des amis ou par des ennemis; mais je suis certain qu'on ne pouvait pas voir ce qui s'y passait. La colline où l'on transporte l'antique cité n'a que 460 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les montagnes de Moniot, de Pérouse, de Montfordes et de Charfoinges, qui se trouvent entre le Plan et cette prétendue citadelle, en ont 473, 508, 572? Elles forment un épais rideau qui arrête le regard.

Pour éviter l'éclipse, M. Delacroix a été obligé de quitter la ville pour aller, à une lieue, gravir le Fourré et le Rocher de Querches, d'où l'œil peut distinguer le *Plan* de Myon; mais les textes des Commentaires ne lui permettent pas d'avoir recours à cet expédient : ils disent nettement : « Erat *ex oppido* despectus in campum (4). »

(1) Cap. 79.
(2) Cap. 84.
(3) Cap. 80.
(4) Cap. 79.

L'inconvénient est grave; il a dû singulièrement attrister l'auteur de la *Découverte*: mais en voici un autre qui ne l'est pas moins.

César nous apprend que cette plaine était *traversée* par les fossés de circonvallation, et que là, ces fossés étaient inondés de l'eau des rivières voisines : « Fossas, quarum *interiorem cam-* » *pestribus* et demissis locis, aqua ex flumine derivata comple- » vit (1). » Or, le Plan de M. Delacroix n'est pas traversé par ses fossés; il aurait été pour cela forcé de porter trop loin sa ligne d'enceinte, qui déjà embrasse par trop de terrain; — et, quand il y eût fait ses fossés, il n'aurait pu les remplir d'eau qu'au moyen de pompes qui auraient plongé à plus de cent mètres dans les *conques* profondes du Tôdeure, qui, d'ailleurs, est à sec dans cette saison (2)!

Il n'en est pas ainsi de la plaine des Laumes : elle est devant la place, dans des lieux bas, traversée nécessairement par les fossés de circonvallation, naturellement remplis des eaux de l'Ose ou de l'Oserain qu'ils coupaient; enfin, de la ville, *ex oppido, ex arce,* l'œil plonge sur cette plaine. Les assiégés y voyaient à l'aise le spectacle émouvant de la lutte des deux peuples, et pouvaient exciter leurs frères du geste et de la voix.

Nous venons de voir l'inconvénient de faire des campagnes à vol d'oiseau; reprenons les Commentaires : « Au pied des murs d'Alésia, *sub muro,* du côté où le mamelon regarde le levant, Vercingétorix avait placé ses troupes, qui ouvrirent un fossé devant elles, *præduxerant*, et firent une muraille sèche de six pieds (3). »

Il est évident que ce général craignait pour la ville de ce côté,

(1) Cap. 72.

(2) Le siége d'Alésia eut lieu dans le mois d'août ou de septembre.

(3) Cap. 69 : Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant, fossamque et maceriem sex in altitudinem pedum præduxerant.

et que les travaux qu'il fait exécuter devant son camp sont destinés à protéger la place et à défendre ses soldats.

M. Quicherat renverse ses pôles en disant que, de ce côté, Alise en Auxois est *inaccessible*. C'est précisément le contraire qu'il fallait dire. C'est de ce côté qu'étaient les portes de la ville; la fontaine qui est sur ce point s'appelle encore fontaine de la *Porte;* on en a trouvé des vestiges; c'est de ce côté que la voie romaine, visible sur une longue étendue, montait la colline et entrait à Alesia. Le sol s'incline peu à peu vers l'orient, comme pour faciliter l'abord de cette place. C'est là seulement qu'elle était vulnérable; à l'occident, la voie des Romains, qui aimaient tant la ligne droite, avait été obligée de fléchir pour éviter l'escarpement de l'éperon de l'ouest, et trouver un rude passage dans une anfractuosité; et au sud, comme au nord, la place était bordée de rochers inaccessibles (1).

M. Quicherat s'est donc complétement trompé en parlant d'Alise et du camp des Gaulois.

M. Delacroix sera-t-il plus heureux dans la même question? Où place-t-il les troupes de Vercingétorix par rapport à Alaise-lez-Salins?

Il a été, cette fois, d'une scrupuleuse exactitude : c'est à l'orient qu'il a fait camper les Gaulois. Les Commentaires lui en faisaient une loi dont il n'a pu s'affranchir; mais les conséquences sont accablantes pour son hypothèse. D'abord, il faut, d'après les textes de César, que l'emplacement fasse partie du mamelon : « Quæ pars collis ad orientem (1). » M. Delacroix fait camper ses Gaulois sur une *autre* montagne, voisine, il est vrai, de celle où il veut porter Alesia, mais tout à fait distincte, séparée de l'autre par une combe, et ayant un nom particulier : on l'appelle Châtaillon. La carte de l'état-major en montre admirablement le relief, et lui donne 431 mètres d'élévation.

(1) Cap. 69.

Ce n'est pas tout. En établissant ses soldats à l'orient d'une place attaquée, Vercingétorix n'avait pas sans doute l'intention de les rendre inutiles à la défense. Nous l'avons dit; il cherchait à protéger la place, qui avait ses portes de ce côté. En voulez-vous la preuve? Un jour, le camp fut attaqué et sur le point d'être pris. Les Gaulois, épouvantés, désertèrent leurs retranchements et se jetaient dans la ville, contre laquelle ils étaient adossés, quand Vercingétorix les repoussa sur la brèche, en faisant fermer les portes d'Alésia (1).

C'était donc là, en réalité, que se trouvait la partie vulnérable de la place. Or, M. Delacroix, en établissant sur Châtaillon le camp des Gaulois, le met sur le côté le plus solide de sa forteresse, sur le point inexpugnable. Entre ce camp et celui qu'on donne aux Romains, la nature a creusé à pic, dans des rochers nus de cent pieds de haut, le large lit du Nans de Lison. Donc Vercingétorix aurait été absurde en portant ses forces sur ce point; et la panique dont nous venons de parler eût été impossible.

Si Vercingétorix avait eu à défendre le plateau d'Alaise, ce n'est pas à l'orient qu'il se serait mis; il aurait placé son camp entre le Moniot et les Montfordes, le *seul* endroit par où l'on puisse arriver à Alaise; car dix hommes bouchaient les gorges du sud.

Ce n'est pas tout encore. M. Delacroix n'avait pas seulement un camp à placer : les textes formels des Commentaires le mettaient dans l'obligation de creuser un fossé, et d'élever sur son bord une terrasse de six pieds, le tout en avant; *præduxerant* (2).

Mais en avant, à quoi bon? Est-ce que les précipices béants du Lison, ouverts devant le camp, à cent pieds de profondeur, n'étaient pas plus que suffisants pour barrer le passage?

(1) Cap. 70 : Non minus, qui intra munitiones erant, Galli perturbantur : veniri ad se confestim existimantes, ad arma conclamant : nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix portas claudi jubet ne castra nudentur.

(2) Cap. 69.

M. Delacroix a compris qu'il devait s'en contenter; mais, ne sachant que faire du fossé que Vercingétorix avait mis *en avant (præ)*, il a cru s'en débarrasser en le mettant derrière.

Mais en voulant éviter Charybde, l'auteur s'est jeté dans Scylla. Le fossé, *derrière*, est aussi inutile que *devant*. S'il eût été absurde d'élever un mur et de creuser en avant un fossé sur le bord de rochers qui surplombent dans des précipices, y a-t-il du génie à les rejeter en arrière contre les murs de la ville, à s'amuser avec des peines inouïes à mettre fossés contre fossés, murs contre murs, à défendre, enfin, les Gaulois contre eux-mêmes, contre Alise qui les protége, pendant que les Romains les tenaient à la gorge?

Cependant M. Delacroix tient à cette *découverte;* il dit même qu'il existe encore des traces notables de ces fossés. J'ai vu les lieux. S'il y avait traces de semblables travaux, je n'aurais pas d'intérêt à les nier. Pendant deux mille ans, on a pu deux mille fois creuser là des fossés, pour des délimitations ou des guerres féodales. Mais je jure qu'il n'y a nulle part traces de fossés.

M. Delacroix a pris pour des fossés la combe ou vallée qui sépare les deux montagnes sur lesquelles il cherche à établir d'un côté *Alesia*, de l'autre le camp des Gaulois. Pour qu'on n'en doute point, nous renvoyons à la carte de l'état-major, qui donne à l'une 431 mètres d'élévation, et à l'autre 460.

En résumé, la partie orientale du mont Auxois répond à toutes les exigences des textes et du siége; c'est au lecteur de dire si la place, les fossés et les murailles de M. Delacroix ne sont pas un véritable contre-sens.

X.

CAMP DES ROMAINS, REDOUTES, LIGNES DE CIRCONVALLATION.

Il y a une grande différence entre la manière de procéder de M. Delacroix et la nôtre. Nous nous sommes attaché à César comme un esclave à son maître, marchant sur ses pas, et ne ré-

pétant rien qu'il n'ait distinctement prononcé. Les Commentaires ont été notre feuille de route; celle de M. Delacroix, c'est constamment la carte de la Franche-Comté; c'est là son point de départ, son texte infaillible. Les Commentaires ne sont guère pour lui qu'une substance élastique, qui doit prendre la forme de la Séquanie, dût la substance se déchirer.

Tous les noms propres *français* qu'il rencontre sur sa carte, pour peu qu'ils aient un air martial, sont des réminiscences de l'histoire des *Celtes*, de Vercingétorix, et des Romains du temps de César. L'auteur, au reste, ne dissimule pas son système : « Je » ne pouvais compter, ce sont ses propres expressions, je ne » pouvais compter, pour retrouver ces souvenirs effacés, que sur » les noms des localités, et sur l'habitude que j'ai prise depuis » longtemps d'en déterminer le vrai sens (1). »

Ainsi, les côtes boisées qu'on appelle : *Champ-du-Roi*, *Champ-du-Baron*, *Champ-de-Guerre*, *Combe-des-Trépassés*, et plusieurs autres, signifient que César a passé par là, que Vercingétorix s'y est battu, que les Gaulois y ont été enterrés (2); et les Commentaires sont obligés d'en convenir.

C'est d'après ce système que M. Delacroix a découvert où les Romains avaient campé pendant le siége d'Alise. (*Voir le plan.*)

Dans un arc de cercle formé par le cours de la Loue et du Lison, de leurs sources à leur confluent, et ayant pour corde la longue chaine des monts Mayot, dont quelques pics ont de huit à neuf cents mètres d'élévation, se trouve enfermé un bassin coupé en tous sens par des torrents, des vallées, par cent montagnes dont presque tous les sommets s'appellent Château, Châtel, Châtelet, Châtillon, Tréchâteau, comme si toute la contrée avait été un jour une immense forteresse.

On y montre ici les coteaux des Armes et des Enseignes, là le

(1) *Mémoires de la Société d'émulation*, dissertation de M. Delacroix, p. 116, lignes 20, 21 et 22.
(2) *Ibid.*, *passim*.

elimat de Guerre, ailleurs l'île de Bataille, au centre du bassin le champ de Victoire. Une voie romaine traverse ce bassin semé de débris de poteries romaines, de tumuli, et de médailles dont la série descend jusqu'à Valentinien.

A ce spectacle, M. Delacroix a dit : qu'une grande bataille avait eu lieu dans cette contrée. Nous le croyons; mais il n'est pas logique d'affirmer que les mots Champ-du-Roi, Champ-*Baron*, Château-*Sarrasins*, que des tuiles *romaines* et des médailles de *Valentinien* signifient quelque chose dans la question qui nous occupe. On ne peut raisonnablement tirer des conséquences purement *celtiques* de prémisses arabes, françaises, et des derniers temps de l'empire.

M. Delacroix ne place pas seulement dans ce vaste bassin l'armée qui assiégea Alésia : il entre dans les plus minutieux détails; il sait distinguer de toutes autres les cendres des soldats de César, jusqu'à la pierre où ce fameux général a dû s'asseoir.

Laissons cette poussière : nous ne voulons examiner que l'ensemble du camp et ses grands traits, dans leurs rapports avec les textes de César et les exigences du siége. C'est la seule chose à laquelle il fallait penser, et la seule que M. Delacroix ait oubliée.

Après avoir battu les Gaulois et refoulé leurs débris dans Alise, César, a-t-il dit, vint immédiatement camper devant cette place : » Ad Alesiam castra fecit, » et fit immédiatement ouvrir des tranchées contre la place. « Cette ligne de circonvallation avait » environ onze mille pas romains de circuit; *les* camps étaient » dans *des* positions avantageuses, *opportunis locis;* et on y avait » élevé vingt-trois redoutes ou petits camps, *castella,* où des postes » étaient placés pendant le jour pour empêcher toute attaque » subite. De fortes garnisons et des sentinelles veillaient toute la » nuit (1). »

(1) Cap. 69, — traduction de M. Artaud, inspecteur général des études, 1840.

La situation est nettement établie. Il résulte de ce texte que César divisa son armée en *plusieurs* camps qu'il plaça autour de la place qu'il voulait assiéger, et à laquelle il avait l'intention de couper les vivres.

M. Delacroix ne fait qu'un *seul* camp, dont le centre est à trois lieues d'Alaise, dans un climat qui porte le nom de Champ-Cassar, à l'est d'Amancey (1).

L'expression *castra* est amphibologique; qui l'ignore? Elle peut aussi bien être entendue au singulier qu'au pluriel; mais sa signification est déterminée par le pluriel *locis opportunis;* et l'opération en elle-même, le siége, des travaux de circonvallation aussi considérables que ceux dont il s'agit, exigeaient d'une manière *absolue* la distribution de l'armée romaine autour de la place.

Le massif de montagnes que M. Delacroix prend pour Alise a plus de quatre lieues de tour; César a l'intention de l'envelopper, et vous ne lui donnez qu'un seul camp? et ce camp, au lieu de le ramasser au pied des murs d'Alise, vous l'éparpillez sur un rayon de plus de trois lieues de là? (*Voir le plan.*)

Je ne dis pas assez, les limites extrêmes de ce camp sont beaucoup plus loin; écoutez.

Pour se défendre contre les sorties subites des assiégés, César dit qu'il fit exécuter *autour* de la place, *circummuniti* (2), vingt-trois redoutes, où il mettait des postes pendant le jour, et la nuit des sentinelles avec de fortes garnisons: « Ne qua subito eruptio » fieret, » pour empêcher toute surprise de la part d'Alésia.

C'était l'habitude de César et le conseil de la plus vulgaire prudence. Cependant M. Delacroix a placé ses redoutes non *autour* de la place, mais d'un côté seulement, et où elle n'était pas, soit

(1) M. Delacroix trouve dans cette désignation de Champ-Cassar une preuve évidente que là fut le *camp de César!*

(2) Cette expression caractéristique se trouve employée par César dans la description d'un autre siége semblable à celui d'Alise : « Crebris castellis circummuniti. » — V. les *Commentaires*, lib. II, cap. 30.

dans le cœur même du camp romain, comme si César avait eu à se défendre contre lui-même, soit sur la corde de l'arc du bassin, c'est-à-dire sur une ligne droite de plus de sept lieues d'étendue, sans rapport avec la ville assiégée, dans des montagnes impraticables, couvertes de forêts et de huit à neuf cents mètres d'élévation! Napoléon ne s'y est pas trompé : « La circonvallation des Romains, dit-il, fut fortifiée par vingt-trois forts (1). »

Que M. Delacroix veuille bien nous dire comment César était garanti contre les sorties subites de la place par une série de redoutes qui la touchaient sur un point unique, qui ne la regardaient pas, qui allaient se prolongeant, fuyant en ligne droite, pendant sept lieues, jusqu'aux sources de la Loue?

Que M. Delacroix veuille bien nous dire comment, sur une ligne et une surface si étendues, il était possible de relever les postes deux fois par jour, matin et soir : « Interdiu stationes disponebantur, noctu excubitoribus et firmis præsidiis tenebantur (2)? »

Que M. Delacroix veuille bien nous dire quelle nécessité il y avait pour César de disséminer ainsi à de si grandes distances, et non autour de la place, des troupes si nombreuses et dont il avait un si pressant besoin pour creuser ses fossés, faire des gardes sur tant de points à la fois, la nuit, le jour, en long, en large, sur une ligne de circonvallation dont le développement n'avait pas moins de onze mille pas : « Circuitus XI millium passuum tenebat (3)? »

Il fallait encore creuser une ligne de contrevallation à laquelle les Commentaires donnent 14,000 pas, faire des murailles, construire des tours, creuser des piéges, élever des talus, disposer les chausse-trapes, fabriquer des engins, pourvoir aux vivres, chercher du bois loin des camps.....

Que M. Delacroix veuille bien nous dire ce que, dans l'hypo-

(1) NAPOLÉON. *Précis des Guerres de Jules-César*, p. 104.
(2) Cap. 69.
(3) *Ibid.*

thèse d'un camp de sept lieues de profondeur, dont tous les points devaient être gardés par de fortes garnisons, il serait resté de soldats à César pour se défendre à toute heure contre plus de cent mille hommes qui l'attaquaient par derrière, pendant que l'armée de Vercingétorix, enfermée à Alise, l'attaquait de front?

Les vingt-trois redoutes, occupant un terrain de sept lieues de profondeur, placées par M. Delacroix sur les montagnes du bassin d'Amancey, sont difficiles à desservir, inutiles pour la défense, contraires aux intérêts de César, sans rapports avec les textes de ses Commentaires: « Ne qua subito eruptio fieret (1); » donc elles sont impossibles.

Passons aux lignes de retranchements. Elles s'égarent elles-mêmes chez M. Delacroix de la plus étrange façon.

Il y en avait deux : une ligne de circonvallation de 11,000 pas de circuit, autour de laquelle César avait disposé ses camps et ses redoutes, pour empêcher toute sortie de la ville; une ligne de contrevallation de 14,000 pas, enveloppant la première et toutes les forces de César, pour les protéger contre l'armée de secours que Vercingétorix avait demandée à la Gaule : « Contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine munitionum præsidia *circumfundi* possent (2). »

Rien n'est plus clair que cette description : aucun commentateur ne s'y est trompé; jusqu'à M. Artaud, le dernier traducteur du livre de César, tous ont compris que cette ligne enveloppait les Romains distribués autour de la place en plusieurs camps, « opportunis locis, » afin que la multitude des ennemis extérieurs » ne pût investir les retranchements, « circumfundi. ».

César ajoute même que, pour ne pas exposer ses soldats au danger de les franchir, il leur ordonna de se pourvoir de vivres et de fourrages pour trente jours (3).

(1) Cap. 69.
(2) Cap. 74.
(3) *Ibid.*

Les Romains sont donc *enfermés* dans leurs deux lignes, autour de la place, obligés de se défendre à la fois devant et derrière, assiégeant Vercingétorix à Alise, assiégés eux-mêmes par la foule des Gaulois venus au secours de leur armée.

Il n'en est pas ainsi dans le plan de M. Delacroix : Alaise est d'un côté ; toutes les forces des Romains sont de l'autre ; et ils ne peuvent être enveloppés que par des travaux que leur longueur rend impossibles.

La plus large de ces lignes a, dans les Commentaires, plus de quatre lieues de développement.

Scipion avait pris Numance en l'enveloppant d'une ligne de circonvallation de plusieurs lieues ; César lui-même, dans sa deuxième campagne, avait fait des travaux de quatre lieues autour de *Falais ;* et le retranchement qu'il avait opposé aux Helvétiens, près de Genève, avait six lieues d'étendue.

Les Romains avaient l'habitude de ces grands travaux. Leurs retranchements ordinaires étaient composés d'un fossé de onze pieds de large sur neuf de profondeur en cul-de-lampe. Avec les déblais ils faisaient un coffre de quatre pieds de haut et de douze de large, sur lequel ils élevaient un parapet de quatre pieds, en y plantant leurs palissades, fichées de deux pieds en terre, ce qui donnait à la crête du parapet dix-sept pieds de commandement sur le fond du fossé.

La toise courante de ce retranchement, dit Napoléon, cubant 324 pieds, était faite par un homme en trente-deux heures, ou trois jours de travail, et par douze en deux ou trois heures. Ainsi, la légion destinée au retranchement de Genève put faire les six lieues qu'il comprenait, cubant 21,900 toises, en cent vingt heures de travail (1).

Il n'y a donc rien d'impossible dans l'exécution de la ligne donnée par les Commentaires en parlant d'Alise.

(1) Napoléon. *Précis des Guerres de Jules-César*, p. 33.

Cependant, si ces mesures ne sont pas d'une scrupuleuse exactitude, il est certain que César a été plus disposé à en exagérer le développement qu'à le diminuer. C'est ce que supposent les officiers d'état-major qui ont, sur place, étudié les lignes tracées par les Romains (1).

Cette différence en moins n'a pas empêché ces officiers de dire que « les lignes construites autour d'Alésia par les ordres de Cé» sar peuvent s'adapter au relief du terrain d'Alise-en-Auxois, » même dans leur développement, et que la description donnée » par les Commentaires est exacte. »

Toutefois, j'admets l'exagération ; elle est dans la nature humaine : en multipliant les obstacles dont il triompha, César voulait paraître plus grand encore qu'il n'était.

Mais, si nous avons pour nous les inclinations naturelles de César, MM. Delacroix et Quicherat ont prêté à ce général des idées contre nature et d'une inexplicable modestie : il aurait dissimulé les obstacles qu'il aurait eu à surmonter. Ce ne serait pas seulement sept lieues qu'aurait eu le développement de ses deux lignes; pour enfermer toute l'armée romaine, la ligne de contrevallation elle seule devait embrasser tout le périmètre du bassin qui, dans l'esprit de M. Delacroix, contenait le camp de César, c'est-à-dire le chiffre incroyable d'au moins *dix-sept lieues !*

Et César, qui aurait, en quarante jours, exécuté plus de vingt lieues de retranchements, travaux qu'Hercule n'aurait pas faits, se serait abaissé, ce demi-dieu, au niveau d'un simple mortel en n'accusant que *sept lieues !*

(1) En comparant, disent-ils, les chiffres donnés par les *Commentaires* pour le développement des lignes autour d'Alise avec ceux qui représentent le même développement tracé sur notre carte au $\frac{1}{80000}$, d'après le relief du terrain, et en tenant compte de toutes les circonstances qui peuvent concourir à la défense, il résulterait qu'il y a une exagération, dans le texte de César, de 2,116 toises pour la ligne extérieure, et de 1,588 pour l'autre ligne. (*Spectateur militaire*, 15 septembre 1839, p. 625.)

Les officiers français qui ont étudié le terrain, pensent qu'il y a un peu d'exagération dans ce chiffre de sept lieues, et vous le triplez?

Vous vous réfutez donc vous-mêmes; car vous avez méconnu et les textes de César, et les nécessités d'un siége, et les dispositions naturelles de l'homme, et les bornes de sa puissance.

Une autre condition des fossés creusés par César autour d'Alésia était de suivre, autant que possible, les lieux *plans*, et de pouvoir être inondés dans les lieux bas : « Regiones secutus » quam potuit æquissimas (1). » — « Quarum interiorem, cam- » pestribus et demissis locis, aqua ex flumine derivata comple- » vit (2). »

Les fossés de M. Delacroix n'ont rencontré de plans et de plaines nulle part; et il n'y a pas de saignée, nous l'avons dit, qui puisse faire monter dans ses fossés les eaux du Tôdeure, quand il en a, ni celles du Lison.

Donc ici encore son tracé n'est point conforme au texte de César.

Enfin, les lignes faites par César autour d'Alise traversaient des lieux découverts. Les villes sont en général dans des contrées cultivées par leurs habitants; ils défrichent peu à peu les bois qui peuvent se trouver dans leur voisinage; c'est une des conditions de la vie. Quand l'homme plante sa tente dans des forêts; les arbres tombent peu à peu autour de lui.

Il en avait été ainsi autour d'Alésia avant l'arrivée de César dans les Gaules. Cette ville forte était assise sur une montagne dégarnie, et les collines qui l'entouraient n'avaient déjà plus de bois; car les Commentaires comptent parmi les difficultés de ce siége l'obligation de consacrer beaucoup d'hommes à la recherche et au transport des bois dont on avait besoin pour la construction des retranchements et des machines, — « ce qui diminuait les

(1) Cap. 74.
(2) Cap. 72.

» forces, dit César, en les éloignant beaucoup des camps : »
» Deminutis copiis, quæ longiùs ab castris progrediebantur (1). »

Or, Alaise-lez-Salins est dans un pays de *nature forestière,* pour me servir de l'expression même de M. Delacroix, où il n'y a jamais eu et où il n'y aura jamais que des bois. C'est le bout du monde; les Romains eux-mêmes n'allèrent pas plus loin; c'est encore aujourd'hui un pays presque désert, où, même dans les beaux jours, il faut marcher deux ou trois heures pour rencontrer âme qui vive. Du temps de Vercingétorix, évidemment, ce pays sauvage était complétement inhabité.

Les fossés de M. Delacroix traversaient donc les bois. Pour creuser ces fossés, il aurait donc fallu commencer par abattre les arbres. Au lieu d'en aller chercher au loin, César en aurait trouvé sur place, sans aucun sacrifice d'hommes et de temps; il aurait eu des bois à ne savoir qu'en faire; il aurait été obligé de les brûler sur ses lignes pour les construire, au dedans pour s'y loger, au delà pour n'être pas surpris, pour creuser ses piéges et semer ses chausse-trapes.

Cette opération préliminaire aurait encore augmenté les difficultés de son entreprise; et il n'en aurait pas parlé? Il entre dans les plus minutieux détails; et il ne nous aurait pas montré au début de ses travaux cet immense cercle de feu traçant ses lignes autour de la place? C'est impossible. Au lieu de parler de forêts épaisses, profondes, perpétuelles, comme celles qu'il remarque en parlant de la Germanie, de signaler la nature tourmentée, *essentiellement forestière* du pays, il dit qu'il fut obligé, à Alesia, d'employer une partie assez notable de ses troupes pour aller chercher *au loin* les bois qui lui étaient nécessaires : *longius!*

Donc, à ce point de vue encore, l'Alaise de M. Delacroix ne ressemble point à l'*Alesia de César;* donc les fossés de l'architecte de Besançon sont aussi opposés aux données des Commentaires que

(1) Cap. 73.

la disposition et l'étendue de ses redoutes; donc, enfin, il n'y a jamais eu de fossés autour d'Alaise.

Cependant, voyez jusqu'où peuvent aller les illusions de notre pauvre nature, une fois que nous avons commencé un rêve! M. Delacroix a vu çà et là des vestiges de ces prétendus fossés!

S'il y en avait eu, les officiers d'état-major avaient ordre du ministre de la guerre de les reproduire; ils ont partout reproduit les tronçons des voies romaines encore visibles; ils auraient indiqué sur leurs cartes ces vestiges gigantesques. Ce qu'ils ont mis à la place des fossés de M. Delacroix, c'est ce qui existe en réalité : ils ont mis des vallons et des combes, qui ont tous les caractères géologiques des laborieuses révolutions du globe.

Regardez l'inclinaison des couches rocheuses de vos prétendus fossés, et osez dire que ce sont des mains d'hommes qui les ont faits! Nos mains écorchent à peine la terre; pour faire les révolutions qui la soulèvent et la jettent en l'air, il faut une force que César n'avait pas. Aussi M. Delacroix, oubliant tout à coup les mesures données par César, s'écrie-t-il en parlant de ces prétendus fossés : « Ils ont été taillés dans de telles dimensions, qu'il serait difficile de les détruire! »

Si les Romains ont creusé ces combes, que les habitants appellent *vallières*, pour les distinguer des grandes vallées dont tout le pays est coupé, qu'ont-ils fait des roches qui en sont sorties? M. Delacroix a beau dire que la pierre du pays est gélive; ces choses-là ne s'évaporent pas comme une goutte d'eau; il faut qu'il en reste quelque chose. Or, il n'en reste rien. Les dalles rocheuses qui pavent les flancs de Charfoinge, et qui là devraient porter des déblais considérables, n'en ont pas; vues de loin, elles brillent, après la pluie, comme des marbres au soleil.

D'ailleurs, pourquoi la pierre d'Alaise est-elle gélive dans un cas, indestructible dans un autre? Pourquoi des montagnes de roches, sorties des fossés de M. Delacroix, se sont-elles fondues et volatilisées, tandis que la petite et pauvre église du village,

bâtie de pierres de même nature, dit M. Delacroix, remonte au XI[e] siècle?

Ainsi, il n'y a pas de vestiges de fossés; les deux ou trois lignes noires tracées sur la carte de M. Delacroix n'appartiennent pas aux officiers qui l'ont dressée, ni à César auquel on les attribue : elles sont la propriété de M. Delacroix.

Nous n'avons pas, nous, la prétention de montrer les fossés creusés par César autour d'Alise; nous savons ce que peuvent deux mille ans sur la surface du sol; nous savons que les terres se nivellent pour les besoins de la circulation et de la culture; que, dans une contrée fertile et peuplée, la houe et la charrue effacent rapidement les traces d'un siége : dans deux ans peut-être il n'y aura plus en Crimée trace de notre passage.

Ne pourrions-nous pas invoquer des noms propres, comme M. Delacroix? Est-ce que le village de Mussy-la-*Fosse,* bâti près de la ligne de circonvallation, n'aurait pas reçu son nom des *Fosses* creusées par César?

Est-ce que le nom de *Romanée,* donné au revers du mont d'Alise, n'est pas un souvenir des *Romains?*

La plaine qui est devant Alise, et dans laquelle les Gaulois ont succombé, n'est-elle pas connue sous le nom de plaine des *Larmes?*

Est-ce que la coupure transversale du Plevenel ne serait pas une trace de lignes de défense, comme l'ont pensé les officiers rédacteurs de la carte de France?

Et ces terres excavées pour l'extraction de matériaux, n'ont-elles pas fixé leur attention, et reporté leur esprit au temps du siége d'Alise?

Quand M. Delacroix donne pour preuve de la présence de César à Alaise les noms des villages de *Chiprey,* de *Vénère* et de *Colombin,* que ce fils de *Vénus* y aurait laissés, ne pourrions-nous pas lui répondre que dans la *Plaine des Laumes,* sur le champ de bataille où César a remporté plus d'une victoire, est un village qui s'ap-

pelle *Veneris ara, Venarey,* où le fils de Vénus aurait élevé à sa mère un autel votif?

Ne pourrions-nous pas montrer dans les environs la tour de César, et la tour d'*Hercule,* que les Grecs de M. Delacroix donnent pour fondateur à Alise? donner le mont *Druaux* d'Alise comme un souvenir des druides d'Alesia; et opposer vingt autres noms propres aux noms de M. Delacroix? On remarque sur une des collines voisines d'Alise un lieu qui porte le nom de *Cuisines de César.* L'Ose et l'Oserain, qui embrassent le mont d'Alise, ne seraient-ils pas *Isis* et *Osiris,* selon quelques-uns, père et mère d'Hercule, fondateur d'Alise? L'Armançon, qui baigne la tour d'Hercule, ne rappellerait-il pas dans son nom le *bruit des armes* d'Hercule? La poésie chantait ces traditions il y a trois cents ans :

Urbis Alexiacæ casum, tristesques ruinas
Ædua gens miserata, aliam duce et auspice fundat
Hercule, Mandubiis sedem, simulataque muris
Mœnia Alexiacis, et propugnacula condit,
Sortiturque domus, antiquaque jura, suosque
Herculeis firmat ritus et sacra colonis (1).
Tum vicinum astris Semureo in vertice templum
Herculeo fabricatur Hylæ (2), temploque sacerdos
Additur, et lucus late sacer; arx quoque vellus (3)
Auriferum Herculeæ monumentum nobile famæ
Ostentans, super æthereas attollitur auras;
Nec non ad fluvii ripas, sub mœnibus urbis
Armisono delubra deo constructa feruntur;
Unde manet fluvio memorabile nomen (4).

Purs enfantillages! nous ne nous en sommes amusé un moment que pour prouver à M. Delacroix la faiblesse de ses moyens. Répétons plutôt, en finissant, ces mots empruntés à un officier d'état-major :

« Les travaux topographiques exécutés et les recherches faites en » 1837 par les officiers d'état-major jettent des lumières sur Alise.

(1) Tour d'Hercule, à Semur.
(2) Vertex Hylæ, *Montille?* Hylas, compagnon d'Hercule.
(3) Velsin, où se trouvait le temple de la Toison-d'Or : *Velleris signum.*
(4) Armanson.

» Le résultat de ces travaux prouve que la description du ter-
» rain donnée par César est exacte.

» Il constate aussi que les lignes de circonvallation et de con-
» trevallation construites d'après ses ordres peuvent s'adapter
» au relief du terrain, même dans leur développement (1). »

XI.

MARCHE DE L'ARMÉE DE SECOURS DES GAULOIS; SON CAMP DEVANT ALISE, SES COMBATS; SOUMISSION DE VERCINGÉTORIX.

Vercingétorix avait renvoyé ce qui lui restait de cavalerie, avant que les lignes de circonvallation fussent entièrement fermées. Il lui avait recommandé de se répandre dans la Gaule, et d'appeler à son secours tous ceux qui étaient en âge de porter les armes. Pour éviter les difficultés d'une levée si considérable, les chefs du pays préférèrent fixer le contingent que chaque peuple serait obligé de fournir.

A la tête des nations qui devaient former cette armée, César met les *Eduens :* ils ouvrent, avec 30,000 hommes, la liste donnée par les Commentaires.

Six peuples n'en fournissent que douze; et, dans leur énumération, les *Séquanais,* à qui l'on donne tant d'importance, ne sont pas même nommés les premiers.

Le point de réunion de cette grande armée n'est pas indifférent à la question. La revue s'en fit sur les frontières des *Eduens,* de l'aveu même de M. Delacroix : « In Æduorum finibus recensebantur (2). »

Les Eduens avaient des frontières au nord; ils en avaient au midi, à l'est, à l'ouest : pourquoi César n'est-il pas plus explicite?

Il est bref, mais d'une grande clarté. Il vient de dire qu'il a battu Vercingétorix sur les confins extrêmes des Lingons; il dit maintenant que l'armée qui vient secourir Vercingétorix se

(1) *Spectateur militaire* du 15 septembre 1839.
(2) Cap. 76.

rassemble aux frontières des Eduens; et vous demandez lesquelles? Evidemment ce sont celles qui les séparent des Lingons, sur lesquels César s'appuie, où il a été attaqué, là où nous avons vu toute la tradition placer Alise.

Préférez-vous traduire *in finibus* par *le territoire* des Eduens (1)? Dans cette hypothèse, les recrues gauloises se rassembleront dans les plaines d'Autun ou de l'Armançon, toujours en vue d'Alise; et, ce qui est fâcheux pour MM. Delacroix et Quicherat, elles se trouveront à une grande distance de Salins.

A quoi bon, dites-moi, se réunir de partout à Bibracte ou à Saint-Florentin, pour se battre dans les montagnes du Jura? Quoi! Vercingétorix va mourir de faim dans Alésia avec 80,000 hommes, et, au lieu d'aller en ligne droite à lui, dans votre Jura, vous perdez votre temps et vos forces à faire faire à tous les peuples du Midi une excursion dans le Nord, sur l'Yonne et l'Arroux!

Si Alésia eût été en Franche-Comté, près de la Loue, n'y eût-il pas eu folie à obliger toutes les peuplades de la Garonne, les Sentons, les Bituriges, toutes les tribus du Languedoc, 30,000 Arvernes, les Ségusiens, les Brannoves, les Ambarres qui étaient en Séquanie, 100,000 hommes à passer la Loire, à aller faire un crochet du côté de notre Alise, quand ils pouvaient aller par la Saône en ligne droite en Séquanie, vers votre Alaise?

Qu'on n'oublie pas que le danger était pressant; écoutez le discours de Critognat aux assiégés d'Alésia: « ..... Quel est donc mon avis? C'est de faire ce que firent nos ancêtres dans la guerre bien moins dangereuse des Cimbres et des Teutons. Renfermés comme nous dans leurs places, et pressés par la disette, ils soutinrent leur existence avec la chair de ceux que leur âge rendait inutiles. Si nous n'avions pas cet exemple, il faudrait, pour la liberté, le donner à nos descendants: « Libertatis causa institui » et posteris prodi pulcherrimum (2) »

(1) Ἐν τῇ τῶν Ἐδούεων χώρᾳ συνελέγετο. — Interpres græcus.
(2) Cap. 77.

Il fut décidé que tous ceux qui par leur faiblesse ou leur âge étaient à charge à la défense sortiraient de la place; qu'on tenterait tout avant de suivre l'avis de Critognat; mais enfin, s'il le fallait et si les secours *tardaient* trop, qu'on s'y résoudrait : « Si » auxilia morentur (1). »

Et dans ce moment critique, quand il aurait fallu courir aux frontières, dans le Jura, sur le Rhône, pour sauver *Alaise*, empêcher ou saisir les convois de la province romaine, et, au besoin, couper la retraite à César, votre armée de secours fait une promenade *in Æduos*, dans le cœur des Gaules!

Si l'armée gauloise est passée en revue aux bords du bassin de la Seine, soyez-en sûrs, ceux qu'elle va secourir ne sont pas aux portes de Genève.

Ainsi, ou *Æduorum finibus* signifie frontières éduennes, et les textes de César nous mènent sur les confins extrêmes des Lingons, où votre Alaise n'est pas et où nous nous trouvons; ou bien ils indiquent le centre du territoire, et nous sommes toujours en vue de notre Alise.

On fit donc le recensement de cette armée chez les Eduens, d'où elle put, sans contre-marche, se rendre immédiatement devant Alise (2). Elle se composait de 8,000 cavaliers et de 240,000 fantassins, dont le commandement en chef fut partagé entre quatre généraux, dont un Arverne, un Atrébate et deux Eduens.

Il n'est pas plus question de Séquanie que si elle n'existait pas. Vercingétorix, dans la détresse, n'y pense pas même; ses yeux sont tournés du côté de Bibracte. *Vesuntio*, la grande ville celtique qu'on devrait rencontrer sans cesse dans l'hypothèse de M. Delacroix, n'y joue pas le moindre rôle.

Ces troupes établirent leur camp au sud de la plaine des Laumes, à l'extrémité de la voie romaine qui allait en ligne droite

(1) Cap. 77.
(2) *Ibid.*

de Bibracte à Alise : « Ad Alesiam perveniunt (1). » Voici comment le chef d'escadron d'état-major déjà cité juge cette position : « Nous avons reconnu, à l'est de Mussy-la-Fosse, deux pla-
» teaux limités en grande partie par une chaîne de rochers. Ces
» plateaux, dont l'élévation est de 183 mètres au-dessus de la
» Brenne, sont à 3,000 mètres de la position présumée des
» lignes de César. Ils sont abordables au sud-ouest par un che-
» min qui s'embranche sur la route de Semur, à 8 kil. de Pouil-
» lenay. Ce chemin, qui est pavé sur plusieurs points, nous paraît
» devoir être sur la direction prise par les Gaulois pour s'établir
» sur ces plateaux. Ils offrent d'ailleurs toutes les conditions de
» défense à une armée qui est en observation, et ils satisfont à
» toutes celles des Commentaires (2). »

L'opinion de d'Anville et celle de Dom Jourdain, qui avait étudié la question sur place et, lui aussi, levé géométriquement le plan de la contrée, sont conformes à celle de l'ingénieur militaire, qui sans doute ne les avait pas lus. Nous n'avons donc rien de plus à dire.

M. Delacroix n'a pas pris tant de précautions : il a placé ses 200,000 Gaulois à côté du Poupet, dans des montagnes sans plateaux, couvertes de bois, hérissées de rochers, et de toute la contrée les moins abordables.

« Le lendemain, dit César, les Gaulois couvrent la plaine de
» leur cavalerie et cachent leur infanterie à peu de distance sur
» les hauteurs. Du haut de l'oppidum d'Alise on découvrait cette
» plaine. A la vue de ce secours, on s'empresse, on se félicite, on
» se livre à la joie. Les assiégés déploient leurs troupes; elles se
» rangent en avant de la place, comblent le premier fossé de
» claies et de fascines et se disposent à une sortie.
» César distribue l'armée entière sur les deux lignes de re-

(1) Cap. 79.
(2) *Spectateur militaire* précité.

» tranchements, fait sortir sa cavalerie et donne le signal du » combat.

» Des hauteurs où tous les camps étaient placés, la vue s'éten- » dait sur la plaine, et chacun, d'un œil inquiet, attendait le ré- » sultat de la lutte. Comme l'action se passait en présence de » tous, nul trait de courage et de lâcheté ne pouvait être in- » connu (1). »

Que le lecteur veuille bien jeter les yeux sur notre carte d'Alise, et dire si la plaine des Laumes, où l'action se passe, et si les montagnes qui portent les troupes des deux armées, à Alise, à Mussy, à Ménétreux, à Grésigny, à Préhaut, ne représentent pas un vaste amphithéâtre, où tous les spectateurs pouvaient éprouver les émotions que César rappelle : « Omnium militum intenti ani- » mi pugnæ eventum expectabant (2)? »

Qu'il veuille bien dire si César ne pouvait pas, *en un moment*, rassembler sous sa main *toutes* ses forces sur les points menacés des deux lignes, intérieure et extérieure?

Qu'il veuille bien dire, enfin, s'il y a, dans les textes des Commentaires, un seul mot qui soit opposé au relief du terrain que nous lui offrons?

Il n'en est pas ainsi de celui de Salins. On sait qu'il n'offre aucune plaine.

On sait que d'Alaise-lez-Salins, on ne peut rien voir ni rien entendre de ce qui se passe à Malcartier, où M. Delacroix place le combat.

On sait que le camp des Romains, chez M. Delacroix, a son centre à Amancey, à trois lieues de son champ de bataille.

On sait que tout le massif du delta d'Alaise le masque pour les Romains, comme le Moniot et les Montfordes le dérobent aux regards de la place assiégée.

(1) Cap. 79, 80.
(2) *Ibid.*

On sait que M. Delacroix a donné au camp des Romains sept lieues de profondeur et un périmètre de plus de vingt lieues; et que, cela étant, il est impossible qu'en un moment César fasse refluer toutes ses troupes, *omni exercitu*, sur les deux points attaqués de ses lignes, au Conat et à Myon. Donc il n'y a aucune analogie entre les données précises de César et les lieux désignés par M. Delacroix.

Cette première tentative ne réussit pas. « Un jour entier se » passa; les Gaulois employèrent ce temps à faire une grande » quantité de claies, d'échelles et de harpons. Vers le *milieu de* » *la nuit*, ils sortirent de leur camp en silence, et s'approchèrent » de nos retranchements extérieurs du côté de la plaine. »

Cette plaine, qu'on rencontre si souvent, ne se trouve nulle part à Alaise, disent les officiers de l'état-major qui ont étudié ces lieux; elle est au contraire distinctement désignée par eux devant Alise, *ante oppidum*.

« Les Gaulois poussent des cris pour avertir ceux qui étaient » dans la place, *oppidum*, pour les avertir de leur approche... » Vercingétorix entend les cris; on sort de la place...; les lieute- » nants Antonius et Trébonius appellent à leur secours les troupes » des redoutes *les plus éloignées*, « ex ulterioribus castellis (1). »

Du point où M. Delacroix fait jeter les cris des Gaulois à la place où Vercingétorix se trouve, il y a plus d'une lieue. A cette distance, pendant la nuit, cette télégraphie pouvait peut-être n'être pas tout à fait inutile; mais qu'on dise comment, en un clin d'œil, la nuit, dans les bois, les soldats romains, relégués par M. Delacroix dans des redoutes à sept lieues de l'attaque, pourront entendre son signal, recevoir ses courriers, se mettre debout et venir le secourir avant le lever du soleil: « Quum lux » appeteret! (2) »

(1) Cap. 81.
(2) Cap. 82.

Repoussés deux fois avec perte, les Gaulois délibèrent sur le parti qu'ils prendront.

Ce qu'ils devaient faire, dans l'hypothèse de M. Delacroix, c'était de se porter de nuit, soudainement, en une heure, par un mouvement de droite, sur la base du delta de son Alaise. Cent hommes, mettez en mille, pouvaient en un moment jeter dans les fossés de l'ennemi les forêts qui les bordaient; et 50,000 Gaulois pénétraient dans le massif, pendant que le reste de l'armée et les assiégés auraient, par de feintes attaques, attiré l'attention des Romains.

Qu'est-ce qui aurait empêché les Gaulois de prendre ce parti? Regardez le plan de M. Delacroix. La base de son triangle est dans le voisinage du camp; c'est le côté le plus abordable du massif d'Alaise; il n'y a là ni torrent ni précipices; c'est le côté par où l'on pénètre dans le bassin d'Amancey; c'est là que s'étend de nos jours encore une des routes de Salins à Besançon. Des vingt-trois redoutes que César a disposées autour de la place, M. Delacroix n'en a pas réservé une seule pour ce côté. Les fossés de circonvallation et de contrevallation y sont si rapprochés, que leurs défenseurs ne pouvaient former qu'une ligne sans résistance, prise qu'elle eût été d'ailleurs entre 50 ou 100,000 hommes à la fois, devant et derrière.

Les Gaulois voient cette porte ouverte; ils interrogent les gens du pays (ce qui ne devait pas être facile dans ce désert); ils réunissent un conseil de guerre; et, chose étrange! au lieu de ce mouvement si simple qu'on pouvait exécuter en deux heures, sans se séparer du camp, sans résistance, loin des forces romaines, et comme par surprise, M. Delacroix tire 60,000 hommes du camp des Gaulois, et les jette à gauche pour trouver ses noms propres! Il leur fait faire pendant la nuit, en automne, avec des machines de guerre, dans un pays inconnu, dans des bois épais, à travers des rochers et des rivières, un voyage de sept lieues! Il leur fait passer la Louc avant jour et s'égarer dans les feux des Romains,

de manière à traverser ensuite leur camp pendant trois grandes lieues! par Chassagne, par Amancey, par Eternoz, pour rencontrer enfin le rocher à pic du Lison, après dix lieues de marche! quand il avait au sud une ligne sans redoute, sans profondeur! quand il était dans le voisinage de son camp, où il pouvait au besoin faire retraite, ou bien, à un signal, appeler 100,000 hommes à son secours.

Et puis, les assiégés, qui n'avaient pu à deux reprises franchir les fossés du plan doucement incliné de l'ouest, sautent maintenant avec une facilité sans pareille les roches à pic du levant! Ils passent le torrent, gravissent l'autre bord également à pic devant les lignes romaines: le tout sans qu'il soit venu dans la pensée à César, qui les voyait faire, de s'y opposer!

Il y a dans tout ce récit un tissu de folles impossibilités qu'il serait inutile de mettre en évidence : il suffit de faire remarquer que l'auteur s'est égaré dès ses premiers pas. César dit que le point de l'attaque fut dans le nord; et M. Delacroix a dirigé son expédition à l'est : « Erat a septentrionibus collis (1). » Une fois dans cette fausse direction, M. Delacroix eût été sur le véritable terrain d'Alésia, qu'il devait nécessairement s'égarer jusqu'au bout. Laissons-le donc dans la gueule de la louve où il s'est jeté si étourdiment, et reprenons le fil qui nous a mené devant Alise.

Voici le récit de César :

« Les chefs de l'armée de secours délibèrent sur le parti qu'ils » avaient à prendre. Ils consultent les gens qui connaissaient le » pays, s'informent de la position des camps et de l'état de nos » lignes sur les hauteurs.

» Au nord était une colline qu'on n'avait pu enfermer dans les » lignes à cause de son étendue; on avait été forcé là d'établir un » camp sur un terrain ingrat et un peu en contre-pente. Les lieu- » tenants Réginus et Rébilus y commandaient avec deux légions.

(1) César, VII, cap. 83.

» Les chefs de l'armée gauloise, ayant fait reconnaître les lieux » par leurs éclaireurs, choisissent soixante mille hommes parmi » les nations les plus renommées par leur valeur ; ils règlent se- » crètement entre eux le plan et les moyens de l'exécution, et » fixent pour l'attaque l'heure de midi.

» L'Arverne Vergasilaune, l'un des quatre chefs, et parent de » Vercingétorix, est mis à la tête de ces troupes. Il sort du camp » la nuit close, et au point du jour, étant près d'arriver, il se ca- » che derrière la montagne et fait reposer ses soldats.

» A midi, il se dirige vers la hauteur indiquée; en même temps » sa cavalerie s'approche des retranchements de la plaine, et » les autres troupes gauloises se déploient à la tête de leur » camp (1). »

On a autant de plaisir à retrouver les textes de César après la pénible lecture du mémoire de M. Delacroix, qu'à voir le terrain d'Alise, après un voyage à Salins.

Voici donc les observations de notre officier d'état-major sur cette dernière attaque des Gaulois, appliquée au relief d'Alise. Elle eut lieu vers le nord des travaux et de la place, c'est-à-dire entre l'Ose et le Rabutin; en voici la raison :

« Les Gaulois, ayant quitté le camp à nuit close, ont marché » toute la nuit pour arriver au point du jour. Or, une armée de » soixante mille hommes, embarrassée par le transport des ma- » chines de guerre, ne pouvait faire que peu de chemin pendant » une nuit; et si les Gaulois ne s'étaient pas établis sur la rive » droite de la vallée profonde du Rabutin, ils auraient eu cet » obstacle à franchir sur un point assez éloigné pour dérober » leur mouvement aux Romains, ou bien ils auraient tourné la » vallée par la tête, et dans ces deux cas une marche de nuit, » pendant l'automne, n'aurait pas suffi au trajet. Les Gaulois

(1) Cap. 83.

» avaient intérêt à choisir un champ de bataille qui fût assez » rapproché de leur camp, afin d'y pouvoir trouver un refuge » après leur défaite.

» Le terrain doit, d'ailleurs, présenter toutes les conditions » requises par le texte; eh bien! nous trouvons encore que la » rive droite du Rabutin satisfait à toutes les conditions.

» La ligne de contrevallation a été construite dans le but de » protéger les assiégeants et d'empêcher que leurs quartiers ne » fussent pris à dos: elle devait donc, d'après l'étude du terrain, » quitter la plaine au-dessus du hameau des Laumes pour at- » teindre la Réa, et passer au col qui rattache ce point au » massif, soit pour s'abaisser à cent toises de là sur le versant de » la rive droite du Rabutin, soit pour se développer au-dessous » de la partie culminante du terrain, afin d'atteindre, par la ligne » la plus courte, la crête circulaire de la berge qui domine Gre- » signy.

» Dans ces deux hypothèses, la ligne de contrevallation était » vulnérable sur plusieurs points, savoir: près du col, au-dessous » du mamelon sur lequel passe la voie romaine, — et au-dessous » de celui dont la pente s'épanouit dans l'arête circulaire.

» Pour assurer convenablement la défense de cette partie de la » ligne de contrevallation, elle aurait dû se développer depuis la » Réa, sur la partie culminante du terrain. Mais le développement » de toute la ligne devait être en rapport avec le nombre des » défenseurs, et se trouver par conséquent dans des limites obli- » gées : circonstance établie par César, et qui a déterminé un » tracé défectueux : « Erat a septentrionibus collis quem prop- » ter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant » nostri necessarioque pœne iniquo loco et leniter declivi, cas- » tra fecerant (1). »

» Le terrain satisfait aussi à la condition suivante : « Les

(1) Cap. 83.

» Gaulois se cachent derrière la montagne, et se reposent des fa-
» tigues de la nuit.

» Nous voyons, aussi bien, que les racines de la vallée d'Erin-
» ges aboutissent sur le front de la ligne, telle qu'elle devait être
» construite.

» La présence de ces vallons était évidemment très-favorable
» aux projets d'attaque des Gaulois; car, en masquant leur mou-
» vement, ils pouvaient, par une agression soudaine, surprendre
» les Romains et emporter leur ligne de défense. Ils essayèrent,
» en effet, avec un merveilleux instinct, de profiter de la position
» défectueuse où elle était, sous la contre-pente du terrain. Bien
» que César avait des barbares à combattre, la faute qu'il avait
» commise pouvait avoir pour lui les conséquences les plus dé-
» plorables.

» Mais si l'on doit blâmer cette négligence, on doit admirer la
» présence d'esprit de César au moment où la catastrophe pa-
» raissait imminente. Sa résolution est brusque, instantanée; il
» lance sa cavalerie par la vallée du Rabutin; et par ce mouve-
» ment dérobé, elle prend à dos les assaillants, et met fin au
» combat. »

» Nous disons que le mouvement de la cavalerie s'est effectué
» par la vallée du Rabutin, parce que cette issue était à la dispo-
» sition de César, et qu'elle présentait les meilleures conditions
» pour atteindre les Gaulois sur la partie culminante du ter-
» rain. »

Les Commentaires ajoutent que César, posté en un lieu éminent, découvrait tout ce qui se passait: « Quid quaque in parte geratur cognoscit (1); » et que de là il envoyait des renforts partout où besoin était : « Laborantibus auxilium. »

« Le point qui satisfait à cette partie du texte, dit M. Dumesnil,

(1) Cap. 85.

» nous paraît appartenir à la berge de la rive gauche du Rabutin. » Il devait être situé à la hauteur de Grésigny, et vis-à-vis le point » d'attaque; car César avait le plus grand intérêt à se tenir *le plus* » *près* possible du point où le danger était imminent. De là, il » apercevait aussi ce qui se passait dans la plaine; de là, enfin, » il pouvait envoyer des renforts sur les points les plus menacés (1). »

Comme tout cela est sage, naturel, limpide!

Passez maintenant sur la carte de MM. Quicherat et Delacroix: Vercingétorix n'est qu'un fou, qui court loin de son camp se jeter dans un précipice, quand il avait sous ses pieds une planche de salut.

César n'est plus qu'un écervelé, qui laisse ses ennemis franchir les infranchissables précipices de la Loue et du Lison; qui les laisse pénétrer jusque sous sa tente sans les voir; qui, au lieu de les rejeter à la tête de ses troupes dans ces torrents, s'en va chercher à trois lieues de là le Mont-Mahoux, dont il gravit les 830 mètres pour aller s'asseoir au sommet sous des arbres touffus, afin de mieux voir sans doute ce qui se passait autour de lui!

De cette crête élevée, dit M. Delacroix, « l'œil plane sur tout le » pays; on voit les Alpes, les Vosges, les montagnes des Lingons » et des Eduens. »

J'avoue que je n'ai pas gravi les rochers du Mahoux pour m'assurer de la vérité. Il m'aurait fallu une journée de plus pour cette ascension; or, César n'avait qu'une petite heure, qu'un instant, pour se reconnaître: donc César n'y monta pas plus que je n'y suis monté.

D'ailleurs, qu'est-ce que ce vaste panorama prouverait dans la question? En seriez-vous plus près des Eduens et des Lingons, parce que du Mont-Blanc vous en verriez les frontières?

Mais le César de M. Delacroix ne vit pas seulement les nuages de l'horizon; il vit de suite, à trois lieues à droite, que les Gaulois étaient dans son camp; il vit, par-dessus le plateau d'Alaise,

(1) Le *Spectateur militaire*, 15 septembre 1839, p. 628.

à trois lieues à sa gauche, l'espace que l'armée de secours occupait; il vit que la scène s'étendait sur vingt-deux kilomètres de combat! Il vit, d'un côté, l'enfilade de ses redoutes qui allaient se perdre à sept lieues vers l'est; de l'autre, il vit Alaise qui se débattait sous ses serres. « Il vit ses tours assaillies, et ses gardes » renversés, et ses fossés comblés, et ses parapets détruits, et une » bataille épouvantable dont les laboureurs ont conservé le sou» venir dans le nom de *Cimetière de Goudes*, où les dents des morts, » dit M. Delacroix, sont retournées mêlées à la terre des sillons!!

» Il vit Labiénus et ses trente-neuf cohortes descendre des » sept lieues de redoutes des monts Magots dans le bassin de la » plaine pour prendre part au combat! Il vit son lieutenant lui » faire un signe.....

» Jules César alors, n'y tenant plus, se précipite des sommets » du Mont-Mahoux, à plus d'une lieue de là, dans le *Champ-des-* » *Rompus;* enfin, par un ricochet, dans le *Champ-de-la-Victoire* (1)! »

« Le sol fut couvert de cadavres, continue M. Delacroix; la » longue enceinte du Scey-de-Malans, d'Amancey, de Fertans, de » Flagey, de Chassagne, un espace de cinq lieues de long et de » deux de large, fut jonchée de morts et de mourants.

» Ici furent enterrés les Germains; là, les Gaulois; plus loin, » les soldats de Rome.

» Les *Mottes* sont les tombeaux des Germains; *lo Cimetiero-das-* » *Goudas*, c'est le lieu de la sépulture des Gaulois; et toutes ces » places qu'on appelle *Fourney* et *Fourneaux* sont les endroits où » les Romains allumèrent les bûchers de leurs morts (2). »

Les *Mottes* sont peut-être des *tumuli* de barbares; ce n'est peut-être rien du tout.

Le Cimetière-des-*Goudes* est la sépulture de deux *Iouds* ou juifs du moyen âge.

(1) Mémoire de M. Delacroix, p. 144, 145, 146. Ce passage étant trop long pour être intégralement et textuellement cité, j'ai préféré en donner l'analyse.

(2) *Ibid.*, p. 147, 149.

Quant aux *Fourneaux* ou bûchers romains, si nombreux dans tout le pays, qu'il faudrait supposer qu'il ne resta pas un des vainqueurs, la question est plus difficile. Je l'ai soumise à un vieillard que j'ai trouvé sous une hutte, avec sa famille, au fond des bois, sur le revers des Montfordes, en allant d'Alaise au *Champ-Baron*. Ce patriarche connaissait bien les traditions locales : — Pourquoi donc appelle-t-on tous ces lieux *Fourney* et *Fourneaux*? — L'hospitalier vieillard me répondit, avec un sourire de pitié pour mon ignorance : « Je suis charbonnier de mon métier; ce sont les places où j'ai allumé des *fourneaux* il y a cinquante ans (1). »

Entendez-vous? Je me doutais de la réponse; mais je n'étais pas fâché que, la circonstance se présentant, elle fût donnée par un charbonnier.

N'est-ce pas vous, M. Quicherat, qui avez laissé tomber de votre chaire ces paroles solennelles :

« Il faudrait renoncer à la vérité, s'il n'était pas permis de dire » que M. Delacroix la possède, après avoir recueilli tant de signes » manifestes de sa présence? »

N'est-ce pas vous qui avez annoncé que personne ne renverserait les conclusions de M. Delacroix? que l'Alesia de César est Alaise-lez-Salins (2)?

N'est-ce pas un autre professeur qui a dit dans la *Revue de l'Instruction publique* : « Ce résultat a une grande importance » scientifique; car il ne s'agit pas seulement ici d'une pure curiosité topographique, mais bien de l'éclaircissement définitif » du texte de César, dont la marche et les travaux stratégiques » peuvent être étudiés désormais avec certitude, grâce à la belle » découverte de M. Delacroix (3)? »

(1) Historique. S'adresser au charbonnier de M. le comte de Pourtalès, opérant dans ses bois, à une lieue de sa maison de chasse, les premiers jours de juin 1856.

(2) *Athenæum français*, 10 mai 1856.

(3) *Revue de l'Instruction publique*, 12 juin 1856. L'article est de M. Ernest Desjardins, professeur d'histoire, membre de la Société de Géographie de Paris, chargé, pour cette année, d'une mission historique et de géographie.

Vous dites aux *Bourguignons*, en finissant, de ne pas s'offenser de la *Découverte* franc-comtoise. — Les Bourguignons ne sont pas ce qu'on suppose quelquefois, en opposition permanente avec tout ce qui n'est pas eux :

Non obtusa adeo gestamus pectora Pœni.

Nous nous permettons, nous aussi, de dire ce que nous pensons; mais avant de dire, nous voulons voir; et, en tous cas, les Bourguignons ne montent jamais sur un trépied pour prononcer des oracles.

Les Bourguignons, eux aussi, ont le droit de s'aimer quelque peu; mais ce qu'ils aiment plus que leurs amis et la Bourgogne, en tout et quand même, c'est la vérité.

XII.

SOUMISSION DES ÉDUENS.

« Le lendemain de cette déroute, dit César, Vercingétorix con-» voqua l'assemblée. Il déclara qu'il n'avait pas entrepris cette » guerre pour ses intérêts personnels, mais bien pour la liberté » commune. « Puisqu'il faut céder à la fortune, ajouta-t-il, je » m'offre à vous, et vous laisse le choix d'apaiser les Romains par » ma mort, ou de me livrer vivant. »

» On députe aussitôt vers César : il ordonne que les armes et » les chefs lui seront remis. Il s'assied sur son tribunal, à la tête » de son camp. On amène les chefs ennemis; on lui livre Vercin-» gétorix, et les armes sont jetées à ses pieds.

» A l'exception des Eduens et des Arvernes, qu'il se réserva » pour essayer de regagner ces peuples, le reste des prisonniers » fut distribué par tête à chaque soldat, comme butin de guerre.

» Il entra ensuite chez les Eduens, reçut leur soumission; leur » rendit, à eux et aux Arvernes, environ vingt mille captifs. Il en-» voya deux légions et sa cavalerie passer l'hiver en Séquanie :

» Titum Labienum cum II legionibus et equitatu in Sequanos pro-» ficisci jubet (1). »

« Il mit une légion chez les Ambarres, en Bresse; il donna les » postes de Châlon et de Mâcon à Q. Sulpicius Cicéron et à P. Sul-» picius, pour assurer les vivres; et lui-même passa son hiver à » Bibracte. »

Cette dernière page est ce qu'elle devait être, rapide et d'une noble simplicité. Au lieu de cette esquisse dans laquelle le vaincu conserve sa grandeur et toute sa dignité, M. Delacroix, qui aime beaucoup les Grecs et leurs poses théâtrales, a gâté ce tableau en y ajoutant du Plutarque. Plutarque a sous-entendu le trait de générosité de Vercingétorix, offrant sa tête pour son peuple; il a masqué ce grand spectacle pour nous montrer le général gaulois paré de ses plus belles armes, monté sur son cheval de bataille richement caparaçonné, sortant d'Alisé comme un jour de triomphe, caracolant autour de César assis sur son trône, puis sautant de cheval devant lui, se dépouillant successivement de ses armes, et allant enfin s'asseoir au pied du vainqueur en un morne silence!

Quoi qu'il en soit, tout le dernier chapitre des Commentaires accuse encore MM. Delacroix et Quicherat. Y a-t-il dans cette conclusion plus de trace de leur *Guerre de Séquanie* que dans tout le cours du récit de César?

Quoi! toute une *Guerre de Séquanie*, sans que le nom de *Vesuntio*, nous le repétons, sans que la plus importante place du pays, « *maximum* Sequanorum oppidum, » s'y trouve une seule fois citée?

Une guerre de César en Séquanie, et chantée par Varron, comme assure M. Delacroix, aurait été effacée par César jusqu'à la faire disparaître de son récit?

César, en effet, ne dit pas qu'il ait mis le pied en Séquanie; et après la victoire, il vous dit qu'il y envoya deux légions: « Titum Labienum cum II legionibus et equitatu in Sequanos pro-» ficisci jubet (1). » Donc il n'y était pas.

(1) Cap. ultim. 90.

Cela n'a point empêché M. Delacroix de nous montrer, près de Salins, le rocher où César était assis quand Vercingétorix vint caracoler autour du Prétoire et jeter successivement ses dépouilles, comme un écuyer du Cirque.

Nos adversaires ont fait tout ce qu'ils ont pu pour grandir le rôle des Séquanais, sans en venir à bout; et, quoi qu'ils aient fait pour étouffer celui des Eduens, du commencement à la fin de cette campagne, les Eduens nous apparaissent toujours comme le point de mire de Jules César; ils sont un boulevard dont il ne se sépare pas, et qu'il doit ruiner pour soumettre la Gaule.

L'Alise des Mandubiens était un poste avancé des Eduens, dont ils étaient clients. Quand donc les Gaulois eurent été battus, et que César eut d'un coup d'épée ouvert cette porte des Eduens, il pénètre immédiatement dans le cœur du pays : « In Æduos proficiscitur (1) : » Alise ne fut que la brèche par laquelle il entra chez eux.

La république éduenne, *civitas*, fit alors sa soumission, et le vainqueur, au lieu d'aller en Italie selon son habitude, passa son hiver à Bibracte : « Civitatem recipit...; ipse Bibracte (Autun) » hiemare constituit (2). »

Au lieu donc d'appeler *Guerre de Séquanie* le VII^e^ livre de César, qui ne dit nulle part qu'il soit entré dans cette contrée, il faudrait évidemment l'appeler *Guerre des Eduens et de l'Arvernie.*

Varron d'Atace a fait une épopée dont on n'a qu'un vers qui ne signifie rien. Ce poëme avait pour titre : *De bello Sequanico.* C'était un cadre vide dans lequel M. Delacroix s'est imaginé qu'il pouvait mettre son Iliade.

Mais comment n'a-t-il pas vu que la vraie guerre de Séquanie, au lieu d'être à la fin des Commentaires, se trouvait dans leurs premières pages? Elle s'ouvre, en effet, d'une manière grandiose par

(1) Cap. ultim. 90.
(2) *Ibid.*

l'entrée en scène du plus illustre capitaine des temps anciens, celle de Jules-César, par le défilé de 300,000 Helvétiens et deux grandes batailles sur la Saône.

Après ce premier chant, César, le héros du poëme, tourne ses regards du côté de la Séquanie. Elle était d'autant plus à redouter, qu'elle était voisine de la Province romaine d'un côté, de l'autre des barbares de Germanie, sur lesquels elle s'appuyait. Elle avait récemment mis leur épée dans sa balance, humilié les Eduens que Rome caressait, et bravé la puissance des légions de César, en livrant passage aux Helvétiens, qu'il voulait refouler dans leurs montagnes.

César devait s'assurer cette partie des Gaules avant de pénétrer plus loin. Les Séquanais, écrasés par Arioviste, leur protecteur, appellent enfin d'eux-mêmes César, qui écrase Arioviste.

Il y a là tout un poëme, de grandes figures, trois ou quatre beaux combats sur la Saône, des discours et des épisodes, une vue sur la Germanie qui doit un jour renverser Rome, des descriptions de montagnes et de forêts dans lesquelles le Doubs cache sa source et se promène; il y a la citadelle de *Vesuntio* dominant toute la scène, et César qui s'y établit enfin pour dominer le monde.

Voilà le véritable poëme de la *Guerre de Séquanie*, l'épopée nationale dont Varron donne le titre et César les chants. Alaise a été pour M. Delacroix un épais rideau qui lui en a dérobé la vue.

Après avoir mis César la tête en bas, le dernier de ses livres à la place du premier, et le sagum d'Arioviste sur les épaules d'un Gaulois de Gergovie, M. Delacroix passe à un autre travestissement, toujours pour la plus grande gloire d'Alaise. Après lui avoir trouvé un Homère, il a voulu qu'un illustre professeur de l'antiquité, un préfet du prétoire, un consul romain, vînt dans les montagnes du Jura signaler du doigt son Alaise à la postérité, et prononcer en dernier ressort. Il a choisi pour cela Ausone.

Savant portant l'épée, poëte et voyageur, élevé aux premières dignités de l'empire, Ausone, attaché à la cour de Valentinien et de Gratien, fit partie de l'expédition contre les Alamanni aux sources du Danube en 368.

Cette campagne finie, le poëte revint par Mayence à Trèves, où il composa sa x^e^ idylle, intitulée Moselle, en l'honneur de la victoire qui venait d'être remportée. C'est une pièce curieuse : elle nous montre, au moment de sa chute, le calme et l'éclatante physionomie du colosse romain.

Il entre en matière par rappeler en quelques vers les dernières stations qu'il a rencontrées sur la voie romaine depuis les bords du Rhin, en remettant le pied sur le territoire des Gaules. Ce sont ces premières lignes que M. Delacroix applique à Salins, qui est à cent quatre-vingts lieues de Mayence.

Voici la traduction et le texte du passage d'Ausone :

« J'avais passé la Nava rapide et son ciel nébuleux, après avoir » admiré les récentes murailles de sa vieille bourgade (1). »

La *Nava* est une rivière bien connue qui se jette dans le Rhin en amont de Mayence. Elle est traversée par la voie romaine que suivit Ausone pour aller à Trèves (2). M. Delacroix, qui ne se doute pas du point de départ du voyageur, fait de la *Nava* le *Nans* du Lison, qui coule dans les précipices d'Alaise, nous le répétons, à 180 lieues de là!

Le *vicus* dont il est fait mention dans le texte est la bourgade de *Bingium*, aujourd'hui *Bingen*, au confluent du Rhin et de la Nava, sur la route qu'Ausone suivait. — Pour M. Delacroix, Bingium est Alaise!

Ammien-Marcellin dit que la bourgade de Bingium, renversée par les Barbares, fut réparée et embellie par l'empereur Julien (3). C'est ce fait, encore récent du temps d'Ausone, qu'il rappelle dans

(1) Ausone : Transieram celerem nebuloso lumine Navam,
Addita miratus veteri nova mœnia vico.

(2) Nos vieilles cartes françaises l'appellent *Nav*, *Nau*; les Allemands *Nahe*.

(3) Ammien-Marcellin, lib. xviii.

ses vers. Pour M. Delacroix, ces nouvelles murailles sont celles d'Alaise, qui n'avait été ni brûlée par César, ni ruinée par les Barbares.

En traversant la Nava, où Tacite nous montre Julius Tutor, chef d'une des dernières révoltes de la Gaule, se retirant devant les armées romaines et battu avec les Trévires dans les environs, Ausone se rappelle ce désastre des Gaulois ligués pour la liberté commune, et le compare à la bataille de Cannes dans ces vers emphatiques :

> Æquavit latias ubi quondam Gallia Cannas,
> Infletæque jacent inopes super arva catervæ (1).

M. de Ring raconte ainsi cet événement dans son récent ouvrage : « Tutor, chef des Trévires, était sur le Rhin occupé à opposer une barrière aux troupes romaines venant d'Italie. Vingt et une légions s'avançaient; une première victoire remportée par les Gaulois n'empêcha pas les Romains d'avancer.... Tutor fut contraint de reculer jusqu'à la *Nava*, d'en ruiner le pont et de se réfugier à *Bingium*. »

Le général romain passa quand même, et vint assaillir Tutor dans sa retraite. Il remporta une victoire si décisive, que Tutor put à peine empêcher ses soldats de se rendre au vainqueur : « Pontem Navæ fluminis abruperat;... proditus fususque est (2). »

En même temps, Valentinus, autre chef gaulois, fut battu par Cérialis. Trèves, qui était le centre de ce soulèvement, fut prise et faillit être détruite. Ce sont ces derniers et malheureux efforts de l'indépendance gauloise qui frappèrent le Gaulois Ausone, au milieu des Trévires, sur le champ de bataille.

Voilà ce que M. Delacroix a pris pour l'histoire de Vercingétorix!

(1) Ausone, *ibid.*

(2) Tacite. Annal. x. — Hist. iv, 70 : Tutor, Treviris comitantibus, vitato Maguntiaco, Bingium concessit, fidens loco, quia pontem Navæ fluminis abruperat; sed incursu cohortium quas Sextilius ducebat et reperto vado, proditus, fususque. Clade perculsi Treviri....

Après avoir passé la Nava et visité *Bingium* (Bingen sur le Rhin), dont M. Delacroix a fait Alaise, Ausone continue sa route par la voie militaire tracée par les Romains, reproduite par la table de Peutinger, dont Freher a reconnu les vestiges, et que M. de Ring vient de relever dans sa carte de la Germanie romaine (1).

Après la Nava et Bingium, dit le poëte de Bordeaux, je pris la voie solitaire qui traverse des contrées rocheuses et couvertes de bois, où l'on ne rencontre pas de vestiges de la vie humaine :

> Unde iter ingrediens, nemorosa per avia, solum
> Et nulla humani spectans vestigia cultus.

Cette contrée n'a rien perdu de son aspect. Les habitants appellent ces rudes montagnes *Hundsrück, Dos de Chien;* les rares villages qu'on y rencontre ont eux-mêmes des noms tirés de la nature sauvage du sol : *Herstein, Eberstein,* etc.... Aujourd'hui encore, disaient des savants d'Amsterdam en 1671, ce pays a conservé toute son horreur : « Vix ullo cultu ne hodie quidem mitescere » potest (2). » Ce tableau est scrupuleusement exact; M. Delacroix n'y a vu que la nature forestière de Salins.

Après avoir voyagé pendant cinq ou six heures sur cette voie militaire du Rhin, Ausone arriva à la station de *Dumnisse,* aujourd'hui *Densen* (3). Voyez la Table de Peutinger et celle de M. de Ring. Après le pont de la *Nava* et *Bingium,* on trouve *Dumnisse,* station romaine sur laquelle aucun géographe ne s'est trompé.

Sous la plume de M. Delacroix, cette *bourgade* s'est changée en un petit *ruisseau* desséché, appelé *Ténisse,* qui va se jeter dans la Saône à Mantoche, à plus de quinze lieues de Salins!

Après Dumnisse, la carte savante de M. de Ring place la sta-

(1) Maximilien de Bingen. Mémoires sur les établissements romains du Rhin et du Danube, 2 vol. in-8°, 1853, avec une carte.

(2) D. M. Ausonii burdigalensis opera Jacobus Toll recensuit, et Scaligerii Marangii, Accursii Freheri, Scriverii, Viniti, Barthii, Gronovii, Grævii et aliorum notis illustravit, p. 348.

(3) Dumnissum, etc... Ausone, *ibid.*

tion de *Tabernæ*, ou *Bern-Castl*, dans le voisinage d'une fontaine dont le nom allemand, *Heidenpfütze* (1), prouve qu'elle fut autrefois célèbre chez les païens. Or Ausone, après Dumnisse, rencontra précisément la mansion de *Tabernæ* et les eaux limpides et pérennes de sa fontaine :

Dumnissum, riguasque perenni fonte Tabernas.

M. Delacroix a transformé la station *Tabernæ* en cabarets rafraîchis par une source intarissable!

Ausone vit sur les bords de la voie romaine qu'il parcourait des champs récemment donnés à des colons sarmates :

Arvaque Sauromatum nuper metata colonis.

M. Delacroix en a trouvé sur son passage; mais qu'est-ce que cela prouve? Il y en a partout de la Loire au Rhin; on n'en compte pas moins de quinze colonies rien que dans le pays éduen (2). Mais il n'y a pas eu de Sarmates là seulement où leur nom est resté sur le sol qu'ils ont cultivé. Si on n'en avait pas cent preuves, celle d'Ausone suffirait. Je ne sache pas que le nom même de Sarmates se trouve entre la Nava et Trèves sur la route parcourue par Ausone; mais Eumène, dans son Panégyrique de Constance-Chlore, ne dit-il pas que Maximilien fit cultiver les champs incultes des Trévires par des colonies de *Lètes*? Or, le texte d'Ausone nous autorise à croire que ces *Lètes* étaient d'origine sarmate. C'est la conclusion de M. Walckenaer. Gratien lui-même établit près de là des Barbares (3); le *nuper* du poëte serait donc d'une grande fidélité.

Ausone arriva bientôt à Novomagus, aujourd'hui Neumagen, sur la Moselle, au seuil de l'ancienne Belgique :

(1) *Heidenpfütze* signifie *bourbier des païens*. Ce nom est évidemment d'origine chrétienne; il fut donné à cette source pour en éloigner les habitants qui s'y rendaient pour y faire des cérémonies superstitieuses.

(2) Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, 1856.

(3) Eumène, *Panégyrique de Constance-Chlore*; — Ausone, *Action de grâces*.

Et tandem primis Belgarum conspicor oris
Novomagum, divi castra inclita Constantini.

Constantin, en effet, y fit des constructions remarquables (1), et on y montre encore aujourd'hui les traces de son camp. Il est sur la droite de la Moselle, entre ce fleuve et des coteaux chargés de vignes. A l'angle du midi, on voit une tour et un pan de murailles, l'un et l'autre assez entiers : on croit que c'était la demeure du préfet des gardes prétoriennes. Le reste du camp, qui peut être long d'un jet de dard, dit l'histoire de Trèves, est un carré oblong, où l'on remarque de distance en distance neuf pans de murailles solides. Les soldats étaient campés sur la montagne voisine, où ils étaient en sûreté contre les insultes des ennemis, dont le cours de la rivière arrêtait la marche (2).

M. Delacroix a fait de ce Neumagen, près de Trèves, Neuchâteau dans les Vosges, sans penser à Constantin.

Nous n'avons pas la force de continuer ce trop long commentaire; mais nous en avons dit plus qu'il n'en faut pour prouver que M. Delacroix est le plus infidèle des traducteurs qui ont été et qui seront jamais. Ausone ne parle pas plus d'*Alesia* que Varron Atacinus. M. Delacroix fait tomber Ausone des nues à Salins, comme César et Vercingétorix de Gergovie sur l'Ognon, pour obliger le premier à confesser une campagne que les seconds n'ont pas connue. Après avoir fait violence à Plutarque, torturé les Commentaires, pris à contre-sens la guerre de Séquanie de Varron, M. Delacroix maltraite Ausone; il le traîne où il n'a jamais voulu aller. Il brouille tout, les temps, les lieux, les hommes, les choses; peu lui importe : il faut qu'Ausone confesse Alaise-lez-Salins; que Tutor et Cérialis se changent en Vercingétorix et Cé-

(1) On lit dans l'*Itinéraire d'Antonin* : Statuæ veteres ibi repertæ, monumenta paganica, eaque a Constantino exculta.—L'Allemand Freher dit : Constantinus cum Alemannis et Francis belligerans, castra stativa hoc loco habuit. Quo tempore alia etiam opera memorabilia illis partibus struxit.

(2) *Histoire de Trèves* de Brouverus, II, p. 574.

sar, les Trévires en Franc-Comtois, des rivières en villages, et des villages en cabarets!

Et ce sont de tels arguments que des sociétés savantes accueillent, que des professeurs patronnent, qu'on expose à l'admiration de la jeunesse française, dans des *Journaux de l'Instruction publique?*

Nous ne nous inclinons pas devant de telles choses. Que MM. Quicherat et Desjardins les adoptent, à la bonne heure! ils ont la pleine liberté de leurs affections. Mais, en présence de témoins respectables qu'ils connaissaient, et de l'argumentation boiteuse de l'avocat d'Alaise, nos juges auraient dû hésiter et attendre; en tout cas, il n'est point convenable qu'avant de nous avoir entendu, ils nous envoient leurs dédains par l'organe des feuilles publiques. Non, Messieurs, ce n'est point un *intérêt de clocher* qui nous a fait prendre la parole dans la question d'*Alesia*. Que cette place des Mandubiens appartienne au Jura ou au bassin de la Seine, nous n'en serons ni plus riches, ni plus estimés; nous aimons la vérité où elle se trouve. Mais la France est depuis longtemps le pays de la saine érudition. Depuis comme avant 90, elle a produit de grands travaux que l'Europe lui envie; l'histoire et la géographie ont fait, en France, de précieuses conquêtes; en France, l'archéologie a pris une position honorable. Le foyer est ardent; il faut l'animer encore s'il est possible; mais, pour tout au monde, ne le laissons pas s'affaiblir en permettant à ses gardiens de sommeiller. Indulgence aux faibles; à MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins, nous ne devons rien que la justice.

XIII.

RUINES D'ALISE.

Arrivés devant Alise à la suite des armées de César, nous nous sommes arrêtés pour interroger la tradition sur l'identité de ce bourg avec l'Alesia des Commentaires, et ajouter à la certitude

donnée par leurs textes la certitude émanée d'une enquête dans tous les âges.

Tous les âges ont répondu que nous étions en réalité avec les légions romaines au pied des murailles d'*Alesia Mandubiorum*.

Maintenant que cette ville est prise, montons sur le plateau qui la porta, pour nous assurer si Herric a fait plus que de la poésie en disant aux Carlovingiens qu'il ne restait que les ruines de l'antique *Castrum :*

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

Il y a dans les ruines, comme dans la tombe, des preuves d'une vie antérieure, un argument que nos adversaires n'ont pas. Ils avouent que le massif de leur Alaise n'a de vestiges de monuments d'aucun genre, pas même, ce qu'on trouve partout, des tuiles romaines!

Ils disent qu'à la vérité le sol n'a pas été fouillé; mais que vînt-on à chercher davantage, il est probable qu'on ne découvrirait rien qui eût quelque valeur, parce que la pierre est gelive, affirment-ils, et que l'ancienne Alésia n'avait que des toits de bois (1)!

On ne peut pas se tirer d'affaire à moins de frais : « Il n'y a » rien; donc il y eut quelque chose. » — C'est un argument dont la valeur est incontestable!

Un peu plus loin, M. Delacroix, attristé, retrouve un peu d'espérance : il suppose que les siècles n'ont peut-être pas été si impitoyables, et qu'un jour viendra où les ruines d'Alésia se révèleront sur les rochers de Salins : « Oui, dit-il avec confiance en terminant son ouvrage, ce sera l'œuvre du temps (2)! »

Nos adversaires ont commencé par une hypothèse; ils devaient finir par une espérance.

(1) *Guerre de Séquanie*, de M. Delacroix, p. 158 des *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*

(2) Cæsar, VII, 99.

Nous avons débuté, nous, par le témoignage du général en chef, traduit par un inspecteur des études de l'Université de France, et par l'empereur Napoléon; nous finirons par ce qu'il y a de plus positif : par la pierre, par le bronze et des monceaux de ruines.

Pour comprendre toute la signification de ces pièces justificatives, revenons aux Commentaires. César ne dit point qu'il détruisit Alise quand il en fut maître; sa politique le portait, au contraire, à la respecter; à montrer aux Eduens que, malgré leur trahison, il les aimait encore. Il fit distribuer à ses soldats, comme butin de guerre, les prisonniers des autres nations; il rendit aux Eduens leurs dix mille captifs pour regagner l'affection du peuple : « Reservatis Æduis..... Captivorum xx millia Æduis, Arvernisque reddidit (1).» Ce n'est que deux siècles après le siége d'Alise que Florus a dit que cette ville avait été brûlée par le vainqueur. Florus n'était qu'un épitomiste; il a confondu dans son récit ce qui s'était passé à Alesia avec ce qui avait eu lieu devant Gergovie; il mérite peu de confiance.

Mais, brûlée ou non, Alise continua à exister; car Pline nous la montre florissante et livrée à l'industrie. Donc ses ruines doivent rappeler les deux peuples, les vainqueurs et les vaincus : en haut de nombreux débris de la civilisation romaine; en bas, dans les couches inférieures du sol, des traces plus rares de l'époque celtique.

Nous ne ferons qu'esquisser ces ruines répandues sur un plateau de cent hectares et formant presque partout une croûte de plus de six pieds d'épaisseur. Commençons par les documents généraux.

Les routes ont une signification que personne n'ignore : elles vont où les hommes ont intérêt à se porter, où le commerce, la justice ou la guerre les appellent. Les villages n'ont guère que des chemins sans importance absolue; les municipes, les capitales

(1) Cæsar, VII, 98.

surtout, ont des routes nombreuses qui rayonnent autour de leurs murailles, et vont aux frontières, où elles se relient avec celles des nations voisines. Celles d'Alise, dont il existe de nombreux tronçons, portent ce caractère. L'une court des Sénones chez les Séquanais, *in Sequanos*, en traversant dans toute sa longueur les ruines d'Alise. C'est la direction que prit César après sa jonction avec Labiénus, qui était à Sens. Cette route se trouvait sur les *frontières extrêmes* des Lingons, là même où Vercingétorix vint attaquer les Romains quand ils se dirigeaient du côté de la Séquanie (1).

Après avoir traversé Alise, cette voie se dirigeait sur Sombernon, au bord supérieur du bassin de la Seine, en suivant en ligne droite la crête des montagnes qu'enferment dans leur cours supérieur l'Oze et l'Ozerain.

Là, par une bifurcation, elle descendait, d'un côté dans le bassin de la Saône, où elle allait littéralement toucher les Séquanais, comme Plutarque s'exprime, c'est-à-dire les plaines de Dijon et le grand chemin de la province romaine; — de l'autre elle tombait dans le bassin de la Loire par Arnay-le-Duc et Autun.

Ce *chemin des Romains*, comme on l'appelle, a été reconnu par les officiers d'état-major qui ont travaillé à la triangulation du terrain pour la grande carte de France. Il s'y trouve désigné par un trait distinct, et sous le nom qui lui appartient : c'est la grande voie militaire donnée par l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne.

Une voie d'une si grande importance, quittant sa direction naturelle et facile pour gravir une montagne escarpée, indique évidemment que sur cette montagne il y avait une ville considérable : nos lecteurs la connaissent; nous leur en ferons bientôt voir le nom, resté près de deux mille ans enfoui sous des décombres.

(1) Voir la carte du combat qui a précédé le siége.

Une autre voie romaine descendait d'Alise et se dirigeait sur Langres, *Andematunum*, par Darcey et Frolois.

Elle mettait les Mandubiens en communication avec le Nord, la Meuse, les Leuci et les Trévires.

Ils pénétraient par une autre au cœur de la Champagne, par Landunum et Troyes.

Par une autre, ils se rendaient directement à Bibracte, leur métropole, et chez les Arvernes.

Il y en avait encore d'autres dont on signale des vestiges; mais ce réseau, quelque imparfait qu'il soit, n'en a pas moins une signification incontestée : il prouve qu'après la conquête, Alise resta le centre d'une population gallo-romaine considérable; l'oppidum des Mandubiens s'était transformée en un municipe, qui se distingua dans toute la contrée.

A voir ces routes ferrées venant de partout au mont d'Alise, on s'attend à trouver sur le plateau une capitale debout ou couchée dans ses ruines. Cependant, quand on y arrive, rien ne rappelle d'abord ni tant de prospérités, ni une chute si profonde. A part les ondulations du terrain, qui ont un sens pour qui sait comprendre, et la voie romaine qui traverse ce sommet silencieux; à part encore un ou deux pans de mur de petit appareil, et le bourg d'Alise sorti de l'antique cité et resté à l'une de ses portes comme pour en montrer l'entrée, rien n'est debout ni même visible; tout est cultivé comme dans la plaine :

Nunc seges ubi Troja.

On comprend, à cette vue, qu'il y ait si peu de vestiges des travaux de César devant Alesia. Des montagnes de rochers, entassées sur d'autres montagnes pendant des siècles, se sont affaissées et perdues sous l'herbe. Ne nous étonnons pas que des fossés et des tas de pierres, faits en trente jours, aient disparu.

Mais, en se baissant, on distingue çà et là des débris informes; on remarque que la terre est semée de parcelles de tuiles et de

marbres pulvérisés par le temps depuis des siècles, et que le laboureur enfouit ou révèle chaque année.

Avant le laboureur, qui, depuis si longtemps, travaille à effacer cette grande page d'histoire en brisant ses lettres, le maçon, lui aussi, est venu longtemps chercher dans ces ruines des matériaux qui le séduisaient par leur beauté. Sous les Carlovingiens, on venait jusque de Flavigny dépouiller ce cadavre, pour la plus grande gloire de l'église qu'on bâtissait (1). Qui prenait un entablement pour y tailler des marches d'escalier ou un seuil pour sa porte, qui des colonnes pour en faire des montants de fenêtres, qui des chapiteaux, des autels, des statues, pour y couper des pierres angulaires. Le marteau anéantissait les inscriptions; l'avidité, stimulée par des matières précieuses, bouleversait le sol et brisait ce qu'elle rencontrait pour satisfaire ses désirs. Le cultivateur vint ensuite, avec sa houe et sa charrue, niveler le tout et le couvrir d'engrais. Le mort fut enseveli; mais on ne dira jamais toutes les mutilations qu'il souffrit avant de disparaître.

Les guerres féodales se succédèrent; les Anglais campèrent près d'Alise; les guerres de la succession ducale et celles de la Ligue détournèrent les esprits des études et des recherches historiques; mais jamais le souvenir d'Alésia ne se perdit. Olivier de La Marche racontait aux ducs de Bourgogne l'histoire d'Alise (2). Dès les premiers jours de la Renaissance, le poëte Ladonne fit des traditions locales et de ses réminiscences grecques et latines un mélange bizarre qu'il traduisit en vers latins :

> Urbis Alexiacæ casum, tristesque ruinas
> Ædua gens miserata, aliam duce et auspice fundat
> Hercule, Mandubiis sedem....

Nous citerons le reste plus tard; remarquons, en attendant, que ces vers, bien frappés, sont l'écho de la tradition; qu'ils nous montrent Semur emportant sur ses rochers la succession d'Alise;

(1) Montfaucon, IVe vol. du *Suppl. de l'Antiq. expliquée*, p. 68.
(2) Chap. II.

héritant de ses souvenirs et de ses priviléges, comme pour consoler les Mandubiens de leur veuvage : *Aliam Mandubiis sedem.*

Ce ne fut guère que sous Louis XIV que l'on commença à recueillir les débris significatifs de cette malheureuse cité, et à enregistrer ce qu'on en découvrait. C'était trop tard; mais on jugera, par ce qu'on a trouvé depuis cette époque, de ce qu'on saurait sur ces ruines, si elles avaient été explorées avec intelligence depuis Charlemagne, et successivement décrites.

On savait qu'Alise avait une de ses portes à l'est; la voie romaine qui l'aborde dans cette direction, et le nom de la source voisine, qu'on appelle encore aujourd'hui *Fontaine de la Porte*, bien qu'il n'y ait plus de porte, ni de murailles dans le voisinage, indiquaient suffisamment cette entrée; mais en 1704 on en découvrit les premières assises. Le seuil était garni de bandes de fer et de bornes, dont la disposition fit connaître qu'il y avait là une triple ouverture : une centrale et plus grande destinée aux chars, et deux autres, latérales et plus petites, pour les gens de pied. N'en déplaise donc à M. Quicherat, qui assure que cette partie de la montagne était la moins accessible, les Mandubiens l'avaient, au contraire, regardée comme la plus abordable.

A l'autre extrémité de la ville se trouvait la porte de l'ouest. La voie romaine suffirait pour le prouver, si l'existence de la nouvelle Alise, placée à cette porte même, n'en indiquait pas la position : entre un faubourg et la ville n'y a-t-il pas toujours une porte?

Il y en avait une troisième, du nord, dans une coupure des rochers; mais elle était sans importance, parce qu'elle était sur une pente trop rapide pour les voitures.

De l'une à l'autre des deux premières courait donc la grande voie publique qui mettait en communication les bassins de la Seine et de la Saône (*in Sequanos*); elle formait l'épine dorsale de la montagne. Les tronçons encore visibles ont 5 mètres de largeur; et, sur plusieurs points, ils conservent encore toutes les parties dont une voie romaine se compose. Des coupes transver-

sales en ont montré toutes les couches, le *statumen* de la base, et, ce qui est beaucoup plus rare, le *summum dorsum* ou la croûte supérieure. Elle est composée de dalles de toutes les dimensions, taillées en polygones à côtés plus ou moins nombreux, absolument semblables à celles qui pavaient encore, il y a quelques années, à Autun, l'ancienne métropole des Mandubiens, sa grande rue de la porte romaine de l'Aroux. Des rues venaient aboutir sur cette artère principale, à droite et à gauche. On en a trouvé plusieurs encore, pavées d'un triple hérisson. Les Grecs, que nous avons rejetés en débutant, n'étaient pas si coupables de trouver à Alise quelque chose d'herculéen !

Le plateau, sillonné de chemins, était alimenté par la source de la porte d'est, de laquelle les eaux se répandaient et se répandent encore par un canal souterrain qui enveloppe le mont d'Alise au nord, et qui vient aboutir à l'extrémité opposée du plateau, à la porte de l'ouest, où se trouve maintenant l'hospice.

Cette source du mont d'Alise, restée seule vivante sur son sommet, a contribué beaucoup à perpétuer le souvenir de la ville gauloise. Elle s'est mêlée à la légende de sainte Reine; et, de tous les points de notre Occident, on est accouru pour boire de ses eaux. Les Arvernes, jusqu'à la révolution, ont passé la Loire pour visiter Alise; les Bretons, la population la plus occidentale et la plus celtique de France, s'y rendaient comme eux; les habitants de nos campagnes savent les sentiers qui y conduisent; les Allemands eux-mêmes y envoient encore quelques pèlerins. Les premiers partis jettent des rameaux sur leur passage, pour marquer la route à ceux qui les suivent. Notre intention n'est pas d'appuyer cette dissertation sur des bases si peu solides; mais, rois et bergers, tous les pèlerins venus sur le plateau d'Alise y étaient attirés par de vieilles habitudes et des traditions païennes transformées au profit de l'Eglise.

La source des Portes ne suffisait pas à la population d'Alise : il y avait çà et là des citernes et des puits taillés dans le roc. Ceux

qu'on a découverts et vidés, avaient 14, 20 et 27 mètres de profondeur.

On a retrouvé de nombreuses rigoles, destinées sans doute en grande partie à conduire dans ces réservoirs les eaux pluviales. Elles se trouvent au niveau du pavé des rues; et presque toutes les citernes gardent en amont des traces de ces conduites d'eau (1).

Les caves elles-mêmes étaient creusées dans le roc, ainsi que les *columbaria*, caveaux funèbres, dont les parois étaient percées de niches, comme on en voit dans les catacombes que le *Roma subterranea* représente dans ses gravures.

Impossible de compter les édifices romains qu'on a trouvés; toute la montagne en est couverte. Mais il faut signaler un temple ou portique qui avait son entrée principale sur la voie romaine traversant Alise. Ses ruines occupent la partie centrale du plateau, qu'il devait dominer.

En 1625 ou 1652, on tira de ses ruines une large pierre qui portait une inscription qui donnait le nom du fondateur et la destination de l'édifice :

TI. CL. PROFESSVS. NIGER. OMNIBVS.
HONORIBVS. APVD. ÆDVOS. ET.
LINGONAS. FVNCTVS. DEO. MORITASGO.
PORTICVM. TESTAMENTO. PONI.
IVSSIT. SVO. NOMINE. IVLIÆ.
VIRGVLINÆ. VXORIS. ET. FILIARVM.
CL. PROFESSÆ. ET. IVLIANÆ. VIRGVLINÆ.

Au bas, sur la bande, on lisait ces mots, preuve de l'exécution du testament :

IVL. VIRGVLA. FILIA. MORRENS. POSVIT.

Reinesius eut connaissance de cette précieuse inscription, et l'inséra dans son *Syntagma*, imprimé à Leipsick en 1660.

Jacques Spon la répéta, l'Académie des inscriptions la vit avec

(1) Voir les *Mémoires de la Commission des Antiquités*, 1, pour la plus grande partie des détails donnés dans ce chapitre.

intérêt (1), et d'Anville l'inséra dans ses *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule.*

Elle fut transportée au bourg, et mise sur la fontaine de Saint-Bernard, dans le cloître des Cordeliers: on commençait à comprendre qu'il était urgent de recueillir les documents sortis des ruines de l'antique *Oppidum.*

Mais en 1813, au commencement du XIX^e^ siècle, quand les études historiques se réveillaient, la pierre qui portait ce texte, le seul qui eût été conservé, fut elle-même brisée et employée dans des constructions.

Il avait été heureusement plusieurs fois copié et commenté; mieux encore, un écuyer historiographe du comte d'Artois, Pierre Loreau, le vit et l'inséra dans un procès-verbal notarié des fouilles et des découvertes qu'il venait de faire à Alise. C'était en 1784, la veille de la Révolution. C'est d'après l'acte de maître Léhup que nous l'avons copié: il avait dressé son procès-verbal sur place, en présence du curé de la paroisse, d'un bourgeois d'Alise, d'un avocat au parlement et d'un ancien contrôleur des guerres.

Cette inscription ne donne pas seulement un nom propre isolé, comme on en trouve tous les jours; elle nous apprend que Titus Claudius Professus Niger était un grand personnage, qui avait occupé toutes les hautes fonctions chez les Lingons et les Eduens. Elle nous le montre fondant par des dispositions testamentaires un temple (*porticum*) à une divinité celtique qui avait ses affections: Moritasg.

On ne voit pas l'intérêt qu'aurait eu un Romain d'origine à élever un monument à un dieu qui devait être en honneur chez les Gaulois. Professus Niger, homme haut placé dans l'estime de conquérants qui lui avaient confié une grande autorité sur la contrée de la Marne à la Loire, — *omnibus honoribus functus;* — un homme qui en mourant tourne ses regards vers le dieu Moritasg,

(1) *Mém. de l'Académie des Ins.*, I, 360. — Reinesius. Syntagma Inscript. antiq. 175 classis primæ.

et lui élève un temple au milieu de la capitale des Mandubiens, sur une montagne célèbre, au bord d'une grande voie militaire, devait avoir dans ses veines du sang gaulois, et, chez les Celtes, l'autorité naturelle de la fortune et des souvenirs.

Le nom romain cache sans doute un Gaulois d'origine princière, peut-être un descendant de Moritasg, que Jules-César nous montre à la tête de Sénones à son arrivée dans les Gaules: « Adventu in Galliam Cæsaris, Moritasgus (1)... »

Les idées religieuses des Gaulois se modifièrent rapidement sous l'influence de Rome. Rome faisait des apothéoses, et ses tombeaux étaient des temples. Les Gaulois, ceux surtout qui s'étaient mis à son service et qui avaient fini par adopter des noms romains, prirent facilement les habitudes religieuses des maîtres, surtout quand elles tournaient à leur honneur. Pourquoi Professus Niger ne se rattacherait-il pas à la vieille famille de Moritasg? Cette famille ne fut pas étouffée par la conquête; César se l'attacha, et s'en fit un instrument dans la puissante tribu des Sénones. Il avait établi roi de cette cité renommée le frère de Moritasg, dont les ancêtres avaient comme lui régné: « Quem » Cæsar apud eos regem constituerat (2). »

Cet homme, qui s'était laissé séduire par les Romains comme la république éduenne sa voisine, fut exposé à la vengeance des Sénones, qui voulurent l'égorger dans un soulèvement. Ils le poursuivirent jusque sur leurs frontières, après l'avoir chassé du trône et de ses domaines; ils envoyèrent ensuite des députés vers César pour justifier leur conduite.

César leur ordonna de lui envoyer tous leurs sénateurs; ils n'obéirent point. Mais ils furent bientôt forcés d'implorer leur pardon, de recevoir le banni, et de marcher avec leur cavalerie contre Ambiorix, à la suite de César et sous les ordres du frère de Moritasg (3).

(1) Cæsaris Comm., v, 54.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.* vi, 4.

Il est évident que cette famille, détestée pour sa trahison, était sous la sauvegarde des Romains, qui la comblèrent d'honneurs. Il ne serait pas étonnant que ses membres eussent eu de hautes fonctions dans le voisinage des Sénones, chez les Eduens et les Lingons, près des domaines qu'ils devaient avoir, et qu'Alesia eût été la dernière retraite de cette famille.

Quoi qu'il en soit, on sera toujours forcé d'avouer que les traditions celtiques n'étaient point oubliées à Alise dans les premiers siècles de l'époque gallo-romaine; qu'elles y vivaient avec quelque indépendance, sous les noms et la langue des vainqueurs.

L'inscription de *Niger* n'est pas la seule qui ait été sauvée; mais il n'y en a pas d'autre qui soit plus intacte et aussi importante. Cependant celle de *Nigrinus* peut offrir quelque intérêt à cause de l'analogie des noms propres. Nigrinus et Niger, habitant le même lieu, étaient sans doute de la même famille. Si Niger éleva un autel à Moritasg, le valeureux chef des Sénones, Nigrinus, en faisant un vœu à Mars et à Bellone au même lieu, prouve qu'il n'a point dégénéré :

MARTI. ET. BELLONAE.
SESTIVS. NIGRINVS
V. S. VIV. E.

Le dieu des combats et la déesse de la victoire avaient à Alise des autels qui se touchaient. Cette inscription mutilée l'indiquerait :

1re face : .....
EAE VICTORIAE
2e face : ARGVTVS
SABINEI
3e face : LVPI. SEP
4e face : V. S. L. M.

Elle fut trouvée dans les ruines d'Alise par M. Laureau de Saint-André, l'historiographe du roi, et donnée au comte de Lavau, chambellan de Stanislas, roi de Pologne. La famille Sabina était considérable dans nos contrées. Sabinus et Eponine, dont

l'histoire est si connue, étaient du pays lingon. On ne peut pas affirmer que le *Sabineus* de l'inscription d'Alise ait appartenu à un membre de la famille de Sabinus, dont le sang fut le dernier répandu pour la cause de l'indépendance gauloise. Cependant, on le sait, Alise était sur les frontières extrêmes des Lingons; et il y avait à *Landunum*, qui leur appartenait, une branche de la même famille. Voici l'inscription telle que je l'ai vue dans une crypte de l'église de Grizelle, voisine de Landunum, à neuf lieues d'Alise :

MONIMENT
VM. SABINEI.
E. . SABINIA
NI. . . . . .

Ces noms représentent-ils des affranchis, des membres adoptifs ou directs de la famille Sabina? On peut soutenir toutes ces hypothèses; mais il n'en reste pas moins vrai que ce texte nous place chez les Lingons, dans la patrie même de Julius Sabinus, Gaulois puissant par ses richesses et sa naissance, qui comprit les chants de Velléda, et se mit à la tête des Gaulois pour chasser les Romains. Une inscription trouvée à Limoges a la plus grande analogie avec celle-ci; elle prouverait au besoin que la famille Sabina de Landunum et d'Alise avait des représentants jusqu'aux sources de la Vienne, comme elle en avait à Rome et en Afrique :

C. AN. SABINIANVS
SIBI. ET. FILIO. VIVVS
POSVIT.
ITEM. D. D. ET MEMOR.
SABINEI APOLLINARIS.

Une inscription plus curieuse encore, dont Montfaucon a recueilli les derniers vestiges, rappelait le souvenir d'une victoire remportée par les Romains. Elle était accompagnée d'une série de douze figures isolées, chacune dans son cadre, représentant des guerriers, des boucliers, des nacelles, des palmes, des cou-

ronnes, que distribuait la déesse de la victoire. On peut voir ces bas-reliefs dans le *Supplément de l'Antiquité expliquée* (1). Malheureusement il ne reste de l'inscription que la dédicace :

AVGVSTO SACRVM

Le reste est peu de chose, et ne jette pas le moindre jour sur le nom du vainqueur impérial auquel elle a été consacrée.

En 1821, on découvrit sur *Le-Haut* une statue en pierre blanche fort curieuse; elle se rattachait peut-être à l'histoire des bas-reliefs de l'église de Flavigny. Elle représentait un homme le front ceint d'une couronne de laurier attachée derrière la tête par une bandelette. Cette figure portait une longue barbe et une robe qui descendait jusqu'aux pieds, qui étaient chaussés de sandales à courroies nouées sur le devant. Sur cette robe, ce qui est fort étrange, s'en trouvait une autre formée d'une légère lame d'argent, qui fut déchirée par les ouvriers (2).

Ces curieux débris de l'antique Alésia n'existent plus que dans le recueil de Montfaucon : ils avaient été pris dans les ruines de cette ville sous les Carlovingiens, pour l'église de Flavigny, bénite par le pape Jean VIII en 878, à l'époque où la tradition était encore vive, quand il restait des inscriptions nombreuses qui la perpétuaient et qu'Herric avait vues, quand, à cette même époque, il disait qu'il ne restait plus que des ruines de l'ancienne cité tombée sous les coups de César :

..... Cæsareis fatalis Alesia castris;
Nunc restant veteris tantum vestigia...

Après ces grands traits de la physionomie de la ville mandubienne, devenue municipe romain, ramassons quelques-uns des innombrables objets qu'on y recueille tous les jours.

En 1790, on tira des ruines d'Alise quatre beaux chapiteaux d'ordre corinthien, qu'on voit encore à l'hospice.

(1) MONTFAUCON, *Suppl.*, t. IV, p. 86 et 87.

(2) *Mémoires de la Commission des Antiquités*, I, p. 117.—Cette statue devait être apportée à Dijon; on ignore ce qu'elle est devenue.

En 1836, on remarqua dans des salles ruinées, ici des enduits peints en jaune avec des baguettes d'encadrement en rouge vif, là des murs à joints de ciment colorés en rouge. Derrière le temple de Moritasg, en 1839, on découvrit plusieurs petites chambres construites en pierres de petit appareil, dont les joints étaient également marqués par des lignes de ciment jaune et rouge. On vit ailleurs des débris de fresques, des peintures inachevées, et au pied de la muraille des restes de la couleur abandonnés par l'artiste. L'une était de l'ocre fin, l'autre un mélange d'oxyde de cuivre et d'alumine, comme on en a trouvé à Herculanum. Ailleurs, on a vu des baies dont l'encadrement portait des entailles destinées à recevoir des châssis en bois. Ici on a trouvé des fragments de tablettes de marbre blanc ou de vert antique, des conduits en plomb, de considérables débris de poteries et de tuiles à rebords; là des marteaux ou des haches, des poids, des fers, des javelots, des candélabres et des lampes; ailleurs, des aiguilles en os ou des épingles de tête de la même matière, des anneaux, des colliers de verre et d'ambre, des débris de chaînes d'or, des anneaux et des dés en or, des ciseaux, de nombreuses fibules, des styles à écrire, des couteaux à manche d'ivoire ou garnis de nacre; enfin des os à siffler, de petites coupes, de grandes amphores, des houes, des pelles, des outils de toute sorte, des instruments de chirurgie et de monnayage, des vases en bronze, en argent et en or, des statues de toute grandeur et de différentes matières.

Ces débris, recueillis encore après deux mille ans de recherches et de pillage, ne peuvent être énumérés : ils formeraient, à eux seuls, un véritable musée archéologique; et nous en avons montré plus qu'il n'en faut pour désoler nos adversaires, qui n'ont pas une tuile romaine à l'appui de leurs prétentions. C'est M. Delacroix qui fait cet aveu; car Amancey n'est pas Alaise. Il compte sur le temps, qui révèle tout, pour découvrir sa *Découverte!*

Les dernières fouilles du mont d'Alise ont été faites par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, et par la Com-

mission des antiquités de la Côte-d'Or. Nous renvoyons le lecteur à leurs Mémoires; mais, comme nous ne voulons pas être cru sur parole, nous sommes obligé de citer au moins quelques fragments du procès-verbal du notaire Léhup, dont nous avons parlé plus haut : « L'an mil sept cent quatre-vingt quatre, le 4 sep-
» tembre, après midi, à Alise-Sainte-Reine, diocèse d'Autun, par
» devant le notaire soussigné, a comparu Pierre Laureau de St-
» André, écuyer, historiographe de Monsieur, lequel nous a de-
» mandé acte des fouilles et découvertes qu'il venait de faire sur
» le Mont-Auxois, vulgairement appelé Mont d'Alise.

» Il a observé que, sous le découvert pratiqué dans le champ
» du sieur Jacob, il existait une chambre de la longueur de vingt-
» un pieds sur neuf et demi de large, dans laquelle on descen-
» dait par sept marches taillées dans le roc vif, et que l'autre
» côté est fermé par un mur bien fait et de pierres d'échantillon;
» — que, dans une de ses parois, il y a une petite voûte de la
» largeur d'un pied propre à placer une statue, conjecture d'au-
» tant plus probable qu'on en a trouvé une dans une autre niche.
» — Ladite chambre a le roc pour pavé. Parmi les décombres et
» les terres qui remplissent les cavités, on a trouvé, entre autres
» choses, plusieurs fragments d'urnes d'un beau vert, trois lampes
» sépulcrales, un grand médaillon de Vespasien, et une meule
» de granit (1).

» Les mêmes ouvriers, continue le notaire, nous ont assuré
» avoir trouvé ailleurs des chambres pareilles à la précédente et
» sur le même alignement, à côté des rochers. Ils nous ont fait
» encore observer que cette montagne est coupée par des bancs
» de rochers très-étendus, qui forment comme une longue épine
» dorsale le long de laquelle les maisons sont rangées; — qu'il

(1) Cette meule me rappelle qu'en 1811 M. le Préfet de la Côte-d'Or fit exécuter des fouilles au mont d'Alise, et qu'il y découvrit, lui aussi, des meules de granit, près desquelles se trouvèrent un mortier à broyer le blé, et un squelette dont les bras portaient des fragments de chaîne de fer.

» y a environ dix-huit ans, on avait trouvé trois salles avec des » piliers de granit et d'autres en pierre blanche; — que l'esca- » lier du sieur Lempereur a été fait avec ces entablements; — » que des fûts de colonnes existent en plusieurs endroits de la » ville d'Alise-Sainte-Reine; — que le pavé de la plupart des » salles découvertes était composé de petites pierres blanches » et de sable, le tout formant quelque chose d'uni et de so- » lide... (1). »

Assez, diront nos adversaires; mais vous n'avez pas cité une seule monnaie! — C'est vrai; mais ce n'est pas, comme vous, faute d'en avoir. Voici un fragment d'une lettre écrite en 1787, par le curé de Flavigny, et adressée au rédacteur du Journal encyclopédique (2) : « Dans le cours de ce siècle, dit-il, on a trouvé sur le » mont d'Alise plus d'un tonneau de médailles, consulaires, im- » périales, du Haut et du Bas Empire, en or, en argent, en bronze » et billon. Au mois de mars dernier, on a trouvé une monnaie » d'or de Jules César, pesant un louis; elle avait une tête d'Au- » guste jeune d'un côté, de l'autre un quadrige avec ces mots : » Cæsar Divvs..... (3). »

En 1792, à une époque où l'on ne s'occupait guère de médailles, Claude Sirot d'Alise recueillit un boisseau de *maous* qu'il vendit au receveur des domaines à Flavigny.

Les monnaies antiques sont donc si communes dans cette contrée, que les habitants ont des mots à eux pour les distinguer entre elles : ils entendent par cette expression toutes les médailles qui ne sont ni d'or ni d'argent; c'est le synonyme de monnaies noires.

Les fouilles exécutées jusqu'à ce jour ont fait découvrir à Alise, à côté des très-rares médailles de Jules-César, les innom-

(1) Maître Léhup, notaire à Alise en 1784. Son procès-verbal fut contrôlé à Flavigny, et signé Perrot aîné.

(2) Tome III, 15 avril 1787, p. 331.

(3) Cette lettre ajoute qu'on trouve des restes d'anciens chemins pavés se dirigeant sur Paris, Lyon, Autun, Vitteaux et Semur.

brables espèces des empereurs qui lui succédèrent; mais les monnaies de Tibère sont de toutes les plus nombreuses; elles se trouvent confondues avec celles de Néron, de Vespasien, de Trajan et d'Antonin.

Il y eut un incendie sous ce dernier; car toutes ces monnaies sont couvertes d'une couche de cendre et de charbon.

Sur cette couche de cendre commence une nouvelle série qui va jusqu'à Théodose. Son sou d'or, découvert au mois d'août 1800, porte donc l'existence d'Alise jusqu'à 395, au moment des grandes invasions des Barbares, qui brûlèrent encore cette ville.

Une nouvelle couche de cendre est répandue sur les monnaies de Théodose et des empereurs qui l'ont précédé, en remontant jusqu'à Antonin.

Les décombres qui couvrent cette seconde série de monuments, dit M. Maillard de Chambure, rédacteur du procès-verbal des fouilles de 1839, s'étendent sur un espace moins considérable que la première. On y trouve peu de charbon, mais beaucoup de fragments de marbres précieux blancs et verts, des brèches d'Italie, des vases d'un galbe élégant et ornés de riches reliefs, des fibules relevées de pierres fines, des fragments de mosaïques et de fresques, des chapiteaux, des frises, enfin tous les vestiges d'une civisilisation avancée et d'une ville plus richement bâtie.

Alise se releva encore; en voici la preuve.

En 1804, des ouvriers, faisant une tranchée afin d'enfouir des débris successivement entassés pour la culture, ramenèrent à la surface du sol quelques monnaies d'or qu'aperçurent deux paysans qui passaient. Ils ne les ramassèrent pas, de peur d'exciter l'attention des ouvriers; mais ils revinrent le soir pour les prendre. Leur allure mystérieuse excita les soupçons des habitants d'Alise-Sainte-Reine. On les suivit; et bientôt toute la commune, les religieuses de l'hospice elles-mêmes, se précipitèrent sur leurs traces.

L'autorité locale intervint; le trésor fut partagé; il ne contenait que des sous d'or de Valentinien, de Théodose, d'Anastase et de Justinien. On n'en sait pas le nombre; mais ils furent tous portés chez des orfévres, et leur produit s'éleva à 45,000 fr. (1).

On pouvait supposer que là se terminait l'histoire des monnaies à Alésia. La même année, en 1804, on fit la découverte d'un trésor qui modifia un peu les idées anciennes. Après une grande pluie qui lava tout le plateau, on aperçut brillant au soleil, à fleur de terre, une réunion de pièces d'or de Théodebert, roi d'Austrasie (534), parmi lesquelles on rencontra quelques médailles d'Anthémius, qui, à l'aide des Bourguignons, se défendit longtemps contre Euric, roi des Visigoths (2). Ce trésor fut estimé 13,000 fr.

Enfin, on cite des monnaies de Gontram, roi de Bourgogne en 593, et un tiers de sou d'or mérovingien, portant le nom d'Alise, ALISIA (3) : il expliquerait peut-être la présence des instruments de monnayage trouvés dans nos ruines (3).

Les monnaies trouvées à Alise forment donc elles-mêmes une tradition de sept siècles, de Jules César à l'époque carlovingienne, où nos chartes commencent. Elles nous donnent le triste spectacle d'une ville plusieurs fois dévorée par les flammes et sortant de ses ruines, comme un arbre plein de sève qu'on coupe à la racine et qui repousse toujours. Il n'y a que le cœur d'une nation qui puisse avoir cette vitalité. Capitale des Mandubiens, au centre de terres qui appartenaient à de grands seigneurs, placée sur une montagne escarpée où l'on pouvait trouver une retraite plus assurée qu'ailleurs, sur des voies romaines qui aboutissaient en

(1) *Nouv. Mét. hist.*, tom. I, p. 16, 1810. — LEBLANC, *des Monnaies de France*, p. 26.

(2) *Ibid.*, p. 114.

(3) Cette monnaie se trouve dans le cabinet de M. le comte de Vesvrotte, qui a bien voulu nous la communiquer et nous permettre de la faire graver. [Voir une des cartes jointes à ces Etudes.]

ligne droite chez toutes les nations de la Gaule, dans un pays fertile, admirablement située pour le commerce, Alise trouvait des éléments de vie dans ses rochers, dans les traditions, dans les habitudes et l'orgueil des peuples. Comme Autun, Vienne, Arles, Besançon, Sens, Gergovie, Bourges, Orléans, Paris, comme toutes les capitales des anciennes peuplades celtiques, Alise a tout souffert comme elles; et comme elles, voire quelquefois mieux qu'elles, car elle a gardé son nom, Alise a survécu à tout. *Oppidum* des Mandubiens sous la clientèle de Bibracte, *municipe* et centre d'un *Pagus* sous les Romains et les Mérovingiens, Alise, malgré sa pauvreté, malgré ses ruines, malgré Semur qui avait la puissance, Alise donna son nom à un *comté* sous les Carlovingiens, et fut un lieu d'asile ou de franchise. Elle porta dans le moyen âge le titre de *cité;* et la veille de la révolution, le notaire Léhup l'appelle encore *ville,* non plus dans le sens de M. Delacroix, qui a pris des chaumières de *villains* pour un *castrum,* mais dans le sens élevé que ce mot touva chez nous après l'affranchissement des communes. Aujourd'hui, enfin, *Alise* s'impose à tout le pays d'*Auxois,* et la montagne qui la portait garde sur son sommet, dans la pureté native du mot, le nom de l'antique *Oppidum.*

Un passage de Courtépée résume ce qui précède : « On ne la-
» boure guère, sur le mont d'Alise, sans déterrer, tous les ans,
» des médailles romaines d'or, d'argent, de cuivre, depuis les
» premiers empereurs jusqu'à Gratien, et même jusqu'à Gon-
» tram, sous lequel, ce semble, cette ville fut détruite. Un habi-
» tant du pays m'assurait, en 1760, en avoir, à lui seul, vendu plus
» de deux boisseaux. En 431, saint Germain vint à Alise honorer
» les reliques de sainte Reine. Alise ruinée, il resta quelques ha-
» bitations sur le penchant de la montagne; elles ont formé un
» bourg qui a gardé le nom d'Alise. Charles le Chauve, en 877,
» l'annexa à l'évêché d'Autun (1). »

Voilà, ce me semble, des ruines respectables, significatives, des

(1) Courtépée, *Descript. de la Bourgogne,* nouvelle édition, 1re vol., art. *Alise.*

voix éclatantes, comparées surtout aux *espérances* de M. Delacroix, qui, en attendant leur réalisation à Mantoche ou sur le Tôdeure, s'amuse à crier dans le désert.

Nous n'avons été qu'à la surface, je l'avoue, et rien de celtique n'a frappé les yeux du lecteur. Mais de quel droit MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins exigeraient-ils de nous des vestiges de temples et de *mapalia* celtiques, eux qui n'ont pas même une fibule romaine à l'appui de leur Alaise?

A part la Bretagne et quelques lieux écartés, où l'on croit voir des débris de menhirs et de cromlechs, où trouverez-vous des traces du culte ou des habitations des Celtes? Nieriez-vous que *Bibracte, Vesuntio, Cabillo, Matisco,* soient des villes d'origine gauloise, parce qu'elles n'ont rien gardé de leur vie primitive?

Alise n'aurait donc rien de celtique dans ses ruines, qu'elle serait dans la position de toutes les villes étouffées sous le colosse romain. Mais il n'en est pas ainsi : traversons les six pieds de décombres entassés sur le mont d'Alise, en coupant plusieurs couches de ruines et de cendres. A mesure qu'on approche du fond, les vestiges deviennent plus grossiers et les monnaies celtiques se révèlent, parce que nous sommes là sur le véritable terrain de Critognat et de Vercingétorix. Pendant quatre ou cinq cents ans, Rome a pesé sur la Gaule et recueilli son or et son argent; nous-mêmes, depuis les Romains, nous avons remué le sol d'Alise et recueilli ses plus anciennes monnaies. Cependant on en trouve encore, même en or et en argent (1). On en a signalé dans tout le cours du XVIII^e^ siècle. En 1787, le curé de Flavigny, écrivant au directeur du *Journal encyclopédique,* nous montre des médailles gauloises dans le *tonneau* de celles qu'on avait recueillies. Encore ne parle-t-il que des espèces d'or et d'argent; car il ne savait pas ce qu'étaient ces nombreuses médailles de potin de couleur cen-

(1) Voir le rapport de M. Maillard de Chambure, dans les *Mémoires de la Commission.*

drée, qu'il désigne, si je lis bien, sous le nom de *médailles de Maures d'une matière noire,* et qui toutes appartiennent à l'époque celtique. Ces monnaies sont, en effet, recouvertes d'une patine foncée qui leur donne une couleur brune; et elles sont tellement barbares, qu'il est souvent impossible de déterminer les objets représentés sur leurs faces. Aujourd'hui il n'y a plus de doute sur ces espèces monétaires : elles appartiennent incontestablement à l'époque celtique. Or il est impossible de dire le nombre de celles qui sont sorties des couches inférieures des ruines d'Alise.

Ces médailles sont à coup sûr des témoins irrécusables de l'existence d'Alise avant la conquête; et personne, M. Delacroix moins que tout autre, n'a le droit d'exiger davantage. Alise a cependant gardé de son époque purement celtique plus qu'aucune autre ville. Nous avons dit qu'autour du portique de Moritasg vivaient, dans de grandes familles, des traditions de leur gloire passée. Nous trouvons maintenant, dans la population mandubienne et vaincue, des intelligences qui veulent, au moins par l'industrie, vaincre les Romains. Pline le naturaliste, qui mourut en 79 de Jésus-Christ, et qui avait voyagé dans la Gaule du temps de Titus et de Vespasien, fait observer que les ouvriers d'Alise se distinguaient par leurs travaux de bronze et d'étamage appliqué surtout aux ornements de la cavalerie, des chariots de guerre et des voitures de luxe : *esseda et petorita* (1).

Or, il résulte de la lettre du curé de Flavigny, écrite en 1787, et des fouilles faites depuis, qu'il y avait à Alise un quartier spécialement habité par les ouvriers en métaux. Les maisons des grands étaient au nord; les ateliers occupaient l'est et la partie méridionale de la ville. On y rencontre, en effet, une grande quan-

(1) Album plumbum incoquitur æreis operibus Galliarum invento ita ut vix discerni queat ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentarium incoquere simili modo cœpere, equorum maxime ornamentis, jumentorumque jugis in Alexia oppido; reliqua gloria Biturigum fuit. Cœpere deinde et esseda et vehicula, et petorita exornare. XXXIV, 17.

tité d'objets en fer et toutes sortes d'outils. On y a trouvé une enclume, des ornements destinés à des chars, divers encadrements métalliques, des bandes et des filets découpés, des palmettes, des rosaces d'un dessin élégant, plaqués d'argent ou étamés. C'est la confirmation du passage de Pline.

Mais ce qui fixe surtout l'attention, c'est l'élégance de tous les vases en bronze sortis du mont d'Alise et de ses environs. Celui qu'on vient de découvrir dans la Côte (1), nous donne un beau spécimen du savoir-faire des artistes mandubiens. Ce vase est en bronze; il a près de 7 décimètres et demi de circonférence, près de deux de profondeur. Sa forme est celle d'une casserole à queue plate. Il est parfaitement conservé, sonore comme une cloche, et couvert extérieurement d'une belle patine verte. L'intérieur conserve les traces de l'étamage signalé par Pline.

Ce vase a été fondu, puis mis sur le tour qui lui a donné son poli, les deux cordons qui l'enveloppent en haut et en bas, ainsi que les sillons concentriques profondément creusés sous son fond. Ce qui nous intéresse davantage, c'est l'inscription tracée sur la queue par des séries de points :

DOIROS. SEGOMARI.
IEVRV. ALISANV.

Ce n'est ni du grec, ni du latin; c'est donc le langage des ouvriers mandubiens, un de ces rares débris de la langue celtique, qui sortent de terre de siècle en siècle, et qui n'ont pas encore fait l'objet de sérieuses études. Bien qu'on ne puisse dire encore hardiment ce que signifie cette inscription, il n'est pourtant guère possible de ne pas voir dans le premier mot le nom du fabricant, et dans le dernier celui d'*Alise*, modifié selon les exigences d'une grammaire que nous ne connaissons pas.

Le vase qui porte cette inscription, il est vrai, n'a pas été trouvé à Alise même; mais une heureuse découverte qu'on vient de faire

(1) A Marsannay. Il fait partie du musée de la Commission des Antiquités.

dans ses ruines, ne nous permet plus d'avoir le moindre doute sur l'atelier dont il est sorti : c'est celle d'un autre vase en bronze, étamé lui aussi, ayant presque la même forme, mais sortant d'un autre moule. S'il diffère un peu du premier par ses dimensions, il porte tous les caractères d'une même origine : même étamage, mêmes sillons concentriques à la base, même forme de queue, mêmes ornements. La ceinture de l'un est identiquement la ceinture de l'autre; elle est formée d'une série de petites feuilles à fronton, juxtaposées, esquissées avec un outil contondant et terminées d'un coup de gouge. L'ouvrier qui a travaillé l'un, est celui qui a fait l'autre; le grand vase qui porte le mot ALISANV, est frère de celui qui vient d'Alise. Ils se soutiennent mutuellement; donc cette double découverte, l'inscription celtique, l'étamage des vases, et le nom d'Alise que l'un porte, prouvent que nous sommes au milieu d'une race indigène et dans la ville dont Pline a parlé (1).

M. Delacroix a-t-il rien, dans son désert, qui puisse contrebalancer cet argument? A défaut d'un nom de provenance celtique, M. Delacroix s'attache à son *Alaise;* il prétend qu'il ressemble au latin *Alesia,* et au mot de Plutarque Ἀλησία, beaucoup mieux que celui d'*Alisia* que nous défendons.

Si cette érudition est foudroyante, ce n'est pas pour nous. Comment M. Delacroix n'a-t-il pas vu qu'il se blessait au cœur? Ce n'est point du tout *Alaise* ou *Alasia* qui était la prononciation du nom de la ville des Mandubiens, tel que César l'a écrit; Plutarque, qu'invoque M. Delacroix, dit qu'il se prononçait Ἀλησία; mais personne n'ignore que le ἦτα avait chez les Grecs le son de notre I. Ἀλησία se prononçait donc absolument comme aujourd'hui nous prononçons le nom d'Alise, comme le monétaire mérovingien l'écrit, comme l'écrivaient les ouvriers gallo-romains, dont nous

(1) Le vase trouvé à Alise a passé des mains du cultivateur dans celles de M. Beaune de Semur, puis dans celles de M. Félix Baudot, qui en est devenu propriétaire.

venons de voir la signature sur une de leurs productions; enfin, comme une autre inscription celtique, trouvée à Alise, le donne. La voici, scrupuleusement dessinée par le président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, d'après l'original que cette société possède :

Le dernier mot de cette inscription inexpliquée est donc encore le nom d'Alise, déjà reconnu à la fin de la précédente. Mais il ne faut pas seulement remarquer que le E de l'*Alesia* des *Commentaires* et le η de l'Ἀλησία de Plutarque y sont prononcés I par l'auteur indigène : il faut observer encore que l'accent mis par Plutarque sur son Ἀλησία se trouve précisément là où le texte celtique a mis deux II, comme si l'auteur grec avait voulu reproduire les nuances les plus délicates de ce nom propre. Donc, encore une fois, si Plutarque signifie quelque chose, il est pour nous, malgré M. Delacroix, qui supposait à tort que le grec Ἀλησία se prononçait comme Alaise ou Alasia.

Cette inscription, des plus précieuses, a été découverte en 1839, dans le voisinage du temple de Moritasg, sur le mont d'Alise, dont elle porte le nom. Elle est en langue celtique, ce qui en augmente la valeur et confirme ce que nous avons dit : que les traditions de

l'ancien peuple survécurent à son indépendance; que Professus Niger était fier de se rattacher à Moritasg; — qu'après la conquête, les Mandubiens parlèrent longtemps encore la langue de leurs aïeux; — qu'ils l'écrivirent même dans des inscriptions publiques et sur des objets destinés au commerce, pour faire mieux connaître les ateliers que Pline considérait comme une des gloires de la Gaule. Ces inscriptions sont des textes originaux, intacts, parfaitement lisibles, d'une origine incontestable, d'une époque facile à préciser par la forme des lettres et la nature des noms propres. Quand on fera l'histoire de la résistance et de la chute de la langue celtique, ces documents seront pris en haute considération. Nous n'avons donc pas seulement une Alise inventée à la Renaissance, comme assurent nos adversaires; notre Alise remonte par ses ruines, comme par la tradition, dans le moyen âge, chez les Romains et jusque chez les Celtes. A la surface du sol, nous avons trouvé l'époque mérovingienne; plus bas, les marbres et tous les vestiges de la civilisation romaine; au fond, l'*Alisia* des Mandubiens, dont la voix se faisait encore entendre sous cette couche, malgré les écoles et l'autorité des maîtres.

Au lieu de ces preuves directes, formant ensemble une chaîne qui relie tous les temps, qu'est-ce que nous offrent MM. Delacroix et Quicherat? Ils n'ont pas de ruines à Alaise-lez-Salins; mais ils comptent sur *l'œuvre du temps* pour en avoir; ou bien ils vont en chercher à Amancey, à plusieurs lieues de là, comme si Amancey était Alaise, ou bien encore à Mandeure, à vingt lieues plus loin!

Les tombeaux et les médailles romaines d'Amancey ne prouvent rien pour Alaise; ce sont même des documents contre elle; car, si quelques pierres tumulaires et des monnaies, à Amancey, sont arrivées jusqu'à nous, les mêmes objets devraient se voir à Alaise, qui se trouve dans les mêmes conditions qu'Amancey. Vous ne pouvez pas dire, d'un côté, que des cendres se sont conservées, de l'autre, qu'une ville importante, bâtie sur des rochers, s'est fondue au soleil avec le bronze de ses statues et le marbre de ses temples,

sans qu'il en soit resté vestige sur les rochers, ou le moindre souvenir dans la tradition.

Quant à *Mandeure*, aux frontières de l'Allemagne, c'est en vain que vous cherchez à joindre ce nom propre à *Alaise* pour faire croire que vous possédez l'*Alesia-Mandubiorum*.

Là, en effet, il y a de belles ruines qu'a décrites M. Schweighaeuser, de l'Académie de Strasbourg; mais, je le répète, nous sommes à vingt lieues d'Alaise, et Mandeure, au reste, pas plus qu'Amagétobria, n'indique les *Mandubii*. Le mot *Mandubii* est le nom d'un peuple; Mandeure est celui d'une station romaine appelée *Epomanduodurum* (1). M. Delacroix vit donc toujours sur des apparences; il a pris tout à l'heure la station de *Dumnissus* pour une rivière, il prend maintenant celle d'Epomanduodurum pour un peuple; il est évident qu'à Athènes il eût pris le Pirée pour un nom d'homme.

XIV.

RÉCAPITULATION.

Jusqu'ici tous les savants avaient placé en Auxois l'Alésia des Commentaires. Les traducteurs qui ont suivi pas à pas César; Hadrien de Valois et d'Anville, pères de la géographie historique de nos contrées; Walkenaer, dont l'érudition est connue; les hommes de guerre qui ont voulu étudier le conquérant des Gaules; Turpin de Crisée, commentateur des Institutions militaires de Végéce, auteur des Essais sur l'art de la guerre et annotateur de César; Guischardt, colonel au service du roi de Prusse en 1756, auteur des Mé-

(1) D'Anville, verbo EPOMANDUODURUM. — Il en est fait mention dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table Théodosienne*, sur une route qui de Besançon conduit sur le Rhin. L'*Itinéraire* marque de Vesuntio à Velatudurum XIII, et de Velatudurum à Epomanduodurum XII... Sur une colonne milliaire qui y a été déterrée, et qui porte le nom de Trajan, on lit : M. P. XXXIIX.

Hadrianus Valesius, verbo CAMBETE : Tabula Peutingeriana inter Large et Arialbinum Vesontione, Loposagiæ, Epomanduoro, etc. Apud Æthicum vocatur et Cambete in itinere ab Andematunno Cambete : Varcia M. P. XVI, Vesontione M. P. XXIV, Epomanduoduro M. P. XXXII..., etc., qui est vicus Mandeure ad ripam Dubis positus...

moires militaires sur les Grecs et les Romains; Léopold Vacca Berlinghieri, lieutenant-colonel dans l'armée française sous l'empire, dans son Examen des opérations faites par les Romains devant Alise; Napoléon, dans ses dictées sur les guerres de Jules César; les officiers d'état-major qui ont récemment dressé la grande carte de France et étudié la question sur place, en soldats et en ingénieurs militaires plus qu'en hommes de lettres: tous, Français, étrangers, historiens, géographes, généraux et officiers de génie, ont reconnu qu'Alise en Auxois avait succédé à l'antique Alésia des Mandubiens (1); telle était la conviction générale il y a quelques jours.

M. Delacroix, de Besançon, arrive avec une dissertation qu'il intitule : *Découverte d'Alesia*, comme si cette ville eût été à découvrir. Une des sociétés savantes de Besançon la publie sous son patronage : on couvre la Franche-Comté de cette brochure; les colporteurs la distribuent; le monde savant s'en émeut. M. J. Quicherat, de l'école des chartes, s'en fait le champion à Paris; la *Revue de l'Instruction publique* l'accueille; de nombreux journaux l'imitent. M. E. Desjardins lui vient en aide avec l'autorité que lui donne sa chaire de professeur d'histoire et de géographie; en un moment, la *Découverte* est proclamée par toute la France, et reçue sans examen par une multitude de lecteurs.

Ce facile triomphe de l'erreur sur la vérité parmi les hommes est pénible à voir; nous nous laissons troubler, comme dit Pascal, par le premier tintamare qui se fait autour de nous. En effet, qu'est-ce que M. Delacroix a trouvé qui ait pu faire dire à MM. Quicherat et Desjardins, et avec autant d'assurance, que « d'Anville s'est trompé, que Barbier du Bocage et Walkenaer » se sont trompés; que tous les voyageurs, que tous les géogra-

(1) J. Macer n'a pas trouvé de nom plus juste et plus connu que celui de Mandubiens pour caractériser le pays d'Auxois, dans son ouvrage latin, imprimé en 1555, intitulé *Éloge des Mandubiens*. Il parle aussi des traditions dont Ladonne s'est fait l'écho.

» phes, que les antiquaires, les archéologues, les stratégistes, se » sont trompés; que Napoléon s'est trompé (1)? » Qu'est-il donc survenu, pour qu'un professeur se prononce de la sorte, rejette tout à coup son enseignement de onze années, et dise à ses élèves qu'il s'est trompé lui aussi, qu'il a maintenant la certitude que l'Alésia de César est près de Salins? A-t-on trouvé un argument ou un fait qui renverse tous les autres?

Chose étrange! il n'est rien survenu, rien que le mémoire de M. Delacroix, dont nous venons de peser tous les termes, et que nous avons trouvés si légers.

MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins débutent par deux hypothèses ou *deux contre-sens*, en faisant dire à César qu'il gagne l'Italie à marches forcées, et que César fut attaqué dans la Séquanie, quand ce général dit au contraire qu'il n'y était pas, et qu'il n'aurait pas voulu pour tout au monde reculer dans la Province.

C'est de ce premier pas que le reste dépendait; toute la question se réduisait à savoir ce que signifient ces mots : *Quum Cæsar in Sequanos iter faceret.* Nos adversaires prétendent que cette phrase place César en Séquanie; qu'elle nous le montre « poursuivant sa route *chez* les Séquanes, » comme s'exprime M. Desjardins, et qu'en conséquence, c'est chez les Séquanes que le combat eut lieu.

Nous, au contraire, nous affirmons que ce texte n'indique que la direction de l'armée s'avançant *du côté* de la Séquanie; ce qui prouve qu'elle n'y était pas, et qu'elle ne put y être attaquée.

La première traduction met César dans l'intérieur de la Séquanie; la seconde en dehors. Mais la seconde a pour elle tous les traducteurs *sans exception;* la première pèche contre une des premières règles de la grammaire. Inutile d'aller chercher à l'Institut une cour de cassation; pour un procès qui doit se terminer en première instance, Lhomond suffit.

(1) *Journal de Saône-et-Loire*, 28 juin 1856.

A Gergovie, César dit : « In Æduos castra movit. » Cela signifie-t-il qu'il est chez les Eduens?

Quand il fut chez les Eduens, il dit : « In Senones iter fecit. » Cela signifie-t-il qu'il continue à marcher chez les Sénones?

Chez les Sénones, il dit enfin : « In Sequanos quum iter faceret. » C'est identiquement la même chose. De même qu'à Gergovie, il nous apprend qu'il marche du côté des Eduens, et chez les Eduens, qu'il marche du côté des Sénones; de même il dit, arrivé chez ces derniers, qu'il se dirige du côté des Séquanes. César et Lhomond se donnent la main : donc l'armée romaine n'est pas de l'autre côté de la Saône.

Mais si elle n'est pas de l'autre côté de la Saône, comment a-t-elle pu faire le siége d'une ville qui aurait été dans les montagnes du Jura? C'était donc une simple question grammaticale. Le procès pouvait se terminer sur les bancs devant un régent de sixième; nous avons préféré suivre nos adversaires dans tous leurs forts, pour qu'ils ne pussent pas dire que nous avons négligé leurs plus solides arguments.

Si le combat qui a précédé le siége d'Alise a eu lieu au confluent de la Saône et de l'Ognon, comme le veulent MM. Delacroix et Quicherat malgré César, il n'est pas plus possible que les fuyards se retirent *immédiatement* à Alaise-lez-Salins qu'à Alise-de-Sainte-Reine; car ces deux points sont à peu près à égale distance et fort loin des bords de la Saône. Il eut même été plus facile aux Gaulois, poursuivis avec acharnement, de se retirer dans les montagnes de Saint-Seine ou de Sombernon que dans celles de Salins. Pour se retirer dans les premières, ils n'avaient point de grands cours d'eau à traverser, tandis que, pour atteindre les autres, les quatre-vingt mille hommes de Vercingétorix auraient rencontré quatre fortes barrières, l'Ognon, le Doubs, la Loue et les précipices du Lison, dont les passages ne pouvaient s'effectuer que lentement et avec de grands désastres.

Vercingétorix aurait été un soldat inepte s'il avait choisi un

champ de bataille si éloigné du lieu prévu de sa retraite, et plus inepte encore s'il avait laissé Vesuntio, la plus forte place des Séquanais, assez rapprochée du prétendu champ de bataille, pour aller une fois plus loin, avec beaucoup plus de temps et de pertes, dans des montagnes où son armée devait mourir de faim et recevoir difficilement des secours.

L'Alaise-lez-Salins n'est pas limitée de quatre côtés, comme le texte de César l'exige; c'est un delta. Le mamelon où M. Delacroix suppose qu'était cette place, n'a pas ses racines baignées par deux cours d'eaux; les deux cours d'eaux enferment plusieurs villages et un massif de huit ou dix montagnes, au milieu desquelles se trouve le mamelon d'Alaise. D'ailleurs, rien n'est plus facile que de trouver deux ruisseaux aux sources des rivières: les anciens avaient déjà remarqué que ce phénomène se voyait partout, puisqu'ils appelaient les fleuves *cornigera*.

M. Delacroix met le camp de Vercingétorix, à Alaise, sur un point où il est impossible qu'il ait été: 1° parce que là il eût été inutile à la défense; 2° parce qu'il laissait la place ouverte au couchant; 3° parce qu'il n'aurait pas eu besoin du fossé dont parle César; 4° parce qu'en le creusant derrière au lieu de le mettre en avant, M. Delacroix fait un contre-sens et un non-sens: un contre-sens, puisque les *Commentaires* le placent en avant (*præ*); — un non-sens, puisqu'en le traçant derrière, il ne servait à rien qu'à le rendre encore plus inutile à la place, en séparant absolument d'elle l'armée de Vercingétorix.

César dit qu'il y avait une vaste plaine *devant* Alise; or, 1° il n'y a pas de plaine dans cette contrée, tout est vallées et éminences; 2° ce qu'on donne pour une grande plaine est un petit plateau incliné: ce plateau n'a que 800 mètres, au lieu de 4,000 qu'il devrait avoir; 3° il est à une lieue d'Alaise; 4° il est sur un des côtés du delta, au lieu d'être *devant* (*ante*), comme le veut le texte de César; 5° ce plateau n'est pas traversé par les fossés de la ligne de circonvallation; 6° il n'est pas dans un lieu bas (*de-*

missis locis); 7° les fossés n'auraient pu y être remplis d'eau par aucune dérivation du Tòdeure; 8° enfin, il est impossible qu'un carré de 800 mètres ait été choisi plusieurs fois pour champ de bataille par les grandes armées de Rome et de la Gaule.

Les troupes de César, devant Alise, sont aussi mal disposées. Au lieu de les distribuer autour de la place dont il fait le siége, il les éparpille dans un camp de sept lieues de profondeur, qui n'a de contact avec le plateau d'Alaise que du côté inabordable. Les redoutes destinées à empêcher les assiégés de sortir de la place sont toutes d'un seul côté, et du côté où les précipices du Lison rendaient cette précaution inutile. Encore si ces vingt-trois petits camps eussent été au pied des murailles, menaçant nuit et jour Vercingétorix, peut-être les concevrait-on; mais ils sont éloignés de la place de deux, trois, quatre, six lieues; le dernier se trouve jusqu'aux sources du Lison! Avec de si étranges dispositions: 1° la place n'était pas assiégée; 2° les habitants pouvaient facilement en sortir par les autres côtés, les seuls qui fussent abordables; 3° les forces de César étaient placées à contre-sens; 4° les postes ne pouvaient pas être relevés soir et matin, comme le texte des *Commentaires* le veut. Enfin, les soldats romains, ainsi disséminés, ôtaient à César le moyen de construire ses lignes de circonvallation; ils ne pouvaient pas être partout à la fois.

Malgré cette immense soustraction de forces, non-seulement les lignes se construisent, mais M. Delacroix leur donne un développement qui excède de beaucoup le tracé de César, si porté déjà à l'exagération. Pour que les Romains, attaqués devant et derrière, pussent être enveloppés par leurs lignes de circonvallation et de contrevallation, comme l'exigent les *Commentaires*, dans l'hypothèse de MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins, il n'aurait pas fallu en quelques jours construire moins de vingt lieues de retranchements!

Joignez à toutes ces impossibilités l'absence complète de ruines et de traditions, l'étrange explication de l'idylle d'Ausone, dans

laquelle M. Delacroix prend Salins pour Mayence et les villages pour des rivières. Qu'on se rappelle que par lui la station d'Epomanduodurum est métamorphosée en un peuple; que le septième livre des *Commentaires*, qui ne parle pas de la *Guerre de Séquanie*, a été pris pour le premier, qui en est plein; que les sottises des Grecs et des épitomistes ont été préférées aux traits lumineux et au grand sens de Jules-César; que MM. Delacroix, Quicherat et Desjardins ont débuté par estropier leur auteur; qu'on se rappelle, enfin, leur épouvantable pêle-mêle de grec, de latin, de français, d'allemand, d'espagnol, de gaulois, où ils ont puisé leurs arguments étymologiques, et qu'on dise ce qu'il peut y avoir dans ce *libelli farrago* qui soit digne du patronage d'une société savante (1).

L'opinion que nous avons soutenue est fondée sur les *Commentaires* expliqués grammaticalement et selon l'esprit général des textes; elle est commandée par la marche des armées belligérantes tracée par César; elle est établie sur le génie et les intérêts politiques et militaires des chefs; exigée par leur honneur, par leur réputation et la plus vulgaire prudence; elle est étayée par Pline, qui signale les vases et les ornements de chars étamés qu'on a découverts; par la tradition non interrompue depuis l'âge romain, à travers le moyen âge, jusqu'à nous; elle est revendiquée par tout un pays qui représente encore la Mandubie et porte le nom de son antique capitale; elle est reconnue par la liturgie, confessée par des nécrologes du XII^e^ et du XI^e^ siècles, appuyée sur des chroniques de la même époque, sur un poëme et des diplômes carlovingiens et un testament de Charlemagne, sur trois profondes couches de

(1) La Société d'Emulation du Doubs a entendu la lecture du mémoire de M. Delacroix le 10 novembre 1855. A cette séance étaient présents MM. Résal, Bavoux, Marque, Sire, Chopard, Coquand, Constantin, Courlet de Vregille, Coutenot, Delacroix, Ducat Alfred, Ducat Auguste, Fachard, Guillin, Hory, Huart, Noiret, Sancey et Vuilleret.

Après une courte discussion, à laquelle prirent part MM. Vuilleret et Coquand, séance tenante, on vota l'impression de ce travail.

ruines qui descendent des Mérovingiens, à travers les cendres du municipe romain deux ou trois fois brûlé, jusqu'aux débris laissés au fond sur le roc par les Celtes; elle a pour elle des inscriptions sorties de ces ruines et portant le nom d'Alisia, tel que Plutarque le prononçait et tel que nous l'écrivons encore, voire des inscriptions rédigées en langue celtique, que nous ne comprenons pas, mais qui, à Alise, survécut à la conquête, et qu'avaient parlée Eporédorix, Viridomare, et Vercingétorix le dernier des Gaulois.

Que faut-il de plus? César et Napoléon, le génie militaire et les poëtes, les géographes et les historiens, le sceptre et l'autel, les peuples et tous les siècles, les ruines elles-mêmes ont parlé. Il n'y a pas, que je sache, de proclamation plus solennelle et plus unanime; ne serait-ce pas à nous de dire « qu'il faudrait renoncer à » chercher la vérité, s'il n'était pas permis d'affirmer qu'on la pos» sède, lorsqu'on a recueilli tant de signes manifestes de sa pré» sence?

» Oui, l'*Alesia* de César, l'*Alisia* de Plutarque, » c'est Alise dans le pays d'Auxois.

> ..... Si quid novisti rectius istis,
> Candidus imperti; si non, his utere mecum.

ERRATUM.

Page 257, ligne 20, *Maximilien*, lisez : *Maximien*.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

MARQUISAT DE RAGNY, [1]

PAR M. L'ABBÉ **BREUILLARD**, ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

La terre de Ragny était déjà depuis plusieurs siècles dans l'illustre maison de Damas, lorsqu'elle fut apportée en 1522, par Claudine de Damas, à Gérard de La Madelaine, seigneur de Courcelles et autres lieux. Après la mort de ce seigneur, Claudine épousa en secondes noces, les 13 et 14 septembre 1546, Imbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de Champagne et de Brie, maréchal de France et baron d'Epoisses. Cette vertueuse dame mourut dans le courant de mars 1558, et fut inhumée dans l'église de Savigny-en-Terre-Plaine, comme l'atteste un reste de tombe qui s'y voit encore en ce moment tout près de la chaire.

Claudine de Damas était fille de Charles de Damas, seigneur de Bierre, Ragny, Tannay, Moraché et Cernon, qui avait épousé sa cousine Philippine de Damas, dont il eut encore trois autres

(1) « Ragny, hameau de la paroisse de Savigny-en-Terre-Plaine, marquisat comprenant : Ragny, Marmeaux, Saulx, Trevilly, Varenne, Brécy, Cizery, La Boucherasse, Le Vellerot, Beauvoir, Tronsois, Treviselot, Sauvigny-le-Beuréal, les deux tiers de Savigny, partie de Chevanne et de Saint-André. » COURTÉPÉE, *Description particulière du bailliage d'Avallon.*

enfants : Jean de Damas, qu'on surnomma Gros-Jean, pour le distinguer de Jean de Damas le jeune, son frère, protonotaire apostolique; et Anne de Damas, qui épousa Jean de Ferrières, seigneur de Presles.

François de La Madelaine, fils puîné de Gérard de La Madelaine et de Claudine de Damas, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son conseiller en son conseil d'Etat, bailli d'Auxois, gouverneur et lieutenant-général en pays de Nivernais et autres adjacents, naquit le 23 août 1543. Il épousa, le 23 décembre 1572, Catherine de Marcilly, dame de Cypierre, fille de Philibert de Marcilly, seigneur de Cypierre, et de Louise de Halwin, dont il eut: 1° Léonor de La Madelaine; 2° Jacques de La Madelaine; 3° Claude, évêque d'Autun; 4° Anne, abbesse de Saint-Jean d'Autun; 5° Louise et Gabrielle, toutes deux abbesses de Notre-Dame de Saint-Julien d'Auxerre; 6° Jeanne, abbesse de Notre-Dame de Reconfort; 7° Françoise, qui épousa Jacques de Vienne, comte de Commarin; 8° Marguerite, qui fut mariée deux fois: la première, à Louis de La Rivière, et la seconde, à François de Rabutin; 9° puis, enfin, Madelaine, qui mourut sans avoir contracté d'alliance (1).

(Ayez l'amour de la Madelaine.) Fidèle à la devise de sa famille, on pourrait dire, sans blasphème, que l'amour de François pour ses maîtres égala en quelque sorte celui que Madelaine avait pour le Christ. Aussi Henri IV ne crut-il pas trop faire, quand, pour le récompenser « pour les grands, assidus et importants ser-» vices qu'il avoit rendus aux rois ses prédécesseurs, ainsi qu'à » Sa Majesté elle-même, sans compter ceux qu'elle espéroit encore » en recevoir en la conservation de l'Etat, de l'obéissance duquel » il ne s'étoit jamais départi, mais avait constamment persévéré

(1) Armoiries. — La Madelaine, au duché de Bourgogne : d'hermines à trois bandes de gueules chargées de onze coquilles, trois, cinq et trois, d'or. — Armoiries des Damas : d'or à la croix ancrée de gueules. — Armoiries des Vienne : de gueules à aigle d'or épaté, membré d'azur.

» parmi les tumultes et rébellions les plus débordées qui avoient » eu cours pendant les derniers troubles, n'ayant épargné ni » soins ni moyens pour assister le feu frère de Sa Majesté ès occa- » sions les plus périlleuses auxquelles il avoit été employé, » il lui fit expédier du camp d'Amiens, le 14 juin 1597, des lettres patentes signées de sa main, par lesquelles il érigeait en nom, titre, dignité et prééminence de marquisat les terres de Ragny, Cesery, Trevilly, Beauvoir, Marmeaux, Montréal, ainsi que plusieurs autres bourgs, villages et hameaux qui en dépendaient, déclarant qu'à défaut d'hoirs mâles légitimement nés de lui ou de ses successeurs et ayants cause, elles demeureraient aux femmes en l'état où elles se trouvaient présentement, sauf à elles de recourir à Sa Majesté ou aux rois ses successeurs pour en obtenir la conservation.

Contradictoirement aux lettres précitées, le parlement de Dijon rendit, le 29 novembre de la même année, un arrêt portant : que la châtellenie de Montréal, qui faisait partie de l'ancien domaine du roi à cause de son duché de Bourgogne, ne serait pas comprise dans le marquisat. Mais, le 17 mars 1605, le roi ordonna aux gens tenant la cour de ce parlement d'y comprendre la prévôté et châtellenie susdite, avec les bourgs et villages de Guillon et Saint-André-en-Terre-Plaine, sous la réserve que, si un jour les terres de Montréal et Guillon venaient à être réunies au domaine, elles en seraient distraites. Le parlement ayant fait sa soumission, par un arrêt du 28 janvier, en tout conforme aux lettres de jussion, la chambre des comptes suivit son exemple deux jours après. Messieurs les officiers du roi au bailliage d'Avallon, à qui ces dispositions préjudiciaient, s'en étant plaints, le roi appela l'affaire à lui, et répondit, par un arrêt rendu en son conseil privé en date du 6 juillet 1609, que les arrêts rendus par le parlement, ainsi que par la chambre des comptes, auraient leur exécution selon leur forme et teneur, sans préjudice de l'indemnité qui leur était due à cause de la distraction de leur ressort, pour laquelle ils

devaient se pourvoir par-devant l'exécuteur du présent arrêté, sauf l'appel au conseil et sans dépens des instances. A partir de ce moment, François de La Madelaine ne se vit plus troublé dans ses jouissance et possession.

La ville d'Avallon avait, comme on le sait, embrassé le parti des ligueurs. M. Borot, son gouverneur (maire), ayant, de concert avec ses administrés, sollicité auprès d'eux la remise des chevaux qu'ils avaient pris aux gens de Tannay, François de La Madelaine, qui, tout en servant son prince avec un zèle qui n'eut peut-être jamais d'égal, pensait que la division des grands ne devait pas préjudicier au peuple, lui adressa, le 9 juillet 1593, une lettre de remercîment qui mérite d'être relatée :

« Monsieur Borot,

» Ce pourteur m'a fait entendre la dilligence que vous et Messieurs de votre ville avez fait pour faire rendre les chevaux de ces pauvres gens de Tannay, de quoi je ne veux faillir à vous remercier et vous assurer qu'en aultre occasion où j'aurai moyen d'user de revanche, je le ferai de bien bon cœur, ne désirant nullement que telle guerre se fasse; car le pauvre peuple doit être, ce me semble, libre pour le moings. Je y tiendrai toujours la main en tout ce qui me sera possible. Quant au bestial de M. de Vesigneux, Mme de Vesigneux en a écrit à ma femme; c'est chose où j'ai déjà donné ordre. Je crois que ne voudriez retenir les cinq chevaux qui restent pour ce subjet, et que éviterez la conséquence qui en pourroit arriver; me recommandant de bon cœur à votre bonne grâce et prudence, et prie Dieu, M. Borot, vous avoir en sa sainte et digne garde. A Ragny, le IX juillet 1593.

» Votre affectionné voisin et bon ami

Ragny. »

» J'envoye un homme avec ce pourteur pour m'apporter de vos nouvelles. »

Les communications se trouvant interceptées par le fait de la guerre civile, Mme de Ragny, à la requête du capitaine Lapierre,

accorda, le 20 du même mois, un sauf-conduit, qui ne devait durer que deux jours, pour six hommes d'Avallon qui, en rendant et conduisant aux prisons d'Époisses un nommé Laloge, devaient encore conduire et ramener du même bourg une certaine quantité de bétail, en défendant à ses gens de leur faire « aulcun » destourbier ni empeschement, tant à leur équipage, que bétail » qu'ils conduiront, ains tout confort et ayde si besoing est. » Mme de Ragny offrait de faire encore le semblable, dans le cas où elle en serait requise; ce qui nous fait voir qu'alors on avait pour le moins autant de savoir-vivre qu'aujourd'hui : l'urbanité, d'ailleurs, est de tous les temps.

Mais si François de La Madelaine savait faire usage des armes pour dompter les ennemis de son maître, il savait aussi recourir aux voies de conciliation, comme on va le voir. Déjà, par une première lettre, il avait, en effet, sollicité les habitants d'Avallon de se soumettre au roi; et, soit appréhension craintive des événements ou autre cause, ils s'étaient contentés de lui mander qu'étant ce jour-là tout occupés à leurs dévotions, ils n'avaient pu s'assembler pour prendre une détermination à ce sujet. Comme M. de La Madelaine n'en recevait plus de nouvelles, après un laps de plusieurs jours il leur en adressa, dans le même but, une seconde, le 4 août 1593. Il s'y exprime ainsi :

« Messieurs,

« Par la réponse que fites dimanche à celle que je vous avois écrite par un tambour, vous me mandâtes qu'étiez si occupés à vos dévotions, que n'aviez pu vous assembler ce jour là pour prendre une résolution sur le sujet du quel je vous donnois avis. Et, par ce que je n'ay point eu depuis de vos nouvelles, je vous ay bien voulu faire ceste recharge, par la quelle je continuerai de vous faire toujours prière de ne vouloir tant être ennemis de vous mêmes, que de vous attirer des maulx où, à mon regret, je vous vois préparés, si, par vos prudences, vous ne témoignez que ne voulez point être perturbateurs de cet Etat. Ce que je vous en

dis, Messieurs, n'est que pour votre utilité; car, vous remettant en l'obéissance du roy, le bien vous en demeurera, et fesant aultrement, c'est le gain de nos garnisons, qui ne demandent que d'avoir de l'exercice aux dépens des pauvres mal avisés. Je vous supplie d'y bien penser, et vous dépouiller tellement de vos passions, que la raison vous ramène plutôt en ce beau chemin que la nécessité. Ce sera le moyen de convier le roy de vous faire quelque grâce des tailles que vous lui devez du passé, à quoi je m'offre, si vous voulez suivre mon conseil, de vous y servir, au voyage que je dois faire, de tout mon pouvoir. Et si cela n'est, vous aviserez, s'il vous plaît, de satisfaire à vous en acquitter; et, pour n'être point surpris, j'ai pensé vous envoyer par cette occasion les huit derniers billets qui ont été déportés par MM. les eslus à la garnison de Montréal, qui est tout ce que je vous puis dire, me recommandant affectueusement à vos bonnes grâces, et veulx demeurer, Messieurs, votre affectionné voisin, à vous servir.

« Ragny. »

Messieurs d'Avallon, en gens qui n'étaient pas encore décidés à se soumettre et qui voulaient gagner du temps, s'étant contentés de lui demander un délai, François leur répondit en ces termes:

» Messieurs,

» Si le prolongement que désirez dépendoit de moi particulièrement, je serois marry de vous refuser si peu de chose; mais vous considérerez, s'il vous plait, que les dix jours dont j'ai prié mes compaignons de ne vous rechercher de ce qui leur est dehu, leur a tant rapourté d'incommodité, qu'ils ne peuvent patienter davantage: car vous scavés qu'ils n'ont aultre moyen de vivre qu'en se faisant payer de ce qui leur est ordonné. Tant que j'ay pu les envoyer au loing, je l'ay fait; mais il fault, par nécessité, qu'ils en viennent là. Vous priant d'y adviser; car il n'y a personne au monde qui creigne plus le désordre que je fais. Je crois que ceulx qu'avez envoyé à Dijon vous auront pu mander ce qu'ils avoient charge de vous, puisqu'ils sont demeurés là pour leurs affaires,

et que n'estes point à prendre résolution sur ce subjet. Croyez que le plustost sera le meilleur. J'en ay dit à ce pourteur ce qu'il m'en semble, qui m'empeschera de vous faire ceste plus longue, sinon de me recommander affectionnément à vos bonnes grâces, et prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde. A Ragny, VI aoust 1593, à IIII heures du soir.

» Votre affectionné voisin, à vous servir.

« RAGNY. »

Cette missive n'ayant pas eu plus de succès que la première, François leur en adressa une troisième, le 13 du même mois, dans laquelle il s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

» A ce que je vois, il n'y a raison aucune qui vous puisse faire changer, dont j'ai très grand regret; car il me semble que ussiez heu plus de commodité de consentir que la garnison de Montréal heust reçu de vous ce qui lui est ordonné de prendre, que de les contraindre d'y procéder par les voyes de rigueur et de désordre. Je ne vous puis persuader de raison plus forte que l'ystoire de ce temps, qui est telle que, quant l'on ne peut éviter un mal, il le faut toujours faire moindre qu'il se peut. Je ne sais comme les autres villes appellent les ruines, dommaiges qu'elles recoivent toutes les semaines de leurs voisins qui tiennent le party du roy; mais tant y a, qu'ils ne peuvent tant avoir d'argent qu'il en faut pour racheter leur bétail. Je crains que n'en fassiez de même, qui sera à mon très grand regret; mais je ne puis apourter autre remède, puisque vous mêmes ne vous voulez point aider, et de vous en mander davantage, ce ne serait que redite. Quant à l'ouverture que dites que vous avoit faite le maréchal des logis de ma compagnie, ayant vu ce que vous m'en écrivez, le reste dépendra de sa volonté (1). Je lui mande encore et le prie de supercéder le

(1) L'ouverture dont il s'agit eut lieu à la suite d'une prise que ce maréchal des logis avait faite sur plusieurs particuliers d'Avallon, qu'il n'estimait pas au-dessous

tout jusques à demain pour tout le jour; parquoi vous lui ferez savoir de vos nouvelles, et ne vous en adresserez plus qu'à lui, car aussi bien vos lettres ne me trouveroient céans. Et vous prie de

de 8 à 900 écus. Pressé par ces particuliers d'entrer en composition avec eux au sujet de cette prise, il fit savoir aux maire et échevins qu'il ne le ferait qu'autant qu'ils lui escompteraient une somme de 100 écus pour cette course, en lui remettant certains joyaux de Mme de Ragny, qui se trouvaient entre leurs mains. Voici la lettre qu'il leur écrivit à cette occasion; la date y manque :

« Messieurs d'Avallon,

» Vous savez la prise que je fis hier sur vous, que je n'estime pas moings de huit à neuf cens écus. J'ai été importuné tout ce jourdhui par les particuliers de votre ville d'entrer en composition de ma prise, ce que je n'ai voulu faire que je ne vous aye adverti de ma volonté, qu'est que mes compagnons et moi sommes en volonté faire présent à Mme de Ragny de 400 écus. J'ai advisé vous faire ce mot pour vous dire que si deans demain les huit heures du matin me faites apporter en ce lieu les joyaulx qu'avez d'elle, avec la somme de cent écus pour la course de mes compagnons, je vous ferai rendre tout ce que j'ai de vous de la prise d'hier seulement; si non, je sais ce que j'ai à faire. Quoi attendant, je me recommanderai à vos graces, et suis votre meilleur ami, le maréchal des logis de la compagnie de M. de Ragny.

» *A Messieurs les gouverneur et échevins d'Avallon.* »

Le capitaine Lacoste écrivit aussi de son côté à M. Borot, à peu près dans le même temps, pour lui réclamer un nommé Laforge, que ceux d'Avallon avaient pris sur lui dans une sortie qu'ils firent au moment où, revenant de chercher des vivres, il passait près de leur ville. Sa lettre est écrite du village d'Etaule, et datée du 13 octobre 1593 :

« Monsieur,

» Mes soldats, revenant hier de chercher quelques vivres, et passant par près de votre ville avec quelque bestial, avez fait une sortie sur eux et avez prins prisonnier un nommé Laforge, avec une cavalle et une escoupette et une épée, et aussi un petit cheval gris et sellé et bridé, et un chapeau. Il me semble advis que c'étoit assez de leur avoir fait quitter ce qu'ils amenoient, sans les prendre prisonniers et les dévaliser. Mais je crois peut-être que n'en avez eu la connoissance. Je vous supplie de me renvoyer le dit Laforge avec son cheval et ses armes, et le cheval gris et tout le reste qu'ils ont emmené, auparavant que je en aye parlé à M. l'amiral, que je m'assure qui m'advouera de ce que je ferai. Car, si je n'en puis avoir la raison sur les corps, je me prendrai aux biens qui seront à Messieurs de la ville, et vous asseure que je ferai beau feu. M'assurant que ne voudriez être cause d'une telle chose, me feré ne la vous tenir plus longue, et prierai Dieu, Monsieur, qu'il vous treuve en sa garde. Votre ami, Lacoste.

» Du village d'Estolle, ce 13 octobre 1593.

» *A Monsieur Borot, maire de la ville d'Avallon.* »

croire que ce qui me fait ainsi prolonger les affaires, c'est la pitié que j'ay de la ruine du pauvre peuple; car, comme vous dites, les uns y perdent beaucoup, et les autres y gagnent peu. Croyez que

Il existe encore aux archives d'Auxerre une seconde lettre du même, qui menace de s'en prendre à quelques honnêtes hommes qui n'en pourront mais, si on ne lui rend les prisonniers.

Ludovico Birago s'était déjà plaint la veille des mauvais traitements que des gens d'Avallon avaient fait supporter à des Suisses qui étaient sous ses ordres et logés à Pontaubert, menaçant que, si l'on ne s'empressait de rendre les objets qu'on leur avait enlevés, ses Suisses allaient mettre en cendres les maisons et granges qui appartenaient à ceux de la ville.

M. de Franchesse leur écrivit aussi de Dijon, le 29 octobre de la même année, pour les engager à courir sur l'armée de Biron, qui se livrait à toutes sortes d'excès. Voici sa lettre :

« Messieurs,

» Monseigneur le Prince et M. le vicomte ont envoyé vers Monseigneur de Mayenne pour lui représenter les désordres et ravages des troupes de M. de Biron. Ce sont des fruits des huguenots; je crois qu'il n'y aura point de mal, s'ils vous approchent par troupes pour voler comme ils font, de les courir et tuer. Il ne faut pas craindre qu'ils vous assiégent; mais il faut craindre les entreprises couvertes. Tout le monde tiendra la main pour ce qui sera de la justice de votre prisonnier; je y servirai en mon particulier de tout ce que je pourrai pour vos contentemens, et en toutes autres occasions que je connaîtrai vous estre agréable, je m'essairé de vous y servir, comme désireux de vous faire croire, Messieurs, que je suis votre bien humble et affectionné pour vous servir.

» Dijon, ce 29 octobre 1593. Franchesse. »

Le prisonnier dont veut parler M. de Franchesse était un nommé Robert, que les autorités d'Avallon avaient fait arrêter le jour de la Toussaint, sous prétexte qu'il avait voulu livrer la ville à M. de Ragny. Transféré à Dijon par ordre du duc de Mayenne, à qui il avait adressé une requête, par laquelle il le suppliait humblement d'ordonner aux magistrats de la ville d'Avallon le délivrer, et mettre ès mains du sieur Chevalier de Colombière, ou tel autre gentilhomme du parti de l'union qui s'en voudrait charger, pour l'amener en cette ville de Dijon en toute sûreté, afin que son procès y fût fait et parfait par lui, ou tel sieur de son conseil qu'il députerait, moyennant quoi il prierait pour sa prospérité; le duc d'Aumale invita, le 11 mars de l'année suivante, M. de Tavannes à désigner un juge pour examiner son affaire, dont le résultat m'est inconnu.

On voit, par la lettre que les habitants d'Avallon adressèrent en cette occasion au duc de Mayenne, que ceux d'Epoisses avaient imposé environ soixante villages, le

ce n'est point d'animosité que nous ayons contre vous; mais c'est la nécessité en la quelle est la dite garnison, pour n'avoir point d'argent de ce qui leur est escheu. Pour fin de cette, je me recommande affectionnément à votre bonne grâce, et veulx demeurer, Messieurs, votre affectionné voisin, à vous servir.

» RAGNY.

» Ragny, le 13 août 1593. »

suppliant de faire que ceux qui justifieraient, en rapportant leurs quittances, avoir déjà payé quelque chose à cette garnison, il leur fût rabattu sur le quartier de juillet qui allait échoir, s'il n'était déjà échu. Cette lettre ne me paraissant pas moins offrir d'intérêt que les précédentes, je la transcrirai encore ici, comme je l'ai déjà fait pour tant d'autres :

« MONSEIGNEUR,

» Nous vous envoyons copie des lettres que le sieur de Ragny nous a envoyées avec quelques mémoires et copies de lettres, ensemble la copie de la réponse que nous y avons fait, sans espérance d'en avoir aultres de nous, pour vous donner advis, comme après qu'il nous a fait ravager tout le bestial que nous avons par nos métayeries, et nous veult faire amener à sa cordelle. Mais ny les doulceurs dont il pourrait s'ayder à guérir ce mal, ny toutes les rigueurs dont il pourrait se servir à nous faire pis, n'auront pouvoir d'altérer le debvoir, l'obéissance et le respect que nous debvons à Monseigneur et à vous, ce que nous vous jurons et protestons effectuer jusques au dernier de nos jours, et nous préserverons de tous aultres artifices pour demeurer stables en l'observance de vos commandements, desquels nous supplions V. Grandeur, Monseigneur, nous honorer. Nous avons depuis peu reçu lettres de Monseigneur pour le fait de M. du Commun. S'il est devers vous, nous croyons que il vous aura monstré la réponse que nous lui avons faite, qui est telle en substance que nous le recognoissons pour gentilhomme d'honneur ; mais que l'effet par lui désiré sur nous ne se peult que, premièrement, la justice ne s'en suive du fait de Robert prisonnier, pour lequel, Monseigneur, nous vous havons, et Monseigneur le vicomte, tant de fois importuné, nous donner des juges qui n'ayent en recommandation que l'honneur de Dieu et vostre respect, affin de cognoistre la vérité de ce fait. Nous vous supplions encore, Monseigneur, comme aussi à faire que les villages, qui sont au nombre de soixante ou environ, que ceulx d'Epoisses ont imposés, que ce qu'ils monstreront avoir payé leur soit rabattu sur ce qu'ils *doivent de ce quartier* de juillet, en rapportant les quitances de ce qu'ils auront payé à la dite garnison d'Epoisses. Ils prieront Dieu, comme nous faisons tous les jours, Monseigneur, pour la conservation de Vostre Grandeur, et demeurerons perpétuellement vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les maire et eschevins de la ville d'Avallon, 1593. »

On voit par cette missive que, durant ces pourparlers, François de La Madelaine ne laissait pas que de leur courir sus. Le duc de Mayenne, à qui ils en donnèrent avis, lui en écrivit en ces termes :

» Monsieur de Ragny,

» J'ai reçu des plaintes de Messieurs de la ville d'Avallon, que vous les ravagez et molestez extrêmement pour les contraindre à payer les tailles, et que vous leur avez fait prendre et emmener une grande quantité de bétail. A la vérité, ils ont juste occasion de se plaindre, étant de tout hors de saison de les vouloir forcer à ce qu'ils ne doivent aucunement, et que les articles de la trève et de la conférence faite à Couche deffendent. C'est directement y contrevenir et les violer. La suite de telles licences est très dangereuse : s'il falloit que la trève servit de sujet à un chacun de lever ce que l'on auroit pu durant la guerre, au lieu d'apporter repos au peuple, ainsi que l'on doit désirer, ce seroit la plus grande ruine. Je vous prie donc de ne plus attenter au préjudice de l'un, et de l'autre faire rendre le bétail qui a été pris sur ceux d'Avallon, et ne les plus molester. Autrement, vous nous donneriez occasion de faire le semblable sur ceux de votre party, qui seroit rallumer le mal plus que jamais. Je ne puis croire que voulez être cause de ce désordre, et, sur cette assurance, je demeurerai, Monsieur de Ragny, votre entièrement plus affectionné ami.

» A Dijon, le 14 septembre 1593.

» J'ay appointé une requête, que les villes de notre party ne payeront point de tailles aux vôtres; si vous ne faites rendre le bétail, vous me donnerez occasion de le faire répéter sur vos terres. » C'était le droit de revanche.

Je ne sais si les observations du duc de Mayenne ralentirent le zèle de François. La chose ne me paraît guère probable; mais ce qui est certain, c'est que M. de La Madelaine, mettant à profit

l'abjuration du roi, fit de nouvelles démarches auprès des Avallonnais. Voici la lettre qu'il leur adressa à cette occasion; elle est du 2 janvier 1594 :

» Messieurs,

» Je ne puis obliger le voisinage qui est entre nous, et, par conséquent, vous souhaiter du bien, lequel ne vous peut fuir si vous voulez penser en vous et vous ressouvenir de l'obéissance que doivent tous bons François à leur roy : laquelle n'a point été plus légitimement due à nos roys cy-devant qu'elle est à celui-ci qui est de présent regnant, l'ayant Dieu appelé à cette couronne pour y succéder comme ses autres prédécesseurs, l'en ayant rendu encore plus digne par sa conversiòn en la vraye religion catholique, apostolique et romaine, en continuant l'exercice d'icelle avec telle sincérité et dévotion, qu'un tel grand prince doit tant pour ce qui est de son salut, qu'exemple à son peuple. Je crois, Messieurs, que c'est tout ce que les bons François catholiques pourroient désirer. Que peut-on donc plus alléguer que ce qui lui est dû ne lui soit rendu, comme il a été à César? Ne soyez des dernières villes à lui montrer que lui voulez obéir, afin qu'en soyez tant plus reconnus et estimés, et ne vous rendez point partisans ni associés d'autres qui auroient quelque damnable opinion contraire. L'on m'a adverti que Meaux est déclarée pour son service et obéissance, dont les étrangers qui sont dans Paris, et quelques uns de ceulx qui n'ayment le repos, sont extraordinairement fâchés. Ceulx du dit Meaux dient que le prétexte qu'on avoit pris pour n'obéir est levé par sa conversion, et qu'ils ne peuvent rendre obéissance à un plus grand roi, en s'assurant que la pluspart des bonnes villes qui aymeront le repos feront de même. Je désire, Messieurs, que me fassiez quelque bonne réponse selon le sujet que dessus, afin que, vous estant résolus d'obéir à ce brave et valeureux roi, je le ferai entendre à Sa Majesté, m'estant advis que, pour la charge que j'ay en cette province, je vous ai dû faire la présente. Vous estes assez saiges pour considérer que ne vous peut arriver que

que l'on ne cherche qu'à mettre la division entre vous; c'est la ruine non seulement des villes, mais des royaulmes. Et si par malheur quelques uns étoient admis les plus forts en votre ville, ils essayeroient de s'en rendre maîtres au préjudice de votre liberté et à votre totale ruine. Gardez-vous de leurs faux bruits : lorsqu'ils chanteront la victoire, c'est au temps que Dieu leur préparera la fosse pour tomber dedans; et allez au devant de tous les monopoles que vous connoîtrez, quelques petits qu'ils soient, vous soupçonnant de tous et mesmement de ceux qui assemblent des forces auprès de vous. Quand vous aurez besoing de nous, nous vous irons assister à votre premier mandement. Nous attendons la volonté de notre Saint-Père, espérant que sa résolution sera assistée des forces tant du ciel que de la terre. Sur ce, je me recommande très affectionnément à vos bonnes grâces, et prie Dieu, Messieurs, vous donner heureuse vie. A Dijon, ce 11 janvier 1594.

» Vte DE TAVANNES. »

Cette lettre du vicomte de Tavannes inspira sans doute de la défiance aux Avallonnais à l'égard de ceux du parti. Quand ses gens se présentèrent devant leur ville, ils ne se soucièrent pas de les y laisser entrer, appréhendant ce qui allait, en effet, leur arriver. Mais s'étant enfin décidés à les y laisser entrer, ils eurent bientôt lieu de s'en repentir; car la ville fut pillée, pendant huit jours, par huit cents drôles qui n'épargnèrent personne. Cette surprise, jointe aux vexations qui suivirent, détacha les Avallonnais de la Ligue, et ramena les esprits du côté des royalistes. Déterminés à secouer le joug qui venait de leur être imposé, ils appelèrent à leur secours le petit-neveu de François de La Madelaine, Edme de Rochefort-Pleuvaut, gouverneur de Vezelay, à qui ils livrèrent la place le 27 mai 1594.

Les fréquentes sollicitations qui leur avaient été faites par François de La Madelaine auraient dû, ce semble, tout naturellement les porter à implorer son secours. Cependant je ne vois rien dans les monuments de l'époque qui indique qu'ils l'aient fait, ni

songé à le faire : la honte et l'amour-propre, ordinairement si puissants sur le cœur humain, furent sans doute ce qui les engagea à porter leurs vues ailleurs.

Sully raconte dans ses Mémoires que Henri IV donnait audience à MM. de Ragny et de Montigny lorsqu'il fut frappé d'un coup de couteau dans le visage par Chatel, dans le moment même où il se baissait pour embrasser l'un d'eux.

François de La Madelaine mourut vers l'année 1626, âgé de plus de 80 ans. Son corps fut enterré, avec celui de sa femme, en l'église de Savigny, où se voit encore leur sépulture. Il eut pour successeur en la terre de Ragny Léonor, son fils aîné, marquis de Ragny, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour le roi au comté de Charollais, pays de Bresse, Bugey et Gex, maréchal de camp. C'est lui qui commandait l'armée que Louis XIII avait ordonné au connétable de Lesdiguières de faire passer en Italie. Cette armée, que le connétable faisait déjà avancer vers les Alpes lorsque Louis XIII révoqua l'ordre qu'il lui avait donné, se composait des régiments de Sault et de Talard, qui, en passant en Bresse, devaient se joindre à ceux du marquis d'Annonay et d'Aiguebonne, ainsi qu'à une partie de celui de Normandie (1625). Le duc de Rohan s'étant, la même année, retiré à Viane, dans le haut Languedoc, situé sur la rivière d'Agout, à six lieues de Castres, logea son infanterie, avec une partie de sa cavalerie, à Peyre-Seguade, où ses troupes se barricadèrent. Le maréchal de Thémines, qui n'en était qu'à trois lieues, très-joyeux de son arrivée, l'alla incontinent visiter avec sa petite armée en belle ordonnance; et, passant devant le château de Cault, il le prit à composition, ainsi qu'Esperousses et Prades. Quelques-uns des ennemis ayant paru sur un coteau, il les envoya attaquer; mais, sans attendre les nôtres, dit Dupleix, ils se retirèrent soudain à Peyre-Seguade, où, le mareschal ayant fait donner l'assaut, il s'y fit un horrible combat qui dura trois heures. Enfin les ennemis y furent forcés, avec perte de six vingts hommes.

De la part du mareschal, il n'y eut que douze soldats de tués et dix-huit blessés. Mais le carnage des rebelles eût été plus grand sans leur retraite à Viane, qui est au-dessous, sur un coteau prochain; de sorte que le duc de Rohan, logé sur un bastion, voyait le massacre des siens. Mais, ayant considéré que les nostres s'amusaient au pillage du bourg, il fit faire une sortie fort à propos sur eux; toutefois les assaillans, ayant trouvé que nos capitaines estaient sur leurs armes, ne s'engagèrent pas fort avant, mais retournèrent dans la ville, et le duc se retira à Castres avec sa cavalerie. Le marquis de Ragny et le comte de Carmain, mareschaux de camp, ainsi que plusieurs autres, firent très bon devoir en ces attaques; ce qui veut dire qu'ils se battirent bien.

Léonor de La Madelaine, marquis de Ragny, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour le roi au comté de Charollais, pays de Bresse, Bugey et Gex, avait épousé Hippolyte de Gondy, fille puînée d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair et maréchal de France, dont il eut Claude de La Madelaine, marquis de Ragny et de la Brugière en Languedoc, lieutenant pour le roi en Bresse, mort sans enfants, et Anne de La Madelaine. Léonor de La Madelaine mourut le 22 juillet 1628, et fut enterré en l'église des Minimes d'Avallon.

Anne de La Madelaine se trouvant seule héritière de la terre de Ragny par la mort de son frère, le marquisat allait s'éteindre à défaut de mâles, lorsque Louis XIII, « desirant bien et favora-» blement traiter sa chère et bien amée dame Hyppolite et faire » passer jusqu'à sa postérité la gratification qu'il lui vouloit faire, » et ne sachant pas de meilleur moyen que celui de confirmer en » faveur des mâles comme des femelles l'érection qui avoit été » faite par le roi son père, déclara, par lettres patentes du mois » d'octobre 1631, que, nonobstant les clauses d'extinction à dé-» faut de mâles, le marquisat seroit transmissible et aussi bien » tenu par les femelles que par les mâles, sans que l'on pût, au » moyen de ladite clause et des ordonnances cy-devant rendues

» par les rois ses prédécesseurs, prétendre la qualité de marquis » éteinte pour être, par le décès du dit feu de La Madelaine fils, » tombée en femelle, voulant que la dite dame de Ragny et les » femelles qui lui succéderont se puissent dire, nommer et inti- » tuler tant en jugement qu'en dehors marquises de Ragny, et » les mâles marquis, et jouissent des pareils droits de noblesse, » autorité, privilèges, prérogatives, prééminences en tous actes » dont jouissent et ont accoutumé jouir les autres marquis et » marquises du royaume, et ce à cause des fidèles et recomman- » dables services rendus aux rois ses prédécesseurs et à lui par » les dits seigneurs de Ragny. »

Peu après cette faveur, le 3 décembre 1632, Hippolyte de Gondy maria sa fille Anne de La Madelaine à François de Bonne de Créqui, d'Agoult, de Vesc, de Montaur, duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Sault, veuf en premières noces de Catherine de Bonne de Créqui, sa tante, fille puinée du connétable de Lesdiguières, qu'il avait épousée par dispense du pape et traité du 10 février 1619, dont elle eut François-Emmanuel de Bonne de Créqui de Lesdiguières, et Charles-Nicolas, marquis de Ragny, colonel de cavalerie, lieutenant-général en Dauphiné en 1670, mort aux guerres d'Allemagne, sans alliance, le 28 novembre 1674.

François de Bonne de Créqui n'eut pas plus tôt épousé Anne de La Madelaine, qu'il s'empressa d'adresser au roi une supplique dans le but d'obtenir de Sa Majesté qu'elle voulût bien mander et ordonner au parlement de Dijon de le mettre en la pleine et paisible possession du marquisat, ce que le roi fit, en effet, le 7 mars 1633, en « mandant et ordonnant aux gens tenant la cour » de ce parlement de l'en faire jouir pleinement et paisible- » ment lui comte, ou ses enfans mâles et femelles, ainsi que sa » femme, leurs successeurs et ayants-cause, tout ainsi et en la même » forme que les seigneurs marquis père et fils en avaient joui en » vertu des lettres d'érection. »

Charles-Nicolas de Bonne de Créqui étant venu à mourir, ainsi

qu'il a déjà été dit plus haut, pendant qu'il était aux guerres d'Allemagne, le marquisat passa sur la tête d'Emmanuel, son frère aîné, duc de Lesdiguières, comte de Sault, gouverneur du Dauphiné, qui épousa, le 12 mai 1675, Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, duchesse de Retz, comtesse de Joigny, fille unique de Pierre de Gondy, duc de Retz, pair de France, comte de Joigny, et de Françoise de Gondy, duchesse de Retz, dont il eut Jean-François-Paul de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, etc., qui lui succéda à titre d'héritier universel. Ce dernier naquit le 3 octobre 1678; il épousa, le 17 janvier 1696, Louise-Bernardine de Durfort, fille de Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, pair et maréchal de France, et de Marguerite-Félicité de Levy-Ventadour. Il mourut de maladie à Modène, en Italie, où il servait, le 6 octobre 1703, âgé de vingt-cinq ans moins seize jours, sans enfants, ayant institué, par testament olographe du 26 novembre 1695, pour légataire universelle sa mère dame Paule-Françoise-Marguerite de Gondy, après la mort de laquelle François de Neuville, duc de Villeroi, pair et maréchal de France, comme fondé de pouvoir de François-Paul de Neuville, comte et archevêque de Lyon, et de Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, pair de France, capitaine de la première et plus ancienne compagnie française du corps du roi, héritiers bénéficiaires de la défunte, vendit à Guy Chartraire de Saint-Agnan, ancien conseiller au parlement de Bourgogne, le 17 août 1717, à charge par l'acquéreur de payer les cens, rentes, droits seigneuriaux, fondations et suppléments de portions congrues ci-après :

1° Trois cents livres au chapelain du château, pour la rétribution d'une messe par jour, outre le luminaire de la chapelle;

2° Soixante livres aux PP. Minimes d'Avallon, pour fondations;

3° Cinquante livres au curé de Savigny, pour fondations ou supplément d'icelles;

4° Soixante-dix livres au curé de Trevilly, pour supplément de portion congrue (1);

5° Vingt livres au curé de Saint-André, aussi pour supplément de portion congrue.

M. de Saint-Agnan eut pour successeur un fils adoptif que la chronique, qui ne me paraît que trop fondée, désigne sous le nom de Chartraire le Bâtard. Ce Chartraire fut enfermé à Pierre-Encise après l'assassinat dont il se rendit coupable en tuant d'un coup d'épée M. de Jaucourt, qui, en jouant avec lui au billard, avait laissé échapper imprudemment ces paroles : « Oui, vraiment, quand M. de Ragny serait un enfant naturel, il n'aurait plus de bonheur qu'il en a. » Son épouse était alors enceinte. L'enfant qu'elle portait étant venu à mourir quelque temps après sa naissance, le marquisat passa, en vertu d'un acte de substitution, sur la tête de M. Chartraire de Montigny, trésorier de la province de Bourgogne, et, après lui, sur celle de sa sœur M^me^ de Bourbonne, en qui il s'est définitivement éteint.

Le château de Ragny est aujourd'hui possédé par M. Dornau. Il est situé dans une des plus riches contrées de la Bourgogne, entre Semur et Avallon; on y voit de magnifiques charmilles, qui, en ajoutant à l'allée ce qu'elle a déjà de grandiose par elle-même, en font peut-être une des plus belles allées que nous ayons en France.

Le château de Ragny, qui avait anciennement pont-levis à la basse-cour et au donjon, était encore défendu par treize tours, tant grosses que petites. Sept d'entre elles accoudaient le vieux manoir, les six autres protégeaient la basse-cour.

Le terrier de 1501 nous a conservé le nom des cinq principales :

La tour Carrée;

La tour de la Salle;

(1) La portion congrue était une pension que le curé primitif ou le gros décimateur devait à un vicaire perpétuel ou à un curé qui desservait une cure.

La tour de Marsigny;
La tour du Loup;
La tour de la Couhée.

Le château de Ragny avait pour retrayants les habitants de Ragny, Savigny, Trevilly, et le Meix-Guillaume-Goux, situé au lieu de Brécy, qui pouvaient s'y retirer, corps et biens, en temps de guerre et d'éminent péril. Ceux d'entre eux qui, sans cause légitime, venaient à refuser d'y faire le guet et garde, étaient passibles, pour chaque défaut, d'une amende de sept sols tournois, et tenus de payer les journées et dépens de ceux que le seigneur ou son capitaine pouvaient prendre en leur place. Les retrayants étaient encore tenus d'en curer les fossés et d'en réparer les ponts-levis, barbacanes, bascules et râteaux, mais pour les deux tiers seulement, ainsi qu'on le voit par une sentence du 28 février 1719 qui les y contraignit et condamna à vingt sols huit deniers d'amende pour chaque individu, au profit de M. de Saint-Agnan. Quant aux habitants de Sauvigny-le-Beuréal et Saint-André, que l'on y voulait contraindre, il leur fut accordé un laps de trois jours pour fournir leurs moyens de défense et revenir à la première audience.

A l'époque où MM. Huet et Quenedey firent l'acquisition de la terre de Ragny, il existait encore au milieu de la cour du château une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge et de tous les saints. Cette chapelle, voûtée, dorée, et ornée de belles peintures à fresque, avait été construite, en 1422, par Pierre de Ragny. Deux chapelains y devaient célébrer chaque jour et à perpétuité une messe en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de tous les saints et saintes du paradis, pour le remède et salut de son âme, de ses successeurs, prédécesseurs et de tous trépassés. Prévoyant que s'il ne faisait amortir les cinquante livres tournois qu'il avait affectées à la fondation et dotation de cette chapelle, il pourrait arriver qu'un jour le service divin ne fût plus continué, et par cela même sa volonté non

accomplie, Pierre de Ragny adressa à Philippe de Bourgogne une supplique à cet effet. Les sentiments de dévotion, ainsi que les bons et agréables services que le suppliant lui avait rendus et ne cessait de lui rendre, sans compter ceux qu'il en espérait encore pour le temps à venir, considérés, Philippe de Bourgogne accéda à ses désirs et lui accorda des lettres patentes, dans lesquelles il s'exprime ainsi : « Voulant et en suivant les pas de nos prédéces-
» seurs pour la singulière affection et dévotion avons à la dite
» chapelle, et afin que le service divin y puisse de mieux en mieux
» être continué et célébré, dont entre nos œuvres et sollicitudes
» nous sommes plus soigneux, et desirant que nos prédécesseurs,
» parens et amis soient participans et accompagnés és bienfaits,
» divins services, dévotes prières et dévotions que l'on fera et dira
» doresnavant en la dite chapelle; les devant dites cinquante livres
» de rente données et laissées par le dit suppliant, comme dessus
» énoncé est, avons à icelui suppliant, pour la dessus dite cha-
» pelle, en grâce speciale, amorties et amortissons par la teneur
» de ces présentes à toujours et mémoire perpetuelle, en octroyant
» aux chapelains qui d'icelle chapelle seront en possession que les
» dites cinquante livres de rente ils puissent, eux et leurs succes-
» seurs chapelains, en temps à venir, paisiblement tenir et posséder
» perpétuellement, sans que jamais ils en puissent par nous ni nos
» successeurs être contraints de les mettre hors de leurs mains;
» pourquoi le dit suppliant sera tenu de bailler ou envoyer en la
» chambre de nos comptes, à Dijon, la finance qui, à cause du dit
» amortissement, nous est et peut être dehue, avons taxée et arbi-
» trée, taxons et arbitrons par nous à la somme de deux cent cin-
» quante escus, monnaie de monseigneur le roi. En notre hotel.....
» le 15e jour d'aout 1422. »

Pierre de Ragny ayant requis les gens tenant la chambre pour qu'ils eussent à entériner les lettres que je viens de rapporter, et lui en donner expédition, ceux-ci firent savoir, le 1er mars 1423, que, par vertu des lettres de 1422 et pour icelles accomplir, ils

avaient fait faire information et priser par Jehan Brandin et Droyn-Malvoisin, lieutenants au bailliage d'Auxois, siége et ressort d'Avallon, environ cent cinquante journaux de terres labourables, soixante-seize ou quatre-vingts soitures de prés, dix-huit ouvrées de vignes, plusieurs meix et maisières, plusieurs curtils et pâtures, quarante-six boisseaux de blé et quarante-six boisseaux d'avoine, déclarés au terrier de 1501, qui furent estimés, le tout réuni, valoir cinquante livres cinq deniers un tiers de denier tournois de rente et revenu annuel, qu'il bailla et voulut être mis en la fondation et dotation de la chapelle, tant au profit d'icelle qu'au profit de ses chapelains et de leurs successeurs à toujours, sauf réserve pour lui, ses hoirs, successeurs et tous ceux qu'il appartiendrait, toute justice, dans tous et sur tous les héritages susdits. »

CHARTES D'AFFRANCHISSEMENT.

Par acte en date du 26 juin 1646, messire François de Bonne de Créqui, duc et pair de France, comte de Sault, chevalier des ordres du Roi, gouverneur pour Sa Majesté au pays de Dauphiné, et haute et puissante dame Anne de La Madelaine, son épouse, affranchirent *tous et un chacung* les sujets et habitants de Ragny et tous autres y résidant actuellement, leurs personnes, leur postérité née et à naître, à perpétuité, et les ayants cause d'eux, pour jouir pleinement et en toute propriété et avec liberté de tous leurs biens meubles et immeubles.

Anne de La Madelaine ratifia cet affranchissement le 27 septembre 1648.

Marguerite de Saligny, comme l'attestent encore aujourd'hui des lettres de ratification de Philippe de France, duc de Bourgogne, du 9 janvier 1401, avait aussi, déjà longtemps auparavant, accordé la même faveur à ses hommes de Savigny, Saint-André, Brecy, la Maison-Dieu et le Vellerot. Ses lettres sont ainsi conçues :

« A tous ceux qui ces présentes verront et orront,
» Nous, Marguerite de Saligny, dame du Blot, faisons savoir :

» que combien que nos hommes et femmes que nous havons eu
» en temps passé en nos terres des villes de la Maison-Dieu, du
» Villerot, de Brecy, de Saint-André-en-Terre-Plaine et de Savigny
» lez le dit Saint-André, soient et ayent été de tout temps nos
» hommes et de nos prédécesseurs dont nous avons cause de serve
» condition, mortemain et de taille à volonté, plusieurs de nos
» dits hommes et de nos dites terres se sont départis de nos sei-
» gneuries et de nos dites terres tant par desavoue, par mariaige,
» comme aultrement, et se sont transpourtés és villes voisines et
» en aultres seigneuries, lesquelles en la plus grande partie
» d'icelles et mesmement lesdites villes de la Maison-Dieu, de
» Brecy, de Saint-André et de Savigny, c'est assavoir ce que en
» appartient à aultre que à nous, et les habitans d'icelles sont
» francs des sus dites servitutes, et nuls aultres ou tres poux ve-
» nant dessoubs nous pour cause d'icelles servitutes dont ils se-
» roient chargés et imposés; dont notre dite terre est moult dé-
» peuplée et deshabitée, et nos dites tailles et aultres rentes
» admoindries et presque adnullées et pourroient arriver plus le
» estre par l'advenir; pour ce, nous voulons obvier à notre pouvoir
» aux périls et dommaiges qui en pourroient advenir à nous et à
» nos successeurs en temps advenir pour notre très grand et cui-
» dant proffit, et ce considéré par le conseil et advis de plusieurs
» nos parens, amis et conseillers, pour la contemplacion de nos
» dits hommes et femmes et des bons et agréables services et
» proffits que nous ont faits tous arrivés de jour en jour, et espé-
» rons que nous feront en temps advenir nos dits hommes et
» femmes que nous avons és dites villes et que nous et nos suc-
» cesseurs y auront en temps advenir tant iceulx qui sont descen-
» dus ou descendront originellement de nos dits hommes et
» femmes comme iceulx qui sont venus ou viendront soubs nous
» par nouvel aveu ou aultrement, soit demourans és dites villes
» au temps de la date de ces lettres ou aultre part; avons quittés,
» franchis et manumis, quittons, franchissons et manumettons

» pour eux et pour leur postérité masles et femelles nés et à
» naistre des dites servitutes de mainmorte et de la dite taille, et
» icelles servitutes et chacun d'eux leur avons quittées et remises,
» quittons et remettons pour nous et nos hoirs, successeurs, ayans-
» cause et perdurablement, sans ce que nous, nos dits hoirs,
» successeurs ou ayans-cause leur en puissent aulcune chose
» demander au temps advenir; et quant à ce, les restituons
» à leurs natalies et à pleines libertés quant és dites servitutes
» de taille et mainmorte ou semblables comme ont accoutumé
» avoir les franches personnes, ingenues et citoyens du royaume,
» et les dites quittances, franchises et manumissions nous avons
» fait et faisons à nos sus dits hommes et femmes par la manière
» que dont, s'il plait à notre dit très cher et souverain seigneur
» monseigneur de Bourgoigne de cuy fied toute notre dite terre
» des dites villes et en meut, parmy ce que chacun de nos dits
» hommes et femmes est chargé et de son droit demourant et
» résidant soubs nous en notre dite terre et en notre aveu tenant
» feu et estant chief d'ostel, sera tenu payer et payeront à nous
» et à nos successeurs chacun an, à chacune fête de Saint-Remy,
» c'est assavoir: le plus riche et le plus puissant, vingt sols tour-
» nois, monnoie courante, au dit terme; et les aultres en dessoubs,
» selon leurs facultés, au regard et ordonnance du gouverneur
» de notre justice ou de nos procureurs, et de deux ou trois prud-
» hommes de nos dits hommes qu'ils esliront entre eux pour le
» faire, en telle manière toutefois que le mary et sa femme ne
» seront réputés que pour un chief d'ostel, et plusieurs frères et
» sœurs, après la mort de leurs père et mère ou de l'un d'eulx,
» estant communs en biens pour un chief d'ostel ces plusieurs
» frères et sœurs, et incontinent que les dits frères et sœurs seront
» partis et divisés l'ung de l'aultre, chacun d'iceulx qui tiendra son
» feu sera repputé pour chief d'ostel, sauf et réserve à nous, à nos
» hoirs, successeurs et ayans-cause, notre justice en et sur nos
» hommes et femmes présents et advenir, tels comme les avions

» avant cette présente franchise, excepté seulement les dites main-
» morte et taille à volonté; les quelles choses dessus dites et cha-
» cunes d'icelles nous promettons par notre serment donné aux
» saints évangiles, et sur l'obligance de nos hoirs et de nos biens
» présents et advenir quelconques, garder, tenir et accomplir à
» nos dits hommes et femmes qui sont à présent et seront par le
» temps advenir, sans venir ou faire venir à l'encontre tacitement
» ou en apert, ni consentir à y venir par quelque voye ou ma-
» nière que ce soit, et renoncons en ce faire par notre dit serment
» à toutes exceptions qui contre les présentes pourroient être dites
» ou opposées, et voulons être contraints à l'observance des choses
» dessus dites, comme choses adjugées par la Cour de Monsei-
» gneur le duc de Bourgoigne et de sa chancellerie, à la jurisdic-
» tion de la quelle nous submettons quant à ce, nous, nos hoirs,
» et tous nos aultres biens. En tesmoing des quelles choses nous
» avons fait mettre nos scels en ces présentes lettres, faites et
» données le vendredi après la fête du Corps de J. C., l'an d'icelui
» mil ccc soixante dix neuf » (1379).

ÉGLISE
DE SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE.

La cure de Savigny-en-Terre-Plaine, aujourd'hui du diocèse de Sens, autrefois du diocèse d'Autun, était anciennement à la nomination du chapitre d'Avallon. Lorsque le notaire apostolique ne pouvait mettre lui-même en possession le prêtre qui avait l'avantage d'y être nommé, le procès-verbal en était rédigé, de son agrément, par le notaire du lieu, qui le dressait dans la nef de l'église même, en présence du commissaire aux droits seigneuriaux, et des habitants, dont il recevait les oppositions, s'il venait à en être fait quelqu'une.

sur des consoles cubiques dont la partie supérieure s'arrondit en gagnant l'extrémité du mur. Ces corbeaux sont généralement bien taillés. Quant aux contre-forts, ils sont adhérents aux murs et très-simples.

La chapelle de la Vierge renferme le mausolée de François de La Madelaine, premier marquis de Ragny, et de Catherine de Marcilly-Cypierre, son épouse, dont le père fut précepteur de Charles IX. « Il en aurait fait un grand roi, si d'autres, dit Brantôme, n'avaient point gâté l'excellente éducation qu'il lui avait donnée. » Un prie-Dieu, surmonté d'un livre, est placé devant les deux statues, qui sont à genoux. Je les ai fait réparer du mieux qu'il m'a été possible. J'ai été assez heureux, après un demi-siècle, pour retrouver les têtes, que deux de mes paroissiens avaient conservées en les plaçant l'une dans un petit enfoncement pratiqué au-dessus de sa porte, et l'autre en un pignon où elle servait de point de mire aux enfants du village, tandis que les bustes mutilés étaient restés dans le cintre même où ils avaient été primitivement placés, et que l'on avait eu la précaution de clore après l'avoir rempli jusqu'en haut de grosses et énormes pierres. On voit aussi dans cette chapelle la tombe d'Eudes de Ragny et de Jeanne de Vienne, sa femme, dame de Songey et, en partie, de Saint-Chéron et Frontenay-sur-le-Doubs, fille de Jean de Vienne, seigneur de Rollans, Chamigny, Auvoires et Betoncourt, et de Béatrix de Saint-Chéron, dame de Songey, fille de Jean de Saint-Chéron et de Jeanne de Vergy. Dressée contre le mur sud du croisillon sud du transept, à 80 centimètres de l'endroit où elle se trouvait, elle n'a plus à craindre le piétinement des fidèles.

La chapelle collatérale dite de Sainte-Anne ne renferme rien qui mérite de fixer l'attention des curieux, si ce n'est peut-être une laide statue, à laquelle pourtant je me garderai bien de toucher.

La sacristie, la petite porte, et la chapelle Saint-Blaise, où se voit un sépulcre horriblement mutilé, sont d'une époque beau-

coup postérieure aux autres parties de l'église. On remarque encore dans cette dernière chapelle deux tombes, dont voici les inscriptions; la première est ainsi conçue:

« Cy gist honorable Jean Morillon, vivant bourgeois d'Avallon » et seigneur du Monceau, qui trépassa le pénultième d'oc- » tobre 1573. »

L'autre est celle de Claude Piget et Barbe de Coural, sa femme; en voici la teneur:

« Noble Claude Piget, escuyer, sieur de la Bruyère, et demoi- » selle Barbe de Coural, sa femme, qui trépassèrent: la dite de » Coural, le 14 avril 1611, et le dit sieur de la Bruyère, le 23 » juin 1614. »

Indépendamment de l'église dont je viens de faire la description, il existait encore trois chapelles sur la paroisse de Savigny, dont il ne reste plus aucun vestige. La première, sous le vocable de saint Laurent, était située entre Savigny et Ragny. Au dire de Courtépée, dont la tante Pierrette Courtépée, décédée le 18 novembre 1749, a été inhumée en l'église de Savigny, c'était l'ancienne léproserie du temps des Croisades. En parcourant les registres mortuaires de 1636 et 1637, on voit qu'à cette époque on inhumait encore dans cette chapelle, ainsi que dans le cimetière qui y était adjacent. Je n'ai pu encore jusqu'à ce moment découvrir ni par qui elle avait été fondée, ni ce que sont devenus les fonds qui avaient été affectés à son entretien; seulement, la tradition du pays porte: que les habitants de Ragny les auraient concédés au propriétaire du château, à charge par lui et ses successeurs d'entretenir un chapelain pour eux. Si cette tradition était fondée, elle expliquerait l'établissement des deux chapelains dont il est fait mention ès lettres patentes que Philippe de Bourgogne accorda à Pierre de Ragny à l'occasion de la fondation et dotation de la chapelle castrale. La troisième chapelle était sise au Monceau.

Parmi les nombreuses fondations qui avaient été créées au profit

de l'église de Savigny-en-Terre-Plaine, je me contenterai d'en citer trois, comme offrant le plus d'intérêt : la première est celle des seigneurs de Beauvoir, qui, ainsi qu'on le voit par la déclaration qu'en fit messire Pierre Giffard, prêtre, curé de cette paroisse, chapelain de monseigneur le duc d'Orléans frère unique du roi, chanoine de l'église collégiale d'Epoisses, le 29 octobre 1659, avaient donné aux curés de cette paroisse sept journaux de terre, à charge par eux de chanter annuellement et à perpétuité, chaque dimanche de Carême, les vêpres des morts, avec les collectes accoutumées, pour le repos et le salut de leurs âmes, immédiatement après celles de la paroisse.

La seconde est celle de François de La Madelaine, qui, après avoir déjà, le 24 juillet 1618, fondé en cette église, pour le salut de l'âme de haute et puissante dame, dame Catherine de Marcilly-Cypierre, son épouse, une messe chaque jour de samedi, qui devait être sonnée à trois reprises avec la grosse cloche, et célébrée à huit heures dans la chapelle de la Sainte-Vierge; plus, chaque dimanche, un *Libera* solennel entre la messe paroissiale et l'eau bénite; y fonda encore, le 20 juillet 1621, pour y être dites et célébrées perpétuellement dans la même chapelle et à son intention, chaque jour de dimanche, les *Matines* de Notre-Dame, à haute voix. L'office devait commencer à sept heures, et être annoncé auparavant, une fois seulement, avec la grosse cloche; les *Matines* terminées, on devait faire ostension du précieux corps de Dieu et célébrer une messe sans consécration, et chanter à la fin un *De profundis*.

La troisième avait pour auteur Pierrette Jacqueron, femme de Nicolas Bethery, qui, par acte du 17 mai 1669, avait légué à la fabrique une somme de trois cents livres, à charge par elle de faire acquitter une messe le premier mardi de chaque mois, de fournir le luminaire nécessaire pour ce, et de donner *un sol* à son fils aîné, lorsqu'il y assisterait.

On voit encore à Savigny, tout près de l'église, les vestiges

d'une petite fontaine connue dans le pays sous le nom de Saint-Bénigne. C'était, dit-on, jadis un pélerinage assez fréquenté par les fiévreux. Mus autant par un sentiment de charité chrétienne que de sensibilité pour ces infortunés qui, poussés par l'esprit de foi, venaient journellement et quelquefois de fort loin y chercher une guérison qu'ils ne trouvaient point ailleurs, des fidèles, aussi pieux que charitables, se dépouillèrent d'une partie de leur fortune pour venir au secours de leurs frères pauvres et souffrants. Le laps des temps a fait oublier aux hommes, il est vrai, le nom de ces nobles et généreux bienfaiteurs de l'humanité, ainsi que l'époque où une pieuse association, qui prit le nom de confrérie de Saint-Bénigne, se forma pour régir les cent et quelques journaux de terre labourable ainsi que les huit soitures de pré qui avaient été affectés à cette œuvre.

Le terrier de Beauvoir, commencé en 1546, à la requête de Claude de Rochefort, témoigne que les seigneurs ses devanciers avaient aussi concouru pour leur part à cette œuvre pie.

Mais, parce que l'autorité ecclésiastique n'avait pas sanctionné cette œuvre sainte, un ecclésiastique, connu sous le nom de Louis Regnaudin, qui a exercé pendant de longues années les fonctions de vicaire en la paroisse de Savigny, présenta au nom des confrères, et de l'agrément de M. Giffard, un projet de statuts à l'évêque diocésain, en lui faisant observer qu'y ayant eu de temps immémorial en l'église de Savigny une confrérie du nom de Saint-Bénigne, de laquelle il n'apparaissait aucuns statuts, les confrères en avaient dressé entre eux en la forme qui leur apparaissait, le tout pour la gloire de Dieu, pour quoi il recourait à Sa Grandeur, afin qu'il lui plût les approuver, vivifier et autoriser, les confrères s'obligeant avec lui de prier Dieu pour sa prospérité et santé.

Monseigneur d'Attichy, qui était alors évêque d'Autun, rendit de Saulieu, le 25 janvier 1660, après examen, une ordonnance par laquelle, en permettant l'érection de cette confrérie, il déclara

qu'il approuvait les statuts dont il vient d'être parlé, et entendait qu'ils seraient observés en tous points par les confrères et consœurs, selon leur forme et teneur, à la condition toutefois que les receveurs seraient tenus de justifier du manicment et emploi qu'ils auraient fait des biens appartenant à la confrérie par-devant lui ou son grand-vicaire étant sur les lieux, ou par-devant les archidiacres faisant leurs visites, et ce sans frais; ajoutant: 1° que le bâtonnier ne pourrait disposer que d'une somme de trois livres tournois, tout au plus, pour les affaires de la confrérie; 2° que la messe qui se dirait le lundi de chaque semaine serait dite et célébrée pour le repos des âmes des fidèles confrères trépassés; et 3° enfin, que tous ceux qui le voudraient pourraient se faire recevoir dans cette confrérie, pourvu qu'ils fussent de bonne vie et mœurs, même les pauvres, sans qu'on pût rien exiger d'eux.

Aux termes des statuts précités, les confrères et consœurs étaient tenus: 1° de se visiter en cas de maladie; et si les malades étaient nécessiteux, on devait les secourir en prenant sur les biens de la confrérie, selon que le bâtonnier et ses assistants le jugeraient à propos. 2° Si un confrère venait à apprendre qu'un des confrères ou consœurs se conduisait mal, il devait en donner avis au bâtonnier et autres officiers, afin qu'en étant avertis, ils eussent à choisir entre eux un confrère prudent et discret pour lui faire réprimande en particulier et l'engager à s'amender. S'il continuait dans ses mauvais déportements, il était cité par le secrétaire pour qu'il eût à se trouver à la première assemblée qui lui était indiquée, pour y recevoir une semonce en présence des confrères; et si, après les avertissements charitablement donnés, il persévérait dans sa mauvaise vie, c'était alors seulement qu'il était mis hors de la confrérie, et son nom biffé sur les registres. 3° Lorsqu'un confrère ou une consœur venait à mourir, les autres étaient tenus d'assister à son inhumation, et leurs héritiers devaient donner à la confrérie son meilleur habit, ou, en son lieu et place, trois livres tournois. 4° Chaque confrère et consœur était tenu aussi de donner

chaque année au receveur de la confrérie, pour l'entretien du luminaire, le quatrième dimanche après Pâques, un quarteron de cire, avec cette différence que les nouveaux confrères ou nouvelles consœurs en devaient donner une demi-livre le jour de leur réception. 5° Et si quelques-uns des confrères venaient à avoir ensemble quelques différends, les bâtonniers et autres officiers faisaient choix de deux personnes intelligentes, entre les autres confrères, pour les mettre d'accord et terminer tous différends, à tel jour qui leur était indiqué pour ce par le secrétaire ou l'assistant de la confrérie.

Ce n'est pas tout : les confrères, après avoir considéré qu'il s'était fait de tout temps une *donne* à Savigny, le jour de l'Ascension, aux frais de la confrérie, avaient statué, article 20 : « qu'elle serait maintenue, et que l'on donnerait à chaque pauvre qui s'y trouverait un pain pesant au moins une livre et demie; et, si les revenus de la confrérie ne pouvaient suffire, le surplus devait être fourni par les confrères, proportionnellement aux facultés de chacun d'eux. »

Sur ces entrefaites, Alexandre VII ouvrit, pour sept années seulement, les trésors de l'Eglise, en accordant miséricordieusement, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, indulgence plénière et rémission de tous péchés à tous ceux, de l'un et de l'autre sexe, qui, vraiment repentants, confessés et communiés, visiteraient, depuis les premières vêpres jusqu'au soleil couchant du jour de l'Ascension, l'église de Savigny-en-Terre-Plaine, et qui y prieraient Dieu pour la paix entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de notre mère la sainte Eglise. La bulle qui accordait ces indulgences est du troisième jour de décembre 1659; elle fut visée à Autun le 30 décembre 1661, et publiée au prône de la messe paroissiale le 6 mai 1662.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

DES ANTIQUITÉS DE LA CÔTE-D'OR, ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

COMPOSITION DU BUREAU.

M. le Préfet de la Côte-d'Or, *président honoraire.*

Président.

M. Henri Baudot.

Vice-Président.

M. le marquis de Saint-Seine.

Secrétaire.

M. le docteur Vallot.

Secrétaires adjoints.

MM. Caumont et Mignard.

Conservateur des médailles et du Musée de la Commission.

M. Prisset.

Trésorier.

M. Gaulin.

Conseil d'administration.

MM. H. Baudot, président; de Sarcus, Gueneau d'Aumont, Gaulin, Grasset, Caumont, Prisset.

MEMBRES HONORAIRES.

Monseigneur F. V. Rivet, évêque de Dijon.
Monseigneur Deperry, évêque de Gap.
M. le comte de Montalembert, de l'Académie française.
M. le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie d'archéologie de Belgique.
M. Chaper, ancien préfet et député de la Côte-d'Or.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.	MM.
Archiac (le comte d'), propriétaire.	Belin, architecte.
Baudot (Henri), avocat.	Caumont, architecte.
Bizouard, propriétaire.	Charrey (de), propriétaire.

MM.

Darbois, professeur de sculpture à l'école des beaux-arts.
Fénéon, architecte.
Frantin, homme de lettres. ✲
Foisset, conseiller à la Cour impériale.
Garnier (Joseph), archiviste de la ville.
Gaulin, ancien adjoint. ✲
Grasset, conseiller à la cour impériale. ✲
Guenbau d'Aumont, professeur honoraire. ✲
Guignard, bibliothécaire.
Lacuisine (de), président à la cour impériale. ✲
Larché, archéologue.
Lépine, docteur-médecin. ✲
Mignard, propriétaire.
Monot, graveur.

MM.

Morelet, propriétaire.
Nodot, conservateur du cabinet d'histoire naturelle.
Noirot père, géomètre forestier.
Paul aîné, chef de bureau à la préfecture.
Petit, architecte.
Prisset, numismatiste.
Rossignol, conservateur des archives départementales.
Saint-Seine (le marquis de), propriétaire.
Sarcus (le comte de), propriétaire.
Swisse, architecte du département.
Tissot, professeur de philosophie.
Vallot, docteur-médecin.
Vesvrotte (le comte de), propriétaire.

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

Baudot (Adrien), propriétaire.
Bessy, numismatiste.
Chapluet, ancien élève de l'école des chartes de Dijon.
Chevrot, architecte.
Christol (de), professeur de géologie. ✲
Grapin, géomètre forestier.
Joanne, antiquaire.
Josselin, propriétaire. ✲
Lemaire-Charlut, architecte.
Mouzin-Girardot, géomètre.

MM.

Noirot fils, docteur-médecin.
Poupier, receveur de l'enregistrement.
Renardet, géomètre.
Sirodot, architecte.
Boucaud, aumônier de la Visitation.
Morelot (Stéphen), élève de l'école des chartes.
Grange (Adolphe).
Poisot, compositeur de musique.
Chevreul, ancien magistrat.
Lépine (Frédéric), docteur-médecin.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR.

ARRONDISSEMENT DE DIJON.

Arcelot.

M. Verchère, marquis d'Arcelot, propriétaire.

Auxonne.

M. Jacquinot, percepteur d'Athée.

Beire-le-Châtel.

Larché, ancien avoué.

Bussy-la-Pesle.

MM.

COURTIVRON (le marquis DE), propriétaire.

Cessey-sur-Tille.

CLAUDON, desservant.

Chazeuil.

TYNTURIÉ, desservant.

Curley.

DUBARD DE CURLEY, propriétaire.

Fontaine-Française.

MAGNIEUX, propriétaire.

Gemeaux.

GALLIX, desservant.

Gevrey.

VIENNE, ancien archiviste.

Grancey-le-Château.

ALLY, propriétaire.

Charles ROUHIER, docteur-médecin.

Is-sur-Tille.

ROGER, arpenteur forestier.

Mirebeau.

GENRET, géomètre.

GUILLEMIN, curé.

Orrain.

VIARD, propriétaire.

Pontailler-sur-Saône.

DUCÉ, receveur des finances.

GAUTHIER, propriétaire.

MARIA, propriétaire.

Quetigny.

MINOT, desservant.

Rouvres.

MM.

HUROT, curé.

NOGENT (DE), propriétaire.

Sacquenay.

VIARD, maire.

Saint-Seine-l'Abbaye.

MAMMERT, percepteur.

Saulon-la-Rue.

CLERMONT-TONNERRE (DE), propriétaire.

Selongey.

BUVÉE, géomètre.

DÉMARTINÉCOURT, notaire.

FOURNIER, propriétaire.

MALARD, juge de paix.

REQUICHOT, docteur-médecin.

Thil-Châtel.

FAIVRE, desservant.

MORISOT (Pierre), propriétaire.

Vantoux.

DÉTOURBET, président du comité central d'agriculture. ✻

Villey-sur-Tille.

VINCENT, desservant.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE.

Arnay-le-Duc.

LAVIROTTE, ancien receveur des finances.

LOYDREAU, docteur-médecin.

PINOT, docteur-médecin.

Beaune.

FOREST, architecte.

FRIGNET, ancien notaire.

HUMBERT, architecte.

MM.
MADON, avocat.
MOISSENET (Jules), propriétaire.
PATRON, aumônier de l'Hôtel-Dieu.

Brazey-en-Plaine.
PROTAT, propriétaire.

Chorey.
BARD, membre de plusieurs sociétés savantes.

Corpeau.
LATOUR, ancien juge de paix.

Créancey.
MONTILLE (DE), propriétaire.

Mavilly.
PACAUD, desservant.

Nolay.
CARNOT (François), membre du conseil général.
LABORDE, receveur de l'enregistrement.

Nuits.
DURET, docteur-médecin.
GUILLEMOT, ancien juge de paix.

Pommard.
COMTE, desservant.

Premeaux.
THOMAS, desservant.

Santenay.
ABORD, ancien magistrat.
LONGUY (Charles DE), propriétaire.

Saulieu.
CARLET, conducteur des ponts et chaussées.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR.

Alise-Sainte-Reine.
GUENEAU, médecin.

Abbaye de Fontenay près Montbard.
MM.
MONTGOLFIER (DE), propriétaire.
SECUIN, propriétaire.

Buffon.
POULIN, propriétaire.

Bussy-le-Grand.
SARCUS (Charles DE), propriétaire.

Chanceaux.
BENOIST, propriétaire.

Epoisses.
GUITAUD (le comte Charles DE), propriétaire.

Flavigny.
LABOURÉ, propriétaire.

Gissey-le-Vieil.
GUYOT-BIDAULT (de Villers), propriétaire.

Liernais.
ESPIARD DE MONTPRÉSEUIL, propriétaire.

Montbard.
CLERC, curé.

Montlay.
GUÉNIARD, desservant.

Précy-sous-Thil.
DIGOT, juge de paix.

Rouvray.
DONET, ancien proviseur.

Saulieu.
DE CHAMBURE (Eugène), propriétaire.

Saussy.
CHAMPEAU DE SAUSSY, ancien ingénieur des mines.

Semur.
BIZARD, professeur de dessin.

Belley (Ain).

MM.

GREPPO, grand vicaire.

Belfort (Bas-Rhin).

DE BARTHÉLEMY, sous-préfet.

Besançon (Doubs).

CLERC, président à la cour impériale.
JALLERANGE (Paul DE), propriétaire.
MARNOTTE, architecte.

Bourg (Ain).

BAUX (Jules), archiviste du département.

Bois-le-Roi (Loiret).

BROSSES (DE), propriétaire.

Bourbon-l'Archambault (Allier).

THONIER (Adolphe), artiste graveur.

Cerey (Saône-et-Loire).

CONTENSON (DE), propriétaire.

Chagny (Saône-et-Loire).

ARNOULT (Stéphen), homme de lettres.
LATOUR, ancien juge de paix.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

CANAT (Marcel), président de la société archéologique de Chalon.
CHARDENET (DE), propriétaire.
FRUATET, juge de paix.

Chaumont (Haute-Marne).

JOLIBOIS, homme de lettres.

Cosne (Nièvre).

MEUNIER, proviseur du collége.

Couches (Saône-et-Loire).

MONTAIGU (DE), propriétaire.

Dieppe (Seine-Inférieure).

COCHET (l'abbé), inspecteur des monuments historiques.

Dole (Jura).

MM.

BESSON, conservateur du musée.
GÉRAND (DE SAINT-), propriétaire.
PALLU, bibliothécaire de la ville.
RICHARD, ancien professeur de l'Université.
VALDAON (DE), officier d'état-major.

Draguignan (Var).

NIEPCE, substitut du procureur impérial.

Epiris, commune de Saint-Emiland (Saône-et-Loire).

LOISY (Edouard DE), propriétaire.

Fays-Billot (Haute-Marne).

GABUT, propriétaire.

Gisors (Eure).

PASSY, ancien secrétaire d'Etat de l'intérieur.

La Cluse (Doubs).

BARTHELET, notaire.

Langres (Haute-Marne).

MONGIN, homme de lettres.
PECHINET, homme de lettres.
PISTOLLET DE S.-FERJEUX, homme de lettres.

Lons-le-Saunier (Jura).

MONNIER, de la Société impériale des antiquaires de France.

Lyon (Rhône).

COCHART, négociant.
COMMARMOND, conservateur du musée.
REY (Etienne), ancien professeur à l'école nationale des beaux-arts.
SIRODOT fils, ingénieur architecte.

Mâcon (Saône-et-Loire).

SOULTRAIT (DE), propriétaire.

MM.

KERCKHOVE, conseiller d'ambassade, principal fondateur de l'Académie d'archéologie.

VAN-DER-HEYDEN, généalogiste, membre de plusieurs académies et sociétés savantes.

Bologne (Etats du pape).

M. CASTAGNOLI (Achille), docteur.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société de l'Histoire de France, *à Paris.*
Société Bibliophile-historique *de Paris.*
Société de Sphragistique (quai des Orfévres, 56), *à Paris.*
Société Eduenne *d'Autun.*
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, *à Auxerre.*
Société archéologique *de Béziers.*
Commission des Antiquités du département de la Gironde, *à Bordeaux.*
Société des antiquaires de Normandie, *à Caen.*
Société d'histoire et d'archéologie *de Chalon-sur-Saône.*
Société archéologique *de Langres.*
Société archéologique et médicale *de Lille.*
Commission archéologique *de Montpellier.*
Société scientifique et médicale *de Montbéliard.*
Commission archéologique *de Narbonne.*
Société archéologique *de Rambouillet.*
Société archéologique *de Sens.*
Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Var, *à Toulon.*
Société archéologique du midi de la France, *à Toulouse.*
Société archéologique de Touraine, *à Tours.*
Société des beaux-arts *de Vienne.*
Société d'agriculture et d'archéologie de la Haute-Saône, *à Vesoul.*
Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, *à Saint-Brieuc.*
Société des Antiquaires de Picardie, *à Amiens.*

Commission archéologique *de l'Orléanais.*
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, *à Chalons.*
Société d'histoire des beaux-arts de la Flandre maritime de France, *à Bergues* (Nord).
Société d'histoire et d'archéologie *de Genève.*
Société archéologique *de Zurich.*
Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, *à Luxembourg.*
Académie d'archéologie de Belgique, *à Anvers.*

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE QUATRIÈME VOLUME.

Pages.

Compte rendu des travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or du 2 *août* 1852 *au* 16 *août* 1853, par M. Vallot, secrétaire. I

Id. du 16 *août* 1853 *au* 21 *août* 1854, par le même. XIX

Id. du 21 *août* 1854 *au* 1er *août* 1855, par le même. XLI

Id. du 1er *août* 1855 *au* 1er *août* 1856, par le même. LIII

Fouilles de Landunum, près de Vertaut (Côte-d'Or). Rapport fait à la Commission des antiquités par MM. Mignard et Coutant, membres de la Commission. 1

Topographie générale des lieux. – Description de l'intérieur de la ville: quartier est, quartier ouest. — Bains publics. — Monnaies trouvées dans les fouilles. — Murailles d'enceinte et portes de la ville. — Voies romaines qui y viennent aboutir. — Opinion des auteurs sur le nom et la durée de la ville.— Son origine véritable et sa fin.

Mémoire sur Epoisses, situé entre Semur et Avallon, par M. l'abbé Breuillard, associé correspondant. 85

Notice sur les fragments romains découverts dans les substructions de l'ancien palais ducal de Dijon, par M. Frantin, membre titulaire. 117

Rapport sur un dé à jouer dit romain, décrit dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, par M. Protat, associé correspondant. 127

Notice sur un manuscrit de musique ancienne de la bibliothèque de Dijon, par M. Stéphen Morelot, associé résidant..... 133

Lettre sur la devise du chancelier Rolin et sur ses pavés émaillés, par M. Rossignol, membre titulaire..... 161

Des Lacrymatoires, par le même..... 168

Alise. Etudes sur un campagne de Jules-César, par le même.... 171

I. *Exposition.* — II. *De la valeur des documents.* — III. *Jules-César arrive d'Italie. Ses premières opérations.* — IV. *Marche de César après la levée du siége de Gergovie.* — V. *Marche de Vercingétorix après la levée du siége de Gergovie.* — VI. *César se remet en marche après avoir passé l'Yonne. Sa direction.* — VII. *César et Vercingétorix se rencontrent en avant de Montbard. Retraite des Gaulois sur Alise.* — VIII. *Du nom d'Alise et des Mandubiens; tradition non interrompue qui les signale.* — IX. *Description comparée de la situation d'Alise avec les textes de César. De ses cours d'eau, de ses plaines, et du camp de Vercingétorix.* — X. *Camps des Romains; redoutes, lignes de circonvallation.* — XI. *Camp des Gaulois de l'armée extérieure.* — XII. *Soumission des Eduens; autorité de Varron et d'Ausone dans la question d'Alise.* — XIII. *Ruines d'Alise.* — XIV. *Récapitulation.*

Liste des membres de la Commission, et composition du bureau... 327

Liste des sociétés correspondantes..... 334

FIN DE LA TABLE ET DU TOME QUATRIÈME.

DIJON. IMPR. DE PEUTET-POMMEY, Sr DE DOUILLIER.

LAVILLE·DAVXONNE★POVR·LA CHAMBRE·DE
1580

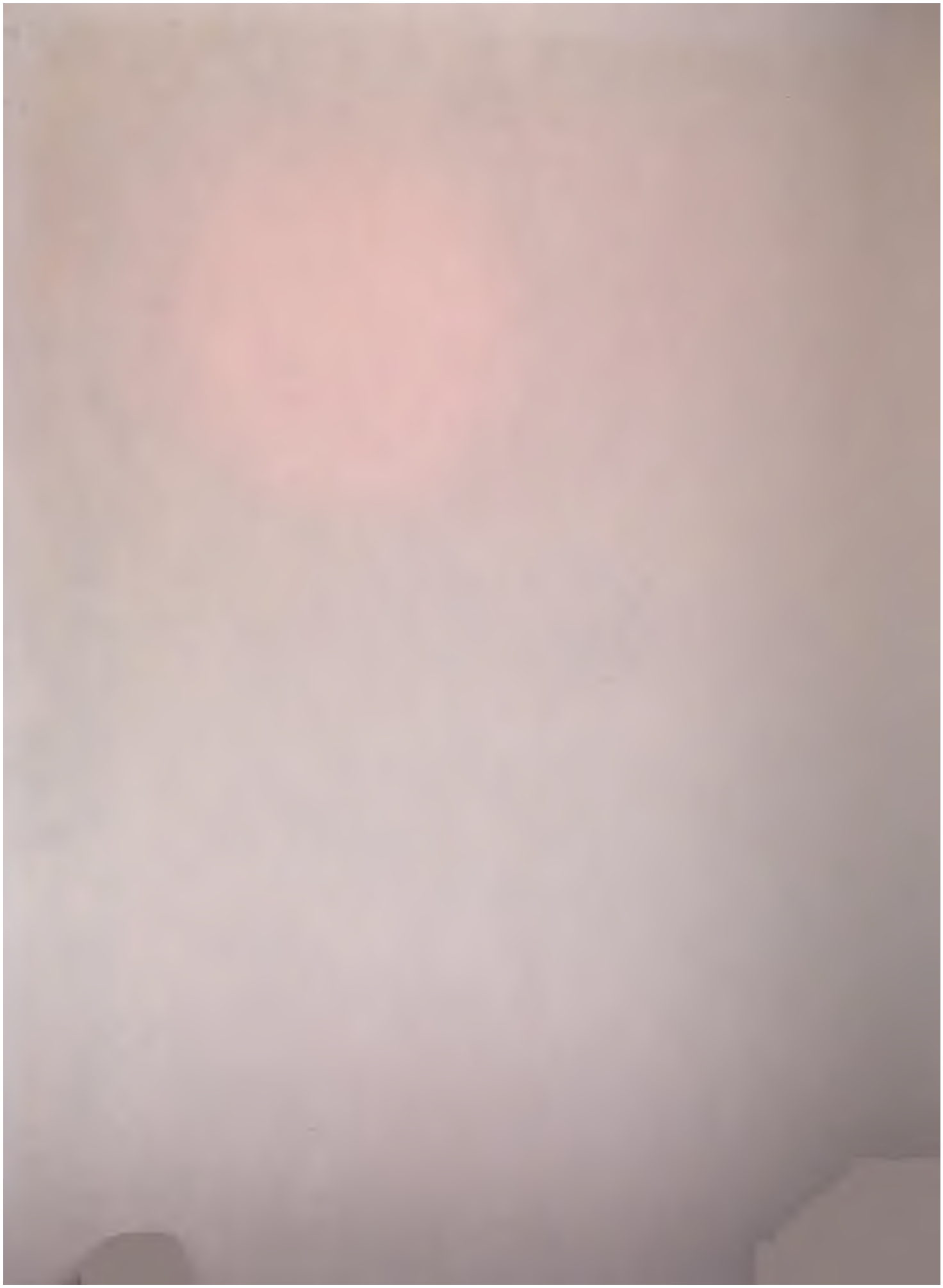

DC611
C8420
4
1853

DATE DUE
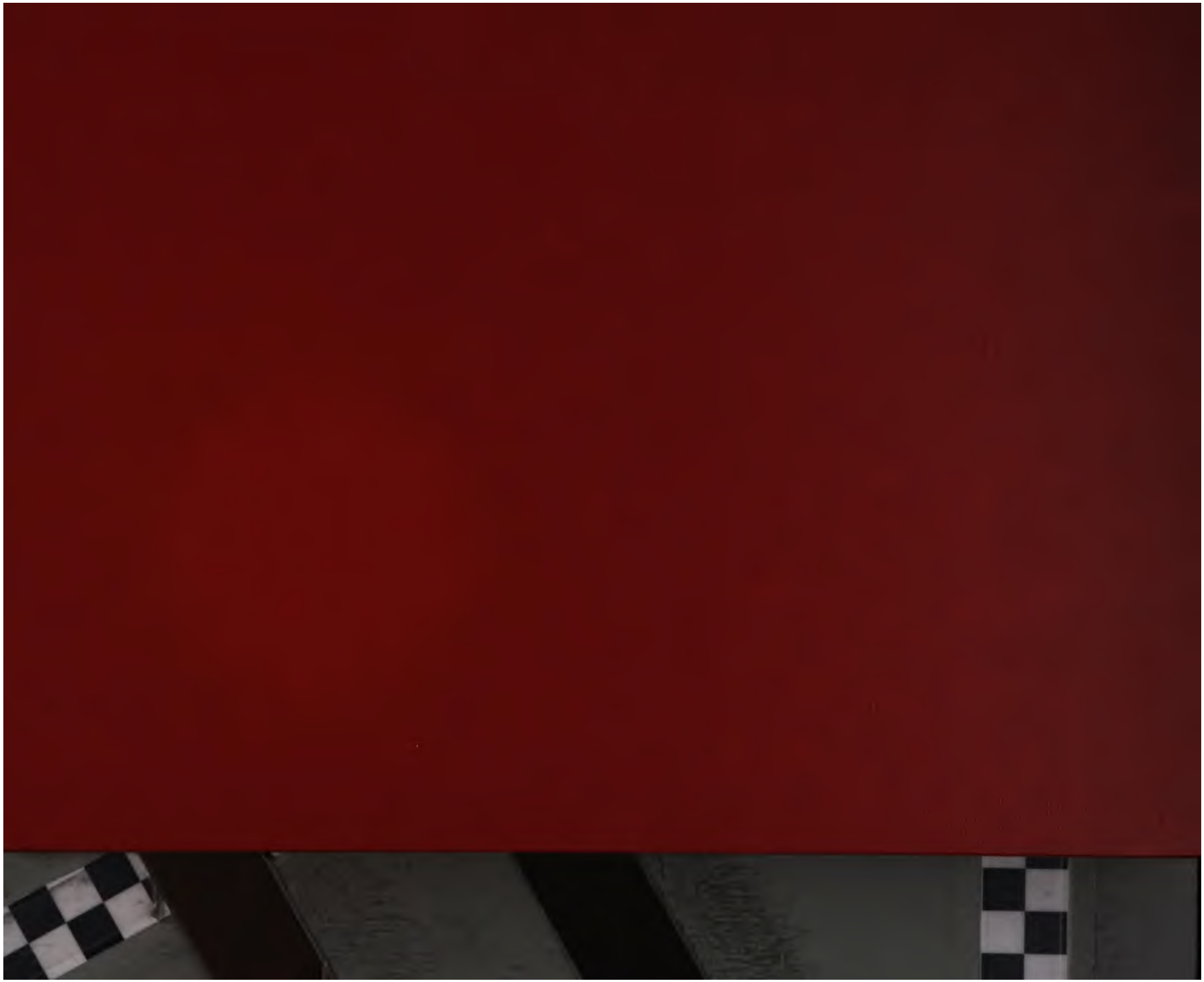
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305